

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le seizième jour du mois de juillet 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. E. Houle, G. Bouffard, L. Lamy, H. Thiffault F. Courteau et Alp Carson tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5601

Proposé par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil en date du 18 juin 1934 soit adopté tel que lu, moins la résolution #5595.

Adoptée

5602

Lecture faite d'un rapport de l'officier-rapporteur Re = Election du 5 juillet 1934.

Proposé par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur pour la dernière election du 5 juillet 1934 proclamant élus M.M. Geo. Bouffard échevin pour le quartier No-1 Ernest Houle, échevin pour le quartier No-3 et Alphonse Carson, échevin pour le quartier No-5 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5603

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

|      |                                     |                   |                              |
|------|-------------------------------------|-------------------|------------------------------|
| 599- | J. Lanouette Trés                   | Loyer juin        | 2,200. ✓                     |
| 600- | " "                                 | S.D. Taxe 28/6/34 | 2,700. ✓                     |
| 601- | " "                                 | " Eau juin        | 500. ✓                       |
| 602- | Gage employés permanents au 30/6/34 |                   | 457. <sup>70</sup> ✓         |
| 603- | " "                                 | " "               | 50. <sup>60</sup> ✓          |
| 604- | M. Bellefeuille                     | Timbres           | 30. <sup>00</sup> ✓          |
| 605- | Banque Can. Nat                     | Int Obligation    | 6209. <sup>00</sup> ✓        |
|      |                                     |                   | <u>#12,147.<sup>30</sup></u> |

| Montant rapp.      |   | 17147 <sup>32</sup>    |
|--------------------|---|------------------------|
| 606-               | Banque Can Nat. Int B Pay.                        | 17398. <sup>13</sup> ✓ |
| 607-               | Conrad Voyer Clay Chom.                           | 224. <sup>80</sup> ✓   |
| 608-               | J. Lannette Trés S.D Paié - 5/7/34                | 2500. <sup>00</sup> ✓  |
| 609-               | Payers payés par chèques juin/34                  | 373. <sup>00</sup> ✓   |
| 610-               | Paié employés permanents au 14/7/34               | 457. <sup>70</sup> ✓   |
| 611-               | " " " "   | 50. <sup>60</sup> ✓    |
| 612-               | " " Collecteurs juin 1934                         | 57. <sup>51</sup> ✓    |
| 613-               | J. Lannette Trés S.D Paié 12/7/34                 | 2500. <sup>00</sup> ✓  |
| 614-               | Edm Savary Clay Chom.                             | 19. <sup>75</sup> ✓    |
| 615-               | J. Lannette Trés Election Paié                    | 105. <sup>00</sup> ✓   |
| 616-               | J. Barvin & Fils Prop Bertrand                    | 5. <sup>55</sup> ✓     |
| 617-               | C. Loranger & Fils Chevaux N.                     | 55. <sup>35</sup> ✓    |
| 618-               | Garage R. Milot Auto - chef                       | 2. <sup>65</sup> ✓     |
| 619-               | Edm Bergeron Rues Int                             | 2. <sup>00</sup> ✓     |
| 620-               | Canada Iron Edrie Auto Echelle                    | 1. <sup>00</sup> ✓     |
| 620 <sup>a</sup> - | " " " B.F. Mat. & C.M.                            | 275. <sup>40</sup> ✓   |
| 621-               | Bureau d'Enq Mutations                            | 3. <sup>50</sup> ✓     |
| 622-               | Loe J.B. Rolland & Fils papeterie                 | 15. <sup>26</sup> ✓    |
| 622 <sup>a</sup> - | H. Massicotte & Friers C. & Mat                   | 156. <sup>10</sup> ✓   |
| 623-               | Le Nouvelliste Ltee Avis                          | 6. <sup>72</sup> ✓     |
| 624-               | " " " "   | 36. <sup>96</sup> ✓    |
| 625-               | Salaires évaluateurs Re - U W Rousseau            | 2. <sup>55</sup> ✓     |
| 626-               | Henri Micaud Prop Bertrand                        | 16. <sup>25</sup> ✓    |
| 627-               | Henri Beaudet Remb taxe d'eau                     | 4. <sup>20</sup> ✓     |
| 628-               | Wellei Boncher Auto - échelle                     | 5. <sup>00</sup> ✓     |
| 629-               | Arthur Bronillette Rues Int etc                   | 5. <sup>51</sup> ✓     |
| 630-               | La Cité du Cap. Fds Sec & Cap.                    | 9. <sup>64</sup> ✓     |
| 631-               | Shawinigan W & Coy Pompes                         | 143. <sup>29</sup> ✓   |
| 632-               | " " " Eclairage                                   | 314. <sup>99</sup> ✓   |
| 633-               | " " " " Mat.                                      | 13. <sup>40</sup> ✓    |
| 634-               | Bell Telephone Coy (B.C.N. Intrust) Loyers & Mess | 26. <sup>06</sup> ✓    |
| 635-               | J. Ste Loranger Rues etc                          | 1. <sup>35</sup> ✓     |
| 636-               | J. D. Barneau Fds Secs                            | 30. <sup>00</sup> ✓    |
| 637-               | Gannise & M. Ltee Rues ent                        | 4. <sup>06</sup> ✓     |
| 638-               | Lynn McLeod Eng Ag. Moteurs                       | 3. <sup>71</sup> ✓     |
| 639-               | Lafrance Trés Eng & F. Alarme                     | 14. <sup>00</sup> ✓    |
| 640-               | Rocheleau & Friers Auto - chef ved                | 6. <sup>00</sup> ✓     |
| 641-               | Heon & Heon Jardins                               | 7. <sup>44</sup> ✓     |

36946<sup>13</sup>

|                              |                 |                                       |
|------------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| 642 - Three Rivers Traction  | Rues            | 8 <sup>00</sup> ✓                     |
| 643 - Trésorerie de la Prov. | Bat & Jures     | 12 <sup>00</sup> ✓                    |
| 644 - Jules Roy              | Baz stude       | 42 <sup>75</sup> ✓                    |
| 645 - Dr Chas Demers         | Éb de Sec + Acc | 38 <sup>75</sup> ✓                    |
| 646 - Arthur Héon            | S. District     | 27 <sup>2</sup>                       |
| 647 - Hon Pres Provincial    | al skif         | 6267 <sup>56</sup>                    |
|                              | Montant Rapp.   | 36946. <sup>73</sup>                  |
|                              | Total           | \$43317 <sup>93</sup> / <sub>77</sub> |

Adoptée

Les comptes suivants ont été soumis et ont été mis en suspens.

|                    |                   |                      |
|--------------------|-------------------|----------------------|
| Bernard Cossette   | 6 <sup>55</sup>   |                      |
| Pharmacie Normand  | 2 <sup>50</sup>   |                      |
| Commission des Acc | 34 <sup>00</sup>  |                      |
| Opelle Loranger    | 40 <sup>00</sup>  |                      |
| J. D. Beaumier     | 30 <sup>00</sup>  |                      |
| J. A. Gilbert      | 16 <sup>00</sup>  |                      |
| Dr Roch Hébert     | 12 <sup>00</sup>  |                      |
| Canada Acc & Érie  | 11 <sup>75</sup>  |                      |
| J. A. Cambrey      | 745 <sup>00</sup> |                      |
| Albéric Barbeau    | 6 <sup>50</sup>   | \$904. <sup>26</sup> |

En suspens.

5604.

Lecture du rapport des évaluateurs Re - U W Rousseau  
Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Comteau

Est résolu que ce conseil ayant pris connaissance du rapport des évaluateurs concernant l'évaluation des bâtisses de U W Rousseau autorisé par les présentes le greffier à substituer au montant de \$7500. de bâtisses déjà existantes sur le rôle d'évaluation 1934 celui de \$500. tel que mentionné dans le rapport en date du 28 juin 1934.

Adoptée.

5605

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 22/6/34 incluant une lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les minutes de la séance du 5 juin 1934 avec la restriction suivante.

"Toutefois en ce qui concerne la résolution No 5571 il n'y a pas lieu pour la Commission Municipale

de donner son approbation à ladite résolution parce que la convention à laquelle il est fait allusion et qui devait avoir lieu le 7 juin a été contremandée."

(signé) Emile Morn Secrétaire.

5606

Lecture d'une lettre M. R. Poisson en date du 26 juin 1934 incluant une lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les minutes de la séance du 18 juin 1934

"La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 juin 1934 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine"

(signé) Emile Morn Secrétaire

5607

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson en date du 26 juin 1934 incluant une lettre de M. Wm E. Vallée en date du 22 juin 1934 fixant le montant de \$7294.<sup>95</sup> comme octroi pour secours à être distribué durant les 7 premières semaines de juillet 1934

5608

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué en date du 23 juin 1934 incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale de Québec Re-évaluation U.W. Rousseau.

"En réponse à votre lettre du 19 juin concernant je vous réfère à l'article 500 de la loi des Cités et Villes qui dit que le conseil peut sur requête du propriétaire d'un immeuble qui a subi une diminution de valeur considérable soit par l'incendie, démolition, ou toute autre cause, réduire l'estimation de telle propriété à sa valeur réelle"

"Si le propriétaire n'est pas satisfait de la décision rendue par le conseil, il peut en appeler dans les trente jours de cette décision à la cour de circuit de comté ou de district ou à la cour de magistrat, conformément aux articles 504 et suivants de la loi des cités et villes"

Votre tout dévoué

(signé) Emile Morn Le secrétaire

5609

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué, en date du 18 juin 1934 incluant une opinion légale de l'assistant Procureur Général Re - Révolution No - 5564.

" Nous sommes d'opinion que cette résolution ne peut pas être approuvée parce que le plan des terrains pour l'organisation d'un aéroport n'a pas été approuvé par la Commission des services publics de Québec, et parce que la loi 74 Geo V ch-96, ne prévoit pas la cession au gouvernement fédéral de terrains pour établir un camp de concentration "

À la suite de cette opinion la Commission municipale de Québec refuse de donner son approbation à ladite résolution No-5564.

5610.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale qui se lit comme suit :-

Québec le 20 juin 1934

M. M. Duplessis, Langlois et Lamorhe  
Avocats, 918 Rue St Joseph.  
Trois-Rivières

Re - D<sup>me</sup> Sarazin, 03 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Messieurs :-

La Commission Municipale de Québec à sa séance en date de ce jour, a adopté la résolution suivante :-

" Il est résolu que conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de la Commission Municipale de Québec, autorisation soit donnée à M<sup>me</sup> S. Sarazin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ve<sup>ve</sup> de M. Alexandre Bodin, en son vivant employé civil de la Cité des Trois-Rivières conformément à la demande de ses procureurs, M<sup>rs</sup> Duplessis, Langlois & Lamorhe, de prendre une action en dommages contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de \$616<sup>90</sup> résultant d'une chute qu'elle aurait faite sur la rue Notre-Dame Ouest et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de lui payer.

Cette autorisation est accordée à condition que les procédures à être faites ne le soient

que jusqu'au jugement. Tel qu'accepté par les procureurs de Mme Sarazin, le jugement, s'il est en son faveur, ne devra pas être exécuté sans avoir obtenu, au préalable, une nouvelle autorisation de la Commission Municipale"

Votre tout dévoué

Le secrétaire E.M.

5611

Lecture d'une lettre de M. Robert Poirson Délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale qui se lit comme suit:-

"

Québec, le 26 juin, 1934

M. Henri Crépeau, Avocat

137 Rue Saint-Jacques

Montréal. P. Q.

Bon Monsieur

La Commission Municipale de Québec à ses séances en date de ce jour, a adopté la résolution suivante :-

" Il est résolu que, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de la Commission Municipale de Québec, autorisation soit donnée à la Canada Accident Assurance Coy, conformément à la demande de son procureur, M. Henri Crépeau, de prendre une action contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour réclamer une somme de \$4371<sup>60</sup> qu'elle prétend lui être due et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de reconnaître.

Cette autorisation est accordée à condition que les procédures à être faites ne le soient que jusqu'au jugement, tel qu'accepté par les procureurs de la Cité. Le jugement s'il est en ~~son~~ faveur de la Cité; ne devra pas être exécuté sans avoir, obtenu, au préalable, une nouvelle autorisation de la Commission Municipale"

Votre tout dévoué

Le Secrétaire

(signé) Emile Morin

5612

Lecture faite de trois demandes pour entrées d'aqueduc à refaire, faisant suite à ces demandes la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Contre-Maitre soit autorisé à refaire des entrées d'eau de  $\frac{3}{4}$ " chez M. Pierre Dumas, D<sup>me</sup> Aphonse Mascotte et chez M. Orner Trotter; ces deux dernières entrées devant être vérifiées avant de commencer les travaux.

Adoptée.

5613

Lecture d'une lettre de M. Pascal Montplaisir demandant de faire un changement de nom au rôle d'évaluation.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Bouffard

Et résolu que le breffier soit autorisé à faire les changements suivants au rôle d'évaluation 1934: Substituer le nom de M. Pascal Montplaisir à celui de Louis Berthiaume pour la propriété portant les numéros cadastraux (113-95) et (113-96)

Adoptée.

5614

Lecture d'une lettre du surintendant du C.P.R. <sup>27/1/34</sup> au sujet de la defectuosité de la Traversée Rue St-Laurent (entre les deux voies ferrées), la résolution suivante fut adoptée :-

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Contre-Maitre soit autorisé à faire les réparations nécessaires à la traversée à niveau Rue St-Laurent entre les deux voies ferrées et couvrir le tout avec de l'asphalte; l'ouvrage devant se faire sous la surveillance du Contre-Maitre du Canadien Pacifique.

Adoptée.

5615

Lecture d'une lettre de M. Jos Hébert en date du 16 juillet 1934 - Re Reince.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Est résolu que le Trésorier, après vérification au sujet de la licence de M. Jos Hébert, soit autorisé de remettre le montant qui lui revient, s'il y a lieu, sinon qu'un rapport soit transmis au Conseil à la prochaine séance

Adoptée.

5616

Cap Madeleine, 3 juillet/34

M<sup>rs</sup> les membres du Conseil  
Cité du Cap-de-la-Madeleine  
Messieurs

En réponse à cette prétendue requête que vous adressaient M<sup>rs</sup> Emile Halen et Daniel Loranger, je dois vous informer que je n'ai en aucune façon, aliéné, hypothéqué, ou grevé de quelque manière que ce soit, l'immeuble sur lequel était lors de ma présentation et est encore aujourd'hui mon sens d'éligibilité.

J'ai déjà, en déposant mon bulletin de présentation, fourni au Greffier la désignation nécessaire de cette propriété et conformément à l'article 127 du Code des "Lois des cités et villes", je ne saisis pas qu'il y ait pour moi lieu d'en mentionner d'autres.

Votre tout dévoué

(signé) J. A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

5617

Proposé par l'échevin É. Courteau.

Appuyé par l'échevin H. Shiffault

Est résolu que les Commissions de cette Cité soient formées comme suit:

Finances: les échevins: H. Shiffault, É. Courteau, et A. Cason  
avec l'échevin Henri Shiffault comme Président;

Force et: les échevins: É. Courteau, S. Buffard et L. Lamy

Relaisage: avec l'échevin François Courteau comme Président;

Aqueduc: les échevins: S. Buffard, L. Lamy et G. Houle  
avec l'échevin Georges Buffard comme Président

Deu &: les échevins: G. Houle, A. Cason et L. Lamy  
avec l'échevin Ernest Houle comme Président

Septen lui: les échevins: L. Lamy, Geo Buffard et Aep Cason  
Hygiène avec l'échevin Louis Lamy comme Président



Marché et : Les échevins : Aep Caron J. Courteau et H. Thiffault  
 Rog. Bruner avec l'échevin Aep Caron comme Président.  
 Adoptée.

5618

Propose par l'échevin J. Courteau  
 Appuyé par l'échevin E. Houle  
 Et résolu que l'échevin Henri Thiffault soit  
 nommé pro-maire pour le prochain terme.  
 Adoptée

5619

Propose par l'échevin J. Courteau  
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron  
 Et résolu que Monsieur Henri Larivière  
 soit nommé pour vérifier tous les comptes d'eau  
 pour la paroisse Ste-Famille et faire rapport aus-  
 sitôt, à raison de \$00.25 de l'heure. Le rapport  
 devra être assermenté.

Adoptée

5620

Avis de motion

Je, échevin de la Cité donne avis de mo-  
 tion qu'à une prochaine séance de conseil, je pro-  
 poserai un Règlement intitulé "Règlement amen-  
 dant le règlement no. 150."

(signé) Henri Thiffault

Échevin de la Cité.

5621

Propose par l'échevin J. Courteau  
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault  
 Et résolu que la présente séance soit  
 ajournée à mardi le 24 juillet 1934 @ 7h0 P.M.  
 Adoptée.

5622

Lue en conseil.  
 Rapport C.M. Re = E. Laemere = Rapport du Breffier  
 Adrien Plamondon Re = apte de \$1580<sup>46</sup>  
 Jules Bisailon Re = Debenture due 27/34 =  
 Theophile Ricard Re = Demande de secours pour maladie.  
 Oscar Frechette Re = Demande passage référé au Délégué  
 J. H. Lavoie Re = Insecticides expédiés  
 Comité III centenaire Re = Char allégorique = à l'étude  
 Comité de décoration de Québec = Référé au Comité de Finances  
 Alfred Babineau = Application portion du marché.  
 Alphonse Lessard = Re contribution à San. au Délégué

Union des Municipalités - Convention @ l'étude  
 J. H. Lavoue Re - Salaise de B. Cossette.

Et la séance est ajournée,

A. Nadeau  
 Maire  
 J. Beaumier  
 Greffier.

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

5673

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 31<sup>ème</sup> jour de juillet 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. E. Houle, S. Bouffard, L. Lamy, H. Thiffaut, E. Courteau, et A. P. Carson tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5674

Après lecture faite de l'avis de convocation de l'assemblée l'on procède à l'article No-1 Budget. Remis en comité pour étude avant adoption du budget.

5675

Item 2 = Contrat Roméo Mourissette.

Après lecture faite des deux contrats à la demande de Son Honneur le Maire, la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin E. Courteau.

Appuyé par l'échevin A. Carson

Et résolu que les deux contrats de M. Roméo Mourissette soient envoyés à la Commission Municipale pour examen, et les membres du Conseil à l'unanimité prie la Commission Municipale de bien vouloir nous aviser si le dernier contrat donne les mêmes garanties de sécurité qui existaient dans le contrat qui a été annulé en vertu du nouveau contrat autorisé par la résolution 5595. Il est de l'opinion du conseil que le contrat actuel doit être refait avec toutes les clauses de garantie que comportait l'ancien contrat.

adopté

CAP-DE-LA-MADELEINE, 27 juillet 1934.

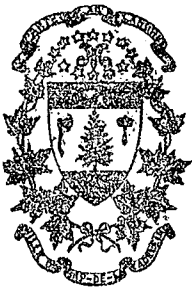
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

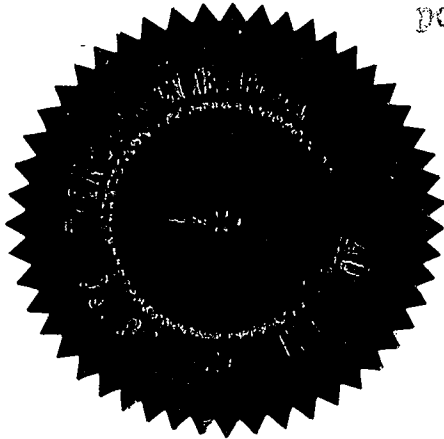
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... MARDI ....., le... TRENTIÈME... .. JOUR DU MOIS DE... JUILLET ..... de l'année mil neuf cent vingt... 1934... , à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... VINGT-... .. SEPTIÈME... .. JOUR DE... JUILLET ..... mil neuf cent vingt... .. TRENTE-QUATRE.....

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire, J.A. Nadeau, voir feuille annexée pour détails.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.



*unite est approuvee par la commission de Québec.*

*Adoptée.*

*5629.*

*Item = 5 = Homme d'écurie - soin des chevaux.  
Après plusieurs remarques faite par l'échevin Houle au sujet de cette item et à la suite d'une requête en faveur de M. Dargis comme préposé au soin-*

Union de Municipalités de la Région de la Capitale  
Municipalité de la Capitale-Nationale  
Le Conseil Municipal

CAP-DE-LA-MADELINE

A son honneur le Maire  
Messieurs les échevins  
Cité de Cap-de-la-Madeleine.

Gouverneur de Québec  
Cité de Cap-de-la-Madeleine

5673

AVIS  
Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine a l'honneur de vous adresser par la présente le rapport annuel de son administration pour l'année 1974.

Le rapport est disponible au bureau de l'Administration de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, 100, rue de la Ville, à Cap-de-la-Madeleine, Québec, P.Q. G3P 2A3.

Le rapport sera également disponible au bureau de l'Administration de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, 100, rue de la Ville, à Cap-de-la-Madeleine, Québec, P.Q. G3P 2A3, à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité de Cap-de-la-Madeleine, ce 10 jour de mai 1975.



5674

LE GREFFIER

5675

Mourissette soient envoyés à la Commission Municipale pour examen, et les membres du Conseil à l'unanimité prie la Commission Municipale de bien vouloir nous aviser si le dernier contrat donne les mêmes garanties de sécurité qui existaient dans le contrat qui a été annulé en vertu du nouveau contrat autorisé par la résolution 5595. Il est de l'opinion du conseil que le contrat actuel doit être refait avec toutes les clauses de garantie que comportait l'ancien contrat.

Adopté

Bureau du Greffier,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

DISCUTER LES MATIÈRES SUIVANTES ET PASSER TOUTE  
RÉSOLUTION S'Y RAPPORTANT

-----

10.-Budget

20.-Contrat "Fonds Horriassette".

30.-Chénage

40.-Carnage au marché

50.-Homme d'écurie - Soins des chevaux

60.-Annuler la résolution accordant une augmentation de  
salaire de 15%.

70.-Collecteurs d'oguesuc.

80.-Re-Convention d'Union des Municipalités *JB*

-----

aura été approuvée par la Commission Municipale  
de Québec.

Adoptée.

5629.

Item = 5 = Homme d'écurie - soins des chevaux.

Après plusieurs remarques faites par l'échevin  
Houle au sujet de cette item et à la suite d'une re-  
quête en faveur de M. Dargis comme préposé au soin-

5673

5674

5675

que la Commission Municipale de bien vouloir nous  
aviser si le dernier contrat donne les mêmes garanties  
de sécurité qui existaient dans le contrat qui a été  
annulé en vertu du nouveau contrat autorisé par  
la résolution 5595. Il est de l'opinion du conseil  
que le contrat actuel doit être refait avec toutes  
les clauses de garantie que comportait l'ancien contrat  
adopté

5626

Item = 3 = Chômage

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$14978<sup>72</sup> comme suit:-

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Pour nourriture | \$9187 <sup>50</sup> |
| " vêtements     | 1908 <sup>00</sup>   |
| " chauffage     | 1393 <sup>50</sup>   |
| " lumière       | 353 <sup>75</sup>    |
| " Eau           | 471 <sup>00</sup>    |
| " Abri          | 1670 <sup>00</sup>   |

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité au cours du mois d'août 1934, aux 519 chefs de famille et leurs 2544 dépendants ainsi qu'à 48 personnes vivant seules formant un total de 2597 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5627

Item = 4 = Bannage au marché.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le Breffier soit autorisé à acheter (10) des pulvérisateurs (Bermord) pour les jardins publics de cette Municipalité.

Adoptée.

5628

Proposé par l'échevin G. Houle

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le conseil à l'unanimité est d'opinion que le carnage doit se faire comme l'an dernier ou que ceci occasionne une dépense d'un delà de \$450<sup>00</sup> la présente résolution ne prendra effet que lorsqu'elle aura été approuvée par la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

5629.

Item = 5 = Homme d'écurie - soin des chevaux.

Après plusieurs remarques faite par l'échevin Houle au sujet de cette item et à la suite d'une requête en faveur de M. Dargis comme proposé au soin-

des chevaux les membres du conseil décident de remettre le tout à la prochaine séance.

5630.

Item - 6 = Annuler la résolution accordant une augmentation de salaire de 15%.

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Courteau

Et résolu que la résolution No. 5551 faite et passé le 7 mai 1934 soit rescindé et annulé à toutes fins que de droit.

Le vote est demandé par l'échevin L. Lamy.

Pour = Les échevins L. Houle, B. Bouffard, H. Thiffault, E.

Courteau et dep. Caron.

Contre = L'échevin Louis Lamy.

Adoptée sur division.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que les salaires pour le corps de police soit <sup>est</sup> comme suit: Le chef \$25<sup>00</sup> par semaine le sous-chef \$20. par semaine et les deux autres constables à \$18. par semaine.

Adoptée.

5631.

Item - 7 = Collecteurs d'aqueduc.

Proposé par l'échevin E. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce conseil prie la Commission Municipale de prendre connaissance que la collection d'aqueduc pour la paroisse Ste-Famille ne semble pas efficace et que des injustices auroient été faites; dans les circonstances le conseil dégage sa responsabilité.

Adoptée.

5632.

Proposé par l'échevin E. Courteau

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que Son Honneur le Maire et le pro-maire ou tout autre membres du conseil soient nommés délégués à la convention des Municipalités qui doit se tenir à Baspé et dont le départ doit s'effectuer le 23 août prochain. Le budget et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire

adoptée



Son Honneur le Maire lève la séance

J. Nadeau  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions Lundi le sixième jour du mois d'août 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. E. Houle, S. Bouffard, H. Thiffault, J. Courteau & A. P. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5633.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciale du 16 juillet 1934 et du 31 juillet 1934, soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

5634.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le compte suivant soit accepté :-

648 = Jos Dénervé Rues Ent # 27<sup>28</sup>

Adoptée.

5635

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

|                               |              |               |   |
|-------------------------------|--------------|---------------|---|
| 649 = Geo Barokatt & Freni    | Bat Ent      | 1 75          | ✓ |
| 650 = A. Brumillard           | Auto-échelle | 2 00          | ✓ |
| 651 = Rochelleau & Freni      | - -          | 70            | ✓ |
| 652 = Bell Telephone Co'y     | Tel & Mess   | 36 86         | ✓ |
| 653 = Dawson Bros Ltd         | Papeterie    | 1 80          | ✓ |
| 654 = J. J. Moor & Co         | "            | 14 75         | ✓ |
| 655 = Imprimerie St Patrice   | Election     | 4 00          | ✓ |
| 656 = Canadian Pacific Telég. | Messages     | 37            | ✓ |
|                               |              | <u>762 33</u> |   |

|       |                           |                    |   |                       |
|-------|---------------------------|--------------------|---|-----------------------|
| 657 = | Shawinigan W & Coy        | Eclairage          | 49. <sup>00</sup><br>313. <sup>63</sup> | ✓                     |
| 658 = | Rene de Collet Truon bois | Audition           | 20. <sup>00</sup>                       | ✓                     |
| 659 = | La Cite du Cap.           | Remb taxe          | 29. <sup>75</sup>                       | ✓                     |
| 660 = | Walker & Campbell         | Impression         | 5. <sup>99</sup>                        | ✓                     |
| 661 = | Francis Hanks bois        | A. C. Mat          | 3. <sup>75</sup>                        | ✓                     |
| 662 = | Bureau d'Ensg.            | Mutations          | 10. <sup>00</sup>                       | ✓                     |
| 663 = | Maxime Brenier            | Chevaux Ent.       | 2. <sup>57</sup>                        | ✓                     |
| 664 = | Carrire St Maurice        | Rues Ent           | 10. <sup>79</sup>                       | ✓                     |
| 665 = | Geo Lanquette             | " "                | 3. <sup>35</sup>                        | ✓                     |
| 666 = | Paul Rochefort            | " "                | 7. <sup>06</sup>                        | ✓                     |
| 667 = | Shawinigan W & Coy        | Compagn            | 166. <sup>48</sup>                      | ✓                     |
| 668 = | Le Nouvelliste Ltee       | Avrs               | 30. <sup>74</sup>                       | ✓                     |
| 669 = | " "                       | "                  | 6. <sup>72</sup>                        | ✓                     |
| 670 = | Alcide Demers             | Chevaux N.         | 9. <sup>63</sup>                        | ✓                     |
| 671 = | L. G. Hamelin             | Auto-chef          | 5. <sup>00</sup>                        | ✓                     |
| 672 = | Nap Lorange               | Prof Bertrand Rues | 23. <sup>06</sup>                       | ✓                     |
| 673 = | Amedee Coulombe           | Bat Ent            | 1. <sup>45</sup>                        | ✓                     |
| 674 = | C. A Brown Ensg.          | App.               | 1. <sup>50</sup>                        | ✓                     |
| 675 = | Canadian Pacific Teleg.   | Mess.              | 1. <sup>32</sup>                        | ✓                     |
| 676 = | J. Ste Lorange            | Jardins            | 9. <sup>50</sup>                        | ✓                     |
| 677 = | Adam Rocheleau            | "                  | 91. <sup>00</sup>                       | ✓                     |
| 678 = | Josephat Hardy            | Voies Dns Dept     | 26. <sup>78</sup>                       | ✓                     |
| 679 = | C. Lorange & Fil          | Chevaux N.E.       | 37. <sup>87</sup>                       | ✓                     |
| 680 = | Jules Roy                 | Bag route          | 26. <sup>00</sup>                       | ✓                     |
|       |                           |                    | Montant rapp                            |                       |
|       |                           |                    | Total                                   | 67. <sup>33</sup>     |
|       |                           |                    |   | \$ 899. <sup>77</sup> |
|       |                           |                    |   | 900                   |

1 Cpte en suspens

681 = N Massicotte #59.<sup>61</sup>

Adoptée.

5636

Propose par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin J. Comteau

Est résolu que le Trésorier soit avisé qu'à l'avenir aucun intérêt ne sera chargé sur les taxes de ceux <sup>envers</sup> qui la ville a quelques redevances et remettre les intérêts à ceux qui en ont payés et qui en feront la demande.

Adoptée.

5637

Propose par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin J. Comteau

Est résolu que le prix de 15.<sup>00</sup> soit fixé comme licence pour un colporteur de fruits et légumes

et légumes en gros, ce prix sera pour la balance de l'année seulement.

Adoptée.

5637

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 17 juillet 1934, incluant une lettre de M. M. L. Guimont en date du 12/7/34 avisant que l'Auditeur de la Province a approuvé la réclamation du mois d'avril 1934 au montant de \$ 13559<sup>55</sup>.

5638

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 31 juillet 1934, incluant une lettre de M. M. L. Guimont en date du 26/7/34 avisant que l'Auditeur de la Province a approuvé la réclamation du mois de mai 1934 au montant de \$ 15296<sup>65</sup> et add d'avril au montant de \$ 48<sup>10</sup>.

5639

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué en date du 1<sup>er</sup> août 1934, incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission Municipale en date du 1<sup>er</sup> août 1934, approuvant les minutes de la séance du 16 juillet 1934 du conseil de la Cité avec les exceptions suivantes :-

- 1) L'approbation des comptes Nos 643 et 644 est suspendue.
- 2) L'approbation du compte No. 646 est refusée.
- 3) L'approbation de la résolution No. 5615 est refusée.
- 4) L'approbation de la résolution No. 5619 est refusée.

Votre tout dévoué

(signé) Emile Morin Secrétaire

5640

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la résolution No. 5615 soit de nouveau soumise à la Commission avec un rapport du Trésorier expliquant le cas de M. Hebert

Adoptée.

5641

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance du refus de la Commission Municipale de Québec d'accepter le compte No. 646 au montant de \$ 2<sup>75</sup> ainsi

que la résolution portant le no. 5619 autorisant M. Henri Lavoie à enquêter sur la collection de l'aqueduc pour la paroisse Ste Famille, prie la Commission de donner les détails du refus.

Adoptée.

5642

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le Contre-Maitre de l'aqueduc soit autorisé à refaire les entrées d'eau de M. M. Langemont et Boulard 226 Rue Notre-Dame, Chs. D'été 16 Bonaventures et Philias Laliberté 34 Rue Royale, le tout devant être vérifié avant de commencer les travaux.

Adoptée.

5643

Considérant la requête des principaux citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, priant les membres du Conseil de réinstaller M. W. Dargis au soin des chevaux en invoquant les services rendus à la Municipalité par ce dernier :

Considérant qu'il est père d'une nombreuse famille qu'il est citoyen depuis 40 ans qu'il est un de nos premiers employés, qu'il a été remercié de ses services injustement, qu'il a toujours fait une spécialité du soin des chevaux, harnais, voitures...

Considérant qu'il est propriétaire intéressé, qu'il a toujours assisté les pompiers dans leur travail et pour toutes ces raisons mentionnées plus haut, les échevins à l'unanimité reconnaissent les biens fondés de la requête et à ces causes il est proposé par l'échevin François Courteau et secondé par l'échevin Alphonse Caron que Monsieur Willie Dargis soit engagé au soin des chevaux à raison de \$10<sup>00</sup> par semaine. Cette résolution devra prendre effet le 14 du mois courant.

Que la résolution No-5186 engageant Monsieur Ramel Buisé soit annulée et rescindée à toute fin que de droit.

Adoptée.

5644

Considérant que le Marché aux Denrées ne rapporte pas suffisamment de revenus pour les dépenses qu'il est dans l'intérêt de notre cité que ces sommes-

sions soient reçues d'ici au 20 août 1934, pour louage,

Attendu que les soumissionnaires devront suivre les règlements déjà existants, pour ce qui est de l'hygiène et des taux; le conseil se réserve le droit de n'accepter aucune soumission;

attendu que la Corporation pourra reprendre la direction du marché en donnant 30 jours d'avis de même pour le locataire préposé.

Proposé par Alphonse Caron  
secondé par François Cousteau

Adoptée.

5645

Le Règlement No. 176 amendement le Reg. No. 150 après avoir été lu deux fois fut définitivement adopté par la résolution suivante:

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 176 soit adopté en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et dernière lecture.

Adoptée.

5646

Proposé par l'échevin F. Cousteau

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour de l'avoine criblée de l'Ouest No. 1, aussi pour 1 char de foin un bon No. 1, pour la prochaine séance régulière du conseil du 20 août 1934

Adoptée.

5647

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi de #11418 <sup>75</sup>/<sub>100</sub> comme suit:-

|                 |                                     |
|-----------------|-------------------------------------|
| Pour nourriture | 6637 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| " vêtements     | 1386 <sup>60</sup> / <sub>100</sub> |
| " chauffage.    | 1067 <sup>40</sup> / <sub>100</sub> |
| " lumière       | 315 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>  |
| " Eau           | 421 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| " abri          | 1591 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |

pour être distribué en secours-direct par cette Municipalité au cours du mois de septembre 1934 aux 421 chefs de famille et leurs 2764 dépendants ainsi qu'à 47 personnes vivant seules formant un total de 2311 nécessiteux, tous de cette municipalité

Adoptée.

5648

Attendu que le 15 septembre 1921 la Corporation de la ville du Cap-de-la-Madeleine, a en vertu des pouvoirs à elle donnés par la "Loi des logements ouverts de la Province de Québec" consenti à Monsieur Romeo Morrissette un prêt de \$3600. moyennant certaines conditions mentionnées dans un contrat passé par le Notaire Chagnon:-

Attendu que le 18 juin 1934 une résolution a été passée modifiant le contrat ci-dessus:

Attendu que le 21 juin 1934 un contrat a été passé devant le Notaire Boucher modifiant considérablement le premier contrat intervenu et engageant les deniers de la Cité envers la Commission Scolaire pour un montant important.

Attendu que ce contrat est à sa face même irrégulier, illégal et contraire aux intérêts de la Corporation

Il est proposé par François Courteau  
secondé par Henri Thiffault

Que le Breffis avise sans délai Monsieur Romeo Morrissette que notre corporation s'en tient à son contrat du 15 septembre 1921 à toutes fins que de droit, ainsi la Commission Scolaire qu'elle devra considérer la lettre du Délégué, du Breffis et du Trésorier en date du 21 juin 1934 comme irrégulière et ne pouvant engager le crédit de la ville pour 489<sup>31</sup>, que le Trésorier personnellement, conformément au contrat du 15 septembre 1921 tout ~~contrat~~ montant que peut devoir Monsieur Romeo Morrissette et fasse rapport au conseil sous huit jours

Adoptée.

5649

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Approuvé par l'échevin Bea Bonnard

Et résolu que des remerciements soient adressés.

sés à M. L. G. Gotorin pour l'heureuse initiative qu'il a apportée le 24/7/34. lors de la distribution d'un montant en secours.

Adoptée

5650

Proposé par l'échevin J. Corstean

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que M. Henri Larivière soit nommé collecteur d'aqueduc pour la paroisse Ste-Famille et que la résolution portant le No-548r nommant M. Henri Corstean soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit; le conseil a décidé de faire ces changements à l'issue d'une enquête faite nécessairement, et que le rapport accompagnera ladite résolution.

Adoptée.

5651

Lettres et autres correspondances lues en conseil  
Compte Adam Rocheleau <sup>95</sup> Re: terrains pour jardins ~~et~~.

Jos Demers Re = Intérêts sur taxes = Ref = Res = 5636

Edmond Bergeron - Vente de bag - Conseil autorise le chef d'emménagement M. Bergeron.

Unité Sanitaire = plainte égouts trop petit et défectueux

Alfred Favis demande de licence Ref = Rés No-5637

Département du Secrétaire de la Province pension de maladie à \$216 par année.

Rev à A Bellemare Ref = au Délégué.

Henri Larivière application collecteur Ref = Rés. No-5650

Requête pour nomination de M. B Laerte collecteur  
Révisée en comité de Finances.

Requête pour M W Dargis Ref = Rés No. 5643

Requête pour A Roof clere du marché Ref = Rés No-5644

Emile Pigneau demande 1/2 licence Révisée en comité  
pour étude

EN Grandmont demande de lumière en comité pour étude

" - changer fils de fer " " "

" - réparation pousard " "

Jos Comeau - passage pour arrosage au Délégué

Philias Laliberte - rabais taxe d'eau - à l'étude

Naz Alarie Syndic offrant 2 lots à la ville à l'étude

Et la séance est levée

J Macleau  
Maire

J Beaumier  
Greffier

## Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, assemblée tenue aux lieux et place ordinaires des sessions du Conseil à l'hôtel de Ville Lundi ce dix septième jour de septembre mil neuf cent trente-quatre à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. les échevins Louis Lamy B. Bouffard Ernest Houle, Henri Thiffault & Aep Caron formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

5652.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 6 aout 1934 soit adopté tel que lu

Adopté.

5653.

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

|       |                        |                     |                     |   |
|-------|------------------------|---------------------|---------------------|---|
| 682 = | Le Nouvelliste Ltee    | Avis                | 12 <sup>60</sup>    | ✓ |
| 683 = | Jos Demers             | Ray Chôm.           | 172 <sup>19</sup>   | ✓ |
| 684 = | La Cité du Cap         | " "                 | 1228 <sup>70</sup>  | ✓ |
| 685 = | Banque Can. Nat        | Charges             | 38049 <sup>20</sup> | ✓ |
| 686 = | J. Lanouette Trésorier | S.D.                | 450 <sup>00</sup>   | ✓ |
| 687 = | " "                    | " 26/7/34           | 1300 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 688 = | Continental Guar. Corp | Auto Chef.P.        | 50 <sup>35</sup>    | ✓ |
| 689 = | J. Lanouette val       | Salaires 28/7/34    | 457 <sup>70</sup>   | ✓ |
| 690 = | A Marchand val         | " "                 | 50 <sup>60</sup>    | ✓ |
| 691 = | La Cité du Cap         | Petty Cash          | 16 <sup>95</sup>    | ✓ |
| 692 = | B. Lattinville         | Intérêts            | 42 <sup>00</sup>    | ✓ |
| 693 = | La Com. M. de Québec   | Salaires            | 83 <sup>33</sup>    | ✓ |
| 694 = | J. Lanouette Trésorier | S.D. 2/8/34         | 1500 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 695 = | " "                    | " "                 | 500 <sup>00</sup>   | ✓ |
| 696 = | V. Bonche val          | C. Coll. ag.        | 69 <sup>60</sup>    | ✓ |
| 697 = | J. Lanouette Trésorier | S.D. 7/34           | 1200 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 698 = | " "                    | " 9/8/34            | 2000 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 699 = | " "                    | " Jan. & Aug. 24/34 | 2500 <sup>00</sup>  | ✓ |



Montant Rapp.

|       |                      |   |                    |   |
|-------|----------------------|---|--------------------|---|
| 700 = | Jo Lanouette val     | Salaires 11/8/34                        | 457 <sup>70</sup>  | ✓ |
| 701 = | A Marchand val       | " "                                     | 50 <sup>60</sup>   | ✓ |
| 702 = | Caie Loya en Cheques | S.D. <sup>loyer 1933</sup> juillet 1934 | 101 <sup>50</sup>  | ✓ |
| 703 = | Jo Lanouette "Pris"  | S.D. 16/8/34                            | 2000 <sup>00</sup> | ✓ |
| 704 = | Caie Loya cheques    | S.D. juillet 1934                       | 539 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 705 = | Jo Lanouette "Pris"  | S.D. 23/8/34                            | 2000 <sup>00</sup> | ✓ |
| 706 = | " "                  | " Loya Ant                              | 1700 <sup>00</sup> | ✓ |
| 707 = | " "                  | " Eau "                                 | 400 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 708 = | " "                  | " 30/8/34                               | 1800 <sup>00</sup> | ✓ |
| 709 = | " val                | Sal. 2/8/34                             | 457 <sup>70</sup>  | ✓ |
| 710 = | A Marchand val       | " "                                     | 50 <sup>60</sup>   | ✓ |
| 711 = | La Com M de Quebec   | Salaires                                | 83 <sup>35</sup>   | ✓ |
| 712 = | Cont Bus Coy         | Auto Chef D.S.                          | 50 <sup>35</sup>   | ✓ |
| 713 = | Jo Lanouette "Pris"  | Timbres                                 | 50 <sup>00</sup>   | ✓ |
| 714 = | La Cité du Coy       | Del etc                                 | 110 <sup>85</sup>  | ✓ |
| 715 = | J.D. Rochefort + Fil | Clay Chimage                            | 6 <sup>72</sup>    | ✓ |
| 716 = | " "                  | " "                                     | 504 <sup>48</sup>  | ✓ |
| 717 = | Thomas Masson        | " "                                     | 50 <sup>98</sup>   | ✓ |
| 718 = | Ernie Halin          | " "                                     | 47 <sup>58</sup>   | ✓ |
| 719 = | Aleide Demers        | " "                                     | 43 <sup>64</sup>   | ✓ |
| 720 = | Henri Thiffault      | " "                                     | 35 <sup>70</sup>   | ✓ |
| 721 = | Thomas Vivier        | " "                                     | 31 <sup>36</sup>   | ✓ |
| 722 = | " "                  | " "                                     | 15 <sup>00</sup>   | ✓ |
| 723 = | Edm Savary           | " "                                     | 75 <sup>52</sup>   | ✓ |
| 724 = | Zotique Cadette      | " "                                     | 56 <sup>71</sup>   | ✓ |
| 725 = | Simard + Frise       | " "                                     | 51 <sup>66</sup>   | ✓ |
| 726 = | Arthur Heon          | " "                                     | 72 <sup>52</sup>   | ✓ |
| 727 = | E. G. Gari           | " "                                     | 45 <sup>05</sup>   | ✓ |
| 728 = | Sis. Lévesque        | " "                                     | 110 <sup>86</sup>  | ✓ |
| 729 = | Edm. Savary          | " "                                     | 87 <sup>49</sup>   | ✓ |
| 730 = | Geo Lalancette       | " "                                     | 39 <sup>26</sup>   | ✓ |
| 731 = | W. H. Ledue          | " "                                     | 98 <sup>84</sup>   | ✓ |
| 732 = | C. Loranger + Fil    | " "                                     | 79 <sup>07</sup>   | ✓ |
| 733 = | J. A. Bruneau        | " "                                     | 61 <sup>12</sup>   | ✓ |
| 734 = | C. Loranger + Fil    | " Adm                                   | 113 <sup>52</sup>  | ✓ |
| 735 = | Banque Can Nat       | Int Pay. etc                            | 1275 <sup>79</sup> | ✓ |
| 736 = | Bedem Lattinville    | Int <sup>u</sup> Pay.                   | 7 <sup>00</sup>    | ✓ |
| 737 = | Paul Rochefort       | Fin. Eds Sec                            | 10 <sup>00</sup>   | ✓ |

|       | Montant                | Rapp =          |                               |
|-------|------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 738 = | Jos Lanquette "Frère"  | S.D.            | 6/9/34 2000 <sup>00</sup> ✓   |
| 739 = | "                      | "               | 13/9/34 2000 <sup>00</sup> ✓  |
| 740 = | Care Loyers en chèque  |                 | avnt 1934 534 <sup>00</sup> ✓ |
| 741 = | J Lanquette val        | Sal             | 8/9/34 457 <sup>70</sup> ✓    |
| 742 = | A Marchand val         | "               | " 50 <sup>60</sup> ✓          |
| 743 = | V Bouche val           | Com Coll. Ag.   | 55 <sup>45</sup> ✓            |
| 744 = | J Lanquette "Frère"    | S.D. Chantier   | 500 <sup>00</sup> ✓           |
| 745 = | "                      | "               | " 500 <sup>00</sup> ✓         |
| 746 = | "                      | "               | 20/9/34 2000 <sup>00</sup> ✓  |
| 747 = | H Massicotte & Frère   | Clay Adm.       | 153 <sup>68</sup> ✓           |
| 748 = | H.D. Vivier            | "               | Chom. 83 <sup>00</sup> ✓      |
| 749 = | Carrière St Maurice    | Pierre Rus      | 43 <sup>50</sup> ✓            |
| 750 = | Paul Rochefort         | "               | Chaux 24 <sup>00</sup> ✓      |
| 751 = | New office app         | Impression      | 40 <sup>50</sup> ✓            |
| 752 = | Nector Pichette        | Remb P. Mun.    | 3 <sup>56</sup> ✓             |
| 753 = | J. Oscar Rivard        | Ass Marche      | 19 <sup>20</sup> ✓            |
| 754 = | Edm Boussonnault       | Ferme etc       | 11 <sup>50</sup> ✓            |
| 755 = | Eme J. Lipine          | Jardins         | 20 <sup>00</sup> ✓            |
| 756 = | J. Ledoux              | Sellerie        | 6 <sup>80</sup> ✓             |
| 757 = | J. Gaudin & Fils       | Bois            | 7 <sup>33</sup> ✓             |
| 758 = | Bell Tiley Coij        | Pel & Mess      | 41 <sup>85</sup> ✓            |
| 759 = | Garage S. Levesque     | V. Vidange      | 7 <sup>50</sup> ✓             |
| 760 = | L. Héroux              | Prop Bertrand   | 35 <sup>25</sup> ✓            |
| 761 = | Rochelleau & Frère     | Police app      | 2 <sup>85</sup> ✓             |
| 762 = | H Beliveau             | Soudure         | 4 <sup>90</sup> ✓             |
| 763 = | Und. Elliott Frère Ltd | Impression      | 17 <sup>75</sup> ✓            |
| 764 = | Corp Mun Comte Meollet | Traverse Fleuve | 10 <sup>50</sup> ✓            |
| 765 = | La Com. M. de Quebec   | Salaires        | 88 <sup>33</sup> ✓            |
| 766 = | Pharmacie Ceneaux      | Alatme          | 10 <sup>00</sup> ✓            |
| 767 = | Alexis Demers          | Chevaux N.      | 9 <sup>78</sup> ✓             |
| 768 = | H.D. Vivier            | S.D.            | 10 <sup>05</sup> ✓            |
| 769 = | Am. Coulombe           | Hôtel Ville Ent | 1 <sup>19</sup> ✓             |
| 770 = | D. Ch. Démes           | Soin Méd        | 14 <sup>00</sup> ✓            |
| 771 = | J.D. Gagneau.          | Fr. Frère.      | 12 <sup>00</sup> ✓            |
| 772 = | Paul & Bergeron        | Machinerie      | 16 <sup>85</sup> ✓            |
| 773 = | Bureau d'Enq           | Mutations       | 3 <sup>50</sup> ✓             |
| 774 = | Fleuxiste Lavolette    | Couronne        | 8 <sup>00</sup> ✓             |
| 775 = | Nap Koranger           | Dw Mat.         | 27 <sup>80</sup> ✓            |

| Montant Rappr. |                            |                    |                   |
|----------------|----------------------------|--------------------|-------------------|
| 776 =          | H. Massicotte & F. J. Ltee | Dw Mat             | 54 <sup>00</sup>  |
| 777 =          | "                          | "                  | 59 <sup>61</sup>  |
| 778 =          | Joseph Hardy               | Dw Répar.          | 21 <sup>90</sup>  |
| 779 =          | Med. Boursvest             | L. Elect Pros Ass. | 5 <sup>00</sup>   |
| 780 =          | La Cite du Cop             | Petty-Cash         | 4 <sup>80</sup>   |
| 781 =          | "                          | Remb P. Mun        | 24 <sup>01</sup>  |
| 782 =          | J. J. Moore & Co           | Papeterie          | 28 <sup>37</sup>  |
| 783 =          | C. Lorange & Fils          | Chevaux N.         | 10 <sup>30</sup>  |
| 784 =          | "                          | "                  | 37 <sup>63</sup>  |
| 785 =          | J. B. Lorange              | Jardins etc        | 17 <sup>85</sup>  |
| 786 =          | Le Nouvelliste Ltee        | Avis               | 8 <sup>40</sup>   |
| 787 =          | Shawinigan W & F Coy       | Energie            | 137 <sup>43</sup> |
| 788 =          | "                          | Eclairage          | 311 <sup>69</sup> |
| 789 =          | Jules Roy                  | Saz & Huile        | 15 <sup>40</sup>  |
| 790 =          | "                          | "                  | 54 <sup>44</sup>  |
| 791 =          | "                          | "                  | 14 <sup>00</sup>  |

Grand Total

\$ 83,042.27

Adoptée.

5654.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 18 août incluant un chèque au montant de \$ 13559.<sup>55</sup> Recl. = avril 1934

5655

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 20 août incluant une lettre de M. Lt. Poirin se rapportant à un montant de \$ 5500. garantie par le Gouvernement Provincial pour la période du 15 au 31 août 1934.

5656

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 20 août incluant une lettre de M. Emile <sup>Moiron</sup> Sec de la Commission Municipale en date du 17 août approuvant les minutes de la séance du 31 juillet avec les exceptions suivantes :

10 = En ce qui concerne la résolution No- 5625 la Commission Municipale est d'opinion que les garanties de la Ville restent les mêmes puisque les changements apportés au premier acte ne touchent pas les dites garanties.

20 = L'approbation de la résolution No 5627 est refusée.

3<sub>o</sub> = L'approbation de la résolution no 5628 est refusée.

4<sub>o</sub> = L'approbation de la résolution no 5630 est refusée, la Commission municipale étant d'opinion que les salaires actuellement payés ne devant pas être modifiés.

5<sub>o</sub> = En ce qui concerne la résolution no 5632, je dois vous dire que la Commission municipale de Québec ne peut donner son approbation à cette résolution telle que rédigée.

La Commission municipale de Québec reconnaît l'utilité de l'Union des municipalités et désire que les municipalités importantes soient représentées à la convention de cette union par un délégué du conseil.

Toutefois, en tenant compte de la situation financière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la Commission municipale ne croit pas qu'elle ferait son devoir en autorisant plus que l'envoi d'un seul délégué avec l'entente que les dépenses de ce délégué ne devront pas excéder \$100.<sup>00</sup>

Ausiez-vous l'obligeance d'informer le conseil dans ce sens.

Votre tout dévoué

Le Secrétaire

(signé) Emile Morin.

5657

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 10 septembre incluant une lettre de M. M<sup>r</sup> Guimont en date du 7 septembre 1934 relativement à l'acceptation de la réclamation du mois de juin 1934 au montant de \$11016.<sup>00</sup>

5658

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 10 septembre incluant une lettre de M. Emile Morin Secrétaire de la Commission en date du 30 août approuvant les minutes de la séance du 6 août 1934 avec les restrictions suivantes:

1<sup>o</sup> - L'approbation de la résolution No. 5636 est refusée

2<sup>o</sup> - En vertu de l'article 517 de la loi des

cités et villes, le conseil n'a pas le pouvoir de faire remiser des intérêts sur les taxes.

Cette résolution est donc absolument contraire aux dispositions formelles de cet article 517 et son approbation doit être refusée.

2o = L'approbation de la résolution no-5640 est refusée pour les mêmes raisons pour lesquelles la résolution no-5615 avait été refusée.

3o = Par la résolution no-5641 il est demandé à la Commission municipale de Québec les raisons de son refus en ce qui concerne le compte no-646 et la résolution no-5619.

L'approbation du compte no-646 au montant de \$2<sup>72</sup> a été refusée.

Ce compte de \$2<sup>72</sup> représente des secours directs distribués à des personnes qui s'étaient vues refuser leurs secours par suite du fait que lesdites personnes n'avaient pas travaillé, tel qu'exige par les règlements, en retour des secours qui leur sont accordés.

La Commission municipale a refusé son approbation à la résolution no-5619 car elle ne croit pas qu'une enquête telle que suggérée soit nécessaire.

4o = L'approbation de la résolution no-5643 est refusée.

M. Raul Buiet donnant actuellement satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions, la Commission municipale de Québec ne croit pas qu'il soit opportun de le destituer pour le remplacer par une autre personne.

5o = L'approbation de la résolution no-5644 est suspendue jusqu'à ce que vous puissiez vous procurer de renseignements additionnels à son sujet.

De plus, le marché ayant été établi par un règlement, il me semble qu'un autre règlement serait nécessaire si on veut l'abolir ou le louer.

6. = L'approbation de la résolution No 5648 est refusée.

7. = L'approbation de la résolution No-5650 est suspendue jusqu'à ce que le rapport auquel fait allusion cette résolution ait été soumis à la Commission municipale.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

5659

Lecture d'une lettre de M. Robert Fournier Délégué en date du 11 septembre incluant <sup>une lettre</sup> de M. Jean E. Vallée en date du 31 aout 1934 accordant un octroi de \$ 11000. pour le mois de sept. 1934.

5660

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le greffier soit autorisé à acheter de la London Concrete Mchry un moule pour tuyau de 24" x 21" d'épais pour confection de tuyaux d'égoût.

Adoptée.

5661

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que ce conseil prie la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation de faire des travaux de prolongement de l'égoût de 30" du Fleuve, et l'amélioration ou construction du tuyau d'égoût de la Rue Royale.

Adoptée.

5662

Comme suite à la lecture d'une lettre de M. Josephat Hardy la résolution suivante fut adoptée

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la résolution portant le No-5586 faite et passée le 18 ième jour du mois de juin 1934 autorisant M. Aug Robichaud à louer la Rue Latreuille soit rescindée et annulée à toutes fins que droit et qu'avec lui soit donné de louer la rue d'ici 15 jours

Adoptée.

5663.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une lettre du notaire J. A. Trudel relativement aux taxes des Dominicaines du Passire décide que cette communauté soit traitée sur le même pied que les autres.

Adoptée.

5664

À la suite de la lecture d'une lettre de M. Nap Lamy la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Henle

Et résolu que le greffier soit autorisé d'enlever sur le rôle d'évaluation la maison située sur la rue St Bonaventure appartenant à M. Nap. Lamy vu qu'elle est démolie.

Adoptée.

5665

Proposé par l'échevin H. Thiffault.

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une résolution de l'Association des marchands du Cap en vient à la conclusion qu'une décision doit être prise immédiatement et en conséquence demande à la Commission municipale d'émettre des billets en faveur des marchands qui ont fournis au Dept des secours directs et envers qui la cité a des redevances.

Adoptée.

5666

Pour faire suite à une lettre requête signée par les vétérans de cette Cité la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Attendu qu'une demande a été faite à ce conseil par les personnes ci-après nommées pour obtenir l'autorisation de se former en association sous le nom de "Casques du front 1914-1918 et compagnons", dans un but de récréations, d'exercices physiques et de délassement pour l'esprit et le corps et pour toutes fins.

utiles aux soussignés en leur qualité de Vétérans avec siège d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité au chapitre 257 R. S. Q. 1925

Attendu que ladite demande a été signée par les personnes (ci-après) suivantes :

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Rene Huylebroeck | Louis Laurent      |
| Hector Pichette  | Philippe Millette  |
| Aimé Beaumier    | Henry Bennett      |
| Jos Tremblay     | Donat Bellemare    |
| Léon Blais       | J. Henry Shiffaueh |

Attendu qu'il est opportun d'accéder à ladite demande :

Que l'autorisation et le consentement de ce conseil prévu par ledit chapitre 257 S.R.Q. 1925, soient accordés aux dites personnes de se former en association sous le nom de "Casques du front 1914-1918 et Compagnons" pour les fins ci-dessus mentionnées, aux conditions et termes prévus par ledit Chap 257 S.R.Q. 1925

Adoptée unanimement.

5667

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que les membres de la Commission Scolaire soient priés de se joindre à la délégation des membres de ce conseil auprès des autorités de la Commission municipale pour régler les différents qui existent entre la Sterling Street et ladite Commission scolaire

Adoptée.

5668

Proposé par l'échevin H. Shiffaueh

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire pour la délégation du Conseil de la Cité, à Québec, jeudi le 20 courant.

Adoptée.

5669

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de



Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$11005.<sup>00</sup> comme suit :

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Pour nourriture | 6447 <sup>00</sup> |
| " vêtements     | 1353 <sup>60</sup> |
| " chauffage     | 997 <sup>40</sup>  |
| " lumière       | 306 <sup>00</sup>  |
| " Eau           | 408 <sup>00</sup>  |
| " Abri          | 1493 <sup>00</sup> |

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois d'octobre 1934 aux 408 chefs de famille et leurs 2210 dépendants ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 2256 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5670

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil à l'unanimité prie le Ministère de la Voie de bien vouloir poser une couche d'asphalte, si possible, à l'entrée de la route No 19 sur la Rue Thibeau, laquelle est en très mauvais état actuellement.

Adoptée.

5671

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les membres du Conseil sont unanimes à faire disparaître le compte d'eau de M. Adolphe Brousseau à condition que toutes les taxes municipales soient payées; cette décision est prise pour la seule et unique raison que le propriétaire n'a jamais fait usage de l'eau de la Cité n'ayant pas fait d'entrée.

Adoptée.

5672

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que ce conseil ayant appris avec regrets la mort de Monsieur Hercule Beaumier ex-maire de cette Municipalité prie la famille d'accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper

Adoptée.

5673

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de la Three-Rivers Traction Coys pour faire le trajet de la Rue Alice au lieu de Bonaventure avec le même service de 15 minutes tel qu'actuellement.

Adoptée.

5674.

Ouverture des soumissions; foin ravoine

Jos Demets = Foin # 90<sup>00</sup> le 100 bottes et

= Avoine # 165 par sac de 98 Lbs (net)

O Lorange & Fils = Foin # 95<sup>00</sup> le 100 bottes et

= Avoine # 0.62 1/2 le minot (ouest)

Jos Bauvin = Foin # 80<sup>00</sup> le 100 bottes et

= Avoine # 0.42 1/2 le minot (Canadienne)

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que la soumission de Monsieur Jos Bauvin pour du foin un bon No. 2 au prix de # 80<sup>00</sup> le 100 bottes, soit acceptée; ainsi dans nos hangars.

Adoptée.

5675

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que la soumission de M. Jos Bauvin pour de l'avoine canadienne, pour une période de trois mois, au prix de # 0.42 1/2 le minot, soit acceptée.

Adoptée.

5676

= Avis de motion. =

(Je, soussigné) échevin de la Cité du Cap-de-la-Madellene donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement du lait

(signé) Henri Shiffauer

échevin de la Cité.

5677

Lettres lues en conseil

Alp Devost = Demande mesurer terrain au Président Eval.

Lucien Bailly = Erreur superf. terrain grille autour à compe  
D Montplaisir = " " " " " " " "



|                                     | Montant Rapp   | 1989                |
|-------------------------------------|----------------|---------------------|
| 793 = René de Cotret & Levesque     | Audition       | 20 <sup>00</sup> ✓  |
| 794 = do                            | do             | 40 <sup>00</sup> ✓  |
| 795 = Canadian Pacific              | Mess.          | 39 ✓                |
| 796 = Carnie Sr. Maurice Ltee       | Rues Ent       | 9 <sup>38</sup> ✓   |
| 797 = do                            | do             | 5 <sup>16</sup> ✓   |
| 798 = Jos Gauvin & Fils             | Chevaux N.     | 21 <sup>25</sup> ✓  |
| 799 = Cordonnere Rompre             | Sellerie       | 3 <sup>20</sup> ✓   |
| 800 = Shawnee W.P. Coy              | Compages       | 150 <sup>06</sup> ✓ |
| 801 = do                            | Eclairage      | 313 <sup>64</sup> ✓ |
| 802 = Nap Loranger                  | Ag. reg. Mat   | 8 <sup>55</sup> ✓   |
| 803 = do                            | do             | 31 <sup>71</sup> ✓  |
| 804 = Arthur Brumillette            | Rues Ent       | 8 <sup>03</sup> ✓   |
| 805 = T.J. Moors & Coe Ltee         | Papeterie      | 2 <sup>80</sup> ✓   |
| 806 = do                            | do             | 6 <sup>5</sup> ✓    |
| 807 = J. D. Garneau                 | Eds de Ses     | 2 <sup>50</sup> ✓   |
| 808 = Adam Rocheleau                | Jardins        | 4 <sup>00</sup> ✓   |
| 809 = Paul E. Bergeron              | Machinerie     | 95 <sup>70</sup> ✓  |
| 810 = Bell Telephone Coy            | Tel & Mess     | 37 <sup>76</sup> ✓  |
| 811 = Rocheleau & Fries             | Auto - échelle | 5 <sup>60</sup> ✓   |
| 812 = Bureau d'enregistrement       | Mutations      | 14 <sup>00</sup> ✓  |
| 813 = Le Nouvelliste Ltee           | Avis           | 10 <sup>08</sup> ✓  |
| 814 = Imprimerie Sr Patrice         | papeterie      | 12 <sup>00</sup> ✓  |
| 815 = Arthur Doreet                 | chauffage      | 9 <sup>20</sup> ✓   |
| 816 = La Cie J.B. Holland           | papeterie      | 74 <sup>5</sup> ✓   |
| 817 = Alfred Godin                  | Remb taxes Mun | 2 <sup>80</sup> ✓   |
| 818 = Allen West Ltd                | Comp. Machines | 20 <sup>70</sup> ✓  |
| 819 = Jules Roy                     | Buzoline       | 26 <sup>45</sup> ✓  |
| 820 = " "                           | "              | 22 <sup>90</sup> ✓  |
| 821 = Bureau d'enregistrement       | Vente de taxes | 175 <sup>00</sup>   |
| = Propose par l'échevin E. Courteau |                |                     |
| Appuyé par l'échevin A. Lison       |                |                     |

Et résolu que les comptes ci-haut mentionnés soient payés à l'exception du compte du bureau d'enregistrement #175<sup>00</sup>

Adopté.

5680

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin délégué incluant une lettre de M. Emile Monn secrétaire de la Commission Municipale de Québec en

date du 4 octobre 1934 acceptant les minutes de la séance du 17 septembre 1934 avec les exceptions suivantes.

1<sup>o</sup> Le compte no-764 mentionné dans la résolution no-5633, est suspendu.

2<sup>o</sup> L'approbation du compte no-770 est refusée.

3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5660 est suspendue.

4<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5661 est suspendue.

5<sup>o</sup> Il y a, dans ces minutes, une résolution no-5663 se rapportant à la Communauté des Dominicains du Québec.

Est-ce que cette résolution veut dire que le conseil se rend à la demande de la communauté et qu'il consent à accorder l'exemption de taxes, sollicitée?

Si tel est le cas, je dois vous dire que la Commission municipale de Québec refuse son approbation à ladite résolution.

Le paragraphe "C" de l'article 520 de la Loi des cités et villes ne s'applique pas, d'après les informations que vous m'avez données, à la propriété dont il s'agit.

6<sup>o</sup> En ce qui concerne la résolution no-5665 vous me déclarez que Monsieur Potvin a refusé la chose lors de l'entrevue avec les membres du conseil jeudi dernier.

7<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5671, est refusée.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

5681

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. M.-L. Guimont en date du 1<sup>er</sup> octobre relativement à l'acceptation de la réclamation du mois d'août 1934 au montant de \$ 9603<sup>15</sup>.

5682

Lecture de la lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Ivan L'Allée en date du 27 septembre 1934 accordant à cette municipalité un octroi de \$ 11005<sup>20</sup> pour le mois d'octobre 1934.

5683

Lecture d'une lettre de M. Robert Parson Délégué en date du 19 septembre incluant un chèque au montant de \$ 15344<sup>75</sup> pour réclamation de mai et add. d'avril 1934.

5684.

Proposé par l'échevin F. Conneau

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Est résolu que le greffier soit autorisé à substituer le nom de M. C.N. De Brandmont à celui de M.M. Ovide Réal Beaudoin, et Octave Bailly vu que ces M.M. n'avaient que des promesses de vente non enregistrées et que ces noms avaient été portés au rôle d'évaluation à sa demande, le tout conformément à la demande de M. C.N. De Brandmont.

Adoptée.

5685

Proposé par l'échevin François Courteau

Appuyé par l'échevin Alphonse Caron

Est résolu qu'après lecture faite du contrat entre la Cité et M. Binette, le maire soit autorisé à le signer.

Adoptée.

5686

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Caron

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux-Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$12,595.<sup>00</sup> comme suit:-

Pour nourriture - \$7,632.25

" vêtements - 1,590.00

" chauffage - 1,193.25

" Lumière - 295.50

" Eau - 394.00

" abri - 1,490.00

pour être distribuée en secours directs par cette municipalité au cours du mois de novembre, 1934, à 394 familles, aux 45 personnes vivant seules, formant un total de 2559 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5686<sup>a</sup>

Proposé par l'échevin Ernest Soule

Approuvé par l'échevin Georges Bouffard

Attendu que les Membres du conseil à l'unanimité reconnaissent les services déjà rendus par les vétérans: Il est résolu: qu'un montant de \$ 30.<sup>00</sup> soit accordé au Club "Basques du Front 1914-1918 et compagnons" pour l'achat de leur drapeau.

Adopté.

5687

Proposé par l'échevin François Courteau

Approuvé par l'échevin Alphonse Laron

Que toutes les entrées d'eau demandées par écrit et jugées nécessaires par le contre-maitre soient accordées.

Adopté.

5688

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Approuvé par l'échevin François Courteau

Et résolu que la distribution de l'ouvrage de forge soit divisée également entre les forgerons de cette cité et que les achats de la Corporation soient aussi divisés également entre les marchands du Cap.

Adopté.

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Approuvé par l'échevin François Courteau

Et résolu que le rapport de Monsieur Tancrede Bordeleau du sujet des fuisards et d'un logement ouvrier soit accepté, et que ces travaux de fuisards et de réparations soient faits le plus tôt possible.

Adopté.

5689

Proposé par l'échevin Ernest Soule

Approuvé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que Monsieur Tancrede Bordeleau contre-maitre, soit autorisé à arrondir la sortie de la rue St-Sivère, en réparant le trottoir de façon à faciliter la sortie de la dite rue et pourvu que ce travail n'empêche pas sur les propriétés privées.

Adopté.

5690

Les membres du conseil après lecture d'une lettre de l'Honorable Premier Ministre Taschereau adressée à Monsieur Wellie Laroque de notre ville, dans laquelle il est conseillé à ce dernier de s'adresser au maire pour obtenir la position qu'il sollicite depuis longtemps.

en sont venus à la décision suivante:

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Secondé par l'échevin Alphonse Laron  
 Et résolu que le conseil prie l'Honorable  
 Premier Ministre, Président de la Commission Municipale  
 de bien vouloir autoriser tel que nécessaire les mem-  
 bres du conseil pour qu'il soit donné suite aux récla-  
 mations de Monsieur Kellie Larois.

Adoptée.

5691

Proposé par l'échevin Ernest Houle  
 Secondé par l'échevin François Courteau  
 Et résolu que les membres du conseil à l'u-  
 nanimité prient la Commission Municipale de Québec  
 de prendre les moyens nécessaires afin de faire léga-  
 liser, soit par un bill, soit par toute autre procédure,  
 le fait de convertir la dette municipale par de nouvelles  
 obligations portant intérêt à trois pour cent, à trente ans,  
 payables deux fois l'an, en juillet et décembre de chaque  
 année, comprenant les intérêts et fonds d'amortissement

Adoptée.

5692

Proposé par l'échevin Alphonse Laron  
 Secondé par l'échevin François Courteau  
 Et résolu que le conseil du Cap-de-la-Ma-  
 delaine est prêt à accepter les avantages que le gouvernement  
 offre à la cité concernant l'amélioration de son aéroport  
 aux conditions suivantes:

- (a) Que le projet en question ne contienne aucunement  
 l'établissement d'un camp de concentration.  
 (b) Que le travail à effectuer pour ces travaux soit  
 réservé exclusivement aux sans-travail de la Cité du Cap-  
 de-la-Madelaine ainsi que ceux de la ville des Trois-  
 Rivières, si nécessité il y avait.

Adoptée.

5693

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Appuyé par l'échevin Alphonse Laron  
 Et résolu qu'un puisard soit fait sur  
 la rue Thibault entre les propriétés de M. Gergeau et  
 Monsieur Brulé.

Adoptée.



5694

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Appuyé par l'échevin Alphonse Caron  
 Et résolu que M. Gauvin soit avisé de  
 nouveau de livrer le foin et le grain au prix de sa  
 soumission, telle qu'elle a été acceptée par le conseil.

5695

Adopté.  
 Proposé par l'échevin Georges Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Ernest Houle  
 Et résolu que ce conseil à l'unanimité  
 autorise le Greffier à livrer à Monsieur Théophile  
 Lefebvre, 20 à 25 dormants pour relever sa maison.

5696

Adopté.  
 Proposé par l'échevin Georges Bouffard  
 Appuyé par l'échevin François Courteau  
 Et résolu, tel que le Premier Ministre  
 de cette Province le désire, ce conseil recommande M.  
 Robert Dumont à la Commission Municipale de  
 Québec avec prière de l'aider dans sa demande.

5697

Adopté.  
 Proposé par l'échevin François Courteau  
 Appuyé par l'échevin Alphonse Caron  
 Et résolu que le Greffier soit autorisé à  
 demander des soumissions pour du charbon Buckwheat  
 Welsh pour les bâtisses de l'Hôtel-de-Ville et de la  
 station de pompage, et ce pour la prochaine séance  
 régulière du conseil.

5698

Adopté.  
 Proposé par l'échevin Ernest Houle  
 Appuyé par l'échevin Georges Bouffard  
 Et résolu que la Commission Municipale  
 de Québec soit priée de faire un rajustement de salaires  
 pour les employés permanents de cette cité.  
 En suspens jusqu'à la prochaine séance.

Lecture de diverses correspondances.  
 Et la séance est levée.

J. A. Macdonald  
 Maire  
 Beaumont  
 Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 23<sup>ème</sup> jour d'octobre 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. S. Bouffard, Le Houle, H. Thiffault, S. Comteau & Aep Carson tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Motif de l'assemblée. Discuter la vente des propriétés et passer toutes résolutions en rapport à ce sujet

5699

Attendu que la Commission Municipale a donné instruction aux officiers de la Cité de faire vendre toute propriété sur laquelle existe des arriérés de taxe jusqu'à l'année 1933 inclusivement;

Attendu que d'après les lois déjà existantes les arriérés de 1932-1933 ne se prescrivent pas immédiatement;

Attendu que les propriétaires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne peuvent bénéficier de la loi sanctionnée lors de la dernière session de la législature de Québec par suite du fait que cette municipalité est actuellement sous le contrôle de la Commission municipale;

Attendu qu'il serait injuste de rendre la situation des propriétaires du Cap-de-la-Madeleine plus difficile que dans les autres municipalités de la Province lorsqu'ils ont déjà, par ailleurs, plus de difficultés que dans les autres villes à cause de l'état particulier des affaires de la cité;

Il est proposé par Henri Thiffault  
secondé par François Comteau

Est résolu que l'on retranche immédiatement de la liste des propriétés à être vendues sous les noms de ceux qui ne doivent à titre d'arriérés que les taxes 1932-1933 à la condition

CAP-DE-LA-MADELEINE, 20 octobre 1934.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S



Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

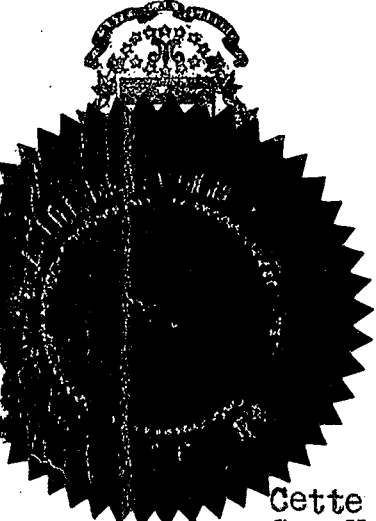
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... ~~XXVI~~ **MARDI** ....., le... ~~vingt~~ **Vingt-**.....  
**Troisième**... jour du mois de... **Octobre**..... de l'année mil neuf **cent**  
**trente-quatre**  
~~cent vingt~~....., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....  
**Vingtième**..... jour de... **Octobre** ..... mil neuf cent ~~vingt~~.....  
**trente-quatre**.....

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée par  
Son Honneur le Maire J.A. Nadeau  
pour les raisons suivantes:

Discuter la vente des propriétés et  
passer toutes résolutions en rapport  
à ce sujet.



*Appuyé par l'échevin A. Caron  
Et résolu que les procès-verbaux des assem-  
blées régulières et spéciales du 15 et du 23 octobre 1934 soient  
adoptés tels que lus*

*Adopté.*



que ceux qui doivent l'année 1932 fassent immé-  
diatement des arrangements de paiement avec le  
Trésorier et que la Commission Municipale de Québec soit  
prieé d'accéder à cette demande.

Une copie de cette résolution soit adressée à la  
Commission Municipale de Québec et au Premier Ministre.

Adoptée.

5700

Proposé par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que M<sup>re</sup> J. A. Cambrey, avocat de  
la Cité du Cap-de-la-Madelaine, soit autorisé d'aviser  
la Commission municipale de Québec, de suspendre la  
vente des immeubles des propriétaires de cette munici-  
palité en défaut, à date, vu que le Conseil de ladite Cor-  
poration n'a jamais été avisé de ce faire par qui que  
ce soit, et que M<sup>re</sup> Cambrey soit autorisé à faire toutes  
démarches.

Adoptée

Et la séance est levée.

J. A. Macdonald

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du con-  
seil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assem-  
blée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions  
Lundi le 5 novembre 1934 à laquelle assemblée étaient  
présents Son Honneur le Maire J. A. Macdonald M<sup>rs</sup> L. Hamy  
B. Bouffard, G. Houde, H. Shiffault et Aep. Caron tous échevins  
formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5701

Proposé par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que les procès-verbaux des assem-  
blées régulières et spéciales du 15 et du 23 octobre 1934 soient  
adoptés tels que lus

Adoptée

CANADA  
MOE DE QUÉBEC  
COMMUNAUTÉ DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELAINE  
No. 3-2-3  
SUIVET  
DES DU CONSEIL



570v

Propose par l'échevin Les Lamy

Appuyé par — —

Et résolu que les comptes suivants  
soient payés moins cependant celui de M<sup>re</sup> J. A.  
Cambrai sur lequel je me déclare dissident  
En amendement

Propose par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que tous les comptes tels que  
ci-dessous soient payés. L'échevin Les Lamy retire sa motion  
pu qu'elle n'a pas de seconds.

|      |  |                      |                       |
|------|--|----------------------|-----------------------|
| 822- | Banque Can. Nationale                  | Ant. B. O. B. P.     | 21329 <sup>54</sup> ✓ |
| 823- | W. St. Cyr                             | Clay chômage         | 173 <sup>01</sup> ✓   |
| 824- | Aug Robichaud                          | "                    | 154 <sup>58</sup> ✓   |
| 825- | Chs Lemaire                            | "                    | 36 <sup>07</sup> ✓    |
| 826- | J. G. Gauvin & Fils                    | " Adm.               | 15 <sup>78</sup> ✓    |
| 827- | Chs Masson                             | " Chômage            | 32 <sup>84</sup> ✓    |
| 828- | J. A. Nadeau & al                      | Délégation           | 50 <sup>00</sup> ✓    |
| 829- | J. Lanquette Trés.                     | S. D. Eau sept       | 400 <sup>00</sup> ✓   |
| 830- | " "                                    | S. D. 27/9/34        | 2700 <sup>00</sup> ✓  |
| 831- | " "                                    | S. D. Loyer sept     | 1600 <sup>00</sup> ✓  |
| 832- | Salaires Emp (3) & semaines au         | 22/8/34              | 50 <sup>60</sup> ✓    |
| 833- | - - Permanents -                       | 22/8/34              | 457 <sup>70</sup> ✓   |
| 834- | Honorable Trésorier Prov               | Clay adm.            | 1324 <sup>35</sup> ✓  |
| 835- | Loyer de sept payé par chèque          |                      | 414 <sup>00</sup> ✓   |
| 836- | Commission sur Coll aqueduc sept 1934. |                      | 85 <sup>18</sup> ✓    |
| 837- | Commission Mun.                        | Dep. Del. au 31/8/34 | 573 <sup>15</sup> ✓   |
| 838- | J. Lanquette Trésorier                 | S. D. 4/10/34        | 7000 <sup>00</sup> ✓  |
| 839- | Salaires emp perm & sem. au            | 6/10/34              | 457 <sup>70</sup> ✓   |
| 840- | - - (2) - -                            | 6/10/34              | 50 <sup>60</sup> ✓    |
| 841- | J. Art. Larivière                      | Clay. Chômage        | 21 <sup>73</sup> ✓    |
| 842- | J. Lanquette Trés.                     | S. D. 11/10/34       | 7500 <sup>00</sup> ✓  |
| 843- | H. Parenteau                           | Clay Chômage         | 70 <sup>15</sup> ✓    |
| 844- | " (B. Vivier)                          | " "                  | 26 <sup>38</sup> ✓    |
| 845- | Aug Robichaud                          | " "                  | 53 <sup>34</sup> ✓    |
| 846- | Lucien Turcotte                        | " "                  | 88 <sup>45</sup> ✓    |
| 847- | Maz Lavergne                           | " "                  | 0 <sup>41</sup> ✓     |
| 848- | Geo Barrakatt & Frenne inc             | " "                  | 119 <sup>32</sup> ✓   |
| 849- | " "                                    | " "                  | 0 <sup>92</sup> ✓     |

Montant rapp.

|       |                                       |   |                       |
|-------|---------------------------------------|---|-----------------------|
| 850 - | J. Arthur Bruneau                     | Clay Chômage                                    | 17 <sup>95</sup> ✓    |
| 851 - | Commission Mun de Quebec              | Sal. Del <sup>15/9/34</sup> <sub>15/10/34</sub> | 83 <sup>33</sup> ✓    |
| 852 - | J. A. Chevalier & Fils                | Clay Chômage                                    | 77 <sup>90</sup> ✓    |
| 853   | J. Lanouette Pres.                    | S.D. 18/10/34                                   | 2000 <sup>00</sup> ✓  |
| 854   | J. N. Godin Ltee                      | Clay Chômage                                    | 66 <sup>97</sup> ✓    |
| 855   | Salaires Emp. Perm. & sem au 20/10/34 |   | 457 <sup>70</sup> ✓   |
| 856   | - - - - -                             |   | 50 <sup>60</sup> ✓    |
| 857   | J. Lanouette Pres                     | S.D. 25/10/34                                   | 2000 <sup>00</sup> ✓  |
| 858   | " "                                   | Loyer Oct/34                                    | 1600 <sup>00</sup> ✓  |
| 859   | Conrad Voyer                          | Clay Chômage                                    | 98 <sup>05</sup> ✓    |
| 860   | La Cite du Cap                        | Primbres  | 50 <sup>70</sup> ✓    |
| 861   | Arthur Rompssi                        | sellerie  | 1 <sup>55</sup> ✓     |
| 862   | Gullemette Lafond                     | Clay Chômage                                    | 26 <sup>80</sup> ✓    |
| 863   | Banque Can Nat.                       | " "   | 89 <sup>99</sup> ✓    |
| 864   | " "                                   | " "   | 64 <sup>58</sup> ✓    |
| 865   | H. Brasseur                           | " "   | 29 ✓                  |
| X 865 | J. Beaume Del Special                 | Remb de Frais                                   | 28 <sup>20</sup> ✓    |
| 866   | Geo Banakatt                          | Clay Chômage                                    | 143 <sup>17</sup> ✓   |
| 867   | J. U. Sr Arnaud                       | " "   | 68 <sup>04</sup> ✓    |
| 868   | Edwin Lottinville                     | B. Pay Part.                                    | 108 <sup>88</sup> ✓   |
| 869   | Chs Lemay                             | Clay Chômage                                    | 104 <sup>16</sup> ✓   |
| 870   | Arthur Heim                           | " "   | 77 <sup>85</sup> ✓    |
| 871   | Jas Lavoisier                         | " "   | 64 <sup>80</sup> ✓    |
| 872   | Maj Lavergne                          | " "   | 247 <sup>11</sup> ✓   |
| 873   | Ernest Boisvert                       | " "   | 2 <sup>47</sup> ✓     |
| 874   | Imprimerie St. Patrice                | " Adm.  | 58 <sup>30</sup> ✓    |
| 875   | J. N. Godin Ltee                      | " Chômage                                       | 350 <sup>55</sup> ✓   |
| 876   | Alexis Fournier                       | " "   | 123 <sup>30</sup> ✓   |
| 877   | Adam Rocheleau                        | " Adm.  | 30 <sup>00</sup> ✓    |
| 878   | Conrad Voyer                          | " Chômage                                       | 73 <sup>66</sup> ✓    |
| 879   | Maurice LaHaye                        | " "   | 13 <sup>24</sup> ✓    |
| 880   | Edmond Bauphis                        | " "   | 86 <sup>97</sup> ✓    |
| 881   | J. B. Pasi                            | " "   | 48 <sup>41</sup> ✓    |
| 882   | W. Sr Cyr                             | " "   | 14 <sup>25</sup> ✓    |
| 883   | Débiture donnee en p. acument         | S.D. <sup>en défaut</sup> avant mise            | 11900 <sup>00</sup> ✓ |
| 884   | Banque Can Nat                        | Int B. Obl. & Clay                              | 8102 <sup>06</sup> ✓  |
| 885   | Napoléon Lovanger                     | Dw Mat  | 13 <sup>28</sup> ✓    |
| 886   | Rocheleau & Frieze                    | Auto - Chef                                     | 0 <sup>75</sup> ✓     |

|         |                              |                     |                      |
|---------|------------------------------|---------------------|----------------------|
| 887 -   | Ju Barwin                    | 5-Chevaux N.        | 21 <sup>25</sup> /   |
| 888 -   | C. Lorange + Fil             | " val.              | 32 <sup>81</sup> /   |
| 889 -   | Ed Boissonnaux               | Div. Rep + Feuage   | 10 <sup>50</sup> /   |
| 890 -   | Bureau d'Enq.                | Mutations           | 10 <sup>00</sup> /   |
| 891 -   | "                            | Rôle d'eval         | 14 <sup>40</sup> /   |
| 892 -   | John Millen 3hu              | Pol. App            | 2 <sup>00</sup> /    |
| 893 -   | Eugène Babin                 | Marché Rép          | 4 <sup>00</sup> /    |
| 894 -   | Gouvernement de la Prov      | Indigents           | 3668 <sup>09</sup> / |
| x 894 - | Internat Lord CR             | Opinion             | 13 <sup>00</sup> /   |
| 895 -   | La Cité du Cap               | Remb taxes          | 6 <sup>61</sup> /    |
| 896 -   | Des Vigneau + Pouss          | 5-Chevaux           | 16 <sup>00</sup> /   |
| 897 -   | Armand Bronillard            | Auto chet + Aqueduc | 13 <sup>96</sup> /   |
| 898 -   | Alphonse Hébert              | Police Cont         | 6 <sup>90</sup> /    |
| 899 -   | H Massicotte + Frère Lhé     | Agreq. Mat          | 82 <sup>87</sup> /   |
| 900 -   | J. Donat Beaume              | Ass.                | 30 <sup>00</sup> /   |
| 901 -   | Hervé Vivier                 | Police Bat Int      | 2 <sup>68</sup> /    |
| 902 -   | Edm Bergeron                 | Rues                | 3 <sup>90</sup> /    |
| 903 -   | Bell Telephone Coy of Canada |                     | 46 <sup>79</sup> /   |
| 904 -   | Amédée Martineau             | Police Cont         | 5 - /                |
| 905 -   | Shawinigan W & P Coy         | Pompage             | 163 <sup>10</sup> /  |
| 906 -   | "                            | Eclairage           | 318 <sup>36</sup> /  |
| 907 -   | Joseph Démers                | Chevaux N.          | 5 <sup>65</sup> /    |
| 908 -   | " Barwin + Fil               | Police Cont         | 1 <sup>76</sup> /    |
| 909 -   | Hervé Mésault                | Div Rép.            | 3 <sup>80</sup> /    |
| 910 -   | Mrs J. A. Cambrey            | Délégation          | 40 <sup>00</sup> /   |
| 911 -   | Jules Roy                    | Isaz + Huile        | 30 <sup>75</sup> /   |
| 912 -   | Union Cash Letter            |                     | 1,15 /               |

Adoptée.

cinq mots en italique dans B.

5703

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Dan La Vallée en date du 25 octobre accordant un octroi de \$12595<sup>00</sup> pour le mois de novembre 1934.

5704

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson fixant le tarif du chauffage comme suit

|                  |                 |             |
|------------------|-----------------|-------------|
| 2 ou 3 personnes | 1 <sup>00</sup> | par semaine |
| 4                | 1 <sup>10</sup> | -           |
| 5                | 1 <sup>20</sup> | -           |
| 6                | 1 <sup>30</sup> | -           |
| 7                | 1 <sup>40</sup> | -           |
| 8 ou plus        | 1 <sup>50</sup> | -           |



5705

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant un chèque au montant de \$3822<sup>50</sup> etant pour la reclamation du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1934.

5706.

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre circulaire No-22 relativement aux résolutions de corporations autorisant l'envoi de délégation auprès de la Commission municipale ou après de quelques autres chefs de départements.

5707

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à payer un chèque au montant de \$37.<sup>50</sup> à l'ordre de Monsieur Napoléon Lamy et de charger le dit chèque au compte coupon, échéance du 1<sup>er</sup> février 1927. Le greffier et le trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant stipulé plus haut.

Adoptée.

5708

Proposé par l'échevin Ernest Soule

Approuvé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que le greffier soit autorisé à retrancher du rôle d'évaluation la bâtisse portée au nom de Monsieur Robert Desilets; cette bâtisse ayant été condamnée par le Bureau d'Hygiène de la Province de ratifier par résolution. Le Trésorier est aussi autorisé à retrancher du rôle de perception le montant représentant l'évaluation de la maison à condition toutefois que les taxes du terrain soient payés au complet, et que copie de cette résolution soit envoyée aux intéressés, à M. Robert Desilets et au Shérif M. L. P. Mercier.

Adoptée

5709

Proposé par l'échevin Ernest Soule

Approuvé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit priée de faire un rajustement de salaires pour les employés permanents de cette cité.

En amendement:

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Approuvé par l'échevin Alphonse Gagnon

Et résolu qu'il soit demandé à la Commission Municipale de rajuster les salaires de la force constabulaire. Le proposeur et le second retirèrent leur motion.

5710

et l'amendement est adopté.

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Approuvé par l'échevin Ges. Bouffard

Et résolu: Attendu qu'une demande a été faite à ce conseil par les personnes ci-après nommées, pour obtenir l'autorisation de se former en association sous le nom de "Club Lapointe" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et le délassement physique et intellectuel, avec siège d'affaires en la dite cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité au chapitre 257 S. R. Q. 1925.

Attendu que la dite demande a été signée par les personnes suivantes:

J. N. Levesque, J. A. A. Richard, Arthur Beaudin  
Alfred Piche, Marguerite Lavigne, Arthur Pelletier, Victor  
Lacroix, William St Pierre, Maurice Bonin et Wellie  
Carignan.

Attendu qu'il est opportun d'accéder à cette dite demande.

Que l'autorisation et le consentement de ce conseil prévu par ledit chapitre 257 S. R. Q. 1925 soient accordés aux dites personnes de se former en association sous le nom de "Club Lapointe" pour les fins ci-dessus mentionnées, aux conditions et termes prévus par le dit chapitre 257, S. R. Q. 1925.

Adopté.

5711

Les membres du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine prennent connaissance d'une lettre de l'Honorable Premier Ministre de cette province, adressée à Monsieur Émile Vigneault, déclarant que le gouvernement n'a aucun contrôle sur les municipalités qui veulent prélever les taxes qui leur sont dues et lui conseille de s'entendre avec les autorités de sa ville.

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Secondé par l'échevin Alphonse Caron

Et résolu que les membres du conseil sont unanimes à suspendre la vente des propriétés devant être vendues le 13 novembre, pour les années 1932, 1933-1934.

Adopté.

5712

Considérant la Loi de la Commission Municipale de Québec, Section VI, article 39, Paragraphe, B, C, D, E, F.

La commission municipale se substitue au Pouvoir de la municipalité lorsque cette dernière néglige ou refuse après un avis préalable qui lui est donné par la Commission.

Le 6 février 1934, le Président de la Commission municipale de Québec dans une lettre adressée au Maire, définissant les attributions du conseil, à savoir: "Lors le conseil ne semble pas comprendre que votre municipalité doit être administrée non pas par le Délégué seul ni même par le Maire, mais, bien par le conseil et la Commission municipale conjointement.

Celle-ci ne peut faire, de son chef, des actes d'administration que lorsque le Conseil refuse ou néglige de faire son devoir et de collaborer avec la Commission.

Je considère que le conseil doit prendre l'initiative en toutes choses et la Commission Municipale n'aura alors qu'à exercer son droit de contrôle.

Quant aux affaires d'administration du conseil, celui-ci partage avec nous la responsabilité.

Il est résolu que ce conseil proteste contre de tels pouvoirs pris par le Délégué, qui se serait permis de faire faire certains travaux au réservoir de notre aqueduc sans consulter le Conseil, et occasionner par là une perte de \$128,000. à ce dit réservoir et exposer la ville à rester sans eau et au risque d'une catastrophe. Cette opinion du Conseil est confirmée par une lettre reçue de l'ingénieur constructeur M. Louis Morissette, avisant le conseil qu'il dégageait entièrement sa responsabilité et protestant contre les hommes proposés au travail et qui ont fait preuve de négligence et d'impéritie et collaboré à tout point de vue l'opinion des Membres du conseil.

Il est proposé par l'échevin Ernest Houle

Secondé par l'échevin Alphonse Claron

Et résolu que les membres du conseil à l'unanimité devant tous les faits mentionnés plus haut, désirent décharger entièrement leur responsabilité pour tous les argentés dépensés inutilement et les dommages causés au réservoir de notre aqueduc pour la seule et unique raison que le conseil n'a jamais été consulté. Adoptée.

5713

Proposé par l'échevin Louis Suffault

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$12,006.40 comme suit: -

Pour nourriture - \$ 6,309.40

Pour vêtements - \$ 1,322.40

Pour chauffage - \$ 1,995.60

Pour Lumière - \$ 309.00

Pour Eau - \$ 412.00

Pour Abri - \$ 1,658.00

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité au cours du mois de décembre 1934, aux 316 chefs de famille et leurs 2147 dépendants, ainsi qu'à 37 personnes vivant seules, formant un total de 2204 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5714

Proposé par l'échevin Alphonse Baron

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que les membres du conseil se croient justifiables de demander à la Commission Municipale, en vertu de quel article ou paragraphe de la loi de la Commission Municipale de Québec que cette même Commission s'est permise de se payer elle-même sans autorisation du conseil, (Ré: Dépenses du Délégué)

Adoptée:

5715

Cap-de-la-Madeline, 5 Novembre 1934.

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

Messieurs,

Conformément à la résolution passée par votre conseil récemment, je me suis rendu à Québec où j'ai rencontré les membres de la Commission Municipale; je fus reçu le plus courtoisement possible. La première chose qui attira mon attention fut celle de savoir si une autorisation avait été donnée à Monsieur Fortunat Beaumier, greffier, du Cap-de-la-Madeline, de cacheter ou

de différer l'ordonnance de la dite Commission Municipale relative à la vente des propriétés des contribuables de cette Cité dont les taxes n'étaient pas payées. J'ai l'autorisation de dire que jamais le greffier de cette Cité n'a été empêché de faire part au conseil de cette ordonnance. En outre, je dois ajouter que d'après la loi, le président ou un de ses délégués devait donner un avis de trente jours à cet effet, et que la vente des propriétés ne devait se faire qu'après ce délai.

D'après la décision du président de la Commission Municipale de Québec, je soumetts que les propriétaires possédant des propriétés au Cap de la Madeleine peuvent prendre arrangement avec le délégué de la Commission Municipale de Québec facilement en payant un prorata du montant dû pour la première année des deux années dues, c-à-r. 1932-1933 pourvu que la première année 1932 soit payée en entier au cours de la présente année, par versements mensuels. La loi exigeait qu'un avis fût donné à chaque propriétaire en défaut de payer sous un délai de trente jours, et je dois déclarer que jamais tel avis n'a été donné suivant la loi, malgré les déclarations des officiers de cette municipalité. On a offert des affidavits à cet effet, et je dois dire que ces affidavits étaient des faussetés, puisque j'ai en mains la copie des avis donnés en telle occurrence.

J'encourage mes concitoyens à faire en cette circonstance difficile de leur histoire un beau geste en payant le plus qu'ils pourront, quitte aux membres de notre Conseil de faire leur part légitime à l'heure qui sonnera lorsqu'il s'agira de récompenser les employés n'ayant rien fait pour protéger leurs concitoyens.

Votre tout dévoué

J. A. Cambrey.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Approuvé par l'échevin St. Thibault

Est résolu que le rapport de M<sup>r</sup> J. A. Cambrey relativement à son entrevue avec la Commission Municipale re: vente pour taxes, soit accepté tel que lu et adopté.

5716

Proposé par l'échevin Henri Thiffault  
 Appuyé par l'échevin Leo. Bouffard  
 Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter une couronne de fleurs pour être déposée au pied du monument des braves aux Trois-Rivières, le 11 novembre prochain. Adoptée.

5717

Proposé par l'échevin Leo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy  
 Et résolu que la liste électorale provinciale 1934, soit adoptée telle qu'elle paraphée par le président du conseil, en ce qui regarde la demande en inscription, et que la dite liste devienne en force. Adoptée.

5718

Proposé par l'échevin H. Thiffault  
 Appuyé par l'échevin E. Houle  
 Et résolu que le Greffier soit autorisé de vendre à l'enchère publique les routes pour l'entretien d'hiver pour les années 1934-35. La date de l'enchère sera le 14 Nov. 1934 avant la séance. Adoptée.

5719

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy  
 Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour numéros de licences pour 1935.

300 numéros pour chiens

50 " " licence de commerce

25 " " taxi

50 " " licence de charretier

Les dites soumissions devront être envoyées au bureau des Greffiers avant cinq heures le 19 novembre prochain

Adoptée.

5720

Proposé par l'échevin E. Houle  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 Et résolu que la soumission de Monsieur Pierre Loranger & Fils pour un char de foin, "Un bon No 2" au prix de \$10.25 le 100 bottes, soit acceptée.

Adoptée.

5721

Proposé par l'échevin A. Larou  
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault  
 Et résolu que la soumission de Monsieur Loranger & Fils pour du charbon "Buckwhat" au prix de

5722 \$9.20 la tonne, soit acceptée. *Adoptée.*  
 Proposé par l'échevin A. Thiffault  
 Appuyé par l'échevin A. Baron  
 Est résolu que la soumission de Monsieur  
 W. St-Lyre pour du charbon "Stove" au prix de \$12.50  
 la tonne, ainsi que la soumission de Arthur Shouet pour  
 du charbon "Christie" à \$13.25 la tonne, soient acceptées. *Adoptée.*

Cap-de-la-Madeline, le 20 Oct. 1934.  
 Monsieur J. A. Gadeau  
 Maire,  
 Cap-de-la-Madeline.

Honorable Monsieur,

Je suis informé qu'à la suite de travaux  
 à la prise d'eau, le nouveau réservoir s'est levé de quatre  
 pieds environ brisant ainsi tous les raccordements d'aqueduc  
 et travaux d'amenée de l'eau.

Comme ingénieur dessinateur et constructeur  
 des dits travaux, je desire dégager ma responsabilité profession-  
 nelle en les circonstances vu que les hommes proposés aux  
 dits travaux ont fait preuve de négligence et d'inexpérience.

Il se peut l'on conduit des travaux de  
 recherches qui prouvent un manque de connaissance techni-  
 que et qui ne font que augmenter les risques que court  
 le dit réservoir de se vider complètement.

Je vous soumetts la présente dans une  
 autre idée que celle de me protéger personnellement et  
 professionnellement comme Ingénieur.

Votre tout dévoué,

(Signé) Louis Morissette

Lettres lues en conseil:-

Jos. Ed. Laanger: Demande d'entrée d'eau - confirmée par résolution

Reni Skylebroeck: Ré: fête du 11/11/34 " " "

Lettre de Jean Louis Paribeauc: ré: demande de résolutions concer-  
 nant l'établissement de l'aéroport municipal - Accordé.

Bernard Cosette, ré: rapport-Jardins-ouvriers - A l'étude

Requête signée par M. M. A. Butheliet, R. Blaque, Emile

Orteau, ré: Réparation d'un trottoir - Au contre-maître pour  
 rapport.

Lettre de M. Napoléon Lamy concernant l'absence de trois coupons sur dividendes dus en février 1921 - Ratifiée par résolution.

Lettre de M. J.-A. Roy, faisant rapport qu'il a payé de taxes sur les lots P-543 + P-544 dont il n'est pas propriétaire.

A l'étude et Griffier autorisé à faire rapport.

J. O. Pagnier: Tout d'intérêt réduit à 5 1/2 % à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1934, re: avances faites pour distribution de secours direct.

Robert Desilets: re: Arrangement de taxes sur sa propriété confirmée par résolution du conseil.

Requête signée par les employés de bureau et du département de la police relativement à un rajustement de salaires: confirmée par résolution du conseil.

Requête signée par les Membres du "Club Lapointe" demandant l'assentiment du conseil de se former en association confirmée par résolution du conseil.

Ouverture des soumissions pour foin + charbon.

Cet la séance est levée

J. Madieu  
Maire  
F. Roussel  
Griffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions, lundi le 3 décembre 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Madieu, M.M. L. Lamy, S. Bouffard, E. Houle, François Cousteau et Aep Carson, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 5 novembre 1934 soit adopté tel que lu

Adopté.

5723

5724

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin François Cousteau



Et résolu que les comptes suivants soient payés:

|     |                          |                       |         |
|-----|--------------------------|-----------------------|---------|
| 913 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 2000.   |
| 914 | J. Lanouette & Al        | Sal. 3/11/34          | 457.70  |
| 915 | Art. Marchand & Al       | " "                   | 50.60   |
| 916 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 2000.00 |
| 917 | Henri Viviers            | C. Pay. Chomage       | 10.62   |
| 918 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 500.00  |
| 919 | Art. Can. Français & Al. | S. D. Loyer           | 392.00  |
| 920 | V. Boucher & Al.         | Comm. Coll. d'ag.     | 80.61   |
| 921 | Arthur Brouillette       | Fin. fds. de secours  | 15.15   |
| 922 | Henri Bisson             | Remb. de taxes        | 12.71   |
| 923 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 2300.00 |
| 924 | La Cité du Cap           | Petty cash            | 6.19    |
| 925 | J. Lanouette & Al.       | Sal. au 17/11/34      | 457.70  |
| 926 | Arthur Marchand & Al     | " " "                 | 50.60   |
| 927 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 2300.00 |
| 928 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs loyers     | 1800.00 |
| 929 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs eau        | 400.00  |
| 930 | Thomas Viviers           | C. Pay. Chomage       | 49.83   |
| 931 | J. D. Laperrière         | Accident              | 4.25    |
| 932 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 2500.00 |
| 933 | Les Ursulines T. R.      | Int. Oblig. inclus    | 286.00  |
| 934 | J. Legeault              | " " "                 | 15.00   |
| 935 | Annie Boisclair          | " " "                 | 7.50    |
| 936 | Manufacturers Life       | " " "                 | 47.50   |
| 937 | Gideon Beaumier          | " " "                 | 3.00    |
| 938 | Charles Trudel           | " " "                 | 3.00    |
| 939 | Ville de St. Jérôme      | " " "                 | 30.00   |
| 939 | A. F. D. Beaumier        | Del. Sp.              | 138.00  |
| 940 | La cité du Cap           | Petty cash            | 20.60   |
| 941 | Nap. F. Godin            | C. Pay. chomage       | 76.13   |
| 942 | J. Lanouette Trés.       | S. Directs            | 500.00  |
| 943 | Banque Can. Nat.         | Int sur Oblig. inclus | 17.50   |
| 944 | Napoléon Lamy            | Int. Obligations      | 37.50   |
| 945 | Georges Lalancette       | C. Pay. Chomage       | 95.59   |
| 946 | P. V. Ayotte             | C. Pay. Adm.          | 51.45   |
| 947 | H. Massicotte & fiurs    | C. Pay. Adm.          | 30.10   |
| 948 | N. B. Godin              | C. Pay Chomage        | 32.00   |
| 949 | Jos. Lord                | " " "                 | 54.94   |

|     |                        |                       |            |
|-----|------------------------|-----------------------|------------|
| 950 | J. B. Thibodeau        | C. Pay. Chômage       | 21.98 ✓    |
| 951 | Sivire Lemesque        | " " "                 | 35.18 ✓    |
| 952 | N. E. Godin            | " " "                 | 53.90 ✓    |
| 953 | Charles Lemay          | " " "                 | 214.04 ✓   |
| 954 | Georges Lalancette     | " " "                 | 10.50 ✓    |
| 955 | " " "                  | " " "                 | 14.00 ✓    |
| 956 | Banque Can. Nat.       | Int. Oblig.           | 15.00 ✓    |
| 957 | Herni Viviers & Al     | C. Pay. Chômage       | 700.00 ✓   |
| 958 | Banque Can. Nat.       | Int. Oblig. & B. Pay. | 7.675.35 ✓ |
| 959 | J. Lanouette & Al      | Sal au 1/12/34        | 457.70 ✓   |
| 960 | Arthur Marchand & Al   | " " "                 | 50.60 ✓    |
| 961 | Rochelleau & Jires     | Auto. Rep.            | 1.00 ✓     |
| 962 | Joseph Hardy           | Travaux de forge      | 21.20 ✓    |
| 963 | Amédée Coulombe        | Appareils             | 1.42 ✓     |
| 964 | La cie J. B. Rolland   | Papeterie             | 8.47 ✓     |
| 965 | François Loranger      | Contingent            | 1.00 ✓     |
| 966 | Edmond St Louis        | Bis-réservoir         | 2.10 ✓     |
| 967 | Shawinigan W. & P. Co. | Huile                 | 1.05 ✓     |
| 968 | " " " "                | Eclairage             | 35.50 ✓    |
| 969 | Guilbert Auto Parts    | Contingent            | 0.91 ✓     |
| 970 | Pierre Loranger & fils | Char de foins         | 214.70 ✓   |
| 971 | T. J. Moore & cie      | Papeterie             | 5.05 ✓     |
| 972 | Donat Beaumier         | Prof. Bertrand        | 1.30 ✓     |
| 973 | J. B. Loranger         | Contingent            | 1.30 ✓     |
| 974 | Reni de Lotub & cie    | Audition              | 20.00 ✓    |
| 975 | Nap. Loranger          | Mat. Divers           | 17.25 ✓    |
| 976 | Bureau d'eng.          | Mutations             | 15.00 ✓    |
| 977 | Dr. N. Perreault       | Fds de secours        | 24.50 ✓    |
| 978 | Raoul Belle-Isle & Al  | Comm. Coll. Aqueduc   | 77.37 ✓    |
| 979 | Can. Nat. Teleg.       | Messages              | 1.31 ✓     |
| 980 | Arthur Doucet          | Charbon               | 23.84 ✓    |
| 981 | Edmond Boissonnault    | Ferrage               | 4.75 ✓     |
| 982 | J. A. Gauvin           | Chevaux Nouriture     | 21.25 ✓    |
| 983 | Garage R. Milot        | Auto Chef. Rep. 0.25  | 10.00 ✓    |
| 984 | Shawinigan W. & P.     | Eclairage             | 324.64 ✓   |
| 985 | " " "                  | Energie Pompage       | 152.74 ✓   |
| 986 | Nap. Loranger          | Mat. Divers           | 3.38 ✓     |
| 987 | Jules Roy              | Gazoline              | 38.00 ✓    |
| 988 | Bell. Telephone Co     | Tel. & Messages       | 43.12 ✓    |

| Comptes en suspens |                           |                        |              |
|--------------------|---------------------------|------------------------|--------------|
| 989                | Wildy St-Byr              | Charbon                | 92.85 ✓      |
| 990                | Loranger + filies         | "                      | 183.58       |
| 991                | Fleuriste Laviolette      | Bontingent             | 8.00 ✓       |
| 992                | F.X. Thos. Berlinguet     | Arpentage              | 73.50 ✓      |
| 993                | La Cité du Cap            | Bont. Vente pour tapis | 120.00 ✓     |
| 993                | Club des Basques du front | Bontingent             | <u>10.00</u> |

Adoptée.

5725

Proposé par l'Échevin François Courteau  
 Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
 Et résolu que les comptes de charbon de Messieurs  
 Jos. L. Loranger + Wildy St-Byr soient asser-  
 mentés avant de les payer.

Adoptée.

5726

Proposé par l'Échevin François Courteau  
 Appuyé par l'Échevin Ernest Houle  
 Et résolu que ce conseil pour en venir à une  
 entente suggère qu'un montant de \$ 5.<sup>00</sup> soit  
 accordé en paiement de chacune des deux  
 couronnes placées au nom de la Cité au mou-  
 ment des Braves le 11 novembre dernier.

Adoptée.

5727

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson  
 délégué, incluant une lettre de M. Emile Moine,  
 Secrétaire de la Commission Municipale de  
 Québec en date du 2 novembre 1934, acceptant  
 les minutes de la séance du 15 octobre 1934,  
 avec les exceptions suivantes:

- 1.- En ce qui concerne la résolution No 5687,  
 la dépense devra être autorisée au préalable  
 par le délégué.
  - 2.- L'approbation de la résolution No 5688  
 est accordée à condition qu'il n'y ait  
 pas de différence dans les prix.
  - 3.- L'approbation de la résolution No 5690 est  
 suspendue.
  - 4.- L'approbation de la résolution No 5691 est  
 suspendue.
- Le conseil devrait soumettre au délégué

son projet et le délégué pourra ensuite le communiquer à la Commission municipale de Québec avec ses commentaires pour étude.

- 5.- L'approbation de la résolution N<sup>o</sup> 5692 pourra être donnée qu'en autant que la dite résolution est conforme aux dispositions de la loi spéciale autorisant la Cité du Cap-de-la-Madeleine à acquies des terrains pour les fins de l'aéroport.
- 6.- L'approbation de la résolution N<sup>o</sup> 5693 est suspendue.
- 7.- L'approbation de la résolution 5686-A est refusée.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire, Émile Moiré

5728

Lecture d'une lettre de Mr Robert Poisson Délégué, incluant une lettre de M. Émile Moiré, Secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 2 novembre 1934, relativement à la séance spéciale du 23 Octobre, 1934, laquelle se lit comme suit:

Je regrette de vous dire que la Commission Municipale de Québec n'a pas eu devoir donner son approbation aux résolutions Nos. 5699 et 5700 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine contenues dans les minutes d'une séance spéciale en date du 23 octobre 1934.

Votre tout dévoué

Le Secrétaire, Émile Moiré.

5729

Lecture d'une lettre de Mr Robert Poisson Délégué, incluant une lettre de M. Émile Moiré, Secrétaire de la Commission Municipale de Québec en date du 22 novembre 1934, approuvant les minutes de la séance du 5 novembre 1934, avec les restrictions suivantes :-

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 5 novembre 1934, du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les exceptions suivantes :-

10- Le paiement du compte no. 910 au nom de Monsieur J. A. Cambrey mentionné dans la résolution no. 5702 est refusé, car la Commission municipale de Québec avait refusé son approbation à la résolution du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à l'effet de prier Monsieur Cambrey de représenter la ville auprès de la Commission municipale à Québec :

20- Par la résolution No. 5709, le conseil demande à la Commission municipale de faire le réajustement des salaires de la force constabulaire.

La Commission municipale de Québec n'aurait pas d'objection à considérer le réajustement des salaires de tous les officiers et employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Toutefois, désirant coopérer avec les membres du conseil dans cette affaire, elle croit qu'il serait préférable que le conseil informe la Commission Municipale de Québec de quel pourcentage il est d'opinion qu'il serait raisonnable d'augmenter les dits salaires.

Cette suggestion est faite dans le but de laisser au conseil le soin de prendre l'initiative dans cette affaire comme dans toutes les autres questions relevant de la municipalité.

30- L'approbation de la résolution No. 5711 est refusée.

40- Par la résolution No. 5712, il est déclaré que les membres du conseil désirent dégager entièrement leur responsabilité pour tous les argentés dépensés inutilement et les

dommages causés au réservoir de l'aqueduc. La Commission municipale de Québec ne croit pas qu'il ait jamais été de l'intention de qui que ce soit de tenir responsables les membres du conseil pour le seul fait que les employés de la ville, dans l'exercice de leurs fonctions ordinaires, auraient procédé au nettoyage annuel du réservoir alors que ce nettoyage a été fait exactement de la même façon que pour les années passées sous la direction du même contre-maitre et en prenant les mêmes précautions. De plus, la Commission municipale de Québec est informée que ce nettoyage n'a rien coûté à la ville, qu'aucun montant n'a été dépensé pour réparer le réservoir et qu'il n'y a aucune interruption dans le service d'aqueduc à la suite de ce nettoyage annuel.

50.- Par la résolution N<sup>o</sup> 5714, le conseil demande à la Commission municipale de Québec, sous l'autorité de quel article de la loi, les dépenses du délégué sont payées, par suite du fait qu'il n'y aurait pas d'autorisation du conseil pour payer les dites dépenses.

Je vous envoie, ci-joint, copie certifiée d'une résolution du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine portant le N<sup>o</sup> 5381, en date du 20 novembre 1933, à l'effet de payer à la Commission municipale de Québec, pour le service du délégué, des émoluments jusqu'à concurrence de la somme de \$1.000.00 payables \$83.33 par mois, plus ses dépenses de voyages.

De plus, la Commission municipale de Québec croit que vous devriez signaler à l'attention des membres du conseil que depuis le premier mai dernier, le montant

de \$ 83.33 que la Cité du Cap-de-la-Madeleine payait à la Commission municipale pour vos émoluments a été réduit sans même que le conseil de ville le demande, à \$ 6.66, avec en plus, naturellement, vos dépenses ordinaires de voyages lorsque vous vous rendez au Cap-de-la-Madeleine dans l'intérêt des affaires de la municipalité.

60.- Par la résolution N<sup>o</sup>. 5715, le conseil accepte le rapport soumis au conseil par Monsieur J. A. Cambray, en date du 5 novembre 1934. La Commission municipale de Québec ayant refusé son approbation à la résolution priant monsieur Cambray de se rendre à Québec et ayant refusé d'autoriser le paiement des honoraires et les dépenses de voyages de monsieur Cambray à l'occasion du voyage qu'il a fait à Québec, ne peut pas reconnaître le dit rapport et y donner son approbation.

La Commission municipale de Québec croit qu'il serait à propos de faire une mise au point sur quelques allégations de ce rapport.

Il n'y a rien dans la loi de la Commission municipale de Québec qui exige qu'un avis soit donné aux contribuables qui doivent des taxes à l'effet que leurs propriétés seront vendues à moins que les dites taxes ne soient payées dans un délai de 30 jours.

La Commission municipale de Québec d'un autre côté ne désire pas prendre qui que ce soit par surprise.

Aussi recommande-t-elle à ses délégués, lorsque ces derniers reçoivent instructions de procéder à une vente d'immubles pour non paiement des taxes, de faire adresser aux contribuables, une copie de leur compte avec

une mention sur ledit compte à l'effet que les montants qui y sont mentionnés devront être payés, si le contribuable désire éviter la vente de sa propriété.

La Commission municipale de Québec a une déclaration assurément du trésorier de la ville, M. J. Larouette et du comptable, monsieur Biron, à l'effet que les instructions de la Commission municipale de Québec sur ce point ont été suivies et qu'un compte de taxes avec une mention spéciale inscrite sur chaque compte, au moyen d'une estampe préparée à cet effet, a été adressé par la maille à tous les contribuables devant des avisages de taxes.

Il est exact comme le mentionne monsieur Lambray que tous les délégués de la Commission municipale ont des instructions d'accepter des contribuables, les arrangements raisonnables que ceux-ci peuvent offrir en ce qui regarde le paiement de leurs taxes. Ces instructions s'appliquaient dans le cas de la Cité du Cap-de-la-Madeline et dès le mois de septembre dernier, le délégué de la Commission municipale de Québec a commencé à accepter de tels arrangements de la part des contribuables qui s'étaient présentés au bureau.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire. Emile Morin.

5730

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de Monsieur Ivan G. Vallée en date du 23 novembre 1934, accordant à la Municipalité du Cap-de-la-Madeline un octroi au montant de \$12.006.40 pour le mois de décembre, 1934.



5731

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson délégué, incluant une lettre de M. M. L. Guimont en date du 6 novembre 1934, relativement à l'acceptation de la réclamation du 15 au 31 juillet 1934 au montant de \$ 5.780.60.

5732

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson délégué, re: certificat d'hypothèque pour Protonotaire, relativement à la vente des immeubles sous la loi de la Commission Municipale de Québec.

5733

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson délégué, incluant une lettre circulaire N° 2 du Ministère des Travaux Publics, contenant des instructions à suivre dans la préparation et la présentation des réclamations.

5734

Le 1er décembre 1934.

Son Honneur le Maire J. A. Nadeau,  
Messieurs les Echevins,  
Cap-de-la-Madeleine, P. Q.  
Messieurs,

Le 3 octobre 1934, j'apprenais qu'une industrie assez considérable désirait s'introduire dans le Canada, par l'intermédiaire de la maison Ernest Pitt & Co. courtiers en immeubles, Montréal, et qui désirent être traités comme tels.

Le 15 du même mois, je me rendais à Montréal, à mes frais et dépens, et toujours sans charge pour personne, j'ai continué les négociations avec Mr Pitt, pour induire cette compagnie à construire son usine au Cap.

Nous en sommes venus à une conclusion après divers pourparlers, ce qui a permis l'émission de la lettre de Monsieur Pitt, en date du 28 novembre dernier que j'ai eu le plaisir de remettre à son Honneur le Maire, jeudi dernier, pour la soumettre au conseil afin que ce dernier prenne une

decision en rapport avec le dit projet.  
 La compagnie construira une bâtisse de 360.000 pds carrés de plancher pour fins de manufacture; de plus une autre bâtisse de 30.000 pds carrés devant servir pour fins de bureaux, entreposages et chambres à réparations de machines, ainsi qu'une bâtisse pour les bouilloires, etc.

Comme nous avons à rencontrer certaines grandes offes à cette compagnie par d'autres municipalités de Québec et de l'Ontario, j'ai suggéré à la compagnie comme avantages particuliers à la Cité du Cap que nous leur fournissions le site gratuitement ainsi que la main-d'œuvre et que nous tombions d'accord pour établir un prix pour leur fournir l'eau de façon à ce que nous rencontrions les dépenses de cette exploitation. Pour fournir cette eau, j'ai suggéré que la ville construise deux ou trois petites stations de pompes sur la rue St Léon, sur des terrains qui appartiennent à la ville. Le coût d'exploitation de telles usines représenteraient une dépense annuelle d'environ \$10.000 par année, et l'eau serait vendue à la compagnie à \$0.05 du 1000 gallons, ce qui ferait plus que rembourser la ville de ces dépenses annuelles.

Comme nous avons le sable et la pierre à proximité et à bien meilleur compte qu'ailleurs, j'ai représenté à la compagnie qu'une épargne d'auddà 105% pourrait être réalisée sur une construction en béton, qui permettrait d'employer un grand nombre de main-d'œuvre locale pour l'érection de la bâtisse. J'ai aussi suggéré pour le bureau et le magasin

qui devront avoir un étage, un lambris en bloc de ciment.

Comme vous le notez par la lettre que vous transmet Messieurs Ernest Pitt & Co., il m'a fait plaisir d'agir comme intermédiaire entre la Compagnie et la Ville en cette circonstance. Soyez assurés que je n'ai aucun autre but que celui de procurer du travail à mes concitoyens tout en essayant de m'en donner à moi-même et de permettre que la ville revoit une fois de plus renaître dans ses murs la prospérité.

Croyant que vous accédez à la demande de ces Messieurs "Associated Textile of Canada Ltd", afin que nous puissions nous ériger leur usine chez nous, je demeure,

Votre tout dévoué, Roméo Morissette Ingénieur  
 A la suite de la lecture de cette lettre, la résolution suivante fut adoptée.

ATTENDU: que Messieurs Ernest Pitt & Co., Inc. courtiers en immeubles de la Cité de Montréal et agissant comme tels et représentants leurs clients "The Associated Textile of Canada Ltd", et leurs compagnies associées qui désirent établir dans la Province de Québec une industrie:

ATTENDU: que cette industrie emploierait environ 2000 personnes:

ATTENDU: que les dits courtiers suggéreraient à cette Cité la proposition d'offrir un site gratuit de six acres, la main-d'œuvre ordinaire nécessaire à l'érection de l'usine et une commutation de taxes en rapport avec ce que permet la loi de la Province de Québec.

ATTENDU: que la dite compagnie et ses associés, au cas où ils construiraient leur usine dans la limite de cette Cité

aurait besoin de 1.500.000 gallons d'eau par jour.

ATTENDU: qu'il y a actuellement dans cette Cité 397 chefs de famille sans travail secourus, qui représentent avec leur famille, 720 mains qui pourraient être utilisées à des travaux, et de plus, qu'il y a 63 chefs chômeurs vivant sur des revenus minimes, le tout représentant un total de 884 personnes pouvant travailler.

ATTENDU: que si la compagnie décidait de construire au C. A. P. elle devrait fournir à ses propres frais les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre experte pour l'exécution de la construction de la dite usine qui devra être érigée par un ou des entrepreneurs résidant dans cette Cité.

ATTENDU: que la compagnie se trouverait à dépenser en achat de matériaux plusieurs centaines de milliers de piastres!

ATTENDU: que par le fait de l'établissement et de la mise en opération de cette industrie au C. A. P. le chômage disparaîtrait complètement et le sort du petit propriétaire serait amélioré, par le fait de l'embauchage à l'étranger du surplus de la main-d'œuvre nécessaire.

ATTENDU: qu'une somme d'environ \$3.000.00 de gages étant versée journellement dans la Cité du C. A. P., le commerce serait plus prospère et plus actif;

ATTENDU: que pour les fins de taxation le fait que de si grandes sommes d'argent seraient distribuées au personnel des dites usines, la population serait plus apte à rencontrer ses obligations

publiques, telles que taxes municipales, scolaires et pour fins du culte.

ATTENDU: que le fait de la fermeture de la St. Maurice-Paper Co. a créé ici un nombre de chômeurs disproportionnés à la population de la Ville.

En conséquence :-

Sur proposition de l'Échevin Georges Bouffard appuyé par l'Échevin Alphonse Baron, Il est résolu que cette Municipalité est prête à entrer en une entente avec la "Associated Textile of Canada Ltd." et leurs compagnies associées ou leurs représentants par laquelle si les dites compagnies construisent un moulin de l'importance de celui mentionné dans le dit préambule, la Cité rendra à la dite compagnie un site de 6 acres pour la somme de \$100 payable comptant, le dit site étant entouré de quatre rues; qu'elle fournira gratuitement la main-d'œuvre ordinaire nécessaire à l'érection du moulin de la compagnie, une bâtisse de 550 x 168 pieds, à quatre étages, en béton armé ou l'équivalent, comprenant l'érection des murs, des planchers, des colonnes et de la couverture, le couchage de la tuyauterie nécessaire à la distribution des fils électriques dans le béton pour fins d'éclairage et le posage des tuyaux servant à la radiation de la chaleur dans la bâtisse; la dite main-d'œuvre ordinaire étant fournie en rapport avec le nombre de chômeurs que la Commission Municipale pourra disposer dans chaque corps de métier. La Municipalité s'engage à fournir à la ligne de la rue et du terrain de l'usine de la compagnie, au moyen d'un compteur, un

minimum de 1.200 gallons d'eau par minute ou environ 1.500.000 gallons d'eau par jour au prix de \$0.05 le 1000 gallons. La dite eau étant de l'eau souterraine propre, pure et de bonne qualité. La Compagnie s'engageant à payer pour les matériaux, pour la machine et la main-d'œuvre experte et faire faire ses travaux par un ou des entrepreneurs résidant déjà dans cette cité.

Sur agrément de la part de la Compagnie de la présente résolution, le conseil passera un règlement par lequel il accordera à la Compagnie une commutation de taxes municipales générales de 70% pour dix ans, sur l'évaluation totale des biens de la Compagnie dans cette Municipalité, la dite Compagnie devant payer en entier ses taxes scolaires. Il est entendu que les chômeurs, leurs fils et leurs filles qui auront travaillé à la construction de l'usine devront recevoir de la part de la Compagnie la préférence lors de l'embauchage des employés devant travailler à cette industrie et qu'en autant qu'ils auront bien fait leur travail. Ils devront recevoir au moins les salaires minimum prévus par les lois de la Province de Québec pour tels travaux.

La présente résolution est valable jusqu'au 15 janvier et si elle est acceptée par la Commission Municipale, le Maire et le Greffier sont autorisés de s'entendre avec Messieurs Romeo Morissette et Ernest Pitt, les représentants

de la Compagnie, pour discuter et signer tout document conforme à l'édicte de la présente résolution tant avec les représentants des compagnies que les compagnies elles-mêmes.

La présente résolution deviendra en force après qu'elle aura reçu la sanction de la Commission Municipale de la Province de Québec.

Adopté.

5735

Proposé par l'Échevin Alphonse Baron  
Secondé par l'Échevin Ernest Houle  
Et résolu que le Maire soit par la présente autorisé à adresser une lettre, à la Commission Municipale de Québec dans laquelle il sera souligné que les fausses déclarations du dernier rapport n'ont même pas le mérite d'être intelligentes et font trop voir les dessous que cache une surface mal polie.

Adopté.

5736

A la suite d'une lettre adressée au conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine par les Révérendes Sœurs Dominicaine du Rosaire demandant une exemption de taxes, la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Alphonse Baron  
Et résolu que la demande d'exemption de taxes des Riv. Sœurs Dominicaines du Rosaire soit accordée, étant donné qu'elles ont abandonné l'Hôtellerie pour faire de leur propriété une maison de piéres et de refuge.

Adopté.

5737

A la suite d'une lettre adressée par Messieurs Gariépy & Gariépy, procureurs de M. André Perron réclamant un montant de \$ 67.76 et étant un compte d'avant mise en défaut, la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
Et résolu que demande soit faite au

Délicie de bien vouloir payer le compte de M. H. Perron au montant de \$ 65.<sup>00</sup>, lequel compte est maintenant entre les mains de Me. G. Aiçy pour collection.  
Adoptée.

5738

Ouverture des soumissions de Messieurs H. Massicotte + frères Ltée, P. A. Guin Emq. + J. B. Loranger et Nap. Loranger  
Proposé par l'Échevin Alphonse Baron  
Appuyé par l'Échevin Ernest Houle  
Et résolu que la soumission de Monsieur J. B. Loranger pour numéros de Licence pour l'année 1935, soit acceptée comme étant la plus basse.  
Adoptée.

5739

Lecture d'une lettre de la Cie Bell Telephone Co. demandant l'assentiment du conseil pour ériger un poteau sur l'Avenue St Henri. La résolution suivante fut adoptée.  
Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
Et résolu que ce Conseil se rend à la demande de la Cie Belle Telephone of Canada et l'autorise à faire les changements de poteaux demandés dans leurs lettres du 7 et 21 novembre 1934.  
Adoptée.

5740

Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy  
Et résolu que Mr. l'Échevin Henri Thiffault soit nommé pro-maire pour le prochain terme.  
Adoptée.

5741

Proposé par l'Échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'Échevin Alphonse Baron  
Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$ 16.510.00 comme suit :-



|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Pour nourriture | \$ 9.069.00 |
| Pour vêtements  | \$ 1.904.25 |
| Pour chauffage  | \$ 2.855.00 |
| Pour lumière    | 354.75      |
| Pour eau        | 473.00      |
| Pour abri       | \$ 1.854.00 |

pour être distribué en secours - directs par cette Municipalité au cours du mois de janvier 1935, aux 473 chefs de famille et leurs 2503 dépendants, ainsi qu'à 36 personnes vivant seules, formant un total de 2539 nécessiteux, tous de cette Municipalité. Adopté.

5742

Lecture d'une lettre assumentie de Monsieur Charles Skilling réclamant du charoyage de bois, fait en 1933.

2538

Proposé par l'Échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy  
Et résolu que le compte de M. Charles Skilling, pour du charoyage de bois, soit payé. Adopté.

5743

Proposé par l'Échevin François Bourteau  
Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de faire suite à notre demande, savoir que les allocations pour abri telles que spécifiées et payées dans le cours de l'hiver dernier par la résolution No 5412 des minutes de ce conseil soient accordées pour la saison que nous avons communé. Les dites allocations étaient comme suit.

|       |          |         |
|-------|----------|---------|
| 1     | personne | \$ 3.00 |
| 2 + 3 | "        | 4.00    |
| 4     | "        | 5.00    |
| 5     | "        | 5.50    |
| 6     | "        | 6.00    |

7 personnes \$ 6.<sup>50</sup>

8 " 7.<sup>00</sup>

9 et plus 8.<sup>00</sup>

Que copie de la présente soit immédiatement envoyée au Département des Travaux Publics et à la Commission Municipale avec prière d'y accorder tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée.

5744

Proposé par l'Échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'Échevin Ernest Houle

Et résolu que la route du passage pour l'entretien d'hiver soit adjugée à Monsieur Alphonse Thibeau à raison de \$ 30.00 pour la saison d'hiver 1934-35; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien de ladite route suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

5745

Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy

Et résolu que la route de la rue St Maurice à partir de la rue Ste Madeleine, jusqu'à la limite Nord de la Cité et la route de St-Malo pour la partie qui se trouve entre ladite route St-Maurice et le chemin conduisant à l'usine de pompage soient adjugés à Monsieur Lacasse Lord pour le prix de \$ 59.<sup>00</sup> pour la saison d'hiver 1934-35; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

5746

Proposé par l'Échevin Alphonse Baron  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy

Et résolu que la route de Chauvinigan à partir de l'endroit où se trouve la voie d'évitement jusqu'aux limites Nord de la Cité, et le Bordon Young pour la partie qui se trouve dans les limites



## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions Lundi le 17 décembre 1934, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Louis Lamy, Geo. Bouffard, E. Houle & Alp. Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5750

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que les minutes de la séance du 3 décembre 1934 soient acceptées

Adopté

5751

Proposé par l'échevin Alp. Caron

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |                               |              |                      |   |
|--------|-------------------------------|--------------|----------------------|---|
| 994 =  | J. Lanouette Trés             | S.D.         | 2500. <sup>00</sup>  | ✓ |
| 995 =  | Pays de Nos Payés par cheque  |              | 473. <sup>00</sup>   | ✓ |
| 996 =  | The Barrette Co val           | Clay adm     | 2783. <sup>34</sup>  | ✓ |
| 997 =  | La Cité du Cap.               | Ed de des    | 235. <sup>50</sup>   | ✓ |
| 998 =  | Shaw W. P. Coy                | Clay adm     | 2730. <sup>25</sup>  | ✓ |
| 999 =  | do                            | Aq. telavage | 16. <sup>62</sup>    | ✓ |
| 1000 = | Paie emp perm. au 15 Dec 1934 |              | 457. <sup>70</sup>   | ✓ |
| 1001 = | " "                           | " "          | 50. <sup>60</sup>    | ✓ |
| 1002 = | Maison P. P. Martin           | Clay Chomage | 59. <sup>44</sup>    | ✓ |
| 1003 = | Paie emp perm. au 29 Dec 1934 |              | 457. <sup>70</sup>   | ✓ |
| 1004 = | " "                           | " "          | 50. <sup>60</sup>    | ✓ |
| 1005 = | Shaw W. P. Coy                | Clay Chomage | 90. <sup>72</sup>    | ✓ |
| 1006 = | La Cité du Cap                | Petty-Cash   | 34. <sup>32</sup>    | ✓ |
| 1007 = | J. Lanouette Trés             | S. Streets   | 2800. <sup>00</sup>  | ✓ |
| 1008 = | "                             | "            | 2800. <sup>00</sup>  | ✓ |
| 1009 = | "                             | " Loyer      | 1000. <sup>00</sup>  | ✓ |
| 1010 = | "                             | "            | 3000. <sup>00</sup>  | ✓ |
| 1011 = | "                             | " Eau        | 500. <sup>00</sup>   | ✓ |
| 1012 = | L. Hébert Trés Commercial     | arbitr. adm  | 1011. <sup>1/2</sup> | ✓ |

Montant Rapp

|        |                             |                                     |                     |
|--------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 1013 = | La Cite du Cap              | Timbre etc                          | 25 <sup>00</sup>    |
| 1014 = | La Commission Mun. Salaries | 15/10 au 15/11                      | 83 <sup>33</sup>    |
| 1015 = | "                           | " 15/11 au 15/12                    | 83 <sup>33</sup>    |
| 1016 = | J. D. Gagnier               | Pay. Adm.                           | 24 <sup>00</sup>    |
| 1017 = | Dr Chas Demers              | " "                                 | 80 <sup>75</sup>    |
| 1018 = | Shaw W. P. Coy              | " "                                 | 2500 <sup>00</sup>  |
| 1019 = | Emmement Prov.              | " "                                 | 17500 <sup>00</sup> |
| 1020 = | Henri Rocheleau             | " Chimage                           | 25 <sup>04</sup>    |
| 1021 = | Jos. L. Loranger            | " "                                 | 85 <sup>82</sup>    |
| 1022 = | Bruno Azeard                | " "                                 | 16 <sup>65</sup>    |
| 1023 = | " "                         | " "                                 | 22 <sup>68</sup>    |
| 1024 = | Emile Halen                 | " "                                 | 11 <sup>35</sup>    |
| 1025 = | René du Cotuit Zoum Robé    | Auditem                             | 20 <sup>00</sup>    |
| 1026 = | C. Loranger & Fils          | V. Chev. N.                         | 1 <sup>40</sup>     |
| 1027 = | Ray                         | Dir Dipt                            | 3 <sup>05</sup>     |
| 1028 = | Edm Bousinauet              | " "                                 | 12 <sup>80</sup>    |
| 1029 = | Présim de la Province       | Ent Route #19                       | 278 <sup>00</sup>   |
| 1030 = | La Rivue Mun.               | Journaux                            | 30 <sup>00</sup>    |
| 1031 = | M. Lalancette               | Chauffage                           | 2 <sup>50</sup>     |
| 1032 = | J. Bergeron                 | V. app.                             | 5 <sup>50</sup>     |
| 1033 = | Alc Demers                  | V. Chevaux                          | 11 <sup>31</sup>    |
| 1034 = | Paul E. Bergeron            | Aq Reg. B. Fils <sup>suivants</sup> | 19 <sup>81</sup>    |
| 1035 = | A. Bonillard                | V. Police auto                      | 8 <sup>00</sup>     |
| 1036 = | J. J. Moore Robé Robé       | papeterie                           | 8 <sup>40</sup>     |
| 1037 = | Josephat Hardy              | V. Zouag rapp                       | 3 <sup>00</sup>     |
| 1038 = | Jules Roy                   | bag route                           | 23 <sup>40</sup>    |
| Total  |                             |                                     |                     |

Adoptée

Le compte suivant a été mis en suspens.

|        |           |        |                 |
|--------|-----------|--------|-----------------|
| 1039 - | Rame Buis | V. Acc | 5 <sup>00</sup> |
|--------|-----------|--------|-----------------|

575v

Lecture d'une lettre de M. Robert Corson délégué en date du 6 Dec 1934 incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale de Québec et se rapportant à l'acceptation de la résolution No-5734

La Commission municipale approuve en principe cette affaire dans ses grandes lignes avec

les réserves suivantes :

1<sup>o</sup> La ville veut vendre un certain terrain pour le prix de \$100

Cette vente, laquelle est un don déguisé, est absolument défendue par les dispositions du chapitre 116 des statuts réformés de la Province de Québec 1975.

Dans les circonstances, la Commission municipale de Québec ne croit pas qu'elle devrait même être appelée à se prononcer sur cette question du terrain.

En conséquence cette condition devrait être éliminée de l'entente à intervenir, s'il y a lieu, entre la ville et la compagnie projetée.

2<sup>o</sup> Le conseil s'engage à fournir la main d'œuvre de ses nécessiteux pour la construction de l'usine projetée.

Cette question est plutôt du domaine des autorités provinciales et fédérales du chômage.

En autant que lesdites autorités n'y aient pas d'objections, la Commission municipale elle-même n'en a pas.

3<sup>o</sup> La construction de cette usine nécessitera évidemment une certaine augmentation dans les services municipaux actuels, tel que ceux de l'aqueduc et des égouts.

Il serait nécessaire de connaître le montant estimé de ces dépenses additionnelles pour donner à la nouvelle industrie le service d'aqueduc et des égouts auquel elle sera en droit de s'attendre.

Il est possible, de plus, qu'il soit nécessaire d'ouvrir de nouvelles rues.

D'abord il faudra estimer le coût de ces dépenses supplémentaires.

4<sup>o</sup> Comme le dit la résolution les pourparlers seront entamés entre les autorités de la ville et cette compagnie.

Les résolutions, contrats, règlements, etc. donnant suite à ces pourparlers ne pourront lier les deux parties qu'une fois qu'ils auront été soumis de nouveau à la Commission municipale pour approbation définitive.

Je signale à votre attention le fait que la commutation de taxes que la ville désire accorder à cette nouvelle industrie devrait être décrite au moyen d'un règlement à être soumis à l'approbation des électeurs-propriétaires et du Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions du chapitre 116 des Statuts Révisés 1925.

Votre tout dévoué

Le secrétaire Émile Morin.

5753

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Jean G. Vallée en date 7 Décembre 1934 octroyant un montant de \$1600.75 comme octroi additionnel pour novembre 1934.

5754

Lecture du rapport des estimés faits par M. Romeo Morrissette Ingénieur incluant en même temps le compte d'honoraires, à la suite de la lecture de cette lettre la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le compte de \$350.00 de M. Romeo Morrissette pour préparation d'estimés et de plans tels que demandés par la Commission Municipale soit accepté.

Adoptée.

5755

Après lecture de mémoires de frais de procureurs de la demanderesse et de la défenderesse Re-Processe Bergerain Sarragen vs la Cité du Cap la résolution suivante est acceptée.

Proposé par l'échevin G. Houle

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil autorise le paiement des comptes des procureurs de la demanderesse et de la défenderesse ainsi que le montant

accordé à la victime en vertu d'un jugement de la Cour en date du 3 Dec 1934.

Adoptée.

5756

Proposé par l'échevin Alp Caron  
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le Maire J. A. Nadeau soit délégué à la convention de maire de municipalités, qui sera tenue à Québec les 18 + 19 Décembre 1934 et que le Trésorier soit autorisé à faire les avances nécessaires après avoir téléphoné à la Commission municipale pour autorisation.

Adoptée.

5757

Après lecture d'une lettre du Bell Téléphone Co. en date du 11 Dec la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la Cie Bell Téléphone soit autorisée à placer une garde spéciale tel que demandé dans leur lettre du 11 Dec 1934

Adoptée

5758

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Alp Caron

Et résolu que M. Armand Nadeau ait le privilège de préparer un almanach des adresses pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Le tout sans aucun frais pour la municipalité.

Adoptée.

5759

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le membre du Conseil acceptent avec plaisir la baisse des émoluments du Délégué tel que spécifiée dans le rapport de la Commission Municipale de Québec en date du 22 novembre 1934 depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1934 au montant de \$66<sup>64</sup> par mois.

Adoptée



5760.

Proposé par l'échevin dep. Caron  
appuyé par l'échevin bio. Bouffard

Et résolu que les membres du Conseil regrettent le procès autorisé par la Commission Municipale de Québec sans avoir consulté les membres du conseil, et que seule la Commission municipale doit être tenue responsable des frais encourus.

Adoptée.

Lecture de la correspondance

Lettre signée par 4 échevins et le Maire autorisant l'ingénieur R. Morissette à préparer des estimés pour Résolution No-5754.

Lettre Canada Steamship Lines avisant la Cité que cette Cie ne paiera plus le montant de \$900. par année pour l'eau.

Lettre de M. Emile Halon Re- aéroport.

Memoire de frais de procureurs Re- procès de Benjamin Sarrasin vs La Cité du Cap. Des résolutions Nos = 5755 + 5760.

Lettre Cie P.D. Légaré Ltee avisant la Cité que certains effets placés dans notre logement No-34 St Denis leur appartiennent.

Lettre Directeur Ecole Dollard - enfant Regina Re- lunettes.

Lettre Henri Bisson demandant de substituer son nom à celui de Roger Bisson. 149-subd 3rd.

Lettre Emile Halon 5/12/34 = Re- continuation du Blod St Laurent.

Autorisation signée par J. A. Bédard Maire et Henri Thiffault au pour vendre un colporteur petit au prix de \$400.<sup>00</sup>.

Lettre Union des Municipalités Vers Res- No-5756.

Lettre du Dept des Terres + Forêts Re- Rentes seigneuriales.

Et la séance est levée

J. A. Bédard  
Maire  
H. Thiffault  
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions le mardi le 21<sup>ème</sup> jour de Janvier 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Radeau M. L. Lamy, B. Bouffard, E. Houle, H. Shiffault & Al. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5761

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 17 décembre 1934 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5762

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Approuvé par l'échevin H. Shiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

|        |   |                     |                      |   |
|--------|---|---------------------|----------------------|---|
| 1040 = | Arthur Horn                                   | Clay Cham.          | 20 <sup>00</sup>     | ✓ |
| 1041 = | Jo. Dimes                                     | " "                 | 10 <sup>50</sup>     | ✓ |
| 1042 = | Jules Roy                                     | " Adm. N.           | 185                  | ✓ |
| 1043 = | Nap. Loranger                                 | " "                 | 305                  | ✓ |
| 1044 = | Arm. Bouillard                                | " "                 | 1160                 | ✓ |
| 1045 = | Edm. Boussinault                              | " "                 | 1480                 | ✓ |
| 1046 = | Jo. Hardy                                     | " "                 | 300                  | ✓ |
| 1047 = | C. Loranger & Fils                            | " "                 | 140                  | ✓ |
| 1048 = | Loyer de Dec. 1934 payés par chèque           |                     | 439 <sup>00</sup>    | ✓ |
| 1049 = | Banque Can. Nat.                              | Int. & Cont.        | 27911. <sup>73</sup> | ✓ |
| 1050 = | J. Lannette Trés.                             | S-d. Paye No. 1     | 3000. <sup>00</sup>  | ✓ |
| 1051 = | " "   | " " ✓               | 3000 <sup>00</sup>   | ✓ |
| 1052 = | " "   | " " 3               | 3000 <sup>00</sup>   | ✓ |
| 1053 = | Care emp. term. au 1 <sup>er</sup> Janv. 1935 |                     | 457 <sup>70</sup>    | ✓ |
| 1054 = | " "   | 1 <sup>er</sup> " " | 50 <sup>60</sup>     | ✓ |
| 1055 = | Alfred Legault                                | Int. oblig. échues  | 15 <sup>00</sup>     | ✓ |
| 1056 = | Cordelia P. Cormier                           | " " "               | 14 <sup>50</sup>     | ✓ |
| 1057 = | Fernand Turgeon                               | " " "               | 25 <sup>00</sup>     | ✓ |

31915<sup>43</sup>

7 10 13 17 8  
37,975.43

|      |                                       | Montant rapp.        |                      |
|------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| 1058 | Dame Maria S. Pigeon                  | Int. oblig échues    | 17 <sup>50</sup> ✓   |
| 1059 | Rod. Lecavalier                       | " " "                | 17 <sup>50</sup> ✓   |
| 1060 | Donat Richard                         | " " "                | 25 <sup>00</sup> ✓   |
| 1061 | Canadian Pacific R.R.                 | C. Pay. adm.         | 301 <sup>82</sup> ✓  |
| 1062 | Jules Beaudry                         | " " Chom.            | 7 <sup>98</sup> ✓    |
| 1063 | Lewis Bros Ltd                        | " " "                | 38 <sup>43</sup> ✓   |
| 1064 | Commission sur Collections d'aqueducs |                      | 52 <sup>20</sup> ✓   |
| 1065 | Le Nouvelliste Ltée                   | Avis régl.           | 12 <sup>60</sup> ✓   |
| 1066 | Care liste no. 1                      | Merqé                | 175 <sup>35</sup> ✓  |
| 1067 | J. Lannette Pres                      | Par. D. no. 4        | 3000 <sup>00</sup> ✓ |
| 1068 | " "                                   | S.D. Loye Janv.      | 2200 <sup>00</sup> ✓ |
| 1069 | " "                                   | S.D. Par. no. 5      | 3000 <sup>00</sup> ✓ |
| 1070 | Care emp perm. au 26 janv 1935        |                      | 457 <sup>70</sup> ✓  |
| 1071 | " " "                                 | " "                  | 50 <sup>60</sup> ✓   |
| 1072 | La Cité du Cap                        | Petty Cash           | 47 <sup>48</sup> ✓   |
| 1073 | R. Morissette D.C.                    | 4c sur Hon.          | 50 <sup>00</sup> ✓   |
| 1074 | Arthur Thérault                       | Aq - C. Mat          | 80 <sup>00</sup> ✓   |
| 1075 | Le Sheriff du District                | Cont.                | 10 <sup>65</sup> ✓   |
| 1076 | Can. Pacific Telég.                   | Mess                 | 2 <sup>00</sup> ✓    |
| 1077 | J. J. Morin & Co                      | Papeterie            | 51 <sup>40</sup> ✓   |
| 1078 | " "                                   | "                    | 2 <sup>55</sup> ✓    |
| 1079 | Bruno Lumbé Cuis Ltd                  | V. App. voit         | 2 <sup>78</sup> ✓    |
| 1080 | Udele Demers                          | V. Chevaux N.        | 29 <sup>35</sup> ✓   |
| 1081 | Bellefleur & Frère                    | V. App.              | 4 <sup>72</sup> ✓    |
| 1082 | Henri Béliveau                        | V. Police app.       | 21 <sup>45</sup> ✓   |
| 1083 | Dilide Auto Acc                       | V. App.              | 1 <sup>80</sup> ✓    |
| 1084 | Am. Bronillard                        | V. Police app.       | 10 <sup>75</sup> ✓   |
| 1085 | Naj. Lorange                          | V. Eq. Drw Mat       | 56 <sup>90</sup> ✓   |
| 1086 | Rocheleau & Frère                     | V. App.              | 175 <sup>72</sup> ✓  |
| 1087 | H. Massicotte & Frère Ltée            | Drw Mat.             | 20 <sup>76</sup> ✓   |
| 1088 | Bell Telég Coy of Canada              | Tel + Mess.          | 54 <sup>62</sup> ✓   |
| 1089 | Shawinigan W.P.                       | Pompage              | 150 <sup>00</sup> ✓  |
| 1090 | " "                                   | Eclairage Bal        | 26 <sup>31</sup> ✓   |
| 1091 | Bureau d'Enq                          | Mutatis              | 5 <sup>50</sup> ✓    |
| 1092 | Grandmont DeBlas & Casignan           | Constatue            | 6 <sup>00</sup> ✓    |
| 1093 | C. Lorange & Frère                    | Chevaux N.           | 18 <sup>90</sup> ✓   |
| 1094 | Mun. Cap & Régalia                    | Police. Acc.         | 12 <sup>02</sup> ✓   |
| 1095 | J. B. Lorange                         | No de Recense - etc. | 42 <sup>05</sup> ✓   |

37,975.43

|                         |              |                            |
|-------------------------|--------------|----------------------------|
|                         | Montant rapp | 48,126 <sup>83</sup>       |
| 1096 = Arshen Doucet    | Chauffage    | 30 <sup>50</sup> ✓         |
| 1097 = Jules Roy        | Sag + Huile  | 69 <sup>00</sup> ✓         |
| 1098 = " "              | " "          | 109 <sup>65</sup> ✓        |
| 1099 = Elmira Veillette | Cont         | 5 <sup>00</sup> ✓          |
|                         | Total        | <u>48,340<sup>98</sup></u> |

|                      |               |                  |
|----------------------|---------------|------------------|
|                      | Compte refuse | Adopte           |
| 1100 = Du Chas Demes | Med + Visite  | 28 <sup>35</sup> |

## Comptes mis en suspens

|                          |                   |                     |
|--------------------------|-------------------|---------------------|
| 1101 = J. Lannette agent | Assurance         | 22 <sup>00</sup>    |
| 1102 = C. Omond sb. htd  | Tracteur          | 65 <sup>75</sup>    |
| 1103 = Commission Mun    | Salaires Dil.     | 83 <sup>33</sup> ✓  |
| 1104 = " "               | Dep. des Diligues | 266 <sup>85</sup> ✓ |

5763

Propose par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la résolution No. 5381 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et remplacé par la suivante :- Que les emoluments du délégué soit fixés à \$66<sup>66</sup> par mois tels que spécifiés par la Commission elle-même en plus des dépenses détaillées de voyage que la Commission devra produire à chaque mois en même temps que le salaire

Adopté.

5764

Propose par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présents faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$14804<sup>50</sup> comme suit

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Com nourriture | \$7769 <sup>40</sup> |
| " paiements    | 1635 <sup>60</sup>   |
| " chauffage    | 2442 <sup>00</sup>   |
| " lumière      | 397 <sup>50</sup>    |
| " eau          | 530 <sup>00</sup>    |
| " abri         | 2030 <sup>00</sup>   |

pour être distribués en recomb-directs par cette municipalité au cours du mois de février 1935 aux

500 chefs de famille et leurs 2689 dependants ainsi qu'a  
37 personnes vivant seules, formant un total de 2784  
necessiteux sous de cette municipalite.

Adopté.

5765

Propose par l'échevin P. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à  
demander des soumissions pour de l'avoine criblée de  
l'ouest et pour de l'avoine canadienne et ceci pour  
la prochaine séance de conseil. La soumission devra  
couvrir la période de trois mois.

Adopté.

5766

Propose par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la Commission municipale  
soit priée de bien vouloir donner les détails des de-  
penses du Délégué pour les quatre mois finissant  
le 31 Decembre 1934. Les membres du conseil trouvent  
que les dépenses sont exagérées avec les premiers  
mois alors que le Délégué faisait trois ou quatre  
voyages par mois.

Adopté.

5767

Lecture d'une lettre de M. Ivan B. Vallee en  
date du 5 Janv 1935 par laquelle un octroi de  
\$16510<sup>00</sup> a été accordé pour Janv 1935.

5768

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué 15/12/34  
incluant un cheque au montant de \$11303<sup>45</sup> étant  
pour la reclamation du mois d'août 1934.

5769

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué 18/12/34  
incluant un cheque au montant de \$9488<sup>80</sup> étant  
pour la reclamation du mois de sept. 1934.

5770

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué 3/12/34  
incluant un cheque au montant \$5508. étant la part  
du Fédéral pour la reclamation du mois de Juin 1934.

5771-

Lecture d'une lettre (belle) de M. Emile Mosen en  
date du 19 Decembre 1934 nous informant que la  
Commission municipale de Quebec approuve les mi-  
nutes de la séance du 3 Decembre 1934 avec les  
remarques suivantes: -

En ce qui concerne la résolution no. 5743 le tarif des allocations pour abri établi par le Directeur des secours contre le chômage ne peut être changé par la Commission municipale de Québec car cette dernière ne fait qu'appliquer dans les municipalités dont elle a la direction, les tarifs ainsi établis.

(signé) Emile Morin  
Le secrétaire

5772

Lecture d'une lettre de M. R. Poussin Député incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale en date du 17 janvier 1935 approuvant la résolution no. 5757 \* à l'effet d'autoriser la Cie Bell Telephone à poser une garde spéciale

5773

Lecture d'une lettre de M. R. Poussin Député incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale en date du 27 décembre approuvant les minutes de la séance du 17 décembre 1934 avec les remarques suivantes :-

1o - Par la résolution no. 5760 le conseil proteste auprès de la Commission municipale de Québec contre le fait que la commission municipale aurait accordé à madame Beograna Sarrazin, l'autorisation de poursuivre la Cité du Cap de-la-Madeleine.

L'attitude du conseil dans cette affaire n'est guère juste, car, dans les circonstances, la Commission municipale de Québec n'avait pas d'autre alternative.

Lorsque la dette ou le montant réclamé par un créancier est parfaitement reconnu par le conseil, la Commission municipale de Québec n'accorde pas l'autorisation de poursuivre la ville, même si la chose lui est demandée.

D'un autre côté, lorsque la Cité refuse de reconnaître une dette, il ne serait pas juste pour la Commission municipale de refuser de son côté aux personnes qui lui en font la demande, l'autorisation de poursuivre la Cité pour

faire établir le montant de la dette.

Dans de tels cas la Commission municipale de Québec accorde l'autorisation de poursuivre mais à condition que le jugement, s'il est en faveur du demandeur, ne soit pas exécuté immédiatement. C'est tout simplement ce qui a été fait dans le cas de madame Georgiana Sarrazin.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

- 5774 Lecture d'une lettre de M. R. Parson Délégué incluant une lettre circulaire de M. Emile Morin en date du 21/12/34 re-entg. des obligations.
- 5775 Lecture d'une lettre de M. R. Parson Délégué incluant une lettre de M. E. Morin secrétaire de la Commission municipale au sujet du conseil de voir a imposé la taxe pour 1935.
- 5776 Proposé par l'échevin E. Houle  
Appuyé par l'échevin S. Bouffard  
Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la confection d'uniformes pour le Chef et tous constables, ainsi que pour 1000 pieds de boyaux.  
Adopté.
- 5777 Proposé par l'échevin H. Shiffault  
Appuyé par l'échevin A. Caron  
Et résolu que les membres du conseil sont disposés à avoir une entrevue avec la Commission municipale au sujet de la Maison de M. R. W. Loushard.  
Adopté.
- 5778 Proposé par l'échevin H. Shiffault  
Appuyé par l'échevin E. Houle  
Et résolu que le greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation un montant de \$ 500. à la propriété appartenant à M. Donald Rocheleau située sur la rue St Georges, laquelle propriété a subi une diminution par suite d'un incendie dans le cours de l'automne dernier. Ladite base ne sera

en vigueur qu'en autant que les travaux à cette dite maison, ne seront pas faits

Adoptée

5779

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que la demande de la Cie Bell Telephone Coij en date du 18 janvier 1935 leur soit accordé. Les travaux terminés devront être à la satisfaction du conseil après que le Contrameître en aura fait l'inspection.

Adoptée.

5780

Proposé par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que ce conseil, en considération du surcroît de travail apporté à l'assistant-trésorier, par le nouveau système de perception de l'eau, consent à lui accorder une augmentation sur son salaire actuel et fixe celui-ci à \$21<sup>00</sup> par semaine pour l'avenir et prie la Commission municipale de bien vouloir faire suite à la présente résolution.

Adoptée

5781

Proposé par l'échevin \_\_\_\_\_

Appuyé par l'échevin \_\_\_\_\_

Et résolu que la Banque Can. Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons d'intérêts qui deviennent dus le 1<sup>er</sup> février 1935 au montant de \$4582<sup>50</sup> repartie comme suit

|                    |  |
|--------------------|--|
| Règlement No- 78 = | 497 <sup>50</sup>                            |
| " 115 =            | 847 <sup>50</sup>                            |
| " 130 =            | 2817 <sup>50</sup>                           |
| " 131 =            | 1650 <sup>00</sup>                           |
| " 133 =            | 1462 <sup>50</sup>                           |
| " 136 =            | <u>312<sup>50</sup></u> \$4582 <sup>50</sup> |

Que la Banque Canadienne Nationale conserve les dits coupons avec tous les privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant \$4582<sup>50</sup> à demande portant intérêt au taux de 5 1/2 % par an.



Ce billet ne devant cependant, en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons.

Cette résolution fut présentée mais n'a eu ni promoteur ni second.

5782

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à retrancher du rôle d'évaluation et de perception la bâtisse apparaissant au nom du Club de Hockey P. S. K (patinoire) vu que cette bâtisse temporaire a été démolie

Adopté.

5783

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à porter au rôle d'évaluation une maison sur le Cadastre 406-subd-11 appartenant à M. J. A. Trudel et omise par les évaluateurs en 1934. Évaluation \$1505.00

Adopté.

## Avis de motion

5784

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendement le règlement des licences".

(signé) Ernest Houle

Échevin

## Avis de motion

5785

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendement le règlement du Lait".

(signé) Alphonse Caron

Échevin

Ligne nulle  $\int$

Ligne nulle  $\int$

## Avis de motion.

5786

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement concernant les taxes pour l'usage de l'eau & des usages égouts".

(signé) Henri Shiffaueh  
Échevin

## Avis de motion

5787

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour prélever les fonds nécessaires à l'administration de la Cité pour 1935".

(signé) Louis Lamy  
Échevin

5788

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Houle

Et résolu que M. Henri Shiffaueh soit élu pro-maire pour le prochain terme,

Adoptée.

5789

Considérant que la loi Gordon concernant le "Retour à la terre" offre des avantages aux colons, mais que cette ville ne peut en faire bénéficier ses citoyens, vu sa situation financière difficile qu'elle traverse actuellement;

Considérant que cette situation financière a été reconnue telle par les gouvernements fédéral et provinciaux, que ces derniers contribuent 100% aux secours directs aux chômeurs nécessiteux de cette cité, de même que toutes les municipalités qui sont sous le contrôle de la Commission Municipale de Québec. En conséquence

Sur proposition de l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Il est résolu que ce conseil prie instamment le député W.P. Grant de se faire notre

interprète auprès de l'Honorable Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics pour que les deux Gouvernements s'assument l'entière contribution du montant de \$ 700. accordé aux chômeurs nécessiteux qui désirent retourner à la terre, afin que cette municipalité puisse en faire bénéficier bon nombre de citoyens sans ouvrage et qui seraient aptes et désireux d'aller s'établir sur des terres de colonisation.

Adoptée.

5790

Considérant que les chômeurs travaillant dans les rues de cette cité pour le secours qui leur est accordé sont dirigés par des contre-maitres nécessiteux;

Considérant que ces dits contre-maitres ne reçoivent aucune allocation supplémentaire pour leurs travaux et qu'ils sont constamment à l'ouvrage six jours par semaine à l'entretien des rues et par cette direction les rues sont améliorées;

Il est en conséquence:

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu qu'un bonus de \$ 10<sup>00</sup> soit alloué à chaque contre-maitre pour leurs services rendus par le passé. Ladite résolution devant cependant rencontrer les vues de la Commission et être approuvée par elle au préalable.

L'échevin Caron demande le vote

Votent pour les échevins: E. Houle, S. Bouffard et

Louis Lamy

Votent contre les échevins: H. Thiffaut et A. Caron

Le Maire enregistre son protest

Adoptée sur division.

5791

Proposé par l'échevin N. Thiffaut

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que ce conseil avise par la présente résolution, le Service Provincial d'Hygiène que vu la situation financière difficile dans laquelle la municipalité se trouve actuellement, ne peut plus contribuer à l'entretien de l'Unité Sanitaire du comté pour l'année 1935

Adoptée.

5792

Proposé par l'échevin aef. Caron

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à transmettre de la part de ce conseil à M. Son Honneur le maréchal Robichon, ses plus sincères félicitations pour l'honneur que lui fait Sa Majesté Georges V en le créant chevalier de l'ordre de l'Empire Britannique.

Adoptée

5793

Proposé par l'échevin aef. Caron

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé de transmettre, de la part du conseil, à Son Excellence Mgr A. O. Comtois leurs plus sincères félicitations pour la nomination et l'élection de Son Excellence au siège épiscopal du diocèse des Trois-Rivières.

Adoptée.

5794

Lecture de diverses correspondances.

Lettre de M. Loison paiement de lumière et d'eau

" chef normandin Ref = Res = #5776

" Mme vet Monplaisir Re = Demande d'eau gratuit.

" Res B. Dube = Re = Sibenture detours par le feu

" aef Letourneau accident = au chef par rapp.

" Henri Picard Re = chemin des pompes.

" N. Brière Ref au comité de finances.

" D'Rocheleau greffier Ref = Rés - No - 5778.

" Bell Téléphone Ref = Res = 5779

" Commission Scul = au greffier par rapp.

" St. Dixon Ass-Fres = Ref = Rés = No - 5780

" Rapp mensuel de nov 1934 de l'auditeur.

Et la séance est levée

J. A. Macleau  
MaireJ. Beaumier  
Greffier.

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions Lundi le quatrième jour du mois de janvier 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Nadeau M.M. E. Houle, S. Bouffard, L. Lamy, H. Thiffault, J. Courteau, et Alph. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5195

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du 21 janvier 1935 soit adopté tel que lu.  
Adopté.

5196

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Est résolu que les comptes suivants soient payés.

|        |                              |                    |                                      |
|--------|------------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| 1105 = | Banque Can. Nationale        | Int Cont. Pay.     | 13,536 <sup>00</sup> <sub>83</sub> ✓ |
| 1106 = | Edmond Savary                | C. Pay. Chomage    | 14 <sup>30</sup> ✓                   |
| 1107 = | J. Ble Thibodeau             | " "                | 24 <sup>67</sup> ✓                   |
| 1108 = | Chas Lermay                  | " "                | 26 <sup>50</sup> ✓                   |
| 1109 = | Henri Rocheleau              | " "                | 23 <sup>00</sup> ✓                   |
| 1110 = | La Boutangue Moderne         | " "                | 60 <sup>50</sup> ✓                   |
| 1111 = | Roland Rochefort             | " "                | 23 <sup>27</sup> ✓                   |
| 1112 = | Joseph Caron                 | " "                | 23 <sup>50</sup> ✓                   |
| 1113 = | Electum Fournier             | " "                | 39 <sup>30</sup> ✓                   |
| 1114 = | J. Ulric Sr Arnaud           | " "                | 59 <sup>80</sup> ✓                   |
| 1115 = | Edmond Bousinneau            | Voie - Police      | 6 <sup>50</sup> ✓                    |
| 1116 = | La Cité du Cap. "Petty-Cash" | Adm. + Aqueduc     | 23 <sup>65</sup> ✓                   |
| 1117 = | Genevieve Lorange + Fils     | Extincteurs Int    | 6 <sup>72</sup> ✓                    |
| 1118 = | Pop. Roy                     | Log. Des Rép.      | 5 <sup>90</sup> ✓                    |
| 1119 = | Joseph Hardy                 | Voie + Aqueduc     | 36 <sup>59</sup> ✓                   |
| 1120 = | Bell Telephone Coij.         | Tel. Royer + Mess. | 39 <sup>65</sup> ✓                   |
| 1121 = | Shawinigan W.P. Coij.        | Eclairage          | 37 <sup>89</sup> ✓                   |
| 1122 = | " "                          | " "                | 300 <sup>00</sup> ✓                  |
| 1123 = | Armand Brouillard            | Voie               | 75 ✓                                 |
| 1124 = | Edm. Bergeron                | Dw. Dept.          | 3 <sup>93</sup> ✓                    |
| 1125 = | J. Ledoux                    | Bellesse           | 5 <sup>75</sup> ✓                    |
| 1126 = | Shawinigan W.P. Coij.        | Energie            | 140 <sup>70</sup> ✓                  |
|        |                              |                    | 14729 <sup>65</sup>                  |

|                           | Montant rapp. |                                     |
|---------------------------|---------------|-------------------------------------|
| 1127 = Grun Lumber Co'y   |               | Buis membr. 7 <sup>97</sup> ✓       |
| 1128 = Alfred Brenie      |               | Chevaux & Sell. 2. <sup>90</sup> ✓  |
| 1129 = J. D. Bameau       |               | Éds de Secours 4 <sup>00</sup> ✓    |
| 1130 = Jules Roy          |               | Baz & Huile 41 <sup>40</sup> ✓      |
| 1131 = La Cité du Cap     |               | Timbres 25 <sup>00</sup> ✓          |
|                           |               | <u>\$14,810<sup>97</sup></u>        |
| Compte mis en suspens.    |               | Adoptée                             |
| 1132 = Rousseau & Duperré |               | Éds de Sec <u>\$15<sup>00</sup></u> |

5797

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que M. Henri Beaumier soit nommé évaluateur et soit prié de faire un rapport concernant la réclamation de M. M. L. Thibault, ses émoluments seront de \$0.50<sup>00</sup>. M. Beaumier devra aussi se prêter aux demandes concernant d'autres évaluations.

Adoptée.

5798

Québec le 30 janvier 1935.

M. J. B. Beaumier Breffier

Hôtel de Ville

Cap. de la Madeleine C. A.

Che Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour a adopté la résolution suivante:

"Considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine aura à rembourser, le premier février 1935 le paiement des coupons d'intérêt attachés aux obligations émises par ladite Cité

Considérant que la cité du Cap-de-la-Madeleine, n'a pas actuellement en caisse une somme suffisante pour effectuer ce paiement;

Considérant qu'en vue de sauvegarder son crédit à l'amélioration auquel la Commission municipale de Québec a consacré tous ses efforts depuis qu'elle a l'administration de ladite Cité il serait nécessaire pour la Cité de contracter un emprunt temporaire en vue de payer à échéance les dits coupons d'intérêt.

Considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine à une séance en date du 21 janvier 1935 a refusé de prendre

en considération une résolution autorisant un tel emprunt;

" Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de prendre toutes les mesures nécessaires propres à sauvegarder son crédit et à protéger les créanciers obligataires de ladite Cité;

" Au les dispositions du paragraphe "d" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec (22-Geo V, ch. 56, et 24 Geo. V. ch. 35, section 3)

En conséquence il est ordonné à la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'adopter dans les cinq (5) jours de la date des présentes, les procédures requises pour contracter un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant de \$4587<sup>50</sup> pour un terme n'excédant pas six (6) mois, avec un taux n'excédant pas six pour cent (6%) dont le produit devra servir à payer les coupons d'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine échéant en date du premier février 1935

J'attire l'attention des membres de votre conseil sur les dispositions de ce paragraphe "d" de l'article 39 lequel déclare que, si le conseil refuse ou néglige de se conformer à cette ordonnance dans le délai qui y est mentionné, la Commission municipale de Québec sera substituée de droit au dit conseil.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

Attendu que: Les membres du conseil, ayant pris connaissance d'une lettre et avis de la Commission municipale de Québec regardant un emprunt à être fait à la Banque pour rembourser les intérêts dus sur coupons du 1<sup>er</sup> février 1935, font les considérations suivantes:

Au quatrième paragraphe on lit ceci: " Considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine à une séance en date du 21 janvier 1935 a refusé de prendre en considération une résolution autorisant un tel emprunt;

A ce paragraphe le conseil répond que la Commission municipale de Québec a été induite en erreur, comme la chose s'est déjà produite par le passé; que le greffier a négligé d'entrer au livre des minutes les remarques qui:

ont été faites par les échevins : à savoir que ces derniers étaient disposés à passer une résolution pour emprunter les argentés nécessaires pour régler les intérêts sur coupons échus, mais qu'il fallait aussi emprunter pour payer les montants dus aux marchands.

Au 5<sup>ème</sup> paragraphe de la même lettre la Commission municipale de Québec dit : " Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de prendre toutes les mesures propres à sauvegarder son crédit et à protéger les créanciers obligataires de la dite cité "

Ici encore, le conseil diffère d'opinion avec la Commission municipale de Québec. Nous sommes d'opinion que les gens les plus intéressés au bon crédit de la ville sont bien les propriétaires résidents du Cap-de-la-Madeleine, qui sont taxés à l'extrême limite et qui supportent à eux seuls une dette énorme, sans en être responsable en fait; et que le département des Affaires municipales de Québec doit confesser sa responsabilité puisque l'on a permis à une administration antérieure d'endetter la ville sans considération aucune agissant ainsi comme les membres du conseil d'alors à la légère avec un lamentable esprit de routine.

Attendu que la dette contractée par la ville vis-à-vis les marchands est une dette d'honneur et reconnue comme telle par la Commission municipale de Québec, et que ces gens ont droit de recevoir leur paiement ou au moins les intérêts comme tout porteur d'obligations, le conseil regrette que la Commission commette des injustices à l'égard de ces marchands qui ont pour la plupart mis leur crédit avec leurs principales maisons d'affaire pour aider à la cause commune.

Au 6<sup>ème</sup> paragraphe il est dit " Au les dispositions du paragraphe D de l'art 39 de la loi de la Commission municipale de Québec 27 Geo V Chap. 5 et 24 Geo. V. Chap. 35. sec 3 "



Le conseil répond qu'il est au courant de cette loi et qu'il sait très bien que la Commission municipale de Québec ne l'a jamais respectée puisqu'elle s'est permise de donner des ordres à des employés de la Cité, ignorant par là les membres du conseil et spécialement le Maire conduite reprochable qui a engendré de tristes conséquences Citons-en quelques une en passant.

" Pertes de chevaux noyés et rachat sans consultation du conseil. Argent payé à René de Colnet sans autorisation autre montant de \$2600. dépense inutilement pour favoriser des amis politiques. \$800. de morceaux d'automobile pour garder malgré le conseil un homme incompetent sur les machines, dépenses inutiles pour la vente des propriétés, procès non justifié, perte totale du réservoir évalué à \$7500. refus de faire du changement au marché qui ne boucle jamais son budget, toujours pour maintenir des partisans du régime;

Négligence complète quant à l'entretien de toutes les propriétés appartenant à la ville; achat de charbon sans peser pour favoriser les amis et beaucoup d'autre que nous pourrions ajouter mais dont l'énumération serait trop longue.

Les suites désastreuses sont la conséquence logique d'une administration malhabile et ignorante, trop orgueilleuse pour considérer un seul instant l'opinion des représentants du peuple, se faisant fi de sa coopération franche.

Le conseil proteste encore contre le refus de la Commission rapport à la résolution passée le 15 octobre 1934 portant le No-5691 refus qui empêche la ville de capitaliser sa dette municipale et par là sauver ses emprunts à la ville banque.

Les membres du conseil devraient également aviser la Commission que le Grief Monsieur Fortunat Beaumier néglige les devoirs de sa charge et que conséquemment il n'est pas du tout à recommander si l'on considère l'intérêt général de tous les citoyens.

Le conseil desire notifier la Commission qu'il

dégage par les présentes sa responsabilité regardant cet employé et certains autres que l'on garde inutilement aux frais de la ville.

Le conseil avise aussi la Commission que certains employés permanents laissent leur poste se souciant peu des heures d'ouvrage et marchant à leur gré.

Enfin le conseil déclare être prêt à passer une résolution à la condition expresse que les montants dûs aux marchands soient également payés comme les intérêts des porteurs d'obligations.

Il est proposé par Henri Thiffault

Il est secondé par François Courteau

Et résolu que copie de cette résolution soit adressée par le Maire lui-même au Premier Ministre de notre Province

L'échevin Hamy se déclare dissident

Adoptée.

5799

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 25 janvier incluant une ordonnance laquelle se lit comme suit:

" Considérant qu'il est fait rapport à la Commission municipale de Québec que le Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de signer des chèques de ladite cité émis en paiement de comptes dûment approuvés par résolutions ou règlements du conseil, lesquels résolutions ou règlements ont reçu l'approbation de la Commission municipale de Québec.

" Considérant qu'un tel refus est de nature à nuire à l'administration des affaires de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

" Considérant les dispositions du paragraphe "M" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec, tel qu'édicte par la loi 24 Geo V, chapitre 35, section 3;

En conséquence il est résolu que le greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à signer les chèques de ladite cité lorsque lesdits chèques sont émis régulièrement après une résolution

ou un règlement du Conseil dûment approuvé par la Commission municipale, pour tenir lieu de la signature du maire."

(signé) Émile Morin

Le secrétaire.

5800

Québec le 31 janvier 1935

M. J. D. Beaumier, greffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madeleine. P. Q.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale, à sa séance en date de ce jour, a adopté la résolution suivante :

" Considérant que la Commission municipale de Québec en date du 16 novembre 1933 a donné avis au conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine que, conformément aux dispositions du paragraphe "g" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec (22. Geo V. ch. 56) elle se réservait le pouvoir exclusif de nommer, destituer ou remplacer les officiers ou employés de ladite Cité ;

" Considérant que le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par une résolution no-5709 a demandé à la Commission municipale de Québec de faire une révision des salaires de la force constabulaire ;

" Considérant que la Commission municipale de Québec en réponse à cette résolution no-5709 a informé le conseil qu'elle n'aurait pas d'objection à faire une révision complète des salaires de tous les officiers et employés de la Cité et au suggéré au dit conseil de soumettre à la Commission municipale de Québec le pourcentage de l'augmentation qu'il croirait raisonnable d'accorder à ses officiers.

" Considérant que le conseil n'a pas donné suite à cette demande de la Commission municipale de Québec.

" Considérant que l'amélioration dans l'état des finances de la Cité du Cap-de-la-Madeleine justifie une révision des salaires des officiers et employés de la Cité ;

En conséquence il est résolu que, sous l'autorité des dispositions du paragraphe "g" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec les officiers

et employés soient nommés aux fonctions ci-dessous mentionnées et aux salaires hebdomadaires indiqués, à compter du 1<sup>er</sup> février 1935

| Noms               | Fonctions                               | Salaires hebdomadaires |
|--------------------|---|------------------------|
| J. O. Beaume       | Breffes                                 | 30 <sup>00</sup>       |
| J. Lanouette       | Trésorier                               | 30 <sup>00</sup>       |
| J. E. Biron        | Ass't Trés Ass't Breffes<br>+ comptable | 23 <sup>00</sup>       |
| Laurette Pelletier | Sténographe                             | 13 <sup>00</sup>       |
| Tano Bordeleau     | C. Maître                               | 22 <sup>00</sup>       |
| Raoul Buis         | Chevaux                                 | 17 <sup>00</sup>       |
| U. Normandin       | Chef de Police                          | 30 <sup>00</sup>       |
| H. Brousseau       | Sous-Chef "                             | 24 <sup>00</sup>       |
| Gilles Baribeau    | Constable pompier                       | 21 <sup>00</sup>       |
| Cl. Paquin         | " " élect.                              | 21 <sup>00</sup>       |
| Henri Ricard       | opérateur (logé)                        | 17 <sup>00</sup>       |
| Noël Gauthier      | " (non logé)                            | 19 <sup>00</sup>       |
| Lucien Leblanc     | Clerc de Marché                         | 10 <sup>00</sup>       |
| A. Marchand        | Surv des chômeurs                       | 15 <sup>00</sup>       |
| Ph. L. Heuseux     | Int de l'aqueduc                        | 9 <sup>00</sup>        |
| H. Charrier        | " "                                     | 9 <sup>00</sup>        |

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

5801

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le conseil refuse l'ordonnance de salaires des employés proposée par la Commission municipale de Québec cependant que reconnaît que deux constables et M. Biron doivent être augmentés.

5802

Proposé par l'échevin J. Courteau Adopté.

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la soumission de M. Pierre Lorange pour de l'avoine canadienne au prix de 50¢ le minot pour une période de trois mois soit acceptée.

Adopté

5803

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin S. Bueffard

Et résolu que le règlement No-177 concernant

l'administration de l'aqueduc et des égouts soit adoptée en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et dernière lecture.

Adoptée.

5804

Proposé par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que ce conseil prie M. J. L. Baribeau M.P. vu que le Gouvernement fédéral étant actuellement à voter les crédits pour des travaux rémédiateurs au chômage, de bien vouloir faire inclure les argentés que nécessiterait la construction d'un Bureau de Poste dans la Cité du Cap.

Une copie de la présente soit envoyée à M. J. L. Baribeau et au Ministère des Postes.

Adoptée.

5805

Attendu que sans l'assentiment du conseil, la Commission municipale de Québec ne peut d'ordonner la hausse des salaires des employés municipaux;

Attendu que la Commission municipale trouve des fonds suffisants pour cette hausse de salaires.

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Que la Commission municipale trouve assez des fonds pour continuer de payer les coupons dûs le 1<sup>er</sup> février 1935

Adoptée

5806

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et qu'il est résolu que ce conseil prie les familles Brousseau, Normandin et Baribeau d'accepter leurs sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper

Adoptée.

5807

Proposé par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que ce conseil vu les montants considérables payés par le passé pour des accidents de trottoirs, considère qu'il serait opportun de faire émettre une police d'assurance responsabilité publique et qu'en conséquence ladite police soit accordée à M. Henri Beaumes

Adoptée

5808

Lecture de la correspondance

Lettre de M. M<sup>e</sup>. Thibeau Ref = Res = 5797

" Lem Merhol Re = Canada Accident avec

" compte d'honoraires de \$275<sup>00</sup> remis a la prochaine <sup>seance</sup>" ~~Delegation~~ Delegation Oucise Canadienne en U.R.S.S. = salle accordé.

" Service Provincial d'Hygiene Re = Unite sanitaire

" Sidem Poupin Ref = Res = No. 5803 Reg No-177

" Nerve Bagnon Re = Paux electricite

" Soumission avoine P. Lorange

" " Habits J. Hefelm en suspens.

Règlement pour l'imposition de la taxe soumis mais  
remis a une autre séance.

Règlement de l'aqueduc adapte Ref = Reg = 5803

Et la séance est levée

J. H. Nadeau

Maire

J. Beaumier

Greffier

Les échevins Bouffard & Courteau lors de  
l'assemblée qui devait avoir lieu le 4 mars  
ont ajourné ladite séance au 11 mars 1935 à  
7 h p.m.

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance réguliè-  
re du 4 mars 1935 lequel ajournement fut tenu  
aux lieu et place ordinaires des sessions Lundi  
le 11<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1935 a lequel ajour-  
nement étaient présents Son Honneur le maire J. Nadeau  
M<sup>rs</sup> B. Bouffard, E. Houle, H. Thiffault, E.  
Courteau & Casin tous échevins formant quor-  
sum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin A. Casin

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Est résolu que le procès-verbal de la dernière as-  
semblée régulière générale du 4 février 1935 soit adopté  
tel que lu

5809

adopté

5810

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que les comptes suivants soient payés moins la hausse des salaires qui a déjà été refusée par le conseil.

|        |                             |                |                      |
|--------|-----------------------------|----------------|----------------------|
| 1133 = | Jos Lanouette "Trés"        | S.D.           | 3000 <sup>00</sup> ✓ |
| 1134 = | Caré de neige               | Dw Rues        | 235 <sup>96</sup> ✓  |
| 1135 = | Loyers de janvier (chèques) | S.D.           | 576 <sup>00</sup> ✓  |
| 1136 = | Jos Lanouette "Trés"        | S.D.           | 3000 <sup>00</sup> ✓ |
| 1137 = | Caré emp. "permanents"      | au 9/1/35      | 515 <sup>45</sup> ✓  |
| 1138 = | " " "                       | "              | 60 <sup>90</sup> ✓   |
| 1139 = | Com. sur Coll d'aqueduc     | janvier/35     | 61 <sup>50</sup> ✓   |
| 1140 = | Comptes payables nouveaux   | 31/12/35       | 156 <sup>35</sup> ✓  |
| 1141 = | Nap. Lamy                   | Int oblig P.D. | 2 <sup>50</sup> ✓    |
| 1142 = | M. Jeanne Bousassa          | "              | 2 <sup>50</sup> ✓    |
| 1143 = | J. Vaillancourt             | "              | 17 <sup>50</sup> ✓   |
| 1144 = | B. O. Labrecque             | "              | 17 <sup>50</sup> ✓   |
| 1145 = | Annie Boisclair             | "              | 7 <sup>50</sup> ✓    |
| 1146 = | Manuel Lefebvre             | "              | 47 <sup>50</sup> ✓   |
| 1147 = | Bar Can. Nat                | "              | 17 <sup>50</sup> ✓   |
| 1148 = | Françoise Lemire            | C.Pay. Chôm    | 4 <sup>00</sup> ✓    |
| 1149 = | Romeo Morrissette           | Cont           | 50 <sup>00</sup> ✓   |
| 1150 = | J. Lanouette "Trés"         | S.D. 21/1/35   | 3300 <sup>00</sup> ✓ |
| 1151 = | Caré emp. perm.             | au 23/2/35     | 544 <sup>00</sup> ✓  |
| 1152 = | " " "                       | "              | 66 <sup>00</sup> ✓   |
| 1153 = | J. Lanouette "Trés"         | S.D. loyer     | 2300 <sup>00</sup> ✓ |
| 1154 = | " " "                       | S.D. 28/1/35   | 3500 <sup>00</sup> ✓ |
| 1155 = | La Commission Mun.          | Délégué        | 83 <sup>33</sup> ✓   |
| 1156 = | J. N. Bregois N.P.          | Cay. Subrog.   | 63 <sup>57</sup> ✓   |
| 1157 = | Jules Bisaillos             | Int obli échue | 17 <sup>00</sup> ✓   |
| 1158 = | J. Lanouette "Trés"         | S.D. 7/3/35    | 3700 <sup>00</sup> ✓ |
| 1159 = | Loyers payés par chèque     | Trésorier      | 422 <sup>00</sup> ✓  |
| 1160 = | Caré emp. perm.             | au 9/3/35      | 544 <sup>00</sup> ✓  |
| 1161 = | " " "                       | "              | 66 <sup>00</sup> ✓   |
| 1162 = | J. Lanouette "Trés"         | S.D. 14/3/35   | 3700 <sup>00</sup> ✓ |
| 1163 = | La Cité du Cop.             | Rimburs        | 25 <sup>00</sup> ✓   |
| 1164 = | Jos Dimeets                 | V. Payables    | 31 <sup>50</sup> ✓   |
| 1165 = | Chs Lemay                   | " Chôm         | 27 <sup>70</sup> ✓   |
| 1166 = | Arthur Heon                 | C. Pay.        | 37 <sup>50</sup> ✓   |

| Montant rapp. |                               |               |                       |
|---------------|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| 1167 =        | J. N. H. Leduc.               | Clay Chim     | 13 <sup>50</sup> ✓    |
| 1168 =        | Banque Can. Nat               | Int + Bay.    | 15357 <sup>24</sup> ✓ |
| 1169 =        | L. Hon. Tris. Provincial      | al. tel       | 6119 <sup>86</sup> ✓  |
| 1170 =        | Paul L. Bergeron.             | B. F. ent     | 2 <sup>10</sup> ✓     |
| 1171 =        | Le Nouvelliste Ltée           | avis          | 15 <sup>60</sup> ✓    |
| 1172 =        | "                             | "             | 10 <sup>08</sup> ✓    |
| 1173 =        | Com. Coll d'aqueduc           | Ferrie/35     | 60 <sup>50</sup> ✓    |
| 1174 =        | Mc Coll Frontenac oil         | Huile         | 11 <sup>40</sup> ✓    |
| 1175 =        | Underwood Elliott Fisher      | Papet.        | 30 <sup>00</sup> ✓    |
| 1176 =        | Canadian Pacific R.R.         | Contrat       | 1 <sup>00</sup> ✓     |
| 1177 =        | Shawinigan W. P. Coij         | Energie Elec. | 487 <sup>44</sup> ✓   |
| 1178 =        | Francis Hankin Bois           | Ag + Eq       | 26 <sup>34</sup> ✓    |
| 1179 =        | Office Stationers Ltd         | papet         | 12 <sup>30</sup> ✓    |
| 1180 =        | Canada Iron Works             | Aqueduc       | 4 <sup>18</sup> ✓     |
| 1181 =        | J. J. Morn Bois               | Papet.        | 26 <sup>70</sup> ✓    |
| 1182 =        | Hôpital de la Maternité. Cash | Ass. Pub.     | 77 <sup>40</sup> ✓    |
| 1183 =        | Bell Telep Coij of Can.       | Tel + Mess    | 41 <sup>42</sup> ✓    |
| 1184 =        | Ste Lanouette agent           | ass.          | 32 <sup>60</sup> ✓    |
| 1185 =        | Imprimerie St Patrice         | Imp.          | 80 <sup>40</sup> ✓    |
| 1186 =        | Aleide Demers                 | avoine        | 24 <sup>75</sup> ✓    |
| 1187 =        | J H Beaumier                  | assurance     | 70 <sup>00</sup> ✓    |
| 1188 =        | J D Beaumier                  | "             | 45 <sup>00</sup> ✓    |
| 1189 =        | Jo Lanouette "In Trust"       | Petty cash    | 57 <sup>45</sup> ✓    |
| 1190 =        | Ray. Loranger                 | aqueduc       | 2 <sup>20</sup> ✓     |
| 1191 =        | Garage Milot                  | Police auto   | 4 <sup>00</sup> ✓     |
| 1192 =        | Alfred Brenier                | Voie          | 5 <sup>50</sup> ✓     |
| 1193 =        | Jo L. Loranger                | charbon       | 204 <sup>25</sup> ✓   |
| 1194 =        | Bureau d'Enrg                 | Mutations     | 12 <sup>00</sup> ✓    |
| 1195 =        | Michel Lalancette             | Police al.    | 5 <sup>00</sup> ✓     |
| 1196 =        | Loi J B Holland + fils        | Papeterie     | 13 <sup>62</sup> ✓    |
| 1197 =        | J. B. Loranger                | app V.        | 36 <sup>00</sup> ✓    |
| 1198 =        | Rene de Cotret Ferrie Bois    | audition      | 180 <sup>00</sup> ✓   |
| 1199 =        | Hervey Viviers                | Police Bat    | 6 <sup>66</sup> ✓     |
| 1200 =        | Arthur Soucet                 | Ag. B. F.     | 7 <sup>50</sup> ✓     |
| 1201 =        | Tresorer de la Province       | Rue           | 278 <sup>00</sup> ✓   |
| 1202 =        | Michel Lalancette             | V-app         | 2 <sup>50</sup> ✓     |
| 1203 =        | La Cite du Coij               | Direct        | 29 <sup>91</sup> ✓    |
| 1204 =        | Rochelleux + Freté            | app           | 4 <sup>15</sup> ✓     |



|        | Montant rapp.                     |           |                     |
|--------|-----------------------------------|-----------|---------------------|
| 1705 = | Elisde Auto acc Ltee              | app V     | 388 <sup>✓</sup>    |
| 1706 = | Jules Roy                         | bag huile | 31 <sup>10</sup> ✓  |
| 1707 = | " "                               | "         | 41 <sup>08</sup> ✓  |
| 1708 = | " "                               | "         | 15 <sup>45</sup> ✓  |
| 1709 = | J. Bte Lammette                   | assurance | 110 <sup>00</sup> ✓ |
|        | Compte mis de nouveau en suspens. |           |                     |
| 1709 = | C. D. Monat Rbo Ltd               | V- app.   | 65 <sup>20</sup>    |
| 1710 = | Ramul Guist                       | accident  | 5 <sup>00</sup>     |

Adoptée.

5811

Lettre M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 30 janv 1935 accordant un octroi additionnel de \$1051.60 pour le mois de décembre 1934.

5812

Lettre M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 30 janv 1935 accordant un octroi de \$14804<sup>50</sup> pour le mois de février 1935.

5813

Lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 22 février 1935 accordant un octroi de \$14929<sup>60</sup> pour le mois de mars 1935.

5814

Lettre de M. R. Poisson Délégué <sup>9/2/35</sup> incluant un chèque No-259421 au montant de \$9751<sup>15</sup> étant pour la réclamation du mois d'octobre 1934 part respective des 2 Gouvernements.

5815

Lettre de M. Emile Morin en date du 5 février 1935 modifiant la résolution No-5340 de la Commission municipale comme suit:

"En conséquence il est résolu que le Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à signer les chèques de ladite cité-lotique les dits chèques sont émis régulièrement d'après une résolution ou un règlement du conseil dûment approuvés par la Commission municipale de Québec, pour tenir lieu de la signature du maire chaque fois que le maire refusera de signer les dits chèques"

(signé) Emile Morin  
Secrétaire.

5816

Lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 7/1/35  
incluant une résolution de la Commission municipale  
de Québec laquelle se lit comme suit:

"Considérant que la Commission municipale de  
Québec, par une résolution No-53, en date du 30/1/35  
a ordonné à la Cité du Cap-de-la-Madeleine de faire  
les procédures nécessaires pour contracter un emprunt  
temporaire de la Banque Canadienne Nationale au  
montant de \$ 4582<sup>50</sup> pour un terme n'excédant pas  
six mois avec un intérêt au taux n'excédant pas  
six pour cent (6%), le produit dudit emprunt de-  
vant servir à payer les coupons d'intérêt de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine échéant en date du  
1<sup>er</sup> février, 1935;

"Considérant que la Commission municipale  
de Québec a ordonné au Conseil de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine de faire les dites procédures dans  
un délai de 5 jours de cette résolution.

"Considérant que le conseil ne s'est pas conformé  
à cette ordonnance de la Commission municipale,

"Considérant les dispositions du paragraphe D  
de l'article 39 de la loi de la Commission muni-  
cipale de Québec;

En conséquence il est résolu que demande soit  
faite à la Banque Canadienne Nationale de prêter  
à la Commission municipale de Québec, pour le  
bénéfice de la cité du Cap-de-la-Madeleine, une  
somme de \$ 4582<sup>50</sup> pour un terme n'excédant pas  
six mois avec un intérêt à un taux n'excédant  
pas 6%.

"Il est résolu de plus que le Greffier et le Pré-  
sident de la cité du Cap-de-la-Madeleine soient auto-  
risés à signer les billets et autres documents néces-  
saires pour donner effet à la présente résolution, les-  
dits billets et autres documents devant également  
être contresignés par le délégué de la Commission  
municipale, Monsieur Robert Poisson."

7 légers  
nulle  
P

5817

Québec le 7 février, 1935

M. J. B. Beaumier, greffier  
 Hôtel de Ville  
 Cap-de-la-Madeleine,  
 Co. de Champlain.  
 Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a émis l'ordonnance suivante

"Considérant que pour rencontrer les dépenses de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1935, estimées au montant total de \$ 113054<sup>97</sup>, il est nécessaire d'imposer sur tous les biens fonds imposables d'après le rôle d'évaluation en vigueur de ladite cité, une taxe au taux de \$ 1<sup>35</sup> par \$ 100<sup>00</sup> et une taxe de \$ 0<sup>95</sup> par \$ 100<sup>00</sup> sur tous les biens fonds imposables qui servent à la culture, y compris les terrains et les bâtisses

En conséquence il est résolu que, conformément aux dispositions du paragraphe "C" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec (2<sup>e</sup> Sec V chapitre 56) le taux de la taxe générale pour l'année 1935 soit imposé à \$ 1<sup>35</sup> par \$ 100. sur tous les biens fonds imposables, à l'exception des terrains servant à la culture, d'après le rôle d'évaluation en vigueur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et au taux de \$ 0<sup>95</sup> par \$ 100<sup>00</sup> sur tous les biens fonds imposables qui servent à la culture, y compris les terrains et les bâtisses"

J'attire l'attention des membres de votre conseil sur les dispositions de ce paragraphe C de l'article 39 qui déclare qu'à défaut par ledit conseil d'imposer lesdites taxes sous un délai de trente jours à compter de l'avis qui vous est présentement donné, la Commission municipale de Québec sera substituée à votre conseil pour ces fins.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

5818

Lettre de M. R. Poisson, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale en date du 28 février 1935 approuvant les minutes de la séance du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 21 janvier 1935 avec les exceptions suivantes :-

1<sup>o</sup> En ce qui concerne la résolution No-5763 il est à remarquer que, quoique la part de la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le salaire du délégué ait pu être réduite il y a quelque temps par la Commission municipale de Québec de \$83.33 à \$66<sup>66</sup> par mois, cela ne veut pas dire que la proportion de la cité ne pourra pas être augmentée plus tard s'il y a lieu.

Il est à remarquer, de plus, que la cité doit contribuer aussi sa proportion dans les dépenses du bureau du délégué.

Afin que cette résolution No-5763 puisse être approuvée définitivement il est nécessaire qu'une nouvelle résolution soit adoptée pour la compléter en y ajoutant une mention spéciale pour lesdites dépenses de bureau.

2<sup>o</sup> Par la résolution No-5766 il est demandé à la Commission municipale de Québec de donner les détails des dépenses du délégué pour les quatre mois finissant le 31 Décembre 1934

Les dépenses du délégué, mois par mois, se répartissent comme suit :-

|             |               |                        |
|-------------|---------------|------------------------|
| 15 novembre | 1933 au       |                        |
| 17 mars     | 1934 (4 mois) | 345.59                 |
| Mars        | 1934          | 60.70                  |
| avril       | "             | 88.30                  |
| Mai         | "             | 79.40                  |
| juin        | "             | 66 <sup>55</sup>       |
| juillet     | "             | 58 <sup>64</sup>       |
| août        | "             | <u>57<sup>53</sup></u> |
| septembre   | "             | 47.79                  |
| octobre     | "             | 95 <sup>51</sup>       |
| novembre    | "             | 58 <sup>84</sup>       |
| Décembre    | "             | 49 <sup>1006.91</sup>  |

Pendant les quatre premiers mois, c'est-à-dire du 15 novembre 1933 au 17 mars 1934, le total a été de \$345<sup>59</sup>. Pendant les quatre derniers mois, c'est-à-dire du premier septembre 1934 au 31 décembre 1934, le total a été de \$250.<sup>20</sup> Il y a donc une diminution de \$95<sup>39</sup>.

3<sup>e</sup> En ce qui concerne la résolution No-5777 la Commission municipale de Québec croit que le conseil devrait soumettre cette question au délégué lors de sa prochaine visite au Cap-de-la-Madeleine.

4<sup>e</sup> L'approbation de la résolution No-5780 est refusée car la Commission municipale a déjà pris action sur la question d'accorder une augmentation dans le salaire des officiers et employés de la cité.

5<sup>e</sup> En ce qui concerne la résolution No-5790 à l'effet d'accorder un certain bonus aux contre-maîtres nécessaires, je crois que vous devriez soumettre cette résolution directement au Comité du chômage provincial.

En autant qu'elle est concernée, la Commission municipale de Québec serait en faveur de la chose, mais je me demande si un tel bonus ne serait pas contraire aux règlements du chômage.

Si les autorités provinciales du chômage approuvent la chose, la Commission municipale de Québec n'a pas d'objection à donner son approbation.

6<sup>e</sup> L'approbation de la résolution No-5791 est refusée, car la contribution des municipalités pour l'entretien de l'unité sanitaire est établie par la loi.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

5819

Lettre de M. R. Pousson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin en date 28 février approuvant les minutes de la séance du 11 février 1935 avec les exceptions suivantes :-

1<sup>o</sup> ~~L'approbation de la résolution No-5797 est~~

1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5797<sup>a</sup> est ~~suspendue~~ <sup>refusée</sup> car la Commission municipale est d'opinion qu'il serait préférable qu'un arpenteur établisse au préalable les bornes du terrain faisant l'objet du litige.

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5798<sup>a</sup> est suspendue car la Commission municipale est d'opinion qu'il n'y a aucune relation entre ladite résolution et le sujet de son ordonnance.

3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5801 est refusée.

4<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5802 est refusée.

5<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5805 est refusée.

6<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5807 est refusée :

La Commission municipale, tout en étant en faveur qu'une police d'assurance de responsabilité publique soit prise, est d'opinion que le conseil devrait demander des prix à différentes compagnies d'assurances avant de prendre une telle police.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signature) Emile Morin.

5820

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que la demande de M. Armand Bruillard en date du 27 février 1935 concernant l'installation de réservoirs à essence, ceux des rues Alice & Ste Madeleine, soit accordée

Adoptée.

5821

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que le compte de J.A. Cambrey du Cap-de-la-Madeleine au montant de \$745<sup>00</sup> relativement au bill de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la Wayagamack soit approuvé et payé pour le capital seulement sans intérêt.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque pour ce montant, après autorisation par la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5822

Considérant que la Compagnie Shawinigan Water Power Co après étude est prête à considérer une offre de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant les taxes à être payés par les citoyens de ladite cité,

Considérant que les taxes actuellement en vigueur dans la Cité des Trois-Rivières le sont depuis quatre mois;

Considérant qu'il fut admis devant la Commission Lapointe par M<sup>re</sup> Bouffard, avocat de la compagnie, que le Cap-de-la-Madeleine jouit habituellement des mêmes tarifs que Trois-Rivières;

Considérant qu'il fut admis aussi par M. Beaudry président de la Commission des Utilités publiques que les franchises en vigueur peuvent être abolies par une décision de cette dernière commission;

Considérant que notre cité devrait jouir des nouveaux tarifs parcequ'elle, fait partie, au point de vue technique de la distribution, du groupement de la Cité des Trois-Rivières. En conséquence sur proposition de l'échevin Bouffard

Appuyé par l'échevin Ernest Houle,

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de la Cie Shawinigan Water Power pour que les tarifs, actuellement en vigueur dans la Cité des Trois-Rivières, soient établis dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Que copie de la présente soit adressée immédiatement à la Cie Shawinigan Water Power.

Adoptée.

5823

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Cousteau.

Et résolu que demande soit faite et est

par les présentes faites auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 14929<sup>62</sup> comme suit :-

|                 |   |                       |
|-----------------|---|-----------------------|
| Pour nourriture | - | \$ 8126 <sup>00</sup> |
| " vêtements     | - | 1708 <sup>20</sup>    |
| " chauffage     | - | 2556 <sup>40</sup>    |
| " lumière       | - | 393 <sup>00</sup>     |
| " abri          | - | 2146 <sup>00</sup>    |

pour être distribuée en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mars 1935 aux 524 chefs de famille et leurs 2807 dépendants, ainsi qu'à 40 personnes vivant seules, formant un total de 2847 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée

5824

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 15323<sup>65</sup> comme suit :-

|                 |   |                       |
|-----------------|---|-----------------------|
| Pour nourriture | - | \$ 8341 <sup>40</sup> |
| " vêtements     | - | 1752 <sup>60</sup>    |
| " chauffage     | - | 2614 <sup>40</sup>    |
| " lumière       | - | 401 <sup>25</sup>     |
| " abri          | - | 2214 <sup>00</sup>    |

pour être distribuée en secours direct par cette municipalité au cours du mois d'avril 1935 aux 535 chefs de famille et leurs 2876 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivant seules formant un total de 2921 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée

5825

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Ernest Houle

Attendu que les persécutions religieuses



servissent au Mexique comme elles ont servi en Espagne et en Russie, tous pays chrétiens;

Attendu que le Canada, pays chrétien, répro-  
boute toute attaque contre la Religion, sauvegarde de l'or-  
dre et de la civilisation.

Qu'il soit et il est par les présentes ré-  
solu que ce conseil proteste contre de telles persé-  
cutions religieuses et demande à nos chefs d'état Ca-  
nadensis d'employer leur influence à les faire cesser  
et réclame de la Société des Nations une action si-  
goureuse et efficace contre les persécuteurs.

Adopté à l'unanimité.

5876

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin - - - - -

Et résolu que la résolution No- 5790  
relativement à un bonus aux contre-maîtres  
soit de nouveau soumise à la Commission  
du chômage pour approbation.

La résolution fut rejetée n'ayant pas de  
secondes.

5877

Proposé par l'échevin A. Eaton

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que la soumission de M. P.  
Loranger pour de l'avoine de l'Ouest criblée au  
prix de \$1.<sup>65</sup> par sac de 98 lb, pour une pé-  
riode de trois mois, soit acceptée.

Adoptée.

5878

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que la soumission de Monsieur  
Jos. L. Fortin pour uniformes de constables au prix  
de \$37.<sup>50</sup> chacune soit acceptée.

Adoptée.

5878<sup>a</sup>

Proposé par l'échevin Ernest Houle,

Appuyé par l'échevin - - - - -

Et résolu que la soumission pour bo-  
yaux soit divisée également entre les marchands  
propriétaires payant des taxes.

La résolution fut rejetée n'ayant pas de secondes.

5829

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la soumission de Monsieur Nop. Loranger pour boyaux au prix de \$ 115 du pied soit acceptée.

Adoptée.

5830

Lettres lues au conseil

Canadian Fire Underwriters-

Commission des accidents de Travail Re = R. Guérin

W. P. Grant M.P.P. Acc recep Re = Retour à la terre

A. Lambert Re = Balance - Marché.

Armand Brinellard Ref = Résolution No-5819

St Maurice Filling Station - Acc. recep

Donat St Armand - Re = Bois de chauffage

Adélard Cadeux = Re = obligation

Jean Louis Baribeau - Re = Résolution 5804.

Robert Poisson, Délégué Ref = Résolution 5820.

Shawinigan Water Tower - Ref = Résolution 5821.

Rapport Contre-maitre re = Avoine.

Compte Commission scolaire re = Logement ouvrier remis à la prochaine séance.

Rapport du Chef de Police remis à la prochaine séance.

Règlement No-178 autorisant le conseil à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité 1935 soumis, mais mis de côté.

Ouverture des soumissions pour habits

Jos L. Fortin - soumission accordée

Ouverture soumission avoine Creue Loranger & Fils #1<sup>63</sup> par sac de 98 lbs Aleide Demers #1<sup>65</sup> par sac de 98 lbs Soumission de Creue Loranger & Fils accordée.

Ouverture des soumissions pour boyaux.

H Massicotte & Frensi Lhee #1<sup>00</sup> #1<sup>15</sup> #1<sup>30</sup>" " " 1<sup>00</sup> 1<sup>15</sup> 1<sup>30</sup>Paul E Bergeron 1<sup>00</sup> 1<sup>15</sup> 1<sup>30</sup>Nop. Loranger 1<sup>00</sup> 1<sup>15</sup> 1<sup>30</sup>J B L Loranger 98 1<sup>13</sup> 1<sup>28</sup>Jules Roy 1<sup>00</sup> 1<sup>15</sup> 1<sup>30</sup>Romeo Morrissette 1<sup>00</sup> 1<sup>15</sup> 1<sup>30</sup>

Armand Bruillard

#100 #115 #130

Soumission accordée à Napoléon Loranger celle de #115 le pied, avec raccordements  
Et la séance est levée

J. A. Noelle

Maire  
J. Beaumier  
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 18<sup>ième</sup> jour de mars 1935 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire J. A. Noelle M. M. L. Lamy Ernest Houle et Henri Thiffault tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

5831

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le procès-verbal de l'agrement de l'assemblée régulière du 4 mars, 1935, lequel eut lieu le 11 mars 1935 soit adopté tel que lu.

5832

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

|        |                   |               |                           |
|--------|-------------------|---------------|---------------------------|
| 1711 = | J. D. Barneau     | Fds de Sec =  | \$9 <sup>00</sup> ✓       |
| 1712 = | Alf. Bremer       | Voies - Ar. = | 4 <sup>80</sup>           |
| 1713 = | La Cité du Cap.   | Dw. Dept =    | 17 <sup>05</sup> ✓        |
| 1714 = | Alfred Letourneau | Domages =     | 4 <sup>85</sup> ✓         |
| 1715 = | Leon Meshot C.R.  | Frais =       | 275 <sup>00</sup> ✓       |
|        |                   |               | <u>\$305<sup>70</sup></u> |

Adoptée.

5833

Lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 11 mars 1935 incluant un cheque de \$1415<sup>60</sup> re-reclamation de novembre 1934.

5834

Québec, le 17 Mars 1935.

M. J. Beaumier, Breffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madeleine C. O.

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a adopté la résolution suivante:

"Considérant que le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a négligé de se conformer à l'ordonnance No 5381 de la Commission municipale de Québec en date du 7 février 1935, concernant l'imposition de la taxe pour l'année 1935 à #135 et #095 sur les biens fonds imposables servant à la culture, dans le délai déterminé par la loi;

"Vu les dispositions du paragraphe "c" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec;

"En conséquence il est résolu que la taxe générale pour l'année 1935 soit imposée au taux de #135 par #100. sur tous les biens fonds imposables à l'exception des terrains servant à la culture, d'après le rôle d'évaluation en vigueur de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et au taux de #095 par #100. sur tous les biens fonds imposables qui servent à la culture, y compris les terrains et les bâtisses;

"Il est ordonné de plus au Breffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de préparer les rôles de perception et de donner les avis ordinaires pour percevoir les taxes présentement imposées"

Votée tout devoue

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

Proposé par l'échevin Lo Ramus

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la police d'assurance No 97205 sur l'hôtel-de-ville de la Railway Passengers

5835

Ass. Coy soit renouvelé et que la prime de \$15<sup>00</sup> en soit payée.

Adopté

5836

Monsieur Bernard Benoit

Président de l'A. C. V.

Section Trivières.

Chef Monsieur,

Les membres du conseil ont résolu à l'unanimité d'inviter les représentants de l'A. C. V. section des Trois-Rivières, ainsi que leurs amis intéressés, à se rendre à l'hôtel de Ville de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jeudi le 21 à 7 h<sup>00</sup> + 30 P.M. pour y discuter de la question de l'électricité.

L'occasion leur sera fournie de motiver leurs lettres du journal, et surtout d'exposer leurs savantes suggestions concernant la question.

En attendant que vous vous rendrez avec empressement à la demande des membres du conseil, je demeure

Votre tout dévoué

J. A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la lettre ci-haut mentionnée soit adressée à M. Bernard Benoit Président de l'A. C. V. section Trivières.

Adoptée.

5837

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation pour 1935 la propriété de M. Herve Bellemare au no-13r St Laurent parce que celle-ci a été démolie.

Adoptée.

5838

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil offre ses félicitations à Son Honneur le Maire Camilien Honds

à l'occasion de sa récente décoration par le  
Gouvernement français, alors que celui-ci vient  
de le nommer Chevalier de la Légion d'Honneur.

Adoptée

5838<sup>e</sup>

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil offre ses  
félicitations à son Honneur le Maire B. H. Robi-  
chon à l'occasion de sa récente décoration par  
le Gouvernement Français, alors que celui-ci  
vient de le nommer Chevalier de la Légion d'Honneur.

Adoptée.

5839

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le Maire ou un mem-  
bre du conseil soit délégué à la convention des mai-  
res qui doit être tenue à Montréal le ou vers le  
27 Mars 1935 et que le trésorier soit autorisé à faire  
les avances nécessaires le tout après approbation  
de la Commission municipale.

Adoptée.

5840

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le greffier soit  
autorisé à faire paraître un avis dans le  
journal: Re-accidents dans les rues.

Adoptée.

5841

Attendu que la loi d'arrangement entre les  
cultivateurs et créanciers a déjà rendu et est appelée  
à rendre de très grands services aux cultivateurs;

Attendu que beaucoup de propriétaires surtout  
de petits propriétaires dans les villes sont dans un  
état précaire, financièrement parlant;

Attendu que cette loi d'arrangement entre cul-  
tivateurs et créanciers si elle était appliquée aux  
propriétaires de villes rendrait aussi de très  
grands services à ces derniers.

Il est proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande au Très Honorable R. B. Bennett Premier Ministre du Canada, de bien vouloir amender ladite loi de manière à la mettre applicable aux propriétaires des villes, ce qui rendrait de très grands services à ces derniers, Que copie de cette résolution soit adressée immédiatement à l'Honorable R. B. Bennett, Premier-Ministre du Canada et à M. J. L. Baribeau député du comté de Champlain, ainsi qu'à toutes les principales villes de la Province de Québec avec prière de passer une résolution analogue pour le plus grand bien et l'intérêt général de tous les citoyens.

Adoptée

584v

Avis de motion

Je, soussigné) échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement du lait"

(signé) Henri Thiffault  
Échevin de la Cité

Lettres lues en conseil

Henri Bellemare Ref - Résolution No - 5837

Joaquin Berant Au Présomé = Re - Transp Ja Cambay  
Et la séance est levée

J. A. Macdonald  
Maire  
Beaumier  
Breffier

Les échevins Lamy, Cousteau et Bouffard lors de l'assemblée qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> avril 1935 ont ajourné ladite séance à jeudi le 4 avril 1935.

Beaumier  
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un ajournement de la séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 1935 lequel fut tenu aux lieux et place ordinaires

des sessions jeudi le 4 avril 1935, à lequel ayournement était présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. P. Lamy, B. Buffard, Ernest Huile, H. Shiffauer, J. Courteau & Alp. Casin tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5843

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin P. Lamy

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du 18 mars 1935 soit adopté tel que lu.

Adopté

5844

Proposé par l'échevin Alp. Casin

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Est résolu que les comptes suivants

soient payés :

|        |  |                       |                      |
|--------|--|-----------------------|----------------------|
| 1216 = | Liste de Paie No-2                             | Ent. Neige            | 89 <sup>55</sup> ✓   |
| 1217 = | Lucien Hamelin                                 | Clay-Chôm             | 10 <sup>00</sup> ✓   |
| 1218 = | J. Lannette "Trés"                             | S.D. 78/3/35          | 3300 <sup>00</sup> ✓ |
| 1219 = | Liste de Paie No-3.                            | Ent Neige             | 87 <sup>10</sup> ✓   |
| 1220 = | J. Lannette "Trés"                             | S.D. Loyer            | 2500 <sup>00</sup> ✓ |
| 1221 = | Banque Can. Nat                                | Int. Obl. + Bloy Lemb | 130 <sup>05</sup> ✓  |
| 1222 = | Edem Beaumier                                  | Int oblig échues      | 3 <sup>00</sup> ✓    |
| 1223 = | Chas E. Toudel                                 | do                    | 3 <sup>00</sup> ✓    |
| 1224 = | Ville de St Jérôme                             | do                    | 30 <sup>00</sup> ✓   |
| 1225 = | Oesp. Nadeau                                   | do                    | 25 <sup>00</sup> ✓   |
| 1226 = | obligation échue 1 <sup>er</sup> avril leg-159 |                       | 500 <sup>00</sup> ✓  |
| 1227 = | Loyers de secours payés par chèques            |                       | 83 <sup>00</sup> ✓   |
| 1228 = | J.B. Lannette                                  | Assurances            | 11 <sup>00</sup> ✓   |
| 1229 = | Commission Coll. d'aqueducs                    |                       | 53 <sup>40</sup> ✓   |
| 1230 = | Bell telep Coy of Canada                       | Loyers + Mess         | 27 <sup>07</sup> ✓   |
| 1231 = | J. Lannette "Trés"                             | Paie S.D. 4/1/35      | 3000 <sup>00</sup> ✓ |
| 1232 = | " "  | " S.D. 11/1/35        | 3000 <sup>00</sup> ✓ |
| 1233 = | " "  | " S.D. 18/1/35        | 3300 <sup>00</sup> ✓ |
| 1234 = | " "  | " S.D. 25/1/35        | 3300 <sup>00</sup> ✓ |
| 1235 = | " "  | Loyer avril/35        | 2500 <sup>00</sup> ✓ |
| 1236 = | " "  | Petty Cash.           | 43 <sup>10</sup> ✓   |
| 1237 = | Jules Roy                                      | Gaz + Huile           | 34 <sup>75</sup> ✓   |
| 1238 = | Shawinigan W. S. Coy                           | Éclairage + énergie   | 469 <sup>14</sup> ✓  |
| 1239 = | Alfred Brenier                                 | Rigoles               | 4 <sup>60</sup> ✓    |



|        | Montant rapp.                  |                     |                    |
|--------|--------------------------------|---------------------|--------------------|
| 1740 = | Bureau d'enregistrement        | Mutations           | 6 <sup>50</sup> ✓  |
| 1741 = | La Cité du Cap.                | Timbres             | 40 <sup>00</sup> ✓ |
| 1742 = | Rocheleau & Frère              | app.                | 14 <sup>13</sup> ✓ |
| 1743 = | Fréshat Hardy                  | "                   | 55 <sup>60</sup> ✓ |
| 1744 = | Garage R. Milot                | Auto - Chef         | 4 <sup>95</sup> ✓  |
| 1745 = | Délicie Auto Acc Ltee          | App.                | 6 <sup>00</sup> ✓  |
| 1746 = | C. Loranger & Fils             | Chevaux R.          | 41 <sup>00</sup> ✓ |
| 1747 = | Arthur Deneet                  | Charbon             | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1748 = | M <sup>re</sup> Loranger       | Aqueduc Hotel Ville | 3 <sup>45</sup> ✓  |
| 1749 = | Association Amb. St Jean       | Cont.               | 2 <sup>30</sup> ✓  |
| 1750 = | Office Stationers Ltd          | papeterie           | 5 <sup>25</sup> ✓  |
| 1751 = | M <sup>re</sup> Lannette Agent | assurance           | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1752 = | J. J. Rochefort & Fils         | Aqueduc Rég.        | 17 <sup>00</sup> ✓ |
| 1753 = | J. L. Moore & Coe Ltd          | papeterie           | 5 <sup>33</sup> ✓  |
| 1754 = | W. Roy                         | Prop Bertrand.      | 5 <sup>78</sup> ✓  |
| 1755 = | McCall Frontenac bil           | Huile               | 14 <sup>46</sup> ✓ |
| 1756 = | J. A. Nadeau Marie             | Délégation          | 35 <sup>00</sup> ✓ |
|        |                                | Grand Total +       | 44,898.86          |

Adoptée.

5845

Proposé par l'échevin La Lamy  
Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Est résolu qu'à partir du Dimanche le 18 avril 1935 à aller au 29 septembre 1935 qu'il soit demandé au Lieutenant-Gouverneur en conseil de décret, par arrêté ministériel, l'avance de l'heure pour ladite période.

Adoptée.

5846

Lettre de M. R. Poirson, délégué incluant une lettre de M. Emile Monn secrétaire de la Commission municipale de Québec, en date du 27 mars 1935 approuvant les minutes de la séance du 11 mars 1935 avec les exceptions suivantes:

1<sup>re</sup> L'approbation du compte no-1182 mentionné dans la résolution 5810 est suspendue afin de vous permettre d'obtenir les informations additionnelles que la Commission municipale de Québec désire à son sujet.

2<sup>de</sup> Le conseil, par cette résolution no-5810 déclare qu'il refuse d'approuver la hausse des salaires. La Commission municipale de Québec, en vertu des pouvoirs qui lui sont accordés par la loi, a déterminé l'engagement des

employés et officiers de la ville ainsi que les conditions de cet engagement.

Dans les circonstances, le conseil n'a pas le pouvoir de refuser cette augmentation.

3° La résolution No. 5871 est approuvée mais avec les remarques suivantes.

a) Une partie du montant à être payé à Monsieur Cambay devra être appliquée en paiement des taxes d'eau que Monsieur Cambay doit à la ville.

b) Le chèque pour la balance devra être émis à l'ordre conjoint de Monsieur Cambay et de la Banque Canadienne Nationale car, par un transport qui a été signifié à la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 4 Mars 1933, Monsieur Cambay a transporté ce montant à la Banque.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

5847

Lettre de M. R. Poussin délégué en date du 29 mars 1935 incluant une lettre du 26 mars 1935 approuvant les minutes de la séance du 18 mars 1935 laquelle se lit comme suit.

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 mars 1935 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine à l'exception de la résolution No. 5839 dont l'approbation est refusée.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

5848

Lettre de M. R. Poussin délégué en date du 29 mars incluant une lettre de M. Jean B. Vallée en date du 27 mars 1935 accordant un octroi additionnel de \$15<sup>00</sup> pour le mois de janvier 1935.

5849

Proposé par l'échevin H. Shiffaueit

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que la demande de M. Geo Bessit en date du 1<sup>er</sup> avril 1935 pour une licence d'encanneur soit accordée et que le prix de \$10<sup>00</sup> par soit fixé pour l'année 1935

Adoptée

5850

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$19,175<sup>50</sup> comme suit:

|                |                           |
|----------------|---------------------------|
| Eau nourriture | \$ 10 881 <sup>50</sup>   |
| " chauffage    | 3 881 <sup>50</sup>       |
| " paiements    | 2 265 <sup>00</sup>       |
| " lumière      | 415 <sup>50</sup>         |
| " Abri         | <u>2 232<sup>00</sup></u> |

pour être distribué en secours directs par cette municipalité au cours du mois de mai 1935 aux 554 chefs de familles et leurs 2473 dépendants ainsi qu'à 43 personnes vivant seules formant un total de 3020 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5851

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la demande de M. Ernest Brodeur pour l'installation et l'exploitation d'une table de pool dans les limites de cette cité pour 1935 soit accordée.

Adoptée.

5852

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que le conseil soit autorisé à faire faire 300 numéros de licence pour bicyclettes.

Adoptée.

Avis de motion

5853

Je, sous-signé, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement du marché"

(signé) Dep Caron.

Avis de motion.

5854

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulu par la loi et les règlements de ce conseil je proposerai l'adoption d'un règlement pour abroger le règlement

numero cent onze (111) adopté le vingt-sept août 1935, et le contrat passé à la suite du dit règlement entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la North Shore Power Company le trente novembre 1935, et pour pouvoir, par ledit règlement, que je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à fournir l'énergie électrique pour l'éclairage, des rues ainsi que pour les autres services municipaux de la cité du Cap-de-la-Madeleine, de même que pour pouvoir à l'installation et au maintien de l'appareillage nécessaires à ces fins.

Fait et passé par le susdigné membre du Conseil ce quatrième jour d'avril 1935.

(Signé) Geo Buffard

Echevin pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

Henri Thiffault  
Pro-Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le quinzième jour d'avril 1935 à laquelle assemblée étaient présents M. M. Henri Thiffault, J. Carstean, L. Houle, Ls. Lamy et Geo Buffard tous échevins formant quorum sous la présidence du pro-maire Henri Thiffault au fauteuil.

5855

Proposé par l'échevin J. Carstean

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de l'ajournement de la séance régulière du 15 avril lequel eut lieu le 4 avril 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée

5856

Proposé par l'échevin G. Buffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés

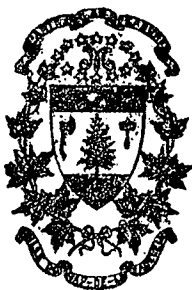
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

AVIS

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le.....**JEUDI**....., le.....**ONZIEME**..... jour du mois de...**AVRIL**.....de l'année mil neuf ~~vingt~~**trante-cinq**...., à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....  
..**Huitième**.....jour de.....**AVRIL**.....mil neuf cent ~~vingt~~  
..**trante-cinq**.....

Cette assemblée est convoquée par  
Son Honneur le Maire J.A. Nadeau  
pour les raisons suivantes:-

Passer en lère, 2ième et dernière  
lecture un règlement pour abroger et  
annuler à toutes fins que de droit le  
règlement No. 111 adopté le 27 août  
1928 ainsi que le contrat passé entre  
la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la  
North Shore Power Co. le 30 nov. 1928.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.

*Et résolu que le greffier soit autorisé à émettre  
un permis de construction pour une balise temporaire à être  
erigée sur le Boulevard Ste Madeleine pour les fins de no.  
tauxant, y durant la saison d'été, le tout sujet au règlement  
de construction.*

*Adoptée.*

permis cent onze (111) adopté le vingt-sept avril 1935 et le contrat passé à la suite des règlements entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la North Shore Power Company le trente novembre 1935, et pour pourvoir par ledit règlement que...

1935

le conseil, a fait un règlement... A son honneur le Maire, Messieurs les échevins, Cité du Cap-de-la-Madeleine...

fait et passé par le conseil le... peut ce quatrième jour d'avril 1935.

AVIS

Avis, vous est par les présentes, donné d'une séance... du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à...

L'Hotel-de-Ville, le... jour du mois de...

à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

Le... jour de...

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

Filière No. C3-23  
SUIET :  
RÉVISIONS DU CONSEIL



*Handwritten signature*

LE GREFFIER

er en l'ère... et dernière... un règlement pour... et... toutes fins que de droit... No. 111 adopté le 27... ainsi que le contrat passé... du Cap-de-la-Madeleine et la... Shore Power Co. le 30 nov. 1935.

5855

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de l'agencement de la séance régulière du 13 avril lequel eut lieu le 4 avril 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée

5856

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés

|        |                          |              |                    |
|--------|--------------------------|--------------|--------------------|
| 1757 = | Gustave Catelles         | Assurance    | 97 <sup>5</sup> ✓  |
| 1758 = | Paul Boncher M.P.        | Fin Cont     | 28 <sup>70</sup> ✓ |
| 1759 = | Ministère du Travail     | Inspection   | 3 <sup>00</sup> ✓  |
| 1760 = | J. J. Moore & Co Ltd     | Papeterie    | 2 <sup>50</sup> ✓  |
| 1761 = | Imprimerie St Patrice    | "            | 14 <sup>60</sup> ✓ |
| 1762 = | Le Nouvelliste Ltée      | Avis         | 30 <sup>00</sup> ✓ |
| 1763 = | Gouvernement de la Prov  | Al. Rép      | 21 <sup>00</sup> ✓ |
| 1764 = | C. V. Ayotte             | Impression   | 7 <sup>50</sup> ✓  |
| 1765 = | Adelard Maréchal         | Voice app.   | 1 <sup>70</sup> ✓  |
| 1766 = | J. B. Lannette           | Assurance    | 85 <sup>00</sup> ✓ |
| 1767 = | Prop. Lorange            | Dw. Matér.   | 10 <sup>15</sup> ✓ |
| 1768 = | J. Lannette In. Trust    | Petty Cash   | 17 <sup>57</sup> ✓ |
| 1769 = | Edm. Boissonneau         | Voice-app. r | 32 <sup>35</sup> ✓ |
| 1770 = | do do                    | do do        | 14 <sup>15</sup> ✓ |
| 1771 = | La Cité du Cap Madeleine | Divers       | 9 <sup>75</sup> ✓  |
| 1772 = | Jules Roy Gaz            | Gazoline     | 12.60              |

Adoptée

5857

Lecture d'une lettre de M. R. Parson, délégué  
incluant une lettre de M. Jean E. Vallé en date du  
30 mars 1935 accordant un octroi de \$15373<sup>65</sup> pour le  
mois d'avril 1935.

5858

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin Les Bouffard

Et résolu que Monsieur W. P. Grant M. P. P.  
soit prié de demander au Département de l'Agriculture  
de bien vouloir nous obtenir, comme l'an dernier, les  
services d'un instructeur horticole, afin d'obtenir le  
plus de succès possible avec nos jardins-ouvriers et par là  
faire bénéficier davantage nos chômeurs nécessiteux.

Adoptée.

5859

Proposé par l'échevin Bouffard

Appuyé par l'échevin Lamy

Et résolu que le Brefre soit autorisé à émettre  
un permis de construction pour une bâtisse temporaire à être  
érigée sur le Boulevard Sté Madeleine pour les fins de res.  
buvant, y durant la saison d'été, le tout sujet au règlement  
de construction.

Adoptée.

5860

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à enlever de sur les rôles d'évaluation et de perception, la bâtisse située sur la rue Notre-Dame et appartenant autrefois à M. J.N. Aboud, vu que celle-ci a été démolie à la demande du conseil.

Adoptée.

5861.

Proposé par l'échevin G. Houde

Appuyé par l'échevin

Et résolu que le greffier soit autorisé de convoquer un référendum de propriétaires pour le 24 avril 1935, pour donner leur expression d'opinion et décider si la cité devra maintenir son règlement No-111 actuellement en force ou accepter la nouvelle proposition faite par la Shawinigan Water & Power Co.

La résolution n'a pas eu de seconds.

5862

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le règlement No 178 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture et que le Maire soit autorisé à signer le contrat mentionné dans le présent règlement.

Adoptée.

Lue en conseil.

|                  |        |   |                               |
|------------------|--------|---|-------------------------------|
| J.L. Barbeau     | 3/4/35 | = | acc. resp. résolution         |
| B. Cassette      | B.S.A. | = | Ref = Rés. 5858               |
| Lajoie & Lajoie  |        | = | Reclamation G. Lajoie 1/9000  |
| Georges Thorne   |        | = | Rés = 5859 15/4/35            |
| J.N. Aboud       |        | = | Rés = 5860 do                 |
| Eug. Hébert      |        | = | à l'étude                     |
| Lionel Lorange   |        | = | Reclamation 1/500             |
| Alp. Thibeau     |        | = | Demande de paiement route     |
| Premier Ministre |        | = | Resolution acc. resp.         |
| Romeo Morissette |        | = | Cope journal L'avenir du Cap. |
| Lajoie & Lajoie  |        | = | Reclamation A. Dillens.       |



Et la lecture en deux fois du règlement No-178 annu-  
lant le règlement No-111 et le contrat passé le 30 novembre  
1928 entre la cité et la North Shore Power Coy - Re-électricité  
Et la séance est levée

J. H. Maclean

Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine régulièrement convoquée  
par le pro-maire Henri Thiffault, laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions,  
lundi le vingt-neuvième jour du mois d'avril, 1935,  
à laquelle assemblée étaient présents Messieurs  
Louis Lamy, Geo. Bouffard, Ernest Soule,  
François Courteau + Alf. Caron, tous échevins formant  
quorum sous la présidence du pro-maire Henri Thiffault  
au fauteuil.

Proposé par l'échevin F. Courteau

5863

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil, pour faire suite au règle-  
ment No. 178 en vue de la préparation du contrat  
stipulé dans ledit règlement autorise la Shawinigan  
Water + Power Co. Ltd. d'enlever les lampes suivantes,  
lesquelles ne seront pas utilisées pour le moment.

2-3-5-9-10-12-14-16-18-22-23-29-34-37-46-47-  
53-62-70-91-95-102-114-136-147-148-152-155-158-196-203  
212-219-224-228-239-250-252-254-259-260-269-277-280-  
(264)  
284-286-287.

Adoptée

Et la séance est levée

Henri Thiffault  
Pro Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine régulièrement convoquée par Son Honneur le maire J. A. Gadeau, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le treizième jour de mai, 1935, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J. A. Gadeau et Messieurs les Echevins Henri Thiffault François Courteau & Alphonse Caron, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

5864

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Approuvé par l'échevin François Courteau

Cet résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du 15 et 29 avril 1935, soient adoptés que lui.

5865

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Approuvé par l'échevin François Courteau

Cet résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |   |                      |                      |
|--------|---|----------------------|----------------------|
| 1273 = | Banque Can Nat                          | Ont. ben oblig. remb | 9116 <sup>34</sup>   |
| 1274 = | J. Lannette Trés                        | SD Paie 2/5/35       | 3700 <sup>00</sup> ✓ |
| 1275 = | " "                                     | " 9/5/35             | 3700 <sup>00</sup> ✓ |
| 1276 = | " "                                     | " 16/5/35            | 3700 <sup>00</sup> ✓ |
| 1277 = | L'Association Sportive du Cap.          | Trin Cont            | 75 <sup>00</sup> ✓   |
| 1278 = | Uep. Thibeau                            | Rente d'Évén         | 91 <sup>00</sup> ✓   |
| 1279 = | Credit Anglo-Français Ltee              | Ont Oblig. échus     | 2 <sup>50</sup>      |
| 1280 = | Les Uselmes des Épis                    | "                    | 286 <sup>00</sup>    |
| 1281 = | La Commission municipale                | Cont                 | 87 <sup>30</sup> ✓   |
| 1282 = | Loyers du mois d'avril payés par chèque |                      | 127 <sup>00</sup> ✓  |
| 1283 = | Valmor Bouches et al.                   | Salaires             | 63 <sup>65</sup> ✓   |
| 1284 = | Mun. des affaires mun.                  | Règlement            | 10 <sup>00</sup> ✓   |
| 1285 = | Lacasse Lord                            | Rente d'hiver        | 59 <sup>00</sup> ✓   |
| 1286 = | Mme Baidet sal                          | Cont                 | 6 <sup>30</sup> ✓    |
| 1287 = | La Cité du Cap.                         | Remb taxes Mun       | 113 <sup>00</sup> ✓  |
| 1288 = | J. Lannette                             | Petty Cash           | 14 <sup>75</sup> ✓   |
| 1289 = | Com des acc du travail                  | Cont                 | 12 <sup>22</sup> ✓   |
| 1290 = | Pierre Rotanger & Fils                  | Chevaux New          | 34 <sup>00</sup>     |
| 1291 = | Belle Téléphone Co of Canada            | Loyers & Mess        | 30 <sup>00</sup>     |
| 1292 = | Joseph Hardy                            | Toirne Ferrage       | 5 <sup>55</sup>      |

CAP-DE-LA-MADELEINE, 10 mai, 1935, 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le..... LUNDI ....., le..... TREIZIÈME..... jour du mois de..... MAI ..... de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ <sup>7</sup> ~~xx~~ ~~trente-cinq~~ heures de l'après-midi.

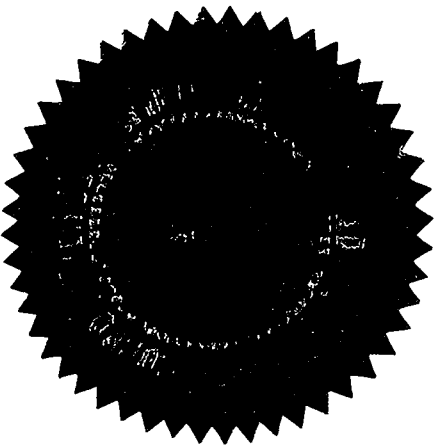


Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... Dixième..... jour de..... Mai ..... mil neuf cent ~~vingt~~ ~~trente-cinq~~.....

*J. Beaumier*

LE GREFFIER.

La feuille ci-annexée fait partie de la présente convocation.



*qu'il existe actuellement, serait la continuation logique: Québec, Cap-de-la-Madeleine vers Shawinigan Falls et au-delà.*

*Considérant que le chemin, tel qu'il existe actuellement, doit faire une courbe à la rue Fusée, du Cap-de-la-Madeleine, pour rejoindre la route 19.*

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Après une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine régulièrement convoquée par son Honorable Maire, M. Gagnon, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions de la dite Cité, le dimanche 22 mai, 1935, à laquelle assemblée étaient présents Son Honorable Maire, J. Gagnon et Messieurs les Conseillers, Messieurs Louis Thiffault, François Couture et Alphonse Gagnon, sous la présidence de Monsieur le Maire.

1935

CAP-DE-LA-MADELEINE 10 MAI 1935

5864

Proposé par l'échevin Alphonse Gagnon

Approuvé par l'échevin François Couture

AVIS

Assemblée spéciale du 15 et 29 avril 1935, concertée

le 15 et 29 avril 1935

Avant vous est par les présentes donné du une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine sera tenue au lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le

le jour du mois de

à cent heures de l'après-midi

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madelaine, ce

le jour de

1935

Le Maire

Le Greffier

La feuille ci-jointe est partie de la présente

convocation

|      |                              |        |
|------|------------------------------|--------|
| 1787 | Belmor Boncha et al          | 5.00   |
| 1788 | M. des affaires provinciales | 10.00  |
| 1789 | Com des acc du travail       | 59.00  |
| 1790 | Pierre Lorange & Fils        | 6.00   |
| 1791 | Bell Telephone Co of Canada  | 113.00 |
| 1792 | Joseph Hardy                 | 14.75  |
|      |                              | 12.22  |
|      |                              | 34.00  |
|      |                              | 30.00  |
|      |                              | 5.55   |



Filière No. C-3-2a

SUJET :

PROCES DU CONSEIL

MUNICIPALITE DE

LA CITE DU

CAP-DE-LA-MADELEINE

PROVINCE DE QUEBEC

CANADA

CETTE ASSEMBLEE EST CONVOQUEE PAR SON  
HONNEUR LE MAIRE J.A. NADEAU POUR LES  
RAISONS SUIVANTES:

- 
- 1o-Adopter les procès-verbaux des assemblées  
régulière et spéciale du 15 et 29 avril dernier.
  - 2o-Considérer les comptes produits depuis la dernière  
séance régulière et passer toute résolution s'y  
rapportant.
  - 3o-Discuter le prolongement de la rue du Boulevard  
St-Laurent pour rejoindre la route nationale  
Shawinigan & Grand'Mère et passer toute résolution.
  - 4o-Discuter la question des propriétés appartenant  
définitivement à la ville et autoriser le Greffier  
à vendre s'il y a lieu.
- 

FB/III.

*Quibec, Cap-de-la-Madelaine vers Shawinigan Falls et  
au-delà.*

*Considérant que le chemin, tel qu'il existe  
actuellement, doit faire une courbe à la rue Fussey, du  
Cap-de-la-Madelaine, pour rejoindre la route No. 19.*



|                                   |                  |                           |
|-----------------------------------|------------------|---------------------------|
|                                   | Montant rapp. =  | \$19,794.44               |
| 1293 = Nap. Lotanges              | Boyaux           | 805 <sup>00</sup> ✓       |
| 1294 = " "                        | Machinisme       | 17 <sup>50</sup> ✓        |
| 1295 = H. Massicotte + Ériens Lée | "                | 45 <sup>19</sup> ✓        |
| 1296 = Rocheleau + Ériens         | Police auto Chef | 56 <sup>53</sup> ✓        |
| 1297 = Shawinigan W of City       | Éclairage        | 19 <sup>95</sup> ✓        |
| 1298 = G. & B. Rolland + Ériens   | papeterie        | 15 <sup>92</sup> ✓        |
| 1299 = Underwood Elliott Fisher   | "                | 9 <sup>00</sup> ✓         |
| 1300 = Shawinigan W of City       | Énergie          | 136 <sup>31</sup> ✓       |
| 1301 = Ashur Rompré               | sellerie         | 7 <sup>45</sup> ✓         |
| 1302 = Bureau d'enseg             | Mutations        | 4 <sup>00</sup> ✓         |
| 1303 = F. J. Moos Hwy Ltd         | papeterie        | 46 <sup>25</sup> ✓        |
| 1304 = Roland Rochefort           | Accompagnement   | 24 <sup>00</sup> ✓        |
| 1305 = Francis Hankin Bois        | Ag. C. S. Mar    | 24 <sup>73</sup> ✓        |
| 1306 = Géraud Martineau           | Émi Cont         | 1 <sup>60</sup> ✓         |
| 1307 = Jules Roy                  | Saz + Huile      | 41 <sup>90</sup> ✓        |
|                                   | Total            | \$21,044. <sup>11</sup> ✓ |

Adaptée

|                       |                            |                              |
|-----------------------|----------------------------|------------------------------|
| comptes suivants      | 1 <sup>er</sup> en suspens | 2 <sup>e</sup> refusé        |
| 1308 = Jos L. Fortin  |                            | Costumes \$150 <sup>00</sup> |
| 1309 = Gust Cabellier | Truets échelles            | assurance \$70 <sup>00</sup> |
|                       |                            | <u>\$220.<sup>00</sup></u>   |

5866

Considérant que les chambres seront prorogées d'ici quelques jours, notre conseil croit de son devoir de passer une nouvelle résolution, pour fortifier celles déjà passées tant par notre ville que par les municipalités environnantes, et prier respectueusement le Gouvernement de la Province de Québec de nous accorder, au courant de cette année, le prolongement du boulevard St-Laurent, pour aller rejoindre la route No. 19 en passant près de la station dite: Cap-de-la-Madeline, sous la voie du C. F. R. à l'endroit dit: ancienne "Junction des Piles".

Considérant que le Boulevard St-Laurent tel qu'il existe actuellement, serait la continuation logique: Québec, Cap-de-la-Madeline vers Shawinigan Falls et au-delà.

Considérant que le chemin, tel qu'il existe actuellement, doit faire une courbe à la rue Fussey, du Cap-de-la-Madeline, pour rejoindre la route No. 19.

Considérant que la route No. 19 à l'intersection des rues Fussey + Notre-Dame est trop étroite à la sortie de la ville du Cap, et ne pourra jamais avoir la largeur nécessaire pour répondre au trafic, à moins d'expropriations coûteuses.

Considérant que, vu l'étroitesse à cet endroit de la rue Fussey à la tête à Rochelieu, des accidents regrettables sont arrivés vers le 5 novembre 1934, et précédemment, et par la suite, il serait, croyons-nous, urgent d'éviter ces courbes et ces accidents, en prolongeant le Boulevard St-Laurent en ligne droite vers St-Louis-de-France:

Considérant que la continuation de ce Boulevard St-Laurent aurait l'avantage de passer en frontière de notre champ d'aviation actuel, et en passant sous la voie, donnerait accès, pour notre municipalité et les résidents de St-Louis-de-France, à la petite station dite: Cap-de-la-Madeline, qui dans l'état actuel, n'a ni entrée, ni sortie.

Considérant que si le Gouvernement nous accorde enfin la continuation de ce Boulevard St-Laurent, réclamé par les nombreuses requêtes de notre ville; requête dont l'une en date du 12 septembre 1932, et signée par des centaines de résidents du Cap-de-la-Madeline, et par une autre aussi considérable des résidents de St-Louis-de-France; considérant, disons-nous, que si le Gouvernement nous accorde ces travaux, cela aurait pour effet de diminuer le chômage dans notre cité, chômage qui règne à l'état aigue, vu l'arrêt presque complet de nos manufactures.

En conséquence:

Sur proposition de l'échevin St. Thiffault  
Appuyé par l'échevin F. Courteau

Il est résolu que ce conseil pour faire suite aux conditions précédemment énoncées, prie et soumet aux Gouvernements d'exécuter les dits travaux durant le cours de l'année 1935, et que copie de la présente soit envoyée immédiatement à l'Honorable J. E. Perreault, ministre de la voirie; l'honorable J. N. Francoeur, ministre des Travaux Publics; J. E. Boulanger, sous-ministre et M. W. P. Grant, Député du Co. de Champlain, avec prière à ce dernier d'appuyer la présente résolution et d'accorder cette humble demande aux citoyens du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.



Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

J. A. Nadeau  
Maire

Beaumont

Griffie

Tournée à Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 20<sup>ième</sup> du mois de mai 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J. A. Nadeau M. M. L. Lamy Geo Bouffard B. Houle, H. Thiffault et Alf Carson tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5867

Proposé par l'échevin A. Carson

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 mai 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5868

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |                         |                              |                     |
|--------|-------------------------|------------------------------|---------------------|
| 1310 = | Bedem Lottinville       | Int + 4 <sup>e</sup> ans Bl. | 117 <sup>00</sup> ✓ |
| 1311 = | Banque Can Nationale    | Timbres                      | 15 <sup>00</sup> ✓  |
| 1312 = | J. Ste Lanmette         | Ass Prop Poupin              | 17 <sup>00</sup> ✓  |
| 1313 = | P. H. Marneau           | papeterie                    | 48 <sup>75</sup> ✓  |
| 1314 = | H. B. Johnston          | Désinfection                 | 10 <sup>60</sup> ✓  |
| 1315 = | Rene de Colbet Feuilles | Audition                     | 80 <sup>00</sup> ✓  |
| 1316 = | L. Massicotte J. P.     | Electron Mun                 | 6 <sup>00</sup> ✓   |
| 1317 = | Hervey Mireault         | chauffage                    | 15 <sup>00</sup> ✓  |
|        |                         |                              | # 790 <sup>85</sup> |

Opté Rene de Colbet #60<sup>00</sup> refusé.

Adoptée.

5869

Attendu que ce conseil a pris en considération une requête signée par plusieurs citoyens se plaignant de la defectuosité de la cheminée appartenant à Sr Maurice Landreux hld il est en conséquence

Proposé par l'échevin Thiffault H.

Appuyé par l'échevin Caron Alf.

Et résolu que ce conseil décide à l'unanimité de mettre la Cie Sr Maurice Landry <sup>indemne</sup> d'améliorer l'état de sa cheminée à une hauteur qui ne devra pas être moindre de 35 pieds et l'usage devra être fait dans l'espace de dix jours.

Adaptée

5890

Proposé par l'échevin Houle E.

Appuyé par l'échevin Buffard Geo.

Et résolu que ce conseil autorise le greffier à émettre un permis de construction pour permettre à Monsieur Bruno Trépanier des Trois-Rivières de bâtir et d'installer un poste d'essence au coin des rues Fussey + Notre-Dame, à l'endroit où se trouve la propriété appartenant autrefois à M. Ernest Houle de cette Cité, le tout conformément aux règlements de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant l'installation des réservoirs à essence

Adaptée.

5891

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que ce conseil offre au Dr Lattaye la somme de \$70<sup>00</sup> en règlement complet et final de toute réclamation contre la Cité pour salaires et soins donnés aux chevaux.

Adaptée.

5892

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$14979<sup>60</sup> comme suit:

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Pour nourriture | \$8176 <sup>00</sup> |
| " vêtements     | 1708 <sup>20</sup>   |
| " chauffage     | 2556 <sup>40</sup>   |
| " lumière       | 393 <sup>00</sup>    |
| " abri          | 2146 <sup>00</sup>   |

pour être distribuée en secours-décrot par cette municipalité au cours du mois de juin 1935 aux 524 chefs de famille et leurs 2807 dépendants, ainsi qu'à 40 personnes vivant seules, formant un total de                      nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5873

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu qu'une licence pour une table de pool soit accordée à M. Louis Sagnon pour l'année 1935.

Adoptée.

5874

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire un rajustement dans la superficie du terrain de Monsieur Bédoin Trompin depuis 1930 et établir le montant qui lui revient sur les taxes payées en trop. Le tout sujet à ratification par le conseil et la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5875

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à convoquer une assemblée des membres du conseil avec les autorités de la Cie Shawinigan W. P. Coy Ltd pour discuter les améliorations qu'il y aurait à faire concernant le trafic des autobus dans les limites de la cité.

Adoptée.

5876

Considérant que l'an dernier cette cité a octroyé pour terrains de jeux une somme équivalente à celle mentionnée plus bas;

Considérant que l'association sportive du Cap-de-la-Madeleine a pris l'initiative d'organiser un terrain de jeux au centre de la ville du Cap-de-la-Madeleine, lequel servira pour toute la population;

Considérant que la location et l'aménagement pour que ledit terrain soit convenable pour servir de terrain de jeux coûteront à peu près la somme de soixante et quinze dollars (\$150<sup>00</sup>).

Considérant que des parties de Base-Ball auront lieu sur une partie du terrain de jeux et la ville se trouvera à retirer 50% de la taxe d'amusement imposée par le Gouvernement Provincial ce qui contribuera à réduire considérablement le montant de \$75<sup>00</sup> coût initial dudit terrain il est en conséquence  
 proposé par l'échevin H. Thiffault  
 appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que la Cité du Cap-de-la-Madelaine verse une somme de soixante et quinze dollars (\$75<sup>00</sup>) à l'Association sportive du Cap-de-la-Madelaine pour les fins ci-haut mentionnées. Ladite résolution devant cependant être revêtue de l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5877

Proposé par l'échevin A. Cason  
 Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le buffet soit autorisé à demander des soumissions pour vendre les maisons 7 rue Napoléon et 10 rue St Pierre pour le 4 juin 1935 à 5 hrs P.M. au bureau du buffet.

Adoptée.

5878

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour déterminer le genre et la hauteur des chemins de manufacture ou industriels qui fonctionnent avec des briquettes"

(signé) Henri Thiffault  
 Echevin de la Cité.

Lettres lues en conseil avec remarques.  
 Et la séance est levée

A. Madreau  
 Maire  
 J. Beaumais  
 greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le dix-septième jour du mois de Juin, 1935, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J. A. Gadeau et Messieurs les Echevins Geo. Bouffard, E. Houle, St. Thiffault et Alphonse Caron, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin A. Caron

Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 mai 1935, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Proposé par l'échevin St. Thiffault

Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Est résolu que les comptes suivants soient payés

|        |                             |                         |                       |
|--------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1318 = | Hercule Parenteau           | Rachat Oblg.            | \$ 500. <sup>00</sup> |
| 1319 = | J. Art. Larivière           | " "                     | 500. <sup>00</sup>    |
| 1320 = | L' Hon. Trisorier Prov.     | " "                     | 500. <sup>00</sup>    |
| 1321 = | Arthur Shion                | " "                     | 1,000. <sup>00</sup>  |
| 1322 = | Cordilia Turcotte Comire    | Int. Oblg.              | 12.50                 |
| 1323 = | Fernand Turgeon             | " "                     | 25.00                 |
| 1324 = | J. Onésime Labrecque        | Rachat Oblg.            | 500. <sup>00</sup>    |
| 1325 = | " "                         | " "                     | 9.30                  |
| 1326 = | J. A. Beshro + Al.          | Loyer "Sec. Directs"    | 167.80                |
| 1327 = | B. M. Dionne + Al.          | Contingent              | 7.20                  |
| 1328 = | Valmore Boucher + Al.       | Commission Coll. Agde.  | 98.96                 |
| 1329 = | La Cité du Cap              | Fds de des secours      | 72.00                 |
| 1330 = | J. A. Labelle               | Timbres                 | 35.00                 |
| 1331 = | La Cité du Cap.             | Remb. Taxes Mun.        | 3.85                  |
| 1332 = | Jos. Lanouette "Fris.       | Petty Cash              | 31.31                 |
| 1333 = | Can. Pacific R.R. Co.       | Voie Traversée à niveau | 43.98                 |
| 1334 = | Émond Boussongault          | Voie ferrage, App.      | 16.85                 |
| 1335 = | Reni de Cotret, Turon + Cie | Audition                | 20.00                 |
| 1336 = | Office Stationers Ltd       | Papeterie               | 27.00                 |
| 1337 = | Michel Lalancette           | Police Auto Chef        | 1.50                  |
| 1338 = | Rap. Roy                    | " Cont.                 | 3.22                  |

5879

5880

|                                   | Montant rapporté.      |          |
|-----------------------------------|------------------------|----------|
| 1339 = Pierre Loranger & Fils     | Chevaux nourriture     | 33.79    |
| 1340 = Bureau d'enregistrement    | Mutations              | 6.33     |
| 1341 = J. N. Godin Ltee           | Hygiène Désinfection   | 3.65     |
| 1342 = J. B. Rolland & Fils       | Papeterie              | 1.25     |
| 1343 = Shawinigan W. & P. Co.     | Eclairage              | 445.93   |
| 1344 = Bell. Tel. Co.             | Tel. & Messages        | 33.93    |
| 1345 = Francis Shankin Co.        | Aqueduc C. S. Mat.     | 25.49    |
| 1346 = St. Massicotte & Fries     | Matériaux              | 93.09    |
| 1347 = Jules Roy                  | Gaz & Huile            | 52.35    |
| 1348 = "                          | "                      | 16.80    |
| 1349 = Banque Can. Nat.           | Leptes payables        | 87.66    |
| 1350 = Employeur's Liability Ass. | Police Assurance       | 70.00    |
| 1351 = Mun. Scolaire du Cap.      | Compte à compte        | 606.13   |
| 1352 = Alfred Belair              | Int. Obligation        | 15.00    |
| 1353 = Donat Richard              | "                      | 25.00    |
| 1354 = Rodolphe Lecavallier       | "                      | 12.50    |
| 1355 = Jules Bisailon             | "                      | 12.50    |
| 1356 = Dame Maria Lemers Pigeon   | "                      | 12.50    |
| 1357 = Alfred Legault             | "                      | 15.00    |
| 1358 = Jos. Lanouette Fries.      | Secours Directs 4/7/35 | 3,000.00 |
| 1359 = " " "                      | " " Paié 11/7/35       | 3,000.00 |
| 1360 = Rocheleau & Fries          | Appareils              | 8.65     |
| 1361 = Le nouvelliste Ltee        | Arvis & Rig.           | 5.04     |
| 1362 = Pierre Loranger & Fils     | Chevaux nourriture     | 26.14    |
| 1363 = A. Coulombe                | Contingent             | 16.80    |
| 1364 = Lion Mithot                | Honoraires             | 680.60   |
|                                   | Total                  |          |

Adoptée.

5881

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 22 mai 1935 incluant une lettre de M. Emile Moir, secrétaire, de la Commission Municipale, approuvant les minutes de la séance du 13 mai 1935.

5882

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 25 mai 1935 incluant une lettre de M. Emile Moir, secrétaire de la Commission Municipale, approuvant les minutes de la séance du 20 mai 1935, avec les exceptions suivantes; et qui se lit comme suit:

La Commission municipale de Québec m'a donné

instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 20 mai 1935, du conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeline, à l'exception de la résolution no. 5869 dont l'approbation est suspendue, car en vertu de la loi des cités et villes, le mode de construire des chemenees etc, doit être ordonné par un règlement du conseil.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire

(Signé) Emile Morin

5883

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 22 mai 1935, incluant une lettre de M. Ivan E. Valli, accordant un octroi de \$ 16,616.<sup>80</sup> pour le mois de Juin, 1935.

5884

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 31 mai 1935, incluant une lettre de M. Ivan E. Valli, accordant un octroi de \$ 314.80 re: avances, re: nécessités aux chantiers

5885

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Est résolu que la Cie Bell Telephone Co. of Canada soit autorisée à faire le déplacement du poteau, tel que demandé dans leur lettre du 13 juin 1935.

5886

Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que ce conseil autorise le règlement des comptes à comptes entre la Cité et la Municipalité Scolaire de tout tel que demandé et suivant les chiffres fournis dans une lettre du Secrétaire de la Municipalité Scolaire en date du 14 Juin 1935.

5887

Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Est résolu que permission soit accordée à M. Ocon Wedge Martel de stationner sur la rue du Sanctuaire, au nord de la rue Notre-Dame, pour attendre ses passagers lorsqu'il le jugera nécessaire.

5888

Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que la Cie Three Rivers Traction Company soit priée de bien vouloir changer le parcours de

leurs autobus au coin des rues Notre Dame et Fussey, pour le temps de la démolition de la bâtisse de M. Ernest Houle

5889

Adoptée.  
Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Baron

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 14,269.85 comme suit:-

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Pour nourriture - | \$ 8,428.80 |
| " chauffage -     | 2,614.00    |
| " Lumière -       | 401.25      |
| " Abri -          | 2,825.80    |

pour être distribuée en secours directs par cette Municipalité au cours du mois de Juillet 1935, aux 535 chefs de famille et leurs 2888 dépendants, ainsi qu'à 42 personnes vivant seules, formant un total de 3465 nécessiteux de tous de cette municipalité.

5890

Adoptée.  
Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Est résolu que le règlement No. 119, concernant les cheminées ou tuyaux de manufactures, industries ou buanderies soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

5891

Adoptée.  
Proposé par l'échevin Alp. Baron

Appuyé par l'échevin Ernest Houle

Est résolu que le Chef de Police soit prié d'aviser les propriétaires de chiens de voir à attacher ceux-ci afin d'éviter qu'ils endommagent les jardinages; les dits propriétaires de chiens devant garder ceux-ci attachés jusqu'à l'automne.

Adoptée.  
Lecture d'une lettre du Révérend Arthur Brunelle, Curé, demandant au conseil une aide dans la formation d'un corps de Jouaves au Cap-de-la-Madeleine. A la suite de cette demande, la résolution suivante fut adoptée.

5892

Attendu que sous la direction du Révérend A. Brunelle, Curé, on est à former un corps de Jouaves au



Cap-de-la-Madelaine:

Attendu qu'un tel corps de Joueurs rehausserait l'éclat des fêtes qui se déroulent à chaque été au Cap-de-la-Madelaine; particulièrement au Sanctuaire de Notre-Dame du Cap:

Attendu que ces fêtes deviendraient encore plus populaires par la présence d'un corps de Joueurs et attireraient des foules plus considérables, ce qui serait de nature à stimuler considérablement le commerce dans les limites de cette cité:

En conséquence:

Sur proposition de l'échevin St. J. Thiffault  
Secondé par l'échevin A. Baron

Il est résolu: que ce Conseil se rend à la demande du Révérend A. Brunelle, Curé et accorde au corps de Joueurs en formation la somme de \$ 300.<sup>00</sup> pour leur permettre de se procurer les costumes nécessaires; et prie la Commission Municipale de bien vouloir faire suite à la présente résolution  
Adoptée.

Lecture de diverses correspondances.

5893

M. J. H. Lavoie, re: insecticides et fongicides "Jardins-ouvriers"

" J. N. Francoeur re: prolongation du Boulevard

" J. Beaumier, greffier re: transactions des propriétés acquises par la ville lors de la vente pour taxe qui eut lieu le 13 novembre dernier.

Cri Bell Telephone Co. = Résolution 5885

La Municipalité Scolaire = " 5886

Rosemont Mason re: colons du Cap-de-la-Madelaine

Paul Boucher, notaire, re: projet d'acte de conventions entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine et la Shawinigan Water & Power Co. re: Fig. No. 178

M. Oren Wedge Martel, re: Taxi = Ref. résolution 5887

L'Union des Municipalités.

Et la séance est levée.

P. Desbrosses Maire

J. Desjardins  
Assistant Greffier.

5894

Je, Pierre Desbrens Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 28<sup>ième</sup>

jour du mois de juillet 1935.

J. Beaumier

Breffes de la Cité

Je, Louis Lamy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 28<sup>ième</sup>

jour du mois de juillet 1935, Louis Lamy

J. Beaumier

Breffes de la Cité

Je Lionel Desfosse, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 28<sup>ième</sup>

jour du mois de juillet 1935

Lionel Desfosse

J. Beaumier

Breffes de la Cité

Je, Josephat Hardy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 17<sup>ième</sup>

jour de juillet 1935

J. Beaumier

Josephat Hardy

Breffes de la Cité

5897

Cronnel de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 15 ième jour du mois de juillet 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire P. Deschêns M. M. L. Lamy, S. Bouffard, S. Houle, J. Hardy, L. Desjardis et Aep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5898

Proposé par l'échevin S. Houle

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 17 juin 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5899

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Est résolu que les comptes suivants soient

payés :

|                                 |                          |                      |
|---------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1365 - Adélaïde Cadieux         | Int oblig Ech.           | 3 <sup>00</sup> ✓    |
| 1366 - Trésorier Provincial     | - Général                | 134 <sup>10</sup> ✓  |
| 1367 - V. Boncher val           | Ag. Salaires             | 96 <sup>58</sup> ✓   |
| 1368 - La Chevalier val         | Int. - Cont. L'Exp. Juin | 139 <sup>2</sup> ✓   |
| 1369 - Imprimerie Trévent       | Papeterie                | 13 <sup>21</sup> ✓   |
| 1370 - Bell Tely City           | Tél. + Mess              | 32 <sup>35</sup> ✓   |
| 1371 - Shawinigan W. P.         | Énergie + Éclair         | 487 <sup>03</sup> ✓  |
| 1372 - La Cité du Cap           | Petty-Cash.              | 35 <sup>96</sup> ✓   |
| 1373 - Jules Roy                | Compt. Police            | 42 <sup>85</sup> ✓   |
| 1374 - La Cité du Cap.          | Colons                   | 300 <sup>00</sup> ✓  |
| 1375 - La Besnois val           | Loyer S. D.              | 172 <sup>40</sup> ✓  |
| 1376 - Canada Iron Mines        | B. F. Mat                | 100 <sup>00</sup> ✓  |
| 1377 - La Cité du Cap.          | Cont                     | 100 <sup>00</sup> ✓  |
| 1378 - Napoléon Lorange         | Div Mat                  | 158 <sup>2</sup> ✓   |
| 1379 - Trésorier de la Province | Loq. Meubles             | 1804 <sup>08</sup> ✓ |
| 1380 - Delisle Auto Acc. Hée    | Auto - Chef              | 178 <sup>2</sup> ✓   |
| 1381 - S. J. More Bois Rtd      | Papeterie                | 25 <sup>22</sup> ✓   |
| 1382 - J. D. Gagneau            | Édo Sec                  | 31 <sup>00</sup> ✓   |
| 1383 - Amédée Coulombe          | Jardins                  | 118 <sup>0</sup> ✓   |

|        |                             | Montant rapporté - - - | \$ 3,420.96                        |
|--------|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|
| 1384 - | Bureau d'Ensq Co. Champlain | Mutations              | - 2 <sup>50</sup> / <sub>100</sub> |
| 1385 - | " " "                       | Vente taxes            | 131 <sup>70</sup> / <sub>100</sub> |
| 1386 - | Banque St Maurice           | Rues Ent               | 19 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1387 - | Francis Hankin Hoay         | Aq. Cl. Mat            | 24 <sup>73</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1388 - | Newellams off app. Ltd      | papeterie              | 75 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1389 - | Les Ace Outlet Ensq         | Vaine app              | 11 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1390 - | J.L. Fortin Ltée            | Police Unit            | 150 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1391 - | Commar Co. Ltd              | Tracteur               | 65 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1392 - | Garage Milot                | Auto - Chef            | 79 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1393 - | Tresorerie de la Province   | Bat + Jures            | 17 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1394 - | Budge Sales Limited         | papeterie              | 9 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| 1395 - | R. Lorange Freres Ensq      | Chevaux R.             | 25 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1396 - | J. Lannette Tresorerie      | Elections              | 85 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1397 - | H. Massicotte + Freres Ltée | Matenans Aq.           | 277 <sup>79</sup> / <sub>100</sub> |
| 1398 - | Pharmacie Peneauet          | Extincteurs            | 20 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1399 - | Rocheleau + Freres          | Auto - Chef - Deux     | 115 <sup>15</sup> / <sub>100</sub> |
| 1400 - | P.H. Marinneau              | Papeterie              | 45 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1401 - | La Cite' du Cap.            | Relly - Cash           | 26 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1402 - | J. Lannette "In Trust"      | " "                    | 53 <sup>60</sup> / <sub>100</sub>  |
|        |                             | Total                  | \$ 4,340.35                        |

Adoptée.

5900.

Proposé par l'échevin P. Desfossez  
Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le rapport de l'officier-rapporteur pour la dernière élection du 5 juillet 1935 proclamant élus M.M. Pierre Desbiens Maire, Louis Lamy échevin quartier No-2, Joseph Hardy échevin quartier No-4 + Rimel Desfossez échevin quartier No-6 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5901

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 14 juin 1935 incluant une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 29 mai 1935 accordant un octroi additionnel de 118<sup>05</sup>/<sub>100</sub> pour le mois de mars 1935.

5902

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 6 juillet 1935 incluant une lettre de M. Emile Morin Secrétaire de la Commission Municipale de Québec en date du 5 juillet 1935 approuvant les minutes de la séance du 17 juin 1935 avec les restrictions suivantes :

1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution 5880 est acceptée moins le compte no. - 1364 qui est suspendu

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5891 est refusée car il faudrait un règlement par modifier le règlement déjà existant et se rapportant à cette question.

3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-5892 est suspendue jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des explications additionnelles à ce sujet.

5903

Lecture d'une lettre de M. R. Porison Délégué en date du 8 juillet 1935 incluant un chèque no-305793 au montant de \$1473<sup>55</sup> étant part de Gouvernements Fédéral et Provincial par réclamation mars 1935.

5904

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin R. Desjosses

Et résolu que la Shawinigan W. & P. Co's soit autorisée à déplacer un poteau de lignes électriques au coin des rues Fussey + St-Laurent, près de la station de gazoline de M. J. L. Rousseau, ainsi qu'un autre poteau rue Fussey en face de M. H. Parenteau.

Adoptée.

5905

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Boffard

Et résolu que le conseil après avoir pris connaissance de la demande de M. Henry Forcié en date du 15/7/35 consent à lui prêter le stérilisateur et les bassins, gratuitement.

Adoptée.

5906.

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre les droits de la Cité sur les lots et maisons que la Commission municipale de Québec, lors de la vente pour taxes du 13 novembre 1934, a acquis au bénéfice de la Cité; et que les droits déjà vendus soient par la présente résolution ratifiés, conformément au rapport du greffier en date du 4 juin 1935 transmis et lu à cette séance lequel devra faire partie de la présente résolution.

Cap-de-la-Madeleine le 4 juin 1935

Son Honneur le Maire

M<sup>rs</sup> les échevins  
Cap-de-la-Madellénie.  
Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire rapport des opérations en ce qui concerne les immeubles acquises pour taxes lors de la vente du 13 novembre 1934, sur instructions de la Commission municipale j'ai vendu les droits de la Cité sur les propriétés que la Commission municipale avaient acquises au bénéfice de la cité de tout, cependant, sujet à ratification par le conseil:

|                       |                |                   |
|-----------------------|----------------|-------------------|
| Lot 388-105           | Eugène Hebert  | 4 <sup>04</sup>   |
| Lot + Marin 134-264-5 | Geo. Rocheleau | 162 <sup>79</sup> |
| " " 116-19+70         | L.B. Bodeleau  | 330 <sup>60</sup> |
| " " 113-5             | Patriek Dugré  | 367 <sup>38</sup> |

Je crois qu'il est dans l'intérêt de la Cité de faire ces transactions par le fait que nous touchons le montant des taxes qui sont actuellement en suspens dans nos listes. Je ne vois aucun préjudice à ces transactions et vous soumets la chose pour vous mettre au courant.

Bien à vous

(signé) F. Beaumier

Greffier de la Cité

5907

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que son Honneur le Maire P. Désbœuf soit délégué à Ste-Hyacinthe, au congrès qui doit se tenir les 30 + 31 juillet prochain.

Adoptée.

5908

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$18958<sup>10</sup> comme suit:-

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Pour nourriture | \$10213 <sup>25</sup> |
| " vêtements     | 2504 <sup>25</sup>    |
| " chauffage     | 3165 <sup>50</sup>    |

Cour Lumière 391<sup>50</sup>

" Abri 2683<sup>60</sup>

pour être distribuée en secours-directs par cette municipalité au cours du mois d'août 1935, aux 527 chefs de famille et leurs 2771 dépendants, ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 3339 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5909

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les Commissions du Conseil de cette cité soient formées comme suit:

Finances: Les échevins Lamy, Bouffard & Hardy  
Président M. Louis Lamy

Voirie: Les échevins Hardy Desfossés & Caron  
Président M. Josephat Hardy

Aq-vg: Les échevins Desfossés, Caron & Lamy  
Président M. Linel Desfossés

Gen police: Les échevins Houle Desfossés & Lamy  
Président M. Ernest Houle.

Septentrion: Les échevins Bouffard Hardy & Houle  
Président M. Geo. Bouffard

Marché & Log DW: Les échevins Caron Houle & Bouffard.  
Président M. alp. Caron.

Adoptée.

5910

Proposé par l'échevin Josephat Hardy

Appuyé par l'échevin Linel Desfossés

Et résolu que l'échevin Louis Lamy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée

5911

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin alp. Caron

Et résolu que ce conseil, à l'occasion des fêtes religieuses qui se dérouleront au sanctuaire le 15 août proclame ce jour fête civique, et invite tous les marchands et les établissements publics à fermer leurs portes ce jour-là afin d'assister aux démonstrations religieuses.

Adoptée.

5912

Attendu qu'une Association de Zouaves a été formée dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine sous le patronage

des cures des trois paroisses;

Attendu que ladite Association permettra de relever l'éclat des fêtes religieuses et civiques et ce gratuitement;

Attendu que le conseil est favorable à leur demande et qu'il est prêt à l'aider pour la bonne organisation de cette Association;

Attendu que le relèvement des fêtes religieuses et civiques attirera des foules assez considérables qui feront des dépenses chez les propriétaires, ce qui dédomagera d'autant la contribution que le conseil accordera à cette organisation; il est en conséquence

5912

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez,

Et résolu que ce conseil est prêt à accorder à l'Association des Femmes de cette cité une somme de \$150. pour les raisons ci-haut énumérées. Ladite résolution devant cependant être revêue de l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5913

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Bussard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre les lots qui sont adjugés définitivement à la cité par les ventes faites le 1<sup>er</sup> juin 1933 et antérieurement moyennant que le prix de vente ne soit pas inférieur aux montants aux lors des dites ventes, en plus des taxes municipales et scolaires dues depuis, jusqu'à date.

Le Maire et le Greffier sont autorisés, par les présentes à signer des actes de vente, lesquels devront être contresignés par le Délégué de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5914

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoir en ciblée de l'ouest, bon No-7 pour une période de 3 mois.

Adoptée.



5915

## Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement recadrant et annulant le Règlement No-179 concernant les cheminées de buanderie, manufactures, industries, etc"

(signé) Josephat Hardy  
Échevin de la Cité

5916

## Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement concernant les cheminées de manufactures, cheminées de maisons privées, ramonage, etc"

(signé) Josephat Hardy  
Échevin de la Cité

Lu en conseil

Rapport de l'off. Rapp. Élection Res = 5900.

H. Asenteau Res = 5904

U. W. Rousseau - = 5904

Henri F. J. J. Res = 5905

Bernard Cassette Remis à la prochaine séance.

Chef du Service du cadastre lots off. 209-210-224-225

Canada Steamship Lines Ltd à l'étude.

Requête re aéroport à l'étude.

L'Union des municipalités Res - 5907

Philippe Martel Capitaine des Juaves = Ref - Résolution 5917

Et la séance est levée.

P. Desbriens  
Maire  
J. Beaumier  
Secrétaire.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le cinquième jour du mois d'août 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbriens M.M. L. Lamy

B. Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et al. Cason  
 tous échevins formant quorum sous la présidence du  
 maire au fauteuil.

5917

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le proces-verbal de la dernière  
 assemblée régulière du conseil de cette cité, en date  
 du 15 juillet 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5918

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |                              |                 |                       |
|--------|------------------------------|-----------------|-----------------------|
| 1403 = | Annie Boisclair              | Int oblig. éch. | 15 <sup>00</sup> ✓    |
| 1404 = | Manuf Life Ass Cois          | "               | 95 <sup>00</sup> ✓    |
| 1405 = | Banque Can. Nat              | "               | 35 <sup>00</sup> ✓    |
| 1406 = | Nap. Lamy                    | "               | 2 <sup>50</sup> ✓     |
| 1407 = | M. J. Bourassa               | "               | 2 <sup>50</sup> ✓     |
| 1408 = | J. Pallancourt               | "               | 17 <sup>50</sup> ✓    |
| 1409 = | Loyer S-D payés par cheque   | juillet 1935    | 210 <sup>40</sup> ✓   |
| 1410 = | Commission sur collections   |                 | 98 <sup>00</sup> ✓    |
| 1411 = | C. Desbiens Maire            | Délegation      | 35 <sup>00</sup> ✓    |
| 1412 = | L'Association des Zouaves    | Belsoi          | 150 <sup>00</sup> ✓   |
| 1413 = | L'avenue du Cof              | Élection        | 33 <sup>60</sup> ✓    |
| 1414 = | D <sup>me</sup> Les Thureau  | Jardins         | 23 <sup>00</sup> ✓    |
| 1415 = | Ban Can Nat.                 | Int Remb Emp.   | 21040 <sup>96</sup> ✓ |
| 1416 = | J. Lannette "En Trust"       | Petty Cash      | 18 <sup>92</sup> ✓    |
| 1417 = | Amédée Coulombe              | Entretien       | 1 <sup>15</sup> ✓     |
| 1418 = | J. J. Monn Robé              | papeterie       | 6 <sup>45</sup> ✓     |
| 1419 = | J. D. Barneau                | Cont            | 10 <sup>00</sup> ✓    |
| 1420 = | Rene de Collet Surm Robé     | Audition        | 20 <sup>00</sup> ✓    |
| 1421 = | Wm Scully Ltd                | Police Acc.     | 26 <sup>18</sup> ✓    |
| 1422 = | Roland Rochefort             | " "             | 19 <sup>50</sup> ✓    |
| 1423 = | Bureau d'Enq.                | Mutations       | 17 <sup>00</sup> ✓    |
| 1424 = | R. Lorange + Trise Enq       | Chevaux         | 11 <sup>45</sup> ✓    |
| 1425 = | Francis Hankus Robé          | Cl. Mut         | 253 <sup>76</sup> ✓   |
| 1426 = | Underwood Elliott Sisker Ltd | papeterie       | 6 <sup>50</sup> ✓     |
| 1427 = | Jos L. Lorange               | Chauffage       | 45 <sup>90</sup> ✓    |
| 1428 = | Bell Telep Coy of Canada     | Tel + Mess      | 34 <sup>73</sup> ✓    |
| 1429 = | La Cie J.B. Rolland + Fil    | papeterie       | 1 <sup>06</sup> ✓     |

22737108

| Montant rapporté |                            | # 22737.08                         |
|------------------|----------------------------|------------------------------------|
| 1430 =           | Dr Chas Demer              | Cont 2 <sup>00</sup> ✓             |
| 1431 =           | Lafance & Co Ing & Zoumide | Extincteurs 10 <sup>00</sup> ✓     |
| 1432 =           | Henri Bellevue             | app. 19 <sup>70</sup> ✓            |
| 1433 =           | Jules Roy                  | Suzoline 10 <sup>76</sup> ✓        |
| 1434 =           | Canada Iron Edres          | B.F. Mat 133 <sup>37</sup> ✓       |
| 1435 =           | Shawinigan W & P Coy       | Telaraque & Co 477 <sup>07</sup> ✓ |
| 1436 =           | Edmond Bussimault          | Terraqo 16 <sup>30</sup> ✓         |
| 1437 =           | Carrière Sr Maurice Ltée   | Rues 30 <sup>00</sup> ✓            |
| 1438 =           | Napoleon Lavange           | app. 13 <sup>40</sup> ✓            |
| 1439 =           | Edmond Bergeron            | Rues & B.F. Ent 5 <sup>14</sup> ✓  |
| 1440 =           | Arthur Bronillette         | Rues 11 <sup>76</sup> ✓            |
| 1441 =           | Hopital de la Mah          | Ass Pub. 77 <sup>40</sup> ✓        |
| 1442 =           | Rousseau & Duprien         | Eds Sec 15 <sup>00</sup> ✓         |
| 1443 =           | Canadian Pacific Teleg.    | Mess. 1 <sup>14</sup> ✓            |
| 1444 =           | J. H. Jhs Berlinguette     | Cont Asp. 73 <sup>00</sup> ✓       |

Total #23627<sup>12</sup> ✓

Adopté.

5919

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué informant une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 17 juillet 1935 accordant un octroi de # 14269<sup>95</sup> pour le mois de juillet 1935.

5920

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué informant une lettre de M. Emile Murin en date du 7 août 1935 nous informant que la Commission municipale de Québec approuve les minutes de la séance du 15 juillet 1935 de la Cité du Cap.

5921

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a maintenant une population de près de 10,000 âmes;

Attendu que la seule voie de chemin de fer qui relie le Cap-de-la-Madeleine à l'étranger est la voie du chemin de fer Pacifique Canadien;

Attendu que cette ligne de chemin de fer est maintenant établie à perpétuel demeure et se trouve la voie principale reliant Québec à Montréal, que toutes les villes, villages situés sur la ligne Montréal - Québec la Cité du Cap sont la seule qui n'ait ni station, ni chemin pour s'y rendre;

Attendu qu'en outre d'avoir plusieurs industries importantes, la ville du Cap-de-la-Madeleine a l'avantage d'avoir, chez elle, un lieu de pèlerinage qui entraîne, chaque année, un grand nombre d'étrangers;

Attendu qu'il serait, il nous semble, opportun d'obtenir une gare de chemin de fer à la jonction des Piles, pour desservir la ville du Cap-de-la-Madeleine

Attendu que le Gouvernement fédéral vient de décider de doter la ville du Cap-de-la-Madeleine d'un Bureau de Poste, ce qui permettra la livraison de la maille par facteurs;

Attendu qu'il serait logique pour la ville du Cap-de-la-Madeleine d'avoir sur la ligne principale, c'est-à-dire à l'endroit où il y a actuellement un simulacre de station, qu'il soit établi là, une station régulière avec des emplacements de chemin de fer dérivés du Cap-de-la-Madeleine et de l'extérieur portant le nom Cap-de-la-Madeleine

Attendu qu'il faudrait de toute évidence qu'une voie de communication soit établie vers cette station et continuée vers St Louis de France;

Attendu que dans les circonstances, pour l'avantage de la ville du Cap. du village St Louis de France, pour la commodité du trafic de Shawinigan, grand' Mère le prolongement du Boulevard St Laurent du Cap venant se joindre la route No. 19 en passant par l'endroit de la jonction des Piles et sous la voie, serait le chemin idéal.

Attendu que le tracé du chemin ainsi fait passerait en frontière du cimetière de la Ville du Cap, du champ d'aviation actuel, dont le gouvernement de Québec a permis l'agrandissement par la loi passée et sanctionnée le 20 avril, 1934 et connue sous le nom loi 24 Sec V; en laissant au gouvernement fédéral le soin d'entreprendre cet agrandissement;

Attendu que cela donnerait l'avantage aux marchands du Cap-de-la-Madeleine et à la population en général de prendre livraison de leurs marchandises, à leur propre station; au peuple voyageur de descendre et de prendre le train chez eux;

Attendu que la construction de ce chemin donnerait

de l'ouvrage à quantité d'ouvriers, pendant cette période de crise extrême. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que vu les considérations plus haut mentionnées, le conseil de cette cité demande au Gouvernement de Québec de bien vouloir nous accorder les travaux stipulés ci-haut, pour le plus grand bien de la population. Une copie de la présente est envoyée à l'Hon. Francœur, à l'Honorable J. P. Pélissier, Ministre de la Voirie, à M. W. P. Grant, député, à la Commission des chemins de fer à Ottawa et au député actuel M. J. Baribeau député au fédéral.

Adopté

5922

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Contre-maître soit autorisé à poser un perron sur la Rue Thibault en face de la propriété de Edgar Yergeau.

Adopté.

5923.

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$14343.<sup>75</sup> comme suit:

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Cour nourriture | 7481 <sup>40</sup> |
| " vêtement      | 1569 <sup>00</sup> |
| " chauffage     | 2305 <sup>70</sup> |
| " lumière       | 353 <sup>75</sup>  |
| " Abri          | 2634 <sup>40</sup> |

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité au cours du mois de septembre 1935 aux 471 chefs de famille et leur 2106 dépendants, ainsi qu'à 38 personnes vivant seules formant un total de 2615 nécessiteux sous de cette municipalité.

Adopté.

5974

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le Breffes soit autorisé à louer par lettre M. Adélard Valletand qui occupe présentement la propriété de la cité, située au No-7 de la rue Napoléon, de voir à évacuer ledit logement d'ici au premier septembre prochain. Le Breffes est par la présente autorisé à louer ledit logement après entente avec Son Honneur le Maire.

Adoptée.

5975.

Attendu que ce conseil reconnaît qu'il s'est produit une amélioration sensible dans les finances de cette cité du Cap-de-la-Madelaine depuis qu'elle est sous le contrôle de la Commission municipale de Québec,

Attendu que cette amélioration est le résultat du travail du délégué de la Commission municipale de Québec;

Attendu que le chômage existe encore en notre cité à l'état aigu, et la perception des taxes est très difficile; nous considérons que la Commission devrait continuer à nous administrer, car si nous sommes laissés à nous-mêmes trop vite et que nous ne puissions pas continuer à faire face à nos obligations, cela serait de nature à nuire considérablement au crédit de la Cité lequel s'est beaucoup amélioré depuis que nous sommes sous le contrôle de ladite Commission municipale de Québec.

En conséquence par proposition de l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de la Commission municipale de Québec de continuer à administrer la Cité du Cap-de-la-Madelaine, car nous avons encore besoin du concours de ladite Commission municipale de Québec pour continuer à rétablir nos finances et relever le crédit de notre cité.

Adoptée.

5976

Attendu que les taux de clefs (flat rates) cotés par la Canadian Fire Underwriters Association pour assurance-feu au Cap-de-la-Madelaine est de #1,05 #1,20 #1,40 #1,60

pour les basses de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> classe respectivement;

Tue lorsque ces taux furent cotés spécifiquement pour la première fois (les mat 1929 "Tarif no-56) cette cité ne possédait pas, selon le rapport du mois de décembre 1934 de M. James Leslie, les améliorations suivantes savoir:

1) Un réservoir additionnel qui combiné avec l'ancien a une capacité totale de 4,608,000 gall p. 24<sup>h</sup> tandis qu'il n'en est requis, pour la présente population que 3,400,000 gal

2) La longueur des tuyaux de 1<sup>ère</sup> classe 2 1/2 Standard a augmenté de 1400 @ 2200 pds.

3) La brigade de pompiers a été augmentée de quatre hommes à vingt-deux hommes répondant à toutes alarmes.

4) La promptitude des pompiers à répondre à une alarme pour se transporter et ajuster les tuyaux en 2 1/2 min. cela à environ 3500 pds du poste des pompiers.

5) Un tuyau additionnel d'alimentation, allant rencontrer le tuyau principal par l'autre extrémité et permettant une pression assez également répartie de 175 lbs p. sq. carré.

Attendu que cette cité a passé un règlement obligeant le ramassage des cheminées une fois l'an.

Attendu que cette cité entretient ses rues carrossable l'été et l'hiver même pour aller aux 3 Rivières, ce qui permet aux pompiers d'aller éteindre les feux plus rapidement.

Attendu que même en cas de conflagration cette cité aurait facilement l'aide des pompiers des 3 Rivières à 15 minutes d'avis (vu la distance de 2 milles qui nous sépare)

Attendu que la Consolidated Paper Corp a dans les limites de cette cité un grand réservoir et deux pompes d'une capacité de 2,160,000 gallons chacune par 24. H. qui, toutes deux sont reliés au tuyau principal de l'aqueduc de cette cité

Attendu que les taux pour les villes de Sherbrooke est 45¢ Trois-Rivières 60¢ Shawinigan Falls 60¢ St Hyacinthe 60¢ Hull 65¢ Joliette 75¢ Laval 85¢ et que les villes

de Grand'Meie, Magog et Drummondville avec une population chacune, a peu près égale à celle de notre cité ont, toutefois, des taux plus bas que ceux de cette Cité.

Attendu que le coût approximatif de nos pertes par le feu "Per-capita" est de 90¢ cela depuis plusieurs années.

Attendu que la population de cette Cité, vu les taux trop élevés de cette Cité, est obligée de s'assurer ou de renouveler ses polices-feu avec des Cies indépendantes (Nm. Paris) ordinairement plus faibles que les Cies faisant partie de l'Association cela dans la proportion de 60%

Attendu que cette Cité ne charge pas de taxes aux Cies d'assurances-feu faisant affaires ici. En conséquence il est proposé par l'échevin Louis Lamy, seconde par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que ce conseil fasse les demandes et démarches nécessaires pour obtenir de la Canadian Fire Underwriters Association la révision des taux d'assurances-feu de cette cité afin d'obtenir une réduction des taux, de les rendre plus à date et plus équitables.

Adoptée.

5977

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin D. Bouffard

Et résolu que le règlement No-180 concernant le ramonage des cheminées soit adopté en 1<sup>ère</sup> ~~1<sup>ère</sup>~~ et dernière lecture.

Adoptée

5978

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le règlement No-181 concernant les cheminées de manufacture etc soit adopté en 1<sup>ère</sup>, ~~1<sup>ère</sup>~~ et dernière lecture

Adoptée.

Son Honneur le Maire a ordonné le huis clos et a été seconde à l'unanimité des membres présents SK 1925 Chior A-349.



5929

Propose par l'échevin E. Houle  
Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que des vacances soient accordées à tous les employés de bureau et du département de police jusqu'à concurrence de deux semaines, les chefs de département Le Bueffier et le Chef de Police pourront cependant déterminer la durée de la dite vacance de moins de deux semaines.

Adoptée.

5930

Propose par l'échevin L. Desfossez  
Appuyé par l'échevin S. Bonflard

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à former une délégation des membres du conseil pour aller à Québec au sujet des travaux de pavage à être faits dans les limites de cette cité, afin d'obtenir un octroi pour faire ces dits travaux, et que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

Adoptée

5931

Ouverture de deux soumissions par avoine.

R. Lorange & Frère Inc. Avoine de l'ouest #1<sup>58</sup> le minot  
Alcide Demer Avoine de l'ontario 1<sup>55</sup> le minot

moins deux sous le minot si sacs retournés.

En suspens et remis au délégué pour décision.  
Plus en conseil.

C.N. De Brandmont

Robert Poisson

Emile Halin

Le Nouvelliste

Ch. L. Heuzeux

J.A. Bruneau

Canada St. Line

Rue Perle Villeneuve

Servantes de J.M.

Requies pour Pussard

Rapport d'audit

Et la séance est levée

Re = Egmont Rue Brandmont

Re = Consolidated Paper Corp.

Re = Resolution 5921

= Prochaine séance

Re = Demande d'aug sal. au Délégué

Re = Vidanges

Re = Evaluation

Re = Félicitations + Demande d'octroi

Re = " " " "

Re = Resolution 5922

Mois de juin 1935

P. Bonflard

Maire

J. Beaumier  
Bueffier

## Cronique de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le dix-neuvième jour du mois d'août 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Henri Desbrens M.M. Ls. Lamy, S. Buffard, Ernest Heule, J. Hardy & L. Desfossés tous échoués formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5937+

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 5 août 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5933+

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |                              |             |                                   |
|--------|------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| 1445 = | Napolein Roy                 | Forie       | 2 <sup>60</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1446 = | H. Massicotte & Fils Lée     | Aq. Ed. Mat | 47 <sup>75</sup> / <sub>100</sub> |
| 1447 = | Adrien Cloutier              | Forie       | 5 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1448 = | G. Boldenberg                | "           | 6 <sup>60</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1449 = | R. Lorange & Fils Lée        | Chevaux     | 23 <sup>70</sup> / <sub>100</sub> |
| 1450 = | Francois Hankin Roy          | Aq. Ed. Mat | 29 <sup>50</sup> / <sub>100</sub> |
| 1451 = | Edmond L. Lamy               | Forie       | 7 <sup>5</sup> / <sub>100</sub>   |
| 1452 = | Le Nouvelliste Lée           | Avais       | 25 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1453 = | La Cité du Cap               | Huile       | 4 <sup>50</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1454 = | Impression L. Patrice Lée    | Impression  | 7 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1455 = | L'Action Populaire           | Cont        | 5 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1456 = | Adolphe Bisson               | Assais      | 19 <sup>08</sup> / <sub>100</sub> |
| 1457 = | Armand Bronilland            | Auto-chef   | 47 <sup>95</sup> / <sub>100</sub> |
| 1458 = | Jos L. Abbe                  | Police Cont | 8 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1459 = | G. A. Gilbert                | Aqueduc     | 4 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1460 = | Kewellams Office App Ltd     | Papeterie   | 17 <sup>75</sup> / <sub>100</sub> |
| 1461 = | The Shawinigan W. S. Coy Ltd | Alame       | 27 <sup>75</sup> / <sub>100</sub> |
| 1462 = | La Cité du Cap               | Délégation  | 50 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1463 = | J. L. Annette "In'aud"       | Petty-Cash  | 5 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1464 = | J. M. Bellefeuille           | Timbres     | 10 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1465 = | Romeo Messette.              | Plan chopp  | 30 <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |

346.21

|                          | Montant rapporté |                        |
|--------------------------|------------------|------------------------|
| 1466 = Edm Boussonnauet  | Zerage           | 346 <sup>71</sup>      |
| 1467 = Rocheleau & Frère | Auto-Chef        | 11 <sup>50</sup> ✓     |
|                          |                  | <u>17<sup>80</sup></u> |
|                          |                  | \$ 371. <sup>01</sup>  |

Adoptée.

5934.

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la ville de Shawinigan Falls soit par les présentes avisés de voir à déplacer leur panneau-reclame qui est situé sur la rue Fussey en face de la rue Notre-Dame et de le placer à la distance de 25 pieds, telle que prévue par le Règlement de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant les panneaux-reclame.

Adoptée.

5935.

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que ce conseil prie M. J. A. Nadeau d'accepter ses sincères sympathies dans le deuil qui vient de le frapper.

Adoptée.

5936

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le Greffier soit autorisé à verser le compte de taxes de M. Arthur Rochefort concernant l'évaluation du No-171-R-67 étant que ce lot était en 1933 évalué à \$100. et qu'il a été porté au rôle de 1934, par erreur, à \$410<sup>00</sup>; et porter dans le rôle d'évaluation le montant de \$100 au lieu de \$410<sup>00</sup>. Le Trésorier est par la présente résolution autorisé à faire la correction au rôle de perception; le montant de \$4<sup>34</sup> devant être remboursé ou qu'il a payé en trop en 1934 et déduit du rôle de perception 1935 le montant de \$4<sup>12</sup> du compte de M. Arthur Rochefort.

Adoptée.

5937

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que ce conseil pour faire suite à la demande des Bénévoles au sujet des affaires concernant la direction du trafic de la rue Notre-Dame et du boulevard Fussey, autorise le Chef de Police à faire une

inspection à ce sujet et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

Adoptée.

5938

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M.M. Henri Beaumier, J. Beaulieu et Emile Rousseau soient nommés évaluateurs pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour faire une révision du rôle actuellement en force le tout suivant la lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 5 août 1935. Les émoluments des dits évaluateurs devant être fixés à \$0,50 de l'heure pour le Président et de 40 centimes de l'heure pour les autres évaluateurs. Le Président sera M. H. Beaumier et il aura le choix d'un secrétaire d'évaluation dont les émoluments seront de \$0,40 de l'heure.

Adoptée.

5939

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que la soumission de M.M. R. Loranger & Fils Entq pour de l'avance criblée de l'ouest pour une période de trois mois au prix de \$1,50 le minst, soit acceptée.

Adoptée.

5940.

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à se procurer des hommes du C.M. de la ville pour protéger les boutiques sur la plage située en face de la station de police.

Adoptée.

5941

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que des félicitations soient adressées au club de Base-Ball "Royaux du cap" pour avoir remporté la première position de la Ligue de Base-Ball du comté de Champlain. Une copie de la présente soit adressée au capitaine de l'équipe.

Adoptée.

CAP-DE-LA-MADELEINE, 27 août, 1938. 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

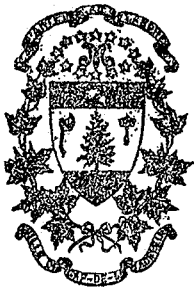


Filière No. C3-2a

SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... ~~Vendredi~~....., le... ~~30ème~~..... jour du mois de... ~~août~~..... de l'année mil neuf cent vingt... ~~vingt-cinq~~....., à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... ~~vingt-septième~~.....

.....jour de... ~~août~~..... mil neuf cent ~~vingt-cinq~~.....

Cette Assemblée est convoquée sur les instructions de Son Honneur le Maire P. Desbiens pour les raisons énoncées sur la feuille ci-jointe qui fait partie de la présente convocation.

LE GREFFIER.

inspection à ce sujet et de faire rapport au conseil pour les prochaines séances.

Adoptée.

5939

Proposé par l'échevin La Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Le conseil, sur le rapport de M. M. Henri Beaumier, J.

182

CAP-DE-LA-MADELEINE

Beaumier et Louis Roussau soient nommés évaluateurs pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour faire une révision de l'impôt foncier en force de tout devant la Commission déléguée en date du 5 août 1935. Les évaluateurs des dits évaluateurs devant être payés à raison de 250 \$ par heure de travail et de 12 \$ l'heure pour les heures de travail supplémentaires. Le Président sera M. H. Beaumier.

A son honneur le Maire, Messieurs les échevins.

CANADA

MUNICIPALITÉ DE LA CITE DU

CAP-DE-LA-MADELEINE

Fièvre No. 63-25

SURT.

SPANES DU CONSEIL

Adoptée.

Avant vous par les présentes, donnez qu'une séance spéciale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville le

5939

le jour du mois de

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin J. Desjardins

à sept heures de l'après-midi



Et résolu que la commission d'évaluation sera nommée par le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, composée de M. H. Beaumier et de M. L. Roussau, pour évaluer l'impôt foncier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année mil neuf cent trente-cinq. Le montant de l'impôt foncier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année mil neuf cent trente-cinq sera de \$ 170,000.00.

LE GREFFIER

Proposé par l'échevin La Lamy

Appuyé par l'échevin J. Desjardins

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à se procurer ses hommes du C.M. de la police municipale et à les placer sur la plage située en face de la station de police.

Adoptée.

5941

Proposé par l'échevin La Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desjardins

Et résolu que des félicitations soient adressées au club de Base-Ball "Royaux du cap" pour avoir remporté la première position de la Ligue de Base-Ball du comté de Champlain. Une copie de la présente soit adressée au berant de l'équipe.

Adoptée.

Résumé de la convention.

Il est passé et adopté toutes résolutions en rapport avec les items suivants:

- 1<sup>o</sup>- Procès-verbal de l'assemblée du 19 août, 1955.
- 2<sup>o</sup>- Comptes rendus depuis la dernière séance régulière
- 3<sup>o</sup>- Toutes résolutions en rapport avec la correspondance reçue depuis la dernière séance régulière.
- 4<sup>o</sup>- Logements d'urgence.
- 5<sup>o</sup>- Autres affaires appartenant à la cité à une manière définitive, et aussi les autres affaires régulières pour taxes municipales et scolaires par la Commission Municipale de l'Éducation au bénéfice de la Cité, et passer toute résolution s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

*J. Plummer*

Le Secrétaire.

25/

*J. Plummer*  
*Le. Secrétaire*

5938

de la Cite

à l'issue de

5939

l'union de

de la Cite

à l'issue de

5940

5941

Il est résolu que des félicitations soient adressées au club de Base-Ball "Royaux du coy" pour avoir remporté la première position de la Ligue de Base-Ball du comté de Champlain. Une copie de la présente soit adressée au berant de l'équipe.

Adoptée.



594v

- Avis de motion -

Je, sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des licences"

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité.

Lus en conseil

Rapport de J.H. Beaumier

Re - Evaluation Art Rochefort.

Copie de la résolution de la Société Médical du district des  
3 Rivieres.

Robert Courson Délégué

Re - Consolidated Paper Corp.

Requête

Re - Prolongement d'une Rue.

Et la séance est levée

P. Herbier Maire

J.H. Beaumier

Greffier.

Cronnee de Zuebie

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Nous, sousignés, J.H. Beaumier, Jos. Beaulieu, Delphis Turbide, et Les Montplaisir, nommés évaluateurs et pères-taxe du rôle d'évaluation, jurons de remplir notre charge avec honnêteté, fidélité et impartialité le tout au meilleur de notre connaissance

Ainsi Dieu nous soit en aide.

J. H. Beaumier  
Joseph Beaulieu  
Delphis Turbide  
Les Montplaisir

Assementés devant moi  
au Cap-de-la-Madelaine  
ce quatrième jour du mois  
de septembre 1935.

J.H. Beaumier  
Le Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, vendredi de trentième jour du mois d'août 1935; à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens M. Les Lamy, Geo. Buffard Ernest Houle, Joseph Hardy, Lionel Desfossés et al. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5943

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil, en date du 19 août, 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5944

Proposé par l'échevin Les Lamy

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Est résolu que les comptes suivants soient

payés:-

|        |                            |              |                         |
|--------|----------------------------|--------------|-------------------------|
| 1468 = | Nap. Loranger              | Matériaux    | 86 <sup>74</sup> ✓      |
| 1469 = | Bell Telephone Co. of Can. | Tel + Mess.  | 31 <sup>27</sup> ✓      |
| 1470 = | Underwood Elliott Fisher   | Papeterie    | 1 <sup>35</sup> ✓       |
| 1471 = | H. B. Johnson              | Désinfection | 10 <sup>60</sup> ✓      |
| 1472 = | Francis Hankin bois        | C. S. Mat.   | 5 <sup>34</sup> ✓       |
| 1473 = | Shawinigan W. P. C. Ltd    | Eclairage    | 309 <sup>91</sup> ✓     |
| 1474 = | " "                        | Energie      | 147 <sup>88</sup> ✓     |
| 1475 = | J. J. Moore bois Lum.      | Papeterie    | 1 <sup>25</sup> ✓       |
| 1476 = | J. Des. Ruaid              | Marché Ass   | 19 <sup>00</sup> ✓      |
| 1477 = | The Page Bg. + Const       | Notre-Dame   | 17 <sup>00</sup> ✓      |
| 1478 = | Canada Iron Works          | BF + Pissais | 57 <sup>86</sup> ✓      |
|        |                            |              | <u>683<sup>40</sup></u> |

Adoptée.

5945.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Jean G. Vallée en date du 9 août 1935 accordant un octroi de \$18958<sup>00</sup> pour le mois d'août 1935

5946

Relecture d'une lettre de M. Robert Pousson, Délégué en-  
cluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Com-  
mission municipale de Québec nous informant que ladite  
Commission approuve les minutes de la séance du 5 août  
1935, avec les restrictions suivantes :-

1) L'approbation du compte no-1441 mentionné à la  
résolution no-5918, est suspendue.

2) La résolution 5930 est approuvée à condition  
que le Maire ne soit pas accompagné de plus d'un é-  
chevin dans le but d'éviter les dépenses.

(signé) Emile Morin  
Secrétaire.

5947

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil se joint à la population  
pour présenter à M. Chs. Bourgeois Député au Fédéral, ses  
félicitations pour son élévation à la position de sénateur  
pour le District des Trois-Rivières et que copie de la présente  
soit transmise à M. le Sénateur Bourgeois.

Adopté.

5948

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le Chef de Police ou tout autre  
constable soit autorisé à abattre tout chien ou chienne  
qui viendront en contrevention avec l'article 39 du règle-  
ment no-47 concernant la paix et le bon ordre.

Adopté.

5949

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé  
à demander des soumissions pour la confection  
des grandes portes de l'Hôtel-de-Ville. Ces soumissions  
devront mentionner quel genre et de quelle qualité devra  
être le bois qui entrera dans la confection des dites  
portes.

Adopté.

5950

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter

la peinture nécessaire pour chasses et portes de l'Hôtel de Ville et de la Station de Police.

Adoptée.

5951

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que la résolution No-5938 faite et passée le 19 août 1935 soit amendée en y substituant de M. Delphis Turbide à celui de M. Emile Rousseau

En amendement

Proposé par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

que M. Donat Provencher soit nommé à la place de M. Emile Rousseau.

Le vote sur l'amendement

Pour les échevins: Bouffard, Houle, et Caron

Contre " " Lamy, Hardy et Desfossés.

Son Honneur le Maire s'abstient de voter déclarant qu'il ne connaît pas assez M. Provencher pour pouvoir se prononcer et qu'il donnera son vote mardi le plus tard.

Le vote sur la résolution

Pour la résolution les échevins: Lamy, Hardy et Desfossés

Contre " " " " : Bouffard Houle et Caron

Son Honneur le Maire s'abstient de voter déclarant qu'il ne connaît pas assez M. Turbide pour pouvoir se prononcer et qu'il donnera son vote mardi le plus tard en suspens

Et la séance est levée.

P. Barbiero

Maire

J. Beaumier,

Secrétaire

Car une lettre de Son Honneur le Maire P. Desbuns en date du 3 septembre la résolution 5951 est adoptée définitivement du fait que Son Honneur le Maire a donné son vote contre l'amendement et pour la résolution principale.

J. Beaumier,

Secrétaire

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le seizième jour du mois de septembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire P. Desbiens M.M. Le Lamy, Geo Bruffard, E. Houle, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5952

Proposé par l'échevin Le Lamy

appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 août 1935, soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5953

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |                                     |                |                    |
|--------|-------------------------------------|----------------|--------------------|
| 1479 - | Alfred Dussault                     | Fin Cont.      | 126 <sup>00</sup>  |
| 1480 - | Jos. B. Turpin                      | " "            | 265 <sup>00</sup>  |
| 1481 - | Henni Cooke                         | " Papeterie    | 50 <sup>00</sup>   |
| 1482 - | La Cité du Cap                      | Timbres        | 15 <sup>00</sup>   |
| 1483 - | Ja Labelle                          | "              | 21 <sup>00</sup>   |
| 1484 - | Arthur Marchand                     | Salaires       | 25 <sup>00</sup>   |
| 1485 - | J. Lanquette                        | Petty-cash.    | 10 <sup>55</sup>   |
| 1486 - | Commission sur collection d'aqueduc |                | 139 <sup>00</sup>  |
| 1487 - | Banque Can Nationale                | Intérêts d'Emp | 2045 <sup>30</sup> |
| 1488 - | Loyers des S-D payés par chèques    |                | 226 <sup>60</sup>  |
| 1489 - | Ministère des aff. Mun.             | Règlement      | 20 <sup>00</sup>   |
| 1490 - | S. Henni Brière                     | Fin Cont       | 5 <sup>60</sup>    |
| 1491 - | Commission sur collection d'aqueduc |                | 66 <sup>00</sup>   |
| 1492 - | La Cité du Cap.                     | Timbres        | 15 <sup>00</sup>   |
| 1493 - | René de Cotrel, Drum robe           | Audition       | 40 <sup>00</sup>   |
| 1494 - | Paul Boucher M.                     | Rues           | 185 <sup>00</sup>  |
| 1495 - | Canadian Rudlow Valve Mfg Coy       | Aq.-B.F. Mat   | 119 <sup>00</sup>  |
| 1496 - | Loyers & Énergie                    | Vaise App.     | 1 <sup>00</sup>    |
| 1497 - | La Cité des 3 Riv                   | Fin. Cont      | 245 <sup>00</sup>  |
| 1498 - | West Disinfecting Coy               | Hygiène        | 928 <sup>00</sup>  |
| 1499 - | Jules Roy                           | bazilline      | 1878 <sup>00</sup> |
| 1500 - | Banque St Maurice                   | Aq. B. Mat     | 564 <sup>00</sup>  |

|                                     | Montant rapp. |                  |                   |
|-------------------------------------|---------------|------------------|-------------------|
| 1501 = Bureau d'Énerg.              |               | Mutatons         | 3 <sup>50</sup>   |
| 1502 = R. Potanger & Frère Énerg.   |               | Chevaux. N.      | 37 <sup>85</sup>  |
| 1503 = Daniel Potanger              |               | Bois             | 13 <sup>43</sup>  |
| 1504 = Rocheleau & Frère            |               | Auto - Rép.      | 1 <sup>80</sup>   |
| 1505 = Edmond Bergeron              | 5,65          | Huile de Charbon | 5 <sup>90</sup>   |
| 1506 = Michel Lalancette            |               | Moteur rép       | 6 <sup>00</sup>   |
| 1507 = Adam Rocheleau               |               | Jardins          | 93 <sup>00</sup>  |
| 1508 = H. Massicotte & Frères Ltee. |               | Matériaux        | 37 <sup>55</sup>  |
| 1509 = Napoléon Roy                 |               | Enseignes        | 43 <sup>00</sup>  |
| 1510 = J. Lanouette                 |               | "Petty-Cash"     | 26 <sup>39</sup>  |
| 1511 = " "                          |               | " "              | 22 <sup>65</sup>  |
| 1512 = Ed. Boissinault              |               | Ferage etc       | 26 <sup>50</sup>  |
| 1513 = J. H. Beaumeval              |               | Évaluateurs      | 137 <sup>70</sup> |
|                                     |               | Total            |                   |

Adoptée.

5954.

Lecture d'une lettre de M. R. Poussin Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale de Québec en date du 3 septembre 1935 approuvant les minutes de la séance du 19 août 1935 avec les exceptions suivantes

1<sup>o</sup> La résolution no. 5938 est suspendue.

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no. 5940 est approuvée à condition qu'on y ajoute les mots suivants "les services sont gratuits et la ville ne reconnaît aucune responsabilité".

(signé) Emile Morin.

Le secrétaire \*

5955

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que la résolution no. 5940 faite et passée le 19 août 1935 soit amendée en y ajoutant les mots suivants: "les services sont gratuits et la ville ne reconnaît aucune responsabilité".

Adoptée.

5956.

Lecture d'une lettre de M. R. Poussin Délégué incluant une lettre de M. Fran. Le Vallée en date du 31 août 1935 accordant un octroi de \$14343<sup>75</sup> par le mois de septembre 1935 Re - Secours - Direct.

5957.

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil pour faire suite à la requête signée par Eugène Hébert et autres, offre à M. Hébert la construction des trottoirs sur le côté est de la rue St-Henri à la charge, cependant, des propriétaires en front de chacun des terrains, et de faire un puitsard sur la dite rue St-Henri à la condition cependant que M. Hébert, en retour donne gratuitement, à la Cité, le terrain nécessaire au redressement de la rue St-Henri en face de sa propriété située au no-22 de la dite rue.

Adoptée.

5958.

Propose par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil avise par la présente la Commission municipale de Québec qu'il a décidé de fermer définitivement la maison du gardien des pompes et que le gardien qui habite ladite maison sera avisé de voir à évacuer ledit logement, et demande à la Commission municipale de verser son salaire en conséquence.

Adoptée.

5959.

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application en date du 29 aout 1935 par Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité, le tout tel que demandé dans la lettre en date du 29 aout 1935.

Adoptée.

5960

Propose par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin S. Buffard.

Et résolu que ce conseil appuie fortement une requête faite par les coiffeuses de cette cité en date du 16 sept. 1935 et demande au Ministère du travail de bien vouloir faire l'impossible pour accorder à ces coiffeuses leurs demandes qui sont légitimes.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable ministre du travail et à M. W. P. Stant M.P.P. avec prière de l'appuyer.

adoptée.

5961

Proposé par l'échevin La Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes, faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 18373<sup>15</sup> comme suit :-

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Com munuituse | \$ 9848 <sup>50</sup> |
| " pelement    | 2058 <sup>75</sup>    |
| " chauffage   | 3040 <sup>00</sup>    |
| " lumiere     | 373 <sup>50</sup>     |
| " abri        | 3052 <sup>40</sup>    |

pour être distribués en secours-direct par cette municipalité au cours du mois d'octobre 1935 aux 498 chefs de famille et leurs 2206 dépendants, ainsi qu'à 11 personnes vivant seules formant un total de 2745 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5962

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à acheter de l'International Paper des couvertures de laine pour quelques familles qui partent colons dans Montbeillard.

Adoptée.

5963

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que la résolution no 5909 soit révoquée et annulée et remplacée par la suivante :-

Tous des vacances soient accordés à tous les employés de bureau et du département de police jusqu'à concurrence de deux semaines, les chefs de département Le Breffier, le Trésorier et le Chef de Police pourront cependant déterminer la durée de ladite vacance de moins de deux semaines.

Adoptée.

5964

Proposé par l'échevin La Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le Messais suivants soient ~~remplacés~~



par la présente résolution, nommes ramoneurs pour la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| M. Alfred Boudreau       | Quartier No-1 |
| M. Médère Cossette       | " " 2         |
| M. Sidém Longval         | " " 3         |
| M. Paul Duceit           | " " 4         |
| M. Omer Balleus          | " " 5         |
| M.M. H. Cyr & J. Binette | " " 6         |

Ils devront de plus se conformer aux conditions  
et exigences du règlement No-180 concernant le ramonage  
des cheminées.

Adoptée.

5965

### Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Ma-  
deleine, donne avis de motion, que dans le temps et la ma-  
nière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je  
proposerai un règlement intitulé: "Règlement amendant le  
règlement des licences"

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité

Lecture de la correspondance

Ouverture de deux soumissions pour porter l'hôtel de ville  
décision renvoyée pour la prochaine séance  
Et la séance est levée,

J. Beaumier  
Greffier.

5966

Je, soussigné, Ovila Nault nommé constable spéciale  
de la cité jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité  
les devoirs de ma charge au meilleur de ma connaissance.  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Ovila Nault

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce  
vingtième jour de sept 1935

J. Beaumier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le vingt-et-unième jour du mois d'octobre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Gs. Bouffard, E. Houle, J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5967

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le procès-verbal en date du 16 septembre 1935, soit adopté tel que lu.

Adoptée

5968

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Approuvé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que les comptes suivants

soient payés :

|        |                                    |
|--------|------------------------------------|
| 1514 = | Éque. Can. Nationale               |
| 1515 = | Henri Thiffault                    |
| 1516 = | Gideon Beaumier                    |
| 1517 = | Charles E. Trudel                  |
| 1518 = | Ville de St-Jérôme                 |
| 1519 = | Carmélia Jetté                     |
| 1520 = | Credit Anglo-Français Ltée.        |
| 1521 = | Oléophas Nadeau                    |
| 1522 = | Joseph Leclerc                     |
| 1523 = | Alfred Legault                     |
| 1524 = | L' Hon. Trésorier Provincial       |
| 1525 = | L' Hon. Trésorier Provincial       |
| 1526 = | Trésorier de la Croix de Québec.   |
| 1527 = | Gideon Lottinville                 |
| 1528 = | Gideon Lottinville                 |
| 1529 = | Shawinigan W. & P. Corp. Ltd.      |
| 1530 = | Rocheleau & Frères                 |
| 1531 = | The Bell Telephone Corp of Canada. |
| 1532 = | Bureau d'enq. du Cte de Champlain  |
| 1533 = | Francis Hankin & Co. Ltd.          |

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Int oblig remb emp | 406.57 <sup>35</sup>       |
| Clay Chomage       | 42 <sup>46</sup>           |
| Int oblig échues   | 3 <sup>00</sup>            |
| "                  | 3 <sup>00</sup>            |
| "                  | 30 <sup>00</sup>           |
| "                  | 5 <sup>00</sup>            |
| "                  | 2 <sup>50</sup>            |
| "                  | 25 <sup>00</sup>           |
| "                  | 9 <sup>00</sup>            |
| "                  | 30 <sup>00</sup>           |
| Loq Bureau         | 379 <sup>06</sup>          |
| "                  | 3514 <sup>65</sup>         |
| "                  | 1804 <sup>08</sup>         |
| Intérêts           | 13 <sup>15</sup>           |
| Remb emp.          | 500 <sup>00</sup>          |
| Eclairage Comp.    | 458 <sup>76</sup>          |
| Auto-police        | 24 <sup>65</sup>           |
| Tel-Loyers         | 26 <sup>43</sup>           |
| Mutualités         | 38 <sup>55</sup>           |
| Q. Mut.            | 124 <sup>40</sup>          |
|                    | <u>50,564<sup>34</sup></u> |

|                                      |                     |                   |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|
| 1534 = H. Massicotte & Fiere Lée.    | Dw Matériau         | 23 <sup>60</sup>  |
| 1535 = Jos. Lanouette                | Cetty-Cash          | 50 <sup>35</sup>  |
| 1536 = Langue Can. Nationale         | Int Oblig échus     | 75 <sup>00</sup>  |
| 1537 = Jos. Lanouette                | Cetty-Cash          | 12 <sup>13</sup>  |
| 1538 = Jos. Lanouette                | "                   | 19 <sup>17</sup>  |
| 1539 = J. B. Loranger                | Egouts Mat.         | 61 <sup>80</sup>  |
| 1540 = R. Loranger & Fiere Long.     | Chevaux N.          | 26 <sup>20</sup>  |
| 1541 = F. Ledoux 'Bellier'           | Sellerie            | 3 <sup>05</sup>   |
| 1542 = Daniel Loranger               | Bais                | 4 <sup>14</sup>   |
| 1543 = J. Ste. Loranger              | Ramonnage & Puy us. | 5 <sup>13</sup>   |
| 1544 = E. Poissonneault              | Ferrage etc         | 9 <sup>80</sup>   |
| 1545 = La Revue Municipale           | Journaux R. Mun.    | 10 <sup>00</sup>  |
| 1546 = Canada Iron Mines Ltd.        | tuyaux eg.          | 134 <sup>56</sup> |
| 1547 = Nap. Loranger                 | Dw Matériau         | 68 <sup>81</sup>  |
| 1548 = Shawinigan W. & P. Corp.      | Poteaux (Pont)      | 36 <sup>74</sup>  |
| 1549 = Roy & St-Pierre               | Suz & Huile         | 39 <sup>21</sup>  |
| 1550 = René de Cotret, Leroux & cie  | Audition            | 20 <sup>00</sup>  |
| 1551 = Francis Hankin & Corp Ltd.    | Ch. Mat             | 145 <sup>00</sup> |
| 1552 = " " "                         | Puisards            | 17 <sup>68</sup>  |
| 1553 = J. J. Moore & Corp Ltd.       | Papeterie           | 11 <sup>78</sup>  |
| 1554 = Valère Dubois                 | Rep. Dactylo.       | 120 <sup>-</sup>  |
| 1555 = Paul E. Bergeron              | Antenne à fer       | 22 <sup>25</sup>  |
| 1556 = Arthur Rompré                 | Sellerie            | 7 <sup>05</sup>   |
| 1557 = D. St-Pierre                  | Éds de Sec.         | 1 <sup>00</sup>   |
| 1558 = Shawinigan W. & P. Corp. Ltd. | Eclairage           | 315 <sup>08</sup> |
| 1559 = Amédée Coulombe.              | Hôtel de Ville ent. | 17 <sup>5</sup>   |

\$56,661<sup>17</sup>

Adoptée.

5969

Lecture d'une lettre de Robert Coisson, Délégué incluant une lettre de Ivan E. Vallée en date du 28 septembre 1935, accordant un octroi de \$18,373.15 pour le mois d'octobre 1935. Ré: Secours Direct.

5970

Lecture d'une lettre de Robert Coisson, Délégué incluant une lettre de Ivan E. Vallée, en date du 18 octobre, accordant un octroi de \$16,226.95 pour le mois de novembre 1935. Ré: Secours Direct.

5971

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson incluant une lettre de Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 26 septembre 1935, approuvant les minutes de la séance

du 16 septembre 1935, avec les remarques suivantes:

1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution 5962 est suspendue jusqu'à ce que vous ayez obtenu des renseignements additionnels à son sujet;

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5963 est refusée.

3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5964 est suspendue.

(Signé) Emile Morin  
Secrétaire \*

5972

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 20 septembre 1935, approuvant la résolution No 5938, du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 19 août 1935 telle qu'amendée par la résolution no 5951 en date du 30 août 1935.

5973

1 mot rayé nul  
J.B.

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson Délégué approuvant incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 12 septembre 1935, approuvant les minutes de la séance du 30 août 1935 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à condition que la résolution no 5948 soit modifiée en en remplaçant les mots "qui viendront en contravention avec" par les mots "tel que décrété par."

(Signé) Emile Morin  
Secrétaire \*

5974

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que la résolution portant le no 5948 faite et passée le 30 août 1935, soit amendée en y remplaçant les mots "qui viendront en contravention avec" par les mots "tel que décrété par."

Adoptée.

5975

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que ce Conseil demande par la présente au Département de la Voirie à faire déplacer une enseigne appartenant aux

villes de Shawinigan et Grand'Mère, laquelle depuis le 4 mars 1939, est en contrevention avec le règlement no-116 de cette cité et qui est de plus, une nuisance et une obstruction de vue pour les alentours.

Adoptée.

5976

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le Greffier soit autorisé à acheter une couronne de fleurs au montant de douze piastres (\$12.<sup>00</sup>) à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, le 11 novembre 1935.

Adoptée.

5977

Avis de Motion

Je, soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de Motion, qui à une prochaine séance, il sera proposé un règlement intitulé " Règlement pour fixer les taux des licences pour les coiffeuses et fixer les heures d'ouverture et de fermeture "

(Signé) L. Desfossés  
Échevin.

5978

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que la Compagnie Fire Underwriter Association soit priée d'envoyer toute correspondance à la Cité en français et en particulier, copie de la lettre en date du 24 septembre 1935.

Adoptée.

5979

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Est résolu que la soumission de M. Max Roy, pour portes de l'Hôtel de Ville et la Station de Police ainsi qu'une porte pour l'entrée des bureaux au prix de \$195.<sup>00</sup> soit acceptée.

En amendement

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la soumission de M. J. Nadeau soit acceptée comme étant la plus basse.

Le vote sur l'amendement

Votent ~~pour~~ <sup>contre</sup> les échevins: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

Votent pour " " : E. Houle, Georges Bouffard.

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins: Lamy, Hardy, Desfossés

" contre " " : E. Houle, G. Bouffard.

Amendement rejeté 3-2

La résolution principale acceptée sur division  
Adoptée.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que les résolutions nos. 5929 et 5963 soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivantes:

Que tous les employés réguliers de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, auront droit, chaque année à 15 jours de vacances; et à chaque année au cours de juin, une liste sera préparée et chaque employé, dans l'ordre suivant, aura le choix de fixer sa date savoir: Le Greffier, le Trésorier, L'Assistant-Trésorier, le Chef de Police, les autres employés de bureau, les hommes de police, selon leur nombre d'années, de service, les employés du Département de la Voirie, les employés du département de l'aqueduc, le clerc du marché. La liste après qu'elle sera complétée, sera soumise au Maire, pour approbation, et les vacances devront être prises les jours choisis, à moins d'empêchements spéciaux qui seront autorisés par le Maire, et toujours en autant que le service d'administration général ne soit pas désorganisé.

Adoptée

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que Son Honneur le Maire P. Desbiens, soit autorisé à avoir

5980

5981

une entrevue avec M. Emile Halin au sujet du prolongement de la Rue St. Laurent.

Adoptée.

5982

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Est résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$16,226.95 comme suit :

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Pour nourriture | \$ 8,299.20 |
| " vêtements     | 1,720.80    |
| " chauffage     | 2,561.60    |
| " lumière       | 393.75      |
| " abri          | 3,242.60    |

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de novembre 1935 aux 525 chefs de famille et leur 2,313 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivant seules, formant un total de 2883 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5983

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Est résolu que M. Lionel Desfossés soit élu Pro-Maire pour le prochain terme.

Adoptée.

5984

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Est résolu que ce conseil se joint à toute la population de la Cité du Cap-de-la pour adresser à M. Hervé Brunelle M.P. ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa victoire comme député à la Chambre des Communes à Ottawa.

Adoptée.

5985

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que la liste électorale

Provinciale pour 1935, telle que préparée par le Greffier soit adoptée telle que paraphée par le président du conseil en ce qui regarde les demandes en inscriptions et radiations et que ladite liste devienne en force.

5986

Adoptée.  
Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Est résolu que la soumission de M. P. Loranger pour un char de foin au prix de \$ 7.50 le cent bottes foin nouveau soit acceptée.

Adoptée.

5987

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le Règlement no-182 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

Ouverture de deux soumissions pour foin  
Lecture de la correspondance  
Est la séance est levée.

P. Desbiers  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue, aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le ~~cinquième~~ <sup>quatrième</sup> jour de novembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiers, M. M. L. Lamy, G. Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desfossez et Alp. Baron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5988

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 21 octobre 1935 soit adopté tel que lu. Son amendement.



Proposé par l'échevin A. Baron  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 que le procès-verbal soit accepté moins la  
 résolution No-5979

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins = Houle, Bouffard, Baron  
 " contre " " = Lamy, Hardy, Desfossés  
 Son Honneur le Maire vote contre.

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins = Lamy, Hardy, Desfossés  
 " contre " " = Houle, Bouffard, Baron.  
 Son Honneur le Maire vote pour.

Amendement rejeté et la résolution adoptée sur di-  
 vision.

5989

Adoptée

Proposé par l'échevin L. Lamy.  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que les comptes suivants soient  
 payés:

|        |                              |                                  |   |                 |
|--------|------------------------------|----------------------------------|---|-----------------|
| 1560 = | Three Rivers Traction Corp.  | Contrat Rue                      | ✓ | 8.00            |
| 1561 = | Carmel Vaugois               | Ag. Salaires                     | ✓ | 60.00           |
| 1562 = | J. A. Guin                   | Loyer S <sup>b</sup> .           | ✓ | 3.25            |
| 1563 = | Banque Can. Nationale        | Oblig. & Remb. Temps.            | ✓ | 6,254.35        |
| 1564 = | " " "                        | Int. Oblig. échues               | ✓ | 77.50           |
| 1565 = | Dame Ad. Blais & Al.         | Loyer S <sup>b</sup> par chèques | ✓ | 95.80           |
| 1566 = | Jos. Lanouette               | Petty-cash                       | ✓ | 6.00            |
| 1567 = | J. E. E. Manseau             | Mutation de prop.                | ✓ | 2.80            |
| 1568 = | Francis Hankins Coij         | Machine aqueduc                  | ✓ | 4.59            |
| 1569 = | P. A. Guin Enrg.             | Ferrages etc.                    | ✓ | 12.92           |
| 1570 = | Daniel Loranger              | Bois                             | ✓ | 10.30           |
| 1571 = | Canière St-Maurice Ltée.     | Pierre                           | ✓ | 6.08            |
| 1572 = | Bell Telephone Coij of Can.  | Seb. & Mess.                     | ✓ | 27.22           |
| 1573 = | Shawinigan W. & P. Coij Ltd. | Energie                          | ✓ | 150.20          |
| 1574 = | R. Loranger & Fière Enrg.    | Chevaux nour.                    | ✓ | 25.35           |
| 1575 = | La Pharmacie Berceault       | Cont.                            | ✓ | 2.55            |
| 1576 = | Ed. Bouisonneault            | Ferrage etc                      | ✓ | 16.15           |
| 1577 = | J. H. Beaumier & Al.         | Rôle Exp.                        | ✓ | 137.70          |
| 1578 = | R. Loranger & Fière Enrg.    | Foin                             | ✓ | 172.88          |
| 1579 = | Roy & St-Pierre              | Gaz & Huile                      | ✓ | 11.96           |
|        |                              |                                  |   | <u>7,085.00</u> |

|        |                             |   |
|--------|-----------------------------|---|
|        | Montant rapp:               | 7,085. <sup>00</sup>                    |
| 1580 = | Napoléon Loranger           | Aqueduc Cb. Mat. 80. <sup>74</sup>      |
| 1581 = | St. Massicotte & Fries Ltée | Divers Matériaux √ 145. <sup>25</sup>   |
| 1582 = | Napoléon Roy                | Portes. Hot. de V. √ 246. <sup>30</sup> |
| 1583 = | Adrien Cloutier             | L'enseigne √ 8. <sup>80</sup>           |
| 1584 = | Jos. Lanouette              | Petty-cash √ 11. <sup>58</sup>          |
| 1585 = | Jos. Lanouette              | " " √ 6. <sup>94</sup>                  |
| 1586 = | Geo. Rocheleau              | Loyer S.D. √ 5. <sup>60</sup>           |
| 1587 = | Marie-Rachel Liturneau      | Int. oblig. échues √ 7. <sup>50</sup>   |
|        |                             | <u>7,697.<sup>71</sup></u>              |

En amendement.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

que tous les comptes soient acceptés moins celui de Napoléon Roy.

Le vote sur l'amendement.

Votent pour les échevins = Houle, Bouffard, Baron

" contre " " = Lamy, Hardy, Desfossez

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Le vote sur la résolution.

Votent pour les échevins = Lamy, Hardy, Desfossez

" contre " " = Houle, Bouffard, Baron

Son Honneur le Maire vote pour la résolution.

Amendement rejeté et la résolution adoptée sur division  
Adoptée.

5990

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que la résolution No. 5921 faite et passée le 5 août 1935 soit rescindée et annulée à toute fin que de droit; et que les Messieurs concernés par cette dite résolution soient avisés de considérer la Résolution No. 5866 seulement pour la partie concernant le prolongement de la rue St. Laurent.

Adoptée.

5991

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que le Greffier soit autorisé à vendre à l'enchère publique les routes d'hiver et ce avant la prochaine séance du conseil; le tout devant, cependant, être ratifié par résolution du conseil

Adoptée.

5992

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes, faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 16, 299.80 comme suit:

Pour nourriture \$ 8, 205.40

" vêtement 1, 711.20

" chauffage 3, 312.00

" lumière 312.00

" abri 2, 759.20

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de décembre 1935 aux 522 chefs de famille et leurs 2,288 dépendants, ainsi qu'à 42 personnes vivant seules, formant un total de 2,852 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5993

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que la demande de M. J. Rufinange pour l'installation d'une salle de oues animées parlantes soit acceptée. Est qu'une délégation composée des membres du conseil soit priée d'avoir une entrevue avec les autorités religieuses.

Adoptée.

Lecture de la correspondance

Est la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier.

5994

Le 18 novembre 1935 la séance régulière a été ajournée au 27 novembre 1935 à 7h P.M. par les échevins Caron, Lamy, Hardy et Desfossez et Son Honneur le Maire et les échevins absents ont été avisés par lettre en date du 22 novembre 1935

J. Beaumier  
Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance du 18 novembre 1935 lequel ajournement eu lieu aux places et lieux ordinaires des sessions mercredi le 27 novembre 1935 à lequel ajournement étaient présents S. N. le Maire C. Desbrens.

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 2<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire C. Desbrens M. M. Les Buffleard, E. Houle, J. Hardy & L. Desfossez tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5995

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 4 novembre, 1935, soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5996

|        |   |                         |   |                             |
|--------|---|-------------------------|---|-----------------------------|
| 1588 = | Banque Can. Nationale                     | Timbres                 | ✓ | 30. <sup>00</sup>           |
| 1589 = | L'Hon. Trés. Provincial                   | Rachat d'oblig.         | ✓ | 100. <sup>00</sup>          |
| 1590 = | Jos Lanouette                             | Petty-cash              | ✓ | 37. <sup>87</sup>           |
| 1591 = | Henri Thiffault                           | Optes payables, hommage |   | 50. <sup>99</sup>           |
| 1592 = | " "                                       | " " "                   | ✓ | 106. <sup>55</sup>          |
| 1593 = | Banque Can. Nationale                     | Int. sur oblig.         | ✓ | 118,808. <sup>68</sup>      |
| 1594 = | Cordelia Turcotte Comisé                  | Int. sur oblig. éch.    | ✓ | 12. <sup>50</sup>           |
| 1595 = | Fernand Turgeon                           | " " " "                 | ✓ | 25. <sup>00</sup>           |
| 1596 = | La Coie d'Ass. Mutuelle contre l'Incendie | " " " "                 | ✓ | 12. <sup>50</sup>           |
| 1597 = | Henri Denis                               | " " " "                 | ✓ | 25. <sup>00</sup>           |
| 1598 = | Nap. St. Gelais                           | Finance cont.           | ✓ | 4. <sup>00</sup>            |
| 1599 = | J. A. Labelle                             | Timbres                 | ✓ | 25. <sup>00</sup>           |
| 1600 = | Dme Ad. Plais & al.                       | Fin. recours direct     | ✓ | 212. <sup>00</sup>          |
| 1601 = | Can. Ludlow Valve Mfg. Co'y Ltd.          | Ag. P. J. Mat.          | ✓ | 59. <sup>50</sup>           |
| 1602 = | R. Loranger & Fiere Enrg.                 | Nours. ch.              | ✓ | 25. <sup>90</sup>           |
| 1603 = | H. Massicotte & Fiere Ltd.                | Matériaux               | ✓ | 16. <sup>90</sup>           |
|        |   |                         |   | <u>19,552.<sup>39</sup></u> |

|        |                              | Montant rapporté   | \$ 19,552.39 |
|--------|------------------------------|--------------------|--------------|
| 1604 = | Ed. Boissonneault            | Ferage             | ✓ 13.95      |
| 1605 = | Nap. Loranger                | Dir. Mat.          | ✓ 6.40       |
| 1606 = | Roy & St. Pierre             | Auto-chef          | ✓ 10.08      |
| 1607 = | Shawinigan W. & P. Co. Ltd.  | Energie-Eclairage  | ✓ 466.59     |
| 1608 = | La Cie J. B. Rolland & Fils  | Papeterie          | ✓ 21.22      |
| 1609 = | Bell Telephone Co. of Canada | Tel. & Mess.       | ✓ 33.36      |
| 1610 = | T. J. Moore & Co. Ltd.       | Papeterie          | ✓ 7.63       |
| 1611 = | Joe L. Loranger              | Chauffage          | ✓ 24.92      |
| 1612 = | Arthur Doucet                | " "                | ✓ 31.36      |
| 1613 = | The Missisquoi Co. Ltd.      | Papeterie          | ✓ 3.90       |
| 1614 = | L'Avenir du Cap              | Avis               | ✓ 4.90       |
| 1615 = | Shawinigan W. & P. Co. Ltd.  | Eclairage          | ✓ 18.60      |
| 1616 = | Daniel Loranger              | Ido de sec.        | ✓ 15.76      |
| 1617 = | J. B. Loranger               | C. P. Mat.         | ✓ 17.25      |
| 1618 = | René de Cotret, Ferron & Co. | Audition           | ✓ 20.00      |
| 1619 = | Rocheleau & Frère            | Auto-Truck         | ✓ 7.10       |
| 1620 = | Canada Iron Mines Ltd.       | C. P. Mat.         | ✓ 8.83       |
| 1621 = | P. H. Marneau Imp.           | Papeterie          | ✓ 5.30       |
| 1622 = | Fernando Teatte              | Hotel de V. cont.  | ✓ 15.00      |
| 1623 = | Shawinigan W. & P. Co. Ltd.  | Fin. cont.         | ✓ 16.37      |
| 1624 = | H. B. Johnston               | Dessin             | ✓ 10.60      |
| 1625 = | J. A. Bruneau                | Inc. Extincteur    | ✓ 6.72       |
| 1626 = | J. H. Beaumier               | Rôle d'iso.        | ✓ 7.50       |
| 1627 = | Office Stationers Ltd.       | Papeterie          | ✓ 3.50       |
| 1628 = | Joe Lanouette                | Petty-cash         | ✓ 39.44      |
| 1629 = | Nap. Roy                     | Hotel de V. Ameub. | ✓ 50.88      |
| 1630 = | Carrière St. Maurice Ltée    | Mat. recu.         | ✓ 4.84       |
| 1631 = | Le Trésorier de la Prov.     | Fin. Ab. & Ref.    | ✓ 3533.38    |
|        |                              | Total :            | \$23,957.77  |

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que le compte tels que décrits plus haut soient payés.

Adoptée.

5997.

Lecture d'une lettre de M. Robert Laisson, incluant un chèque au montant de \$13,853.60 pour la réclamation du mois de juin 1935.

5998

Lettre d'une lettre de M. Robert Poisson, incluant une lettre de Émile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, approuvant les minutes de la séance du 5 novembre 1935.

5999

Lettre de M. Robert Poisson, incluant une lettre de Émile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec en date du 6 novembre 1935, approuvant les minutes de la séance du 21 octobre 1935 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

6000

Proposé par l'échevin Ernest Houle.

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Est résolu que la route du passage pour l'entretien d'hiver soit adjugée à Monsieur Alphonse Thibeau à raison de \$ 30.<sup>00</sup> pour la saison d'hiver 1935-1936 le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien de ladite route suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

6001

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Approuvé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que la route de Sharnigan Falls à partir de l'endroit où se trouvait la voie d'évidement jusqu'aux limites Nord de la cité et le cordon Young pour la partie qui se trouve dans les limites de la cité soient adjugés à Monsieur Joseph Lirette à raison de \$ 58.<sup>00</sup> pour la saison d'hiver 1935-1936; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

6002

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que la route de la rue St-Maurice à partir de la rue Ste-Madeleine jusqu'à la limite Nord de la cité et la route St. Malo pour la partie qui se trouve entre ladite rue St-Maurice et le chemin conduisant à l'usine de pompage, et le chemin même qui conduit à l'usine soient adjugés à Monsieur La-

casse Lord pour le prix de \$110.<sup>00</sup> pour la saison d'hiver 1935-1936 le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

6003

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil se joint à la population du Cap-de-la-Madeleine pour offrir ses plus chaleureuses félicitations à M. (U. W. Rousseau pour la victoire qu'il vient de remporter dans le comté de Champlain comme député provincial à la Législature de Québec.

Adoptée.

6004

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Houle.

Et résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$19,755.<sup>45</sup> comme suit:

Pour nourriture \$ 10,543.<sup>75</sup>

" vêtement 2,190.<sup>75</sup>

" chauffage 3,270.<sup>50</sup>

" lumière 404.<sup>25</sup>

" abri. 3,346.<sup>20</sup>

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité au cours du mois de janvier 1936, aux 539 chefs de familles et leurs 2,336 dépendants ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 2,921 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

6005

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le contre-maître soit autorisé à acheter 1000 pieds de planches pour faire des barrières à neige et 100 morceaux de

de 2" x 4" x 16'

Adoptée.

6006

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que la présente séance soit ajournée au lundi le 9 décembre 1935 sur la demande faite en vertu de la résolution no. 5993

Et la séance est ajournée

Adoptée.

P. Desbuis

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 10<sup>ème</sup> jour de décembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbuis MM. R. Lamy, Les Bouffard, J. Hardy, L. Desfossez et A. Cormier tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6007

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 7 décembre 1935 soit adopté tel que lu.

6008

1637 = J<sup>s</sup> Lannette

1633 = Les Usulines (Pans-hueries)

1634 = René de Collet, Deuxième étage

1635 = J<sup>s</sup> Lannette

1636 = Napoléon Roy

1637 = Bureau d'enregistrement

1638 = Rocheleau &amp; Frère

1639 = McColl Tremblay Oil Co<sup>y</sup>

1640 = Thémault &amp; Fils

Adoptée.

Betty-Cash ✓ 10<sup>15</sup>Int. Oblig échues ✓ 286<sup>00</sup>Audition ✓ 20<sup>00</sup>Betty-Cash ✓ 20<sup>40</sup>Bons rous. ✓ 24<sup>25</sup>Mutations ✓ 6<sup>30</sup>Machinerie ✓ 25<sup>45</sup>Huile ✓ 22<sup>29</sup>Chauffage ✓ 73<sup>00</sup>4877<sup>5</sup>



|                                  | Montant rapporté |   |                  |                         |
|----------------------------------|------------------|---|------------------|-------------------------|
| 1641 = DeBlow Casignan Brandmont | Constituée       | ✓ | 6 <sup>00</sup>  | 487 <sup>75</sup>       |
| 1642 = J. Ste. Longues           | Ent. riep        | ✓ | 7 <sup>85</sup>  |                         |
| 1643 = Impression de Patrice     | pap. & Imp.      | ✓ | 3 <sup>95</sup>  |                         |
| 1644 = La Pharmacie Perreault    | Voie & alarme    | ✓ | 7 <sup>25</sup>  |                         |
| 1645 = J. Lannette               | Petty-Cash       | ✓ | 10 <sup>00</sup> |                         |
|                                  |                  |   |                  | <u>487<sup>75</sup></u> |
|                                  |                  |   |                  | #522 <sup>80</sup>      |

6008

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfosses

Est résolu que les comptes tels que décrets plus haut soient payés.

Adoptée.

6009

1 mot en entredigie  
Bm

Lecture d'une <sup>lettre</sup> de M. Robert Goussin délégué incluant une lettre de M. Ivan E. Vallé en date du 29 novembre 1935 accordant à cette municipalité un octroi au montant de \$16799<sup>80</sup> pour le mois de décembre 1935.

6010

Lecture d'une lettre de M. Robert Goussin délégué en date du 7 décembre 1935 incluant un cheque au montant de \$13489<sup>45</sup> étant pour la réclamation du mois de juillet 1935, étant la part respective des Gouvernements Fédéral et Provincial.

6011

Proposé par l'échevin S. Bruffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que demande soit faite auprès de la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser le Délégué M. Robert Goussin de se rendre à la demande de M. Oésime Labrecque en lui payant sa débenture au montant de \$500. dont le terme est échü depuis le 1<sup>er</sup> août 1935 et que copie de cette résolution soit transmise à la Commission municipale de Québec ainsi que la lettre de M. Oésime Labrecque.

Adoptée.

6012

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Bruffard

Est résolu que le nom de M. Ch. De Brandmont soit substitué à celui de M. Léon Tremblay pour ce qui a trait à la propriété située sur la rue St Georges et portant le no. civique, 2 rue St Georges. Le Greffier et le Trésorier sont autorisés à agir en conséquence.

Adoptée

6013

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que l'arpenteur M. J. H. des Ber-  
linquette soit autorisé à faire le relevé concernant  
le terrain que la cité aurait pris pour le redresse-  
ment de la Rue Notre-Dame tel que le stipule la  
lettre de M. M. Maurice & Emile Thibault en date du  
8 aout 1935 laquelle faisait suite à une autre  
lettre qu'il aurait envoyée sept mois auparavant.

Adoptée.

6014

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Et résolu que M. Jos. Lanouette trésorier  
soit autorisé à enchérir au nom de la Cité  
du Cap sur les lots qui doivent être vendus par  
enchère publique, le 20 décembre prochain.

Adoptée.

6015

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la Banque Canadienne Natio-  
nale soit priée de ne fournir que des billets français ou  
bilingues pour les besoins de la cité et que le trésorier  
soit aussi prié de n'accepter que des billets français  
ou bilingues lorsqu'il ira chercher les argentés nécessaires  
pour les paies et les autres besoins de la cité.

Adoptée.

6016

Attendu que la cité du Cap-de-la-Made-  
line, par l'entremise de son Trésorier dûment  
autorisé par résolution du Conseil, a enchéri  
aux ventes pour taxes ci-dessous mentionnées  
et s'est porté adjudicataire de plusieurs  
lots, 6 avril 1927, 2 mai 1928, 1 juin 1933,  
13 novembre 1934,

Attendu que ces dits lots n'ont pas été  
retraits et que la cité en vertu de l'article 571  
P. R. 1925, Chap. 102, doit dans l'année qui suit  
l'expiration du délai pendant lequel le retrait  
devait être opéré, vendre soit à l'enchère  
publique, soit par vente privée, selon que le

Conseil le décrète par résolution, ces dits lots;

Attendu que dans les circonstances il n'est pas opportun de mettre ces dits lots en vente, vu l'état général des affaires dans cette cité et dans les environs;

En conséquence, sur proposition de l'échevin J. Hardy, appuyé par l'échevin L. Desfossez, il est résolu qu'en vertu du dernier paragraphe de l'art. 571, ce Conseil demande au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir prolonger d'un délai raisonnable dans la circonstance, pour que la cité ne soit pas obligée de mettre en vente les lots en question.

Une copie de la présente soit envoyée immédiatement au Ministre des Affaires Municipales, L'Honorable J. D. Bouchard.

Adoptée.

6017

Proposé par l'échevin J. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Est résolu que la résolution portant le No- 5993 donnant droit de bâtir un théâtre, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Le proposeur et le secondeur consentent à ce que la dite résolution soit ajournée à la prochaine assemblée ou que l'échevin Hoyle est absent.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

J. D. Bouchard  
 Maire  
 J. Beaumier  
 Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions le <sup>1<sup>er</sup></sup> mardi, le 7<sup>ème</sup> jour de janvier 1936 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. L<sup>rs</sup> Lamy, J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1 mot rayé.

6018

Proposé par l'échevin L<sup>rs</sup> Lamy

Approuvé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6019

Proposé par l'échevin L<sup>rs</sup> Lamy

Approuvé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que les comptes suivants soient payés:

|        |                                |                   |   |                    |
|--------|--------------------------------|-------------------|---|--------------------|
| 1646 = | Bell Telephone & Co. of Canada | Tel & Mess.       | ✓ | 37. <sup>50</sup>  |
| 1647 = | Imprimerie St Patrice          | Eds. de Sec.      | ✓ | 7. <sup>00</sup>   |
| 1648 = | La Cie J. B. Rolland & Fils    | Capiterie         | ✓ | 9. <sup>16</sup>   |
| 1649 = | Wildy St-Lazare                | Chauffage         | ✓ | 66. <sup>25</sup>  |
| 1650 = | Augustin Robichaud             | " "               | ✓ | 26. <sup>55</sup>  |
| 1651 = | J. Ledoux "Sellier"            | Sellerie          | ✓ | 8. <sup>05</sup>   |
| 1652 = | Michel Lalancette              | Chauffage         | ✓ | 2. <sup>50</sup>   |
| 1653 = | Bureau d'Enregistrement        | Mutations         | ✓ | 5. <sup>95</sup>   |
| 1654 = | J. Lanouette                   | Petty-cash        | ✓ | 23. <sup>65</sup>  |
| 1655 = | Rocheleau & Fils               | Truck, auto-chef. | ✓ | 11. <sup>25</sup>  |
| 1656 = | Vigneau, Girier, & Raiche      | Chevaux Ent.      | ✓ | 9. <sup>75</sup>   |
| 1657 = | R. Loranger & Fils Enrg.       | " N.              | ✓ | 17. <sup>00</sup>  |
| 1658 = | Canada Lion Fries Ltd.         | Dw. Rues          | ✓ | 14. <sup>75</sup>  |
| 1659 = | Ed. Boissonneault              | Chevaux Ferr.     | ✓ | 10. <sup>45</sup>  |
| 1660 = | Shawinigan W. & P. Co. Ltd.    | Energie           | ✓ | 149. <sup>38</sup> |
| 1661 = | H. Massicotte & Fils Ltee.     | Matériaux         | ✓ | 56. <sup>00</sup>  |
| 1662 = | Francis Hankin & Co.           | C. P. Mat.        | ✓ | 16. <sup>00</sup>  |
| 1663 = | Shawinigan W. & P. Co.         | C. pay.           | ✓ | 322. <sup>21</sup> |

Adoptée

6020

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué, en date du 19 décembre 1935, incluant une lettre des Secrétaires de la Commission Municipale de Québec qui se lit comme suit :

Québec, le 17 décembre 1935

Monsieur Robert Poisson, Délégué  
366 rue Saint-Cyrille  
Québec.

RE: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 2 décembre 1935 du conseil de la cité susmentionnée.

Notre dévoué

Le secrétaire

Émile Morin.

6021

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 27 décembre 1935, incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée, Directeur du Comité de chômage, en date du 20 décembre 1935, accordant un octroi de \$19,755.45 pour le mois de janvier 1936.

6022

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 21 décembre 1935, incluant un chèque au montant de \$16,860.90 pour la réclamation du mois d'août 1935, étant la part respective des Gouvernements Fédéral et Provincial.

6023

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission Municipale, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$17,518.<sup>75</sup> comme suit :

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| Pour nourriture | 8894. <sup>75</sup> |
| " vêtements     | 1849. <sup>75</sup> |
| " chauffage     | 2942. <sup>40</sup> |

Pour lumière 475<sup>rs</sup>  
 abri 3407<sup>rs</sup>

pour être distribué en secours-directs par cette municipalité au cours du mois de février aux 567 chefs de famille et leurs 2468 dépendants ainsi qu'à 47 personnes vivant seules formant un total de 3076 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée

6024

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Est résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à former un comité pour aller rencontrer les autorités de la Cie Shavwinigan W. & Power Co. au sujet des lampes de rues.

Adoptée

6025

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que pour faire suite à une lettre de M<sup>tes</sup> Bourgeois, Poisson & Heaton en date du 20 décembre 1935 au sujet d'un couple de chevaux; que la dite correspondance soit référée à l'avocat L. Méthot pour étude et faire rapport au conseil dans le plus bref délai possible.

Adoptée

6026

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que la présente séance soit ajournée au lundi 13 janvier 1936 pour entendre les plaintes au rôle d'évaluation 1936 et que le Greffier soit prié d'aviser les intéressés

Adoptée.

Lecture de la correspondance et des plaintes au rôle  
 Et la séance est ajournée.

Cronne de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A un ajournement de la séance régulière au 1 janvier

1936 lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 13 janvier 1936 à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens MM Louis Lamy, Ernest Houle, Joseph Hardy et Léon Desfossez tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6027.

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que le conseil de la Cité demande autorisation à la Commission municipale de Québec de contracter un emprunt temporaire pour rencontrer l'échéance des coupons d'us le premier février 1936 laquelle se chiffre à la somme de \$ 4575<sup>00</sup> répartie comme suit:

|                  |                         |                        |
|------------------|-------------------------|------------------------|
| Règlement No- 78 | \$ 457 <sup>50</sup>    |                        |
| " " 115          | 540 <sup>00</sup>       |                        |
| " " 130          | 1997 <sup>50</sup>      |                        |
| " " 131          | 932 <sup>50</sup>       |                        |
| " " 133          | 540 <sup>00</sup>       |                        |
| " " 136          | <u>107<sup>50</sup></u> | \$ 4,575 <sup>00</sup> |

Adoptée.

6028

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons d'intérêt d'us le 1<sup>er</sup> février 1936 répartis comme suit:

|                    |                         |                       |
|--------------------|-------------------------|-----------------------|
| Règlement No- 78 = | 457 <sup>50</sup>       |                       |
| " " 115 =          | 540 <sup>00</sup>       |                       |
| " " 130 =          | 1997 <sup>50</sup>      |                       |
| " " 131 =          | 932 <sup>50</sup>       |                       |
| " " 133 =          | 540 <sup>00</sup>       |                       |
| " " 136 =          | <u>107<sup>50</sup></u> | \$ 4575 <sup>00</sup> |

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les dits coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$ 4575<sup>00</sup>

Ce (ou ces) billets devra (nt) porter intérêt au taux de 5 1/2% et être fait (s) à demande.

Le ou les dits billets ne devra (ou devront) en aucune manière, modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons

Adaptée

Après la lecture des plaintes le conseil ayant entendu les intéressés, ont renvoyé les dites plaintes aux évaluateurs à l'exception de celle de la Consolidated qui a été suspendu temporairement en attendant de rencontrer les membres de la Commission municipale de Québec avec les membres du conseil.

Et la séance est levée.

P. Desjardins  
Maire  
J. Beaumier,  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions lundi le vingtième jour de janvier 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desjardins, M. M. L. Lamy, Geo. Bouffard, Ern. Houle, J. Hardy et L. Desfossez, tous échevins formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Sa Majesté le Roi Georges V. En signe de deuil il ajourne ce conseil sine die.

Les drapeaux devront être mis en berne sur tous les édifices municipaux.

Que le Maire et le Greffier soient chargés de transmettre les sympathies de cette Cité au Gouverneur Général du Ca.



nada pour être transmises à la famille royale.

Adoptée à l'unanimité.

6030

Proposé par l'échevin Ls Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 27 janvier prochain.

Adoptée.

Est son Honneur le Maire ajourne la séance.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A un ajournement de la séance du 20 janvier 1936 lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 27<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1936 et à lequel ajournement étaient présents son Honneur le Maire Pierre Desbiens M.M. Ls. Lamy, Geo Bouffard E. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et Alp. Cason tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6031

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 7 janvier 1936 ainsi que celui de l'ajournement du 13 janvier 1936 soient adoptés tels que ils.

Adoptée.

6032

1664 = Alcide Demers

Chevaux Nouv ✓ 15<sup>00</sup>

1665 = Edmond Bodin

Éds de Sec. V @ Québec ✓ 13<sup>00</sup>

1666 = Bte Lorange

Nos de licences ✓ 45<sup>20</sup>

1667 = Wilson + Lafleur

Code Civil (2<sup>ème</sup>) ✓ 40<sup>00</sup>

1668 = L'Avenir du Cap.

Symp. Geo V ✓ 20<sup>00</sup>

1669 = Imprimerie St Patrice

Papeterie ✓ 6<sup>50</sup>

1670 = Daniel Lorange

Bois Ch à neige ✓ 38<sup>38</sup>

1671 = Nos Lorange

Bois Hoq Ouv. ✓ 11<sup>99</sup>

1672 = McCall Fontenac Oil

Huile ✓ 5<sup>70</sup>

1673 = Henri Béliveau

Soudure obs. ✓ 10<sup>60</sup>

1674 = P. H. Manneau

Impressions ✓ 135<sup>75</sup>

1675 = A. E. Parent & Fils Pneu

Paletots pour Cond ✓ 133<sup>50</sup>

1676 = D<sup>r</sup> Char Demers

Éds de Secours ✓ 15<sup>00</sup>

490<sup>62</sup>

|                                 | Montant rapporté. |                          |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------|
| 1677 = Bell Telep Coy of Canada | Tel + Mess        | 490 <sup>62</sup> ✓      |
| 1678 = Underwood Elliott Fiske  | Kubans Cl.        | 29 <sup>27</sup> ✓       |
| 1679 = Shawinigan W & P. Coy    | Eclair + Energie  | 9 <sup>00</sup> ✓        |
| 1680 = Jules Roy                | Sagoline          | 475 <sup>37</sup> ✓      |
| 1681 = " "                      | "                 | 24 <sup>98</sup> ✓       |
| 1682 = Roy Sr Curie             | "                 | 2 <sup>97</sup> ✓        |
| 1683 = " "                      | "                 | 24 <sup>03</sup> ✓       |
| 1684 = " "                      | "                 | 82 <sup>35</sup> ✓       |
| 1685 = J. Beaumier "In Trust"   | Vente taxes       | 47 <sup>65</sup> ✓       |
|                                 | Total             | 144 <sup>50</sup> ✓      |
|                                 |                   | \$ 1,330 <sup>14</sup> ✓ |

J. Hardy

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy  
 Et résolu que les comptes ci-haut décrits  
 soient payés.

6033

Adopté,

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson Délé-  
 gué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire  
 de la Commission municipale laquelle se lit comme  
 suit :-

5789<sup>a</sup>  
 M. Robert Coisson Délégué  
 366 Rue St Cyrille  
 Québec, P. Q.  
 Cher Messieurs

Québec, le 17 janvier 1936.

La Commission municipale de Québec m'a  
 donné instructions de vous informer qu'elle approuve  
 les minutes de la séance du 16 décembre 1935 du conseil  
 municipal de la cité du Cap-de-la-Madelerie, à  
 l'exception de la résolution No-6011 dont l'approbation  
 est refusée.

Votre tout dévoué  
 Le secrétaire

(signé) Emile Morin

EM./M.F.

6034

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson Délégué  
 incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la  
 Commission municipale laquelle se lit comme suit :-

5789<sup>h</sup>

Quebec le 20 janvier, 1936.

M. Robert Cousson Délégué  
366 Rue St Cyrille  
Quebec C. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Quebec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 7 janvier 1936 du conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué.

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

EM/M.F.

6035.

Lecture d'une lettre de M. Robert Cousson Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

4763.

Quebec le 22 janvier, 1936.

Monsieur Robert Cousson, sec. trés  
Quebec.

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

Aidez-vous l'obligeance d'informer le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine, que la Commission municipale, par un arrêté en date de ce jour, a approuvé la résolution dudit conseil, en date du 13 janvier 1936, autorisant un emprunt temporaire au montant de \$4575<sup>00</sup> pour rencontrer le paiement des coupons d'intérêt échéant le 1<sup>er</sup> février 1936.

La présente autorisation est valide pour une période de six (6) mois.

Bien à vous

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

L

6036

Proposé par l'échevin R. Hamy

Approuvé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que ce conseil conforme par la présente résolution, la lettre signée par les membres du conseil, en date du 23 janvier et prie le département du

chômage de Québec de bien vouloir lui accorder tout l'appui qu'elle mérite.

Adopté

6037

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit priée de faire un rajustement des salaires par le département de police tel que le stipule leur demande en date du 17 janvier 1936.

Adoptée.

6038

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que Son Honneur le Maire soit délégué à Québec pour accompagner notre député au fédéral en vue d'obtenir des travaux par remède au chômage.

Adoptée.

6039

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que M. l'échevin L. Desfossez soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

6040

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le Breffé soit autorisé à porter au rôle d'évaluation dans la colonne des propriétés de la Cité non imposables toutes les rues et ruelles apparaissant encore dans la colonne des propriétés imposables et pour lesquelles la Cité ne retire aucunes taxes.

Le Breffé est aussi autorisé par la présente à enlever du rôle d'évaluation la partie démolie de l'ancienne propriété Bertrand.

Adoptée.

6041

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à offrir une somme ne devant cependant pas dépasser la somme de \$250<sup>00</sup> à M. François Rotange pour la fumure prise

que le Chef de Police a actuellement par le service des incendies; si cette offre est acceptée le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant stipulé plus haut. Le tout devant cependant rencontrer les vues de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

6042

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que ce conseil, à l'unanimité proteste énergiquement, auprès des autorités des gouvernements fédéral & provinciale, pour l'injustice faite à des citoyens de cette <sup>municipalité</sup>, lesquelles sont animés des meilleurs sentiments à l'égard des autorités;

Que ce conseil conteste la manière dont quelques uns des représentants officiels de la loi de Conventions collectives ont traité des citoyens du Cap-de-la-Madeleine et ayant pour but de nuire à ces citoyens en les sollicitant de prendre des procédures contre des particuliers pour qui ils ne travaillaient que temporairement et que 1<sup>o</sup> l'ouvrier travaillant d'une manière permanente n'est pas du tout protégé et ceci au bénéfice d'employeurs

2<sup>o</sup> que l'association du bâtiment des 3 Rivières s'est occupé d'une manière spéciale ~~pour~~ <sup>à</sup> protéger l'ouvrier employé temporairement seulement au détriment du patron et de l'ouvrier lui-même.

Le conseil demande donc aux autorités du département du ministère du travail à Québec et Ottawa de prendre la présente résolution en sérieuse considération et d'apporter à la présente tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée.

6043

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que demande soit faite auprès du Premier Ministre de la Province de Québec L'Honorable L. A. Taché de bien vouloir prendre en considération la requête de la majorité d'un grand nombre d'électeurs n'étant pas inscrits sur les listes électorales provinciales qui ont servi aux dernières

élections. Et que nous électeurs du Cap-de-la-Mode-  
leine du Comté de Champlain demandons que de  
nouvelles listes électorales provinciales soient faites  
et le plus tôt possible pour que nous ne soyons pas  
défranchisés une deuxième fois.

Adoptée.

6044.

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que le greffier soit autorisé à  
donner au membre du conseil une copie du pro-  
cis-verbal de chaque assemblée du conseil afin de  
se mieux renseigner sur tout ce qui se passe et après  
enquête faite on a vendu ce qui appartenait à la ville  
sans résolution, ni encaissement, et on a aussi acheté  
sans résolution de la majorité du conseil; et si  
par refus de cette résolution par la commission  
municipale, nous échevins ci-haut mentionnés  
nous nous dégageons de toutes responsabilités  
sur les achats ou ventes entre les séances du  
conseil.

Adoptée.

6045

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Est résolu que le Maire soit autorisé  
par le conseil à donner ordre au chef de  
Police, qui à l'avenir distribuer en part  
égale la gasoline car après enquête faite  
tout va au même. Ce ne doit pas exister dans  
une ville, tout le monde doit être traité sur  
un même point d'égalité. Quand il s'agit  
de faire payer taxes et licences, on choisit pas  
on prend tout le monde égal alors que cha-  
cun ait sa part de vente. Voici depuis jan-  
vier 1935 au premier janvier 1936 la somme de  
\$ 597.43 dollars de gasoline ont été dépensés  
par la ville; c'est tout le même qui l'a eu.  
Ce n'est pas ce qu'on appelle de la justice  
Et le devoir du conseil est de donner jus-  
tice égale et que cette résolution soit trans-

mise à la Commission municipale de Québec pour être prise en considération.

Adoptée.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier.

Cronnie de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le troisième jour de ~~janvier~~<sup>février</sup> 1936 étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens M.M. Les Hamy, Les Bouffard, L. Houle, J. Hardy & L. Desfossez sous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Approuvé par l'échevin Les Hamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 janvier 1936 ainsi que celui de l'ajournement du 27 janvier 1936, soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

6047

|        |                              |                        |   |           |
|--------|------------------------------|------------------------|---|-----------|
| 1686 = | Alfred Legault               | Int. sur Oblig. échues | ✓ | 15.00     |
| 1687 = | Dme Maria Demers Tigeon      | " "                    | ✓ | 12.50     |
| 1688 = | Jules Bisailon               | " "                    | ✓ | 12.50     |
| 1689 = | Rodolphe Lecavalier          | " "                    | ✓ | 12.50     |
| 1690 = | Donat Richard                | " "                    | ✓ | 25.00     |
| 1691 = | Mde Médard Rainville         | " "                    | ✓ | 5.00      |
| 1692 = | Adelard Gadioux              | " "                    | ✓ | 3.00      |
| 1693 = | Alfred Bélair                | " "                    | ✓ | 15.00     |
| 1694 = | Georgina Gingras             | " "                    | ✓ | 25.00     |
| 1695 = | Société Nationale de Fiducie | " "                    | ✓ | 25.00     |
| 1696 = | Marquerite Desjardins        | " "                    | ✓ | 5.00      |
| 1697 = | Dame Emma Perville           | " "                    | ✓ | 12.50     |
| 1698 = | Annie Boisclair              | " "                    | ✓ | 15.00     |
| 1699 = | Manufacturers Life           | " "                    | ✓ | 95.00     |
|        |                              |                        |   | \$ 279.00 |

|        |                             | Montant rapporté     | ✓ | \$       | 278.00 |
|--------|-----------------------------|----------------------|---|----------|--------|
| 1700 = | Banque Can. Nationale       | Int. Oblig. échues   | ✓ | 35.00    |        |
| 1701 = | Napoléon Lamy               | " "                  | ✓ | 2.50     |        |
| 1702 = | Marie Jeanne Bourassa       | " "                  | ✓ | 2.50     |        |
| 1703 = | Joseph Baillancourt         | " "                  | ✓ | 17.50    |        |
| 1704 = | Adelaid Rochefort           | " "                  | ✓ | 7.50     |        |
| 1705 = | Gustave Carignan            | " "                  | ✓ | 12.50    |        |
| 1706 = | Onésime Labrecque           | " "                  | ✓ | 12.50    |        |
| 1707 = | Jos Lanouette               | Ed. Sec. Délégation  | ✓ | 45.00    | ✓      |
| 1708 = | Ome A. Blais & Al.          | L-D Logers           | ✓ | 203.40   |        |
| 1709 = | J. A. Beshro & Al.          | " "                  | ✓ | 291.60   |        |
| 1710 = | Ministère des Affaires Mun. | Avis & Reqb.         | ✓ | 10.00    |        |
| 1711 = | Bureau d'Enregistrement     | Cont.                | ✓ | 98.90    |        |
| 1712 = | Jos Lanouette               | Petty-cash           | ✓ | 20.45    |        |
| 1713 = | J. A. Labelle               | Timbres              | ✓ | 30.00    |        |
| 1714 = | Banque Can. Nationale       | Oblig. & Cont.       | ✓ | 6,390.57 |        |
| 1715 = | H. Manicotte & Frère Ltie   | Matériaux            |   | 31.24    | ✓      |
| 1716 = | Imprimerie St-Gatien Enreg. | Impression           |   | 12.00    | ✓      |
| 1717 = | Ovide Rocheleau & Fils      | Accoutrement         |   | 8.50     | ✓      |
| 1718 = | La Cie J. B. Rolland & Fils | Tapeterie            |   | 23.05    | ✓      |
| 1719 = | Bureau d'Enregistrement     | Mutations            |   | 3.50     | ✓      |
| 1720 = | Norton Carbon Paper Coy     | Rubans Cl.           |   | 30.00    | ✓      |
| 1721 = | Arthur Doucet               | Chauf.               |   | 83.53    | ✓      |
| 1722 = | Napoléon Roy                | Cont.                |   | 1.20     | ✓      |
| 1723 = | Roy & St-Aicre              | Arrosoirs & Tracteur |   | 12.42    | ✓      |
| 1724 = | Rocheleau & Frères          | Auto                 |   | 54.00    | ✓      |

Total

Proposé par l'échevin Lp. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que les comptes tels que décrits plus haut soient payés.

Adopté:

6048

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant



de \$19317<sup>80</sup> comme suit:

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Pour vêtement | \$ 9138 <sup>60</sup> |
| " nourriture  | 1898 <sup>40</sup>    |
| " chauffage   | 4774 <sup>00</sup>    |
| " Eau         | 146 <sup>00</sup>     |
| " lumière     | 438 <sup>00</sup>     |
| " abri        | 3477 <sup>80</sup>    |

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mars 1936 aux 584 chefs de famille et leurs 2531 dépendants ainsi qu'à 49 personnes seules formant un total de 3164 tous nécessiteux de cette municipalité.

Adoptée.

6049

Attendu que le conseil de cette cité a fait et passé un règlement No. 178 par lequel la cité s'engageait de payer à la Cie Shawinigan Water et Power Co. Ltd. la somme de \$15.<sup>00</sup> par année pour chaque lampe de 100 C.P. que la cité utiliserait pour fins d'éclairage dans les rues de la cité.

Attendu que la cité a plusieurs plaintes à l'effet que les lampes que la cité a été dans l'obligation d'enlever est de nature à obscurcir des centres où il y avait autre fois des lampes.

Attendu que ce conseil après examen des lieux est d'opinion que plus de quarante <sup>lampes</sup> devraient être réinstallées et que la cité est d'opinion que le montant de \$15.<sup>00</sup> par lampe est trop haut et qu'un prix de \$9.<sup>00</sup> serait raisonnable dans les circonstances. En conséquence, sur proposition de l'échevin M. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Il est résolu que ce conseil demande pour faire suite à ces attendus à la Commission de l'électricité du Gouvernement de la Province de Québec, de fixer le prix à être payé pour chaque lampe qui sera utilisée dans les limites de la cité pour fins d'éclairage.

Mont en interligne  
L.B.

rage des rues, à \$ 9.<sup>00</sup>, que le règlement que l'adite cite a passé soit amendé en ce qui concerne le prix à être payé par unité, et que copie de la présente soit envoyée immédiatement à la commission d'électricité et que celle-ci soit priée d'y apporter une attention spéciale.

Adoptée.

6050

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que les résolutions nos 6043, 6044 faites et passées le 27 janvier dernier, soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit. L'échevin Bouffard, demande le vote.

(Votent pour les échevins: Lamy, Hardy, Desfossez

(Votent contre les échevins: E. Houle, G. Bouffard.

Adoptée par division.

Lecture de la correspondance

Est la séance est levée.

P. Desbriens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par S. H. le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 24<sup>ème</sup> jour du mois de février 1936 à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbriens M.M. L. Lamy, G. Bouffard E. Houle, L. Desfossez et al. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6051

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 3 février 1936 soit adopté tel que lu

En amendement

Propose par l'échevin cap. Caron

Appuyé par l'échevin. E. Houle

que le procès-verbal soit accepté moins la résolution No. 6050 qui est révoquée et annulée à toutes fins que de droit et que les résolutions portant les numéros 6043 + 6044 soient maintenues en force.

Le vote sur l'amendement

Votent pour = M.M. E. Houle, S. Bouffard, cap. Caron

- contre = M.M. Ls. Lamy & L. Desfossez

L'amendement est adopté sur division

Le vote sur la résolution

Votent pour = M.M. E. Houle, S. Bouffard, Ls. Lamy, L. Desfossez & Alphonse Caron.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée. 97

6052

|                                 |                |                   |
|---------------------------------|----------------|-------------------|
| 1725 = British America Ass Coy  | Assurance ✓    | 45 <sup>00</sup>  |
| 1726 = Phoenix Assurance Coy    | " ✓            | 70 <sup>00</sup>  |
| 1727 = Shawinigan W. P. Coy     | Aqueduc Cont ✓ | 15 <sup>00</sup>  |
| 1728 = " "                      | " ✓            | 15 <sup>00</sup>  |
| 1729 = Berman & Frère Ltee      | Log ouverts ✓  | 1 <sup>00</sup>   |
| 1730 = Canada Iron Works Ltd    | appareils ✓    | 18 <sup>00</sup>  |
| 1731 = Francis Lorange          | Surplus. ✓     | 53 <sup>42</sup>  |
| 1732 = Wildy St Coy             | Chauffage ✓    | 63 <sup>30</sup>  |
| 1733 = J. B. Lorange            | Pol. Cont ✓    | 18 <sup>00</sup>  |
| 1734 = Amedee Combe             | Chevaux ✓      | 3 <sup>10</sup>   |
| 1735 = " "                      | - ✓            | 2 <sup>15</sup>   |
| 1736 = Edmond Bergeron          | Aqueduc C. ✓   | 2 <sup>24</sup>   |
| 1739 = Garage Roy & Frère       | Bazoline ✓     | 5 <sup>60</sup>   |
| 1740 = J. L. Rousseau           | do ✓           | 3 <sup>19</sup>   |
| 1741 = Henri Bellevue           | do & Div ✓     | 11 <sup>36</sup>  |
| 1742 = Jules Roy                | do ✓           | 7 <sup>49</sup>   |
| 1743 = Roy & Charrel            | do ✓           | 7 <sup>00</sup>   |
| 1744 = do                       | do ✓           | 39 <sup>94</sup>  |
| 1745 = J. P. Nadeau             | Bois ✓         | 12 <sup>36</sup>  |
| 1746 = Rochelleau & Frère       | Police App. ✓  | 25 <sup>75</sup>  |
| 1747 = A. Bruneau               | Bazoline ✓     | 4 <sup>93</sup>   |
| 1748 = Trésorier de la Province | Ent route ✓    | 278 <sup>00</sup> |
| 1749 = Alcide Demers            | Chevaux N. ✓   | 22 <sup>50</sup>  |

|                                 | Montant rapp.               |   | 60 <sup>00</sup> 10 <sup>00</sup> 4 <sup>00</sup> |
|---------------------------------|-----------------------------|---|---|
| 1750 = Real Sr Arnaud           | Bois                        | ✓ | 2 <sup>50</sup>                                   |
| 1751 = Ed Boussonnault          | Den rapp                    | ✓ | 22 <sup>60</sup>                                  |
| 1752 = JH Beaumes tal           | Rôle déval                  | ✓ | 96 <sup>90</sup>                                  |
| 1753 = Alfred Brenier           | Neige                       | ✓ | 6 <sup>00</sup>                                   |
| 1754 = Canadian Pacific Teleg.  | Mess.                       | ✓ | 77  |
| 1755 = Francis Hankin Hoig      | Truck Neige                 | ✓ | 36 <sup>30</sup>                                  |
| 1756 = Napoleon Lorange         | Matériaux                   | ✓ | 8 <sup>92</sup>                                   |
| 1757 = 3Hbes Welding Coig       | Truck Neige                 | ✓ | 7 <sup>50</sup>                                   |
| 1758 = René de Colset Jean Hoie | Audition                    | ✓ | 230 <sup>00</sup>                                 |
| 1759 = Can. Pacific R.R.        | Neige C.R.                  | ✓ | 7 <sup>44</sup>                                   |
| 1760 = Michel Lalancette        | Alarme                      | ✓ | 35 <sup>00</sup>                                  |
| 1761 = Shawinigan W et Coig     | Eclairage                   | ✓ | 327 <sup>96</sup>                                 |
| 1762 = JBe Lanquette            | Assurance                   | ✓ | 32 <sup>60</sup>                                  |
| 1763 = Tresorer Provincial      | Avis regl                   |   | 10 <sup>00</sup>                                  |
| 1764 = J. Lanquette             | Petty-Cash.                 |   | 27 <sup>65</sup> ✓                                |
| 1765 = Chas Lemay               | Cpte à cpte                 |   | 100 <sup>00</sup> ✓                               |
| 1766 = Edmond Savary            | ep. <sup>part</sup> chômage |   | 37 <sup>20</sup> ✓                                |
| 1767 = Arthur Héin              | "                           |   | 66 <sup>50</sup> ✓                                |
| 1768 = Gare de Neige            | 5 février                   |   | 210 <sup>05</sup> ✓                               |
| 1769 = "                        | 17 janvier                  |   | 198 <sup>85</sup> ✓                               |
| 1770 = "                        | 20 février                  |   | 350 <sup>70</sup> ✓                               |
| 1771 = "                        | 25 janvier                  |   | 374 <sup>45</sup> ✓                               |
|                                 | Total                       |   | <u>7861<sup>52</sup></u>                          |

Proposé par l'échevin B. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy  
 Et résolu que les comptes tels que décrits plus haut, soient payés.

Adopté.

6053

Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Moun secrétaire de la Commission municipale en date du 20 janvier 1936 laquelle se lit comme suit :-

Québec, le 20 janvier 1936

M. Robert Boisson, délégué  
 366 rue St Cyrille  
 Québec C. Q.

Monsieur

La Commission municipale de Québec m'a

donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 13 janvier 1936 du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Par sa résolution 6078, le conseil autorise le paiement de certains coupons d'intérêts du 1<sup>er</sup> février 1936 et autorise également qu'un billet soit donné à la banque à cette occasion.

La cité du Cap-de-la-Madeleine n'a-t-elle pas en caisse un montant suffisant pour payer cette échéance et se voit-elle dans l'obligation d'emprunter de la banque pour payer ses coupons du 1<sup>er</sup> février prochain.

Si tel est le cas, vu qu'il s'agit d'un emprunt à être contracté de la banque, je vous prie de procéder comme dans le cas de tous les emprunts et renouvellements de billets et de m'adresser une copie séparée de cette résolution 6078 accompagnée d'une lettre donnant les explications requises à la Commission municipale de Québec pour que je puisse soumettre ladite résolution d'emprunt à la Commission municipale pour une approbation spéciale.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6054 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 7 février 1936 accordant un vœu au montant de \$17518<sup>25</sup> pour le mois de février 1936.

6055 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant un chèque au montant de \$16758<sup>45</sup> étant pour la réclamation du mois d'octobre 1935, étant la part respective des mouvements fédéral et provincial.

6056 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date 13 février 1936 relativement aux dettes de Mme Léopold Steingile de Laval.

6057 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de M. Émile Morin, secrétaire de la Commission municipale de Québec, laquelle se lit comme suit:

Québec, le 14 février 1936

M. Robert Poisson, délégué  
Québec, Qué.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 3 février 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les exceptions suivantes :-

1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no-6047 est suspendue en attendant que vous ayez pu vous procurer des détails additionnels concernant lesdits comptes;

2<sup>o</sup> La Commission municipale de Québec n'a pas d'objection à ce que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine s'adresse à la Commission de l'Électricité de Québec, en ce qui concerne la résolution no-6049, et elle désire que la question des quarante lampes additionnelles lui soit de nouveau soumise pour approbation une fois que la Commission de l'Électricité se sera prononcée sur la question des taux.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6058

Proposé par l'échevin Lionel Desfossez

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que le greffier soit autorisé de vendre de gré à gré les lots dont la cité du Cap-de-la-Madeleine s'est portée adjudicataire, lors de la vente pour taxes du 13 novembre 1934; pourvu cependant que le prix de vente ne soit pas inférieur au montant des taxes municipales, scolaires et des frais dus lors de la vente, plus les intérêts et les taxes municipales et scolaires qui sont devenues dues depuis; jusqu'à la date de la signature du contrat.

Adoptée.

6059

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que le rôle d'évaluation tel que décrit par les évaluateurs de cette cité, soit amendé en y insérant les corrections suivantes:

1<sup>o</sup> L'évaluation de la consolidated est amendé comme suit:-

a) Le montant de l'évaluation des quais et de la machinerie situés sur ces dits quais au montant total de \$289,193<sup>00</sup> et le montant de la machinerie qui se trouve dans la Locomotive House au montant de \$7753, sont retranchés du rôle d'évaluation.

b) Portés au rôle d'évaluation le montant de \$4,032,571<sup>00</sup> pour la balance des items que les évaluateurs ont énuméré dans le dit rôle.

La plainte de la dite Compagnie en date du 23 décembre 1935 est considérée et acceptée pour ce qui concerne les deux derniers paragraphes et la balance de la plainte est rejetée totalement pour ce qui concerne les terrains et en partie pour les items relativement aux basses et machineries.

2<sup>e</sup> L'évaluation de la Sterling Shirt & Overalls Mfg Coy devra être la suivante:

a) \$10000. pour l'évaluation de la Manufacture et des terrains;

b) \$4000. pour l'évaluation du réservoir de la machine-nerie et du garage, les différents montants formant une évaluation totale de \$14000<sup>00</sup>

3<sup>e</sup> L'évaluation de la Cie Bell Telephone Co. of Canada devra être la suivante:-

a) Les poteaux qui sont situés dans les limites de la cité, devront être évalués au montant de \$25<sup>00</sup> par poteau.

b) Les poteaux que la Cie Bell Telephone possède conjointement avec la Cie Shawinigan Water & Power devront porter une évaluation de \$10<sup>00</sup> par poteau. Les rapports suivants des évaluateurs en dates respectives du, 14, 21 & 22 janvier 1936 sont acceptés:-

Rapport du 14 janvier

Richard Rochefort & J. Beaumier estrade de bulle au camp #100<sup>00</sup>

" C. N. DeBluis Cadastre 131 Subd J-11 #695.

H650. pieds à .154 #3065.

61330. - @ 54 #3065.

Bat. bois, 30nd. pieds C. H6700. #1745<sup>00</sup>

Saline #875<sup>00</sup>

D<sup>me</sup> Ernest Houle rue St Alphonse  
 Cod 406 Subd 11 Bat en beton  
 18986 p.e @ .05¢ #950<sup>00</sup>

Rapport du 22 janvier.

Page 170. ligne 30 du rôle

7600. pi-cav @ .05¢ et 10¢ #500<sup>00</sup>

à être enlevé du rôle comme n'existant pas.

Bédoin Toupin.

Page - 33 ligne 33 du rôle

35501 pi. cav @ .03¢ #1065<sup>00</sup>

Page - 34. ligne 8 du rôle

0.217A @ #100.<sup>00</sup> = 20<sup>00</sup> doit être annulée et inscrit comme suit:

0.217A @ #700.<sup>00</sup> #40<sup>00</sup>

Adam Rochelleau.

Page 49 ligne 33 Perrain

46000 pi-cav @ #0.03¢ #1380<sup>00</sup>

Bailetou Faler

Page 11 ligne 35 du rôle (115-9)  
 (116-21)

à inscrire dans la colonne des bâtisses

3780 pi-e. @ #0.04 150<sup>00</sup>

basage 100<sup>00</sup> #250<sup>00</sup>

Justine Coteleur

Page 29 ligne 33 du rôle dans la colonne des

bâtisses 18770 pi-e @ .10 1/4 1960<sup>00</sup> doit être annulée  
 et inscrit comme suit :

22035 pi.e. @ #0.10 1/4 = #2315<sup>00</sup>

Jos. L. Toupin

Page 68 ligne 24 du rôle dans la colonne de  
 bâtisses =

Bâtisse en construction #400<sup>00</sup>

Albert Carbonneau

Page 29 ligne 10. à inscrire dans la colonne  
 des bâtisses

pour une bâtisse #25<sup>00</sup>

et le dit rôle d'évaluation 1936 tel que préparé et déposé  
 par les évaluateurs, avec les amendements ci-haut décrits  
 peut homologuer.

L'échevin E. Houle se déclare dissident

Adoptée.



Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Lefebvre  
Maire  
J. Beaumier  
Secrétaire.

Croisnee de Quebec

Cité du Cap-de-la-Modeline

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Modeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le deuxième jour du mois de mars 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M.M. Rs Lamy, Geo Buffard, E. Houle, L. Desfossés et M. Carm tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6060.

Propose par l'échevin Rs Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du 24 février 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté.

6061

- 1772 = Bureau d'Enseig
- 1773 = Bell Telep Coig
- 1774 = Canadian Pacific R.R.
- 1775 = Shawinigan W. St. Coig
- 1776 = Mc Coll Ironmenas Ul Coig
- 1777 = J. J. Moore Hoig Ltd
- 1778 = Amedee Laprise
- 1779 = Trisoris de la Province
- 1780 = J. Lannette
- 1781 = La Cité du Cap
- 1782 = Roy & LeClerc
- 1783 = Banque Can. Nat.
- 1784 = J. Lannette
- 1785 = Gare de neige No 5

|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| Mutatis          | 175 <sup>00</sup> ✓           |
| Tel + Mess       | 50 <sup>95</sup> ✓            |
| Contrat Loyer    | 1 <sup>00</sup> ✓             |
| Energie tel. ent | 173 <sup>14</sup> ✓           |
| Huile            | 11 <sup>40</sup> ✓            |
| Capetene         | 22 <sup>45</sup> ✓            |
| Marché chauff.   | 2 <sup>75</sup> ✓             |
| Unité sanitarie  | 1143 <sup>01</sup> ✓          |
| Petty - cash.    | 22 <sup>00</sup> ✓            |
| Fds de secours   | 40 <sup>00</sup> ✓            |
| Buz.             | 7 <sup>78</sup> ✓             |
| Int. Remb d'emp. | 30902. <sup>41</sup> ✓        |
| Petty - cash     | 33 <sup>58</sup> ✓            |
| 3kw T. RD etc.   | 253 <sup>70</sup>             |
|                  | <u>\$ 32,665<sup>53</sup></u> |

Propose par l'échevin Rs Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que les comptes tels que décrits plus haut soient approuvés et payés.

Adoptée.

6062

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des travaux publics et de la commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$22,579.<sup>60</sup> comme suit :-

|                 |      |                                       |
|-----------------|------|---------------------------------------|
| pour nourriture | = \$ | 11791. <sup>75</sup>                  |
| " vêtements     | = \$ | 2343. <sup>75</sup>                   |
| " chauffage     | = \$ | <del>494</del><br>3367. <sup>00</sup> |
| " eau           | = \$ | 144. <sup>25</sup>                    |
| " lumière       | = \$ | 432. <sup>75</sup>                    |
| " abri          | = \$ | 3115. <sup>60</sup>                   |

pour être distribuée en paiements directs par cette municipalité au cours du mois d'avril 1936 aux 577 chefs de famille et leurs 2500 dépendants ainsi qu'à 46 personnes seules formant un total de 3125 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

6063

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoine criblée de l'ouest ou de tout autre avoine, et ce pour une période d'un mois.

Adoptée.

6064

Avis de motion.

Je, sous-signé, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour autoriser le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires, au moyen d'obligations, pour faire l'acquisition du terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport actuel" le tout suivant l'autorisation

accordé par la législature de Québec en vertu de son statut 24 Geo V chapitre 96, dont le terme de l'autorisation doit expirer le 20 avril prochain.

Donné au Cap-de-la-Madelene ce deuxième jour du mois de mars en l'année mil neuf cent trente-six

(signé) Louis Lamy

Échevin de la Cité

6065.

### Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelene, donne avis de motion, qu'en la manière voulue par la loi et les règlements de la Cité; je proposerai et soumettrai un règlement intitulé: "Règlement pour autoriser le conseil à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour l'année 1936.

Donné à Cap-de-la-Madelene, ce deuxième jour du mois de mars mil neuf cent trente-six.

(signé) Louis Lamy

Échevin de la Cité.

6066

Attendu que des accusations ont été portées par le Maire Desbiens à la dernière séance du conseil, regardant les comptes de gasoline et est proposé par l'échevin Geo Buffard appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le conseil soit autorisé de nommer une Commission compétente pour enquête suivant l'article 67 de la loi des Cités et Villes

L'échevin Lamy demande le vote.

Pour = E. Houle, Geo Buffard et A. Caron

Contre = L. Lamy et H. Desfossez

Adopté par division

Le maire enregistré son protest.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire

J. Beaumont  
Greffier

Je soussigné, Arthur Marchand, étant dûment  
assermenté, jure sur les saints évangiles que je  
remplirai la charge de "Créposé au bureau d'emploi"  
avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6067

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ième</sup>  
jour du mois de mars 1936 Arthur Marchand

J. Beaumier

Greffier de la cité.

Je soussigné, Laurent Langis, étant dûment  
assermenté, jure sur les saints évangiles que je  
remplirai la charge de "Créposé au chômage"  
avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6068

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ième</sup>  
jour du mois de Mars 1936 L. Langis

J. Beaumier

Greffier de la cité.

Je soussigné, Lucien St-Onge étant dûment  
assermenté, jure sur les saints évangiles que je  
remplirai la charge de "Commis de la cité"  
avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6069

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ième</sup>  
jour du mois de Mars 1936 Lucien St-Onge

J. Beaumier

Greffier de la cité.

Je soussigné, Arthur Beaudin, étant dûment  
assermenté, jure sur les saints évangiles que je  
remplirai la charge de "Chef Créposé au chômage"  
avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6070

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 13 mars, 1936 ~~1935~~

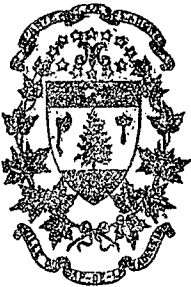
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

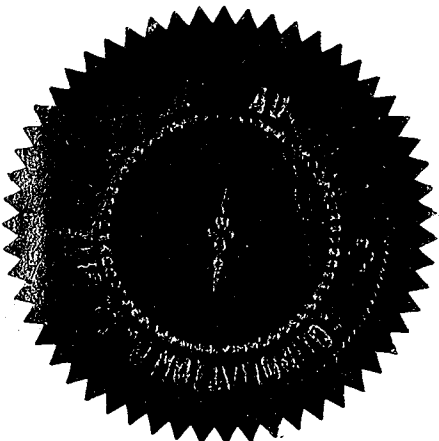
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le mercredi....., le dix-huitième..... jour du mois de mars..... de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ trrente-six., à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....  
treizième..... jour de mars..... mil neuf cent ~~vingt~~ trrente-six.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes énumérées sur la feuille ci-annexée, qui fait partie du présent avis de convocation.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.



- 1775 = Shivers Welding
- 1776 = Napoleon Roy
- 1777 = Canadian Pacific R.R.
- 1778 = Clément & Clément

app.  
Rep.  
Nuge C.P.R.  
Sin. Cont.

1 =  
73 =  
21 =  
75<sup>09</sup>  
213233

Je soussigné, Arthur Marchand, étant dûment  
 assermenté, jure sur les saintes évangiles que je  
 remplirai la charge de "Crispié au bureau d'emploi"  
 avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
 meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à  
 Cap-de-la-Madelaine ce 18<sup>ème</sup>  
 jour du mois de Mars 1936 Arthur Marchand

Beaumont

Greffier de la cité

Je soussigné, Laurent Longus, étant dûment  
 assermenté, jure sur les saintes évangiles que je  
 remplirai la charge de "Crispié au bureau d'emploi"  
 avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
 meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à  
 Cap-de-la-Madelaine ce 18<sup>ème</sup>  
 jour du mois de Mars 1936 Laurent Longus

Beaumont

Greffier de la cité

Je soussigné, Lucien St. Onge, étant dûment  
 assermenté, jure sur les saintes évangiles que je  
 remplirai la charge de "Crispié au bureau d'emploi"  
 avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
 meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à  
 Cap-de-la-Madelaine ce 18<sup>ème</sup>  
 jour du mois de Mars 1936 Lucien St. Onge

Beaumont

Greffier de la cité

Je soussigné, Arthur Beaudin, étant dûment  
 assermenté, jure sur les saintes évangiles que je  
 remplirai la charge de "Chef Crispié au chômage"  
 avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
 meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à  
 Cap-de-la-Madelaine ce 18<sup>ème</sup>  
 jour du mois de Mars 1936 Arthur Beaudin

Beaumont

Greffier de la cité

6067

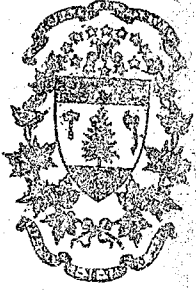
6068

6069

6070

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE  
 LA CITÉ DE  
 CAP-DE-LA-MADELINE

Faite No. C3-23  
 SUJET:  
 RÉUNION DU CONSEIL



LE GREFFIER

AVIS de convocation,

Séance Spéciale du 18 mars, 1936.

A N N E X E.

- 10.- Adopter le procès-verbal de la dernière assemblée régulière et passer toute résolution s'y rapportant.
- 20.- Passer une résolution pour adopter les comptes produits au bureau du Conseil depuis la dernière séance du dit Conseil.
- 30.- Prendre connaissance de la correspondance produite au bureau Du Conseil depuis la dernière séance et passer toute résolution à cet effet.
- 40.- Prendre en considération la résolution mise en suspens à la dernière séance du Conseil, concernant un montant à être alloué aux Chômeurs Nécessiteux travaillant régulièrement dans les rues et l'adopter s'il y a lieu.
- 50.- Etude du Règlement no-183 concernant l'administration de la cité pour 1936 et l'adopter en première et deuxième lecture.
- 60.- Etudier le Règlement autorisant la Cité à acquérir les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'aéroport au moyen d'obligations, et l'adopter en première et deuxième lecture.

*J. Beaumier*

6073

1772 = Alfred Breme

App. Rég. 4<sup>00</sup>

1773 = Trésorie de la Province

Aléxis 2610<sup>89</sup>

1774 = Alcide Demers

Vaise Chev. 7<sup>00</sup>

~~1775~~ = Shivers Welding

App. 7<sup>00</sup>

1776 = Joseph Roy

Rep. 73<sup>00</sup>

1777 = Canadian Pacific R.R.

Mège C.P.R. 21<sup>00</sup>

1778 = Clément & Clément

Fin. Cont. 75<sup>00</sup>

413233

Séance Spéciale du 18 mars, 1936.

606

A J E N D A

- 10.- Adopter le procès-verbal de la dernière assemblée régulière et passer toute résolution s'y rapportant.
- 20.- Passer une résolution pour adopter les comptes produits au Bureau du Conseil depuis la dernière séance du dit Conseil.
- 30.- Prendre connaissance de la correspondance produite au Bureau du Conseil depuis la dernière séance et passer toute résolution à cet effet.
- 40.- Prendre en considération la résolution mise en avant à la dernière séance du Conseil, concernant un montant à être alloué aux Chômeurs Nécessiteux travaillant régulièrement dans les rues et l'adopter s'il y a lieu.
- 50.- Étude du Règlement no-187 concernant l'Administration de la Cité pour 1936 et l'adopter en première et deuxième lecture.
- 60.- Étudier le Règlement autorisant la Cité à acquiescer les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'aéroport au moyen d'obligations et l'adopter en première et deuxième lecture.

606

*Arthur Beaudin*

606

*Beaudin*

Greffier de la cité.

Je, soussigné, Arthur Beaudin, étant dûment assermenté, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai la charge de "Chef Crépusse au Chomage" avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6070



Assermenté devant moi à  
Cap. de la Madeleine ce 18<sup>ième</sup>  
jour du mois de Mars 1936. Arthur Beaudin

J. Beaumier  
Greffier de la cité.

Je soussignée, Landya Breau, étant dûment  
assermentée, jure sur les saints Evangiles que je  
remplirai la charge de "Sténographe" avec  
honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6071 = Assermenté devant moi à  
Cap. de la Madeleine ce 18<sup>ième</sup>  
jour du mois de Mars 1936. Landya Breau

J. Beaumier  
Greffier de la cité.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemble réguliè-  
ment convoquée fut tenue au lieu et place ordinaire des  
sessions mercredi le 18<sup>ième</sup> jour de mars 1936 à laquelle assem-  
blée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbrens  
Mm. R. Lamy, J. Hardy & L. Desfossez tous échevins  
formant quorum sous la présidence du maire au  
fauteuil

et en interligne bon  
J.B.

6072 Propose par l'échevin L. Desfossez  
Appuyé par l'échevin R. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière générale du conseil de cette cité  
soit adopté tel que lu.

Adopté

|      |                                      |              |                    |
|------|--------------------------------------|--------------|--------------------|
| 6073 | 1972 = Alfred Breue                  | App. rég. de | 96 <sup>00</sup>   |
|      | 1973 = Trésorier de la Province      | Alénois      | 2610 <sup>89</sup> |
|      | 1974 = Alcide Demers                 | Vainc Chev.  | 70 <sup>00</sup>   |
|      | <del>1975</del> = 3 échevins Welding | App.         | 75 <sup>00</sup>   |
|      | <del>1976</del> = Joseph Luy         | Rep.         | 73 <sup>00</sup>   |
|      | 1977 = Canadian Pacific R.L.         | Nége C.P.R.  | 21 <sup>00</sup>   |
|      | 1978 = Clément & Clément             | Fin. Cont.   | 75 <sup>00</sup>   |
|      |                                      |              | <u>293233</u>      |

|        |                          |                 |                       |
|--------|--------------------------|-----------------|-----------------------|
| 1779 = | J. Bruneau               | Extincteur      | 6 <sup>72</sup>       |
| 1780 = | Royu + Frère             | app             | 9 <sup>46</sup>       |
| 1781 = | Geo Barakatt + Frère     | Com             | 31 <sup>80</sup>      |
| 1782 = | Canadian Pacific Teleg   | Mess            | 1 <sup>22</sup>       |
| 1783 = | J. Bte Loranger          | Hotel Ville Rép | 1 <sup>30</sup>       |
| 1784 = | International Good Stock | chevaux         | 17 <sup>40</sup>      |
| 1785 = | Canadian Pacific Teleg   | Mess            | 1 <sup>07</sup>       |
|        |                          | Montant rapp    | 293 <sup>2</sup>      |
|        |                          | Total           | \$ 2801 <sup>30</sup> |

Propose par l'échevin La Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que les comptes tels que  
 décrits plus haut soient approuvés et payés.  
 Adoptée.

6074

Propose par l'échevin La Lamy  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que le règlement No-183 concer-  
 nant l'imposition de la taxe pour l'administration de  
 la Cité pour l'année 1936 soit adopté en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et  
 dernière lecture.

Adoptée.

6075

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué incluant  
 une lettre de M. Ivan E. Vallee datée du 28 février  
 1936 accordant un octroi de \$ 1931<sup>80</sup> pour les  
 mois de mars 1936.

6076

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué  
 incluant un chèque au montant de \$ 1467<sup>45</sup> étant  
 pour la réclamation du mois de novembre 1935.

6077

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué  
 incluant une lettre de M. Emile Monin, laquelle se  
 lit comme suit:

Quebec le 10 mars 1936

Monsieur Robert Poisson délégué  
 366 Rue St Apelle  
 Quebec C. D.

Le Cop-de-la-Madelaine

Monsieur

La Commission municipale de Quebec me  
 prie de vous informer qu'elle approuve les minutes

de la séance du 7 mars 1936 du conseil susmentionné

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

Cour faire suite à la correspondance de M. Richard Rochefort la résolution susvoiciée fut soumise et adoptée

6078

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu qu'un <sup>montant de</sup> terrain de  $50^{\text{m}^2}$  soit accordé à M. Richard Rochefort pour loyer d'un terrain devant servir comme lieu d'amusement pour les fins de sport et terrain de jeux pour les enfants de la Cité, et cela pour une période d'un an, à compter de cette date; à prendre et à laisser dans le même état qu'il est actuellement.

Adoptée.

Cour faire suite à la correspondance de M. Robert Porsin délégué en date du 14 mars 1936 les résolutions 6079, 6080, 6081 et 6084 furent soumise et adoptées.

6079.

Proposé par l'échevin R. Lamy

Approuvé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que la résolution no-6059 soit amendée au paragraphe B. en retranchant les mots "Et la balance de la plainte est rejetée totalement pour ce qui concerne les terrains et en partie pour les items relativement aux balises et machineries" et les remplaçant par les mots suivants "quand à la balance la plainte est laissée en suspens et la question remise à une session ultérieure pour décision définitive, afin de permettre au conseil d'étudier davantage la question."

La dite résolution est également amendée dans son dernier paragraphe en ajoutant après les mots "ci-haut décrits" dans l'avant dernière ligne, les mots "moins l'item suspendu par le paragraphe B"

Adoptée

- Ligne nulle B -

6080

Proposé par l'échevin R. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons d'intérêts qui deviennent dus le 1<sup>er</sup> avril prochain lesquels se répartissent comme suit:-

|   |                   |   |
|---|-------------------|---|
|   | Règlement No- 173 | # 750 <sup>00</sup>                         |
| ✓ | 174               | 1565 <sup>00</sup>                          |
| ✓ | 175               | 672 <sup>50</sup>                           |
| ✓ | 144               | 2592 <sup>00</sup>                          |
| ✓ | 159               | <u>168<sup>00</sup></u> #5747 <sup>50</sup> |

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Son Honneur le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou plusieurs billets jusqu'à concurrence du montant total stipulé plus haut et devant porter intérêt au taux de 5 1/2% et être faits à demande.

Que ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons.

Adoptée.

6081.

## Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai mon règlement intitulé "Règlement pour consolider la dette de la Cité du Cap-de-la-Madeleine".

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce 10<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1936

(Signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité.

6082.

Attendu que M. R. W. Lushwood comptable demeurant actuellement dans la cité de Montréal a à maintes reprises offert à la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine de se désister de sa propriété qu'il avait achetée de la Cité le 6 octobre 1921;

Attendu que les clauses du contrat stipulaient que la cité pouvait reprendre la propriété ou se faire rembourser le montant qui reste dû sur cette dite propriété.

Attendu que dans les circonstances la cité est justifiable de reprendre ladite propriété, il est en conséquence proposé par l'échevin J. Hardy appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que ce conseil autorise son Honneur le Maire et le Greffier à signer un acte dans lequel la Cité du Cap-de-la-Madeleine résigne à tous ses droits de recours contre M. R. W. Luskood et reprenne la propriété en faisant signer un acte de résiliation de la part de M. R. W. Luskood.

Adoptée,

6083

Pour faire suite à la correspondance de M. Philias Morin, la résolution suivante fut soumise et acceptée.

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce conseil pour faire suite à une requête signée par plusieurs citoyens du Cap-de-la-Madeleine, prie les autorités de la Compagnie Consolidated Paper Corporation de faire tout en leur pouvoir pour opérer leurs usines du Cap-de-la-Madeleine aussitôt que possible.

Que copie de la présente soit envoyée immédiatement aux autorités de ladite Compagnie Consolidated et à nos deux députés avec prière pour ces derniers d'y apporter tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée.

6084

Attendu que la Consolidated Paper Corporation dont la plainte lors de l'homologation du rôle a été partiellement rejetée par le conseil, s'est adressée directement à la Commission Municipale de Québec pour obtenir la permission de prendre les procédures nécessaires pour contester le rôle d'évaluation qui avait été homologué à la séance du 11 février 1936;

Attendu que dans le but d'éviter des frais très considérables à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les membres du Conseil croient qu'il est opportun pour eux de reconsidérer ladite plainte;

Attendu que, vu les données et renseignements qui sont actuellement à la disposition du Conseil ne sont pas suffisants et ne fournissent pas assez de détails et de données précises, pour qu'il puisse prendre une décision qui pourrait être maintenue si nécessaire, devant les tribunaux;

Il est opportun qu'une personne dûment qualifiée et plus particulièrement un Ingénieur-Civil, soit nommé, lequel devra s'adjoindre les experts nécessaires pour préparer une évaluation complète et détaillée de tous les immeubles, bâtisses, machineries, etc... appartenant à la Consolidated Paper Corporation, Division St-Maurice, servant ou pouvant servir pour fins industrielles, situés dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; En conséquence,

Il est proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin La Lamy

Est résolu que M. R. Morissette, Ingénieur Civil du Cap-de-la-Madeleine soit nommé pour faire l'évaluation des immeubles, bâtisses, machineries, etc... servant ou pouvant servir aux fins industrielles, et appartenant à la Consolidated Paper Corporation (Division St-Maurice) ancienne propriété St-Maurice Paper Co., et situés dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et à préparer un rapport détaillé en plusieurs copies;

Le prix à être payé à M. R. Morissette, Ingénieur Civil, pour ledit travail et ledit rapport, sera la somme de \$ 2,000.00 ;

Il est aussi attendu qu'à même ladite somme de \$ 2,000.00, M. R. Morissette, Ingénieur-Civil, devra payer les experts qu'il doit s'adjoindre

et spécialement convenu que M.

R. Moussette devra s'adjoindre M. Fleury, Ingénieur-Civil de Trois-Rivières, tout spécialement pour l'évaluation des machines à papier sans aucune charge additionnelle.

Ce travail devra être commencé immédiatement et être complété dans le plus bref délai possible.

Adoptée.

6085

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que la soumission de M. R. Lorange à Frère Enq. pour de l'avoine de l'ouest, pour une période de un (1) <sup>mois</sup> ~~an~~ au prix de \$1.30 par 98 lbs, soit acceptée.

Adoptée.

6086

Attendu qu'il y a lieu de prolonger sur la même largeur qu'actuellement le Boulevard St-Laurent;

Attendu que le propriétaire du terrain nécessaire à ce prolongement, M. Emile Halin, de la cité des Trois-Rivières, est disposé à <sup>ceder</sup> ~~la~~ le dit terrain à de bonnes conditions;

Il est en conséquence proposé par: J. Hardy

Secondé par: Ls. Lamy

Et résolu que la cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisée d'acheter de M. Emile Halin, de la cité des Trois-Rivières, l'espace de terrain nécessaire au prolongement du boulevard St-Laurent et sur la même largeur qu'actuellement, à un prix qui devra être fixé de gré à gré et ratifié par la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

6087

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le Règlement No-18<sup>4</sup> soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

6088

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu qu'à partir du Dimanche le  
 26 avril, 1936 au 27 septembre, 1936, qu'il soit  
 demandé au Lieutenant Gouverneur en conseil,  
 de diciter, par arrêté ministériel l'avance de  
 l'heure pour ladite période

Adopté.

Lecture d'autres correspondances.  
 Est la séance est levée.

P. Lacroix  
 Maire  
 J. Beaumier  
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil  
 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
 fut tenue aux lieux + place ordinaires des sessions lundi  
 le bien jour d'avril 1936 à laquelle assemblée étaient pré-  
 sents Son Honneur le Maire Pierre Desbrens M.M. Le Lamy  
 L. Houle, J. Hardy + L. Desfossés tous échevins formant quorum  
 pour la présidence au Maire au fauteuil.

6089

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Le Lamy

Est résolu que le procès-verbal de la der-  
 nière assemblée spéciale du 18 mars 1936 soit adopté  
 tel que lu.

L'échevin Houle se déclare dissident sur la réso-  
 lution No-6084

Adopté.

6090

1786 = Joe Lannette

1787 = " "

1788 = " "

1789 = " "

1790 = C. Desbrens val

1791 = Affaires Municipales

1792 = Case au 21 mars

1793 = Banque Can Nationale

Remises /# 40<sup>00</sup>

Eds de Sec ✓ 29<sup>00</sup>

Cetty-cash ✓ 24<sup>74</sup>

Eds de Sec ✓ 111<sup>75</sup>

Délégation ✓ 175<sup>00</sup>

AVIS ✓ 20<sup>00</sup>

✓ 79<sup>90</sup>

Int. Remb Emp. ✓ 15833.  
 #1631408



|      |                             | Montant rapporté | 16,314. <sup>08</sup>       |
|------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| 1794 | Geo Barakatt & Frere Enrg   | Rachat           | 300. - ✓                    |
| 1795 | Wildy Freres                | -                | 300. - ✓                    |
| 1796 | Bedeem Beaumes              | Int oblig Ech    | 3. - ✓                      |
| 1797 | Chs E. Trudel               | " "              | 3. - ✓                      |
| 1798 | Ville de St-Jerome          | "                | 30. - ✓                     |
| 1799 | Camelia Jette               | "                | 5. - ✓                      |
| 1800 | Credit Anglo-Can. Ltee      | "                | 2. <sup>50</sup> ✓          |
| 1801 | Cleophas Nadeau             | "                | 25. <sup>00</sup> ✓         |
| 1802 | Joseph Reclerc              | "                | 9. <sup>00</sup> ✓          |
| 1803 | Alfred Legauer              | "                | 30. <sup>00</sup> ✓         |
| 1804 | Delima Lubin & Charest      | "                | 17. <sup>50</sup> ✓         |
| 1805 | Joseph Coupal               | "                | 5. <sup>00</sup> ✓          |
| 1806 | Aristide Bessette           | "                | 25. - ✓                     |
| 1807 | Louis J. Bourdon            | "                | 17. <sup>50</sup> ✓         |
| 1808 | L'Honorable Tres Prov.      | Avis Reql        | 15. <sup>00</sup> ✓         |
| 1809 | Jalvarez Loun               | Eds de Secours   | 4. <sup>10</sup> ✓          |
| 1810 | Delisle Auto Acces.         | Cont. (Police)   | 1. <sup>00</sup> ✓          |
| 1811 | Imprimerie St Patrice       | Tapeterie        | 42. <sup>25</sup> ✓         |
| 1812 | J. Le. Rousseau             | Auto-chef.       | 18. <sup>56</sup> ✓         |
| 1813 | Geo. Barakatt & Frere Enrg. | Cont.            | 165. <sup>43</sup> ✓        |
| 1814 | Bell Telep Coy of Canada    | Del-mess.        | 41. <sup>15</sup> ✓         |
| 1815 | Le Nouvelliste Ltee         | Avis             | 13. <sup>44</sup> ✓         |
| 1816 | Ed. Boissonneault           | Ferrage.         | 11. <sup>15</sup> ✓         |
| 1817 | La Cie J.B. Rolland & Fils  | Tapeterie        | 29. <sup>60</sup> ✓         |
| 1818 | Shawinigan W & P. Coy Ltd.  | Eclair-Enrg.     | 469. <sup>12</sup> ✓        |
| 1819 | Wildy St-Lyr                | Ausard           | 2. <sup>25</sup> ✓          |
| 1820 | Arthur Doucet               | "                | 4. <sup>50</sup> ✓          |
| 1821 | Rocheleau & Frere           | App.             | 40. <sup>42</sup> ✓         |
| 1822 | Nap. Loranger               | Cont.            | 5. <sup>21</sup> ✓          |
| 1823 | R. Loranger & Frere Enrg.   | Cheroux N.       | 13. <sup>60</sup> ✓         |
| 1824 | Canada Iron Fdrms Ltd.      | App.             | 13. <sup>14</sup> ✓         |
| 1825 | Gustave Gattelier           | Assurance.       | 40. <sup>50</sup> ✓         |
| 1826 | J.A. Albert Richard         | "                | 15. <sup>00</sup> ✓         |
| 1827 | J. B. Lanouette             | "                | 100. <sup>00</sup> ✓        |
| 1828 | H. Massicotte & Frere Ltee  | Divers           | 30. <sup>90</sup> ✓         |
| 1829 | F. G. Phos. Berlinguette    | Cont.            | 110. <sup>90</sup> ✓        |
| 1830 | Aimand Brouillard           | Auto-chef.       | 32. <sup>87</sup> ✓         |
| 1831 | Henri Beliveau              | " "              | 30. " ✓                     |
|      |                             |                  | <u>18,326.<sup>86</sup></u> |

|       |                      |                  |                          |
|-------|----------------------|------------------|--------------------------|
|       |                      | Montant rapporté | 18,326. <sup>84</sup>    |
| 1832- | Edmond Bergeron      | Reçu             | 1. <sup>12</sup> ✓       |
| 1833- | Garage Royer & Frère | "                | 7. <sup>00</sup> ✓       |
| 1834- | Roy & St-Pierre      | "                | 13. <sup>72</sup> ✓      |
| 1835- | J. D. Garneau        | Fds de sec.      | 4. <sup>00</sup>         |
|       |                      | Total            | \$ 18,352. <sup>70</sup> |

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Est résolu que les comptes tels que décrits  
 plus haut soient payés.

Adoptés.

6091

Lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant un  
 chèque au montant de \$ 15,120.<sup>85</sup> pour la réclamation  
 du mois de décembre 1935.

6092

Lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant une  
 lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

4763

Québec 25 mars, 1936.

M. Robert Coisson, Délégué,  
 Québec, Q.2.

Re: Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance d'informer le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine que la Commission municipale de Québec, par un arrêté en date de ce jour, a approuvé la résolution no. 6080 dudit conseil, en date du 18 mars 1936, autorisant un emprunt temporaire au montant de \$ 5,747.<sup>50</sup>, à être contracté par ladite corporation de la Banque Canadienne Nationale, pour rencontrer le paiement des coupons d'intérêt échéant le 1<sup>er</sup> avril 1936.

La présente autorisation est valide pour une période de six (6) mois.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,

(signé) Emile Morin.

6093

Lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant  
 une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit

comme suit:

5789B.

Québec, le 7 février 1936.

M. Robert Coisson, Délégué,

366 rue Saint-Cyrille,

Québec, P. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes des séances du 20 et du 27 janvier 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les exceptions suivantes :-

1<sup>o</sup> - Les résolutions no-6032 et no-6037 sont suspendues jusqu'à ce que vous ayez obtenu plus de renseignements à leur sujet.

2<sup>o</sup> - La Commission municipale de Québec n'a pas suffisamment de détails au sujet de la résolution no-6042 pour l'approuver entièrement. Toutefois, elle n'a pas d'objection à ce qu'une copie certifiée de cette résolution soit transmise à qui de droit pour considération.

Votez tout de suite

Le secrétaire

(signé) - Emile Morin.

6094

Lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

5789B.

Québec, le 20 mars 1936.

Monsieur Robert Coisson

366 rue St. Cyrille,

Québec,

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 24 février 1936.

La Commission municipale de Québec approuve également le rôle d'évaluation tel qu'homologué par la résolution 6059 mais sujet aux modifications accordées à ladite résolution par la

résolution no-6079 en date du 18-mars 1936 laquelle est également approuvée.

Votre dévoué  
Le secrétaire  
(signé) Emile Morin

6095

Lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

Québec, le 20-mars 1936.

M. Robert Coisson, Délégué,  
Québec, P. Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve la résolution no. 6084 de la séance du 18 mars 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué:

Le secrétaire  
(signé) Emile Morin

6096

Lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789 b.

Québec, le 24-mars 1936.

M. Robert Coisson, Délégué,

Québec, P. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18-mars 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Quant à la résolution no. 6084 la Commission municipale de Québec est d'opinion que le conseil devrait d'abord s'entendre avec monsieur Emile Halin, pour l'achat du terrain et lorsque le prix aura été ratifié par la Commission municipale de Québec, obtenir de monsieur Halin une option pour l'acquisition dudit terrain.

Si le gouvernement décide d'élargir ce boulevard, la ville pourra se prévaloir de

son option et signer un acte d'achat.

Si le gouvernement ne procède pas avec ces travaux, l'affaire n'aura pas eu de suite.

La Commission municipale de Québec approuve la résolution no-6087 adoptant le règlement no-184.

Ce règlement devra être également transmis au département des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce avec les honoraires de \$25.00, tel que prescrit par le tarif officiel pour l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

En transmettant ce règlement au département des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, il serait nécessaire que vous donniez les renseignements suivants:-

- 1.° Le nom des propriétaires du terrain que la ville désire acheter;
- 2.° Le prix de cet achat;
- 3.° Si ce prix a été ratifié par la Commission des services publics;
- 4.° Une confirmation du fait que l'acquéreur acceptera les obligations à être émises comme prix du terrain.

Votre tout dévoué.

Le secrétaire,

(signé) Emile Morin.

6097

Attendu que dans des cas assez souvent répétés sont présentés aux Municipalités demandant le paiement des frais d'hospitalisation pour les personnes malades;

Attendu que dans la plupart des cas, les Municipalités sont condamnées à payer les sommes réclamées par le Département du Secrétaire de la Province.

Attendu que la situation financière des Municipalités n'est pas dans un état des plus florissantes et que celles-ci se trouvent très souvent dans la triste obligation de faire vendre les propriétés pour non-paiement des taxes;

Attendu que les finances de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine sont un état

tel que chaque sou doit être parcimonieusement dépensé;

En conséquence, il est proposé par l'échevin L. Lamy.  
Secondé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que demande soit faite à l'Honorable Secrétaire de la Province de faire amender la Loi de l'Assistance Publique au sujet des Indigents, de manière à ce que tous les frais d'hospitalisation soient absorbés par le Gouvernement et que copies des présentes soient adressées à l'Honorable Secrétaire de la Province, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à M. U. W. Rousseau, Député du Comté de Champlain.

Adopté unanimement.

6098

#### Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la Loi, et les réglemens de la cité, je proposerai un réglement intitulé:  
" Régement pour établir des chemins doubles dans les limites nord de la cité."

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce sixième jour du mois d'avril 1936.

(signé) Josephat Hardy  
Échevin de la cité.

6099

#### Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la cité, je proposerai un réglement intitulé:  
" Régement pour fixer les taux et heures de fermeture pour les barbiers."

(signé) Lionel Desfossez.  
Échevin de la cité.

6100

Proposé par l'échevin J. Hardy.  
Approuvé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que ce conseil prie le gouvernement de la Province de bien vouloir prolonger d'un an, le délai accordé à cette cité en

vertu de son statut 24 Geo V, chap. 96; et que copie de la présente soit transmise au premier Ministre et à nos deux députés avec prière d'y apporter leur appui.

Adoptée.

6101

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du département des affaires municipales, de l'industrie et du commerce et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 18,003.<sup>60</sup> comme suit:

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Pour nourriture | \$ 9,365. <sup>20</sup> |
| " vêtements     | 1,942. <sup>80</sup>    |
| " chauffage     | 2,909. <sup>20</sup>    |
| " eau           | 149. <sup>50</sup>      |
| " lumière       | 448. <sup>50</sup>      |
| " abri          | 3,188. <sup>40</sup>    |

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mai 1936, aux 598 chefs de famille et leur 2594 dépendants, ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 3,238 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

6102

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à prendre les licences des automobiles de son département ainsi que les licences de chauffeurs pour lui-même et les constables.

Adoptée.

6103

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que Monsieur Josephat Hardy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

6104

Proposé par l'échevin L. Lamy  
appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que le Règlement no-185 autorisant la municipalité de cette cité à emprunter un montant de \$60,000.00 pour consolider la dette soit adopté en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et dernière lecture. Son Honneur le Maire fixe les 21 et 22 avril 1936, jours durant lesquels les contribuables de cette cité seront appelés à se prononcer en faveur ou contre le dit règlement.

Adoptée.

6105

Sur Proposition de l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que ce conseil prie le Ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce, d'accorder à cette municipalité l'autorisation de transiger directement avec les courtiers afin de prendre des arrangements de gré à gré relativement à la vente des obligations du Règlement no-185 Re: consolidation de la dette.

Adoptée.

Lecture de la correspondance  
Est la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu & place ordinaires des sessions, mercredi le 15<sup>ème</sup> jour d'avril 1936 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M.M. L. Lamy, J. Hardy et L. Desfossez tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au



fautéuil.

6106.

Attendu que la loi 24, Georges V, chapitre 96, expirera le 20 du présent mois;

Attendu qu'il y va de l'intérêt du Cap-de-la-Madeleine que la dite loi soit prolongée d'un an.

Il est proposé par J. Hardy

Seconde par L. Lamy.

Que la cité du Cap-de-la-Madeleine s'adresse, au moyen d'un bill privé, au gouvernement de la province de Québec pour obtenir que la loi 24, George V, chapitre 96, soit prolongée d'un an, mais à la condition que la dite cité du Cap-de-la-Madeleine ne soit appelée à faire aucun débourse pour obtenir cette prolongation; et pourvu qu'auparavant la présente résolution soit ratifiée par la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumier

Greffier

Lundi le 20<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1936,  
Son Honneur le Maire Pierre Desbiens et l'échevin Louis Lamy ont ajourné la séance à jeudi le 23<sup>ème</sup> jour d'avril 1936.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée devait avoir lieu le 20<sup>ème</sup> jour du mois d'avril, lequel ajournement fut tenu <sup>jeudi</sup> le 23 avril 1936 et à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. L. Lamy, Geo. Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desjossis et Al. Baron tous échevins formant

6107

quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.  
 Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
 assemblée régulière générale du 6 avril, 1936, soit  
 adopté tel que lu.

6108

|       |                                 | Adoptée              |            |
|-------|---------------------------------|----------------------|------------|
| 1836= | Tresorier de la Province        | Général              | \$ 22.49 / |
| 1837= | " "                             | Ref. éc. d'industrie | 795.00 /   |
| 1838= | The Shawinigan W. & P. Coy.     | Eclairage            | 321.73 /   |
| 1839= | Romeo Morissette                | Acc. role d'is.      | 300.00 /   |
| 1840= | " "                             | " "                  | 500.00 /   |
| 1841= | Pierre Desbiens, Maire          | Fds-secours          | 31.00 /    |
| 1842= | D <sup>me</sup> Emma Beauchemin | Int. oblig. échues   | 5.00 /     |
| 1843= | Jos. Lanouette                  | Petty-cash           | 34.55 /    |
| 1844= | Canada Iron Fdries Ltd.         | App.                 | 8.48 /     |
| 1845= | Amédée Coulombe                 | Entretien            | 1.35 /     |
| 1846= | H. B. Johnston                  | Hygiène              | 10.00 /    |
| 1847= | E. Guilbert Auto Parts Ltd.     | Police-échelle       | 12.00 /    |
| 1848= | Arthur Marchand                 | Salaires             | 25.00 /    |
| 1849= | Blaise Demers                   | Cheroux N.           | 3.45 /     |
| 1850= | Hervé Kiviers                   | Entretiens           | 3.40 /     |
| 1851= | Jos L. Loranger                 | Chauffage            | 52.96 /    |
| 1852= | Daniel Loranger                 | Bois                 | 5.56 /     |
| 1853= | J. Bte. Loranger                | Peinture             | 0.50 /     |
| 1854= | Cité du Cap-de-la-Madeleine     | Remb. taxes          | 186.22 /   |
| 1855= | Canada Iron Fdries Ltd.         | C. P. Mat.           | 6.36 /     |
| 1856= | Shawinigan W & P. Coy.          | Cont.                | 167.40 /   |
| 1857= | Roland Rochefort                | Accoutrements        | 26.00 /    |
| 1858= | P. A. Guoin Enrg.               | App.                 | 1.20 /     |
| 1859= | Imprimerie St-Vatrick Enrg.     | Chomage              | 20.04 /    |
| 1860= | Canadian Pacific Railroad Coy   | Neige C. P. R.       | 10.30 /    |
| 1861= | L'Avenir du Cap.                | Avis                 | 16.80 /    |
| 1862= | Hu. Chas. Demers                | Cont. RE: R. Puist.  | 60.00 /    |
| 1863= | Le Nouvelliste                  | Avis R. Neig.        | 30.24 /    |
| 1864= | St Maurice Valley Chronicle     | " "                  | 14.63 /    |
| 1865= | J. J. Moore & Coy. Ltd.         | Capeterie chom.      | 8.00 /     |
| 1866= | Bureau d'Enregistrement         | Mutations            | 2.80 /     |
| 1867= | La Cie J. P. Rolland & Fils     | Capeterie            | 7.40 /     |
|       |                                 |                      | \$ 2690.46 |

|                                 |  |  |
|---------------------------------|--|--|
|                                 | Montant rapporté \$ 26.90. <sup>44</sup> |  |
| 1868: René de Gâté, Feron & Coi | Audition                                 | 60. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1869: P. Lorange & Friel Enq.   | Bureau N.                                | 2. <sup>80</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1870: Paul Boucher              | Contrat                                  | 29. <sup>35</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1871: Jos. Sauvin               | Cont.                                    | 2. <sup>14</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1872: Mc Gill Frontenac Oil     | G. & Huile                               | 5. <sup>70</sup> / <sub>100</sub>      |
|                                 | Total                                    | \$2790. <sup>48</sup> / <sub>100</sub> |

Proposé par l'échevin La Lamy.  
Appuyé par l'échevin Les Bouffard.  
Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits, soient payés:

L'échevin Bouffard se déclare cependant dissident sur le compte de \$500.<sup>00</sup> de M. R. Morrissette.

Adoptée.

6109 Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale, laquelle se lit comme suit:

5789-B

Québec, le 16 avril 1936.

Monsieur Robert Boisson, délégué,  
366 rue Saint-Cyrille,  
Québec, P.Q.

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 6 avril 1936 du conseil sus-mentionné.

Votre dévoué,

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6110

Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, Délégué incluant une lettre de l'Honorable M. Bouchard, ministre des Affaires Municipales, accordant un octroi de \$ 22,269.<sup>00</sup> pour le mois d'avril 1936.

6111

Proposé par l'échevin Alp. Baron  
Appuyé par l'échevin Les Bouffard  
Est résolu qu'un montant de \$150.<sup>00</sup> soit

actionné à l'Association des Joueurs pour venir en aide à leur organisation.

Adoptée.

6112

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que la demande de la Consolidated Paper Coep. en date du 10 avril 1936, relativement à un changement de location d'un tuyau de 6", soit accordée.

Adoptée.

6113

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Est résolu que pour faire suite à une lettre de M. O. Loranger en date du 20 avril 1936, le conseil de cette cité demande aux autorités de l'Hôpital St-Joseph de faire en sorte de garder encore quelques temps M. H. Loranger qui ne peut pas encore marcher ou qu'il le fait qu'avec grande difficulté.

Adoptée.

6114

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Est résolu que ce conseil vend par la présente, la maison située au no. 34 de la rue St-Joseph et appartenant autrefois à M. R. W. Louthood, à M. Carleton Faler au prix de \$1800.<sup>00</sup> dont \$800.<sup>00</sup> comptant et la balance par versements égaux mensuels de \$25.<sup>00</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> juin et l'intérêt au taux de 5% sur la balance due au commencement de chaque année.

Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer le contrat de vente tel que préparé par Paul Boucher, N.O. et tel que lu à ce conseil.

Adoptée.

6115

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que pour faire suite à la réclamation en dommages de M. W. Saunders, le

*Commissaire pour le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine*

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 25 avril 1936. 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a

SUJET :  
SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le..... lundi....., le vingt-.....  
septième..... jour du mois de avril..... de l'année mil neuf cent ~~vingt-trente-six~~ heures de l'après-midi.  
à 11.00 heures A.M.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce..... vingt-...  
quatrième..... jour de... avril..... mil neuf cent ~~vingt-trente-six~~

Convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

- 1o.- Pour donner une Avis de Motion, du Règlement pour consolider la dette de la Cité;
  - 2o.- Pour passer une résolution faisant suite à une requête présentée à la dernière séance du Conseil
- RE: Commission des Services Publics.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.

*vue au Cap-de-la-Madeleine.*

*A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement <sup>convoquée</sup> par son Honneur le Maire fut tenue aux lieu et place ordinaires des*

*1 mot en interligne.*

actionné à l'Association des Journalistes pour venir en aide à leur organisation.

Adoptée.

6112

Proposé par l'échevin A. Lacombe

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que la demande de la Consolidation des Cases Propriétaires de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, relativement à un changement de location d'un terrain de 6' soit accordée.

A son honneur le Maire, Messieurs les échevins, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6113

Proposé par l'échevin A. Lacombe

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que pour faire suite à une lettre de M. W. Saunders en date du 20 avril 1906, le conseil de cette cité demande l'autorisation de l'Hôpital St-Joseph de faire en vertu de son pouvoir quelques

Avis

Le conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine sera tenu au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hôtel de Ville le mardi 20 avril 1906 à 8 heures du soir.

6114

Proposé par l'échevin A. M. A. M.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine ce 19 avril 1906.

Est résolu que pour faire suite à une lettre de M. W. Saunders en date du 20 avril 1906, le conseil de cette cité demande l'autorisation de l'Hôpital St-Joseph de faire en vertu de son pouvoir quelques

Le conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine sera tenu au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hôtel de Ville le mardi 20 avril 1906 à 8 heures du soir.

Est résolu que pour faire suite à la réclamation en dommages de M. W. Saunders, le

Adoptée.

6115

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que pour faire suite à la réclamation en dommages de M. W. Saunders, le

conseil fixe le montant à \$35.<sup>00</sup>; si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le dit montant.

Adopté.

6116

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que le greffier soit autorisé à vendre la maison située sur la rue St-Pierre pourvu que le montant ne soit pas inférieur au prix des taxes dues à date.

Adopté.

### Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité donne avis de motion qu'en la manière voulue par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, dans une séance subséquente, un règlement intitulé: "Règlement pour autoriser le conseil de cette cité à prélever au moyen d'une taxe spéciale les montants nécessaires pour rembourser le montant de \$ 12, 289.<sup>90</sup> représentant la quote-part de secours-direct de cette cité pour la période du 1<sup>er</sup> mai, 1933, au 15 novembre 1933, et tel que l'autorise le Statut 25-26 George V, Chapitre 9."

(Signé) Louis Lamy  
Échevin de la cité.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

P. Labrie  
Maire

Greffier

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée régulièrement <sup>convoquée</sup> par son Honneur le Maire fut tenue au lieu et place ordinaires des

sessions lundi le 27<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Es. Bouffard, J. Hardy, E. Houle, L. Desfosseé & Alp. Caron, tous échevins, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6118

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi, et les règlements de cette cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un Règlement intitulé: "Règlement pour autoriser le conseil de cette cité à prélever les fonds nécessaires au moyen d'obligations, pour consolider la dette.

(Signé) Louis Lamy  
Échevin de la cité.

6119

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que la cité du Cap-de-la-Madeleine concourt dans les allégués et conclusions de la requête dont copie est ici annexée, aux fins d'obtenir de la Commission des Services Publics de Québec l'approbation voulue par le Règlement no-184

Sur de plus les 360,000 pieds carrés de terrain que la cité du Cap-de-la-Madeleine désire acquérir en conformité au Règlement no-184 sont situés sur les lots cadastraux 419 et 420, à l'est du Chemin Bureau, et à l'ouest de l'embranchement du chemin de fer canadien du Pacifique et qui va de la fonction des Tiles aux usines de la Consolidated Paper, Division St. Maurice.

L'échevin Bouffard demande le vote.  
Votent pour: Ls. Lamy, J. Hardy, L. Desfosseé  
" contre: E. Houle, H. Bouffard, A. Caron.

Le maire vote contre

Est la résolution est rejetée.

Est la séance est levée

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaune  
Greffier.



Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions, lundi le 4<sup>ème</sup> jour du mois de mai 1936. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens, M. M. Les Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, E. Houle & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6120

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que les procès-verbaux des séances régulières et spéciale en date respective du 23 et 27 avril 1936, soient adoptés tels que lu

L'échevin Bouffard se déclare dissident sur le compte de \$300.00

Adopté.

6121

|        |                                  |                       |                     |
|--------|----------------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1873 = | Albert Rochefort                 | Voirie                | 0.90 <sup>1</sup>   |
| 1874 = | Dme Geo. Thureault               | jardins               | 7.00 <sup>1</sup>   |
| 1875 = | Lse. N. Labrecque (Juge de Paix) | assermentations R. E. | 6.00 <sup>1</sup>   |
| 1876 = | J. D. Gagneau                    | F. d. de sec.         | 3.00 <sup>1</sup>   |
| 1877 = | T. J. Moore & Co. Ltd.           | papeterie             | 8.71 <sup>1</sup>   |
| 1878 = | Bell Telephone Co. of Canada     | Mess.                 | 39.95 <sup>1</sup>  |
| 1879 = | Nap. Roy                         | Voirie                | 0.90 <sup>1</sup>   |
| 1880 = | Char. Burill Co. Ltd.            | Bois                  | 12.39 <sup>1</sup>  |
| 1881 = | P. A. Guoin Enrg.                | Rues                  | 46.14 <sup>1</sup>  |
| 1882 = | La Chronicle                     | Chômage               | 43.99 <sup>1</sup>  |
| 1883 = | Bureau d'Enregistrement          | mutation              | 16.39 <sup>1</sup>  |
| 1884 = | Paul Boucher, N. B.              | contrat               | 20.00 <sup>1</sup>  |
| 1885 = | Garage Royer & Frère             | Auto-chef.            | 6.16 <sup>1</sup>   |
| 1886 = | Jules Roy                        | " "                   | 12.88 <sup>1</sup>  |
| 1887 = | Roy & St-Germe                   | " échelle             | 12.32 <sup>1</sup>  |
| 1888 = | R. Loranger & Frère Enrg.        | avoine                | 6.50 <sup>1</sup>   |
| 1889 = | Ad. Martel                       | Bois sur.             | 3.65 <sup>1</sup>   |
| 1890 = | Gaetan Boivert                   | Remb. taxe d'eau      | 2.57 <sup>1</sup>   |
| 1891 = | Lacasse Lord                     | Route d'hiver         | 110.00 <sup>1</sup> |
| 1892 = | Joseph Lirette                   | " "                   | 58.00 <sup>1</sup>  |
| 1893 = | Alphonse Thibeau                 | " "                   | 30.00 <sup>1</sup>  |
|        |                                  |                       | <u>\$ 447.25</u>    |

|  |                  |    |                      |
|--|------------------|----|----------------------|
|  | Montant rapporté | \$ | 447. <sup>25</sup>   |
| 1894 = The Shawinigan W. & P. Co. Ltd. | Énergie          |    | 153. <sup>78</sup> / |
| 1895 = Omer Marcotte                   | Remb. taxe d'eau |    | 2. <sup>52</sup> /   |
| 1896 = Jos. Lanouette                  | Petty cash       |    | 87. <sup>98</sup> /  |
|  | Total            | \$ | 691. <sup>51</sup>   |

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.  
 Est résolu que les comptes tels que plus haut  
 déçits soient payés.

adopté.

6122

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Est résolu que demande soit faite et est par  
 les présentes faite auprès des autorités du départe-  
 ment des Affaires municipales, de l'Industrie et  
 du Commerce, de bien vouloir accorder à cette  
 municipalité un octroi au montant de \$ 15,634.<sup>60</sup>  
 comme suit:

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Pour nourriture | \$ 7,940. <sup>00</sup> |
| " vêtement      | 1,648. <sup>20</sup>    |
| " chauffage     | 2,481. <sup>20</sup>    |
| " eau           | 139. <sup>75</sup>      |
| " lumière       | 419. <sup>25</sup>      |
| " abri          | 3,006. <sup>20</sup>    |

pour être distribué en recours direct par cette muni-  
 cipalité au cours du mois de juin 1936 aux 559  
 chefs de famille et leurs 2145 dépendants, ainsi qu'à  
 43 personnes seules, formant un total de 2747 né-  
 cessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

L'échevin Houle prend son siège à 8.<sup>45</sup> hres. p.m.

6123

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Est résolu que le règlement no-186 concernant  
 la consolidation de la dette, soit adopté en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>  
 et dernière lecture. De plus Son Honneur le Maire a  
 fixé à les mardi et mercredi, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>  
 jours du mois de mai 1936, jours durant lesquels  
 les propriétaires de biens-fonds seront appelés à

approuver ou désapprouver le dit règlement. En amendement,

Proposé par l'échevin Bouffard

Appuyé par

Que le règlement soit porté à \$42,000.<sup>00</sup> au lieu de \$48,800.<sup>00</sup>

L'amendement n'ayant pas de secondeur, la motion est adoptée.

Adopté.

6124

Proposé par l'échevin J. Hardy

appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Est résolu que le règlement no. 187 concernant les taux à être payés chez les barbiers ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture de tels établissements soit adopté en l'ère, 2<sup>ème</sup> et dernière lecture.

Adopté.

6125

Proposé par Georges Bouffard

Secondé par Ernest Houle

Est résolu que le trésorier soit autorisé à donner à l'échevin Bouffard un rapport du charbon en détail pour l'année 1935 et sans autres avis. Tu que depuis deux mois j'en ai fait la demande au trésorier et ils ne m'ont pas été fournis.

Adopté.

6126

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desbrosses

Est résolu que ce conseil prie le département de la Voie du gouvernement de la province de Québec de bien vouloir, ou l'état de la route Shawinigan, dans les limites de la cité, poser une couche d'amiesite pour la partie qui se trouve entre l'ancienne voie d'origine de la Belgo, jusqu'aux limites nord de la cité.

Que copie de la présente soit envoyée immédiatement à l'Honorable Ministre de la Voie, ainsi qu'à notre Député

M. U. W. Rousseau.

6127

Adopté.

Proposé par l'échevin Jos. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu que ce conseil demande aux  
 autorités du département de la Voirie de la pro-  
 vince de Québec, de bien vouloir faire tout  
 en leur pouvoir pour nous accorder des tra-  
 vaux de voirie et plus spécialement le pro-  
 longement de la rue St-Laurent et que copie  
 de la présente soit immédiatement envoyée  
 à l'Honorable Ministre de la Voirie et à  
 M. U. W. Rousseau, notre député, avec prière à  
 ce dernier de l'appuyer.

6128

Adopté.

Proposé par l'échevin Le Lamy.  
 Appuyé par l'échevin Jos. Hardy.  
 Est résolu qu'il soit ordonné au greffier  
 de la Cité d'aviser la Commission Scolaire  
 du Cap-de-la-Madeleine, qu'à partir du 1<sup>er</sup>  
 janvier, 1937, date de l'expiration du bail, la  
 Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 ne renouvelera pas le dit bail avec la Com-  
 mission Scolaire, et qu'elle occupera les lieux  
 actuellement loués.

6129

Adopté.

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-  
 la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps  
 et en la manière voulus par la loi et les  
 réglemens de la cité, je proposerai et sou-  
 mettrai à ce conseil un réglement intitulé :  
 " Régement pour que la loi 22 Georges V, cha-  
 pitre 53, tel que modifié par 23 Geo. V, chap. 46,  
 art. 11, s'applique pour la Cité du Cap-de-la-  
 Madeleine.

(Signé) Josephat Hardy  
 Echevin de la cité.

6130

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy.  
 Est résolu que la présente séance soit  
 ajournée à mardi le 5 mai 1936 à 8.00 heures P.M.  
 Adopté  
 Et la séance est ajournée.

J. Desbiens

Maire.

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance du 4  
 mai 1936, lequel ajournement fut tenu aux lieux  
 et place ordinaires des sessions, mercredi le 6<sup>ème</sup>  
 jour du mois de mai 1936 et à lequel ajournement  
 étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens  
 M.M. L. Lamy, J. Hardy & L. Desfossés tous  
 échevins formant quorum sous la présidence du  
 Maire au fauteuil.

6131

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Attendu qu'un référendum a été voté par  
 les contribuables de cette cité le 12 décembre 1919,  
 pour révoquer le règlement de prohibition par  
 un vote en faveur de la révocation de la pro-  
 hibition de 152 à 8;

Attendu que le conseil a toujours négligé  
 de passer une résolution pour demander des li-  
 cences;

Il est résolu que ce conseil demande  
 par la présente résolution à la Commission des  
 Liqueurs de Québec d'autoriser la cité du Cap-  
 de-la-Madeleine d'émettre des permis de vente  
 de bière dans les limites de la Cité du Cap.

Adopté.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le greffier soit autorisé

6132.-

d'aviser M. Philippe Lemarier de voir à quitter le logement, 7 St-Dominique, dans les trois jours de la date de l'avis qui lui sera envoyé par lettre enregistrée, le tout en conformité avec l'article 1089 du Code de Procédures Civiles; et au cas où il ne quitterait pas les lieux, M<sup>re</sup> L. Ansonneault est par la présente autorisé à prendre les procédures par voie de saisie.

Adopté.

6133

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Est résolu que le Contre-Maitre de l'Aqueduc soit autorisé de faire les entrées d'eau de ceux qui en ont fait la demande, et le greffier est par la présente autorisé d'acheter les matériaux nécessaires.

Adopté.

6134.

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que ce conseil prie l'Honorable Premier Ministre d'Ontario, M. Hepburn, d'accepter ses plus sincères félicitations pour l'heureuse initiative qu'il a prise au sujet des écoles catholiques de la Province de l'Ontario.

Adopté.

6135.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que son Honneur le Maire Pierre Desbines soit autorisé à signer le procès-verbal pour le bornage de la rue Toupin pour la partie qui se trouve entre la rue Massicotte et Richer et la rue Massicotte sur une profondeur de 92 pieds à partir de la rue Toupin en allant vers le nord.

Adopté.

Les échevins Houle et Bouffard prennent leur siège à 8.25 hrs. P.M.

6136

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance du rapport de M. Romeo Morissette, i.e. relativement à l'évaluation des propriétés industrielles de la Consolidated Paper Corporation, s'écrite: Que l'évaluation au montant de \$3,835,596.<sup>30</sup>, plus les propriétés non industrielles incluses dans le rapport des évaluateurs, lequel se chiffre au montant de \$102,941.<sup>00</sup> formant un total d'évaluation de \$3,938,537.<sup>30</sup> fasse partie du rôle d'évaluation 1936 et que ce dit montant soit homologué. L'échevin Houle demande le vote.  
 Votent pour: Ls. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.  
 Votent contre: E. Houle, G. Bouffard.

Adopté sur division.

6137

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin E. Houle  
 Est résolu que le Trésorier soit autorisé à donner un rapport détaillé du montant de \$12,289.<sup>90</sup> et à qui l'on doit ce montant.

Adopté.

6138

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu que le règlement no-188 concernant le règlement de l'imposition d'une taxe spéciale, soit adopté en lire, 2<sup>e</sup>ème et dernière lecture. L'échevin Houle demande le vote.  
 Votent pour: Ls Lamy, J. Hardy, L. Desfossés  
 Votent contre: E. Houle, G. Bouffard

Adopté sur division

Et la séance est levée.

P. Dubois

Maire  
 J. Beaumont  
 Greffier

Cité de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée

fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions  
 lundi le dix-huitième jour du mois de mai 1936 à  
 laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le  
 Maire G. Desbiens M.M. Le Lamy Les Bourffard J.  
 Hardy L Desfosses + aep Carson tous échevins formant  
 quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6139

Cropée par l'échevin L. Desfosses

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le procès-verbal de l'assem-  
 blée régulière du 4 mai 1936 ainsi que celui de l'a-  
 journement en date du 6 mai 1936 soient adoptés  
 tels que lu.

6140

|        |                                 | Adoptée.         |                    |
|--------|---------------------------------|------------------|--------------------|
| 1897 = | Arthur Rompé                    | Sellerie         | 4 <sup>35</sup>    |
| 1898 = | J. L. Rousseau                  | Saxoline         | 11 <sup>60</sup>   |
| 1899 = | J. B. Lannette                  | Assurance        | 24 <sup>00</sup>   |
| 1900 = | Francis Oustean                 | Remb taxes       | 25 <sup>20</sup>   |
| 1901 = | Usulines des 3 Riv              | Int Oblig échues | 286 <sup>00</sup>  |
| 1902 = | Banque Can. Nat                 | " " "            | 37 <sup>50</sup>   |
| 1903 = | " " "                           | " " "            | 40 <sup>00</sup>   |
| 1904 = | M. Rachel Letourneau            | " " "            | 7 <sup>50</sup>    |
| 1905 = | Romeo Morissette                | Rôle d'éval.     | 300 <sup>00</sup>  |
| 1906 = | Loyer S.D payé par cheques auel |                  | 109 <sup>60</sup>  |
| 1907 = | " " "                           | " " "            | 26 <sup>97</sup>   |
| 1908 = | L'Avenir du Cof                 | Avis             | 31 <sup>00</sup>   |
| 1909 = | J. Lannette "Thésaurie"         | Timbres          | 30 <sup>00</sup>   |
| 1910 = | " " "                           | Petty-cash       | 15 <sup>22</sup>   |
| 1911 = | Romeo Morissette                | Rôle d'éval + C. | 1005 <sup>00</sup> |
| 1912 = | J. W. Leduc                     | Clay-Chicago     | 100 <sup>00</sup>  |
| 1913 = | Arthur Heir                     | " " "            | 33 <sup>50</sup>   |
| 1914 = | H. Massicotte + Frere           | Matériaux        | 68 <sup>15</sup>   |
| 1915 = | Ed. Boussonnaud                 | Ferrage + Mtr    | 32 <sup>58</sup>   |
| 1916 = | J. Ste. Loranger                | Matériaux        | 12 <sup>05</sup>   |
| 1917 = | Francis Hankin Boig             | Aq. C.B. Mat     | 74 <sup>18</sup>   |
| 1918 = | C. A. Brun Enq                  | Matériaux        | 19 <sup>00</sup>   |
| 1919 = | L'Avenir du Cof.                | Avis             | 27 <sup>15</sup>   |
| 1920 = | Canada Iron & Dies Ltd          | Eq. Cl. Mat      | 59 <sup>40</sup>   |
| 1921 = | Canadian Pacific R.R.           | Requ             | 3 <sup>72</sup>    |
| 1922 = | La Pharmacie Peneau             | Extincteurs      | 8 <sup>60</sup>    |



|                                 | Montant rapporté |                     |                    |
|---------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 1973 = R. Loranger + Émile Enog | Chevaux          | 2392. <sup>21</sup> | 6. <sup>50</sup>   |
| 1974 = Arthur Dugré             | Ferme            |                     | 5. <sup>75</sup>   |
| 1975 = J. Lannelle "Pensions"   | Petty-cash       |                     | 54. <sup>45</sup>  |
| 1976 = Gustave Cabellier        | Assurance        |                     | 70. <sup>00</sup>  |
| 1977 = Edmond Bodin             | Accident         |                     | 117. <sup>45</sup> |
|                                 | Total.           |                     | \$ 2,645.92        |

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que ci-haut décrets soient payés

L'échevin Bouffard se déclare dissident sur tous les comptes de M. Roméo Morissette. D.C.

Adoptée.

6141

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé d'avisé M. J. Geo. Hays de voir à venir prendre arrangements pour ce qui concerne les arriérés de loyer de la propriété qu'il habite au no-37 St Joseph. et qui est la propriété de la cité.

Adoptée.

6142

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que ce conseil loue par la présente le terrain appartenant à M. Pierre Loranger comme lieu d'amusement par les enfants, lequel terrain se trouve de côté Nord-Est de l'Hôtel de Ville entre les Rues Notre-Dame et Longval et sur la largeur depuis le terrain de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à celui de M. J. Marie Houdé et ce pour le prix de \$25.<sup>00</sup> pour un an à partir de cette date.

Adoptée.

6143

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de l'Hon. P. D. Bouchard Ministre des affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce en date du 29 avril 1936 accordant à cette municipalité un retrai au montant de \$18003.<sup>60</sup> pour le mois de mai 1936 Re - Secours - direct.

Adoptée.

6144

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 8 mai 1936 incluant un cheque au montant de \$ 19025<sup>00</sup> étant pour la réclamation du mois de janvier 1936.

6145

Proposé par l'échevin Leo Bouffard  
Approuvé par l'échevin L. Desfossés  
Et résolu que le greffier soit autorisé à enlever au rôle, l'évaluation de la bâtisse qui se trouvait sur le lot no-116-65, vu que celle-ci est devenue Adoptée.

6146.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 13 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:  
5789-b. Québec, le 12 mai 1936.

M. Robert Poisson, délégué  
Québec, P. Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 4 mai 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec l'exception suivante:-

L'approbation de la résolution no. 6124 concernant le règlement no. 187 est refusée.

Vous trouverez, ci-joint, copie d'une lettre en date du 9 courant que j'ai reçue de M. Gérard Tremblay, sous-ministre du travail.

Comme le dit M. Tremblay, il n'y a absolument rien dans aucune loi qui permette au conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine de fixer des tarifs minima pour le service des barbiers.

Dans les circonstances, la Commission municipale de Québec ne croit pas devoir donner son approbation à ce règlement no. 187.

Très, tout dévoué

Le secrétaire,  
(signé) Emile Morin.

6147

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 13 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin concernant le Règlement no-186.

6148

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 2 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

5789-4

Québec, le 29 avril 1936

M. Robert Poisson, délégué

Québec, P.Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 23 avril 1936 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, avec les exceptions suivantes:-

1<sup>o</sup> La résolution no. 6111 concernant un octroi au montant de \$150.<sup>00</sup> à être accordé à l'Association des Joueurs est refusé;

2<sup>o</sup> Quant à la résolution no. 6115, elle est suspendue jusqu'à ce que vous ayez eu des informations additionnelles à ce sujet.

Veuillez tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6149

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, en date du 2 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

5789

Québec, le 30 avril 1936

M. Robert Poisson, délégué,

366 rue Saint-Cyrille,

Québec, P.Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 27 avril 1936 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine.

Veuillez tout dévoué

(signé) Emile Morin

Le secrétaire.

6150

Lecture d'une lettre de M. Robert Pouison, délégué  
en date du 14 mai 1936, incluant une lettre de M.  
Émile Morin, laquelle se lit comme suit:

9327

Québec, le 13 mai 1936.

M. Robert Pouison, délégué  
Québec, P. 2.

Cher monsieur,

Le conseil de la cité du Cap-de-  
la-Madelaine, à sa séance en date du 6 mai 1936 a  
adopté sa résolution no. 6136.

La Consolidated Paper Corpora-  
tion avait protesté contre son évaluation.

Conformément aux dispositions  
du paragraphe "e" de l'article 39 de la loi de la  
Commission municipale de Québec, la Com-  
mission municipale de Québec, après avis public  
conformément à la loi, doit entendre toute  
partie qui desire porter plainte contre l'évalua-  
tion faite par les autorités municipales.

Avez-vous l'obligeance, en con-  
séquence, de demander au Greffier de la cité  
de publier un avis rédigé comme ci-dessous  
mentionné aux endroits où il publie ordi-  
nairement les avis publics dans sa munici-  
palité.

" Avis est par le présent donné par le poussi-  
gné, secrétaire de la Commission municipale de  
Québec, que le conseil de la cité du Cap-de-  
la-Madelaine, en date du 6 mai 1936 a adopté  
une résolution no. 6136 se liant comme suit,  
concernant l'évaluation des propriétés de la  
Consolidated Paper Corporation:

Est résolu que ce conseil, après avoir  
pris connaissance du rapport de M. Romeo  
Morissette, S. C., relativement à l'évaluation  
des propriétés non industrielles de la Consoli-  
dated Paper Corporation, décrète: Que l'éva-  
luation au montant de \$ 3,835,596.<sup>00</sup>, plus les  
propriétés non industrielles incluses dans le

rapport des évaluateurs, lequel se chiffre au montant de \$102,941.<sup>00</sup> formant un total d'évaluation de \$3,938,537.<sup>30</sup> fasse partie du rôle d'évaluation 1936 et que ce dit montant soit homologué;

Que conformément aux dispositions du paragraphe "e" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale (22 George V, chapitre 56) la Commission municipale de Québec prendra en considération ladite résolution à son bureau, au parlement, à Québec, le 17 juin 1936, à dix (10) heures A.M. (heure avancée);

Que, conformément aux dispositions de ce paragraphe "e" dudit <sup>art</sup> 39, toutes personnes intéressées peuvent alors ou avant ladite date, produire auprès de la Commission municipale de Québec toute opposition qu'elles pourraient désirer faire valoir à l'encontre de l'approbation de cette résolution du conseil par la Commission municipale de Québec.

Donné à Québec, ce quatorzième jour de mai 1936.

La Commission municipale de Québec,  
par (Émile Morin,  
Secrétaire.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6151

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desbrosses

Est résolu que la soumission de M. R. Lorange <sup>pour l'avoine</sup> pour de l'avoine de l'écrot criblée, au prix de \$1.<sup>30</sup> par 98 lb. pour une période de un mois, soit acceptée.

Adopté.

6152

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Est résolu que le règlement no-189 soit adopté en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et dernière lecture.

L'échevin Bouff-

part dissident.

Adopté.

6153

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que ce conseil est favorable à ce que la Législature de Québec prolonge, par un bill pris, la loi autorisant la municipalité à acquérir les terrains nécessaires pour l'agrandissement de l'aéroport, en autant que la cité ne sera appelée à faire aucun déboursé concernant ce dit bill.

L'échevin Bouffard dissident.

Adopté.

6154

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madelaine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un réglement intitulé: "Réglement pour amender le réglement des licences."

(signé) Josephat Hardy.

Echevin de la cité.

6155

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desjardis.

Est résolu que le prix de \$10.<sup>00</sup> soit fixé pour un commerçant de fibres au lord pour celui qui réside dans la cité et \$15.<sup>00</sup> pour celui qui n'y réside pas.

Adopté.

Lecture de la correspondance.

Est la séance est levée.

P. Desjardis  
Maire.  
J. Beaumier  
Juffès.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Modelène

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Modelène laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le premier jour du mois de juin 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbrosses MM. L. Lamy, Geo Buffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desbrosses et cept Cassin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6156

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 18 mai 1936 soit adopté tel que lu.

6157

|                                  |                               | Adoptée. 19       |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| 1928 = Lucien Bailly             | Rachat d'obl.                 | 700.              |
| 1929 = Alf Lambert Lée           | " "                           | 500.              |
| 1930 = Aug Robichaud             | " "                           | 1000.             |
| 1931 = L. Hon. Trés. Provinciale | " "                           | 1000.             |
| 1932 = C. Turcotte Comie         | Obl oblig échues              | 17 <sup>50</sup>  |
| 1933 = Fernand Turgeon           | " " "                         | 25 <sup>00</sup>  |
| 1934 = La Cie d'Ass M.           | " " "                         | 17 <sup>50</sup>  |
| 1935 = Henri Denis               | " " "                         | 25 <sup>00</sup>  |
| 1936 = Paul Boucher M.           | acte de vente                 | 500               |
| 1937 = Bureau d'Eng.             | " " " Eng                     | 3 <sup>70</sup>   |
| 1938 = J. Lannette "Trésorier"   | Petty-Cash                    | 33 <sup>61</sup>  |
| 1939 = Roy & Frere               | Gasoline                      | 15 <sup>44</sup>  |
| 1940 = Roy & Frere               | "                             | 13 <sup>44</sup>  |
| 1941 = Jules Roy                 | "                             | 8 <sup>96</sup>   |
| 1942 = Office Stations Ltd       | Capetene                      | 2 <sup>60</sup>   |
| 1943 = La Cie J.B. Holland & Fil | "                             | 14 <sup>59</sup>  |
| 1944 = P. A. Gouin Eng           | alarme                        | 3 <sup>60</sup>   |
| 1945 = Nos. Loranger             | Matériaux                     | 24 <sup>85</sup>  |
| 1946 = Almond Roy Ltd            | Roue de Tracteur              | 63 <sup>25</sup>  |
| 1947 = H.B. Johnston             | Desinfection                  | 10 <sup>80</sup>  |
| 1948 = La Cité du Cap            | Remb Pass Prof. R.W. Lashford | 217 <sup>77</sup> |
| 1949 = Mun. Scolaire             | " " "                         | 48 <sup>80</sup>  |
| 1950 = Bell Telephone Coy        | Roy & Mess                    | 41 <sup>55</sup>  |

63 217 96

|  | Montant rapp.       |                            |                  |
|--|---------------------|----------------------------|------------------|
| 1951 = J. Roy                            | Remb de taxes M.    | 3,277. <sup>96</sup>       | 2. <sup>30</sup> |
| 1952 = Shawinigan W. P. Coig Ltd         | Lampes              | 12. <sup>24</sup>          |                  |
| 1953 =                                   | Eclairage & Energie | 473. <sup>80</sup>         |                  |
| 1954 = R. Lorange & Frère Ensq.          | Chevaux             | 13. <sup>00</sup>          |                  |
| 1955 = Henri Bellevue                    | baz & ouvrage       | 25. <sup>10</sup>          |                  |
| 1956 = L'Avenir du Cap                   | Avis                | 27. <sup>15</sup>          |                  |
| 1957 = L'Honorable Trésorier de la Comm. | Ass. Pub & al.      | 3226. <sup>83</sup>        |                  |
|  | Total               | <u>4,658.<sup>38</sup></u> |                  |

6157

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

L'échevin Bueffard se déclare dissident sur le compte de Romeo Morissette I.C.

6158

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin  
Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin se-  
cretaire de la Commission municipale laquelle se  
lit comme suit :-

Quebec le 16 mai 1936

M. Robert Poussin  
Quebec, Qué  
Messieurs

La Commission municipale de Québec me  
donne instructions de vous informer qu'elle approuve  
les minutes de la séance du 6 mai 1936, à l'exception  
de la résolution no-6136 dont l'approbation est suspendue  
pour le moment.

Je vous ai écrit hier au sujet de cette résolution.  
La Commission municipale de Québec prendra une décision  
définitive sur ladite résolution lors d'une séance spéciale  
qu'elle tiendra le 17 juin prochain.

La Commission municipale de Québec approuve  
le Règlement no-188

Votre tout dévoué  
Le Secrétaire  
(signé) Emile Morin



6159

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 29 mai 1936 par The Bell Telephone Coy of Canada pour l'erection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité le tout tel que demandé dans la susdite lettre.

M. T. Brodeur Contre-Maitre a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adoptée.

6160

Proposé par l'échevin Aep. Caron  
Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance des listes électorales municipales telles que préparées par le greffier, et après les avoir corrigées suivant les plaintes concernant les inscriptions et radiations et après que les corrections ont été paraphées par le président du conseil sont par les présentes acceptées.

Adoptée.

6161

Proposé par l'échevin La Ramy  
Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance du terme des rentes seigneuriales, tel que préparé par le greffier soit par la présente résolution homologué.

Adoptée.

6162

Proposé par l'échevin L. Desfosses  
Appuyé par l'échevin G. Buffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 16,428.95 comme suit:

|                   |    |          |
|-------------------|----|----------|
| Octroi nourriture | \$ | 8,643.25 |
| ✓ paiements       | \$ | 1,782.00 |
| ✓ chauffage       | \$ | 2,695.50 |
| ✓ eau             | \$ | 111.25   |
| ✓ lumière         | \$ | 333.75   |
| ✓ abri            | \$ | 2,843.25 |

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité au cours du mois de juillet 1936 aux 445 chefs de famille et leurs 1895 dépendants ainsi qu'à 36 personnes vivant seules formant un total de 2,376 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6163

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Joseph Hardy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite au Ministre des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce de bien vouloir autoriser la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à vendre de gré à gré les obligations prévues par le Règlement 186 à un prix ne devant cependant pas être inférieur à \$96<sup>10</sup> par \$100. d'obligations.

Adopté

6164

Proposé par l'échevin Joseph Hardy

Appuyé par l'échevin Limal Desfossez

Et résolu que ce conseil ordonne par la présente que tous les restaurants et salles de billards restent fermés jusqu'à midi le dimanche de la solennité de la fête-Dieu. Que le Chef de Police soit autorisé à fermer tous les restaurants et salles et de voir à ce que cette ordonnance soit respectée.

Adopté

6165

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que Son Honneur le Maire soit délégué à Québec en compagnie d'un échevin pour discuter le genre de travaux que la Cité désire faire et aussi pour connaître la décision du Dept de chemins au sujet du paiement des loyers de secours-direct aux propriétaires.

Adopté

Le conseil après avoir pris en considération l'avis de motion par amendes le Règlement de Licences propose la résolution suivante :-

6166

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Bauffard

Et résolu que la présente séance soit ajournée à  
jeudi le 4 juin 1936 à 7 h P.M.

Adoptée

Et la séance est ajournée.

P. Desbrens Maire  
Beaumont  
Breffier

Cronnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1936  
lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinai-  
res des sessions jeudi le 4<sup>ème</sup> jour du mois de  
juin 1936 à lequel ajournement étaient présents Son  
Honneur le Maire P. Desbrens M. M. Ls Lamy, S. Bouf-  
fard, J. Hardy & Desfossez et A. P. Caron tous échevins  
formant quorum sous la présidence du Maire au  
fauteuil.

6167

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin A. Baron.

Et résolu que le Breffier soit autorisé à se  
mettre en communication avec l'Avocat Gaudet  
aux fins de s'assurer de M<sup>de</sup> Deshaies un affi-  
davit assermenté et une police de garantie pour  
une période de 10 ans pour garantir le montant  
de l'obligation no. 87 = \$100. et les intérêts dus de-  
puis février 1935 à date.

Adopté.

6168

Proposé par l'échevin S. Bouffard.

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que l'arpenteur H. L. Saint-Leger  
soit autorisé à faire le bornage du chemin  
Bureau à partir de la route de Shawinigan  
jusqu'au Rang de Young et ce pour le prix  
de \$30.<sup>00</sup> et faire un rapport détaillé des lots  
affectés par le dit chemin

Adopté.

6169

Proposé par A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à acheter un billet pour l'Abitibi pour Mlle Stella Lessard qui est actuellement malade et qui désire aller rester avec ses parents pour y demeurer définitivement.

Adopté

Est la séance est levée.

P. Desbiens  
 Maire  
 J. Beaumier  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le quinzième jour du mois de juin 1936 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire P. Desbiens M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desfossis & Alp. Baron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6170

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 1er juin 1936 ainsi que celui de l'ajournement en date du 4 juin 1936 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6171

|       |                                |                       |                     |
|-------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1958- | Jos. Lanouette                 | Petty cash            | 71.15               |
| 1959- | Min. des affaires municipales  | Règlement             | 24.15               |
| 1960- | L'Hon. Trés. Provincial        | Arts & Reg.           | 50.00               |
| 1961- | Edmond Savary                  | C. P. chômage         | 33.75               |
| 1962- | Eliokim Courcier               | " "                   | 100.00              |
| 1963- | Banque Can. Nationale          | Oblig & chômage-cont. | 23,321.12           |
| 1964- | Dipt. des Affaires-mun.        | Règlement             | 10.00               |
| 1965- | D <sup>me</sup> A. Blais & Al. | Secours-d. loyers     | 300.80              |
| 1966- | H. Massicotte & Frères Ltée    | Matériaux             | 142.88              |
| 1967- | Ed. Boissonneault              | Jur.                  | 14.85               |
| 1968- | Rocheleau & Frère              | Chef-échelles         | 59.46               |
|       |                                |                       | <u>\$ 24,128.12</u> |

|        |                          | \$ 24,128.12              |
|--------|--------------------------|---------------------------|
| 1969 = | Jules Roy                | Auto - chef. 7.24 ✓       |
| 1970 = | Roy & St-Pierre          | Auto - feu 9.32 ✓         |
| 1971 = | Armand Brouillard        | Rues - App. 51.06 ✓       |
| 1972 = | Hervey Viviers           | Hôtel - de Ville 1.30 ✓   |
| 1973 = | La Chronique             | Papeterie 17.82 ✓         |
| 1974 = | Napoléon Roy             | Voie - cont. 3.30 ✓       |
| 1975 = | Arthur Dugré             | " ferrage 3.75 ✓          |
| 1976 = | Carrière St-Maurice      | Rues 8.22 ✓               |
| 1977 = | Oren Wedge               | Fonds de Sec. 11.00 ✓     |
| 1978 = | P. A. Gouin Long.        | Incendie Cent-Bat. 5.00 ✓ |
| 1979 = | Bte. Loranger            | App. rues 1.25 ✓          |
| 1980 = | Bureau d'Enregistrement  | Mutations 2.80 ✓          |
| 1981 = | J. A. Gilbert            | Papeterie 6.50 ✓          |
| 1982 = | B. Deschamps Inc.        | Rij - 186 64.80 ✓         |
| 1983 = | Nap. Loranger            | Rues 15.93 ✓              |
| 1984 = | Budge Sales Ltd.         | Papeterie 3.00 ✓          |
| 1985 = | La Cie B. Rolland & Fils | " 3.47 ✓                  |
| 1986 = | Walker & Campbell        | Cont. 4.32 ✓              |
| 1987 = | Horace L. St. Cyr        | " 31.00 ✓                 |
| 1988 = | Alcide Demers            | Chevaux - nour. 7.65 ✓    |
| 1989 = | La Pharmacie Perreault   | Voie App 0.35 ✓           |
| 1990 = | Edmond Bergeron          | Rues 0.82 ✓               |
| 1991 = | L'Avenir du Cap.         | Arvis 36.80 ✓             |
| 1992 = | Henri Béliveau           | Ouv. 7.80 ✓               |
| 1993 = | Alfred Guénier           | Voie Mat 0.50 ✓           |
| 1994 = | Royer & Frère            | Auto - feu 2.65 ✓         |
| 1995 = | Adelard Martel           | Voie - cont. 3.65 ✓       |

\$ 24,439.44

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que les comptes tels que plus  
 haut décrits soient acceptés & payés.

Adopté.

6172

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy  
 Et résolu que le Greffier soit autorisé  
 d'enlever du rôle d'évaluation tous les lots af-  
 fectés par le bornage du chemin Bureau - et que  
 le Trésorier soit prié de faire un rapport des

montants représentant les taxes payés en trop par le passé par M. Emile Halin et qu'après que le rapport aura été soumis au conseil et accepté par celui-ci, que le montant soit appliqué en acompte pour le paiement de ses taxes dues.

Adopté.

6173

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le Chef de Police soit délégué au 4<sup>ème</sup> Congrès annuel des Chefs de Police de la Province, lequel doit se tenir à Grand'Mère les 7-8-9 et 10 juillet prochain.

Adopté.

6174

Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec, le 10 juin 1936.

Monsieur Robert Boisson, délégué  
366 rue Saint-Cyrille  
Québec.

Re: Crap. de la Madelaine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1936 de la cité sus-mentionnée.

Votre dévoué  
Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6175

Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec, le 10 juin 1936

M. Robert Boisson, délégué,  
Québec, P.Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la

séance du 4 juin 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine à l'exception de la résolution no. 6167 dont l'approbation est refusée.

La Commission municipale de Québec n'aurait pas d'objection à cette résolution en autant que la garantie à être donnée serait également pour aussi longtemps qu'un porteur pourrait également réclamer le paiement soit de l'obligation elle-même ou des coupons d'intérêt.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6176

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Est résolu que la résolution no. 6129 faite et passée le 4 mai 1936, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et que le montant de \$15. que payait la Commission Scolaire soit monté à \$20.<sup>00</sup>

L'échevin Lamy se déclare dissident

" " Hardy " " "

" " Desfosse " " "

Le Maire n'ayant pas voté, résolution nulle.

6177

Lecture d'une lettre de M. R. Coisson délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, RE:

8 mots rayés nuls  
" Règlement no. 186. laquelle est en date du 9 juin 1936 et se lit comme suit:

14803

Québec, le 9 juin 1936

Monsieur Robert Coisson, délégué,

366, rue Saint-Basille

Québec.

RE: Règlement no. 186

Monsieur,

Avez-vous l'obligeance d'informer le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine que le ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce, autorise ledit conseil à vendre les obligations prévues par son règlement

no. 186 de gré à gré sans demander de soumission dans la Gazette Officielle de Québec à condition que le prix ne soit pas inférieur à 96.10 à 4 1/2 %, plus les intérêts accrus.

Votre dévoué  
Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6178

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin avec copie d'une lettre de Lajoie & Lajoie, en date du 9 juin laquelle était adressée à la Commission municipale de Québec.

6179

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Est résolu que ce conseil pour faire suite à l'invitation faite aux membres du conseil par la Commission municipale de Québec, autorise le Trésorier à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

6180

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de l'Honorable J. D. Bouchard, Ministre des Affaires municipales, accordant un octroi de \$ 15,634.<sup>60</sup> pour le mois de juin 1936.

6181

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789-b. Québec, le 2 juin 1936

M. Robert Poisson, délégué,  
Québec, Q.C.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 mai 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution no. 6155 dont l'approbation est suspendue jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des informations additionnelles.



Quant à la résolution no. 6153 se rapportant au règlement no. 189, je dois vous dire que ce règlement requiert une approbation spéciale de la Commission municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur-en-conseil, conformément aux dispositions de la loi 23 George V, chapitre 46, section 1.

Je communiquerai de nouveau avec vous lorsque ces deux approbations officielles de la Commission municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur-en-conseil auront été obtenues.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

6182

Lettre de M. Émile Morin, adressée à M. Robert Coisson, délégué, laquelle se lit comme suit :

9440

Québec, le 6 juin 1936.

M. Robert Coisson, délégué,  
Québec, P. Q.

Cher monsieur,

RE: Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain

Auriez-vous l'obligeance d'informer le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a donné son approbation au règlement no. 189 dudit conseil, adopté sous l'autorité de la loi relative à la destitution de certains officiers municipaux, (22 George V, chapitre 53 et 23 George V, chapitre 46).

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

6183

Lettre de M. Émile Morin, adressée à M. F. Beaumier, greffier, laquelle se lit comme suit :

9434

Québec, le 6 juin 1936.

Monsieur Fortunat Beaumier

Hôtel de Ville,

Cap-de-la-Madeleine, P. Q.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a donné son approbation au règlement no. 186 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine autorisant un emprunt par obligations au montant de \$48,800.<sup>00</sup> pour les fins qui y sont mentionnées.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6184

Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, délégué, incluant un chèque au montant de \$17,219.<sup>80</sup> étant pour la réclamation du mois de février 1936.

6185

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des affaires municipales de l'industrie et du Commerce, d'accorder un octroi au montant de \$16408.<sup>95</sup> repartie comme suit:

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Pour nourriture | \$ 8,643. <sup>25</sup> |
| " vêtement      | \$ 1,782. -             |
| " chauffage     | \$ 2,695. <sup>50</sup> |
| " eau           | \$ 111. <sup>25</sup>   |
| " lumière       | \$ 333. <sup>75</sup>   |
| " abri          | \$ 2843. <sup>20</sup>  |

pour être distribué en secours-directs par cette municipalité durant le cours du mois d'août 1936, aux 445 chefs de famille et leurs 1895 dépendants ainsi qu'à 36 personnes vivants seules formant un total de 2376 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6186

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin A. Baron  
Est résolu que Me Léon Méthot soit autorisé à défendre la cité du Cap de la Madeleine dans

la cause Canada Accident & Fire Insurance Com-  
pany VS La Corporation de la Cité du Cap de  
la Madeleine.

Il est entendu cependant, que les honoraires  
déjà versés à Me. Méthot pour cette même cause  
seront déduits de ceux qui pourront être pro-  
duits au cas où l'action serait maintenue.

Adopté.

6187

Proposé par G. Bouffard

Secondé par A. Caron

Et résolu que demande soit faite au-  
près de l'Honorable Ministre des chemins de  
fer du Canada, de bien vouloir intervenir  
dans l'argent du Gouvernement dépensé par  
les chemins de fer et d'intervenir auprès des  
députés pour donner justice à tous, qu'il  
soit d'un parti ou l'autre.

Attendu qu'il s'est passé ici au Cap de  
la Madeleine, qu'un contre-maitre du Pacific  
Canadien reçu ordre du Road-Master de bien  
vouloir engager un certain nombre d'hommes  
pour aller travailler pour les travaux de che-  
min de fer. Et on a donné ordre d'autres  
parts que les noms passent en comité Libéral  
et on a choisi parmi ces noms des hommes  
tous du même parti, Libéral pendant que le  
contre-maitre n'avait aucune différence de  
parti.

Et que copie de cette résolution soit trans-  
mise à l'Honorable Ministre des chemins de fer  
Monsieur Howe et à l'Honorable R. B. Bennett  
chef de l'opposition

L'échevin Lamy demande le vote.

Votent pour: E. Houle, G. Bouffard, A. Caron

" contre: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossez

Le Maire enregistré son vote contre la résolu-  
tion, laquelle est refusé.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Dubois Maire.  
J. Beaumier  
Greffier.

6188

Je, Alphonse Devost, échevin de la Cité du  
Cof-de-la-Madelaine, jure que je remplirai avec  
honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté au Cof-de-la- Alphonse Devost  
Madelaine ce vingt-neuvième  
jour de juin 1936  
J. Beaumier  
Greffier de la Cité.

6189

Je, Georges Bouffard, échevin de la Cité du  
Cof-de-la-Madelaine jure que je remplirai avec  
honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Georges Bouffard  
Cof-de-la-Madelaine ce  
29ème jour de juin 1936  
J. Beaumier  
Greffier de la Cité.

6190

Je, Alphonse Caron, échevin de la Cité du  
Cof-de-la-Madelaine jure que je remplirai avec  
honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à  
Cof-de-la-Madelaine ce Alphonse Caron  
29ème jour de juin 1936.  
J. Beaumier  
Greffier de la Cité.

Province de Québec.  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions lundi le sixième jour du mois de Juillet 1936 à laquelle assemblée étaient présents S. H. le maire Pierre Desbiens M. M. Ls Lamy, Geo Buffard, Aep. Devost, J Hardy, L Desfossez et Aep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6191

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin E. Houde

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de cette cité en date du 15 juin 1936 soit adopté tel que lu.  
Adoptée

6192

Propose par l'échevin Ls Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur pour les dernières élections par la proclamation des candidats élus M. M. G. Buffard, quartier No-1, Aephnee Devost, échevin quartier No-3, et M. Aep Caron, échevin quartier No-5, soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6193.

|        |                                  |             |                    |
|--------|----------------------------------|-------------|--------------------|
| 1996 = | Henri Dumont                     | Int oblique | 5 <sup>00</sup> ✓  |
| 1997 = | Alfred Legault                   | ✓           | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1998 = | Maria Dimes Pigeon               | ✓           | 17 <sup>50</sup> ✓ |
| 1999 = | Jules Bisceillon                 | ✓           | 17 <sup>00</sup> ✓ |
| 1700 = | Rod. Lecavalier                  | ✓           | 17 <sup>50</sup> ✓ |
| 1701 = | Donat Richard                    | ✓           | 25 <sup>00</sup> ✓ |
| 1702 = | M <sup>me</sup> Medard Rainville | ✓           | 5 <sup>00</sup> ✓  |
| 1703 = | Adelard Audieux                  | ✓           | 3 <sup>00</sup> ✓  |
| 1704 = | Alfred Bélair                    | ✓           | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1705 = | Henri Dumont                     | ✓           | 5 <sup>00</sup> ✓  |
| 1706 = | Benoit Bigras                    | ✓           | 25 <sup>00</sup> ✓ |
| 1707 = | M <sup>me</sup> Emma Verelle     | ✓           | 17 <sup>50</sup> ✓ |
| 1708 = | Sr. Nat de Ziduce                | ✓           | 25 <sup>00</sup> ✓ |
| 1709 = | Marg. Desjardins                 | ✓           | 5 <sup>00</sup> ✓  |
| 1710 = | Emma Emond                       | ✓           | 6 <sup>00</sup> ✓  |

| 6193 (suite) |   | Montant rapporé           | #                 | 184 <sup>00</sup>  |
|--------------|---|---------------------------|-------------------|--------------------|
| 1711         | = | Succ. Geo. Larue          | Int oblig. echeue | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1712         | = | Usulines des 3 Riv        | ✓                 | 95 <sup>59</sup> ✓ |
| 1713         | = | Banque Can Nat            | ✓                 | 54 <sup>85</sup> ✓ |
| 1714         | = | Annie Boisclair           | ✓                 | 17 <sup>50</sup> ✓ |
| 1715         | = | Manufactures Life         | ✓                 | 79 <sup>15</sup> ✓ |
| 1716         | = | Bedein Beaume             | ✓                 | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1717         | = | Chs. E. Prudel            | ✓                 | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1718         | = | Ville de St Jerome        | ✓                 | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1719         | = | Ardelean P. Comise        | ✓                 | 2 <sup>10</sup> ✓  |
| 1720         | = | Fernand Fuzgen            | ✓                 | 47 <sup>00</sup> ✓ |
| 1721         | = | Napoleon Lamy             | ✓                 | 2 <sup>10</sup> ✓  |
| 1722         | = | M. Jeanne Bourassa        | ✓                 | 2 <sup>10</sup> ✓  |
| 1723         | = | Jos Vaillancourt          | ✓                 | 14 <sup>60</sup> ✓ |
| 1724         | = | Parmelia Jette            | ✓                 | 2 <sup>50</sup> ✓  |
| 1725         | = | Credit Anglo Francais Lee | ✓                 | 17 <sup>50</sup> ✓ |
| 1726         | = | Elephas Nadeau            | ✓                 | 4 <sup>50</sup> ✓  |
| 1727         | = | Jos Seclerc               | ✓                 | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1728         | = | Alfred Legault            | ✓                 | 2 <sup>50</sup> ✓  |
| 1729         | = | M. Rachel Lesourd         | ✓                 | 2 <sup>10</sup> ✓  |
| 1730         | = | La Cie d'Ass Mut          | ✓                 | 47 <sup>00</sup> ✓ |
| 1731         | = | Hensi Denis               | ✓                 | 6 <sup>25</sup> ✓  |
| 1732         | = | Adelard Rochefort         | ✓                 | 10 <sup>45</sup> ✓ |
| 1733         | = | Gustave Casignan          | ✓                 | 10 <sup>45</sup> ✓ |
| 1734         | = | Mesime Labreque           | ✓                 | 2 <sup>50</sup> ✓  |
| 1735         | = | Joseph Compal             | ✓                 | 2 <sup>50</sup> ✓  |
| 1736         | = | Mme Emma Beauchemin       | ✓                 | 12 <sup>50</sup> ✓ |
| 1737         | = | Aristide Bessette         | ✓                 | 6 <sup>25</sup> ✓  |
| 1738         | = | Ls. J. Bourdon            | ✓                 | 6 <sup>25</sup> ✓  |
| 1739         | = | Alice Martin              | ✓                 | 6 <sup>25</sup> ✓  |
| 1740         | = | Napoleon Auclair          | ✓                 | 10 <sup>45</sup> ✓ |
| 1741         | = | Cl. Marquis               | ✓                 | 7 <sup>50</sup> ✓  |
| 1742         | = | Damarre Duplessis         | ✓                 | 26 <sup>15</sup> ✓ |
| 1743         | = | Jos. Lannette             | Cetty-Cash        | 65 <sup>00</sup> ✓ |
| 1744         | = | - tel                     | Dechemi           | 99 <sup>50</sup> ✓ |
| 1745         | = | C. Desbrensi "maire"      | Fds de Secours    | 4 <sup>00</sup> ✓  |
| 1746         | = | Dr Chas Demers            | ✓                 | 15 <sup>00</sup> ✓ |
| 1747         | = | Dr J. E. Colin            | ✓                 | 77 <sup>80</sup> ✓ |
| 1748         | = | D. Monroville             | ✓                 | 840 <sup>52</sup>  |

6193 (suite)

|        |                              |                              |                      |
|--------|------------------------------|------------------------------|----------------------|
| 1249 = | 3 Rues Traction Coy          | Rues                         | 8 <sup>00</sup> ✓    |
| 1250 = | Le Nouvelliste Ltee          | Avs                          | 17 <sup>00</sup> ✓   |
| 1251 = | R. Avenir du Cap.            | Avs Elections                | 46 <sup>00</sup> ✓   |
| 1252 = | Tresorer de la Province      | Bat + Jures                  | 17 <sup>00</sup> ✓   |
| 1253 = | Bureau d'Enreg               | Mutations                    | 4 <sup>55</sup> ✓    |
| 1254 = | D <sup>me</sup> Eva Combeau  | Police Account.              | 130 <sup>00</sup> ✓  |
| 1255 = | Mc Cole Frontenac Oil        | Huile                        | 10 <sup>80</sup> ✓   |
| 1256 = | Tresorer de la Province      | Logon Bat + amort            | 1616 <sup>76</sup> ✓ |
| 1257 = | Shawinigan W of Coy          | Eclairage <sup>Pompage</sup> | 474 <sup>43</sup> ✓  |
| 1258 = | R. Lorange & Ferie Enrg      | Chevaux                      | 13 <sup>50</sup> ✓   |
| 1259 = | Rocheleau & Ferie            | V. app                       | 2 <sup>90</sup> ✓    |
| 1260 = | Roy & Ferie                  | Sazoline                     | 10 <sup>89</sup> ✓   |
| 1261 = | Jules Roy                    | ✓                            | 6 <sup>74</sup> ✓    |
| 1262 = | Roy & St Pierre              | ✓                            | 8 <sup>85</sup> ✓    |
| 1263 = | J. P. Rousseau               | ✓                            | 2 <sup>80</sup> ✓    |
| 1264 = | D <sup>me</sup> J. D. Bameau | Fds de Secours               | 3 <sup>00</sup> ✓    |
| 1265 = | Oren Wedge                   | al + Reforme                 | 11 <sup>00</sup> ✓   |
| 1266 = | The Bell Tele Coy of Canada  | Tel + Mess                   | 36 <sup>91</sup> ✓   |
| 1267 = | La Chronicle                 | Papeterie                    | 122 <sup>70</sup> ✓  |
| 1268 = | Imprimerie St Patrice Enrg   | ✓                            | 31 <sup>56</sup> ✓   |
| 1269 = | C. A. Souin Enrg.            | Police Bat ent               | 35 <sup>40</sup> ✓   |
| 1270 = | Napoleon Roy                 | ✓ ✓ etc                      | 7 <sup>43</sup> ✓    |
| 1271 = | Consolidated Paper Corp      | ✓ ✓                          | 3 <sup>15</sup> ✓    |
| 1272 = | Amedee Combeau               | Bat ent                      | 4 <sup>00</sup> ✓    |

Montant rapp \$ 2,614<sup>37</sup>

6193 (suite)

Propose par l'échevin Le Hamy

Appuye par l'échevin S. Buffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée.

6194.

Propose par l'échevin Le Hamy

Appuye par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la résolution No-6136 en date du 6 Mai 1936, laquelle n'a pas encore été acceptée par la Commission municipale de Québec, soit reculée et annulée à toutes fins que de droit

Adoptée.

6195.

Attendu que les membres du conseil, à une assemblée spéciale à laquelle assistaient les personnes suivantes, savoir : M<sup>rs</sup> François Lajoie Ch. avocat et procureur de la Compagnie Consolidated Paper Corporation ainsi que plusieurs ingénieurs experts représentant aussi la Compagnie Consolidated Paper Corporation et M. Romeo Morissette, Ingénieur représentant la cité du Cap-de-la-Madeleine lesquels ont tous pris part aux délibérations et fourni différents renseignements <sup>et explications</sup> supplémentaires relativement à l'évaluation des immeubles industriels de la Consolidated Paper Corporation (Division St Maurice) et situés dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine

2 motifs en interligne sous. 7/11

Après avoir pris le tout en considération, les membres du conseil, alors présents, en sont venus à la conclusion qu'une évaluation fixe de \$3,000,000. pour les propriétés industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation (Division St Maurice) et situées dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et qu'une évaluation de \$107,941. quant aux propriétés non-industrielles de ladite Compagnie pour la Division St Maurice, lesquelles deux évaluations formeraient le total de \$3,107,941. serait considérée comme une évaluation juste et raisonnable des dits immeubles. En conséquence

Il est proposé par l'échevin Sr. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que toutes les propriétés industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation, Division St Maurice et située dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient portés au rôle d'évaluation pour l'année 1936 pour le montant de \$3,000,000; et que les propriétés non industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation (Division St Maurice) situées dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soient portés au dit rôle pour le montant de \$107,941. les deux évaluations formant un total de \$3,107,941. ; et que le dit rôle d'évaluation lequel avait été homologué à une réunion en date du 6 mai 1936, moins la partie concernant les propriétés ci-haut décrites, soit et est par les présentes homologué

Adaptée.



6196.

Lecture d'une lettre de M. Emile Morin en date du 17 juin 1936 laquelle se lit comme suit:-

Québec le 17 juin 1936

M. F. Beaumier Sreffie

Hôtel de Ville

Cop-de-la-Madelaine Q. Q.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu au Lieutenant-gouverneur en conseil, par arrêté ministériel en date de ce jour, d'approuver le règlement no-189 du conseil de la cité du Cop-de-la-Madelaine concernant la destitution des employés.

Votre tout dévoué

L'Officier en loi

(signé) Emile Morin

6197

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant copie d'une lettre de M. E. Thesieret gerant de la Banque Canadienne Nationale avisant la cité que le taux d'intérêt a réduit à 5% au lieu de 5 1/2%

6198

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 20 juin 1936 concernant le taux d'intérêt à être payé sur les avances de secours direct, à laquelle était attaché deux copies de lettre de M. Henri Prevost à M.M. L. E. Potoni et Emile Morin.

6199

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 29 juin 1936 incluant une cheque au montant de \$17573.40 étant pour la réclamation du mois de mars 1936.

6200

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 4 juillet 1936 incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Québec le 30 juin 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué  
366 rue St Cyrille  
Québec Q. Q.

Re = Cité du Cop-de-la-Madelaine

6700 (suite) Messieurs

La Commission municipale de Québec me  
peut de vous informer qu'elle approuve les minutes  
de la séance du 15 juin 1936 de la cité sus-mentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6701

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que ce conseil appuie fortement  
la requête faite par le conseil de Repentigny pour que  
la route trans-canada passe par le village de Repen-  
tigny vu que c'est le plus beau site et le chemin le  
plus court.

Adoptée.

6702

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que M. l'échevin Joseph Hardy  
soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

6703.

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que ce conseil, à l'occasion des  
fêtes qui se dérouleront au Sanctuaire de Notre-Dame  
du Cap le 15 août prochain, proclame ce jour, jour de  
fête civique; et invite tous les marchands et proprié-  
taires d'établissements publics à fermer leurs portes ce  
jour-là (jusqu'à midi)

Adoptée.

6704

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que les Commissions du conseil  
de cette cité soient formées comme suit

FINANCES = les échevins = Ls Lamy, S. Bouffard, J. Hardy

Président M. Louis Lamy

Voie &amp; Eclairage = les échevins = J. Hardy, L. Desfossez, Alp Caron

Président = M. Joseph Hardy

Aquebuc = les échevins = L. Desfossez, Alp Caron &amp; Ls Lamy

Président = M. Lionel Desfossez

Feu & Police = les échevins aep Devost, L. Desfossez, Le Lamy  
 Président M. Alphonse Devost.

Septen loi & Hygiène = les échevins S. Bouffard J. Hardy & aep Devost  
 Président = Georges Bouffard

Marché & Logeurs = les échevins = aep Caron aep Devost, S. Bouffard  
 Président = M. Alphonse Caron

Adoptée.

6705

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement No 77 & ses amendements, traitant des licences de commerce, taxe spéciale ou droits spécifiques de permis et autres"

(signé) Joseph Hardy  
 Échevin de la Cité

6706

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement No-57 & ses amendements traitant des heures d'ouverture et de fermeture de certains établissemens de commerce"

(signé) Georges Bouffard  
 Échevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est ordonnée à huis clos par S. M. le Maire

Les échevins se réunissent en comité

Et la séance est ensuite levée P. Robino

Maire  
 J. Beaumier  
 Breffier

Commees de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere generale du conseil de la Cite du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 20 ieme jour du mois de juillet 1936 a laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le maire Pierre Desbrens M.M. La Ramy, B. Bouffard, aef. Devost, J. Hardy, L. Desfosses et aef. Carson tous echevins formant quorum sous la presidence du maire au fauteuil.

6707

Propose par l'echevin J. Hardy

Appuye par l'echevin B. Bouffard

Est resolu que le proces-verbal de la derniere assemblee reguliere generale du 6 juillet 1936 soit adopte tel que lu +

6708

- 1273 = Jo Lannette "Tres"
- 1274 = R. Minorette J.C.
- 1275 = Mun Aff Mun.
- 1276 = Banque Can Nat
- 1277 = J. Lannette "Tres"
- 1278 = Manuf Life Ins Coy
- 1279 = D<sup>me</sup> ablais tal
- 1280 = La Cite du Cap.
- 1281 = Delima Labonte Charest
- 1282 = La Cite du Cap.
- 1283 = Edmond Bergeron Enq
- 1284 = Romeo Timpin
- 1285 = Edouard Bodin
- 1286 = D<sup>r</sup> Bigneau, Louis Charic
- 1287 = Curiee L. Maurice Lhee
- 1288 = Napoleon Potange
- 1289 = H. Massicote & Fils Lhee
- 1290 = J. Baroni & Fils
- 1291 = J. M. More Lhee
- 1292 = La Cie JB Holland
- 1293 = Imprimerie L. Patrice Enq
- 1294 = J. M. More Lhee
- 1295 = D<sup>r</sup> J. B. Lhee
- 1296 = D<sup>r</sup> K. Bell

Adoptee.

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Cetty-Cash           | 39 <sup>07</sup> ✓   |
| Role d'eval *        | 75 <sup>00</sup>     |
| Reglem.              | 10 <sup>00</sup>     |
| Int oblig memb d'imp | 354 <sup>59</sup>    |
| Cetty-Cash           | 9 <sup>08</sup>      |
| Int oblig echev      | 46 <sup>00</sup>     |
| Sec. S. Poyer        | 401 <sup>20</sup>    |
| Remb detaxes         | 4215 <sup>56</sup> ✓ |
| Int oblig echev      | 62 <sup>50</sup> ✓   |
| Remb de taxe         | 75 <sup>00</sup>     |
| Voisie = fees        | 364 <sup>✓</sup>     |
| Int de secours       | 16 <sup>00</sup> ✓   |
| "                    | 11 <sup>00</sup> ✓   |
| Chevaux              | 36 <sup>00</sup> ✓   |
| fees                 | 78 <sup>2</sup> ✓    |
| Div Matériaux        | 25 <sup>95</sup>     |
| "                    | 97 <sup>49</sup> ✓   |
| Cruisard             | 29 <sup>06</sup> ✓   |
| paperene             | 33 <sup>00</sup> ✓   |
| "                    | 796 <sup>✓</sup>     |
| Impressions          | 29 <sup>45</sup> ✓   |
| Mat. Aguedue         | 133 <sup>20</sup> ✓  |
| summed. acc          | 10 <sup>00</sup> ✓   |
| "                    | 8 <sup>00</sup> ✓    |

6708 (suite)

Propose par l'échevin Aep. Caron  
 Appuyé par l'échevin Sr. Bouffard  
 Et résolu que les comptes tels que plus haut  
 décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6709.

Propose par l'échevin S. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desjardés  
 Et résolu que demande soit faite et est  
 par les présentes faite auprès des autorités du départe-  
 ment des Affaires municipales de Terre & Forêts de bien  
 vouloir accorder à cette municipalité un octroi au mon-  
 tant de \$ 15,094.60 comme suit :-

|              |             |
|--------------|-------------|
| Contribution | \$ 7,669.80 |
| • paiements  | \$ 1,601.40 |
| • chauffage  | \$ 2,353.60 |
| • eau        | \$ 120.50   |
| • lumière    | \$ 361.50   |
| • altri      | \$ 2,987.80 |

pour être distribuée en pecuns-direct par cette muni-  
 cipalité durant le cours du mois de septembre 1936  
 aux 482 chefs de famille et leurs 2141 dépendants  
 ainsi qu'à 46 personnes vivant seule formant  
 un total de 2669 nécessités, tous de cette  
 municipalité.

Adopté.

6710

Lecture d'une lettre de M. F. Lajoie incluant  
 une lettre de M. Ch. Whitehead laquelle se lit comme  
 suit :-

Montreal July 8<sup>th</sup> 1936

The Mayor and Council  
 City of Cap-de-la-Madeleine  
 Cap-de-la-Madeleine Q. B.

Dear Sirs :-

I am told by Mr. Francis Lajoie, K.C.  
 Three Rivers that on the evening of the 6<sup>th</sup> July your  
 Council unanimously passed a resolution to homologate  
 the roll setting the value of the Industrial Properties of  
 our Corporation of Cap-de-la-Madeleine at \$3,000,000.00  
 that you are at once going to send this resolution

to the municipal commission for ratification  
 that your understanding arrived at <sup>with</sup> Mr. Lajoie  
 when you met the Municipal Commission in Quebec was  
 that our Corporation would not lay a complaint against  
 the valuation roll for 1937 if same still remains at  
 the valuation of \$3,000,000.00 for our Industrial Properties  
 for the year 1937.

This letter will confirm this understanding.

Yours very truly  
 (signed) W. Whitehead  
 Assistant to the President

ew/c.

6211

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué  
 incluant une lettre de l'Hon. A. D. Bouchard en date  
 du 4 juillet 1936 accordant un octroi au montant  
 de \$16408.<sup>95</sup> pour le mois de juillet 1936.

6212

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy  
 Et résolu que le Règlement no-190 soit adopté  
 en 1<sup>re</sup> lecture seulement.

Adoptée.

6213

Proposé par l'échevin B. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Alp. Caron  
 Et résolu que la maison René de Cotet,  
 Terrembei soit avisé par la présente résolution de voir  
 à faire un rapport des opérations de la Corporation de la  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine mensuellement tout  
 comme par le passé, attendu que depuis six mois  
 nous n'avons eu que deux rapports.

Adoptée.

6214

Proposé par l'échevin Alp. Devost  
 Secondé par l'échevin Geo. Bouffard.  
 Et résolu que l'automobile du chef de police  
 devra désormais ne servir qu'aux départements  
 de la police, des incendies et de la Trésorerie et  
 que copie de cette résolution soit transmise au Chef  
 de Police M. Ursise Normandin

Adoptée

6215

Attendu que vu les circonstances dans lesquelles la ville du Cap-de-la-Madeleine se trouve actuellement concernant les intérêts payés à la Banque Canadienne Nationale, il est proposé par l'échevin Alp Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
Et résolu que le Greffier soit autorisé à écrire au bureau chef de la Banque Canadienne Nationale, lui offrant de lui payer un intérêt de 4% sur les découverts et les billets dus à cette dernière.

Adopté.

6216

Proposé par l'échevin Alp Devost.  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.  
Et résolu que toute annonce devant être mise dans les journaux locaux soient soumises aux échevins en conseil et que ces derniers décident dans quel journal ces annonces doivent être mises et quel montant d'argent doit être approprié à cet effet.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Lobiens  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Comme de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 3<sup>ème</sup> jour d'août 1936, a laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbrens MM. Lo Hamy, Geo. Bouffard, Alp Devost, J. Hardy, L. Desjardis et Alp Cason tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au faubourg.

6217

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alp Cason

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 juillet 1936 soit adopté tel que lu, moins le compte de \$75<sup>00</sup> qui reste en suspens.

6718

|                                       |                                 | Adoptée                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| 1797 - J. Beshro tal                  | Loyer S.D. ✓                    | 19 <sup>86</sup>        |
| 1798 - J <sup>me</sup> des Arcand tal | " ✓                             | 475 <sup>00</sup>       |
| 1799 - M. Lachance                    | Int oblig ech. ✓                | 8 <sup>35</sup>         |
| 1300 - Alp Després                    | Éds de secours                  | 15 <sup>00</sup>        |
| 1301 - Banque Can Nat.                | Int remb emp. ✓                 | 66,970 <sup>48</sup>    |
| 1302 - "                              | Echeance 1 <sup>re</sup> ann. ✓ | 365995 <sup>00</sup>    |
| 1303 - Owen Wedge                     | Éds de secours ✓                | 10 <sup>00</sup>        |
| 1304 - Garage Roy & Frère             | App. Gaz ✓                      | 112 <sup>7</sup>        |
| 1305 - La Cie J. B. Holland           | papeterie ✓                     | 71 <sup>4</sup>         |
| 1306 - Underwood Elliott Fiske        | " ✓                             | 9 <sup>00</sup>         |
| 1307 - Bell Telep Coy of Canada       | Tel + Mess ✓                    | 361 <sup>6</sup>        |
| 1308 - Shawinigan W. & P. Coy         | Eclairage & Entree ✓            | 473 <sup>52</sup>       |
| 1309 - Guilbert Crête                 | App. ✓                          | 112 <sup>00</sup>       |
| 1310 - René de Cotet, Jean Hie        | Audition ✓                      | 60 <sup>00</sup>        |
| 1311 - "                              | ✓ Spéc                          | 60 <sup>00</sup>        |
| 1312 - Bureau d'Ensg.                 | Mutations ✓                     | 72 <sup>00</sup>        |
| 1313 - Roy & Frère                    | Gaz ✓                           | 109 <sup>2</sup>        |
| 1314 - Jules Roy                      | " ✓                             | 5 <sup>78</sup>         |
| 1315 - Camille St Maurice             | Pierre ✓                        | 83 <sup>8</sup>         |
| 1316 - Edm Boissinault                | Mati. ✓                         | 149 <sup>4</sup>        |
| 1317 - P. A. Brun Ensg.               | ✓ ✓                             | 37 <sup>00</sup>        |
| 1318 - Nap. Lorange                   | ✓ ✓                             | 173 <sup>00</sup>       |
| 1319 - Armand Bonillard               | Mat talame ✓                    | 91 <sup>16</sup>        |
| 1320 - H. Massicotte & Frère Lhé      | Matériau ✓                      | 327 <sup>5</sup>        |
| 1321 - Henri Béliveau                 | Gaz & Soudure ✓                 | 16 <sup>51</sup>        |
| 1322 - Amedee Coulombe                | Entree ✓                        | 138 <sup>8</sup>        |
|                                       | Total                           | \$ 14,322 <sup>00</sup> |

Propose par l'échevin R. Desfossez  
 approuvé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés

Adoptée



6219

Lecture d'une lettre de M. Robert Parson, délégué  
incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se  
lit comme suit:-

Québec le 17 juillet 1936.

M. Robert Parson, délégué  
Québec

Re = Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
me prie de vous informer qu'elle approuve les mi-  
nutes de la séance du 6 juillet 1936 de la  
ville sus-mentionnée

Votre dévoué

Le secrétaire

1 c. H.

(signé) Emile Morin

6220

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que la permission de M. M. R.  
Loranger & Fils Inc. pour de l'avoir criblée de  
l'ouest au prix de \$1.70<sup>1</sup> le sac de 98 lb ainsi que pour  
du son au prix de \$1.40<sup>2</sup> le sac de 100 lb, pour une  
période de deux mois, soit acceptée.

Adoptée

6221

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite au Département de la Voie  
Provinciale de bien vouloir poser des enseignes pour  
les écoles ainsi qu'aux places dangereuses de  
la ville, et aussi faire observer les règlements de  
trafic pour ce qui concerne la vitesse aux entrées  
de la ville

Adoptée.

6222

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à

pe mettre en communication avec le Bureau Chef de la Banque Canadienne Nationale et la prier de bien vouloir faire la réduction de 5% à 4% d'intérêt sur tous les billets dits à la Banque par la cité; parce que concerne les revenus-direct.

Adoptée.

6223

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le règlement no-190 concernant les licences de commerce etc, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

Ouverture d'une commission par avenue et son lecture d'un avis d'action de J.A. Nadeau de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Labiano  
Maire  
J. Beaumier  
G. Bueffard

Croisance de Zuebec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée ~~générale~~ <sup>spécial</sup> du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par son Honneur le Maire fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le 24<sup>ème</sup> jour du mois d'août 1936 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Pierre Desbuis, MM. L. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy & L. Desfossez tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6224

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 3 août 1936, soit adopté tel que lu.

Adopté.

|      |       |                        |             |            |
|------|-------|------------------------|-------------|------------|
| 6225 | 1323= | J. A. Chevalier & Fils | Remb. taxes | 4.15 ✓     |
|      | 1324= | Jos. Lansonette, Trés  | Secours D.  | 3,000.00 ✓ |
|      | 1325= | " " "                  | " "         | 3,000.00 ✓ |
|      | 1326= | " " "                  | " "         | 3,000.00 ✓ |

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 19 août 1936

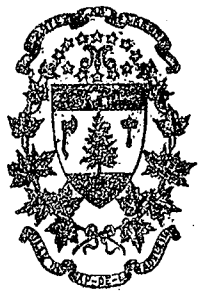
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

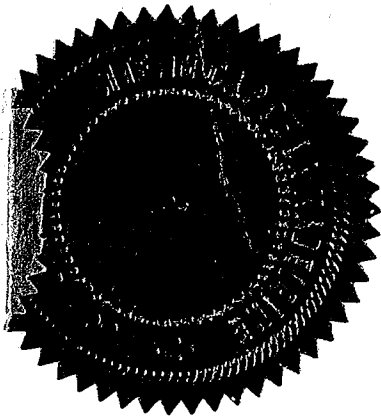
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... **Lundi**..., le... **vingt-**... **quatrième**... jour du mois de... **août**... de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ **trrente-six**, à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... **dix-**... **neuvième**... jour de... **août**... mil neuf cent ~~vingt~~ **trrente-six**

Voir feuille ci-annexée, laquelle fait partie du présent avis de convocation.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.



pe mettre en communication avec le Bureau Chef de la Banque Canadienne Nationale et la prier de bien vouloir faire la réduction de 5% à 4% d'intérêt sur tous les billets émis à la Banque par la cité pour en que amener les revenus à l'année.

Adopté.

6223

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Approuvé par l'échevin L. Kamy

CAP-DE-LA-MADELEINE  
nant les revenus de commerce etc, soit adopté en dernière et dernière lecture.

A été  
Messieurs les échevins  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

présenté à une commission qui a vu de son  
travail dans un rapport de M. Robitaille

AVIS

Avis vous est par les présentes, donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
l'Hotel-de-Ville, le ..... jour de .....  
de l'année mil neuf

cent vingt-six à sept heures de l'après-midi  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Donné sous mon sceau en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... jour de .....  
Municipalité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle  
régulièrement convoquée par son Honneur  
le Maire, a tenu sa séance le ..... jour de .....  
à l'Hotel-de-Ville, à sept heures de l'après-midi.  
Etant présents Messieurs les échevins  
Messieurs J. Hardy et L. Kamy  
formant avec le Maire la présidence de la  
séance.

Proposé par l'échevin L. Kamy  
Approuvé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 3 avril 1934, soit adopté tel que lu.  
Adopté.

CANADA  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

NO. C3-23  
SUJET :  
Maires



LE GREFFIER

6224

|      |       |                        |             |             |
|------|-------|------------------------|-------------|-------------|
| 6225 | 1323= | J. A. Chevalier & Fils | Remb. taxes | H. 15 ✓     |
|      | 1324= | Jos. Lanouette, Trés   | Secours D.  | 3,000. 00 ✓ |
|      | 1325= | " " " "                | " "         | 3,000. 00 ✓ |
|      | 1326= | " " " "                | " "         | 3,000. 00 ✓ |

Assemblée spéciale convoquée pour les raisons suivantes:

- 1o.- Prendre connaissance de la lecture du procès-verbal et passer toutes résolutions se rapportant au dit procès-verbal.
- 2o.- Prendre connaissance des comptes portés au bureau du conseil depuis la dernière séance et tous les comptes qui seront portés jusqu'au 24 août prochain et passer toutes résolutions pour accepter ces dits comptes.
- 3o.- Prendre connaissance de la correspondance produite au bureau du conseil depuis la dernière séance et passer toutes résolutions en rapport avec cette dite correspondance.
- 4o.- Donner des avis de motion concernant les amendements à être portés aux règlements actuellement en force.

*J. Beaumier*  
 Greffier de la cité.

FR/LB.

*C'est résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés.* *Adopté.*

pe mettre en communication avec le Bureau Chef  
de la Banque Canadienne Nationale et la prier de bien  
vouloir faire la réduction de 5% à 4% d'intérêt sur  
Bureau sur la cite

622

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Handwritten signature]*

pe mettre en communication avec le Bureau Chef  
dernière assemblée régulière générale du 3 août 1936  
soit adopté tel que lu. Adopté.

6.22.5

|       |                                  |                     |            |
|-------|----------------------------------|---------------------|------------|
| 1323= | J. A. Chevalier & Fils           | Remb. taxes         | 4.15 ✓     |
| 1324= | Jos. Lanouette, Trés.            | Secours-D.          | 3,000.00 ✓ |
| 1325= | " " "                            | " "                 | 3,000.00 ✓ |
| 1326= | " " "                            | " "                 | 3,000.00 ✓ |
| 1327= | " " "                            | " "                 | 3,000.00 ✓ |
| 1328= | " " "                            | " " Loyers          | 3,000.00 ✓ |
| 1329= | La C. M. A. Robert Coisson D.    | Contingent          | 90.00 ✓    |
| 1330= | Banque Can. Nationale            | Timbres             | 15.00 ✓    |
| 1331= | J. A. Labelle                    | "                   | 35.00 ✓    |
| 1332= | Jos. Lanouette                   | Petty-cash          | 4.65 ✓     |
| 1333= | La Commission M. de Lue.         | Salaires & cont.    | 83.33 ✓    |
| 1334= | La Municipalité scolaire du Cap. | Comm. scol.         | 21.00 ✓    |
| 1335= | La Commission M. de Lue.         | Cont.               | 207.56 ✓   |
| 1336= | Dr. J. L. Rochefort              | Ides secours        | 13.00 ✓    |
| 1337= | La Municipalité scolaire du Cap. | Comm. scol. & cont. | 73.70 ✓    |
| 1338= | Cité de Joliette                 | Int. Oblig. échues  | 32.90 ✓    |
| 1339= | M. Pierre Desbiens, "Maire"      | Ides secours        | 51.10 ✓    |
| 1340= | Alphonse Hébert                  | Alarme              | 6.60 ✓     |
| 1341= | Jos Lanouette                    | Contg.              | 8.86 ✓     |
| 1342= | Aimé Desroberts                  | Alarme              | 2.66 ✓     |
| 1343= | Garage L. Dumont                 | "                   | 10.00 ✓    |
| 1344= | P. V. Ayotte                     | Papeterie           | 3.00 ✓     |
| 1345= | Fernando Cratte                  | Cont.               | 2.00 ✓     |
| 1346= | Armand Brouillard                | App.                | 6.72 ✓     |
| 1347= | P. A. Guivin, Enrg.              | Alarme              | 16.75 ✓    |
| 1348= | Rocheleau & Frère                | App.                | 25.10 ✓    |
| 1349= | Garage Lefebvre                  | "                   | 0.50 ✓     |
| 1350= | Gustave Gatellier                | Assurances          | 14.88 ✓    |
| 1351= | J. J. Moore & Co. Ltd.           | Papeterie           | 13.80 ✓    |
| 1352= | La Cie J. B. Rolland & Fils      | "                   | 7.43 ✓     |
| 1353= | The Shawinigan W. & P. Co. Ltd.  | Eclair & Alarme     | 314.88 ✓   |
| 1354= | The Bell Telephone Co. of Can.   | Tel. Loyers mess.   | 33.65 ✓    |
| 1355= | Jos. Gauvin & Fils               | Quisards            | 48.64 ✓    |
| 1356= | R. Lorranger & Frère Enrg.       | Ch. nourr.          | 9.90 ✓     |
| 1357= | Treorier de la Province          | Cont.               | 5.09 ✓     |

---

 \$ 16,161.85

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Approuvé par l'échevin L. Desfosse's

Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés.

adopté.

6326

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson, Délégué,  
en date du 8 août 1936, incluant une lettre de M.  
Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

9327

Québec, le 4 août 1936

M. Robert Coisson, délégué  
Québec, P.Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec,  
à sa séance en date du 17 juin 1936 a pris en con-  
sideration la plainte portée par la Consolidated Paper  
Corporation contre la résolution no. 6136 du conseil  
de la cité du Cap de la Madeleine, en date du 6  
mai 1936 se rapportant à l'évaluation des proprié-  
tés de ladite compagnie.

À la suite d'un projet d'entente  
entre les procureurs de la compagnie et les mem-  
bres du conseil de la cité du Cap de la Madeleine,  
la Commission municipale de Québec a ajourné  
sa décision dans cette affaire.

Le conseil de la cité du Cap de la  
Madeleine, par sa résolution no. 6194, a abrogé ladite  
résolution no. 6136 du 6 mai 1936 contre laquelle la  
compagnie avait porté plainte et par sa résolution  
no. 6195, a donné une évaluation aux propriétés de  
la compagnie. La Commission municipale me donne  
instructions de vous informer qu'elle approuve les  
deux résolutions nos. 6194 et 6195 du six juillet 1936  
du conseil de la cité du Cap de la Madeleine et  
qu'elle approuve l'homologation du rôle d'éva-  
luation de ladite cité, suivant les dispositions  
de cette résolution no. 6195.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,

EM/RC

(signé) Emile Morin

6327

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson, Délégué  
en date du 8 août 1936, incluant une lettre de M.  
Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec, le 4 août 1936

M. Robert Coisson, délégué



Québec, F. 2.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 20 juillet 1936 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, avec les exceptions suivantes:-

(1) L'approbation de la résolution no. 6215 concernant la question du taux de l'intérêt payé à la Banque Canadienne Nationale est suspendue;  
 Je ne crois pas que la cité du Cap de la Madeleine doive aucun montant à la Banque actuellement à l'exception des sommes empruntées pour les fins de la distribution des secours directs, et en ce qui concerne ces derniers emprunts, à la suite des représentations de la Commission municipale de Québec, le taux de l'intérêt qui était chargé pour les dits emprunts dans les municipalités en défaut a été réduit à cinq pour cent (5%).

Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable de demander au conseil d'adopter une autre résolution exposant plus clairement ce qui est demandé à la Banque?

(2) L'approbation de la résolution no. 6216 est suspendue car la Commission municipale est d'opinion que cette résolution, telle que rédigée pourrait retarder considérablement dans certains cas, la promulgation des règlements lorsque cette promulgation doit se faire au moyen d'un avis public à être publié dans les journaux.

La Commission est d'opinion que le conseil en ce qui regarde les avis à être publiés dans les journaux pour donner suite à une disposition de la loi, devrait décider, dès maintenant, dans quels journaux les dits avis seront publiés après entente avec les propriétaires de ces journaux sur les prix qui seront payés par la ville pour les avis.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

EM/RC.

(signé) Émile Morin.

6228

Lecture d'une lettre de M. Robert Coisson, délégué, en date du 8 août 1936, incluant une lettre de l'Honorable J. D. Bouchard en date du 31 juillet 1936, laquelle nous accorde un octroi de \$ 14,427.<sup>80</sup> pour le mois d'août 1936.

6229

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Est résolu que ce conseil pour faire suite à la lecture d'une lettre en date du 19 août, 1936, transmise par le conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, accorde par la présente au dit conseil une page d'annonce au prix de \$ 20.<sup>00</sup>.  
Le Maire et le Trésorier sont par la présente résolution autorisés à signer un chèque à l'ordre du dit conseil pour le montant stipulé plus haut.

Adopté.

6230

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que conformément aux dispositions de la loi des Chemins de Fer (Statuts Refondus du Canada, chap. 170, section 373 552), ce conseil accorde la demande faite par The Bell Telephone Co. of Canada, par sa lettre en date du 19 août 1936 pour l'érection et le maintien du réseau téléphonique aux endroits indiqués par le plan y annexé et que ce conseil nomme par la présente, le contre-maître de la Voirie pour surveiller les travaux et dont l'approbation liera le conseil.

Adopté.

6231

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une requête signée par plusieurs propriétaires intéressés, prie la Commission Scolaire des Trois-Rivières de bien vouloir donner une entrevue à ce conseil avec la dite commis-

sion scolaire et ceci dans le plus court délai possible.

6232

Adopté.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance d'une lettre en date du 21 août 1936, signée par M. Emile Halin prie ce dernier d'être informé que le conseil est bien favorable au projet de prolongation et qu'il sera en mesure de prendre une décision finale après une entrevue avec les autorités Provinciales.

6233

Adopté.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Qu'attendu qu'une demande a été faite à ce conseil par les personnes ci-après nommées pour obtenir l'autorisation de se former en association sous le nom de "Club National" dans un but de récréations, d'exercices physiques et de délassement pour l'esprit et le corps et pour toutes fins utiles aux soussignés, avec siège d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité au chapitre 257 R. S. Q. 1925

Qu'attendu que ladite demande a été signée par les personnes suivantes:

Louis Laurent, Prés.

Léo Rivard, 3<sup>e</sup> cons.

J. A. A. Girard, Vice-prés.

Henri Phiffeault 4<sup>e</sup> "Henri Benest, 2<sup>e</sup> " "Eugène Babin 5<sup>e</sup> "

Paul Emile Houle, Sec. tré.

Martial Arseneault 6<sup>e</sup> "Paul E. Loranger, 1<sup>er</sup> cons.

( et autres )

Gérard Vigneau 2<sup>e</sup> "

Qu'attendu qu'il est opportun d'accéder à la dite demande;

Que l'autorisation et le consentement de ce conseil, prévu par ledit chapitre 257 R. S. Q. 1925 soient accordés aux dites personnes de se former en association sous le nom de "Club National" pour les fins ci-dessus mentionnées, aux con.

ditions et termes prévus par le dit chapitre 257  
S. R. Q 1935.

Adopté.

6234

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance du contrat de la Three Rivers Traction et vu que ce dit contrat est expiré depuis février 1936, prie cette dite Compagnie Three Rivers Traction de rencontrer le conseil pour le renouvellement du dit contrat.

Adopté.

6235

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Affaires Municipales de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de ~~par~~ \$ 18,114.<sup>45</sup> comme suit:

Pour nourriture \$ 9,487.<sup>75</sup>

" vêtements \$ 1,965.<sup>00</sup>

" chauffage \$ 2,926.<sup>50</sup>

" lumière \$ 362.<sup>25</sup>

" eau \$ 120.<sup>75</sup>

" abri \$ 3,252.<sup>20</sup>

pour être distribués par cette municipalité en secours direct durant le cours du mois de Octobre 1936, aux 483 chefs de famille et leurs 2092 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivants seules formant un total de 2620 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6236

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que ce conseil prie Monsieur U. W. Rousseau, M.P. d'accepter ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa réélection comme député dans le comté de Champlain.

Ce conseil prie M. Rousseau de compter

sur la coopération entière de ce conseil pour tout ce qui concerne la bonne administration de la Cité et de la Province.

Adopté.

6237

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy  
Et résolu que ce conseil prie l'Honorable Monsieur Maurice Duplessis, d'accepter ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élévation au poste de Premier Ministre de cette Province.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions mardi le 7<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 1936, à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés et Alp. Baron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6238

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy  
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du 24 août 1936, soit adopté tel que lu.

Adopté.

6239

|                         |                  |            |
|-------------------------|------------------|------------|
| 1358 = J. X. Caré       | Voirie acc.      | \$ 7.75 ✓  |
| 1359 = Eug. Desaulniers | Int Oblig échues | 0.85 ✓     |
| 1360 = Ernest Poulin    | " "              | 0.45 ✓     |
|                         |                  | <hr/> 9.05 |

|        |   |                    |           |
|--------|---|--------------------|-----------|
| 1361 = | Louis Sarrasin                                | Int. oblig. échues | 6.25 ✓    |
| 1362 = | J. A. Beshes & Al.                            | S. D. loyers       | 550.80 ✓  |
| 1363 = | Moise Signac                                  | Cont.              | 1.30 ✓    |
| 1364 = | J. D. Lévesque                                | S. D. loyers       | 14.20 ✓   |
| 1365 = | Jos. Lanouette                                | Petty-cash         | 13.40 ✓   |
| 1366 = | Charles Rochefort                             | Cont.              | 10.60 ✓   |
| 1367 = | L'Avenir du Cap                               | "                  | 4.50 ✓    |
| 1368 = | Garage Royer & Fière                          | App. voirie        | 6.60 ✓    |
| 1369 = | Nap. Loranger                                 | Mat. divers        | 3.15 ✓    |
| 1370 = | H. Massicotte & Fière Ltée                    | Ag. mat.           | 42.33 ✓   |
| 1371 = | Imprimerie St-Patrice Enrg.                   | Papeterie ch.      | 9.45 ✓    |
| 1372 = | La cité des Trois-Rivières                    | Ramonage           | 2.45 ✓    |
| 1374 = | Napoleon Roy                                  | alarme             | 4.75 ✓    |
| 1375 = | Edmond Bergeron                               | Ag & Équipements   | 2.52 ✓    |
| 1376 = | Rocheleau & Fière                             | auto-chef.         | 22.00 ✓   |
| 1377 = | Shawinigan W. & P. Co.                        | energie            | 153.07 ✓  |
| 1378 = | Bureau d'Enrg.                                | mutations          | 2.80 ✓    |
| 1379 = | Jules Roy                                     | auto-chef.         | 5.61 ✓    |
| 1380 = | R. Loranger & Fière Enrg.                     | incendie           | 6.72 ✓    |
| 1381 = | (Arthur Boisvert) D <sup>me</sup> Chas Demers | fts de secours     | 2.50 ✓    |
| 1382 = | McCall Frontenas Oil Co.                      | voirie app.        | 8.65 ✓    |
| 1383 = | Oren Wedge                                    | Al & ref.          | 11.00 ✓   |
| 1384 = | J. D. Garneau                                 | fts de secours     | 4.00 ✓    |
| 1385 = | Norwich Union Fire Ins.                       | assurances         | 19.20 ✓   |
| 1386 = | H. B. Johnston                                | hygiène            | 10.80 ✓   |
| 1387 = | Amedéi Coulombe                               | H. de V. ent.      | 1.07 ✓    |
| 1388 = | Roy & St-Pierre                               | auto-chef.         | 11.61 ✓   |
| 1389 = | Medéric Boisvert                              | icont.             | 5.00 ✓    |
|        |   | Total              | \$ 945.44 |

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin Alp. Baron  
 Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés.

Adopté.

6240

Lecture d'une lettre de M. Robert Croisson, délégué en date du 24 août 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5799-b. Québec, le 19 août 1936

Monsieur Robert Croisson, délégué

366 rue Saint-Cayille  
 Québec.

Re: Cap. de la Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 3 août 1936, de la cité susmentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6241

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué, en date du 5 septembre 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec le 4 septembre 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué,  
 364 rue Saint-Cayille,  
 Québec.

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 24 août 1936 de la cité susmentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6242

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant copie d'une lettre adressée à M. J. A. Nadeau et à laquelle est jointe copie d'une résolution lesquelles se lisent comme suit:

9430

Québec, le 20 août 1936

Monsieur J. A. Nadeau,  
 Cap-de-la-Madeleine.  
 P. 2.

Monsieur,

Je vous transmets, ci-annexé, copie certifiée d'une résolution de la Commission municipale de Québec.

Cette résolution parle par elle-même.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

Extrait véritable des minutes de la Commission municipale de Québec, séance du 19 août 1936, tenue à Québec, et à laquelle étaient présents :-

Les deux commissaires et le secrétaire pro-tem.

La résolution suivante a été adoptée :-

Il est résolu que monsieur J. A. Nadeau, manufacturier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé, conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi de la Commission municipale de Québec (22 George V, chapitre 56, 23 George V, chapitre 50, section 4 et 24 George V, chapitre 35, section 2), à se pourvoir par action devant les tribunaux compétents contre la cité du Cap-de-la-Madeleine pour lui réclamer les dommages au montant de \$ 2,234.<sup>55</sup> qu'il prétend lui avoir été causés à la suite d'un incendie qui a endommagé la propriété qu'il possède en ladite cité, le 19 juillet 1936.

(initiale) E. M.

secrétaire. -

Québec, le 20 août 1936.

6243

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que le greffier soit autorisé d'avisier la Shawinigan W. & P. Co. de poser une lampe sur la rue St. Chs. Borromée en face du No-11 de ladite rue.

Adopté.

6244

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que l'application pour le service d'un moteur 1½ cheval vapeur, pour le fonctionnement du système d'alarme, signée par le Greffier dans le cours du mois d'août soit par la présente résolution ratifiée pour signa-



ture.

Adopté.

6245

Proposé par l'échevin Alp. Caron  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que le Chef de Police soit  
 autorisé à acheter sept (7) casques de pom-  
 piers au prix de \$6.<sup>00</sup> chacun.

Adopté.

6246

Le Maire ordonne le huis-clos pour 10 minutes.  
 Proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin Alp. Caron  
 Et résolu que monsieur Jude Loupin  
 soit engagé comme troisième gardien des pompes au  
 prix de \$15.<sup>00</sup> par semaine. Les heures de  
 travail seront dorénavant de 8 heures chacun, comme  
 suit: 8 hre A.M. à 4 hre P.M.; 4 hre P.M. à Minuit A.M.;  
 et minuit A.M. à 8 hre A.M. Monsieur Taugeois res-  
 tera en fonction le jour et les deux autres fe-  
 ront les deux autres quarts. Toutes résolutions  
 antérieures concernant les salaires actuellement  
 payés sont rescindées et annulées à toutes fins  
 que de droit.

14 mots en inter-  
 ligne bms. jfb

Adopté.

6247

Avis de motion

Je, soussigné échevin de la Cité du Cap-de-  
 la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux  
 temps et en la manière voulus par la loi et  
 les réglemens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 je proposerai et soumettrai à ce conseil un Ré-  
 glement intitulé: "Règlement pour amender  
 la subdivision des arrondissements de votation  
 pour fins de votation à l'Assemblée Législative."  
 (signé) Louis Lamy  
 Echevin de la Cité.

6248

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin A. Caron  
 Et résolu que son Honneur le Maire et  
 l'échevin Louis Lamy soient délégués à Québec  
 pour obtenir divers travaux, discuter le

taux d'intérêt à la Banque, secours direct, et règlement pour les médecins et l'affaire de M. J. A. Nadeau, et que M. U. W. Rousseau, M. P. P. soit prié d'être présent avec la délégation et que copie de la présente lui soit transmise.

Adopté.

6249

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 14 septembre prochain.

Adopté.

Est la séance est ajournée

P. Desbiens

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance du 8 septembre 1936 lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 14ième jour de septembre 1936 et à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desjosses & Alp. Baron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6250

|                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1390 = Banque C. Nationale         | Chmage C. \$3,349. <sup>26</sup> |
| 1391 = " "                         | Cont. 0.80                       |
| 1392 = René de Cotret, Ferron & Co | Audition ✓ 40.00                 |
| 1393 = F. J. Moore & Co            | Papeterie ✓ 6.85                 |
| 1394 = A. Beaumier & Fils          | Auto-chef ✓ 22.59                |
| 1395 = Carmel Vaugeois             | Aq. salaires 38.00               |
| 1396 = Rodolphe Beaumier           | Alinés ✓ 10.00                   |
| 1397 = Armand Brouillard           | Auto-chef ✓ 4.99                 |
| 1398 = Henri Béliveau              | T. app. ✓ 1.15                   |
| 1399 = Francis Hankin Co.          | Aqueduc ✓ 14.58                  |
| 1400 = Pierre Desbiens, "Maire"    | Fds secours 85.16                |

Proposé par l'échevin J. Hardy

appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6251

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant un chèque au montant de \$13,180.<sup>65</sup> étant pour la réclamation du mois de mai 1936.

6252

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant un chèque au montant de \$18,599.<sup>00</sup> étant pour la réclamation du mois d'avril 1936.

6253

Pour faire suite à lettre de M. M. Noël Taugeois et Henri Picard, la résolution suivante est soumise et adoptée:

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que M. Boudreau soit autorisé à faire faire les réparations nécessaires au réservoir.

Adopté.

6254

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que ce conseil décide d'attendre les événements dans le cas de l'avis d'action de M. J. A. Nadeau, le tout suivant les conseils de la Commission municipale donnés aux membres de ce conseil qui se sont rendus à Québec la semaine dernière. L'échevin Bouffard dissident.

Adopté.

6255

Proposé par l'échevin Alf. Caron

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que M. Willie Dargis soit réinstallé dans ses anciennes fonctions comme homme d'écurie; et ce au salaire de \$12.<sup>00</sup> par semaine.

Adopté.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières soit par la présente avisé à soir à prendre charge des quelques familles qui nous sont venues des Trois-Rivières ces derniers temps et pour lesquelles nous ne pouvons rien faire pour leur fournir la subsistance étant donné qu'elles ne peuvent pas être admises sur la liste des nécessiteux de cette Cité.

Si une décision n'est pas prise à leur sujet dans les prochains 3 jours, ce conseil se verra dans l'obligation de reconduire ces familles aux Trois-Rivières.

Adopté.

6257

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que copie du Procès-verbal de chaque séance du Conseil soit transmise au Maire et aux Échevins dans les trois jours qui suivront chaque séance.

Adopté.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Lefebvre

Maire

J. Beausmiel

Breffier.

Lundi le 21 sept 1936, l'assemblée n'a pas été tenue faute de quorum, les échevins Bouffard & Caron ont ajourné ladite assemblée au lundi le 28 sept 1936 à 1 h. P.M.

J. Beausmiel  
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du 21 septembre 1936 laquelle séance n'a pas eu lieu faute de quorum et qui avait été ajour-

nié par les échevins G. Bouffard & A. Caron, le-  
quel ajournement fut tenu aux lieux et place  
ordinaires des sessions, lundi le 28 septembre  
1936 et à lequel étaient présents Son Honneur  
le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouf-  
fard, J. Hardy, L. Desfossés & Alp. Caron,  
tous échevins formant quorum sous la pré-  
sidence du Maire au fauteuil.

6258

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les procès-verbaux de  
l'assemblée régulière générale du 8 septembre  
1936 ainsi que de l'ajournement en date  
du 14 septembre 1936, soient adoptés tels que  
lus.

6259

|       |                                | Adopté             |          |
|-------|--------------------------------|--------------------|----------|
| 1401= | La Cité du Cap                 | Délégation         | ✓ 58.15  |
| 1402= | Jude Toupin                    | Ag. Salaire        | ✓ 15.00  |
| 1403= | Wilbrod Thérien                | Ed. secours        | ✓ 18.50  |
| 1404= | Ministère des Aff. municipales | Avis & rég.        | ✓ 10.00  |
| 1405= | Jos Lanouette                  | Petty-cash         | ✓ 2.95   |
| 1406= | L'Avenir du Cap                | Listes E. P.       | ✓ 18.40  |
| 1407= | Emile Julien                   | Éclairage          | ✓ 7.38   |
| 1408= | Carmel Taugeois                | Ag. salaires       | ✓ 8.51   |
| 1409= | Francis Hankin & Co. Ltd.      | Cl. Mat.           | ✓ 51.39  |
| 1410= | " "                            | Eq. & puisards     | ✓ 31.05  |
| 1411= | Shawinigan W. & P. Co'y. Ltd.  | Écl. & énergie     | ✓ 467.67 |
| 1412= | P. A. Gouin                    | Voie app.          | ✓ 1.35   |
| 1413= | H. Massicotte & Frère Ltee     | Cl. Mat.           | ✓ 85.88  |
| 1414= | Wildy St-Syr                   | Chauffage          | ✓ 5.50   |
| 1415= | Guoin Lumber Coy Ltd           | Boue               | ✓ 2.00   |
| 1416= | Hervey Mercault                | Alarme             | ✓ 15.70  |
| 1417= | Bell Telephone Coy of Can.     | Tel. Loyers & mat. | ✓ 30.10  |
| 1418= | Nap. Loranger                  | Voie cont.         | ✓ 20.40  |
| 1419= | Roy & St-Pierre                | Gaz auto-chef      | ✓ 5.67   |
| 1420= | Jules Roy                      | Gaz & Huile        | ✓ 7.64   |
| 1421= | Pharmacie Perreault            | Cont.              | ✓ 13.24  |
| 1422= | Garage Royer & Frère           | Voie & App.        | ✓ 4.68   |
| 1423= | Josephat Langerin              | " cont.            | ✓ 32.00  |
|       |                                |                    | 913.22   |

|                            |                  |          |
|----------------------------|------------------|----------|
|                            | Montant rapporté | 913.22   |
| 1424 = Jean Louis Rousseau | Auto-chef        | 18.95 ✓  |
| 1425 = Armand Brouillard   | "                | 13.67 ✓  |
| 1426 = P. Desbiens, Maire  | Fds secours      | 71.28 ✓  |
|                            | Total \$         | 1,017.12 |

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 Et résolu que les comptes tels que plus-  
 haut décrits soient acceptés & payés.

Adopté.

6260

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que le Trésorier soit avisé de  
 faire remise d'un montant de \$ 30.<sup>00</sup> à même  
 le chèque de \$ 38.<sup>00</sup> à l'ordre de M. Carmel  
 Tanguois et de créditer la balance dans la  
 caisse municipale, ou que M. Tanguois s'était of-  
 fert de travailler pour le prix de \$ 15.<sup>00</sup> par  
 semaine à M. Poisson, Délégué.

Adopté.

6261

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson  
 en date du 17 septembre 1936, incluant une lettre  
 de l'Honorable William Tremblay, ministre du  
 Travail accordant à cette municipalité un octroi  
 de \$ 15,094.<sup>60</sup> pour le mois de septembre 1936.

6262

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, Délégué,  
 en date du 18 septembre 1936, incluant une lettre  
 de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:  
 5789-b. Québec, le 15 septembre 1936  
 Monsieur Robert Poisson, délégué,  
 366 rue Saint-Cyrille,  
 Québec.

Re: Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
 me donne instructions de vous informer qu'elle  
 approuve les minutes de la séance du 8 septembre  
 1936 de la cité susmentionnée.

Votre dévoué  
 Le secrétaire  
 (signé) Emile Morin.

6263

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Greffier soit autorisé à ne pas procéder à la vente, tel qu'édicte par la loi 24 Ges. V, chap. 11, à l'exception cependant de ceux qui n'ont pas satisfait aux paiements annuels fixés par un jugement de la Cour Supérieure; la présente résolution dégage la responsabilité personnelle du Greffier en rapport avec cette dite vente obligatoire en premier lieu mentionnée.

Adopté.

6264

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfosses.

Et résolu que M. M. Henri Beaumier, Delphis Turbide et Siméon Lapointe soient nommés évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1937. Ils devront cependant, avant de procéder à la dite révision du dit rôle, s'entendre avec les membres du Conseil quant au travail à être fait.

M. Henri Beaumier est par la présente nommé Président à raison de \$0.50 de l'heure et les autres évaluateurs seront payés à raison de \$0.40 de l'heure. Le Président des évaluateurs est par la présente autorisé à se nommer un secrétaire d'évaluation, lequel sera payé \$0.40 de l'heure.

Adopté.

6265

Proposé par l'échevin Alp. Caron

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre la propriété située sur la rue Alice et portant le no. <sup>de ville</sup> 22, et le numéros de cadastral 112-52 à M. Primat Marchand pour le prix de \$250.<sup>00</sup> comptant quitte de toutes taxes municipales et scolaires dues au 26 septembre 1936.

Le Maire et le Greffier sont autorisés

à signer un contrat de vente lequel sera préparé par le notaire Paul Boucher.

Adopté.

6266

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le greffier soit autorisé à faire faire les entrées d'eau et d'égout à M. Antonio Lafond, Rue St. Valere et que le Contre-Maitre de l'aqueduc soit avisé en conséquence.

Adopté.

6267

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Dépt. des ~~Affaires~~ ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité, un octroi au montant de \$ 16,720.<sup>90</sup> comme suit:

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Pour nourriture | \$ 7,847. <sup>60</sup> |
| " vêtements     | \$ 1,623. <sup>00</sup> |
| " chauffage     | \$ 3,403. <sup>20</sup> |
| " eau           | \$ 124. <sup>00</sup>   |
| " lumière       | \$ 372. <sup>00</sup>   |
| " abri          | \$ 3,351. <sup>00</sup> |

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de novembre 1936 aux 496 chefs de famille et leurs 2163 dépendants ainsi qu'à 46 personnes vivant seules formant un total de 2705 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6268

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Est résolu que le greffier soit autorisé à vendre la maison située au numéro 10 de la rue St-Pierre pour le prix de \$100. quitte de toutes taxes municipales et scolaires au 26 septembre 1936.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat de vente, lequel sera



préparé par le Notaire Paul Boucher.

Adopté.

6269

Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la Cité, je proposerai un réglemant intitulé :

" Réglemant pour établir des chemins doubles dans les limites-nord de la Cité. "

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-huitième jour du mois de septembre 1936

(signé) Josephat Hardy  
Échevin de la Cité.

6270

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Est résolu que le réglemant no-191 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6271

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Est résolu que Mtres. L. Tinsonneault et François Lajoie comme avocat conseil, soient autorisés à comparaître pour la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans la cause J. A. Nadeau, Demandeur Vs La Corporation de la Cité, Défenderesse, et faire les procédures nécessaires pour défendre la cause devant les tribunaux. En amendement,

Proposé par l'échevin A. Bouffard  
Secondé par l'échevin A. Baron  
Que la Cité prenne un arrangement à l'amiable avec le Demandeur au lieu de plaider.

Le vote sur l'amendement :

Votent pour : A. Bouffard, A. Baron.

Votent contre : L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

Le vote sur la résolution :

Votent pour : L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

Voté contre: Mes. Bouffard, A. Caron.  
L'amendement est rejeté et la résolution principale adoptée sur division.

Adopté.

Lecture de la correspondance.  
Et la séance est levée.

P. Desbrens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

627r

Nous sous-signés, nommés évaluateurs pour la révision du rôle 1937 jurons de remplir avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de notre charge au meilleur de notre connaissance.

Ainsi Dieu nous soit en aide

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
septième jour du mois de  
septembre 1936

H. Beaumier  
Sulphis Turbide

Léo Montplaisir

J. Beaumier  
Greffier  
Siméon Lapointe

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 5<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbrens M.M. Louis Lamy, Mes. Bouffard Joseph Hardy, René Desfossez et Alphonse Caron tous échoués formant quorum pour la présidence du conseil au fauteuil.

6273

Proposé par l'échevin Aep. Cason

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de l'ajournement de la séance régulière du 21 septembre 1936 lequel est en date du 28 septembre 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté

6274

|        |                           |                |                      |
|--------|---------------------------|----------------|----------------------|
| 1427 = | Banque Can. Nationale     | Int + Emb Imp  | 42196. <sup>49</sup> |
| 1428 = | Joseph Lannette Trésorier |                | ✓ 50 <sup>00</sup>   |
| 1429 = | Bureau d'Enseg.           | Mutations      | ✓ 2 <sup>45</sup>    |
| 1430 = | E. Journe                 | Éds de Sec.    | ✓ 6 <sup>17</sup>    |
| 1431 = | Edm. Boissonnault         | Équipage etc   | ✓ 8 <sup>70</sup>    |
| 1432 = | Rochelleau + Frère        | Matériaux      | ✓ 2 <sup>20</sup>    |
| 1433 = | Arthur Doucet             | Chauffage      | ✓ 6 <sup>00</sup>    |
| 1434 = | Armand Brouillard         | -Saz-          | ✓ 1 <sup>00</sup>    |
| 1435 = | Napoleon Roy              | Bois Manuf     | ✓ 19 <sup>2</sup>    |
| 1436 = | Wildy Sr Cyr              | Chauffage      | ✓ 22 <sup>50</sup>   |
| 1437 = | Henni Béliveau            | Saz + Inv.     | ✓ 13 <sup>24</sup>   |
| 1438 = | La Revue Municipale       | Journaux       | ✓ 10 <sup>00</sup>   |
| 1439 = | Emile Julien              | Éclairage      | ✓ 7 <sup>12</sup>    |
| 1440 = | Napoleon Loranger         | Matériaux      | ✓ 96 <sup>7</sup>    |
| 1441 = | Alfred Brenier            | ✓              | ✓ 2 <sup>00</sup>    |
| 1442 = | Babineau Bénévoles        | Éds de Sec.    | ✓ 2 <sup>20</sup>    |
| 1443 = | R. Loranger + Frère Ensg. | Chevaux        | ✓ 8 <sup>50</sup>    |
| 1444 = | Arthur Beauchemin val     | Salaires       | ✓ 96 <sup>20</sup>   |
| 1445 = | C. Desbiens "maire"       | Éds de Secours | ✓ 50 <sup>5</sup>    |

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6275.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Biefpeit soit autorisé à demander des permissions pour du Charbon Buck West Welsh No-2, quantité approximative 50 Tonnes, les permissionnaires devront fournir des échantillons, ils devront aussi composer les prix pour du Stone + Chesnut, quantité approximative 4 Tonnes.

Adopté.

6276.

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Est résolu que le Breffier soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoir exécuté de l'ouest et de l'avoir canadienne et ce pour une période de 2 mois, les dites permissions devant aussi inclure des prix pour du pon, pour la même période.

Adopté.

6277

Lecture d'une lettre de M. Robert Cuisson  
Délégué incluant un ~~chèque~~<sup>chèque</sup> au montant de \$18114<sup>45</sup>  
étant pour les dépenses prévues pour le mois d'octobre  
1936.

6278

Lecture d'une lettre de M. Robert Cuisson  
Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin  
laquelle se lit comme suit:-

5789<sup>0</sup>

Québec le 21 septembre 1936

M. Robert Cuisson délégué  
Québec C. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 14 septembre 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine avec les exceptions suivantes:-

- 1- L'approbation de la résolution No-6753 est suspendue jusqu'à ce que vous vous soyez procuré un estimateur du coût des travaux projetés.
- 2- L'approbation de la résolution No-6755 est également suspendue.

Le conseil par sa résolution No-5186, en date du 29 mai 1933, avait engagé une personne pour avoir soin des écuries.

M. Dargis que l'on engage aujourd'hui sera-t-il un employé additionnel ou doit-il remplacer M. Bust qui avait été engagé en 1933?

S'il doit remplacer M. Bust, la Commission municipale de Québec, avant d'approuver la destitution de cet employé, désireait en connaître les raisons.

Votre tout dévoué  
Le secrétaire  
(signé) Emile Morin

E.M./R.C.

6779

Attendu que Monsieur Raoul Buis, le préposé au soin des chevaux, ne donne plus satisfaction dans le travail qu'il a à exécuté. Il est en conséquence proposé par l'échevin à Caron

Appuyé par l'échevin Des Bouffard

Et résolu que Monsieur Raoul Buis soit remplacé par Monsieur Wellie Dargis au prix de \$17<sup>00</sup>, et toutes résolutions antérieures se rapportant au salaire et à l'engagement de Monsieur Buis soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6780

Attendu que l'Association des médecins du Cap-de-la-Madelaine a envoyé sa résolution au Conseil pour la prix de verser la somme d'un dollar par mois, pour chacun des chefs de famille qui sont sur le secours direct.

Attendu que depuis quelque temps la cité du Cap-de-la-Madelaine s'est vue dans l'obligation de fournir le nécessaire concernant la maladie et fournir à diverses reprises des médicaments et que les médecins eux-mêmes, ne pouvaient continuer à fournir leur temps et leurs argent à soigner des familles nécessiteuses sans rémunération aucune.

Attendu que la cité, vu la situation financière dans laquelle elle se trouve, se voit dans l'impossibilité de continuer à faire ces dépenses et l'a acquiescé à la demande de l'Association des médecins. En conséquence

sur proposition de l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Il est résolu que la Cité du Cap-de-la-Madelaine prie le département du chômage de bien vouloir accorder à cette municipalité une augmentation de \$1<sup>00</sup> par famille, par mois, laquelle

sera versée au fond de l'Association des Médecins pour qu'ils puissent être dédommés, en partie, des soins et médicaments qu'ils procureront aux chômeurs nécessiteux et par là soulageront un peu la misère et la maladie.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre du Travail et à notre Député M. U. W. Rousseau M.P.P. avec prière à ce dernier de faire tout en son pouvoir pour obtenir notre humble et légitime demande.

Adopté

6781

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a actuellement au delà de 475 chefs de famille sans emploi et que des travaux de routes seraient urgents;

Attendu que la route  $\gamma$  passant par la rue Notre-Dame, principale artère de la cité, est en très mauvais état et qu'un revêtement d'asphalte ou d'amiante serait d'une grande nécessité. Il est en conséquence proposé par l'échevin S. Bonnard

Appuyé par l'échevin L. Desfossé

Et résolu que le Gouvernement de la Province soit prié d'accorder à cette municipalité un vote pour le revêtement de la Rue Notre-Dame (Route-2) en amiante ou asphalte sur le parcours de la dite Rue Notre-Dame à partir de limite Nord-Est de la Cité à aller aux ponts St Maurice.

Une copie de la présente soit transmise au Ministre des Travaux Publics et à notre député M. U. W. Rousseau M.P.P. avec prière de faire l'impossible pour obtenir les travaux ci-haut mentionnés.

Adopté

6782

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine depuis plusieurs années après la fermeture de sa principale industrie, la Consolidated Paper Corporation a été une des villes les plus affectées de la province par le chômage, au point qu'en 1933 elle fut sous la tutelle de la Commission Municipale de Québec;

Attendu que depuis un an, une moyenne d'au-delà de \$ 15000, par mois a été distribuée en secours-direct aux nécessiteux qui sont au-delà de 2500,

Attendu que les gouvernements fédéral et provinciale ont conclus des ententes pour remédier au chômage en instituant des travaux remédiateurs, et qu'un montant avait été voté pour la réparation de la route 19 dans les limites de la Cité, et que ce genre de travail ne donnera de l'ouvrage qu'à une trentaine d'hommes pour une période d'une couple de mois seulement;

Attendu que d'autres villes ont eu des octrois pour faire des parcs publics;

Attendu que nous avons, dans les limites de la Cité, deux excellents sites pour des parcs publics, et que les travaux qui y seraient exécutés, avec les octrois du Gouvernement, seraient de nature à faire bénéficier d'une manière plus efficace les nécessiteux, vu que ces travaux ne se feront qu'avec de la main-d'œuvre et ceci dans une proportion d'au-delà de 75 pour cent;

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vu sa position financière difficile, se trouve dans une position telle qu'elle ne peut pas engager d'ingénieurs pour faire des estimés pour les travaux ci-haut mentionnés. En conséquence par proposition de l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin. Alp. Caron

Il est unanimement résolu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie le gouvernement de la Province de Québec d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine les fonds nécessaires pour la confection des deux parcs mentionnés plus haut.

Le conseil demande, de plus, au gouvernement de la Province de Québec de bien vouloir envoyer un ingénieur expert pour faire les estimés de ces dits travaux.

Une copie de la présente soit transmise à M. U. W. Rousseau M.P.P. avec prière de faire tout en son pouvoir pour faire bénéficier de la manière la plus efficace tous les chômeurs nécessiteux, et nous faire accorder les dits travaux.

Adopté unanimement.

6783

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère du Travail de bien vouloir accorder le montant minimum par la taxe d'eau, des familles nécessiteuses, soit \$<sup>1.25</sup> par mois; attendu que dans d'autres villes, des montants minimum analogues sont déjà accordés.

Une copie de la présente soit envoyée à l'Honorable ministre du Travail et l'Honorable Wm. Tremblay et à M. U. W. Rousseau notre député avec prière d'y apporter tout l'appui qu'elle mérite.

Adopté

6784

Attendu que plusieurs requêtes ont été signées et envoyées au conseil de cette cité par des citoyens des paroisses de St Louis de France, Mont-Carmel etc., à l'effet de demander le prolongement de la rue St-Laurent avec tunnel sous la voie ferrée.

Attendu que des ententes ont été conclues entre les gouvernements Fédéral et Provinciale pour remède au chômage, que des travaux par des confections de routes, soient faits; En conséquence

Il est proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux-Publics d'accorder à cette municipalité des octrois pour la confection du dit prolongement de la rue St-Laurent

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministère des Travaux Publics et à M. U. W. Rousseau M.P.P. avec prière d'y accorder son appui.

Adopté.



6785

Proposé par l'échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que la demande de M. Roméo  
Dufrenoy contenue dans sa lettre du 8 septembre 1936  
lui soit accordée par ce conseil

En amendement proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin - - - - -

Que la résolution soit suspendue pour quelques  
temps.

L'amendement n'ayant pas eu de secondeur  
la motion principale adoptée avec la dissidence  
de l'échevin Hardy.

Adopté.

6786

Proposé par l'échevin L. Desfossez  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Corporation de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, loue par les présentes  
à la Commission scolaire les bureaux qu'elle  
occupe actuellement au prix de \$ 20<sup>00</sup> par mois  
aux mêmes conditions que stipulés dans le  
contrat actuellement existant, lequel expire  
le 31 décembre 1936.

Le Maire et le Breffé sont autorisés à si-  
gner un bail avec la Commission scolaire pour  
un an, lequel sera effectif le premier janvier  
1937.

Adopté.

6787

Proposé par l'échevin A. Caron  
Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la présente séance  
soit ajournée à vendredi le 9 octobre 1936  
pour prendre en considération les listes électo-  
rales provinciales et faire toutes modifications  
s'il y a lieu

Adopté

Lecture de la correspondance  
Et la séance est ajournée

P. Robino  
Maire  
J. Beaumier  
Breffé

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du 5 Octobre, laquelle séance d'ajournement fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions, vendredi le 9 Octobre 1936 et à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens, M. M. L. Lamy, J. Hardy et L. Desfossez tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6288

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que la liste électorale Provinciale, telle que préparée par le Greffier, soit homologuée après que les demandes en inscription auront été paraphées par le président du conseil, Son Honneur le Maire Pierre Desbiens.

Adopté.

6289

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le Règlement no. 192 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Est la séance est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 19<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens M. M. Louis Lamy, G. Binfard, A. P. Devost, J. Hardy, L. Desfossez & A. P. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6290

Proposé par l'échevin Des Bouffard  
approuvé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée  
régulière générale du 5 octobre 1936 ainsi que celui de  
l'ajournement en date du 9 octobre 1936 soient adoptés  
tels que lus.

|      |                                       | Adopté.               | 1308                 |
|------|---------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| 6291 | 1446 - Jns Lanneste "Prés"            | Petty-cash            | 6 <sup>08</sup> ✓    |
|      | 1447 - ✓ ✓                            | Éds de Secours        | 100. <sup>00</sup> ✓ |
|      | 1448 - ✓ ✓                            | Délégation            | 105. <sup>00</sup> ✓ |
|      | 1449 - ✓ ✓                            | Petty-cash.           | 385✓                 |
|      | 1450 - ✓ ✓                            | Éds de Secours        | 10 <sup>00</sup> ✓   |
|      | 1451 - A. Dussault val                | Loyers S.D. par chiq. | 108 <sup>60</sup> ✓  |
|      | 1452 - Municipalité Scolaire          | Vente Prop. Dupon     | 44. <sup>00</sup> ✓  |
|      | 1453 - H. Massicotte & F. J. L. L. L. | Matériaux             | 613✓                 |
|      | 1454 - Les Montplaisins               | Rôle d'évaluation     | 840✓                 |
|      | 1455 - J. Beaumes val                 | ✓ ✓                   | 16740✓               |
|      | 1456 - Edmond Bergeron                | Huile                 | 112✓                 |
|      | 1457 - Henry V. V.                    | Bar Ent               | 153✓                 |
|      | 1458 - Réal St Arnaud                 | Bois                  | 216✓                 |
|      | 1459 - Prop. Loranger                 | Matériaux             | 15 <sup>90</sup> ✓   |
|      | 1460 - René de Cotret Zénon P. L.     | Audition              | 20 <sup>00</sup> ✓   |
|      | 1461 - Sharvinigan Wood Cois          | Machineries           | 24 <sup>00</sup> ✓   |
|      | 1462 - Henri Auger                    | Remb. Taxe d'eau      | ✓ 125                |
|      | 1463 - L'Avant du Cop.                | Arvis                 | 9 <sup>00</sup> ✓    |
|      | 1464 - Emery Guilbert                 | Appareils Rép         | 375✓                 |
|      | 1465 - Canada Iron Works Ltd          | ✓ ✓                   | 313✓                 |
|      | 1466 - Les Spécialités Nationales     | Désinfection          | 985✓                 |
|      | 1467 - Daniel Loranger                | Bois                  | 1312✓                |
|      | 1468 - Amédée Carlembes               | Hotel de Ville Ent    | 50✓                  |
|      | 1469 - Mun. Scolaire                  | Vente Prop. Marchand  | 173 <sup>06</sup> ✓  |
|      | 1470 - Jules Roy                      | "Suzoline"            | 189✓                 |
|      | 1471 - Henri Bellevue                 | ✓                     | 896✓                 |
|      | 1472 - Roy & Cois                     | ✓                     | 837✓                 |
|      | 1473 - Min. Aff. Municipales          | Règlements 191 & 19✓  | 20 <sup>00</sup> ✓   |
|      | 1474 - R. Loranger & F. J. L. L.      | Chevaux N.            | 850✓                 |
|      | 1475 - C. Desbiens "Maître"           | Éds de Secours        | 4887                 |
|      |                                       | Total                 | 88442                |

Proposé par l'échevin Des Lamy

Appuyé par l'échevin Des Bouffard

Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6797

Considérant que la Commission Scolaire des Trois-Rivières a récemment imposé une surcharge de deux piastres et demi aux élèves étrangers fréquentant les écoles de ladite Commission;

Considérant que la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine ne possède pas d'école supérieure et qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'en construire en raison des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles se trouve la population du Cap-de-la-Madeleine et que par conséquent les écoles élémentaires qu'elle possède ne répondent pas aux aspirations des nombreux parents qui désirent faire de leurs enfants autre chose que des peureux de bois et des porteurs d'eau, et qui sont, dans le moment incapables de payer plus que ce qu'ils payaient par les années passées.

Considérant qu'en plus de cette rétribution mensuelle de \$2<sup>50</sup> par mois, les élèves du Cap-de-la-Madeleine doivent défrayer leurs dépenses de transport et de pension, par un repas par jour, ce que devient très onéreux et rend impossible aux parents pauvres de faire instruire leurs enfants afin que ces derniers puissent occuper des positions prépondérantes dans le pays de la nation;

Considérant que la Commission Scolaire et la Ville des Trois-Rivières, non seulement en considération de sa population, mais en considération de la population de tout le district, a bénéficié de nombreux octrois de toutes sortes du gouvernement et que maintenant elles veulent tout garder pour le seul bénéfice des enfants des Trois-Rivières;

Considérant de plus que la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine et ce conseil, ont fait des démarches et des représentations auprès de la Commission Scolaire des Trois-Rivières en vue d'obtenir pour les élèves du Cap-de-la-Madeleine, fréquentant les écoles des

Trois-Rivières, un traitement égal à ces dernières, alléguant pour raisons que la ville des Trois-Rivières et celle du Cap-de-la-Madeleine ne faisaient qu'un tout, au point de vue commerce et travail, et que, par conséquent il devait en être de même au point de vue scolaire, mais toutes démarches furent inutiles. En conséquence

Il est proposé par l'échevin Lionel Desfossez

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil s'unit à la Commission Scolaire pour demander à l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. U. W. Rousseau M.P.P. qu'il intervienne auprès des autorités compétentes afin de nous obtenir de meilleures conditions dans les écoles des Trois-Rivières, en octroyant ladite Commission Scolaire des Trois-Rivières, ou ce qui serait de beaucoup préférable, en accordant à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine un octroi substantiel afin qu'elle puisse construire une école qui répondrait aux besoins toujours croissant de la gent scolaire du Cap-de-la-Madeleine et faciliterait l'instruction d'un plus grand nombre, en même temps que cela contribuerait considérablement à réduire le chômage dans la ville du Cap-de-la-Madeleine.

Une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'à M. U. W. Rousseau le priant de la transmettre à l'Honorable Albert Paquette Secrétaire Provincial ainsi qu'à l'Honorable Premier Ministre et d'en obtenir la meilleure solution possible.

Adopté.

6293

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu qu'un montant de \$50<sup>00</sup> soit octroyé à M<sup>rs</sup> J. A. Cambray, pour les genealogies et le gros travail qu'il a préparé à ~~cette~~ l'occasion des fêtes du tricentenaire des familles Rocheleau secondés par les autres vieilles familles du Cap. M. Cambray s'engage à remettre au conseil 500 exemplaires de sa revue genealogique. Un montant de \$25<sup>00</sup> est aussi octroyé au comité des fêtes

pour défrayer le coût des dépenses dans une telle occasion  
Adopté.

6294

Proposé par l'échevin A. P. Carson

Appuyé par l'échevin L. Desjosses

Et résolu que le Conseil-Maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire une nouvelle entrée (2<sup>ème</sup>) de 2" à la Buanderie Austin, Rue Royale, et qu'il soit par les présentes autorisé à acheter les matériaux nécessaires, à la condition que la Buanderie paye les frais de cette deuxième entrée.

Adopté.

6295

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin A. Carson

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 19,246.<sup>75</sup> comme suit:

|   |                 |    |                      |
|---|-----------------|----|----------------------|
| ✓ | pour nourriture | \$ | 9,768. <sup>50</sup> |
| ✓ | chauffage       | \$ | 3,367. <sup>00</sup> |
| ✓ | vetement        | \$ | 2,093. <sup>25</sup> |
| ✓ | eau             | \$ | 129. <sup>50</sup>   |
| ✓ | lumière         | \$ | 388. <sup>50</sup>   |
| ✓ | abri            | \$ | 3,500. <sup>00</sup> |

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité au cours du mois de décembre 1936 aux 518 chefs de famille et leurs 2222 dépendants ainsi qu'à 51 personnes vivant seule formant un total de 2791 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6296

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre à l'enchère public les notes d'huissier à l'issue de la séance régulière du 7 novembre 1936. Le greffier est prié d'exiger des intéressés une garantie solvable pour la période d'entretien des dites notes.

Adopté.

6297

Propose par l'échevin Le Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le contre maître de la Ville  
soit autorisé de faire faire des bureaux privés dans  
la salle des délibérations lesquels devront servir au dé-  
partement du chômage de cette cité.

Adopté.

6298

Propose par l'échevin Les Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alf. Caron

Et résolu que les résidents des quartiers  
1 et 2 après maintes requêtes soumises à ce conseil  
demande à la Shawinigan W. & P. Coy Ltd de bien  
vouloir considérer de nouveau la possibilité de des-  
servir cette partie de la Cité en passant par les rues  
Alice, Blvd Ste Madeleine et retour par la Rue Roche-  
leau, ce conseil appuie cette dite requête.

Adopté.

6299

Après l'ouverture de deux soumissions d'avoir  
puvante R. Lorange & Éric Enry & Aug Robichaud  
la motion suivante fut passée et adoptée.

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que la soumission de M.M.  
R. Lorange & Éric Enry pour de l'avoir exécuté  
de l'ouest No-2 au prix de \$ 1.65 le sac de 98 lbs  
pour une période de deux (2) mois soit acceptée.

Adopté.

6300

Propose par l'échevin Les Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine demande au Gouvernement de Québec avec  
le concours du Député de Champlain M<sup>re</sup> W. Rousseau M.P.P.  
de passer une loi à la présente session pour autoriser les  
Municipalités à racheter leurs obligations, au pair,  
et en émettre des nouvelles à un taux maximum  
de 3% ou de 4%, ou de réduire de 20% par an le taux des  
intérêts des dites obligations; ceci permettant aux villes  
de réduire leurs budgets.

Une copie de cette résolution peut transmise

à l'Honorable Premier Ministre et à Monsieur W W Ross-  
seau le Député du comté de Champlain à l'Assemblée  
Législative.

Adopté.

6301

Proposé par l'échevin A. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que attendu que des accidents ou  
autres matières urgentes peuvent arriver entre les  
séances du conseil le président de chaque départe-  
ment respectif soit, par la présente autorisé à  
faire le nécessaire pour le bon fonctionnement dans  
chaque cas suivant la loi

Adopté.

6302

Attendu que le besoin de main-d'œuvre est  
urgent dans certains départements pour le bon  
fonctionnement de la ville;

Attendu que pour remplir ces positions il est  
nécessaire de pratiquer certaines économies, il est

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par G. Bouffard et résolu que les  
salaires hebdomadaires pour les employés ci-dessous  
mentionnés soient à partir du premier novembre pro-  
chain, les suivants

|                 |                             |                  |
|-----------------|-----------------------------|------------------|
| J. O. Beaune    | Breffes                     | 25 <sup>00</sup> |
| Jos. Lannette   | Trabouci                    | 25 <sup>00</sup> |
| J. E. Bern      | Ass. 9 <sup>es</sup> - Bref | 22 <sup>00</sup> |
| A. Marchand     | Commis au Chomaz            | 18 <sup>00</sup> |
| Arthur Beaudin  | Preposé au "                | 18 <sup>00</sup> |
| Gilles Baribeau | Constable                   | 20 <sup>00</sup> |
| Ch. Laquin      | -                           | 20 <sup>00</sup> |
| Tanc. Bédelleau | Ag. & Voie                  | 20 <sup>00</sup> |
| J. P. Beaud     | Chauffeur                   | 15 <sup>00</sup> |

En amendement Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Que les salaires restent ce qu'ils  
sont et attendus le nouveau budget par un amendement

Le vote sur l'amendement

Valent contre = M<sup>rs</sup> A. Devost Geo. Bouffard & J. Carson

- par = M<sup>rs</sup> L. Lamy J. Hardy & L. Desjardis



Son Honneur le Maire donne son vote en faveur de l'amendement

Le vote sur la résolution

Votent pour : M.M. Alf Devost, S. Buffard et Alf Carson  
 ✓ contre : M.M. R. Kamy, J. Hardy et L. Desfosse

Son Honneur le Maire donne son vote contre la résolution qui est rejetée

Rejeté

6303

Attendu que le nombre de policiers et pompier n'est pas suffisant pour rencontrer les besoins de la ville il est proposé par A. Devost et appuyé par George Buffard et résolu qu'un policier soit engagé au salaire de quinze dollars par semaine.

Adopté.

6304

Il est proposé par A. Devost  
 appuyé par S. Buffard

Et résolu qu'un collecteur pour la perception de la taxe d'eau soit engagé au salaire de quinze dollars par semaine et qu'un système pour une telle perception soit établi par le trésorier de la ville.

Adopté.

6305.

Attendu que plusieurs locataires sont à l'emploi de la Cité

Attendu que certains propriétaires sont sans ressources

Attendu que plusieurs de ces derniers sont arriérés dans le paiement de leurs taxes

Il est proposé par : A. Devost

Appuyé par : S. Buffard

et résolu que les propriétaires aient la préférence de l'emploi pour les travaux de voirie et d'aqueduc sur les locataires

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Lafrance

Maire

J. Beaumier  
 Secrétaire

Croisnee de Quebec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere generale du conseil de la cite du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblee fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le 2<sup>ème</sup> jour de novembre 1936 a laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire G. Desbriens M.M. L. Lamy, Geo. Buffard, J. Hardy, L. Desfosses et Alf. Caron, tous echevins formant quorum sous la presidence du maire au fauteuil.

6306.

Propose par l'echevin L. Desfosses  
 Appuye par l'echevin L. Lamy

Et resolu que le proces-verbal de la derniere assemblee reguliere generale du conseil de la cite en date du 19 octobre 1936 soit adopte tel que lu.

Adopte.

6307

- 1476 = Jos Bauvin & Fils
- 1477 = Roy & Sr Cierre
- 1478 = Banque Can Nat
- 1479 = CH. Baribeau & al
- 1480 = Lafond & Selens
- 1481 = J. Lannette "
- 1482 = Michel Lalancette
- 1483 = W. Sr Cyr
- 1484 = Carriere Sr Maurice
- 1485 = J. Lemarie
- 1486 = H. Beaume & al
- 1487 = D<sup>me</sup> J. Cadotte
- 1488 = Ben Wedge
- 1489 = Pharmacie Perreault
- 1490 = D<sup>me</sup> J. D. Bameau
- 1491 = J. L. Rochefort Md
- 1492 = G. Desbriens "Maire"
- 1493 = S. Barakatt & Mrs Dne
- 1494 = M. Brundamont
- 1495 = May Lavergne
- 1496 = D<sup>me</sup> Geo. Carbeau
- 1497 = Aug Robichaud
- 1498 = Royer & Frie

|                       |   |                      |
|-----------------------|---|----------------------|
| Bous                  | ✓ | 80                   |
| Bazolini              | ✓ | 9.18                 |
| Int oblig & Remb Empr |   | 33726. <sup>55</sup> |
| S. Des. Cheques       | ✓ | 246. <sup>40</sup>   |
| Cont.                 | ✓ | 17. <sup>75</sup>    |
| Getty-Cash            | ✓ | 15. <sup>95</sup>    |
| Alarime               | ✓ | 73. <sup>00</sup>    |
| Charbon               |   | 23. <sup>70</sup>    |
| Cierre                | ✓ | 7. <sup>75</sup>     |
| Paturage              | ✓ | 13. <sup>00</sup>    |
| Evaluation            | ✓ | 36. <sup>10</sup>    |
| Fds de Secours        | ✓ | 17. <sup>65</sup>    |
| ✓                     | ✓ | 00                   |
| ✓                     | ✓ | 15                   |
| ✓                     | ✓ | 00                   |
| ✓                     | ✓ | 00                   |
| ✓                     | ✓ | 35                   |
| ✓                     | ✓ | 90                   |
| ✓                     | ✓ | 50                   |
| ✓                     | ✓ | 97                   |
| ✓                     | ✓ | 30                   |
| ✓                     | ✓ | 00                   |
| Appareils             |   | 00                   |

|                                    |                |                          |
|------------------------------------|----------------|--------------------------|
|                                    | Rapp.          | \$ 34,044. <sup>18</sup> |
| 1499 = Shawinigan W. St. Coy Ltd   | Eclairage      | ✓ 319. <sup>32</sup>     |
| 1500 = ✓                           | Energie        | ✓ 154. <sup>82</sup>     |
| 1501 = Bell Telephone Co of Canada | Tel + Mess     | ✓ 31. <sup>65</sup>      |
| 1502 = Rocheleau & Fries           | Bure app.      | ✓ 1. <sup>65</sup>       |
| 1503 = Nap. Lorange                | Matériaux      | ✓ 37. <sup>2</sup>       |
| 1504 = Canada Iron Works           | Valve          | ✓ 10. <sup>40</sup>      |
| 1505 = Cie JB Kulland & Fils       | Papeterie      | ✓ 6. <sup>50</sup>       |
| 1506 = Imprimerie St Patrice Enrg  | Chomage        | ✓ 36. <sup>18</sup>      |
| 1507 = Hervey Livrets              | Police Bat Ent | ✓ 1. <sup>10</sup>       |
| 1508 = Terres & Forests            | Cont           | ✓ 2. <sup>00</sup>       |
| 1509 = 14 Massicotte & Fries Ltee  | Matériaux      | ✓ 83. <sup>37</sup>      |
|                                    | Total          | # 34,694. <sup>89</sup>  |

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin dep. Caron

Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6308

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

Québec le 21 octobre 1936

M. Robert Poisson, Délégué,  
366 rue Saint-Cyrille  
Québec C. Q.  
Cher Monsieur

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 5 octobre 1936 du conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution No-6285 dont l'approbation est suspendue jusqu'à ce que vous ayez plus d'informations à son sujet

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6309

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

Québec, le 21 octobre 1936

Monsieur Robert Goussin, délégué  
366, rue Saint-Cyrille.  
Québec

Re = Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 5-9-octobre 1936 de la cité susmentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6310

Lecture d'une lettre de M. Robert Goussin, délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:-

Québec, le 29 octobre 1936

Monsieur Robert Goussin, délégué  
366, rue Saint-Cyrille,  
Québec.

Re = Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 19 octobre 1936 avec les exceptions suivantes:

1<sup>o</sup> Les résolutions 6304 + 6305 sont suspendues jusqu'à ce que vous ayez eu l'occasion de rencontrer les membres du conseil pour avoir plus d'explications à leur sujet.

Votre dévoué,

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6311

Lecture d'une lettre de M. Robert Goussin délégué en date du 5 octobre 1936 incluant un chèque au montant de \$ 12791.<sup>05</sup> étant pour la réclamation du mois de juin 1936 étant la part respective des Gouvernements Fédéral et Provincial.

6312

Lecture d'une lettre de M. Robert Gourson, délégué en date du 27 octobre 1936 incluant un chèque au montant de \$3<sup>40</sup> pour la réclamation additionnelle du mois de juin 1936 et étant la part respective des Gouvernements Fédéral et Provincial.

6313

Lecture d'une lettre de M. Robert Gourson, délégué en date du 27 octobre 1936, incluant un chèque au montant de \$14936<sup>65</sup>, pour la réclamation de juillet 1936 et étant la part respective des Gouvernements Fédéral et Provincial.

6314

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Et résolu que le Breffier soit autorisé à vendre la jument grise pour le prix \$11<sup>00</sup> à M. Oiche le gardien de la Renardière.

Adopté.

6315

Proposé par l'échevin La Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Et résolu que le Breffier soit autorisé à acheter une couronne de fleurs au prix de \$17<sup>00</sup> à l'occasion de la fête de l'Armistice qui doit se célébrer le 8 novembre prochain.

Adopté.

6316

Proposé par l'échevin La Lamy  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance de l'attitude prise par le Gouvernement Provincial au sujet de l'industrie de Chandelles prie l'Hon. Premier Ministre M. Duplessis de faire tout en son pouvoir pour faire opérer, dans le plus court délai possible, la Consolidated Paper Corporation.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Premier Ministre à M. W. Rousseau M.P.P.

Adopté.

6317

Proposé par l'échevin Alp Caron  
Appuyé par l'échevin Geo Bonnard  
Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à acheter de la maison J. H. Fortin Ltée. 7 casques de pompiers

au prix de #9<sup>75</sup> chacun.

Adopté.

6318.

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que tous les chefs de départements soient avisés qu'aucun achat ne devra être fait sans avoir eu, au préalable, un ordre écrit du greffier.

Adopté.

6319.

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la soumission de M. Arthur Durel pour 50 Tonnes app. de Buck West Welsh au prix de #9<sup>42</sup> la tonne soit acceptée.

Adopté

6320

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Lundi le 9 novembre 1936.

Adopté

Lecture de quelques correspondances  
Et la séance est ajournée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumes  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance régulière générale du 2 Novembre 1936 laquelle séance d'ajournement fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions, lundi le 9 novembre 1936 et à lequel ajournement étaient présents son Honneur le Maire, P. Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desfosses & Alp. Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6321

Proposé par l'échevin Alp. Caron

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la résolution no- 6305

faite et passé le 19<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 1936, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

6322

Proposé par l'échevin J. Hardy,  
Appuyé par l'échevin A. Caron  
Et résolu que tous les employés qui seront engagés à l'avenir dans tous les départements de la Corporation soient des propriétaires de préférence aux locataires.

Adopté.

6323

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin A. Caron  
Et résolu qu'un montant de \$ 500.<sup>00</sup> soit offert à Monsieur J. A. Nadeau en règlement final de sa réclamation au montant de \$ 2,200.<sup>00</sup> à condition que la ville retienne le montant de ses taxes de janvier 1936 et que chaque partie payant ses frais. Il est bien entendu que cette offre est faite sans préjudice à nos droits, mais purement et simplement pour nous exempter des frais et éviter une trop grosse dépense dans un procès.

L'échevin Lamy demande le vote.

Volent pour: G. Bouffard, A. Caron.

" contre: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossez.

Et la motion est rejetée par un vote de 3 contre 2.

Rejeté.

6324

Proposé par l'échevin L. Lamy,  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.  
Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre à l'enchère public la route Shawinigan et Route du cordon Young, ainsi que la route du passage et la route St-Maurice si la caution n'est pas fourni avant la vente.

Adopté.

6325

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la Cité

du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'en la maniere voulue par la loi et les reglements de la cite, je proposerai et soumettrai a ce Conseil, un Reglement intitule:

" Reglement autorisant le Conseil Municipal de la Cite du Cap-de-la-Madeleine, a octroyer une franchise, licence ou permis exclusif a la compagnie dite "The Three Rivers Traction Company", pour exploiter un service de transport de passagers par autobus dans les limites de la cite."

Donne' a Cap-de-la-Madeleine ce 9ieme jour de Novembre 1936.

(Signe') Louis Lamy,  
Echevin de la cite.

6326

#### Avis de Motion

Je, soussigne', echevin de la Corporation de la Cite du Cap-de-la-Madeleine, par les presentes, donne avis que, a une prochaine seance du Conseil, je proposerai un reglement accordant une franchise a Carrier & Freres pour un service d'autobus dans cette cite.

Donne' au Cap-de-la-Madeleine, ce neuf novembre 1936.

(Signe') Georges Bouffard.

Son Honneur le Maire la declare hors d'ordre.  
Et la seance est levee.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumier,  
Greffier.

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere generale du conseil de la Cite du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblee fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 16ieme jour du mois de novembre 1936 a laquelle assemblee etoient presents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens



M.M. Ls. Lamy, Geo Bouffard, Aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossez  
et Aep. Caron, tous échevins formant quorum sous la  
présidence du maire au fauvel.

6327.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière générale du 2 novembre 1936, ainsi  
que celui de l'ajournement en date du 9 novembre 1936  
soient adoptés tels que lus.

6328

|        |                         | Adopté.         | 9 <sup>06</sup>     |
|--------|-------------------------|-----------------|---------------------|
| 1510 = | André Sauvageau         | Éds de Secours  | ✓ 20 <sup>01</sup>  |
| 1511 = | D. D. Levesque          | ✓               | ✓ 21 <sup>15</sup>  |
| 1512 = | J. Lannette "P. rés"    | Getty Cash      | ✓ 13 <sup>65</sup>  |
| 1513 = | Moy Lavergne            | Éds de Secours  | ✓ 6 <sup>00</sup>   |
| 1514 = | Eug. Levesque           | Alarme          | ✓ 5 <sup>95</sup>   |
| 1515 = | J. B. Lorange           | ✓               | ✓ 14 <sup>91</sup>  |
| 1516 = | Arthur Rompré           | pelles          | ✓ 2 <sup>20</sup>   |
| 1517 = | Imprimerie St Patrice   | Chômage         | ✓ 9 <sup>72</sup>   |
| 1518 = | J. Lannette "P. rés"    | ✓               | ✓ 15 <sup>00</sup>  |
| 1519 = | Paul Bouché "Notaire"   | Cont            | ✓ 15 <sup>00</sup>  |
| 1520 = | Edmond Bergeron         | Rues            | ✓ 11 <sup>8</sup>   |
| 1521 = | Amédée Coulombe         | Hôtel Ville ent | ✓ 9 <sup>5</sup>    |
| 1522 = | Rocheleau + Érie        | Matériaux       | ✓ 4 <sup>20</sup>   |
| 1523 = | Armand Bouffard         | Saxoline        | ✓ 10 <sup>42</sup>  |
| 1524 = | Bureau d'enregistrement | Mutations       | ✓ 3 <sup>85</sup>   |
| 1525 = | L'Avenir du Cop         | AVIS            | ✓ 26 <sup>88</sup>  |
| 1526 = | Norman électrique Coig  | Alarme          | ✓ 6 <sup>60</sup>   |
| 1527 = | Napoleon Roy            | H.V. But Ent    | ✓ 12 <sup>96</sup>  |
| 1528 = | J. Desp. Nadeau         | H.V. ✓ ✓        | ✓ 21 <sup>97</sup>  |
| 1529 = | Arthur Duret            | Charbon         | ✓ 181 <sup>91</sup> |
| 1530 = | R. Lorange + Érie Enrg  | Chevaux. N.     | ✓ 9 <sup>80</sup>   |
| 1531 = | Francis Hankin Coig     | Aq. C. S. Mat.  | ✓ 163 <sup>02</sup> |
| 1532 = | St-John Bourgeois Cal   | Éds de Secours  | ✓ 142 <sup>44</sup> |
|        |                         | Total           | 691 <sup>17</sup>   |

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que les comptes tels que plus  
haut décrits soient acceptés et payés

(Adopté)

6329

Lecture d'une lettre de M. Robert Parsson Délégué  
incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de  
La Commission municipale de Québec laquelle se  
lit comme suit:

Québec le 30 octobre 1936

M. Robert Parsson Délégué  
366 rue Saint-Cyprien  
Québec P. Q.

Cher Monsieur

La Commission municipale de  
Québec m'a donné instructions de vous informer  
qu'elle approuve les minutes de la séance du  
28 septembre 1936 du conseil de la cité du Cap  
de-la-Madeline.

Toutefois, en ce qui concet-  
ne la résolution 6271, la Commission municipale  
de Québec suggère au conseil de chercher à ef-  
fectuer un règlement dans cette affaire, en au-  
tant, naturellement, qu'un tel règlement puisse  
être effectué pour un montant raisonnable car un  
tel procès entraîne toujours des frais conside-  
rables.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signature) Emile Morin.

/m.F.

6330

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que la résolution No-6323 soit  
appelée au vote  
Votant pour les échevins - A. Devost, S. Bouffard, A. Caron  
✓ Contre les échevins - L. Lamy, J. Hardy & L. Desrosiers  
Son H de Marsé donne son vote contre la résolution  
qui est de nouveau rejetée.

Rejetée.

6331

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que la proposition de M. J. Bte

Rotanges pour des plaques de licences pour 1937, au prix de \$ 45<sup>00</sup> suit acceptée.

Adoptée

6332

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la soumission de M. Arthur Duret pour du charbon stove Américain au prix de \$ 17<sup>95</sup> la tonne, suit acceptée.

Adoptée.

6333

Proposé par l'échevin Aep. Casin  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 16,431.<sup>00</sup> comme suit :-

|                 |    |                      |
|-----------------|----|----------------------|
| Cost nourriture | \$ | 7,880. <sup>00</sup> |
| ✓ vêtements     | \$ | 1,723. <sup>90</sup> |
| ✓ chauffage     | \$ | 2,771. <sup>60</sup> |
| ✓ Eau           | \$ | 132. <sup>75</sup>   |
| ✓ Lumière       | \$ | 414. <sup>00</sup>   |
| ✓ Abri          | \$ | 3,500. <sup>00</sup> |

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de janvier 1937 aux 529 chefs de famille et leurs 2241 dépendants ainsi qu'à 48 personnes vivant seule, formant un total de 2818 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée

6334

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le Dept du chômage de Québec soit prié de bien vouloir ordonner au Dept du chômage de cette cité d'établir le plus tôt possible, le tarif à payer pour le chauffage des nécessiteux. Une copie de la présente soit transmise à l'Hon. Ministre W<sup>m</sup> Tremblay et à M. W. W. Ross

seau M. P. P. notre député.

Adoptée.

6335

Proposé par l'échevin Alf Devost

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine demande au Gouvernement provincial l'enlèvement de tous les poteaux sur la rue Notre-Dame pour les mettre sous terre, que la copie de cette résolution soit transmise au député du Comté de Champlain (M. U. W. Rousseau) ainsi qu'à l'Honorable Maurice Duplessis Premier Ministre de la Province

Adoptée.

6336

Proposé par l'échevin Alf Devost

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que le conseil soit autorisé à demander au Premier Ministre L'Honorable Maurice Duplessis une délégation du Maire et de échevins, de nos deux députés M. M. H. Brunelle et U. W. Rousseau ainsi que des officiers de la Chambre de Commerce de cette cité pour suggestions très importantes et que cette délégation ait lieu aux Trois-Rivières.

Adoptée.

6337

Proposé par l'échevin Alf Devost

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que les propriétaires sur le coteau demandent le prolongement de l'aqueduc. Que la copie de cette résolution soit transmise au député du Comté de Champlain M. U. W. Rousseau ainsi qu'à l'Honorable Maurice Duplessis Premier Ministre de la Province pour que le Gouvernement nous octroie un montant à cet effet.

Adoptée.

6338

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que le conseil soit autorisé à voter

le montant de \$50.<sup>00</sup> étant 50% de la part des passages, repas et transport de l'ameublement de Monsieur Char- les Cormier qui réside aux demeures, au No. 1, rue de la

CAP-DE-LA-MADELEINE, 20 novembre 1936 192.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le.....Lundi....., le..vingt-.....troisième... jour du mois de novembre.....de l'année mil neuf cent vingt-trente-six, à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce..20ième.....

.....jour de..novembre.....mil neuf cent vingt-trente-six.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

- 10.- Au sujet de l'achat d'un truck et passer toutes résolutions s'y rapportant.
- 20.- Ratifier s'il y a lieu par résolutions les adjudications faites par le Greffier au sujet de l'entretien des routes d'hiver.

*J. Beaumier*

LE GREFFIER.

6340

Marié au fauteuil.

Attendu qu'il appert par le rapport du contre-maître et du mécanicien en date du 1<sup>er</sup> octobre 1936

par M. P. P. notre député.

Adoptée.

6335

Proposé par l'échevin Alf Bevest  
Appuyé par l'échevin Les Lamy

Est résolu que la municipalité de la Cité de la Madeleine demande au Gouvernement provincial l'entièrement de tous les poteaux sur la rue Notre-Dame pour les mettre sous terre, que la copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Champlain (M. W. Rousseau) ainsi qu'à l'honorable Maurice Duplessis, Ministre des Travaux publics de la Province.

Messieurs les échevins  
Cité de la Madeleine

Adoptée.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DE  
P-D-E-L-A-M-A-D-E-L-E-I-N-E  
Filière No. C3-28

6336

Proposé par l'échevin Alf Bevest  
Appuyé par l'échevin Les Lamy

Est résolu que le conseil de la Cité de la Madeleine soit autorisé à demander au Gouvernement provincial l'entièrement de tous les poteaux sur la rue Notre-Dame pour les mettre sous terre, que la copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Champlain (M. W. Rousseau) ainsi qu'à l'honorable Maurice Duplessis, Ministre des Travaux publics de la Province.

Le conseil de la Cité de la Madeleine

Adoptée.



6337

Proposé par l'échevin Les Lamy  
Appuyé par l'échevin Les Lamy  
Est résolu que le conseil de la Cité de la Madeleine soit autorisé à demander au Gouvernement provincial l'entièrement de tous les poteaux sur la rue Notre-Dame pour les mettre sous terre, que la copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Champlain (M. W. Rousseau) ainsi qu'à l'honorable Maurice Duplessis, Ministre des Travaux publics de la Province.

Adoptée.

6338

Proposé par l'échevin Les Lamy  
Appuyé par l'échevin Les Lamy

Est résolu que le conseil de la Cité de la Madeleine soit autorisé à demander au Gouvernement provincial l'entièrement de tous les poteaux sur la rue Notre-Dame pour les mettre sous terre, que la copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Champlain (M. W. Rousseau) ainsi qu'à l'honorable Maurice Duplessis, Ministre des Travaux publics de la Province.

le montant de \$50.<sup>00</sup> étant 50% de la part des passages, repas et transport de l'ameublement de Monsieur Charles Cormier qui s'en va demeurer aux Iles de la Madeleine. Ce montant comprend la moitié des passages des Trois Rivières à Pictou et la traversée de Pictou aux Iles, ainsi que la moitié du fret pour le ménage pour la même distance, l'autre moitié étant versé par le département du chômage, ~~suivant~~ entente conclue avec l'Inspecteur en charge au Cap-de-la-Madeleine Monsieur Lucien Gricheux. Monsieur Charles Cormier est un secouru sous le secours-direct depuis nombre d'années.

Adoptée.

6339

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Alf. Caron

Et résolu que le règlement No-193 soit adopté en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lecture.

Adoptée

L'échevin Devost se déclare dissident

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée

P. Dabeno  
Maire  
J. Beaumet  
Greffier

Chronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, dûment convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 23<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Cécile Desbrens M.M. Ls Lamy, Les Bouffard, Alf Devost, J Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6340

Attendu qu'il appert par le rapport du contre-maître et du mécanicien en date du 1<sup>er</sup> octobre 1936

que les machineries que nous avons actuellement ne peuvent répondre aux exigences de l'entretien et de l'enlèvement de la neige pour cet hiver, quand bien même elles seraient réparées;

6340

Attendu que le parcours des autobus qui se trouve à peu près le même que celui de l'an dernier avec en plus, la distance qui se trouve entre la rue Bonaventure et la rue Alice, exige que l'entretien de ce dit parcours soit fait avec des machineries assez puissantes pour pouvoir donner des chemins carrossables, et que l'achat d'un truck avec les machineries déjà existantes réparées donneraient un service très efficace.

Il est en conséquence proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que ce conseil soit autorisé à acheter de Messieurs Royer & Frères, garagistes de la Cité du Cap-de-la-Madelaine un truck "Iskosh" avec commandement sur les quatre roues, une charue à neige et une dumpense hydraulique au prix de \$9850<sup>00</sup> aux termes et conditions qui seront conclus entre le Conseil et Messieurs Royer & Frères

En amendement

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Que le Conseil soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'un "truck" ainsi que l'équipement d'une charue pour l'enlèvement de la neige. Quand le Maire et les échevins auront pris connaissance des soumissions, qu'un règlement soit soumis au peuple.

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins = A. Devost, J. Hardy, B. Bouffard  
 ✓ contre - échevins = L. Lamy & L. Desfossez.

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins = L. Lamy & L. Desfossez  
 ✓ contre les échevins = B. Bouffard Aep. Devost & J. Hardy

Motion rejetée et l'amendement adopté sur division

Adopté sur division



Son Honneur le Maire quitte son siége et l'échevin  
J. Hardy prend le fauteuil

6341

Propose par l'échevin Aep Devost

Proposition de l'échevin Aep Devost

30 novembre 1936.

CAP-DE-LA-MADELEINE, 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET :

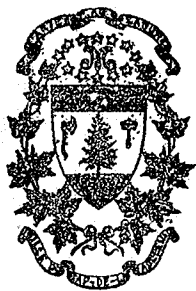
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
l'Hotel-de-Ville, le **Judi** **troisième**  
**Décembre** jour du mois de ..... de l'année mil neuf  
**trente-six** cent vingt....., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **trentième**  
**Novembre** **trente-**  
.....jour de ..... mil neuf cent vingt.....  
**six.**

Am.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.



*Proposition*

*chuse a etre accordée a la dite compagnie*

que les machineries que nous avons actuellement ne peuvent répondre aux exigences de l'entretien et de l'enlèvement de la neige pour cet hiver, quand bien même elles seraient réparées;

6340

Attendu que le parcours des autobus qui se trouve à peu près le même que celui de l'an dernier avec en plus la distance qui se trouve entre la rue Comaentine et la rue Elie, exige que l'entretien de ce dit parcours soit fait avec des machineries assez puissantes pour pouvoir donner satisfaction aux besoins que l'achat d'un tracteur avec les machineries déjà existantes réparées donnerait un petit peu d'aise.

Il est en conséquence proposé par l'échevin L. Desjardins, appuyé par l'échevin J. Hardy et J. Hardy, de voter l'achat d'un tracteur et des machineries nécessaires à l'entretien des autobus.

Le conseil, sur la proposition de l'échevin L. Desjardins, appuyé par l'échevin J. Hardy et J. Hardy, a résolu que le conseil se réunisse à la séance du 15 novembre prochain, à 8 heures, à l'Hotel-de-Ville, pour discuter l'achat d'un tracteur et des machineries nécessaires à l'entretien des autobus.

AVIS

Vous êtes par les présentes donné du 15 novembre 1950 (spéciale) du conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à 8 heures, le 15 novembre 1950.

Proposé par l'échevin J. Hardy, appuyé par l'échevin L. Desjardins, de voter l'achat d'un tracteur et des machineries nécessaires à l'entretien des autobus.

Donné sous mon sceau en la Cité de Cap-de-la-Madeleine ce 15 novembre 1950.

L'équipement d'une machine pour l'enlèvement de la neige dans le parc et les allées devant les écoles, sur la proposition de l'échevin L. Desjardins, appuyé par l'échevin J. Hardy et J. Hardy.

Le conseil, sur la proposition de l'échevin L. Desjardins, appuyé par l'échevin J. Hardy et J. Hardy, a résolu de voter l'achat d'une machine pour l'enlèvement de la neige dans le parc et les allées devant les écoles.

Valent pour les révoqués - L. Desjardins, J. Hardy et J. Hardy  
contre - l'échevin - L. Desjardins, J. Hardy et J. Hardy

Le conseil, sur la proposition de l'échevin L. Desjardins, appuyé par l'échevin J. Hardy et J. Hardy, a résolu de voter l'achat d'une machine pour l'enlèvement de la neige dans le parc et les allées devant les écoles.

Motion rejetée et l'amendement adopté par division

Adoptée par division

Son Honneur le Maire quitte son siège et l'échevin  
J. Hardy prend le fauteuil

6341

Crochons' had l'...

Séance spéciale du 3 décembre 1936.

Convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons  
suivantes:-

1.0- Pour passer une résolution autorisant le  
Maire et le Greffier à signer le contrat  
relativement à la Three Rivers Traction Co.  
suivant le Règlement No. 193, en y insérant  
la lettre de M. J.H. Fréreau en date du 27  
novembre 1936.

2.0.- Pour passer une résolution autorisant le  
Maire et le Greffier à signer le contrat  
concernant la contribution à être payée par  
la Compagnie dite The Three Rivers Traction  
Co'y, pour la même période que celle de la  
franchise, soit de dix ( 10 ) ans.

*J. Beaumier*  
Le Greffier.

FB/LB.

en sa -cap- de sa franchise concernant sa fran-  
chise à être accordée à la dite Compagnie

que les machineries que nous avons actuellement ne peuvent répondre aux exigences de l'entretien et de l'entretien de la neige pour cet hiver, quand bien même elles seraient réparées;

6340

Attendu que le parents des autobus

6340

Correspondance par les Honnors de la Reine pour les raisons suivantes:

1.- Pour passer une résolution sur l'achat de la neige et de la glace à l'usage de la Reine et de la Reine Elizabeth II, en vertu de la Loi sur le Règlement de la Reine, en date du 27 novembre 1956.

2.- Pour passer une résolution sur l'achat de la neige et de la glace à l'usage de la Reine et de la Reine Elizabeth II, en vertu de la Loi sur le Règlement de la Reine, en date du 27 novembre 1956.

*[Signature]*  
Le Secrétaire

1956

Adoptée par division

Son Honneur le Maire quitte son siège et l'échevin J. Hardy prend le fauteuil

6341

Proposé par l'échevin Alp Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Shawinigan Water Power Co. soit prié de bien vouloir envoyer à la Cité une lettre garantissant que le service de quinze minutes déjà existant soit maintenu pour la durée de la nouvelle franchise, pour que la clause No. 2 au Règlement No. 193 soit plus explicite, ou que celle-ci mentionne "hente minutes d'intervalle entre chaque autobus allant dans la même direction".

Adopté

La séance est ensuite levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée dûment convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions Jeudi le 3ième jour de décembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alp. Devost, J. Hardy, S. Desfossés & Alp. Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6342.

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que le Maire & le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre la Compagnie dite: "The Three Rivers Traction Co." et la <sup>Cité du</sup> Cap-de-la-Madeleine concernant la franchise à être accordée à la dite Compagnie

le tout en vertu du Règlement no. 193. Le Notaire P. Boucher est autorisé à préparer le dit contrat. La lettre signée par M. J. H. Griveau en date du 27 novembre 1936 devra être incluse au long dans le contrat.

L'échevin Devost demande le vote sur les clauses nos: 1 et 7, concernant la période & règlement de taxi.

Le vote sur la résolution:

Votent pour, les échevins: G. Bouffard, G. Lamy, J. Hardy  
L. Desfossez, A. Baron.

Vote contre, l'échevin Alp. Devost.

Adopté sur division.

Proposé par l'échevin G. Lamy

Appuyé par l'échevin Alp. Baron

Et résolu que le projet de contrat entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et la Cie dite The Three Rivers Traction concernant l'enlèvement de la neige dans les rues où circulent les autobus de la dite Compagnie, et dont lecture vient d'être faite, soit approuvé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation, un contrat avec The Three Rivers Traction Company en vertu duquel celle-ci s'engage à payer à la Corporation une contribution annuelle de Mille Dollars (\$1,000.00) pour l'enlèvement de la neige durant l'existence de la franchise accordée à la dite Compagnie en vertu du règlement no. 193. Le contrat passé entre ladite Compagnie et la Corporation devant M<sup>re</sup> Paul Boucher N. P. le 27 octobre 1933 sera en conséquence abrogé et remplacé par le nouveau contrat.

Adopté.

Et la séance est levée.

P. Perbiers  
Maire.

J. Beaumier,  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 7<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1936 a laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbrens M.M. Le Lamy, Beo, Bouffard, aep. Devost, Joseph Hardy, L. Desfossez et aep. Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6344

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin aep. Caron

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales aux dates respectives du 16 novembre, 23 novembre, et 3 décembre 1936 soient acceptés tels que lus.

Adoptée.

6345

| N°     | Description                    | Mont.          | Cont. | Mont.                                |
|--------|--------------------------------|----------------|-------|--------------------------------------|
| 1533 = | La Cité du Cap.                |                | Cent. | 479                                  |
| 1534 = | Banque Can Nat                 | Int oblig remb |       | 5627. <sup>63</sup> / <sub>100</sub> |
| 1535 = | Hercule Parenteau              | Éds de Secours | ✓     | 24 <sup>79</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1536 = | Loyer de novembre              | par chèques    | ✓     | 361 <sup>60</sup> / <sub>100</sub>   |
| 1537 = | D <sup>me</sup> Beo Arcand val | Taxe spéciale  | ✓     | 40 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1538 = | J. Lamotte "Trés"              | Petty-Cash     | ✓     | 10 <sup>90</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1539 = | ✓                              | Timbre         | ✓     | 30 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1540 = | Arthur Marchand                | Salaires       | ✓     | 25 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1541 = | ✓                              | ✓              | ✓     | 25 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1542 = | Mc Coll Frondena bil           | Huile          | ✓     | 5 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1543 = | J. Ls. Rousseau                | Buzoline       | ✓     | 20 <sup>72</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1544 = | Amand Bonillard                | ✓              | ✓     | 7 <sup>56</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1545 = | Jules Roy                      | ✓              | ✓     | 13 <sup>73</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1546 = | Alphonse Roy                   | ✓              | ✓     | 18 <sup>63</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1547 = | Garage Royer & Frère           | ✓              | ✓     | 5 <sup>70</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1548 = | G. A. Brun Entg                | Alarme         | ✓     | 3 <sup>50</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1549 = | Beo Barakatt & Frère Inc       | Cont           | ✓     | 3 <sup>25</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1550 = | Arthur Dorel                   | Charbon        | ✓     | 64 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1551 = | Wilson & Lafleur               | Émi-Cont       | ✓     | 5 <sup>25</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1552 = | Hervey Mireaux                 | Bat Rép        | ✓     | 11 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>    |
|        |                                |                |       | <u>634731</u>                        |

|                                      | Montant rapp      |                      |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|
| 1553 = Imprimerie St Patrice Ensq    | Papeterie ✓       | 27. <sup>00</sup>    |
| 1554 = Bell Telephone Coy of Canada. | Tel + Mess. ✓     | 29. <sup>90</sup>    |
| 1555 = René de Cotret, Secour Hôie   | Audition ✓        | 20. <sup>00</sup>    |
| 1556 = Anat Bélanger                 | Trs de Secours ✓  | 10. <sup>20</sup>    |
| 1557 = Maxime Grenier                | Chevaux ✓         | 2. <sup>65</sup>     |
| 1558 = J. J. Morris Hôie             | Papeterie ✓       | 14. <sup>85</sup>    |
| 1559 = J. L. Lavange                 | Chevaux ✓         | 8. <sup>00</sup>     |
| 1560 = Francis-Hankin + Cui          | Cl. Matériaux ✓   | 27. <sup>29</sup>    |
| 1561 = J. Lannette                   | Calorifère ✓      | 10. <sup>00</sup>    |
| 1562 = Rochelleau + Frère            | Matériaux Mach ✓  | 25. <sup>01</sup>    |
| 1563 = Shawinigan W. P. Coy          | Ecl + Energie ✓   | 484. <sup>13</sup>   |
| 1564 = Edmond Boissonnauld           | Ferage élé ✓      | 17. <sup>95</sup>    |
| 1565 = J. L. Fortin Lhé              | Pompes ✓          | 68. <sup>25</sup>    |
| 1566 = Bureau d'Ensq                 | Mutations ✓       | 3. <sup>50</sup>     |
| 1567 = Wildy Sr Cui                  | Chauffage ✓       | 1. <sup>50</sup>     |
| 1568 = Henri Béliveau                | Ouvrage ✓         | 10. <sup>50</sup>    |
| 1569 = Edmond Savary                 | Trs de Sec. ✓     | 5. <sup>11</sup>     |
| 1570 = Napoleon Lavange              | Dr Matériaux ✓    | 44. <sup>30</sup>    |
| 1571 = Arthur Dupré                  | Ferage ✓          | 4. <sup>75</sup>     |
| 1572 = H Massicotte + Frère Lhé      | Dr Matériaux ✓    | 37. <sup>36</sup>    |
| 1573 = Edmond Sr Louis               | Hotel Ville Ref ✓ | 7. <sup>53</sup>     |
| 1574 = O. Desbuis "Mauri"            | Délégation ✓      | 10. <sup>00</sup>    |
|                                      | Total             | 1,702. <sup>63</sup> |

Propose par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adoptée.

6346

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin délégué en date du 1<sup>er</sup> décembre 1936 incluant une lettre de l'Hon. Wm. A. Remblay laquelle accorde un vote de \$19746.<sup>75</sup> pour décembre 1936.

6347

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit :-

Québec, le 18 novembre 1936.



Monsieur R. Poisson, délégué,  
Québec

Re = Cité Cap-de-la-Madeleine

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 2 novembre 1936 de la cité sus-mentionnée

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6348

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Québec le 18 novembre 1936.

Monsieur R. Poisson, délégué,  
Québec C. Q.

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 9 novembre 1936 de la cité sus-mentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6349

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

Québec le 30 novembre 1936.

Monsieur R. Poisson, délégué  
Québec,

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine

Cher Monsieur

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 16 novembre 1936 à

l'exception de la résolution 6339 à l'effet d'approuver le règlement 193 dont l'approbation est suspendue jusqu'à ce que la compagnie et la cité en soient venues à une entente au sujet du montant annuel à être payé pour l'entretien du circuit d'autobus pendant l'hiver.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6350

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

Québec le 30 novembre 1936

Monsieur R. Poisson, délégué  
Québec.

Re - Cité du Cap-de-la-Madeleine

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 23 novembre 1936 de la cité susmentionnée

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6351

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 20 novembre 1936 incluant une lettre de M. Emile Morin en date du 5 novembre 1936 relativement aux polices de garantie des employés manipulant les argent de la municipalité. et envoyer copie des dites polices de garantie et des derniers reçus de renouvellement de ces dites polices.

6352

Proposé par l'échevin Des Bureffard

Approuvé par l'échevin Des Devost

Est résolu que pour faire suite à une pétition des chômeurs de cette cité, ce conseil demande au

Département du chômage de Québec de bien vouloir établir pour les chômeurs nécessiteux l'échelle ci-dessous mentionnée :

| Nombre de personnes | Nourriture       | Vêtements | chauffage       | abri             | Lumière | Eau             |
|---------------------|------------------|-----------|-----------------|------------------|---------|-----------------|
| 1                   | 1 <sup>65</sup>  | 15        | —               | 4 <sup>00</sup>  | 90      | 1 <sup>00</sup> |
| 2                   | 2 <sup>50</sup>  | 30        | 1 <sup>00</sup> | 6 <sup>60</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 3                   | 3 <sup>15</sup>  | 45        | 1 <sup>10</sup> | 6 <sup>60</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 4                   | 4 <sup>15</sup>  | 60        | 1 <sup>20</sup> | 7 <sup>60</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 5                   | 5 <sup>05</sup>  | 75        | 1 <sup>30</sup> | 7 <sup>60</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 6                   | 5 <sup>80</sup>  | 90        | 1 <sup>40</sup> | 9 <sup>00</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 7                   | 6 <sup>60</sup>  | 105       | 1 <sup>50</sup> | 9 <sup>00</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 8                   | 7 <sup>35</sup>  | 120       | 1 <sup>60</sup> | 9 <sup>00</sup>  | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 9                   | 8 <sup>00</sup>  | 135       | 1 <sup>70</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 10                  | 8 <sup>65</sup>  | 150       | 1 <sup>80</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 11                  | 9 <sup>20</sup>  | 165       | 1 <sup>90</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 12                  | 9 <sup>85</sup>  | 180       | 2 <sup>00</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 13                  | 10 <sup>45</sup> | 195       | 2 <sup>00</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 14                  | 11 <sup>05</sup> | 210       | 2 <sup>00</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |
| 15                  | 11 <sup>65</sup> | 225       | 2 <sup>00</sup> | 10 <sup>00</sup> | 75      | 1 <sup>00</sup> |

et copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre du Travail et à nos deux députés H. Brunelle & W. W. Rousseau M.P.

Adoptée.

6353

Proposé par l'échevin S. Bruffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que demande soit faite au département du chômage de la province de Québec de bien vouloir considérer la demande verbale de chômeurs concernant les argets qu'ils ont gagnés à la réparation de la route 19, attendu que la plupart des petitionnaires sont sur le secours-direct depuis nombre d'années, que ces dits montants ne soient aucunement retranchés de sur le secours. que copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre Tremblay et à nos deux députés M. Brunelle & W. W. Rousseau M.P.

Adoptée.

6354

Proposé par l'échevin Alp Devost

Appuyé par l'échevin Geo Bruffard

Et résolu que le conseil soit autorisé à nommer un homme compétent avec des membres du conseil pour acheter un cheval ou une partie de chevaux.

Adoptée

6355

Attendu que la consolidated Paper Corporation, Division Wayagamack, a fait certains changements concernant la distribution des gages et qu'il ont fixé tous les deux jours pour faire cette distribution;

Attendu que plusieurs demandes ont été faites pour que les magasins soient ouverts le jeudi jusqu'à huit heures du soir les jeudis de paie pour faciliter l'échange des chèques en conséquence.

Il est proposé par l'échevin Alp Devost

Appuyé par l'échevin Geo Bruffard

Et résolu que la clause du règlement concernant la fermeture des établissements de commerce pour le jeudi soit déclarée inopérante attendu que ce conseil désire amender cette dite clause à la satisfaction des pétitionnaires.

Adoptée.

6356

Attendu que l'inspecteur de l'Unité Sanitaire du comté de Champlain M. Louis B. Baribeau a été nommé inspecteur par la recommandation des maires du comté de Champlain après avoir fait les études nécessaires et avoir passé les examens requis;

Attendu que les maires du comté de Champlain ont recommandé, en date du 15 septembre 1936 que M. Baribeau soit maintenu dans ses fonctions attendu qu'il a toujours rempli son devoir à la satisfaction du public et sans s'occuper de politique  
Il est en conséquence

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que ce conseil recommande à l'Honorable Ministère de la Santé, M. le Docteur Poquette de bien vouloir maintenir M. Louis P. Baribeau, dans ses fonctions vu qu'il est très recommandable sous tous rapports et qu'il a rempli ses fonctions à la satisfaction générale

Approuvé (signé) Louis Lamy

- ✓ Joseph Hardy
- ✓ Alphonse Caron
- ✓ Lionel Desfossez
- ✓ Georges Bouffard
- ✓ Alphonse Devost

Adopté.

Une copie soit transmise à l'honorable Ministère Poquette et à notre député.

6357

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la présente séance soit ajournée à mercredi le 9 décembre 1936 à 7 heures P.M.

Adopté

Lecture de quelques correspondances  
étude des plaintes au rôle  
Et la séance est ensuite ajournée

P. Dabien  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un ajournement de la séance régulière du 7 décembre 1936 lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions mercredi le 9 décembre 1936 à lequel ajournement étaient présents M.M. Ls Lamy, Geo Bouffard, cep. Devost, J Hardy & L Desfossez et cep Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Pro-maire Joseph Hardy au fauteuil.

6359

Propose par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que le rôle d'évaluation 1937 tel que préparé par les évaluateurs et tel que déposé avec les corrections suivantes soit par les présentes homologué:

1<sup>o</sup> J. A. Nadeau, déduire le montant de \$288.<sup>00</sup> de l'évaluation telle qu'elle apparaît actuellement au rôle.

Adopté

6359

Propose par l'échevin Ls Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons et les obligations qui deviennent dus le 2 janvier 1937 et le premier février 1937 se répartissant comme suit: -

Janvier 1937

|             | <u>Intérêts</u>               | <u>Rachat</u>  | <u>Total</u>                  |
|-------------|-------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Req No-99 = | 5330. <sup>00</sup>           | -              | 5330. <sup>00</sup>           |
| ✓ 103 =     | 455. <sup>00</sup>            | -              | 455. <sup>00</sup>            |
| ✓ 146 =     | 165. <sup>00</sup>            | 800.           | 965. <sup>00</sup>            |
|             | <u>\$ 5,950.<sup>00</sup></u> | <u>\$ 800.</u> | <u>\$ 6,750.<sup>00</sup></u> |

Février 1937

|              | <u>Intérêts</u>              | <u>Rachat</u>             | <u>Total</u>                 |
|--------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Req. No-78 = | 470.-                        | -                         | 470. <sup>00</sup>           |
| 115 =        | 537. <sup>50</sup>           | 300.-                     | 837. <sup>50</sup>           |
| 130 =        | 1975. <sup>00</sup>          | 900.-                     | 2875. <sup>00</sup>          |
| 131 =        | 917. <sup>50</sup>           | 800.-                     | 1717. <sup>50</sup>          |
| 133 =        | 515. <sup>00</sup>           | 1000.-                    | 1515. <sup>00</sup>          |
| 136 =        | 107. <sup>50</sup>           | 200.-                     | 307. <sup>50</sup>           |
|              | <u>\$ 4457.<sup>50</sup></u> | <u>3700.<sup>00</sup></u> | <u>\$ 7657.<sup>50</sup></u> |

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale portant intérêt au taux de 5% l'an jusqu'à concurrence du montant total de \$14407.<sup>50</sup>

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

636a

Proposé par l'échevin La Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser ce conseil d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les argentés nécessaires pour rencontrer le paiement des échéances pour les mois de janvier et février 1937 en attendant la perception des taxes municipales pour l'année 1937.

Adopté.

636b.

Proposé par l'échevin Alp. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le Contre-Maître de la Voie soit avisé de faire circuler le camion pour la neige dès le début de chaque tempête et ce jusqu'à la fin.

Adoptée

636c

Proposé par l'échevin L. Desfossez  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à aussi M. Alb. Marchand 673 Bureau que la Cité du Cap est prête de mettre à l'essai deux chevaux pour le département du feu et si ces derniers donne satisfaction le conseil se réserve cependant le droit de refuser ou d'acheter les dits chevaux.

Adopté

Et la séance est levée

P. Dubé

Maire

J. Beaumier Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 21 décembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbuis M. M. Les Lamy des Buisson, aep. Devost, J. Hardy L. Desfossez et aep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6363

Proposé par l'échevin aep. Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du conseil en date du 7 décembre 1936 ainsi que celui de l'ajournement en date du 9 décembre 1936 soient adoptés tels que lus.

Adoptée

6364

|        |                             |                 |                     |
|--------|-----------------------------|-----------------|---------------------|
| 1575 = | J. Lévesque                 | Selleme         | ✓ 3 <sup>10</sup>   |
| 1576 = | D <sup>r</sup> C.N. DeBlais | Réception       | ✓ 5 <sup>00</sup>   |
| 1577 = | D <sup>me</sup> J. Barneau  | Éds de Secours  | ✓ 8 <sup>00</sup>   |
| 1578 = | René de Collet, Échevin Hon | Audition        | ✓ 20 <sup>00</sup>  |
| 1579 = | Arthur Dupré                | Écurage         | ✓ 4 <sup>50</sup>   |
| 1580 = | J. Barneau                  | Éds de Secours  | ✓ 4 <sup>00</sup>   |
| 1581 = | Thomas Viviers              | Voies Appareils | ✓ 12 <sup>50</sup>  |
| 1582 = | Lorenzo Héroux              | Sages           | 16 <sup>80</sup>    |
| 1583 = | Shawinigan W.P.             | Éclairage       | ✓ 301 <sup>25</sup> |
| 1584 = | Nap Lotange                 | Matériaux       | ✓ 24 <sup>30</sup>  |
| 1585 = | C.P.R. Releg.               | Cont.           | ✓ 5 <sup>00</sup>   |
| 1586 = | Cloris Bruneau              | Alarme          | ✓ 5 <sup>00</sup>   |
| 1587 = | Oren Wedge                  | Cont.           | ✓ 5 <sup>50</sup>   |
| 1588 = | J.A. Bruneau                | Éds de Secours  | ✓ 34 <sup>85</sup>  |
| 1589 = | R. Lotange + Échevin Intq   | Chevaux Nour    | ✓ 17 <sup>70</sup>  |
| 1590 = | Aephonse Roy                | Saxoline        | ✓ 10 <sup>80</sup>  |
| 1591 = | Jules Roy                   | "               | ✓ 2 <sup>16</sup>   |
| 1592 = | Abouillard                  | Matériaux + Gaz | ✓ 42 <sup>00</sup>  |
| 1593 = | Edmond Bergeron Intq        | Huile           | ✓ 12 <sup>00</sup>  |
| 1594 = | Ed Brussemaul               | Écurage etc     | ✓ 73 <sup>50</sup>  |
| 1595 = | H. Massiotte + Échevin Réé  | Matériaux       | ✓ 3 <sup>85</sup>   |
|        |                             |                 | 515.61              |



|                               | Montant Rapp        |   | \$  |
|-------------------------------|---------------------|---|---|
| 1596 = Alcide Aïmes           | Chevaux N.          | ✓ | 515. <sup>61</sup> <sub>100</sub>         |
| 1597 = André Sauvageau        | Éds de Sec.         | ✓ | 1. <sup>60</sup> <sub>100</sub>           |
| 1598 = René Laramand          | "                   | ✓ | 4. <sup>02</sup> <sub>100</sub>           |
| 1599 = Hervey Guis            | Ménage              | ✓ | 1. <sup>50</sup> <sub>100</sub>           |
| 1600 = Alfred Grenier         | Cl. Mat             | ✓ | 3. <sup>35</sup> <sub>100</sub>           |
| 1601 = Henri Béliveau         | Matériaux           | ✓ | 2. <sup>5</sup> <sub>100</sub>            |
| 1602 = La Pharmacie Petteauet | Éds de Sec + Alarme | ✓ | 15. <sup>97</sup> <sub>100</sub>          |
| 1603 = Bruno Arcand           | "                   | ✓ | 34. <sup>15</sup> <sub>100</sub>          |
| 1604 = J. Beaumier val        | Rôle d'évaluation   | ✓ | 3. <sup>00</sup> <sub>100</sub>           |
|                               |                     |   | 16. <sup>20</sup> <sub>100</sub>          |
|                               |                     |   | <u>\$ 595.<sup>60</sup><sub>100</sub></u> |

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Approuvé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6365

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué  
incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle  
se lit comme suit:-

Québec le 17 décembre 1936

Monsieur Robert Poisson  
(Délégué)  
Québec C. Q.

Re: Cité de Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
me donne instructions de vous informer qu'elle ap-  
prouve les minutes de la séance du 3 décembre, 1936,  
de la corporation sus-mentionnée.

Bien à vous

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6366

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué  
incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle  
se lit comme suit:-

Québec le 17 décembre, 1936.

Monsieur Robert Poisson, délégué,  
Hôtel du Gouvernement  
Québec C. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 7 décembre 1956 du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je suppose que pour donner suite à sa résolution No-6355 le conseil adoptera sans délai un nouveau règlement par lequel le règlement actuel concernant la fermeture des établissements de commerce à certaines heures.

Cette résolution peut être suffisante pour informer les intéressés que le conseil, en autant qu'il est concerné, tolérera que les magasins soient ouverts le jeudi soir, nonobstant les dispositions du règlement existant.

En d'autres termes, la police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour se conformer au désir du conseil, ne prendra pas de procédures contre les marchands qui ouvriront leurs établissements le jeudi soir.

D'un autre côté, aussi longtemps que le règlement actuellement en vigueur n'aura pas été modifié, au moyen d'un nouveau règlement, il a tout son effet et s'il prenait fantaisie à un contribuable de poursuivre lui-même un marchand pour infraction audit règlement, je crains beaucoup que le juge se verrait dans la nécessité de ne pas tenir compte de cette résolution 6355 et qu'il devrait trouver ledit marchand coupable d'infraction au règlement existant.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6367

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué  
incluant une lettre de M. Emile Morin en date du

11 décembre 1936 relativement à une résolution autorisant M. Hervé Bernain à poursuivre la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 11 décembre 1936

Monsieur Philippe Biqué C.R.  
 5/0 Biqué, Brin, Girard & Provencas  
 Trois-Rivières Q.C.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date du 10 décembre 1936, a adopté la résolution suivante:

Résolution

"Il est résolu que Monsieur Hervé Bernain, maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé, conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi de la Commission municipale de Québec, à prendre des procédures devant les tribunaux compétents contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour lui réclamer des dommages au montant de \$500. qu'il prétend lui avoir été causés par la conduite illégale et injustifiable de messieurs Gilles Baribeau & Charles Édouard Paquin, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6368

Attendu que la Three Rivers Traction Company aisé le conseil qu'elle mettra en force les taux décrits dans la clause No-11 du règlement No-193 en remplacement de ceux mentionnés dans la clause No-10 afin d'uniformiser les taux de transport par les autobus, Il est en conséquence

Proposé par l'échevin Mef. Caron

Appuyé par l'échevin Geo. Bruffard

Et résolu que ce conseil approuve la proposition contenue dans la lettre de la Three Rivers Traction Company en date du 18 décembre 1936, concernant l'application du tarif uniforme par le service des autobus, lequel tarif entrera en vigueur le 2 janvier 1937.

Adopté.

6369

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la soumission de M. R. Loanger  
 & Fils Inc pour de l'avoine criblée de l'Ouest No-2  
 pour une période de 7 mois, au prix de \$1.99 par  
 sac de 98 lbs, soit acceptée.

Adoptée

6370

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le salaire du mécanicien  
 M. P. Ricard soit porté à \$18<sup>00</sup> par semaine et ce depuis  
 le 1<sup>er</sup> décembre 1936 au 1<sup>er</sup> avril 1937.

Adoptée.

6371

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le budget soit autorisé  
 à enlever du rôle d'évaluation les montants suivants:

Tidewater Shipbuilders \$10150. Office

Shawmence Textile 810. Machines

Adoptée.

6372

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil ratifie l'achat  
 de deux chevaux, faite par le chef de Police suivant  
 l'autorisation écrite des échevins.

Que le Maire et le Trésorier soient auto-  
 risés de signer un chèque au montant de \$400. à  
 l'ordre de M. Eugène Cassignan de Champlain pour  
 payer les dits chevaux.

Adoptée

6373

Attendu que nous sommes informés que l'Hono-  
 rable Ministère du Travail aurait déclaré que des mon-  
 tants seraient payés aux médecins pour les soins qu'ils  
 prodiguent aux chômeurs nécessiteux;

Attendu que cette municipalité a déjà fait

en ce sens, à l'Honorable Ministère du Travail une demande en vertu d'une résolution portant le No-6280 en date du 5 octobre 1936 et pour laquelle rien n'a été fait,

Attendu que plusieurs chômeurs (nécessiteux malades) s'adressent à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madellaine pour des soins et des médicaments et que cette dernière ne peut se rendre à leur demande vu sa situation financière difficile en conséquence

Il est proposé par l'échevin Geo. Buffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que ce conseil pour tous les considérants ci-haut énumérés demande à l'Honorable Ministère du Travail de bien vouloir reconsidérer de nouveau la résolution à laquelle nous faisons allusion plus haut et d'appuyer à cette dernière tout l'appui qu'elle mérite. Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministère du Travail, M<sup>m</sup> Tremblay et à notre député M. U. W. Rousseau M.P.P.

Adoptée

6374

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil autorise par les présentes les Servantes de Jésus Marie à prendre des effets ou denrées pour un montant de \$25<sup>00</sup>

Adoptée.

6375

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que M. L'échevin J. Hardy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté

6376

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à dépenser \$25<sup>00</sup> à \$30<sup>00</sup> pour réparer les bornes

de la machine au chef, de la peinture rouge-feu et  
de la lettre "Chef de Police" "Département du feu".  
Adoptée.

6377

Attendu qu'il y a eu une demande d'octroi pour le chauffage des familles actuellement sur le secours et que le conseil n'en a eu aucune nouvelle;

Attendu que le conseil fait une nouvelle demande auprès du Ministre l'Honorable W. Tremblay et du Député W. Rousseau;

Attendu que d'après les rapports des journaux la ville de Chicoutimi a obtenu le même octroi que la ville du Cap a demandé pour ses chômeurs; en plus elle a obtenue 25 sous par personne pour les vêtements;

Attendu qu'il y a des familles qui vivent dans la misère par le manque de chauffage de nourriture et de vêtements

Sur proposition de l'échevin Les Buffard  
secondé par l'échevin Alp. Devost

Il est résolu que la copie de cette résolution soit transmise au Ministre du Travail l'Honorable Tremblay ainsi qu'au Député W. Rousseau pour être appuyé auprès du département du chômage pour obtenir l'octroi, de 50 sous (cinquante sous) additionnelle pour le chauffage, par semaine par famille et vingt-cinq (25) chaque personnes chaque semaine pour les vêtements durant les mois d'hiver tel que Chicoutimi les a obtenus par l'entremise de son député Arthur Larocque

Adoptée

L'échevin Louis Lamy prend son siège  
Avis de motion

6378

Je soussigné Alp. Devost échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulu par la loi et les règlements de la Cité, je proposerais et soumettrais à ce conseil un règlement intitulé "Règlement

amendant les Reglements 57, 58 + 101, concernant la fermeture des établissements de commerce"

(signé) Dep. Devost  
Echevin de la Cité

\*10

CAP-DE-LA-MADELEINE, 8 janvier 1937 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S



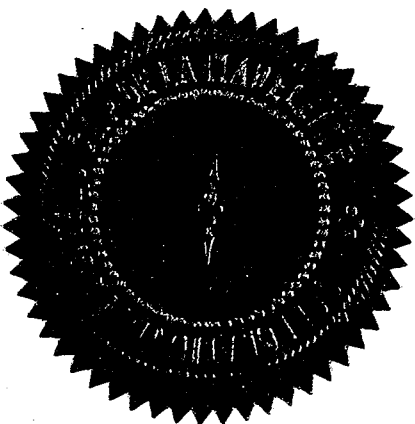
Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... **Lundi** ....., le **onzième** ....., jour du mois de... **Janvier** ..... de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ **trrente-sept**, à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **huitième** .... jour de... **Janvier** ..... mil neuf cent ~~vingt~~ **trrente-sept**.

La feuille y-annexée fait partie intégrale du présent avis.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.



de la machine au chef, de la peinture rouge-feu et  
de la lettre "Chef de Police" "Département du feu".  
Adoptée.

6377

Attendu qu'il y a eu une demande d'augmentation  
pour le chauffage des familles actuellement  
sur le permis de chauffage et que le conseil n'en a eu aucune  
nouvelle;

Attendu que le conseil fait une nouvelle demande  
auprès du Ministre de l'Intérieur et de l'Éclaircissement  
au Député W. Tremblay;

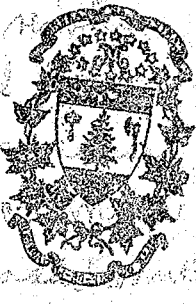
Attendu que d'après les rapports des  
Messieurs les Échevins, A son honneur le Maire  
Cité du Cap-de-la-Madeleine  
que la ville du Cap de la Madeleine a demandé  
en plus de la somme de \$5000 par semaine pour  
les vêtements;

AVIS

Attendu qu'il y a des familles qui  
ne peuvent pas se chauffer et que le conseil  
leur a fait un rapport et qu'il a été décidé  
de leur donner une somme de \$5000 par semaine  
pour les vêtements.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce huitième  
jour de Janvier mil neuf cent vingt et un.

La feuille y annexée fait partie intégrale du présent avis.  
LE GREFFIER



PROVINCE DU QUÉBEC  
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE  
Sujet: No. C3-2a  
ANNUAIRE DU CONSEIL

Je propose au conseil de l'Éclaircissement et de l'Intérieur  
de la Cité, de donner une somme de \$5000 par semaine  
pour les vêtements des familles qui ne peuvent pas se chauffer  
et en la manière voulu par la loi et les  
réglements de la Cité; je proposerais et soumettrais  
à ce conseil un règlement intitulé "Règlement



amendant les Reglements 57, 58 + 101, concernant la fermeture des établissements de commerce

(signe) Dep. Devost  
Echevin de la Cité

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

- 10.- Adopter le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 21 décembre 1936.
- 20.- Prendre en considération et adopter pour paiement s'il y a lieu, les comptes produits au bureau du Conseil depuis la dernière séance et ceux qui seront produits jusqu'au 11 janvier inclusivement.
- 30.- Prendre connaissance de toute la correspondance envoyée au bureau du Conseil depuis la dernière séance et passer des résolutions dans chacun des cas s'il y a lieu.
- 40.- Faire étude du budget pour l'année 1937.
- 50.- Passer une résolution pour autoriser le Greffier à vendre de gré à gré les lots qui ont été adjugés à la Cité lors de la vente pour taxes du 20 décembre 1935.
- 60.- Prendre en considération la demande faite par M. Arthur Doucet et passer une résolution s'il y a lieu pour lui accorder un permis.
- 70.- Donner un avis de motion pour un Règlement concernant l'imposition de la taxe.
- 80.- Donner un avis de motion pour amender le Règlement des licences.
- 90.- Passer des résolutions pour les routes d'hiver.

*J. Beaumier*  
Greffier de la cité.

de la machine au chef, de la peinture rouge-feu et  
de la lettre "Chef de Police" "Département du feu".  
Adoptée.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire  
pour les raisons suivantes:-

10.- Adopter le procès-verbal de la dernière assemblée  
régulière générale du 21 décembre 1936.

20.- Prendre en considération et adopter pour paiement  
s'il y a lieu, les comptes produits au Bureau du  
Conseil depuis la dernière séance et ceux qui en  
sont produits jusqu'au 11 janvier prochainement.

30.- Prendre connaissance de toute la correspondance  
envoyée au Bureau du Conseil depuis la dernière  
séance et passer des résolutions dans chacun des  
cas s'il y a lieu.

40.- Faire étude du budget pour l'année 1937.

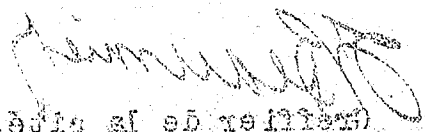
50.- Passer une résolution pour autoriser le Greffier  
à vendre de gré à gré les lots qui ont été adjugés  
à la Cité lors de la vente pour taxes du 20 dé-  
cembre 1935.

60.- Prendre en considération la demande faite par M.  
Arthur Dorset et passer une résolution s'il y a  
lieu pour lui accorder un permis.

70.- Donner un avis de motion pour un Règlement concer-  
nant l'imposition de la taxe.

80.- Donner un avis de motion pour amender le Règlement  
des licences.

90.- Passer des résolutions pour les routes d'hiver.

  
Greffier de la Cité.

à ce conseil un règlement intitulé "Règlement  
sur les licences"

amendant les règlements 57, 58 + 101, concernant la fermeture des établissements de commerce"

(signé) Aep. Devost  
Échevin de la Cité

\* Ouverture d'une session, d'avoine.  
Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Desbrens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Modeline.

6379

\* Proposé par l'échevin Aep. Cason  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les montants suivants soient octroyés:-

|                           |                    |   |
|---------------------------|--------------------|---|
| Catherine Dollard         | # 10 <sup>00</sup> | ✓ |
| ✓ Toupin                  | # 10 <sup>00</sup> |   |
| Jeunesse étudiante Catho. | # 10 <sup>00</sup> | / |

Adoptée.

Cette résolution fait partie intégrale du procès-verbal ci-haut décrit

J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Modeline

Une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Modeline laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le onzième jour du mois de janvier 1937 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire P. Desbrens M.M. Les Conseillers Beaufort, Aep. Devost, J. Hardy et L. Desfossés et les Échevins formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

6380

Propose par l'échevin J Hardy

Appuyé par l'échevin L Desfossez

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelune, en date du 21 décembre 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté.

6381

| 1605 - | D <sup>me</sup> Henri Gilbeau | Trs de secours  | ✓ | 2 <sup>00</sup>     |
|--------|-------------------------------|-----------------|---|---------------------|
| 1606 - | Henri Thiffault               | ✓               | ✓ | 4 <sup>99</sup>     |
| 1607 - | Jos Barvin & fils             | ✓               | ✓ | 1 <sup>50</sup>     |
| 1608 - | Romeo Toupin                  | ✓               | ✓ | 3 <sup>50</sup>     |
| 1609 - | International Paper           | Voie App        | ✓ | 9 <sup>50</sup>     |
| 1610 - | J. Lannette "Prés"            | Délégation Ind. | ✓ | 73 <sup>25</sup>    |
| 1611 - | Banque Can Nationale          | Aut remb Emp.   | ✓ | 5844. <sup>72</sup> |
| 1612 - | La Cité du Cap                | Sablage         | ✓ | 7 <sup>80</sup>     |
| 1613 - | Le Nouvelliste Ltee           | Amis            | ✓ | 8 <sup>00</sup>     |
| 1614 - | Can Germicide Coy             | Desinfection    | ✓ | 15 <sup>85</sup>    |
| 1615 - | J. J. Moore & Coy Ltd         | Papeterie       | ✓ | 47 <sup>07</sup>    |
| 1616 - | ✓                             | ✓               | ✓ | 66 <sup>42</sup>    |
| 1617 - | Norton Carbon Paper           | ✓               | ✓ | 30 <sup>00</sup>    |
| 1618 - | Underwood Elliott & Sisk      | ✓               | ✓ | 4 <sup>10</sup>     |
| 1619 - | Aleide Demers                 | Sablage (sel)   | ✓ | 4 <sup>33</sup>     |
| 1620 - | Thomas Curis                  | Alarme          | ✓ | 1 <sup>25</sup>     |
| 1621 - | J. Barvin & fils              | Trs de secours  | ✓ | 31 <sup>57</sup>    |
| 1622 - | Henry Mireau                  | Marché Rép      | ✓ | 3 <sup>40</sup>     |
| 1623 - | R. Lotange & Fils Entg        | Chevaux N.      | ✓ | 20 <sup>05</sup>    |
| 1624 - | C. A. Bruin Entg              | appareils       | ✓ | 57 <sup>85</sup>    |
| 1625 - | Bureau d'Énég                 | Mutations       | ✓ | 28 <sup>00</sup>    |
| 1626 - | Rochelleau & Fils             | appareils       | ✓ | 231 <sup>08</sup>   |
| 1627 - | Shawinigan W & Coy            | Énég & éclair.  | ✓ | 485. <sup>97</sup>  |
| 1628 - | Imprimerie L'Éclair Entg      | chirage         | ✓ | 3 <sup>78</sup>     |
| 1629 - | Bell Telephone Coy            | Loyer & Mess    | ✓ | 36 <sup>31</sup>    |
| 1630 - | Jules Roy                     | Suzalene        | ✓ | 7 <sup>29</sup>     |
| 1631 - | Royer & Fils                  | ✓               | ✓ | 6 <sup>48</sup>     |
| 1632 - | Adolphe Beaumier              | ✓               | ✓ | 17 <sup>68</sup>    |
| 1633 - | Henri Bourgeois               | pes emballage   | ✓ | 6 <sup>11</sup>     |
| 1634 - | J. Lotange                    | de Licenes      | ✓ | 45 <sup>20</sup>    |
| 1635 - | R. Chas Demers & al           | de secours      | ✓ | 157 <sup>80</sup>   |

87,262.88

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin Ls Lamy  
 Et résolu que les comptes tels plus haut  
 décrits soient acceptés et payés.

Adoptée.

6382

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que la police d'assurance sur  
 le camion de la Ville soit payée à M. S. Caselli

En amendement

Proposé par l'échevin S. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Alp. Devost  
 Que la police soit accordée à M. J. Ble

Rannette

Le vote sur l'amendement

Valent pour M.M. Alp. Devost, et Leo Bouffard  
 - contre M.M. L. Lamy, J. Hardy, et L. Desfossés

Le vote sur la résolution

Valent pour M.M. Ls Lamy, J. Hardy et L. Desfossés  
 - contre M.M. Alp. Devost et Leo Bouffard.

La motion est adoptée sur division.

Adoptée.

6383

Proposé par l'échevin Alp. Devost  
 Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que le permis demandé par  
 M. Ls Laurent par sa lettre en date du 11 janvier  
 1937 lui soit accordé avec la réserve cependant que  
 si le conseil a des plaintes valables le dit permis  
 pourra être annulé par un avis du chef de police

Adoptée

6384

Leclure d'une lettre de M. Robert Poirson, délégué  
 incluant une lettre de M. Emile Monin laquelle se  
 lit comme suit.

Quebec le 17 décembre 1936

M. R. Poirson, délégué

Quebec

Re Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

Avez-vous l'obligeance d'informer le Conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeline que la Commission municipale de Québec, par un arrêté en date de ce jour, a approuvé la résolution au 9 décembre 1936 dudit Conseil autorisant un emprunt temporaire de \$ 14 407<sup>50</sup> à être contracté à la Banque Canadienne Nationale pour rembourser le paiement de coupons d'intérêt et des obligations échéant les 2 janvier et 15 février 1937.

La présente autorisation est valide pour une période de six (6) mois.

Bien à vous

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6385.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

Québec, le 11 décembre, 1936.

M. Robert Poussin, délégué,  
Hôtel du Gouvernement  
Québec C. Q.  
Cher Monsieur

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve la résolution No-6339 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline se rapportant au règlement No-193 et dont l'approbation avait été suspendue.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6386.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

Québec le 17 décembre 1936

M. Robert Poussin, Délégué  
La Commission municipale de Québec  
Québec

Re = Cité du Cap-de-la-Madeline.

Monsieur

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle a approuvé les minutes de la séance du 9 décembre 1936 de la cité susmentionnée.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

6387

Lecture d'une lettre de M. Robert Boisson, délégué en date du 5 janvier 1937 incluant un chèque portant le no-071695 au montant de \$ 17873.<sup>60</sup> en paiement de la réclamation du mois d'août 1936.

6388

Lecture d'une lettre de l'Honorable M<sup>re</sup> Tremblay Ministre du Travail en réponse à la résolution no-6353 concernant les argent gagnés à la réfection d'une partie de la route 19 par des chômeurs nécessiteux.

6389

Proposé par l'échevin Lo Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que pour faire suite à une lettre envoyée par "The Bell Telephone Coy of Canada" et datée du 17 décembre 1936, ce conseil accorde par la présente, à ladite Compagnie, le permis demandé, lequel complète celui déjà accordé par résolution, en date du 11 décembre 1934.

Adopté

6390

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Dep. Devost

Et résolu que ce conseil accorde à la Cie "The Bell Telephone Coy of Canada" leur demande faite par lettre, adressée à ce conseil, en date du 23 décembre 1936 et à laquelle est attaché un plan indiquant l'endroit où les dits travaux seront exécutés. Le Contre-Maître de la Ville est par les présentes nommé pour surveiller les dits travaux

Adopté

6391

Proposé par l'échevin Aep Devost

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à donner à la Banque Provinciale du Canada tous les détails concernant les avances faites à cette cité par la Banque nationale en rapport avec l'administration du secours-direct et autres ainsi que le taux d'intérêt payé.

Adopté

6392

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin R. Desfossez

Et résolu que le Greffier soit autorisé de vendre de gré à gré les lots dont la cité s'est portée adjudicataire, lors de la vente pour taxes du 20 décembre 1935; pourvu cependant que le prix de vente ne soit pas inférieur au montant des taxes et frais dûs lors de la vente plus les intérêts et les taxes tant municipales que seigneuriales que sont devenues dûs depuis, et ce jusqu'à la date de la signature du contrat.

Adopté.

6393

Avis de motion

Je, prussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madelaine donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la cité pour 1937."

(signé) Louis Lamy

échevin de la Cité

6394

Avis de motion.

Je, prussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No 12 concernant"



nant les licences de commerce, taxes spéciales, droits spécifiques de permis et autres et ses amendements"

(signé) Uep. Devost  
Échevin de la Cité.

6395

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la route de la rue St-Maurice a partir de la rue Ste-Madeleine jusqu'à la limite Nord de la Cité et la Route St-Malo pour la partie qui se trouve dans les limites de la cité jusqu'au chemin qui conduit à l'usine des Pompes et le chemin même qui conduit à la dite usine de pompage, soient adjugés à Monsieur Benoit Duvies pour le prix de \$200<sup>00</sup> pour l'entretien d'hiver saison 1936-37.

Le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la Loi et les règlements de la Cité.

Adoptée.

6396

Proposé par l'échevin Uep. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Bonffard

Et résolu sur la demande du conseil que le Premier Ministre de la Province de Québec bâtit un pont entre la rue sud au nord.

Attendu qu'il y a 100,000 de population qui demande la construction de ce pont,

Attendu que le parcours serait raccourci de 100 mille pour le transport du papier à journal.

Attendu que le service-débit serait illimité

attendu que ce serait un crédit pour la province et la prospérité pour la ville du Cap-de-la-Madeleine et des Trois-Rivières et que toutes les manufactures en bénéficieraient.

Que le Greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution au Premier Ministre de la Province de Québec l'Honorable Maurice Duplessis et aux deux députés U.W. Rousseau M.P. et Hervé Brunelle M.P.

Adoptée

6397.

Proposé par l'échevin Alp. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Est résolu que le Breffier soit autorisé à demander des prix pour l'achat d'une charrette en "V" à la Dominion Bridge à Montréal et à la "shop" des Kuyaw aux Trois-Rivières.

Adopté.

Lecture de diverses autres correspondances  
Et la séance est levée.

P. Daboin  
Maire  
J. Beaumier  
Breffier.

### Province de Québec

#### Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 26<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1937 et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire C. Desbiens MM. Le Lamy Geo Buffard, Alp Devost L. Desfossez et Alp Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6398

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 11 janvier 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6399

|        |                          |           |  |
|--------|--------------------------|-----------|--|
| 1636 = | Prisonier de la Province | Saligents | 4151. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1637 = | Alfred Brenier           | Rues ✓    | 10. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1638 = | Aleide Demers            | Chevaux ✓ | 1. <sup>03</sup> / <sub>100</sub>        |
| 1639 = | Lalonde + Bélugas        | Cont ✓    | 33. <sup>60</sup> / <sub>100</sub>       |
|        |                          |           | <u>4196.<sup>03</sup>/<sub>100</sub></u> |

CAP-DE-LA-MADELEINE, 23 janvier 1937 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S



Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

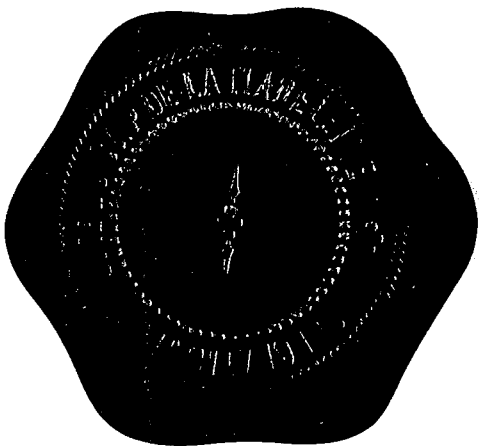
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... Mardi ....., le... vingt-.....  
sixième..... jour du mois de janvier..... de l'année mil neuf cent vingt-  
trois..... à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... vingt-.....  
troisième..... jour de... janvier..... mil neuf cent vingt-  
trois.....

La feuille ci-annexée fait partie intégrale du présent avis.

*J. Beaumont*  
LE GREFFIER.



*Adopté*

6401

Lecture faite d'une lettre de M. R. Brossier délégué encluant une lettre de M. Emile Miron laq uelle se lit comme suit:

6391.

Proposé par le chemin des...  
Approuvé par le chemin des...  
Il est résolu que le budget soit...

à demander au...  
CAP-DE-LA-MADELEINE...  
à la Commission Budget à Montréal...  
Keyan aux Trésoriers.

A son honneur le Maire  
Messieurs les échevins  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire de la Ville de...  
AVIS

Avis vous est par les présentes, donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
l'Hotel-de-Ville le... jour du mois de... à... heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... jour de... mil neuf cent...

Le Greffier  
LE GREFFIER  
Les feuilles ci-jointes ont été...  
intégrales du présent avis.



6399

Proposé par le chemin des...  
Approuvé par le chemin des...  
Il est résolu que le budget...  
assemblée spéciale du conseil de la...  
Madeleine en date du 11 janvier 1937 soit adopté tel  
que lui.

Adopté

6399

|                                  |           |  |
|----------------------------------|-----------|--|
| 1636 = Trésorerie de la Province | Salariés  | 4151. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1637 = Alfred Grenier            | Rues ✓    | 10. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1638 = Alcide Demes              | Chevaux ✓ | 1. <sup>03</sup> / <sub>100</sub>        |
| 1639 = Lafond + Béliveau         | Cont ✓    | 33. <sup>60</sup> / <sub>100</sub>       |
|                                  |           | <u>4196.<sup>03</sup>/<sub>100</sub></u> |

Cette séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

- 10.- Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 11 janvier 1937;
- 20.- Prendre connaissance des comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance et passer des résolutions pour les adopter, s'il y a lieu;
- 30.- Prendre connaissance de la correspondance et passer toute résolution s'y rapportant;
- 40.- Passer une résolution pour une demande d'octroi pour Février 1937
- 50.- Passer une résolution pour une demande d'octroi pour Mars 1937
- 60.- Considérer le règlement de la fermeture des établissements de commerce, etc... et l'adopter s'il y a lieu;
- 70.- Considérer le règlement No. 194 concernant l'imposition de la taxe et l'adopter en lère, 2ième et dernière lecture, s'il y a lieu;
- 80.- Considérer le règlement amendant le règlement des licences et passer une résolution pour l'adopter ou le rejeter s'il y a lieu;
- 90.- Passer une résolution pour adopter le budget tel que préparé par le Greffier;
- 10.- Passer toutes résolutions concernant le rajustement des salaires des employés permanents pour l'année 1937 et ce, avec effet rétroactif au 1er janvier 1937.

*J. Beaumier*  
Le Greffier.

FB/LB.

par le conseil de la Ville soit accordé à M. Jean Richard.

Adopté

6401

Lecture faite d'une lettre de M. R. Brosson délégué encluant une lettre de M. Emile Moun laq uelle se lit comme suit:



|                                 | Montant Rupp.   |   |                                   |
|---------------------------------|-----------------|---|-----------------------------------|
|                                 |                 | ✓ | 4196. <sup>01</sup> <sub>03</sub> |
| 1640 = Alphonse Roy             | Sazoline        | ✓ | 22. <sup>41</sup>                 |
| 1641 = Bell Telephone Coy       | Loyer + Mess.   | ✓ | 26. <sup>35</sup>                 |
| 1642 = T.J. Moors Coy Ltd       | Caserteni       | ✓ | 1. <sup>25</sup>                  |
| 1643 = Shawinigan W. & P. Coy   | appareils       | ✓ | 8. <sup>00</sup>                  |
| 1644 = do                       | Eclairage       | ✓ | 327. <sup>69</sup>                |
| 1645 = Chs Ed Rochefort         | Éds de Semrs    | ✓ | 7. <sup>90</sup>                  |
| 1646 = J. Brunneau              | do              | ✓ | 37. <sup>55</sup>                 |
| 1647 = Dr. Chas Demers          | do              | ✓ | 106. <sup>80</sup>                |
| 1648 = Impremere St. Patrice    | Chômage         | ✓ | 16. <sup>47</sup>                 |
| 1649 = Trésorier de la Province | Unité Sanitaire | ✓ | 1116. <sup>38</sup>               |
| 1650 = Jos Lannette             | "Litty-Cash"    | ✓ | 6. <sup>85</sup>                  |
| 1651 = do Trésorier             | do              | ✓ | 13. <sup>25</sup>                 |
| 1652 = Banque Can Nationale     | Timbres         | ✓ | 20. <sup>00</sup>                 |
| 1653 = West Disinfecting Coy    | Disinfection    | ✓ | 22. <sup>50</sup>                 |
| 1654 = Herveu Mireauet          | Chevaux Ent.    | ✓ | 4. <sup>00</sup>                  |
| 1655 = Type-Rite Ribbon Coy     | Caserteni       | ✓ | 9. <sup>00</sup>                  |
| 1656 = R. Lorange + Friele Engr | Chevaux N.      | ✓ | 19. <sup>90</sup>                 |
| 1657 = Joseph Tremblay          | appareils       | ✓ | 2. <sup>00</sup>                  |
| 1658 = Mme J. D. Barneau        | Éds de Semrs    | ✓ | 3. <sup>00</sup>                  |
|                                 | Total           |   | <u>5967.<sup>83</sup></u>         |

Proposé par l'échevin Les Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfosse

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée

6400

Proposé par l'échevin Les Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que la résolution No. 6382 faite et passée le 11 janvier 1937 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit. Que la police d'assurance sur le camion de la Ville soit accordée à M. Jean Richard.

Adoptée

6401

Lecture faite d'une lettre de M. R. Bossen délégué encluant une lettre de M. Emile Monin laquelle se lit comme suit:

Quebec le 31 decembre 1936

M Robert Parson

Quebec. Qué.

Monsieur

La Commission municipale de Quebec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 21 decembre 1936 au conseil de la cite du Cap. de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué

Le secretaire

(signé) Emile Morin

/a.p.

b402

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Parson delegué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Quebec le 20 janvier 1937

Monsieur Robert Parson, delegué  
Quebec.

Re = Cite du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Quebec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 11 janvier 1937 de la cite susmentionnée.

Votre dévoué

Le secretaire

(signé) Emile Morin,

/y.H.

b403

Lecture d'une lettre de M. Robert Parson, delegué incluant une lettre en date du 8 janvier adressée a M. Geo. A. Laliberte a Chienkimi et signée par l'Honorable M<sup>re</sup> Tremblay accordant un veto au montant de \$16431<sup>05</sup> pour le mois de janvier 1937

b404

Lecture d'une lettre de M. Robert Parson delegué en date du 19 janvier 1937 au sujet de l'allocation du chauffage a l'air.



6405

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que le rapport ci-dessus mentionné soit approuvé et qu'il ne soit accordé aucune licence de restaurant à moins que la dite formule ne soit signée par les intéressés.

Cité du Cop. de-la-Madeline

1<sup>o</sup> Je m'engage à ne pas laisser jouer aux cartes ou à d'autres jeux de bagatelles dans mon restaurant ou dans d'autres chambres attenant à mon restaurant -

2<sup>o</sup> D'observer les règlements et ordonnances du conseil et de me conformer aux ordres du Chef de Police en ce qui regarde les règlements de la Cité concernant la paix et le bon ordre.

3<sup>o</sup> Il est bien entendu que si je suis trouvé en contre-venant avec ces conditions je perdrai ma licence et serai forcé de fermer mon restaurant pour le reste de l'année.

Et j'ai signé

Demoin

Chef de Police

Adopté

6406

Considérant que la menace des doctrines communistes s'étend à tout le Canada;

Considérant que la propagande secrète et publique du Communisme russe vise au renversement de l'ordre et des gouvernements établis;

Considérant que cette propagande se fait au moyen d'écoles libres, de clubs, d'associations masculines et féminines, de journaux etc

Considérant que depuis l'abrogation de l'art 98 du code criminel, le Communisme a étendu son champ d'activités et est devenu une menace réelle pour l'autorité établie, en conséquence

Sur proposition de l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Il est unanimement résolu que demande soit faite et est par les présentes faite au gouvernement

fédéral d'inscrire dans les statuts du code criminel un texte de loi dissuadant hors la loi le communisme moscovite, empêchant la diffusion écrite et parlée de cette doctrine néfaste sous quelque nom ou affabulation dont elle se couvre.

Une copie de la présente soit transmise au député H.B. Brunelle avec prière de l'appuyer.

Adoptée unanimement.

6407.

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le montant de \$10<sup>00</sup> qui était payé à M. J. Ste Toupin soit versé à M. Maurice Toupin 11 Ste Julienne pour un club.

L'échevin Caron demande le vote

Pour = Aep. Devost, S. Bouffard, L. Lamy + L. Desfossez

Contre = Aep. Caron

Adoptée sur division.

6408

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le buffet soit autorisé de mettre un permis spécial à M. Arthur Druel pour réparer sa glacière sur la rue Rochefort.

Adoptée

6409

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département au Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$16998<sup>80</sup> comme suit:

|                |                        |
|----------------|------------------------|
| Com nourriture | \$ 8269. <sup>80</sup> |
| ✓ chauffage    | 1830. <sup>80</sup>    |
| ✓ vêtements    | 2848. <sup>30</sup>    |
| ✓ eau          | 136. <sup>00</sup>     |
| ✓ lumière      | 414. <sup>00</sup>     |
| ✓ abri         | 3500. <sup>00</sup>    |

pour être distribué en secours direct par cette municipalité durant le cours de février 1937 aux 540 chefs de famille et leurs 2263 dépendants ainsi qu'à 48 personnes vivant seules formant un total de 2851 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

6410

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$17,585.<sup>10</sup> comme suit:

|             |                        |
|-------------|------------------------|
| Outillage   | \$8,667. <sup>45</sup> |
| ✓ pètements | 1,904. <sup>80</sup>   |
| ✓ chauffage | 2,957. <sup>60</sup>   |
| ✓ eau       | 139. <sup>00</sup>     |
| ✓ lumière   | 416. <sup>25</sup>     |
| ✓ abri      | 3,500. <sup>00</sup>   |

pour être distribué ~~par~~ en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mars 1937 aux 555 chefs de famille et leurs 2361 dépendants ainsi qu'à 57 personnes vivant seules formant un total de 2973 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté.

6411

Proposé par l'échevin dep. Devost

Appuyé par l'échevin bio. Buffard

Et résolu que le budget tel que préparé par le bureau et soumis au conseil à sa séance du 11 janvier 1937 soit adopté tel que corrigé

Le dit budget se répartit comme suit:

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Achat d'obligations    | 26,600.               |
| Intérêt obligations    | 45,986. <sup>25</sup> |
| Com sur emprunts oblig | 371. <sup>64</sup>    |
| Administration         | 26,007. <sup>51</sup> |
| Bois                   | 4731. <sup>75</sup>   |

|                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| Aqueduc            | 5054. <sup>00</sup>       |
| Equits             | 1,086. <sup>00</sup>      |
| Collee + Sacendie  | 7,140. <sup>00</sup>      |
| Eclairage          | 2,615. <sup>00</sup>      |
| Hôtel de Ville     | 450. <sup>00</sup>        |
| Marché             | 59. <sup>00</sup>         |
| Hygiène            | 1197. <sup>17</sup>       |
| Logements Ouvriers | 2396. <sup>76</sup>       |
| Total              | \$ 123,145. <sup>78</sup> |

Adopté

6412

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin Aep. Devost  
 Et résolu que le règlement No-194 concernant  
 l'imposition de la taxe pour 1937 soit adopté en première  
 deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6413

Proposé par l'échevin Aep. Caron  
 Appuyé par l'échevin Aep. Devost  
 Et résolu que ce conseil demande aux Cies  
 Bell Telephone Coy of Canada et Shawinigan Water &  
 Power Coy de bien vouloir accorder une entrevue dans le  
 plus bref délai possible afin de discuter les possibilités  
 d'installation de cables souterrains en substitution  
 des poteaux déjà existants sur la rue Ndams et autres  
 dans les limites de cette cité.

Adopté

6414

Proposé par l'échevin Aep. Caron  
 Appuyé par l'échevin Les Buffard  
 Et résolu que la permission de M. Pélissier  
 Nadeau pour 4 pupilles pour le département du chômage  
 soit accordée au prix de la permission soit \$ 44.<sup>00</sup> pour le  
 tout. Les pupilles devant être en mesisier

Adopté

Lecture d'une correspondance M. Tremblay Ministre 14/1/37.

Emile Morin Req. 193 adopté.

Lecture de diverses autres correspondances  
Et la séance est levée.

P. Lefebvre  
Maire  
Beaumont  
Breffier.

### Province de Québec

#### Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le premier jour du mois de février 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire C. Desbiens M.M. Les Lamy, Geo Buffard, aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossez et aep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6415

Proposé par l'échevin aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du conseil de la Cité en date du 26 janvier 1937 soit adopté tel que lu

Adoptée.

6416

|        |                           |                 |   |                   |
|--------|---------------------------|-----------------|---|-------------------|
| 1659 = | Garage Royer + Frère      | Suz + app.      | ✓ | 10 <sup>85</sup>  |
| 1660 = | J. Lannette               | Petty-Cash      | ✓ | 20 <sup>96</sup>  |
| 1661 = | La Commission municip.    | Solaires + dep. | ✓ | 83 <sup>33</sup>  |
| 1662 = | do                        | ✓               | ✓ | 41 <sup>67</sup>  |
| 1663 = | do                        | ✓               | ✓ | 35 <sup>00</sup>  |
| 1664 = | do                        | ✓               | ✓ | 60 <sup>15</sup>  |
| 1665 = | Dept aff municip.         | Avis régl       | ✓ | 10 <sup>00</sup>  |
| 1666 = | La Cité du Cap.           | Cont            | ✓ | 20 <sup>00</sup>  |
| 1667 = | Bureau d'enregistrement   | Mutations       | ✓ | 1 <sup>40</sup>   |
| 1668 = | L'Avénir du Cap           | Avis            | ✓ | 16 <sup>00</sup>  |
| 1669 = | Shawinigan W. P. Co's Ltd | Pompage         | ✓ | 162 <sup>16</sup> |
| 1670 = | Delle - Eva Pothier       | 500 de Secours  | ✓ | 3 <sup>50</sup>   |
| 1671 = | J. Barron + Frère         | ✓               | ✓ | 1 <sup>50</sup>   |
| 1672 = | Gmand Lafleur.            | Auto-Chef       | ✓ | 10 <sup>00</sup>  |

641152

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les comptes tels que plus haut  
désignés soient acceptés et payés

L'échevin S. Buffard demande le vote sur le  
compte de l'Avenir du Cap.

Votent pour = Ls. Lamy, J. Hardy et L. Desfossés

✓ Contre = Aep. Desros, S. Buffard et Aep. Caron

Son Honneur le Maire réserve son vote pour la  
prochaine séance.

En suspens Cpte l'Avenir  
Balances des comptes adoptés.

6417

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Ss. Buffard

Zu' attendu qu'une action portant le No - 4077  
des dossiers de la Cour supérieure pour le district  
des Trois-Rivières, au montant de \$ 2234.<sup>55</sup> a été intentée  
contre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
par M. Joseph Albert Nadeau, basé sur des dommages  
qu'il prétend avoir subis à la suite d'un incendie  
le 19 juillet 1936, et dont il réclame le montant de la  
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Zu' attendu que la Corporation de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine a le 28 septembre 1936 passé une réso-  
lution portant le numéro 671 autorisant Me Rio Rin-  
pinaud, et ~~Me~~ Me Rio Lajoie, comme avocat conseil, à  
comparaître pour la Corporation de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine, et faire les procédures nécessaires pour  
défendre la cause devant les tribunaux;

Zu' attendu que le 9 octobre 1936 les représentants  
de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
savoit: M. le Maire Desbrens MM les échevins Lamy  
Buffard Hardy, Desfossés et Caron, accompagnés de M.  
Beaurmieu, Greffier du Cap-de-la-Madeleine et de M<sup>lle</sup> Francis  
Lajoie, leur procureur, ont rencontré M. J.A. Nadeau à Québec  
au Bureau de la Commission municipale, et ont eu une en-  
trevue avec M. Townes en rapport avec cette cause;

Zu' attendu que le 1<sup>er</sup> février 1937 M. J.A. Nadeau

a écrit une lettre au Conseil de la Cité du Cap. de la Madeline, déclarant qu'il était prêt à accepter en règlement de la cause plus haut mentionnée, en capital, intérêts et frais, la somme de \$ 350. et a autorisé son procureur Me Maurice Lussin, à signer en conséquence une déclaration de règlement hors de Cour, chaque partie payant ses frais;

Lui attendu que cette Corporation, sans admettre sa responsabilité, sans vouloir créer un précédent pour l'avenir, et pour éviter des frais plus considérables si cette cause était contestée jusqu'à jugement final, et pour racheter sa paix, est consentante à régler cette cause pour la somme de \$ 350. capital, intérêts et frais;

Il est résolu

Que la cause portant le No. 4077 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivieres au montant de \$ 2234<sup>00</sup> intentée par Joseph Albert Nadeau, contre la Cité du Cap. de la Madeline, pour dommages qu'il prétend avoir subis à la suite d'un incendie le 19 juillet 1936 soit réglée pour la somme de \$ 350<sup>00</sup> en capital, intérêts et frais, et que les procureurs de la Corporation de la Cité du Cap. de la Madeline soient autorisés à signer une déclaration de règlement de la présente cause hors de Cour, chaque partie payant ses frais.

Le second demande l'approbation de la Commission municipale

L'échevin Devost se déclare dissident

✓ Hardy ✓ ✓ ✓

Le Maire enregistré son protest et donnera la décision de l'adoption finale de la résolution mercredi soir le 3 février 1937

En suspens jusqu'à mercredi

6418

Proposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin R. Lamy

Et résolu que la résolution No. 6400 faite et passée le 26 janvier 1937 soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit. Que la police d'assurance tel qu'imposé

par M. Gustave Lathellé soit maintenue en force  
En amendement

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Que la police d'assurance de M. Richard  
reste en force

Le vote sur l'amendement

Votent pour = M. M. Alp Devost S. Buffard + A. Caron

✓ contre = " " L. Lamy, J. Hardy, et P. Desfosse

M. Le Maire donne son vote contre l'amendement

Le vote sur la résolution

Votent pour = M. M. L. Lamy, J. Hardy, et P. Desfosse

✓ contre = M. M. A. Devost S. Buffard + A. Caron

M. Le Maire donne son vote prépondérant en  
faveur de la résolution laquelle est adoptée sur  
division.

Adoptée.

6419

Proposé par l'échevin Lionel Desfosse

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que M. Arthur Marchand soit auto-  
risé à prendre des arrangements avec ceux qui fi-  
gurent comme ayant des usages de taxes d'eau au  
31 décembre 1936

Il est aussi autorisé à exiger des nouveaux  
locataires, au moins trois mois d'eau payables à l'avan-  
ce comme premier versement.

La présente résolution accorde à M. Marchand  
pleins pouvoirs de faire exécuter le règlement concernant  
le paiement des divers tarifs mentionnés à l'article 25  
du règlement tel qu'amendé par des règlements  
postérieurs.

Adoptée.

6420

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin A. Devost

Est résolu que M. Narcisse Bodeleau contre-  
maître de la Voirie et de l'égoutte soit par la pré-  
sente résolution nommé Surintendant au dépar-



lement de l'aqueduc et soit autorisé de faire exécuter les réglemens 61 et amendemens.

Adoptée

6421

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que les chevaux restent sous le département du feu et sur le contrôle du chef. Quand il jugera à propos de les faire travailler à la voirie et le fera en cas urgent seulement.

Adoptée

6422

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que demande soit faite au Ministre du Département du Canada William Tremblay pour qu'une enquête soit faite dans l'administration des pensions direct au Cap-de-la-Madelune depuis le premier janvier 1934 à venir à date. Que cette résolution soit adressée au Ministre William Tremblay et au député M. U. W. Rousseau M.P.P.

Adoptée.

6423

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la bâtisse actuellement portée sur le rôle d'évaluation au 406-159 soit transféré sur le lot No P-406 en culture et que le site de cette boutique est sur du terrain en culture appartenant à M<sup>rs</sup> Maurice et Mile Thibault; que le Sireffes soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluations.

Adoptée

6424

Attendu qu'il circule actuellement sur la rue d'Ames des autobus et que sur la largeur de ladite rue et le trafic intense qui y circule, il serait opportun et même urgent de faire passer les autobus par d'autres rues;

Attendu que sur le parcours qui ces dits autobus

faisaient autrefois, la plupart des rues, sur ce dit parents, ne sont que cendrées;

Attendu que pour confectionner ces dites rues en béton, l'estime du coût des dits travaux, d'après le rapport de l'Ingénieur Elumy, en date du 17 mars, 1934, est de \$96,457<sup>56</sup>;

Attendu que par une résolution portant le No 6787 en date du 5 octobre 1936, une demande avait été faite pour aménager des parcs publics et qu'aucun octroi n'a été accordé, et que l'aménagement de deux parcs nécessiterait la somme de \$40,000 qui serait en grande partie du travail pour la main d'œuvre.

Attendu que des plaintes ont été faites à plusieurs reprises par des propriétaires de la rue Royale et de la rue Dupin, et en particulier de la Fabrique St Lazare au sujet de l'insuffisance des égouts et leur défektivité actuelles, et qu'il faudrait de toute nécessité renouveler des égouts sur une longueur approximative de 1500 pieds, que le montant requis pour la réparation de ces dits égouts, serait approximativement de \$2500<sup>00</sup>;

Attendu que la somme totale des divers montants énumérés plus haut se chiffre à \$138957<sup>56</sup>;

Attendu que ces travaux sont urgents et nécessaires et donneraient du travail à nombre de chômeurs nécessiteux sur le secours-direct et à la charge des gouvernements. En conséquence

Il est proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et unanimement résolu que ce conseil demande au Gouvernement Provincial à l'Honorable Premier Ministre, Maurice Duplessis, et à l'Honorable Ministre des Travaux Publics J. Bourque, d'octroyer à cette cité un montant de \$138957<sup>56</sup> pour faire les travaux mentionnés dans les attendus ci-haut énumérés.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise aux Honorables Ministres et à notre député avec prière de l'appuyer

Adopté

6425

Attendu que des travaux de chîmage avaient été commencés en 1931, lesquels travaux ont été discontinués en 1932 et qu'il manquait une somme de \$70000. pour continuer ces dits travaux;

Attendu que les Révérends Pères Oblats se sont adressés au Bureau d'hygiène pour faire prolonger un tuyau d'égal qui se déverse actuellement dans un ruisseau approximatif du Sanctuaire d'air se dégage des odeurs nauséabondes lorsque la marée est basse, et que pour raccorder ces dits égout au tuyau principal, cette nécessiterait la somme de \$15000.;

Attendu que la rue Dupin est appelée à devenir la principale artère de la route 7 en débouchant ladite rue, à la rue Richelieu pour rejoindre la rue Notre-Dame et que les dits travaux à être exécutés sur cette dite rue Dupin seraient de 2,800 pieds de pavage en béton de 100 pieds de largeur, l'expropriation du coin de la rue St-Laurent et Dupin et l'expropriation de la partie qui se trouve entre l'extrémité actuelle de la rue Dupin et la rue Notre-Dame sur une largeur de 70 pieds, que les montants que nécessiteraient ces dits travaux seraient de \$30000.;

Attendu que l'aviation tend à se développer sur une grande échelle dans un avenir rapproché et qu'il serait urgent d'améliorer l'aéroport actuel et que cette amélioration coûterait la somme de \$15000.;

Attendu que le total des sommes énumérées ci-haut se chiffre au montant de \$80000.

Attendu que les travaux énumérés plus haut sont d'urgence vu le grand nombre de chômeurs nécessités actuellement sur le secours direct En conséquence il est proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que ce conseil prie l'Honorable John Burke Ministre des Travaux Publics de bien vouloir prendre en considération la demande faite pour les travaux énumérés plus haut et nous accorder un octroi au montant de \$80000. pour effectuer ces dits travaux.

Tout copie de la présente soit immédiatement

transmise à l'Honorable Ministère des Travaux Publics  
et à notre député avec prière à ce dernier de faire tout  
en son pouvoir pour nous accorder l'octroi qui est  
juste et légitime.

Adoptée

6476

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à  
collecter le montant de \$105. dû en loyer par Monsieur  
Romeo Morrissette, d'ici à deux semaines.

Adoptée.

6477

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que le règlement No-195  
concernant la fermeture des établissements de com-  
merce, restaurants, Barbiers, salle de billards etc  
soit adopté en première, deuxième et dernière lec-  
ture.

Adoptée.

6478

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le règlement No-196 con-  
cernant le règlement des licences soit adopté en pre-  
mière, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

Lecture d'une correspondance de J. A. Nadeau Rec. 3 en  
et réclamation, ainsi qu'une lettre de M. Lajoie  
diverses autres correspondances soumises et lues  
Et la séance est levée

P. J. J. J.

J. J. J.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 15<sup>ème</sup> jour du mois de février 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire C. Deslucens M.M. Ls Lamy, Les Buffard, aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et aep. Caron tous echevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6429

Propose par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine en date du 1<sup>er</sup> février 1937 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6430

Propose par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la résolution no-6419 tel que passé à la séance du 1<sup>er</sup> février 1937 soit mise en suspens jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

6431

|        |                              |              |   |                   |
|--------|------------------------------|--------------|---|-------------------|
| 1673 = | Payer de S.D.                | janvier 1937 | ✓ | 551 <sup>80</sup> |
| 1674 = | Sept aff. Mun.               | Avis         | ✓ | 20 <sup>00</sup>  |
| 1675 = | D <sup>me</sup> mes. Corbin  | Cont.        | ✓ | 1 <sup>00</sup>   |
| 1676 = | Arthur Marchand              | Chômage      | ✓ | 25 <sup>00</sup>  |
| 1677 = | Mun Scol du Cap              | Cpte Payable | ✓ | 80 <sup>4</sup>   |
| 1678 = | do.                          | "            | ✓ | 17 <sup>56</sup>  |
| 1679 = | do                           | "            | ✓ | 15 <sup>45</sup>  |
| 1680 = | J. Lannette                  | Petty-Cash   | ✓ | 4 <sup>40</sup>   |
| 1681 = | do                           | "            | ✓ | 34 <sup>14</sup>  |
| 1682 = | La Cité du Cap               | Neige Proté  | ✓ | 11 <sup>40</sup>  |
| 1683 = | do                           | "            | ✓ | 3 <sup>80</sup>   |
| 1684 = | D <sup>me</sup> Les Hermeaux | Sable        | ✓ | 13 <sup>50</sup>  |
| 1685 = | Rene de Cohet, Jean Heu      | Auditin      | ✓ | 180 <sup>00</sup> |

|                                   | Montant app     | ✓ | 886 <sup>09</sup>  |
|-----------------------------------|-----------------|---|--------------------|
| 1686 = Emery Guilbert             | Voie app        | ✓ | 2 <sup>50</sup>    |
| 1687 = Edouard Bodin              | Cont            | ✓ | 13 <sup>50</sup>   |
| 1688 = Delisle Auto Access Ltee   | Auto - chef     | ✓ | 7 <sup>80</sup>    |
| 1689 = R. Lorange + Frère Enrg    | Chevaux n.      | ✓ | 21 <sup>65</sup>   |
| 1690 = Imprimerie St Patrice      | Papeterie       | ✓ | 11 <sup>34</sup>   |
| 1691 = T. J. Moss & Co Ltd        | "               | ✓ | 96 <sup>75</sup>   |
| 1692 = Noé Lorange                | Matériaux       | ✓ | 3 <sup>80</sup>    |
| 1693 = H. Massicotte + Frère Ltee | "               | ✓ | 11 <sup>57</sup>   |
| 1694 = Edm Boissinneau            | Forgeson        | ✓ | 7 <sup>20</sup>    |
| 1695 = J. Baurin + Fil            | Bois de Scierie | ✓ | 8 <sup>25</sup>    |
| 1696 = Emal Belange               | "               | ✓ | 10 <sup>20</sup>   |
| 1697 = Lem Merhot Ch.             | Cont            | ✓ | 25 <sup>00</sup>   |
| 1698 = Fx Rb Berlinguette Ab.     | "               | ✓ | 158 <sup>65</sup>  |
| 1699 = J. Baurin                  | Salaires        | ✓ | 16 <sup>00</sup>   |
| 1700 = Rochelleau + Frère         | Garage          | ✓ | 7 <sup>60</sup>    |
| 1701 = Alfred Brenier             | Forgeson        | ✓ | 2 <sup>40</sup>    |
| 1702 = Arthur Doree               | Charbon         | ✓ | 195 <sup>76</sup>  |
| 1703 = Harvey Vivier              | Extincteurs ch  | ✓ | 8 <sup>50</sup>    |
| 1704 = Aephrase Roy               | Bazoline        | ✓ | 9 <sup>50</sup>    |
| 1705 = Adelphe Beaumier           | do              | ✓ | 11 <sup>90</sup>   |
| 1706 = Jules Roy                  | do              | ✓ | 12 <sup>15</sup>   |
| 1707 = Armand Bonnellard          | do + Lorange    | ✓ | 16 <sup>90</sup>   |
| 1708 = L'aveni du Cap             | Avis            | ✓ | 16 <sup>00</sup>   |
|                                   | Total           |   | 1561 <sup>09</sup> |

6431

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Approuvé par l'échevin Les Bouffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée.

6432

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit

Quebec le 1<sup>er</sup> Janvier 1937.M. Robert Poisson, délégué  
La Commission municipale de Quebec  
Quebec Q. C.

Re. Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 26 janvier 1937 de la cité susmentionnée et qu'elle approuve aussi le règlement No-194 se rapportant au budget et à l'imposition de la taxe

Veuillez tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Moulin

/B.P.

6433

No-16324

Québec le 5 février 1937.-

M. Fortunat Beaumes, Greffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madelaine Q. Q.

Monsieur,

L'honorable J. Bilodeau, ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, me donne instructions de vous informer que le lieutenant-gouverneur en conseil ne considère pas qu'il y a lieu pour lui de désavouer le règlement No-194 du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madelaine.

Veuillez tout dévoué

L'officier en loi

(Emile Moulin)

/M.F.

6434

Proposé par l'échevin S. Bruffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caton

Il est résolu que le Contre-Maître T. Bodeleau soit suspendu pour 30 jours sans salaire et soit remplacé par M. Aephee Cyr avec les mêmes attributions et à raison de \$ 20. par semaine pour les raisons suivantes: le 17 février un cheval a été échappé ce qui aurait pu avoir des suites déplorable; ne pas élever immédiatement les vaches du maré et divers autres raisons que l'on peut énumérer.

Adopté

6435

Attendu que cette cité a, en 1921, emprunté au Gouvernement Provincial un montant de \$29000. à 5%, en vertu de la loi des logements ouverts;

Attendu que depuis ce temps la cité dépense au Gouvernement un montant annuel de \$4891<sup>00</sup> comme fonds d'amortissement, et que ce dit fonds d'amortissement est de \$20695.14 au 31 décembre 1936

Attendu que l'intérêt auquel prête actuellement le Gouvernement est de beaucoup inférieur à l'intérêt que l'on paye au Gouvernement et qu'il serait juste que la cité puisse bénéficier de la différence d'intérêt au l'état de ses finances en conséquence par proposition de l'échevin Uep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Il est résolu que ce conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir prendre en considération les attendus plus haut énumérés et accorder à cette municipalité un taux inférieur à celui que l'on paye actuellement

Que copie soit transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre député

Adopté

6436

Proposé par l'échevin Uep. Devost

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que M. Edmond Courveau soit engagé à la place de M. Will. Dargis à \$17 par semaine pour prendre la charge du soin des chevaux

L'échevin Uep. Caron demande le vote

Votent pour les échevins = Uep. Devost + Joseph Hardy  
 - contre les échevins = Geo Buffard, Le Lamy, L. Desjossis et Uep. Caron

Rejeté.

6437

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin Uep. Caron

Est résolu qu'à partir du 1<sup>er</sup> février 1937 le salaire des employés permanents soient les suivants  
 J. Beaumais \$30<sup>00</sup> par semaine



|              |              |                    |             |   |   |
|--------------|--------------|--------------------|-------------|---|---|
| J. Lannelle  | Treasury     | # 30 <sup>00</sup> | par semaine |   |   |
| J. E. Brown  | Ass -        | 25 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| L. Breault   | Steno        | 13 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| U Normandin  | Chef         | 30 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| H. Rousseau  | Sms - Chef   | 24 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| S. Barbeau   | Constable    | 21 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| Cld Paquin   | ✓            | 21 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| A. Beaudin   | Chf. Chimayo | 20 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| L. Langis    | Commis ✓     | 18 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| L. Siroge    | ✓ ✓          | 13 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| A. Marchand  | Chm. Aqued   | 21 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| D. Boudreau  | CM - Sundry  | 22 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| W. Dargis    | Chevaux      | 15 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| N. Vaugeois  | Aqueduc P.   | 18 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| J. Dupin     | ✓ ✓          | 18 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| H. Ricard    | ✓ ✓          | 18 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| O. L. Housen | ✓ Ent        | 15 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| H. Charlier  | ✓ ✓          | 15 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |
| Theo Ricard  | Mecanicun    | 18 <sup>00</sup>   |             | ✓ | ✓ |

Que toutes les résolutions antérieures fixant les salaires soient révisés et annulés à toutes fins que de droit.

Adoptée

6438

Proposé par l'échevin Bio Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le buffet soit autorisé à vendre les lots qui se trouve sur la rue Rochelaud et qui appartiennent à la cité pour le pay des taxes municipales et scolaires plus les frais et les taxes de travail pour les montants qui sont dûs à date seulement; étant donné que le prix lors de la vente, comportait le montant total dû sur les travaux en franchise des dits lots.

Adoptée

6439

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin

Et résolu que M. Edmond Corriveau

soit engagé à raison de \$ 12<sup>00</sup> par semaine comme  
preposé au soin des chevaux noirs au Département  
du Dev et pour l'entretien et le peignurage des voi-  
tures des chevaux

Pas de secondes lectures.

6440

Avis de motion

Je soussigné, Alphonse Devost, échevin de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion  
qu'au temps et en la manière voulus par la loi  
et les règlements de la cité je proposerai et sou-  
mettrai à ce conseil un règlement intitulé ;  
"Règlement amendant le Règlement No-45 concer-  
nant la subdivision des terrains et réglementant  
la construction dans les limites de la Cité".

(signé) Alp. Devost  
Échevin de la Cité.

Lecture d'une requête Re: Règlement Licences  
d'autres correspondances  
Et la séance est levée.

P. Lortie  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régu-  
lièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut  
tenue aux lieu et place ordinaires des sessions,  
vendredi, le 26ième jour de février 1937, à laquelle  
assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire  
P. Desbines, M. M. L. Lamy, Geo. Bouffard, Alp.  
Devost, J. Hardy, L. Desfosses & Alp. Coron, tous  
échevins formant quorum sous la présidence  
du Maire au fauteuil.

6441

Attendu que la Commission municipale de

CAP-DE-LA-MADELEINE, Le 23 février 1937 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le vendredi....., le vingt-.....  
sixième..... jour du mois de février..... de l'année mil neuf  
trente-sept, à cinq heures et demie de l'après-  
cent vingt....., ~~à sept heures de l'après-midi~~ midi.



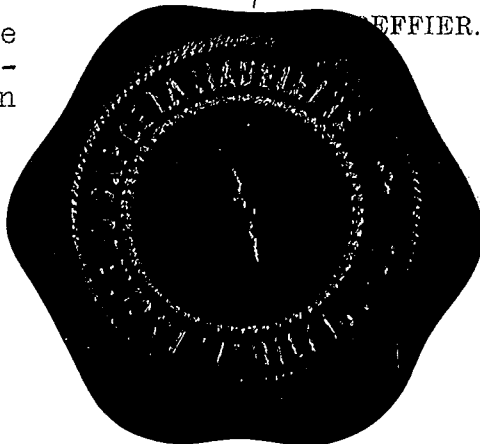
Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-.....  
troisième..... jour de février..... mil neuf cent vingt..... trente-  
sept.....

Convoquée par Son Honneur le Maire pour les Raisons suivantes:

- 1.0- Prendre connaissance de la correspondance de l'Avocat Fortunat Lord, Procureur de M. A. Doucet au sujet d'une réclamation en dommages au montant de \$ 437.35 et passer toute résolution s'y rapportant.
- 2.0.- Prendre connaissance d'une correspondance de la Commission municipale, en date du 19 février 1937 et passer et adopter une résolution s'il y a lieu;
- 3.0.- Passer une résolution pour autoriser le Trésorier à fournir les montants nécessaires pour une délégation à Québec.

*J. Beaumier*

MAIRIE DE LA CITÉ DE CAP-DE-LA-MADELEINE  
CHIFFIER.



les taxes sont dues et exigibles;

Attendu que le Gouvernement Provincial a nommé une Commission pour faire enquête afin de protéger le petit propriétaire et que si

sont engagés à raison de \$ 12<sup>00</sup> par semaine comme  
premier au sein des chevaux sont au Département  
du Sud et sont entretenus et le paiement de pri-  
vité des chevaux

Pas de nouvelles reçues.

6440

Assemblée de la ville

CAP-DE-LA-MADELEINE le 23 février 1937

Messieurs les échevins  
A son honneur le Maire  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Règlement amendé le Règlement No. 45. amendé  
par le conseil municipal de la ville de la Cité  
le 23 février 1937.

AVIS

Donne, sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce...  
le... jour de...  
à... heures de l'après-midi.



LE GREFFIER  
*[Signature]*

Assemblée de la ville  
le 23 février 1937, à laquelle  
assistait le Maire  
G. Desbrens, M. M. Le Lamy, Geo. Bouffard, Alp.  
Desost, J. Hardy, L. Desfosses & Alp. Coron, tous  
échevins formant quorum sous la présidence  
du Maire au fauteuil.

6441

Attendu que la Commission municipale de Québec à sa séance du 18 février 1937, a passé une résolution à l'effet que, à compter du 16 mars 1937, la Corporation municipale de la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, ne soit plus considérée comme en défaut au sens de la section V de la Loi de la Commission municipale de Québec et qu'à compter de ladite date du 16 mars 1937, le jugement de la Cour Supérieure, dans le district des Trois-Rivières, en date du 15 novembre 1933, déclarant ladite municipalité en défaut, cesse d'avoir vigueur et effet;

Attendu que depuis que la Commission municipale de Québec a le contrôle de ladite municipalité, les finances de la cité se sont améliorées parce que la collection des taxes a été activée d'une façon toute spéciale, grace aux pouvoirs qui sont conférés à la Commission par la Loi;

Attendu que depuis trois ans, il a été payé en secours directs, dans les limites de la cité, pour au-delà de un demi million de dollars et qu'actuellement les demandes de secours vont qu'en augmentant et que la cité ne peut pas payer aucun pourcentage du secours qu'elle serait appelée à distribuer;

Attendu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine coopère avec la Commission municipale de Québec pour la bonne administration de la cité et cela dans l'intérêt de tous les contribuables en général;

Attendu que le rôle d'évaluation pour l'année 1937 est homologué et que le rôle de perception a été fait pour l'année 1937 et que les taxes sont dues et exigibles;

Attendu que le Gouvernement Provincial a nommé une Commission pour faire enquête afin de protéger le petit propriétaire et que si

la Cité du Cap-de-la-Madeleine reprenait tous ses pouvoirs et était appelée à payer une part quelconque de secours directs, cela aurait pour effet d'augmenter considérablement la taxe foncière actuelle et par là, exposer un grand nombre de petits propriétaires à être, dans l'impossibilité de pouvoir payer les taxes additionnelles qui seraient imposées et les exposerait à perdre leurs propriétés, fruit de leurs économies depuis un grand nombre d'années;

Attendu que ce Conseil est d'opinion que la Commission municipale de Québec devrait continuer à administrer la Cité du Cap-de-la-Madeleine pendant encore quelques temps, vu les bons résultats obtenus depuis 1933. En conséquence

Il est proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

Est unanimement résolu que la Commission municipale de Québec soit priée instamment de continuer pour quelques temps encore, à administrer la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour toutes les raisons énumérées plus haut;

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Premier-Ministre, à l'Honorable Joseph Bilodeau, Ministre des Affaires municipales, à l'Honorable William Tremblay, Ministre du Travail, à la Commission municipale de Québec et ainsi qu'à notre député, M. U. W. Rousseau, M. P. P.

Adopté.

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin G. Lamy.

Est résolu que son Honneur le Maire et Messieurs les échevins Alp. Devost, G. Lamy & Geo. Bouffard ainsi que le Greffier se rendent à Québec, Mardi le 2 mars prochain, rencontrer en compagnie de notre député U. W. Rousseau, l'Honorable Monsieur Bilodeau, Ministre des affaires

Municipales, l'Honorable William Tremblay, Ministre du Travail et la Commission municipale de Québec, pour faire valoir la résolution passée ce jour, demandant à la Commission municipale de Québec, de continuer à garder le contrôle de la cité du Cap-de-la-Madeleine encore quelques temps et de rappeler la résolution qu'elle a passée le 18 février courant concernant le rappel du jugement rendu le 15 novembre 1933, déclarant en défaut la cité du Cap-de-la-Madeleine et que les corps publics de cette cité soient invités à envoyer des représentants pour accompagner la présente délégation.

Que le Trésorier soit autorisé à verser aux membres du conseil et au greffier, le montant de \$ 20.00 à chacun, pour les dépenses.

Adopté.

Lecture d'une lettre de M<sup>re</sup> Fortunat Lord C.R. procureur de M. Arthur Doucet réclamant une somme de \$437.35 comme dommages.

Et la séance est levée.

R. J. Beaumier

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Les échevins J. Hardy & L. Desfossez ont ce jour ajourné, faute de quorum, la séance régulière à lundi le 22 mars 1937.

Cap-de-la-Madeleine le 15 mars 1937.

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

[Redacted] ajournement de la séance régulière du [Redacted] mars 1937, lequel ajournement fut

tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 22<sup>ème</sup> jour de mars 1937 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire G. Desbrens MM Ls Lamy, Les Buffard, uep. Devost, J Hardy & L. Desfosses tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6443

Proposé par l'échevin L. Desfosses

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales en date respectives du 15 et 26 février 1937 soient adoptés tels que lus.  
Adoptée.

6444

|                                     |               |   |                    |
|-------------------------------------|---------------|---|--------------------|
| 1709 = La Municip scolaire          | Remb Taxes    | ✓ | 19 <sup>00</sup>   |
| 1710 = " "                          | "             | ✓ | 15 <sup>40</sup>   |
| 1711 = La Com Municipale            | Salaires Rmt  | ✓ | 177 <sup>08</sup>  |
| 1712 = " "                          | "             | ✓ | 35 <sup>00</sup>   |
| 1713 = Edmond Savary                | Cpte Payable  | ✓ | 229 <sup>09</sup>  |
| 1714 = J. Lannette                  | Getty. Cash   | ✓ | 19 <sup>22</sup>   |
| 1715 = L. M. Frésinié Prov.         | Cpte Payable  | ✓ | 725 <sup>00</sup>  |
| 1716 = La Mun Scolaire              | Remb. Taxes   | ✓ | 28 <sup>60</sup>   |
| 1717 = A Marchand tal               | Salaires      | ✓ | 160 <sup>00</sup>  |
| 1718 = J. Lannette tal              | "             | ✓ | 570 <sup>00</sup>  |
| 1719 = A Marchand tal               | "             | ✓ | 240 <sup>00</sup>  |
| 1720 = Maille de Poste              | Bte Postale   | ✓ | 8 <sup>20</sup>    |
| 1721 = La Cite du Cap               | Timbres       | ✓ | 10 <sup>00</sup>   |
| 1722 = J. Lannette Pres             | S-D- 17/3/37  | ✓ | 3500 <sup>00</sup> |
| 1723 = " "                          | " 24/3/37     | ✓ | 3500 <sup>00</sup> |
| 1724 = " "                          | " 30/3/37     | ✓ | 3500 <sup>00</sup> |
| 1725 = La Muni Scolaire             | Remb taxes    | ✓ | 27 <sup>20</sup>   |
| 1726 = D <sup>me</sup> A. Blais tal | S-D Loyes     | ✓ | 49 <sup>80</sup>   |
| 1727 = La Mun Scolaire.             | Remb taxes    | ✓ | 40 <sup>61</sup>   |
| 1728 = " "                          | " "           | ✓ | 7 <sup>00</sup>    |
| 1729 = Le Maille de Poste           | Timbres       | ✓ | 30 <sup>00</sup>   |
| 1730 = J.B. Lannette                | Assurance     | ✓ | 85 <sup>00</sup>   |
| 1731 = " "                          | "             | ✓ | 20 <sup>00</sup>   |
| 1732 = Sévère Rocheleau             | So de Secrets | ✓ | 2 <sup>41</sup>    |
| 1733 = Bailly Robi                  | "             | ✓ | 15 <sup>00</sup>   |
| 1734 = David Moussette              | "             | ✓ | 4 <sup>21</sup>    |



13,004<sup>32</sup>

|        | Montant rapporté            | #       |                                    |
|--------|-----------------------------|---------|------------------------------------|
| 1735 = | J. Barwon + Jib             |         | Éts de Lenoir 5 <sup>15</sup> ✓    |
| 1736 = | J <sup>me</sup> Eva Comteau | "       | " 4 <sup>44</sup> ✓                |
| 1737 = | Hervey Simier               | "       | " 5 <sup>70</sup> ✓                |
| 1738 = | Marysque Lavergne           | "       | " 25 <sup>80</sup> ✓               |
| 1739 = | J. Baroneau                 | "       | " 34 <sup>47</sup> ✓               |
| 1740 = | Geo Lalancette              | "       | " 18 <sup>40</sup> ✓               |
| 1741 = | Aug Robichaud               | "       | " 33 <sup>40</sup> ✓               |
| 1742 = | J. Barwon + Jib             | "       | " 3 <sup>40</sup> ✓                |
| 1743 = | J <sup>me</sup> J. Baroneau | "       | " 30 <sup>00</sup> ✓               |
| 1744 = | Jules Roy                   |         | Suzoline 13 <sup>04</sup> ✓        |
| 1745 = | Aphronce Roy                | "       | " 33 <sup>60</sup> ✓               |
| 1746 = | Rufus + J. J. J.            | "       | " 14 <sup>00</sup> ✓               |
| 1747 = | J. H. Rousseau              | "       | " 33 <sup>47</sup> ✓               |
| 1748 = | Armand Bonnellard           | " Huile | " 46 <sup>33</sup> ✓               |
| 1749 = | Henni Bellevue              |         | Suz. M. 30 <sup>91</sup> ✓         |
| 1750 = | ✓ ✓                         | "       | " 13 <sup>08</sup> ✓               |
| 1751 = | Hector Richard              |         | Same app. 3 <sup>15</sup> ✓        |
| 1752 = | Armand Lafleur              |         | Auto-chef 8 <sup>00</sup> ✓        |
| 1753 = | Shawmigan W + Coy.          |         | Cont. 182 <sup>40</sup> ✓          |
| 1754 = | " "                         |         | Eclairage 816 <sup>08</sup> ✓      |
| 1755 = | La Cie J. Bonnellard        |         | Papeterie 5 <sup>34</sup> ✓        |
| 1756 = | Impremere Sr Patrice        |         | Chimage 33 <sup>75</sup> ✓         |
| 1757 = | J. Ste Lorange              |         | Menage 13 <sup>00</sup> ✓          |
| 1758 = | Lajoie + Lajoie             |         | États Ind 93 <sup>60</sup> ✓       |
| 1759 = | L. P. P. P.                 |         | ✓ ✓ 96 <sup>30</sup> ✓             |
| 1760 = | Bell Telephone Coy          |         | Del + Mess. 32 <sup>41</sup> ✓     |
| 1761 = | Edmond Bonssonauet          |         | Épicerie 9 <sup>00</sup> ✓         |
| 1762 = | Canadian Sermicide          |         | Police Cont 15 <sup>85</sup> ✓     |
| 1763 = | Moise R. Hebert             |         | " " 2 <sup>50</sup> ✓              |
| 1764 = | J. Dayon                    |         | Al + Ref 13 <sup>60</sup> ✓        |
| 1765 = | J. D. Beaumie               |         | Assurance ✓ 45 <sup>00</sup> ✓     |
| 1766 = | J. H. Beaumie               |         | ✓ ✓ 70 <sup>00</sup> ✓             |
| 1767 = | Arthur Dorel                |         | Lussard 9 <sup>75</sup> ✓          |
| 1768 = | Angé-Aimé Sr P. P.          |         | Cont 2 <sup>00</sup> ✓             |
| 1769 = | C. A. Brown Engg            |         | Licence Bicycle 80 <sup>00</sup> ✓ |
| 1770 = | Canadian Pacific R.R.       |         | Cont 1 <sup>00</sup> ✓             |
| 1771 = | Rocheleau + J. J.           |         | Baragriste 10 <sup>54</sup> ✓      |
| 1772 = | Treasury of la Province     |         | Route 19. 278 <sup>00</sup> ✓      |

15,150.48

|   | Montant rapporté | # | 15159 <sup>64</sup> / 48 |
|---|------------------|---|--------------------------|
| 1773 = La Cité du Cap                         | Licences Polices | ✓ | 48.90                    |
| 1774 = Alcide Demers                          | Chevaux          | ✓ | 3.40                     |
| 1775 = Paul Bouché M.P.                       | Actes            | ✓ | 80.20                    |
| 1776 = Bureau d'Enseig                        | Mutations etc    | ✓ | 32.75                    |
| 1777 = La Cité du Cap                         | Cont. Polici     | ✓ | 2.03                     |
| 1778 = Adugre                                 | Fermeture        | ✓ | 2.50                     |
| 1779 = J. Téléphore Nadeau                    | Armeublement     | ✓ | 46.10                    |
| 1780 = Can Ludlow l'Alue M <sup>l</sup> g Cap | B. Fontaine      | ✓ | 65.45                    |
| 1781 = René de Cohet Ferron Stei              | Audition         | ✓ | 40.00                    |
| 1782 = Amédée Lombard                         | Enseignement     | ✓ | 3.35                     |
| 1783 = Nap. Rotanger                          | Fermeture        | ✓ | 11.55                    |
| 1784 = La Cité du Cap                         | Rues             | ✓ | 5.20                     |
| 1785 = <sup>me</sup> Eugène Hébert            | En Cont          | ✓ | 5.00                     |
| 1786 = Alfred Grenier                         | Fermeture        | ✓ | 9.00                     |
|   |                  |   | <u>15,514.91</u>         |

6444

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Approuvé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que les comptes tels qu'ils plus haut  
 décrits soient acceptés et payés.

Adoptée.

6445

Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerais et soumettrais à ce conseil un règlement amendant les règlements 57, 58 et 101 concernant la fermeture des établissements de commerce, des restaurants, des boutiques de barbiers, salles de billards etc.

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce 22 ième jour de mars 1937

(signé) L. Desfossez  
 Echevin de la Cité,

6446

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Approuvé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que demande soit faite et

est par les présentes faite auprès des autorités du Département du ministère du Travail, de bien vouloir accorder à cette municipalité un veto au montant de \$21541<sup>60</sup> comme suit:

|                |           |               |
|----------------|-----------|---------------|
| Par nourriture | \$ 11590. | <sup>35</sup> |
| ✓ vêtements    | 2250.     | <sup>15</sup> |
| ✓ chauffage    | 3675      | <sup>10</sup> |
| ✓ eau          | 140       | <sup>25</sup> |
| ✓ lumière      | 435       | <sup>75</sup> |
| ✓ abri         | 3500      | <sup>00</sup> |

pour être distribuée par cette municipalité en pension direct au cours du mois d'août 1937 aux 580 chefs de famille et leurs 2500 dépendants ainsi qu'à 57 personnes vivant seules, formant un total de 3137 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

6447

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Carsson délégué incluant une ordonnance de la Commission laquelle se lit comme suit:

"Considérant qu'il est fait rapport à la Commission municipale de Québec que le maire de la Cité du Cap-de-la-Madelaine refuse de signer un chèque de ladite cité au montant de \$350. à être émis pour effectuer un règlement à l'amiable de la course de J. A. Nadeau vs Cité du Cap-de-la-Madelaine et dont l'émission a été dûment autorisée par la résolution 6417 du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine; cette résolution no-6417 a reçu l'approbation de la Commission municipale de Québec;

"Considérant les dispositions du paragraphe "M" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec tel qu'édicté par la loi no 100 V chap 53, section 3;

"En conséquence il est résolu que le greffier de la Cité du Cap-de-la-Madelaine soit autorisé à signer ledit chèque au montant de \$350. pour tenir lieu de la signature du maire

(signé) Emile Morin

Le secrétaire

6448

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Coisson Délégué incluant une lettre de l'Honorable William Tremblay à l'effet d'accorder un veto au montant de \$17585.10 pour mars 1937.

6449

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Coisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 1er février 1937 avec les exceptions suivantes:

- 1.- L'approbation de la résolution 6419 est suspendue jusqu'à ce que vous ayez reçu des explications additionnelles à son sujet;
- 2.- La résolution 6420 est acceptée à condition que monsieur Bodeleau continue à occuper les autres fonctions mentionnées dans ladite résolution et qu'il n'y ait pas de salaire spécial pour cette nouvelle fonction;
- 3.- L'approbation de la résolution 6422 est suspendue jusqu'à ce que vous ayez obtenu des explications additionnelles sur les cas spéciaux sur lesquels les membres du conseil désireraient qu'une enquête soit faite;

4.- En ce qui concerne les résolutions 6424 et 6425 je suppose qu'une copie certifiée en sera transmise aux intéressés.

Notre dévoué

Le secrétaire

/s/

(signé) Emile Morin

6450

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Coisson, délégué, incluant copie de la résolution faite et passée par la Commission municipale de Québec, laquelle est à l'effet d'accorder la permission de poursuivre <sup>dans le cas</sup> M. Binette. La dite résolution se lit comme suit:

" Il est résolu, que M. Ferdinand Binette, 49 rue Jusely, Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de la Commission municipale de Québec, à prendre les procédures devant les tribunaux compétents contre la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour lui réclamer les dommages qu'il prétend lui avoir été causés par le refus du conseil de lui confier l'entretien de la route conduisant du Cap-de-la-Madeleine à St. Louis de France et l'entretien du rang St. Martin communément appelé "Cordon Young".

Votre dévoué.

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

J.H.

6451

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Coisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit: -

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 26 février, 1937, de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Quant à la résolution no 6441, tel que convenu entre toutes les parties intéressées lors de l'entrevue qu'ont eue les membres du conseil avec les honorables Bilodeau et Tremblay, vu que la question du chômage a été réglée à la satisfaction des autorités municipales, il n'y a pas lieu de donner suite à ladite résolution.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

A.P./

6452

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Coisson, délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit: -

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer

qu'elle approuve les minutes de la séance du 15 février 1937 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution No. 6434 dont l'approbation est suspendue, jusqu'à ce que vous ayez obtenu plus d'informations à son sujet.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6453

Proposé par l'échevin Alp. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
Et résolu qu'à partir du dimanche, le 25 avril 1937, au 26 septembre 1937, qu'il soit demandé au Lieutenant-gouverneur en conseil de décréter, par arrêté ministériel, l'avance de l'heure pour ladite période.

Adopté.

6454

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,  
Appuyé par l'échevin J. Hardy,  
Et résolu que le permis octroyé à M. Louis Laurent pour l'exploitation de sa salle et maternité prise en date du 11 janvier 1937, soit annulé et que le Chef de Police soit autorisé à faire respecter ladite résolution.

Adopté.

6455

Proposé par l'échevin Alp. Devost  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy  
Et résolu que la soumission de M. R. Loranger & Frère Long pour un char de foin au prix de \$8.00 le cent bottes, soit acceptée.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Dubois  
Maire  
J. Beaumier  
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions lundi le 5<sup>ème</sup> jour du mois d'Avril 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens M.M. Ls Lamy, Geo Buffard, aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossez et aep. Carron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6456

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que le procès-verbal de l'ajournement de la séance régulière du 15/3/37 lequel eu lieu le 27/3/37 soit adopté tel que lu.

Adopté

6457

| L'échevin Lamy prend son siège |  |             |                      |
|--------------------------------|--|-------------|----------------------|
| 1787 =                         | J. Lannette "Paris"                                | S-D 1/4/37  | 3500 <sup>00</sup> ✓ |
| 1788 =                         | D <sup>me</sup> Ubald Courteau                     | Loyer Bal   | 172 ✓                |
| 1789 =                         | J. Lannette tal                                    | Salaires    | 570 <sup>00</sup> ✓  |
| 1790 =                         | A. Marchand tal                                    | "           | 240 <sup>00</sup> ✓  |
| 1791 =                         | Noël Dumais  | Loyer Bal   | 346 ✓                |
| 1792 =                         | Municipalité Scolaire                              | Vente lots  | 18 <sup>35</sup> ✓   |
| 1793 =                         | D <sup>me</sup> A. Blais                           | Loyer S.D.  | 203 <sup>00</sup> ✓  |
| 1794 =                         | J. Lannette  | Petty-Cash  | 39 <sup>57</sup> ✓   |
| 1795 =                         | Henr Wedge   | Comt        | 250 ✓                |
| 1796 =                         | Rocheleau & D <sup>re</sup> ie                     | Garage      | 1078 ✓               |
| 1797 =                         | R. Lorange & D <sup>re</sup> ie D <sup>re</sup> iq | Chevaux N.  | 221 <sup>02</sup> ✓  |
| 1798 =                         | Arthur Doreel                                      | Éa de Seins | 150 ✓                |
| 1799 =                         | La Pharmacie Perreault                             | " etc       | 31 <sup>30</sup> ✓   |
| 1800 =                         | M. Lavergne  | "           | 640 ✓                |
| 1801 =                         | Geo Lalancette                                     | "           | 920 ✓                |
| 1802 =                         | Aug Robichaud                                      | "           | 325 ✓                |
| 1803 =                         | Real. Sr Arnaud                                    | " etc       | 750 ✓                |
| 1804 =                         | Bailly & D <sup>re</sup>                           | "           | 564 ✓                |
| 1805 =                         | Delisle Auto Acc                                   | Vonie App   | 197 <sup>73</sup> ✓  |
| 1806 =                         | Ed Bussmannet                                      | Dorgeron    | 1790 ✓               |
| 1807 =                         | Canadian Ludlow Valve Mfg                          | B.F. Mat    | 1127 <sup>77</sup> ✓ |
|                                |  |             | <u>5025.59</u>       |

|   | Montant rapporté |  | 5025. <sup>59</sup>       |
|---|------------------|--|---------------------------|
| 1808 = C. De Grandmont                    | Cont.            |  | 6 <sup>00</sup> ✓         |
| 1809 = Lafrance & Coe Ing & Soamité       | Police app       |  | 9 <sup>00</sup> ✓         |
| 1810 = Northern Electric Coy              | ✓ Alarme         |  | 45 ✓                      |
| 1811 = Harvey Muscaet                     | Plombier         |  | 2 <sup>00</sup> ✓         |
| 1812 = Bell Telephone Coy of Canada       | Loyer & Mess     |  | 42 <sup>31</sup> ✓        |
| 1813 = D. J. Moore & Coe Llé              | Cont             |  | 13 <sup>40</sup> ✓        |
| 1814 = Shawinigan W. P. Coy               | Energie          |  | 161 <sup>77</sup> ✓       |
| 1815 = Bureau d'enregistrement            | Mutations        |  | 21 <sup>85</sup> ✓        |
| 1816 = Impremerie St Pauline Eng          | Impressions      |  | 16 <sup>47</sup> ✓        |
| 1817 = Wildy & Coy                        | Charbon          |  | 14 <sup>90</sup> ✓        |
| 1818 = Trésorier de la Province           | Loq sur Int      |  | 7 <sup>55</sup> ✓         |
| 1819 = Amédée Coulombe                    | Extincteur       |  | 5 <sup>50</sup> ✓         |
| 1820 = D <sup>me</sup> Edmond Bergeron    | Rues             |  | 12 <sup>00</sup> ✓        |
| 1821 = Henri Béliveau                     | V. app           |  | 6 <sup>55</sup> ✓         |
| 1822 = La Cie du Cop.                     | Care liste       |  | 28 <sup>56</sup> ✓        |
| 1823 = J. B. Lannette                     | Assurance        |  | 30 <sup>00</sup> ✓        |
| 1824 = Alphonse Roy                       | Sagolini         |  | 13 <sup>16</sup> ✓        |
| 1825 = Garage Roy & Coe                   | "                |  | 13 <sup>44</sup> ✓        |
| 1826 = Alfred Grenier                     | Rigoles          |  | 4 <sup>00</sup> ✓         |
| 1827 = Armand P. Millard                  | Sagolini         |  | 35 <sup>65</sup> ✓        |
| 1828 = D <sup>r</sup> J. L. Rochefort M.D | Médicins         |  | 280 <sup>15</sup> ✓       |
| 1829 = D <sup>r</sup> J. M. Bourgeois     | ✓                |  | 21 <sup>00</sup> ✓        |
| 1830 = ✓ + Demets                         | ✓                |  | 161 <sup>00</sup> ✓       |
| 1831 = D <sup>r</sup> Chas Demets         | ✓                |  | 208 <sup>20</sup> ✓       |
| 1832 = ✓                                  | ✓                |  | 104 <sup>10</sup> ✓       |
|   | Total            |  | <u>6.233<sup>89</sup></u> |

6458

Proposé par l'échevin Le Lamy  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que la présente séance soit  
 ajournée pour 30 minutes.

Adopté.

A la reprise de la séance les échevins S. Buffard  
 Aep Devost & P. Caron ne représentent pas leur siège; le  
 conseil continue la lecture des comptes No-1828 à No-1832  
 et adopte la résolution suivante.

6459

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin P. Desfosse  
 Et résolu que les comptes tels que



plus haut décrets soient acceptés et payés.

Adopté

6459

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le budget soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation la maison qui se trouvait sur le lot no - 419-191 au montant de \$375<sup>00</sup> vu que ladite maison a été détruite par le feu le 1<sup>er</sup> mars 1937.

Adopté.

6460

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil accorde par la présente un octroi de \$150<sup>00</sup> comme contribution et encouragement pour la fondation d'une fanfare au Cap-de-la-Madeline.

Adopté

6461

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département au Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$19420<sup>00</sup> comme suit:-

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Coût nourriture | \$9880 <sup>40</sup> |
| ✓ vêtements     | 2079 <sup>00</sup>   |
| ✓ chauffage     | 3080 <sup>60</sup>   |
| ✓ eau           | 145 <sup>00</sup>    |
| ✓ lumière       | 435 <sup>00</sup>    |
| ✓ abri          | 3800 <sup>00</sup>   |

pour être distribué par cette municipalité, en recourant direct au cours du mois de mai 1937 aux 584 chefs de familles et leurs 2508 dépendants ainsi qu'à 63 personnes vivant seules, formant un total de 3153 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté

6462

Attendu que le Gouvernement de la Russie soviétique par l'entremise du Komintern, après avoir installé par la violence un régime communiste en Russie, travaillé depuis 20 ans à soulever des désordres dans tous les pays du monde et désire établir partout le communisme destructeur;

Attendu que plusieurs pays, tels le Mexique et l'Espagne, pour avoir voulu goûter à ce régime, ont connu toutes les horreurs de la guerre civile et ont vu disparaître dans ces désordres leurs chefs d'État et leurs meilleurs cerveaux;

Attendu que ces pays ont également vu disparaître tout à tout la famille, la société, le clergé, les reliquies et que la propriété privée, les usines, les habitations ont été dévastées et ruinées;

Attendu que le parti communiste canadien a décidé d'établir au Canada comme ailleurs, par la violence un régime soviétique et que depuis quelques mois, ses efforts semblent avoir quelques succès;

Attendu que les lois actuelles sont absolument insuffisantes pour mettre un frein aux ambitions communistes,

Il est proposé par l'échevin L. Desfossés  
secondé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le cabinet provincial soit prié de passer toutes les lois nécessaires à cette fin dans le domaine de sa juridiction et de les mettre en application;

Que le Gouvernement fédéral soit prié d'édicter sans délai des lois plus sévères qui réduiront à néant les efforts des communistes et tout particulièrement une législation à l'effet que le communisme soit déclaré illégal au pays;

Que nos ministres canadiens-français dans le cabinet fédéral soient priés de faire pression auprès du cabinet afin que cette législation soit édictée et mise en application et qu'ils déclarent nettement ce qu'ils ont

l'intention de faire à ce sujet.

Et vos requirants ne cesseront de prier.

Adopté.

6463

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire publier dans L'Avenir du Cap que ceux qui ne se sont pas encore acquittés de leur licence devront le faire avant le 15 avril 1937 après quoi des procédures seront prises contre les délinquants; aussi aviser ceux qui ont des bicyclettes de voir à prendre leur licence d'ici au 1er mai, sinon ils s'y verraient forcés par des procédures.

Adopté.

6464

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à prendre des procédures contre ceux qui ont été avisés de payer leur licence et qui ne se seront pas acquittés de ce devoir, après le 15 avril 1937.

Adopté.

6465

mat. rayé nul  
JB

Proposé par l'échevin L. Lamy Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M. l'échevin L. Lamy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

6466

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance de la mort de M. Lucien Bourassa, Maire de la cité de Shawinigan prie la famille et la cité d'accepter leurs plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper.

Une copie de la présente soit transmise à la famille et la cité de Shawinigan Falls.

Adopté.

6467

Proposé par l'échevin L. Lamy.  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que le Trésorier soit autorisé  
 à retirer et signer pour et au nom de la  
 Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 les documents et autres papiers, de la Banque  
 Canadienne Nationale à la fin de chaque  
 mois.

Le Trésorier est aussi autorisé à signer  
 au nom de la Corporation de la Cité du Cap  
 des transferts d'argent d'un compte général  
 au compte coupons pour les échéances de cou-  
 pons et d'obligations qui viendront dûs dans  
 le cours de l'année 1937.

Adopté.

6468

Proposé par l'échevin L. Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
 Et résolu que ce conseil accorde la salle  
 du conseil à la Chambre du Commerce pour  
 un Bings qui doit avoir lieu au profit  
 de la fanfare du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

6469

Proposé par l'échevin L. Desfossez  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy  
 Et résolu que le Règlement no. 197 soit  
 adopté en lire lecture seulement.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
 Et la séance est levée.

P. Joubert  
 Maire  
 J. Beaumier  
 Greffier

Province de Québec,  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du  
 Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle  
 assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires  
 des sessions, lundi le 19<sup>ième</sup> jour du mois

d'avril 1937 à laquelle assemblée étaient présents  
 Son Honneur le Maire F. Desbines, M. M. Ls. Lamy,  
 Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desfossés et Al. Baron  
 tous échevins formant quorum sous la présidence  
 du Maire au fauteuil.

6470

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu que le procès-verbal de la der-  
 nière assemblée régulière générale en date du  
 5 avril 1937 soit adopté tel que lu.  
 Adopté.

6471

|        |                              |               |   |              |
|--------|------------------------------|---------------|---|--------------|
| 1833 = | Jos. Lanouette               | Sec. - Dir.   | ✓ | 3,500.00     |
| 1834 = | " "                          | " "           | ✓ | 3,500.00     |
| 1835 = | " "                          | " "           | ✓ | 3,500.00     |
| 1836 = | " "                          | (loyers) "    | ✓ | 3,200.00     |
| 1837 = | " " & Al.                    | Salaires      | ✓ | 570.00       |
| 1838 = | Arthur Marchand & Al.        | "             | ✓ | 240.00       |
| 1839 = | Nap. Loranger                | Mat.          | ✓ | 5.45         |
| 1840 = | Jos. Lanouette               | Petty-cash    | ✓ | 20.13        |
| 1841 = | bité du Cap                  | Cont.         | ✓ | 40.00        |
| 1842 = | René de Lotbét, Ferron & Cie | Audition      | ✓ | 20.00        |
| 1843 = | Geo. Barakatt & Frères Enrg. | Eds. de sec.  | ✓ | 5.01         |
| 1844 = | Henri Thiffault              | " "           | ✓ | 5.70         |
| 1845 = | Jos. Desfossés & H. Thibeau  | V. Chereaux   | ✓ | 7.58         |
| 1846 = | L'Avenir du Cap              | Avis          | ✓ | 8.00         |
| 1847 = | Treasury de la Prov.         | Industrie     |   | 656.08       |
| 1848 = | Donat Montambeault           | Chereaux      | ✓ | 22.00        |
| 1849 = | Northern Electric Co. y Ltd. | Alarme        | ✓ | 93.36        |
| 1850 = | Ls. Cui B. Rolland & Fils    | Papeterie     | ✓ | 14.06        |
| 1851 = | Imprimerie St-Catrice Enrg.  | "             | ✓ | 27.25        |
| 1852 = | Amand Brouillard             | Kazoline      | ✓ | 10.92        |
| 1853 = | Gustave Catellier            | Assurances    |   | 29.60        |
| 1854 = | Canadian Pacific Telegraph   | Messages      | ✓ | 0.51         |
| 1855 = | Hervey Viviers               | Cont.         | ✓ | 0.25         |
| 1856 = | Roland Boulard               | Alarme        | ✓ | 0.25         |
| 1857 = | Benoit Viviers               | Route d'hiver |   | 200.00       |
|        |                              | Total         |   | \$ 15,676.25 |

6471

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que les comptes tels que plus  
 haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adopté.

6472

Proposé par l'échevin alp. baron  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Et résolu que ce conseil accepte l'offre  
 de M. Aimé Duplessis concernant la propriété  
 présentement occupée par M. J. Geo. Hayes et qui  
 appartient à la cité.

Le Maire et le greffier sont autorisés à  
 signer un acte de vente pour cette dite pro-  
 priété pour le prix de \$1,800. comptant.

Le Notaire Paul Boucher, N.O. est auto-  
 risé à préparer un contrat en conséquence.  
 Adopté.

6473

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin alp. baron  
 Et résolu qu'un permis soit octroyé  
 à M. L. Laurent pour exploiter une salle de  
 danse pour les fêtes de famille.

Si des plaintes sont portées le chef  
 de Police est autorisé de canceller le présent  
 permis.

L'échevin Hardy demande le vote.  
 Votent pour: - Geo. Bouffard, alp. baron.  
 Votent contre: - L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.  
 Rejeté sur division.

6474

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 Et résolu que le Maire et le Trésorier  
 soient autorisés à émettre un chèque au mon-  
 tant de \$ 75.<sup>00</sup> fait à l'ordre de M. Alex.  
 Lottinville en paiement complet et final d'une  
 réclamation faite à la cité en rapport avec

un accident qu'il prétend avoir subi le 28 novembre 1936.

Adopté.

6475

Proposé par l'échevin L. Desfossez

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que ce conseil vote le montant de \$150.<sup>00</sup> à l'Association des Joueurs du Cap-de-la-Madeleine; étant la balance due telle que promise par le Conseil l'an dernier.

L'échevin B. Bouffard demande le vote.

Votent contre: - B. Bouffard, Alp. Baron.

Votent pour: - L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossez.

Adopté sur division

6476

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a actuellement pour pris de \$904,900. d'obligations d'émission dans le public et que la conversion à un taux d'intérêt plus bas serait d'urgence;

Attendu que des démarches ont déjà été faites en vue de faire une conversion de débentures qui serait à l'avantage de tous les contribuables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que pour que les démarches qui seront faites les services d'un procureur s'imposent dans les circonstances et qu'il serait nécessaire de nommer un procureur à cette fin, en conséquence

Sur proposition de l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Il est résolu que M<sup>re</sup> Lion Méthot, C. R. avocat de la Cité des Trois-Rivières est par les présentes, nommé pour faire les démarches nécessaires et se tenir au courant des lois concernant la conversion des obligations et des avantages que le Gouvernement Provincial est à étudier. La présente résolution ratifie aussi les premières démarches faites par M<sup>re</sup> Lion

Méthot, C. R. la semaine dernière en compagnie de son Honneur le Maire et le greffier.  
Adopté.

---

6477

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy,  
Est résolu que le règlement no. 197 soit  
adopté en deuxième et dernière lecture.  
Adopté.

---

6478

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Est résolu que la commission du chôma-  
ge de la cité du Cap-de-la-Madelaine soit compo-  
sée comme suit:-

M. Arthur Beaudin, Président  
M. M. Laurent Langis, L. St-Onge, membres.  
et M. Arthur Marchand, pointeur.

Adopté.

6479

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Est résolu que l'échelle pour la distri-  
bution du secours direct soit, à partir du 1er  
avril 1937, la suivante:- telle qu'annexée et qui  
fait partie intégrale de la présente résolution.  
Adopté.

---

6480

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.  
Est résolu que les règlements concernant  
l'administration des secours direct dans les limites  
de la cité du Cap-de-la-Madelaine soient adoptés  
tels que lus; le tout sujet à l'approbation du  
ministère du travail du Gouvernement Provincial.  
Adopté.

---



6481

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy,

Est résolu que le Département du Chauffage de Québec soit prié de nous faire parvenir l'échelle du chauffage pour la saison d'été, attendu que l'échelle actuellement établie annule l'autre et que celle-ci ne prévoit pas de nouveau tarif d'été concernant le chauffage.

Adopté.

6482 - 3 mots  
rayés nuls.~~Proposé par l'échevin~~

Attendu que le Ministère du Travail a acquiescé à la demande du conseil et qu'une nouvelle échelle est actuellement en force.

Attendu que le montant alloué pour l'éclairage n'est que de 0.60 ¢ mensuellement en conséquence,

Sur proposition de l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy,

Il est résolu que ce conseil demande à la Shawinigan Water & Power Co. y de fixer le montant minimum à être payé par les chômeurs à 0.60 ¢ mensuellement, sur preuve suffisante, c'est-à-dire, leur carte d'identité.

Adopté.

6483

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que la résolution no. 6460 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

L'échevin L. Lamy demande le vote.

Votent pour: B. Bouffard, A. Caron.

Votent contre: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

Rejetée.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. L. B. B. B.  
Maire.J. Beauvais  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, Lundi le 3ième jour de mai 1937, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alp. Devost, J. Hardy, L. Desfossez et Alp. Baron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6484

Proposé par l'échevin Alp. Baron  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$20,161,80 comme suit:

|                 |              |
|-----------------|--------------|
| Cout nourriture | \$ 10,746.40 |
| " vêtements     | 1,689.60     |
| " chauffage     | 2,553.60     |
| " eau           | 153.00       |
| " lumière       | 319.20       |
| " abri          | 4,700.00     |

pour être distribué en secours-directs par cette municipalité, au cours du mois de Juin 1937, aux 532 chefs de familles et leurs 2220 dépendants ainsi qu'à 64 personnes vivant seules, formant un total de 2886 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté.

6485

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M.M. J. H. Beaumier, Delphis Thurbide et Simon Lapointe soient nommés évaluateurs pour faire le rôle d'évaluation pour 1939 à raison de \$0.50 pour de l'heure pour le

+ chacun  
 7/10

président M. J. H. Beaumier et \$0.40 de l'heure pour les deux autres membres. Le secrétaire sera nommé par le Président et sera payé à raison de \$0.40 de l'heure.

Adopté.

6486

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin A. Baron  
 Et résolu que le greffier soit autorisé de préparer un appointement avec la Cie Shawinigan Water & Power Co. Ltd et les membres du Conseil et ce dans le plus bref délai possible.

Adopté.

6487

Proposé par l'échevin L. Desfossez  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que le Trésorier soit autorisé à avancer le montant de \$15.00 à chacun de ceux qui désirent monter dans les chantiers, sujet cependant au remboursement et après enquête minutieuse dans chacun des cas.

Adopté.

6488

Proposé par l'échevin Alp. Desost  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.  
 Et résolu que le contre-maitre M. Bordeleau, fasse nettoyer le bas de la côte, en face de la Wayagamack; Attendu que des affiches seront placées sur les dits lieux (Défense de jeter des déchets), que la compagnie soit priée de bien vouloir louer à la Cité ces dits terrains à raison de \$1.00 par année.

Adopté.

6489

Proposé par l'échevin Alp. Baron  
 Appuyé par l'échevin Geo. Lamy  
 Et résolu que le règlement concernant l'administration du chômage, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit amendé

en y remplaçant les deux premiers alinéas de l'article 7, par les suivants:

" Toute personne qui n'aura pas résidé dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine avant le 1er mai 1937 se verra refuser toute demande de secours s'il ne s'est pas écoulé une période de 3 ans à compter de la dite date du 1er mai 1937."

Exemple: Une famille venant s'établir au Cap-de-la-Madeleine, le ou après le 1er mai 1937 ne pourra bénéficier du secours que lorsqu'il se sera écoulé une période de 3 ans, c'est-à-dire qu'elle n'aura droit au secours qu'en 1940, au 1er mai.

Adopté.

6490

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Est résolu que la présente séance soit ajournée à mercredi le 5 mai 1937.

Adopté.

Est la séance est ajournée

P. Labiens  
Maire  
Beaumont  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

L'ajournement qui devait avoir lieu le 5 mai a été ajourné par les échevins G. Bouffard, A. Derost, J. Hardy et A. Baron, à lundi le 10 mai 1937 à 7.00 heure P.M.

Beaumont  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du 3 mai, lequel ajournement devait avoir lieu le 5 et qui a été tenu le 10<sup>lundi</sup> mai 1937 aux lieux et places ordinaires des sessions, et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Pcs. Bouffard, Alp. Devost, J. Hardy et L. Desfossez, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6491

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez  
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité, en date du 19 avril 1937, soit adopté tel que lu.

Adopté.

6492

|                                  |                  |   |
|----------------------------------|------------------|---|
| 1858- Banque C. Nationale        | Oblig. & Chomage | 36,867. <sup>11</sup> / <sub>100</sub>  |
| 1859- Dépt. Aff. Municipales     | Aris & Req.      | ✓ 10. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1860- Jos. Lanouette & Al.       | Salaires         | ✓ 570. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| 1861- Art. Marchand & Al.        | "                | ✓ 240. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| 1862- Jos. Lanouette "Trés."     | Sec. - Dir.      | ✓ 3,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1863- Chs. Baribeau & Al.        | " "              | ✓ 460. <sup>75</sup> / <sub>100</sub>   |
| 1864- Eug. Montplaisir           | Cont.            | ✓ 4. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1865- Henri Leblanc              | "                | ✓ 3. <sup>51</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1866- Jos. Lanouette "Trés."     | Eds. - Sec.      | ✓ 87. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1867- " "                        | Sec. - Dir.      | ✓ 3,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1868- " "                        | " "              | ✓ 3,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| 1869- La Munic. Scolaire du Cap. | Cpte. payable    | ✓ 40. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1870- Jos. Lanouette "Trés."     | Petty - cash     | ✓ 15. <sup>70</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1871- Alph. Roy                  | Gaz              | ✓ 9. <sup>80</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1872- Donat Noemandin            | Eds. secours     | ✓ 3. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1873- A. Brouillard              | Gaz & rép.       | ✓ 38. <sup>21</sup> / <sub>100</sub>    |
| 1874- Pharmacie Cereault         | Extincteurs      | ✓ 4. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1875- Ed. Boissonneault          | Noirie           | ✓ 24. <sup>95</sup> / <sub>100</sub>    |

\$ 48,878. <sup>43</sup>/<sub>100</sub>

Montant rapporté \$ 48,878.<sup>43</sup>/<sub>100</sub>

|  |               |   |
|--|---------------|---|
| 1876 - Nap. Roy                          | Voirie        | ↓ 0. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1877 - Canadian Brass Co'y Ltd.          | Aq. cont.     | ↓ 5. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1878 - Drs. Vigneau, Foirier & Raiche    | Chevaux       | ↓ 19. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1879 - Dme J. D. Garneau                 | Fds. secours  | ↓ 4. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1880 - " "                               | " "           | ↓ 12. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1881 - D. Morrissette                    | Extincteurs   | ↓ 5. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1882 - Roland Rochefort                  | Police cont.  | ↓ 26. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1883 - J. A. Gilbert                     | Cont.         | ↓ 3. <sup>25</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1884 - Bell Telephone Co'y of Can.       | Tel & mess.   | ↓ 24. <sup>91</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1885 - Alfred Grenier                    | Our           | ↓ 3. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1886 - Jules Roy                         | Gaz           | ↓ 9. <sup>77</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1887 - F. Ledoux "Bellier"               | Pellierie     | ↓ 3. <sup>90</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1888 - Adolphe Beaumier                  | Gaz           | ↓ 15. <sup>46</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1889 - Shawinigan W. & P. Co'y Ltd.      | Eclairage     | ↓ 482. <sup>81</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1890 - Arthur Dugre                      | Ferrage       | ↓ 12. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1891 - Arthur Dancet                     | Fds. de sec.  | ↓ 1. <sup>75</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1892 - R. Loranger & Frere Enrg.         | Chevaux N.    | ↓ 24. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1893 - Ls. Geo. Therreault               | Voirie cont.  | ↓ 2. <sup>80</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1894 - Imprimerie St. Patrice Enrg.      | Tapeterie     | ↓ 2. <sup>05</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1895 - Mderic Boisvert                   | Listes elect. | ↓ 7. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1896 - Nap. Loranger                     | Mat.          | ↓ 9. <sup>95</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1897 - Banque C. Nationale               | Chomage       | ↓ 15. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1898 - Henri Biliveau                    | Gaz & sur.    | ↓ 41. <sup>59</sup> / <sub>100</sub>      |
| <del>1899 - Enrg. Montplaisir</del>      | Cont.         | ↓ 4. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1900 - H. Massicotte & Frere Ltiv.       | Dir. mat.     | ↓ 152. <sup>51</sup> / <sub>100</sub>     |
| 1901 - L'avenir du Cap                   | Ariv          | ↓ 8. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1902 - Garage Royer & Frere              | Gaz           | ↓ 4. <sup>49</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1903 - Alph. Roy                         | Gaz           | ↓ 6. <sup>72</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1904 - Bureau d'Enrg.                    | Mutations     | ↓ 6. <sup>30</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1905 - R. Loranger & Frere Enrg.         | Chevaux       | ↓ 23. <sup>80</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1906 - Lafance Frere Enrg & Coamite Ltd. | Extincteurs   | ↓ 7. <sup>20</sup> / <sub>100</sub>       |
| 1907 - Gustave Catellier                 | Assurances    | ↓ 56. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>      |
| 1908 - Dr. M. Bourgeois,                 | Fds. de sec.  | ↓ 41. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>      |
|  | Total         | \$ 49,916. <sup>08</sup> / <sub>100</sub> |

nul entre 2 fois  
J.B.

Adoptée

6492

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6493

Propose par l'échevin Leo Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à avancer le montant de \$20<sup>00</sup> à M. Donat Marchot pour Canadian Malastie, sujet aux mêmes conditions qu'à la résolution 6487 soit, deux mois pour remboursement.

Adopté

6494

Propose par l'échevin Leo Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que M. E. X. Jhs Berlinguette A. S. soit autorisé à compléter l'usage de plans déjà commencé aux conditions stipulées dans le dernier alinéa de sa lettre en date du 7 avril 1937 que le compte produit le 13 avril 1937 soit accepté pour le montant de \$58<sup>75</sup>

Adopté

6495

Propose par l'échevin Leo Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que M. E. X. Jhs Berlinguette A. S. soit autorisé à faire le bonnage des Rues St-Henri, St-Alphonse et St-Alaise, pour des travaux d'aqueduc et d'égrils.

Adopté.

6496

Propose par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin Alp. Devost

Et résolu que ce conseil autorise Le Nouvelliste à publier 1/2 page au plus de \$30<sup>00</sup> dans le numéro spécial de mercredi le 17 mai 1937 à l'occasion du couronnement au Roi Leo VI et de la Reine

Elizabeth x

Adopté

6497

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que la résolution no 6481  
faite et passée le 13 février 1937 concernant les che-  
ques soit révoquée et annulée à toutes fins de  
droit.

Adopté

6498

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Est résolu que ce conseil vote un mon-  
tant de \$150<sup>00</sup> comme encouragement au jeu de  
Balle-au-camp pour la saison 1937 dans le grou-  
pe seniors.

Le Maire et le Trésorier sont, autorisés  
à signer un chèque au montant de \$150<sup>00</sup> à l'ordre  
de "Club Esp Madeline Senior"

L'échevin Buffard demande le vote.  
Votent pour les échevins J. Hardy & L. Desfossez  
✓ contre ✓ ✓ à l'ouest & S. Buffard

L'échevin L. Lamy en sa qualité de pro-maire  
et président du conseil vote pour la motion.

Adopté sur division

L'échevin L. Lamy en sa qualité de pro-  
maire occupait le fauteuil de président lors  
de la passation de résolutions nos - 6493 à 6498

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. L. Lamy  
Maire  
J. Beaumier  
Buffard



Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Modeline

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Modeline laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le 17<sup>ème</sup> jour du mois de mai 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbrens M.M. Ls Lamy, Geo Bouffard, Aep Devost, J. Hardy, L. Desfossés et Aep. Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6499

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 3 mai 1937 ainsi que celui de l'ajournement du 10 mai 1937 soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

6500

|        |                       |                              |                              |
|--------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1909 = | La Cité du Cap        | Ach. 1 <sup>er</sup> taxes = | 443 <sup>21</sup> ✓          |
| 1910 = | Office Stationes Ltd  | Capetene                     | 4 <sup>50</sup> ✓            |
| 1911 = | Les Monoplaisir       | Rôle d'évaluation            | 4 <sup>00</sup> ✓            |
| 1912 = | Ben Wedge             | Al Voy.                      | 12 <sup>75</sup> ✓           |
| 1913 = | Napoleon Roy          | Bous                         | 1 <sup>15</sup> ✓            |
| 1914 = | La Cité du Cap        | Cont.                        | 250 <sup>00</sup> ✓          |
| 1915 = | Imprimerie St Patrice | Chômage                      | 11 <sup>88</sup> ✓           |
| 1916 = | Maj. Lavergne         | Éds de Secours               | 26 <sup>11</sup> ✓           |
| 1917 = | J. Lannette           | Petty-Cash                   | 13 <sup>00</sup> ✓           |
| 1918 = | Le Nouvelliste Ltee   | Avis                         | 6 <sup>00</sup> ✓            |
| 1919 = | Lein Mesher Ch.       | Éds Extras Jud.              | 184 <sup>00</sup> ✓          |
| 1920 = | D. A. Gilbert         | Éds de Secours               | 10 <sup>00</sup> ✓           |
| 1921 = | J. Lannette Tal       | Salaires au 15/1/37          | 570 <sup>00</sup> ✓          |
| 1922 = | A Marchand Tal        | ✓                            | 240 <sup>00</sup> ✓          |
|        |                       |                              | <u>\$ 1,776<sup>55</sup></u> |

Proposé par l'échevin Aep Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée.

6501

Proposé par l'échevin L. Desjossés

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Centre-Maire de la Ville soit autorisé à faire le nécessaire concernant la protection des arbres récemment transplantés le long du Blvd Ste Madeleine.

Adoptée.

6502

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu qu'un permis soit octroyé à M. Ernest Grosseau pour l'exploitation d'une table de billard au 641 Notre-Dame en la cté du Esp-de-la-Madeleine.

Adoptée.

6503

Proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le trésorier soit autorisé à transférer le compte épargne de la cité, de la Banque Canadienne Nationale à la Banque Provinciale.

Adoptée.

6504

Attendu que le 20 décembre 1935, à une vente pour taxes dues, une erreur s'est glissée dans la vente et une partie de la rue St-Valère a été vendue par mégarde;

Attendu que d'après les déclarations du bureau d'enregistrement le lot ainsi vendu était censé être un lot et non une rue tel qu'il appert au plan et lors de renvoi officiel lequel porte le No-388-5  
En conséquence

sur proposition de l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Il est résolu que ce conseil autorise le Maire et le Greffier à racheter cette ditée de M. François Croteau au prix de l'évaluation soit \$70<sup>00</sup> le dit lot portant le No-cadastral 388 subdivision 5; et à signer l'acte d'achat lequel devra être préparé par le

Notaire Paul Buecher N.P.

Adoptée.

6505

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Qu'il soit résolu que ce conseil accepte la donation d'une partie de terrain de quatre pieds de largeur par la profondeur qu'il y a à partir de la rue Notre-Dame à aller à la ligne nord de la propriété de Rev. H. Bourassa et à la ligne nord de celle de M. Raimé Rochelleau pour que la rue St Sévère en cette cité soit élargie de quatre pieds et soit entretenue par cette cité à l'avenir comme rue publique sur une largeur de vingt-deux pieds, cet élargissement affectant partie du lot cent quarante du cadastre.

Le greffier est autorisé à faire préparer sous le plus court délai possible un acte à cette fin par Me P. Buecher N.P.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer ledit acte à être passé entre la Corporation de cette cité et M. Emile Rivard, Rév. H. Bourassa, M. Lucien Lamy et M. O.R. Plante

Adoptée.

6506

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que la cité du Cop-de-la-Madeleine demande des submissions pour la construction de deux arches aux entrées respectives du bas de la ville et de la rue St Laurent (intersection St Laurent et Ste Madeleine) afin de détourner les touristes du Blvd Ste Madeleine pour les faire passer par la rue Notre-Dame, via Rue Papin; attendu que cette dépense sera incluse dans les travaux de chômage. Voir plan au bureau du greffier.

Adoptée

6507

Proposé par l'échevin Aep Carson

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Cie Shawinigan W. & C. Coij  
soit autorisée à poser deux nouvelles lampes, l'une  
sur la rue St Téléphore et l'autre à l'entrée de  
de la rue au convent des filles de Jésus.

Adoptée.

6508

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que ce conseil vend par la pré-  
sente, la propriété qui appartient à la cité et qui  
est située sur P-149, à M. Henri Beliveau pour le prix  
de \$170<sup>00</sup> comptant, quitte de toutes taxes dues à date  
en autant que la Commission Scolaire divise au pro-  
rata dans la perte des taxes.

Si accepté par la Commission scolaire  
le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un acte  
de vente lequel sera préparé par le Notaire P. Bourke.

Adopté

6509

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que demande soit faite au Board  
de la Laurentian Hill de bien vouloir acquiescer à la  
demande du conseil à savoir de faire commencer les jeunes  
filles à 7 hrs du matin au lieu de 6 hrs du matin.

Adopté

6510

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Chef de police soit autorisé  
d'être très sévère sur ce qui a trait aux chiens errants  
et de faire observer les règlements dans toute sa rigueur  
spécialement pour le temps des jardins. Une copie de  
cette résolution soit mise dans un journal.

Adopté

6511

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé de

CAP-DE-LA-MADELEINE, 29 mai 1937 1937

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~ordinaire~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... **Mardi**....., le.....  
**deuxième**..... jour du mois de... **Juin**..... de l'année mil neuf cent ~~soixante~~ **trente-sept** à sept heures de l'après-midi.

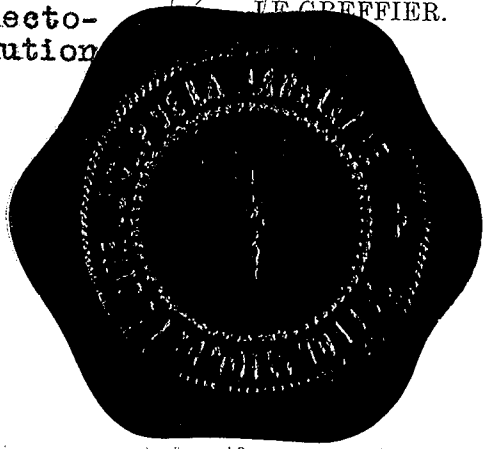
Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **vingt**.....  
**neuvième**..... jour de **mai**..... mil neuf cent ~~soixante~~  
**trente-sept**.....



Cette séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

- 1o.- Pour ratifier la nomination d'une Commission d'enquête composée de trois membres indépendants de la Commission du Chômage actuelle.
- 2o.- Pour prendre connaissance des listes électorales municipales 1937 et passer toute résolution s'y rapportant.

*[Signature]*  
LE GREFFIER.



ement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, Mardi le premier jour du mois de juin 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desjardins, M. Le Lamy, Geo Bradford, Aep. Devant, J Hardy & Desjardins et Aep Cormeus échevins forment quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Et résolu que la Cie Shawinigan Co. Coig  
 soit autorisée à poser deux nouvelles lampes, l'une  
 sur la rue de l'Éléphant et l'autre à l'entrée de  
 la rue au coin des Éclisses de Noël.  
 Adoptée

6508

**CAP-DE-LA-MADELEINE 29 mai 1937**

Proposé par l'échevin Les Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Les Bouffard

Et résolu que ce conseil municipal se réunisse le  
 mardi, la propriété qui appartient à la  
 est située sur P-49, à M. Henri  
 de No. e. et que, suite à toutes les démarches  
 en vue de la Commission Scolaire de la  
 dans la présente séance.

**AVIS**

Le conseil municipal a accepté par la Commission scolaire  
 le mardi 29 mai 1937, à 8 heures du soir, en séance  
 (spéciale) du conseil de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des séances du conseil à  
 l'Hotel-de-Ville, le  
 mardi 29 mai 1937, à 8 heures du soir.

6509

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce  
 jour de mai mil neuf cent

Le Maire  
 Le Greffier

La séance est convoquée par son Honneur le Maire pour les  
 ma suivantes:  
 pour régler la nomination d'une Commission  
 été composée de trois membres indépendants  
 Commission du Chemin de fer.

LE GREFFIER

pour prendre connaissance des listes électo-  
 municipales 1937 et passer toute résolution  
 y relative.

6510

Et résolu que le greffier soit autorisé de  
 cette résolution soit mise dans un journal,  
 Adoptée

6511

Proposé par l'échevin Dep. Devost  
 Appuyé par l'échevin Les Bouffard  
 Et résolu que le greffier soit autorisé de

demande des <sup>nu</sup>permisins) pour une balance  
publique capacite' 10 @ 15 tonnes.

Adopte,

Lecture de la correspondance  
Et la seance est levee

P. Desbriens  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Quebec

Cite' du Cap-de-la-Madeleine.

6512

Nous, soussignes, nommes evalueurs de la  
Cite' du Cap-de-la-Madeleine pour la confection du role  
d'evaluation de la Cite' pour servir de base pour le  
role de perception pour 1938, jurons de remplir les  
devoirs de notre charge avec honnêete, fidelite,  
impartialite et justice le tout au meilleur de notre  
connaissance.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assement devant moi  
a Cap-de-la-Madeleine ce  
Quinze jour du mois de  
mai 1937.

J. Beaumier  
Greffier

Henri Beaumier  
Delphis Turcotte  
Symeon Lapointe  
Léo Montplaisir

Province de Quebec

Cite' du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere speciale du conseil  
de la Cite' du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblee, regulie-  
rement convoquee par Son Honneur le Maire, fut tenue au  
lieu et place ordinaires des seances, Mardi le premier jour  
du mois de juin 1937 a laquelle assemblee etaient presents  
Son Honneur le Maire P. Desbriens MM. Le Lamy, Geo Buffard  
Aep. Devost, J. Hardy & Desjosses et Aep. Corin tous echevins for-  
mant quorum sous la presidence du Maire au fauteuil.

6513

Proposé par l'échevin Les Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les listes électorales municipales pour 1937, telles que préparées par le greffier soient homologuées, après que les corrections en inscription et radiation aient été paraphées par le président du conseil M. Pierre Desbiens.

Adoptée

Et la séance est levée.

Desbiens

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 7<sup>ème</sup> jour du mois de juin 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens MM. Ls. Lamy, Les Bouffard, J. Hardy, L. Desfossez et Aep Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6514

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossez

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 17 mai 1937 ainsi que celui de la séance spéciale en date du 1<sup>er</sup> juin 1937 soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

6515

|      |                             |                        |                             |
|------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1923 | Banque Canadienne Nationale | Det. achats réimb. emp | 15099. <sup>73</sup> ✓      |
| 1924 | J. Lamotte Trésorier        | S-Direct               | 3500. <sup>00</sup> ✓       |
| 1925 | ✓                           | ✓                      | 3500. <sup>00</sup> ✓       |
| 1926 | J. Beaumier val             | Rôle d'évaluation      | 52. <sup>70</sup> ✓         |
| 1927 | J. Lamotte val              | Salaires               | 570. <sup>00</sup> ✓        |
| 1928 | A. Marchand val             | ✓                      | 240. <sup>00</sup> ✓        |
|      |                             |                        | <u>22 962.<sup>43</sup></u> |



94.12  
27,962.43

Montant rapporté

|      |                             |                   |                    |
|------|-----------------------------|-------------------|--------------------|
| 1929 | La Municipalité de LaSalle  | Cptes Payables    | 99.14 ✓            |
| 1930 | J. Beaumier tal             | Rôle d'évaluation | 81.60 ✓            |
| 1931 | M. Baribeau tal             | S. Direct Loyers  | 585.75 ✓           |
| 1932 | J. Lannette Trésorier       | S. Direct         | 3500.00 ✓          |
| 1933 | J. Beaumier tal             | Rôle d'évaluation | 81.60 ✓            |
| 1934 | J. Lannette Trésorier       | S. Direct         | 3000.00 ✓          |
| 1935 | ✓                           | ✓                 | 3000.00 ✓          |
| 1936 | ✓                           | ✓                 | 3000.00 ✓          |
| 1937 | ✓                           | ✓ Loyers          | 3000.00 ✓          |
| 1938 | ✓                           | ✓ Petty Cash      | 14.03 ✓            |
| 1939 | Union Ass Society           | Assurance         | 41.60 ✓            |
| 1940 | D <sup>r</sup> J. Lamoureux | Éd de Secours     | 6.00 ✓             |
| 1941 | Arthur Rompré               | Sellerie          | 42.50 ✓            |
| 1942 | Ray Bernier                 | Colier Cont       | 2.00 ✓             |
| 1943 | M <sup>me</sup> J. Lépine   | aéroport          | 5.75 ✓             |
| 1944 | Ed Buissonneau              | Forgem            | 21.80 ✓            |
| 1945 | C. Brucher N.P.             | Contrat           | 13.50 ✓            |
| 1946 | H. Rochelleau               | Aqueduc Cont      | 12.00 ✓            |
| 1947 | Hervey Micaudet             | Plombier          | 5.96 ✓             |
| 1948 | H. Massicotte & Érixe Héi   | Matériaux         | 110.98 ✓           |
| 1949 | C. A. Brown Entq            | ✓                 | 151.93 152.93 ✓    |
| 1950 | Alphonse Roy                | Sagoline          | 6.72 ✓             |
| 1951 | Roy & Érixe                 | ✓                 | 11.20 ✓            |
| 1952 | A. Brumillard               | ✓                 | 14.14 ✓            |
| 1953 | G. J. Moore Roy             | Popeline          | 39.00 ✓            |
| 1954 | Imp St Patrice Entq         | Imp               | 51.84 51.74 ✓      |
| 1955 | Scott Clothing Coy          | Uniformes         | 143.00 ✓           |
| 1956 | L'Avant au Cop              | Avis              | 8.00 ✓             |
| 1957 | Min des Terres & Forêts     | Cont              | 2.50 ✓             |
| 1958 | Bell Telep Coy of Canada    | Tel & Mess        | 24.69 ✓            |
| 1959 | Napoleon Lorange            | Matériaux         | 46.70 ✓            |
| 1960 | Conrad Noël                 | Aliénés           | 10.00 ✓            |
| 1961 | Bureau d'Entq               | Mutations         | 10.50 ✓            |
| 1962 | Reni de Cotlet Drom Héi     | Audition          | 20.00 ✓            |
| 1963 | Shawinigan W. P. Coy        | Éclair Énergie    | 487.41 ✓           |
|      |                             |                   | <u>\$40,511.71</u> |

6515 (suite)

Crépus par l'échevin dep. Caron  
Appuyé par l'échevin L. Desjardis

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6516

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que les comptes des médecins soient acceptés avec une réduction de 20% si accepté par les médecins, le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire un chèque pour le montant, moins 20%.

Adopté.

6517

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à un rapport du chef de Police, autorise le greffier à acheter quatre (4) casquettes pour uniforme, quatre pardessus et deux (2) helmets pour la pluie, ainsi que quatre (4) ceintures pour chef et constables.

Adopté.

6518

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu qu'une balance publique d'une capacité de 20 tonnes, soit achetée de la Canadian Fairbanks Morse Co. Ltd. de Montréal, au prix de \$ 872.<sup>00</sup>, livrée à Cap-de-la-Madelaine.

Adopté.

6519

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que M. M. St. Onge & Langis soient autorisés à initiales vis-à-vis les noms des illettrés, le tout tel que demandé par la lettre de M. M. L. Guimont en date du 29 mai 1937

Adopté.

6520

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que demande soit faite et est  
 par les présentes faite auprès des autorités du Dé-  
 partement du Ministère du Travail de bien vou-  
 loir accorder à cette municipalité, un octroi au  
 montant de \$ 13589<sup>90</sup> comme suit:

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Pour nourriture | \$ 8,918. <sup>15</sup> |
| " vêtements     | \$ 1010. <sup>30</sup>  |
| " chauffage     | \$ 1017. <sup>20</sup>  |
| " eau           | \$ 100. <sup>25</sup>   |
| " lumière       | \$ 221. <sup>40</sup>   |
| " abri          | \$ 2334. <sup>60</sup>  |

pour être distribué en secours-directs par cette  
 municipalité durant le cours du mois de  
 juillet, aux 400 chefs de famille et leurs  
 1811 dépendants, ainsi qu'à 45 personnes  
 vivant seules formant un total de 2256  
 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté.

6521

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que les listes électorales mu-  
 nicipales pour 1937, telles que préparées par le  
 greffier soient homologuées après que les  
 corrections en inscription et radiation seront  
 paraphées par le président du conseil Son  
 Honneur le Maire Pierre Desbiens

Adopté.

6522

Proposé par l'échevin A. Baron  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que ce conseil consent à  
 payer le surplus du loyer à M. Donat Bé-  
 langer pour M. Chs. Courteau pour le mois  
 de juin. A compter du 1<sup>er</sup> juillet, aucun  
 surplus de la part de la Ville, ne sera payé

Adopté.

6523

Proposé par l'échevin A. Baron  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que le Greffier soit autorisé  
 de donner un avis de 3 jours à M. Roméo Me-  
 rissette, de voir à payer son loyer ou de quit-  
 ter les lieux, sinon l'aviseur légal est auto-  
 risé à procéder selon la loi.

Adopté.

6524

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que ce conseil, ayant appris  
 avec regrets la mort de M. L. H. Loranger ex-  
 maire du Cap-de-la-Madeleine, ~~d'après~~ de  
 1908 à 1913, prie la famille d'accepter leurs sincères  
 sympathies.

Comme marque de reconnaissance pour  
 services rendus, ce conseil autorise la Fabrique  
 Ste-Madeleine à faire chanter une grande  
 messe à l'intention de M. L. H. Loranger et  
 sa famille.

Adopté.

6525

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Et résolu que ce conseil, ayant appris  
 avec regrets la mort de son Honneur le Maire  
 Robichon, prie la famille d'accepter leurs  
 sincères sympathies.

Adopté.

6526

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que le comité de la Voie  
 soit autorisé à acheter une paire d'attelage  
 double pour le Département de la Voie

Adopté.

6527

Proposé par l'échevin M<sup>r</sup>. Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossez.

Est résolu que le greffier soit autorisé à préparer un appointment avec notre député au Provincial, M. U. W. Rousseau, au sujet de la commission de chômage en question, et aussi que le greffier soit autorisé à se mettre en communication avec l'Honorable Ministre du Travail pour connaître les intentions de l'Honorable Ministre à ce sujet.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Lefebvre  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier.

Cronnee de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 21 ième jour du mois de juin 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbrens, M. M. R. Lamy, M<sup>r</sup>. Bouffard, alp. Devost, J. Hardy, L. Desfossez et alp. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6528

Proposé par l'échevin L. Desfossez  
Appuyé par l'échevin A. Caron

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 7 juin 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6529x

|        |                            |                   |                       |
|--------|----------------------------|-------------------|-----------------------|
| 1964 = | J. Beaumier tal            | Rôle d'évaluation | 81 <sup>60</sup> ✓    |
| 1965   | Société St JBle            | beltois           | 25 <sup>00</sup> ✓    |
| 1966   | J. Beaumier tal            | Rôle d'évaluation | 81 <sup>60</sup> ✓    |
| 1967   | J. Lannette tal            | Salaries          | 570 <sup>00</sup> ✓   |
| 1968   | A. Marchand tal            | ✓                 | 204 <sup>00</sup> ✓   |
| 1969   | Romeo Crabeau              | ✓                 | 30 <sup>00</sup> ✓    |
| 1970   | Rep. Loranger              | Matériaux         | 9 <sup>20</sup> ✓     |
| 1971   | E. Ledoux                  | sellerie          | 141 <sup>50</sup> ✓   |
| 1972   | Arthur Dugre               | Ferrogé           | 10 <sup>75</sup> ✓    |
| 1973   | Dane Bordelleau            | Rues              | 4 <sup>10</sup> ✓     |
| 1974   | Le Nouvelliste Ltée        | Avis (Cm)         | 30 <sup>00</sup> ✓    |
| 1975   | René de Cotter & Associés  | Audition          | 20 <sup>00</sup> ✓    |
| 1976   | R. Michot "Avocat"         | Divers            | 234 <sup>00</sup> ✓   |
| 1977   | Francis Hankin Coij        | C. Mat            | 20 <sup>04</sup> ✓    |
| 1978   | R. Loranger & Frère Ensq   | Chevaux           | 4 <sup>00</sup> ✓     |
| 1979   | Shawinigan W. P. Coij      | Ed. & Ensq        | 318 <sup>34</sup> ✓   |
| 1980   | J. P. Nadeau               | app               | 3 <sup>61</sup> ✓     |
| 1981   | Rep. Roy                   | Reservoir         | 135 <sup>00</sup> ✓   |
| 1982   | D. Morrissette             | Extincteurs       | 5 <sup>50</sup> ✓     |
| 1983   | Alexis Demers              | Chevaux           | 21 <sup>53</sup> ✓    |
| 1984   | Amedee Colombe             | Hdel. Ent         | 1 <sup>60</sup> ✓     |
| 1985   | J. Lannette                | Betty - Cash      | 20 <sup>59</sup> ✓    |
| 1986   | Richelleau & Frère         | Garage            | 65 <sup>34</sup> ✓    |
| 1987   | H. Massicotte & Frère Ltée | C. Mat            | 20 <sup>20</sup> ✓    |
| 1988   | J. Vallée                  | sellerie          | 3 <sup>10</sup> ✓     |
| 1989   | Rep. Roy                   | Suzoline          | 6 <sup>01</sup> ✓     |
| 1990   | Jules Roy                  | ✓                 | 195 <sup>00</sup> ✓   |
| 1991   | J. P. Rousseau             | ✓                 | 39 <sup>91</sup> ✓    |
| 1992 = | Edmond Boden               | Aliénés           | 10 <sup>00</sup> ✓    |
|        |                            | Total             | \$1,996 <sup>43</sup> |

Propose par l'échevin L. Desjardis  
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy  
 Et résolu que les comptes tels que  
 plus haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adoptée

6530

Propose par l'échevin Des Buiffard  
 Appuyé par l'échevin Ls Lamy  
 Et résolu que ce conseil après avoir pris

connaissance d'une lettre de Monsieur M. P. Guimont en date du 10 juin 1937 nomme par la présente la Commission de chômage suivante, laquelle est substituée à celle déjà existante et qui est par la présente révoquée. La Commission de chômage se compose comme suit:-

- M. Albert Trassier, Directeur
- ✓ Herve Bagnon Commissaire
- ✓ Médecin Basvert
- ✓ Arthur Beaudin Secrétaire et Comptable
- ✓ J. Lannette Trésorier

Après quelques remarques de Son Honneur le Maire, parlant au nom des 4 membres qui en sont à leur dernière séance, étant à leur postant de charge, le premier et le second consentent à laisser la résolution, ci-haut, en suspens, jusqu'à l'assemblation du nouveau conseil qui sera en charge à la première séance régulière de juillet 1937.

En suspens.

6531

Croquis par l'échevin Aep. Caron  
 Appuyé par l'échevin Les Buffard  
 Et résolu que Shawingon W. P. Cui  
 soit autorisé à déplacer les poteaux suivants

- a) 1 en face du no - 14 Rue Richelieu
- b) 1 sur la Lorange chez M. Jeffrey Turcotte
- c) 3 sur la rue St Sévère.

Adoptée.

6532

Croquis par l'échevin Aep. Caron  
 Appuyé par l'échevin Les Buffard  
 Et résolu que la Cui W<sup>m</sup> Thomas Lée  
 soit avisé de bien vouloir se conformer aux règlements  
 actuellement en force, concernant la distance  
 de panneaux-reclame dans les limites de la  
 Cité.

Adoptée.

6533<sub>x</sub>

Proposé par l'échevin Les Brouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfosés

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un chèque au montant de \$10888<sup>65</sup> comme suit:-

|                |   |                     |
|----------------|---|---------------------|
| Com nourriture | # | 6805 <sup>00</sup>  |
| ✓ vêtements    | # | 990 <sup>50</sup>   |
| ✓ chauffage    | # | 998.                |
| ✓ eau          | # | 94.75               |
| ✓ lumière      | # | 200 <sup>40</sup>   |
| ✓ alou         | # | 1800. <sup>00</sup> |

pour être distribuée, en secours-direct, par cette municipalité durant le cours du mois d'avril 1937 aux 333 chefs de famille et leurs 1403 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivant seule formant un total de 1781 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adaptée.

6534

Proposé par l'échevin Les Brouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que M. J. Fernand Basil soit avisé, qu'attendu que les paiements qui devaient être effectués sur la propriété à lui-même vendu par la cité, n'ont pas été faits depuis 1930 et les intérêts pas payés depuis 1935, et qu'avis lui soit donné de verser les montants dus et les intérêts à date, et ceci dans un délai de 10 jours.

Adaptée.

6535

Proposé par l'échevin Les Brouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que ce conseil décide par les présentes qu'il entend se prévaloir des avantages de la Loi protégeant la petite propriété et le crédit municipal par la consolidation des taxes, loi passée à la dernière session de la Législature de Québec et décrète la



Consolidation des ~~taxes~~ arriérés de taxes dues à la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine; ce conseil décide que toutes les dis-  
positions de cette loi s'appliquent et s'appliqueront à l'a-  
venir à cette Cité,

Adopté.

6536

Proposé par l'échevin J Hardy  
Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que ce conseil octroi à la Société  
St Jean Baptiste du Cap-de-la-Madeleine, la somme de  
\$75<sup>00</sup> pour la fête du 24 juin 19 prochain.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

6537

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Raoul Rochelleau, Maire de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, jure que je rem-  
plirai, avec honnêteté, fidélité et justice, les  
devoirs de cette charge, au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité:

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce huitième jour du mois  
de juillet 1937.

Raoul Rochelleau

J. Beaumier  
Greffier

6538

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Albert Boissonneault, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

au Cap-de-la-Madeleine

ce douzième jour du

mois de juillet 1937

J. Beaumier  
Suffier

Albert Boissonneault

6539

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Henri Tausignant, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

au Cap-de-la-Madeleine

ce huitième jour du

mois de juillet 1937

J. Beaumier  
Suffier

Henri Tausignant

6540

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Louis Lamy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 13ième

jour de juillet 1937

J. Beaumier  
Suffier

Louis Lamy

6541+

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Caliste Champoux jure que je remplirai les devoirs de mon office de Constable Special Municipal avec honnêteté, fidélité et justice.  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
quatorzième jour de x Caliste Champoux  
juillet 1937

J. Beaumier  
Greffier

6542+

Je soussigné Caliste Champoux jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à sa Majesté le Roi Georges VI ses Rois et successeurs selon la loi. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
14ème jour de juillet 1937 x Caliste Champoux

J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions le 19 juillet 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Rameau Richelieu M.M. P. Lamy, Geo. Bouffard, M. Desros. Alb. Boissonnault, <sup>Henri Pousignant</sup> ~~Henri Pousignant~~ et M. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

2 mots en italique  
2 v. rayés nuls  
B

6543

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Approuvé par l'échevin M. Caron

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de cette cité en date du 21 juin 1937 soit adopté tel que lu x adoptée.

6544

Proposé par l'échevin Les Buffard  
 Appuyé par l'échevin alp. Caron

Et résolu que le rapport de l'officier  
 rapporteur pour les dernières élections du 5 juillet  
 1937 pour les élus suivants: - M. Raul Rocheleau Maire  
 MM. Le Lamy, échevin Quatre No-1, Albert Boissonnault  
 échevin, Quatre No-4 et Henri Pousignant, échevin Quatre  
 No-6; soit adopté tel que lu.

Adopté.

6545

L'échevin Alb Boissonnault prend son siège.

|      |                            |                       |                     |
|------|----------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1992 | Alphonse Roy               | Suzoline ✓            | 12 <sup>47</sup>    |
| 1993 | J. Lanquette "             | Petty Cash ✓          | 3 <sup>00</sup>     |
| 1994 | " ✓                        | Timbres ✓             | 30 <sup>00</sup>    |
| 1995 | R. Loranger & Soeur Enrg.  | Estimeurs ✓           | 67 <sup>72</sup>    |
| 1996 | Lem Meshot CR.             | Dept en loi ✓         | 150 <sup>00</sup>   |
| 1997 | Banque Can. Nationale      | Int obliq remb chak ✓ | 36987 <sup>89</sup> |
| 1998 | H Massicotte & Soeurs Ltee | Matériaux ✓           | 45 <sup>99</sup>    |
| 1999 | Ernest Boisvert            | Domnages ✓            | 3 <sup>25</sup>     |
| 2000 | J. Beaume tal              | Rôle d'éval ✓         | 64 <sup>60</sup>    |
| 2001 | J. Lanquette (Trés)        | S.D. ✓                | 3000 <sup>00</sup>  |
| 2002 | Aimé Laro tal              | ✓ ✓                   | 22 <sup>84</sup>    |
| 2003 | Mun Scolaire               | Cpt Pay ✓             | 6 <sup>14</sup>     |
| 2004 | Chs H Baribeau tal         | S.D. Loyers ✓         | 520 <sup>00</sup>   |
| 2005 | H Beaume tal               | Rôle d'éval. ✓        | 74 <sup>80</sup>    |
| 2006 | J. Lanquette Trés          | S. Direct ✓           | 3000 <sup>00</sup>  |
| 2007 | " ✓ tal                    | Salaire ✓             | 570 <sup>00</sup>   |
| 2008 | A. Marchand tal            | ✓ ✓                   | 204 <sup>00</sup>   |
| 2009 | Romeo Croteau              | ✓ ✓                   | 30 <sup>00</sup>    |
| 2010 | J. Beaume tal              | Rôle d'éval ✓         | 68 <sup>00</sup>    |
| 2011 | J. Lanquette Trés          | S.D ✓                 | 2500 <sup>00</sup>  |
| 2012 | Mun. Scolaire              | Cpt Payable ✓         | 88 <sup>80</sup>    |
| 2013 | ✓ ✓                        | ✓ ✓                   | 45 <sup>00</sup>    |
| 2014 | ✓ ✓                        | ✓ ✓                   | 7 <sup>91</sup>     |
| 2015 | Henri Beaume tal           | Rôle d'éval ✓         | 74 <sup>80</sup>    |
| 2016 | J. Lanquette               | Petty-Cash ✓          | 17 <sup>00</sup>    |
| 2017 | ✓ Trés.                    | ✓ ✓                   | 35 <sup>36</sup>    |
| 2018 | M. Loranger                | Matériaux ✓           | 34 <sup>70</sup>    |
| 2019 | M. Blanchard               | Chevaux ✓             | 2 <sup>00</sup>     |

47.605+24

|  | Montant rapporté |   |                                |
|--|------------------|---|--------------------------------|
| 2020 - Liste de paie d'élection          |                  | ✓ | 205 <sup>00</sup>              |
| 2021 - Canadian Bitumes                  | Rues             | ✓ | 68 <sup>88</sup>               |
| 2022 - Francis Hanken Hwy                | Eq. Cf. Mat      | ✓ | 8 <sup>04</sup>                |
| 2023 - Paul & Bergeron                   | Aq - Mach.       | ✓ | 5 <sup>98</sup>                |
| 2024 - Imp. St Paluce Entg.              | Papeterie        | ✓ | 74 <sup>52</sup>               |
| 2025 - Fairbank Morse                    | Balance          | ✓ | 872 <sup>00</sup>              |
| 2026 - Imp. des 3 Rivieres               | S.J. Ble. Cartes | ✓ | 6 <sup>48</sup>                |
| 2027 - Shawinigan W et.                  | Energie          | ✓ | 155 <sup>93</sup>              |
| 2028 - Bell Telephone Coiy               | Tel + Mess       | ✓ | 25 <sup>18</sup>               |
| 2029 - Sidoros Neauel                    | Taxi Cont        | ✓ | 5 <sup>00</sup>                |
| 2030 - P. A. Gilbert                     | Election         | ✓ | 11 <sup>5</sup>                |
| 2031 - Romeo Toupin                      | Reception        | ✓ | 7 <sup>00</sup>                |
| 2032 - Tresorer de la Prov.              | Log Rumes        | ✓ | 1616 <sup>46</sup>             |
| 2033 - Bureau d'Entg.                    | Mutualisme       | ✓ | 7 <sup>00</sup>                |
| 2034 - Imp. St Paluce Entg.              | Elections        | ✓ | 12 <sup>15</sup>               |
| 2035 - P. A. Gmin Entg.                  |                  | ✓ | 17 <sup>5</sup>                |
| 2036 - Francis Hanken Hwy                | Eq Cf. Mat       | ✓ | 40 <sup>00</sup>               |
| 2037 - Garage Royer + Dreise             | Gasoline         | ✓ | 736 <sup>00</sup>              |
| 2038 - A. Brumillard                     | ✓ + Batt         | ✓ | <del>28</del> 29 <sup>07</sup> |
| 2039 - Tresorer de la Province           | Bat + Jures      | ✓ | 12 <sup>00</sup>               |
| 2040 - Ant Héroux                        | Cont             | ✓ | 74 <sup>0</sup>                |
| 2041 - Jhs Rumeis                        |                  | ✓ | 18 <sup>0</sup>                |
| 2042 - P. J. Moun Hwy Ltd                | Papeterie        | ✓ | 24 <sup>75</sup>               |
| 2043 - D <sup>me</sup> Edm Bergeron Entg | Huile            | ✓ | 21 <sup>0</sup>                |
| 2044 - Ray Bernier                       | Police Cont      | ✓ | 1 <sup>00</sup>                |
| 2045 - Edm Boissonneau                   | Épargne          | ✓ | 68 <sup>0</sup>                |
| 2046 - St Rock Hébert MD.                | Éts de Secours   | ✓ | 3 <sup>00</sup>                |
|  | Total            |   | \$ 50,771 <sup>19</sup>        |

Proposé par l'échevin Des Bouffard

Approuvé par l'échevin Alp. Devost

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés

Adopté

6546

Proposé par l'échevin Des Bouffard

Approuvé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance d'une demande d'achat de lot, faite par

M. Alex Voyer, par sa lettre en date du 19 juillet 1937 pour le lot no-114-69 autorise le Greffier à faire une offre de vente au prix de \$25. comptant; si accepté le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un acte de vente lequel sera préparé par le Notaire Paul Bouches ladite vente ne sera définitive que lorsque la Comm. pour Scolaire aura accepté de concéder, au prorata, dans les pertes occasionnées par le prix de cette vente.

Adopté.

6547

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que les comptes courants de la Corporation de la Cité du Coq, actuellement déposés à la Banque Canadienne Nationale soient transférés à la Banque Provinciale du Canada et que les avances futures soient faites de la Banque Provinciale au taux de 4 1/2% l'an, à la condition cependant que ladite Banque Provinciale ouvre une succursale dans la <sup>cité</sup> intervalle de deux mois de la date des transferts.

En suspens jusqu'à la prochaine séance  
En suspens

6548

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter de la British American Oil 400 gallons d'huile Abat-prussienne, en barils, au prix de \$9.00 le 100 gals. livable dans 3 jours.

Adopté

6549

Proposé par l'échevin Henri Toussaint  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter 150 lbs de boyaux de 1", le plus tôt possible

Adopté

Les échevins Bouffard + Caron quittent leur siège

6550

Proposé par l'échevin Henri Pousignant  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire faire les travaux d'aqueduc et d'égrêts nécessaires pour desservir les propriétaires actuellement inscrits sur les rues Thibaut, St Henri, St Alphonse, St Valère et Beauchemin; la dimension du tuyau d'aqueduc sera de 6" et celle des égrêts sera en tuyaux de 12" sur toutes les rues mentionnées plus haut à l'exception de la rue St Alphonse qui sera de 15"

Le greffier est de plus autorisé à faire faire les travaux d'aqueduc nécessaires à la rue St Jean, le tout tel que demande par les Rev. Pères Oblats.

Adopté.

6551

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que le permis tel que demandé par M. Ls. Laurent par lettre en date du 8 juillet 1937 lui soit accordé avec la réserve cependant que, si le conseil a des plaintes valables, ledit permis pourra être annulé par un avis du Chef de Police.

L'échevin L. Lamy demande le vote  
Votent pour les échevins = A. Devost, Alb. Bousmannuel et  
Henri Pousignant

Vote contre l'échevin Ls. Lamy.

Adopté sur division

6552

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à acheter un pneu de rechange pour le char du chef.

Adopté

6553.

Proposé par l'échevin Alb. Bousmannuel  
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que M. l'échevin Georges Buffard soit élu pro-maire pour le prochain terme

adopté

6554

Proposé par l'échevin H. Pousignant  
appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que la présente séance soit  
ajournée à jeudi le 27 juillet 1937 à 7 h P. M. sur  
la question de la Commission de chômage

Adoptée

Et la séance est ajournée

Rochelleau

Maire

Beauséjour

Bouffard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelene

A un ajournement de la séance régulière  
du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelene, du  
19 juillet 1937 lequel ajournement fut tenu  
aux lieux et place ordinaires des sessions jeu-  
di le 27 ième jour de juillet 1937, à lequel ajou-  
nement étaient présents Son Honneur le Maire  
Luce Rochelleau M.M. Ls Lamy, Geo Bouffard, Albert  
Beauséjour, Henri Pousignant et alps Estin tous  
échevins formant quorum sous la présidence du  
Maire au fauteuil.

6555

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que la résolution portant le  
no-6478, faite et passée le 19 ième jour d'août 1937  
nommant une Commission de chômage composée de  
M.M. Arthur Beaudin, L. Lanque, Lucien Brongo et Arthur  
Marchand est par la présente révoquée et annulée à  
toutes fins que de droit.

Adoptée

6556

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolution que ce conseil, pour faire  
suite à la lecture d'une lettre de Monsieur M. L.  
Brennand, Directeur des secours aux chômeurs, en date



du 10 juin 1937, nommé par la présente la Commission de chômage suivante :-

Monsieur Albert Trathier, Directeur  
 ✓ Hervé Lagnon, Commissaire  
 ✓ Médéric Bousvert

Adoptée

6557

Proposé par l'échevin Aephmeu Caron  
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les clauses Nos 1 et 2 des règlements concernant l'administration du chômage au Cap-de-la-Madeleine et tels qu'acceptés par le Ministère du Travail, soient annulés et remplacés par les suivants :

Clause 1 = La Commission du Chômage pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, a été nommée par résolution portant le No- 6556 à la séance du 27 juillet 1937, pour prendre charge de la distribution des secours du secours-direct et de toutes questions concernant cette distribution

Clause 2 = Devoirs et attributions

Les fonctions des administrateurs de la Commission du Chômage ont pour devoirs de sauvegarder les intérêts des contribuables et des nécessiteux tout en observant les lois Fédérales et Provinciales et les règlements et instructions provinciales et municipales en ce qui concerne le secours-direct.

a) Les membres de la Commission devront agir gratuitement à l'exception du Directeur et ne seront aucunement responsables envers qui que ce soit si ce n'est qu'au conseil.

b) La Commission est autorisée à avoir un bureau dans l'Hôtel de Ville pour satisfaire aux exigences de leurs devoirs.

c) La Commission peut établir des règlements requis pour l'accomplissement de leurs devoirs, et aussi pour l'administration et la distribution des secours. Lesdits règlements deviendront ipso-facto en force sans le consentement ni l'approbation du conseil.

d) La Commission transigera privément avec le Maire, les échevins, le Siffre ou le surintendant des travaux dans leur département respectif.

e) La Commission administrera le secours - oues dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

f) La Cité déterminera le montant requis pour secours - direct sur rapport de ladite Commission, et cette dernière décidera du montant à être payé aux nécessiteux.

g) Chaque chef de famille demandant à être inscrit sur la liste des nécessiteux ou demandant de l'emploi devra voir à ce que son nom soit donné au bureau de ladite Commission ou une filière sera tenu, donnant tous les détails requis concernant le secours et le travail accompli pour chaque cas distinctement.

h) Toute plainte faite par le Maire, un échevin ou toute autre personne devra être faite par écrit à la Commission. La Commission répondra aussi par écrit.

i) Le Maire et le trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pourront signer la liste de distribution mensuelle (Form. F-8-35) et pour la présentation de cette dite liste à Québec, pour paiement, cette dite liste devra être signée par le président et le Directeur.

Adoptée.

En Honneur de Maire lors la séance

Raoul Rochleau

Maire

Beaumont

Siffre

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des personnes Lundi le deuxième jour du mois d'août

1937 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire René Rochelleau M.M. Le Lamy, Geo Bouffard, Albert Boissonnaux et Henri Tansignant tous échivins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6558

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
appuyé par l'échevin Alb Boissonnaux

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de cette cité, en date du 19 juillet 1937, ainsi que celui de l'ajournement en date du 22 juillet 1937 soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

6559

Proposé par l'échevin Alb Boissonnaux  
appuyé par l'échevin Henri Tansignant

Et résolu que la proposition de M. P. Morin pour l'installation d'une balance publique, au prix de \$600<sup>00</sup>, soit acceptée. Les dits travaux d'installation devront commencer immédiatement et devront être garantis pour un an.

Adoptée.

6560.

|                                    |                |   |       |
|------------------------------------|----------------|---|-------|
| 2047 - Liste de Paie No-1          | Travaux Cop.   | ✓ | 31.92 |
| 2048 - Royer & Dore                | Bazoline       | ✓ | 6.75  |
| 2049 - Underwood Elliott           | Copiererie     | ✓ | 9.00  |
| 2050 - Bureau d'Enrg.              | Mutahinis      | ✓ | 5.95  |
| 2051 - Drex de la Province         | L. Out Ont     | ✓ | 4.65  |
| 2052 - Carrière St Maurice         | Cresse         | ✓ | 26.68 |
| 2053 - René de Cotret D'Artois H&C | Audition       | ✓ | 20.00 |
| 2054 - F.X. Thib Berlinguette      | Bornage Cop.   | ✓ | 48.30 |
| 2055 - C. A. Brown Enrg.           | Licence Licij. | ✓ | 40.00 |
| 2056 - H&C Lorange                 | Musiciens      | ✓ | 3.12  |
| 2057 - J. Barwin & fils            | Ruisards       | ✓ | 4.08  |
| 2058 - C. Payette                  | Cont           | ✓ | 6.20  |
| 2059 - Drex. de la Prov            | Timbres        | ✓ | 10.00 |
| 2060 - British Am. Oil             | Huile A.P.     | ✓ | 48.74 |
| 2061 - Adolphe Beaumier            | Bazoline       | ✓ | 14.73 |
| 2062 - Bell Telephone Co'y         | Tel Mess       | ✓ | 23.72 |

| 2063 - | Rosie Basil           | Enseignes Amul       | ✓    | 3 <sup>50</sup>              |
|--------|-----------------------|----------------------|------|------------------------------|
| 2064 - | Sharonigan W.P.       | Encre réclair.       | ✓    | 487.93                       |
| 2065 - | Arnet Belanger        | Loyer S.D.           | ✓    | 10 <sup>35</sup>             |
| 2066 - | Dr Paul Bodin         | Dr de Secours        | ✓    | 5 <sup>00</sup>              |
| 2067 - | E. Dumiv              | Rues                 | ✓    | 14 <sup>50</sup>             |
| 2068 - | J. Lanquette Pres     | S.D. 21/1/37         | ✓    | 2500 <sup>00</sup>           |
| 2069 - | ✓                     | ✓                    | ✓    | 28/1/37 ✓ 2500 <sup>00</sup> |
| 2070 - | ✓                     | ✓                    | ✓    | ✓ Loyer ✓ 2500 <sup>00</sup> |
| 2071 - | Mun Seclano           | Cpte Pay.            | ✓    | 38 <sup>85</sup>             |
| 2072 - | J. Lanquette tal      | Salaires auct 1/3/37 | ✓    | 570 <sup>00</sup>            |
| 2073 - | A. Marchand tal       | ✓                    | ✓    | ✓ 204 <sup>00</sup>          |
| 2074 - | Romeo Oubeau          | ✓                    | ✓    | ✓ 30 <sup>00</sup>           |
| 2075 - | Les Mousplaisi        | ✓                    | Rôle | ✓ 15 <sup>20</sup>           |
| 2076 - | ✓                     | ✓                    | ✓    | ✓ 15 <sup>20</sup>           |
| 2077 - | Chol Baribeau tal     | Loyer S.D.           | ✓    | 515.75                       |
| 2078 - | J. Lanquette Pres     | Petty-Cash           | ✓    | 33 <sup>84</sup>             |
| 2079 - | Caraise St Madeline   | Messe                | ✓    | 4 <sup>00</sup>              |
| 2080 - | Joseph Hardy          | Furgerson            | ✓    | 8 <sup>55</sup>              |
| 2081 - | Nelson Auto Parts     | V-app.               | ✓    | 4 <sup>50</sup>              |
| 2082 - | Hopital Normand Cross | Ambul.               | ✓    | 5 <sup>00</sup>              |
| 2083 - | Dr Chas Dimes         | Cont                 | ✓    | 6 <sup>25</sup>              |
| 2084 - | Henry Dimes           | But Ent.             | ✓    | 4 <sup>62</sup>              |
| 2085 - | Hemi Belveau          | Gaz Hou.             | ✓    | 22 <sup>61</sup>             |
| 2086 - | Ray. Potanger         | Matériaux            | ✓    | 82 <sup>05</sup>             |
| 2087 - | Jules Roy             | Gazoline             | ✓    | 8 <sup>17</sup>              |
| 2088 - | Alexis Dimes          | Avoine               | ✓    | 77 <sup>21</sup>             |
| 2089 - | Roland Rochefort      | Aq. Copital          | ✓    | 30 <sup>45</sup>             |
| 2090 - | C. V. Ayotte          | Copetene             | ✓    | 2 <sup>50</sup>              |
|        |                       | Montant rapp.        | ✓    | 303.39                       |
|        |                       | Total                |      | \$10,004 <sup>44</sup>       |

6560.

Propose par l'échevin Geo Buffard  
 approuvé par l'échevin Hemi Pousignant  
 Et résolu que les comptes tels que  
 plus haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adoptée

L'échevin R. Lamy prend son siège

Requie mille M

6561

Proposé par l'échevin Bio Bouffard

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire faire les travaux d'égouts nécessaires (conduites de service) chez les révérends Pères oblates, Maison des retraités fermées. Cette dite conduite de service devra être de 8" en gros.  
Pour services rendus.

Adoptée.

6562

Proposé par l'échevin Rs Lamy

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une lettre du Conseil des Métiers et du Travail, en date du 9 février 1937 octroi à ce conseil le montant de \$2500<sup>00</sup> pour une page d'annonce dans le programme souvenir de la fête du Travail 1937.

Adoptée.

6563.

Vu l'importance toujours grandissante de l'industrie du Touriste dans la province de Québec;

Vu la nécessité urgente d'une route de première classe reliant Cotland, Maine, à Trois-Rivières C. Q. et à la Vallée du St Maurice, via la route 34;

Vu les travaux déjà faits par l'Etat du Maine et la Province de Québec sur cette route, dont l'opportunité a déjà été reconnue;

Il est proposé par l'échevin Bio Bouffard

Appuyé par l'échevin Henri Tausignant.

Et résolu:

A = Que demande soit faite au Gouvernement de la Province de Québec de bien vouloir s'aboucher avec les autorités américaines pour que cette route soit déclarée d'intérêt international, et complétée de première classe avec pavage permanent dans toute sa longueur.

B. = Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Premier Ministre, Hôtel du Gouvernement, à Québec; et au député provincial du Comté pour demande leur appui immédiat à cette fin.

auprès de l'Honorable Ministère de la Voie.

Adoptée.

6564

Proposé par l'échevin Geo. Bruffard

Appuyé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que la résolution No. 6534 faite et passée le 21 juin 1937 soit mise en suspens pour une période indéfinie.

Adoptée.

6565

Proposé par l'échevin Geo. Bruffard

Appuyé par l'échevin Henri Tausignant

Et résolu que les résolutions No. 5913 passée le 15/7/35; 6058 passée le 24 février 1936 et 6392 passée le 11 janvier 1937 soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit.

Adoptée

6566

Proposé par l'échevin Geo. Bruffard

Appuyé par l'échevin Henri Tausignant

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre les lots qui ont été adjugés à la Cité lors des ventes par taxes dues le 20 décembre 1935 et antérieurement parvu que le prix de vente ne soit pas inférieur au prix représentant le montant des taxes dues et exigibles et des frais lors de ces dites ventes; plus les taxes municipales, scolaires et de trottoirs dues depuis lors jusqu'à la date du contrat.

Le Maire et le greffier sont autorisés par la présente à signer les dits actes de vente.

Adoptée.

6567

Proposé par l'échevin Geo. Bruffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que partie de la résolution 6437 faite et passée par le conseil de cette cité en date du 15 février 1937 soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit pour ce qui concerne le salaire

de Monsieur Arthur Marchand.

Adopté.

6568

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil nomme par les présents Messieurs Arthur Marchand comme Collecteur d'aqueduc et d'égoût au salaire de \$21.00 par semaine il est autorisé à prendre des arrangements avec ceux qui figurent comme ayant des arriérés de taxes d'eau et d'égoût.

Il est aussi autorisé à exiger des nouveaux locataires, au moins trois mois d'eau, payables à l'avance comme premier versement.

La présente résolution accorde à Monsieur Marchand pleins pouvoirs de faire exécuter le règlement concernant le paiement des divers tarifs mentionnés à l'article 25 du règlement No-61 tel qu'amendé par des règlements subséquents et en particulier celui du règlement No-177.

Adopté.

6569

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le salaire de M.M. L. Langis, A. Beaudin et L. St-Onge soient les suivants: -

L. Langis \$20. par semaine

A. Beaudin \$20. ✓ ✓

L. St-Onge \$13. ✓ ✓

Toutes résolutions antérieures concernant les salaires des dits M.M. L. Langis, A. Beaudin et L. St-Onge sont abrogées.

Adopté

6570

Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion, qu'au temps et en la manière vultus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil

un règlement intitulé " Règlement concernant l'usage  
d'une balance publique et fixant les tarifs à être payés  
Fait et signé au Cop-de-la-Madeline ce deu-  
xième jour du mois d'août 1937

(signé) George Buffard  
Échevin de la Cité.

6571

### Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cop-de-  
la-Madeline, donne avis de motion qu'au temps et  
en la manière vobus par la loi et les règlements de  
la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un  
règlement intitulé " Règlement pour emprunter les ar-  
gents nécessaires pour consolider la dette flottante"  
Fait et signé au Cop-de-la-Madeline ce deu-  
xième jour du mois d'août 1937

(signé) Louis Hamy  
Échevin de la Cité.

6572

### Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cop-de-la-  
Madeline, donne avis de motion qu'au temps et  
en la manière vobus par la loi et les règlements  
de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil  
un règlement intitulé " Règlement pour emprunter  
les argents nécessaires pour l'exécution de certains  
travaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que pour l'achat  
et l'installation d'une balance publique"

Fait et signé au Cop-de-la-Madeline ce  
deuxième jour du mois d'août 1937

(signé) George Buffard  
Échevin de la Cité

Relecture de diverses correspondances  
Et son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochblanc

Maire  
J. Beaumier  
Breffier



Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Re 918/37.

5 août 1937 xxx  
192  
CAP-DE-LA-MADELEINE,.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

AVIS

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le **Lundi** **neuvième** **août** **cin-** **quième** **août** **xx trente-** **sept.** jour du mois de ..... de l'année mil neuf cent vingt ..... à sept heures de l'après-midi.

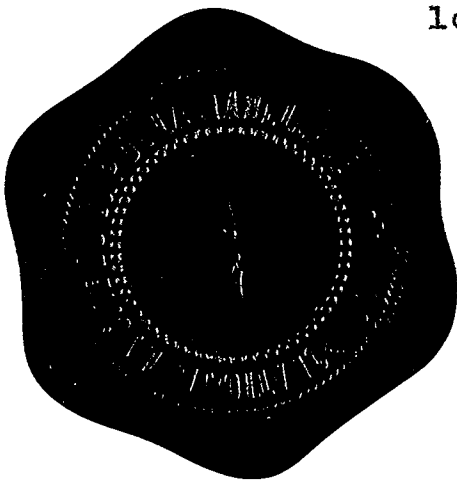


Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .....  
**quième** **août** **xx trente-** **sept.** jour de ..... mil neuf cent vingt .....

La séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

- 1o.- Passer une ou des résolutions faisant suite à un avis du Ministère de la Santé, Re: Travaux d'aqueduc et d'égoût.

*Beaumes* no. LE GREFFIER.



6575

2091 - Banque Can Nationale

2092 - ✓ ✓

2093 - ✓ ✓

Int Emp. Rom. C. 268 96

S-Direc 35920. 53

Int. C. Haehal 5977 50

# 42167.01

un règlement intitulé " Règlement concernant l'usage  
d'une balance publique et fixant les tarifs à être payés  
pour l'usage de la balance publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine; ce règlement  
a été adopté par le conseil de la ville le 14 mai 1937

En foi de quoi le Maire de la ville  
a signé et a apposé son sceau  
le 14 mai 1937

657

Avis de motion

CAP-DE-LA-MADELEINE

Le conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, en sa séance  
publique tenue le 14 mai 1937, a adopté le règlement  
intitulé " Règlement concernant l'usage d'une balance  
publique et fixant les tarifs à être payés pour l'usage  
de la balance publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine; ce  
règlement a été adopté par le conseil de la ville le 14 mai 1937

En foi de quoi le Maire de la ville  
a signé et a apposé son sceau  
le 14 mai 1937

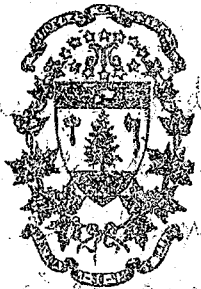
Avant, vous est par les présentes, donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
la date indiquée ci-dessous

Le 14 mai 1937, à sept heures de l'après-midi  
à l'Hôtel-de-Ville de Cap-de-la-Madeleine

Donné sous mon sceau en la ville de Cap-de-la-Madeleine, ce  
14 mai 1937

La séance est convoquée par son Honneur le Maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine  
pour les raisons suivantes:  
1. - Passer une ou des résolutions  
relatives aux affaires de la ville de Cap-de-la-Madeleine  
Ministère de la Santé, Ré:  
Travaux d'égout et d'éclairage

*[Signature]*



En foi de quoi le Maire de la ville  
a signé et a apposé son sceau  
le 14 mai 1937

Raoul Rochet  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de-la-Madeline

Re 9/5/37.

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé à l'unanimité du conseil

Et résolu que ce conseil, ayant appris avec regrets, la mort de Madame Geo. Breaux, mère de M<sup>elle</sup> L. Breaux, employé de cette cité, prie la famille éplorée, d'accepter les plus sincères sympathies des membres de ce conseil.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à la famille.

Adopté

(signé) Ramel Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap. de-la-Madeline

A une assemblée régulière générale du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue au lieu & place ordinaires des sessions Lundi le 16<sup>ème</sup> jour d'août 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Ramel Rochelleau M.M. Les Ramy, Geo Buffard, Alb Boissonneau, Henri Pousignant & Alp Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6574

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de cette cité en date du 2 août 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6575

2091 - Banque Can. Nationale

Int. Emp. Hom. C. 268<sup>96</sup>

2092 - ✓ ✓

S. Divers 35920<sup>55</sup>

2093 - ✓ ✓

Int. C. & Haehel 5977<sup>50</sup>

(6575) *cont*

Montant rapporté 9 1/2 1/2  
42,167.01

|                                    |                     |   |         |
|------------------------------------|---------------------|---|---------|
| 2094 - J. Lannette tal             | Salaires            | ✓ | 570.00  |
| 2095 - A. Marchand tal             |                     | ✓ | 206.00  |
| 2096 - R. Croteau                  |                     | ✓ | 30.00   |
| 2097 - J. Lannette (Prés)          | Chinago T.          | ✓ | 15.00   |
| 2098 - Les Montplaisis             | - Rôle.             | ✓ | 15.20   |
| 2099 - J. Lannette Prés            | S.D. 11/8/37        | ✓ | 2500.00 |
| 2100 - ✓ ✓                         | ✓ 18/8/37           | ✓ | 2500.00 |
| 2101 - ✓ tal                       | Salaires            | ✓ | 570.00  |
| 2102 - A. Marchand tal             |                     | ✓ | 238.00  |
| 2103 - J. Lannette Prés            | S.D. 25/8/37        | ✓ | 2500.00 |
| 2104 - ✓ ✓                         | ✓ Loyer             | ✓ | 2500.00 |
| 2105 - ✓ ✓                         | City-Cash           | ✓ | 12.99   |
| 2106 - La Mun scolaire             | Cpte Guy.           | ✓ | 61.48   |
| 2107 - Les Montplaisis             | Rôle                | ✓ | 11.80   |
| 2108 - Liste de Cae No-1           | Art. C. St. Henri   |   | 39.12   |
| 2109 - ✓ ✓ No-3                    | ✓ ✓ ✓               |   | 26.40   |
| 2110 - René de Cotrel, Derron Hère | Audition            | ✓ | 20.00   |
| 2111 - Ed. Boussincaud             | Ferguson            | ✓ | 6.80    |
| 2112 - Gustave Cabellier           | Marché Aes          |   | 19.20   |
| 2113 - H. Massicotte & Doree Lee   | Travaux R. & E      |   | 170.14  |
| 2114 - J. Ledoux Sellen            | Police              | ✓ | 4.00    |
| 2115 - Chas Burrell Co Ltd         | Chevaux Ent         |   | 4.87    |
| 2116 - J. J. More Hevy Ltd         | Opetene             | ✓ | 21.75   |
| 2117 - Canada Iron & Steel Ltd     | Travaux             | ✓ | 1414.59 |
| 2118 - ✓ ✓ ✓                       | ✓ Jean              | ✓ | 26.98   |
| 2119 - Allen West (Canada) Ltd     | Aq-Machineries      | ✓ | 28.05   |
| 2120 - Armand Bonillard            | Soy. Huile Rus      | ✓ | 46.91   |
| 2121 - Arthur Belinas              | Bourse Cont         | ✓ | 2.40    |
| 2122 - C. A. Guin Entg             | Aq. C. Mat          | ✓ | 5.6     |
| 2123 - St. Aug. Ganneton           | Eds de Secus        | ✓ | 3.00    |
| 2124 - James Robertson             | a. C. P. R. de Jean | ✓ | 21.37   |
| 2125 - Arthur Kompri               | Curonnie            | ✓ | 4.85    |
| 2126 - Mme J. D. Bameau            | Eds de Sec.         | ✓ | 19.00   |
| 2127 - Carrière & Maurice          | Biere 1/4 + 3/4     | ✓ | 9.56    |
| 2128 - Canadian Pottery Co Ltd     | Rues                | ✓ | 68.88   |
| 2129 - The Shaw W & P Coy Ltd      | Ray de Rues         | ✓ | 27.07   |
| 2130 - Mus Coy Regalia Ltd         | Police Acc.         | ✓ | 35.64   |
| 2131 - H. K. Markw Bey             | ✓ ✓                 | ✓ | 26.20   |

55944.55

|              |                                  |                  |                        |
|--------------|----------------------------------|------------------|------------------------|
|              |                                  | Montant rapporté | 55944. <sup>88</sup>   |
| 6575 (suite) | 2132 = D.C. Bayette              | Police acc       | 3 <sup>25</sup> ✓      |
|              | 2133 = Dr Joseph Lamoureux       | Secours          | 13 <sup>00</sup> ✓     |
|              | 2134 = Trésorerie de la Couronne | Ass-publique     | 82 <sup>80</sup> ✓     |
|              | 2135 = ✓ ✓ ✓                     | ✓ ✓ ✓            | 4441. <sup>79</sup> ✓  |
|              |                                  | Total            | \$60,485 <sup>12</sup> |

Proposé par l'échevin Cyp. Caron  
 Appuyé par l'échevin Geo Buffard  
 Et résolu que les comptes tels que  
 plus haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adoptée

6576

Proposé par l'échevin Cyp Caron  
 Appuyé par l'échevin Geo Buffard  
 Et résolu que les 3 comptes des mé-  
 decins au total de \$498<sup>40</sup> soient acceptés avec  
 une déduction de 20% ; si accepté par les mé-  
 decins, le Maire et le Trésorier sont autorisés  
 à faire un ou des chèques pour les montants  
 moins 20%.

Adoptée

L'échevin Caron quitte son siège L'échevin Lamy prend son siège

6577

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
 Appuyé par l'échevin Henri Pousignant  
 Et résolu que demande soit faite et est  
 par les présentes faite auprès des autorités du départe-  
 ment du Ministère du Travail de bien vouloir  
 accorder à cette municipalité un octroi au mon-  
 tant de \$13589<sup>90</sup> comme suit :-

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Cost nourriture | \$8911 <sup>15</sup> |
| ✓ vêtements     | 1010 <sup>30</sup>   |
| ✓ chauffage     | 1012 <sup>20</sup>   |
| ✓ eau           | 100 <sup>25</sup>    |
| ✓ lumière       | 221 <sup>40</sup>    |
| ✓ alu           | 2334 <sup>60</sup>   |

pour être distribué en secours direct par cette munici-  
 palité durant le cours du mois de septembre aux  
 400 chefs de famille et leur 1811 dépendants ainsi qu'à  
 45 personnes vivant seules formant un total de

2256 nécessités de cette municipalité  
Adoptée.

6578

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que les salaires de M. M. Cho et  
Chaqueuil Balleu soient portés @ \$23.00 par  
semaine chacun, rétroactif du 1<sup>er</sup> août 1937.

Adoptée.

6579

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que le règlement No-198 intitulé  
le "Règlement pour emprunter les fonds nécessaires  
pour l'exécution de certains travaux d'aqueduc et d'égoûts  
ainsi que pour l'achat et l'installation d'une balance  
publique" soit adopté en première, deuxième et der-  
nière lecture.

Adoptée.

L'échevin Buffard quitte son siège.

6579<sup>a</sup>

Le Breffes soumet le règlement No-199 intitulé  
"Règlement pour emprunter les fonds nécessaires pour  
consolider la dette flottante"; après la lecture d'une partie  
<sup>du</sup> préambule du dit règlement les membres du conseil  
ajournent la question à une autre séance.

#### Avis de motion

6580

Je, Pousignant, échevin de la cité donne avis  
de motion qu'au temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la cité, je proposerai et sou-  
mettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement  
pour emprunter les fonds nécessaires pour l'achat  
d'un chasse-neige".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline ce sei-  
zième jour d'août 1937,

(signé) H. Pousignant  
échevin de la cité

6581

Avis de motion

CAP-DE-LA-MADELEINE, 25 août 1937

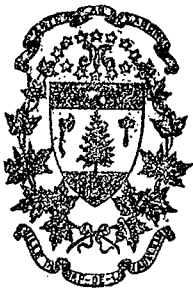
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... lundi ..... , le trentième ..... jour du mois de août ..... de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ trante-sept, à sept heures de l'après-midi.

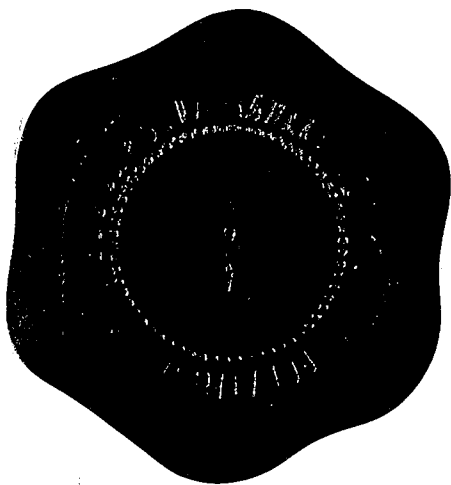


Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... vingt ..... cinquième ..... jour de août ..... mil neuf cent Trante ..... sept .....

La feuille ci-annexée fait partie intégrale du présent avis de convocation.

*J. Beaumier*

LE GREFFIER.



grant et ses Collèges tous échevins formant quorum sous

de la nécessité d'une municipalité  
adoptée

6578

Proposé par l'échevin des bouffards  
Approuvé par l'échevin Jean Pausignant

Il résulte que les salaires de M. M. Che...  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
25 août 1937  
première séance, séance du 2 août 1937  
adoptée

6579

Proposé par l'échevin des bouffards  
Approuvé par l'échevin Jean Pausignant

A son honneur le Maire  
Messieurs les échevins  
Cité du Cap-de-la-Madeleine  
AVIS  
"Règlement par emprunt des fonds nécessaires à l'achat de terrains pour la construction d'un hôtel de ville"  
Avis, vous est par les présentes, donné d'une séance spéciale (spéciale) du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
l'Hotel-de-Ville le...  
le... de l'année mil neuf

6579a

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine ce...  
Le Greffier  
LE GREFFIER  
feuille et annexes fait  
cette intégrité du présent  
la de communication



6580

avis de maison  
Le conseil municipal de la cité  
de...  
d'un usage public

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
première fois d'août 1937,  
(signé) H. Pausignant  
échevin de la cité



6581

## Avis de motion

Séance spéciale, le 30 août 1937.

Convocée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

- 1o.- Donner un avis de motion pour un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Grandmont, le tout tel que demandé par la Commission Scolaire de cette Cité;
- 2o.- Considérer le règlement de consolidation, faisant suite à un avis de motion donné le 2 août dernier, et passer une ou des résolutions, s'il y a lieu, concernant son adoption.
- 3o.- Considérer le règlement amendant le règlement des séances, faisant suite à un avis de motion donné le 16 août dernier, et passer une ou des résolutions, s'il y a lieu, concernant son adoption;
- 4o.- Considérer le règlement concernant l'administration et les taux à être payés pour la balance publique et passer toute résolution se rapportant à son adoption;
- 5o.- Pour considérer des comptes urgents, et passer toute résolution s'y rapportant.

*F. Beaumier*  
Greffier de la cité.

FB/LB.

30ème jour d'août 1937 à laquelle assemblée étaient  
présents Son Honneur le Maire Raul Rochelleau M.M.  
Le Lamy, Geo Buffard, Alb Boissonnaux, Henri Duss  
grant et ses deux fils échevins formant quorum par

2256 nécessité pour de cette municipalité

65

Séance spéciale, le 30 août 1957.

Gouvernée par son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

10.- Donner un avis de motion pour un règlement décernant la fermeture à une partie de la rue Grandmont, le tout tel que demandé par la Commission Scolaire de cette Cité;

65

20.- Considérer le règlement de consolidation, faisant suite à un avis de motion donné le 2 août dernier, et passer une résolution, s'il y a lieu, concernant son adoption.

30.- Considérer le règlement amendement le règlement décernant la fermeture à une partie de la rue Grandmont, le tout tel que demandé par la Commission Scolaire de cette Cité, et passer une résolution, s'il y a lieu, concernant son adoption;

40.- Considérer le règlement concernant l'administration et les taxes à être payés pour la balance publique et passer toute résolution se rapportant à son adoption;

50.- Pour considérer des comptes urgents, et passer toute résolution s'y rapportant.

65

*[Signature]*  
Greffier de la Cité

FB/LB.

6

zième jour d'août 1957,

(signé) H. P. Pausignant  
Échevin de la Cité

6581

## Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des séances"

Fait et signé au Cap-de-la-Madelune ce 16ième jour du mois d'août 1937

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité

6582

Proposé par l'échevin H. Triaignant

Appuyé par l'échevin Alb. Borssonnaet

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la quittance de la Corporation de la Cité en faveur de <sup>sa</sup> Annette Lemarié pour la propriété à elle vendue le 5 août 1936 et dont la balance en paiements et intérêts ~~est~~ a été entièrement acquittée, tel quittance ayant été préparé par le Notaire Paul Bouché N.P.

Adoptée

Lecture de devises correspondances

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelleau  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelune

À une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelune, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 30ième jour d'août 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Ls Lamy, Geo Buffard, Alb. Borssonnaet, Henri Triaignant et un certain nombre d'échevins formant quorum pour

la présidence du maire au fauteuil.

Après lecture de l'avis de convocation par le  
Bureau le conseil procède suivant l'ordre du dit avis  
Avis de motion.

6583

Je, sousigné, échevin de la cite du Cap-de-la-  
Madeleine donne avis de motion; qu'aux temps et en  
la manière voulus par la loi et les réglemens de la  
cite je proposerai et soumettrai à ce conseil un  
réglement intitulé "Réglement décrétant la fermeture  
d'une partie de la rue Brandmont"

Donné et signé au Cap-de-la-Madeleine ce  
30 ième jour du mois d'août 1937.

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cite.

Après avoir discuté l'article de l'avis de convo-  
cation le conseil approuve de nouveau la question du  
réglement de consolidation à la séance régulière  
suivante.

La question du règlement des séances est  
ajournée à la première séance régulière du conseil

6584

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alp Caron

Est résolu que le règlement No-199 intitulé  
"Réglement concernant l'usage d'une balance publique  
et fixant les tarifs à être payés" soit adopté en  
première, deuxième et dernière lecture

Adopté.

6585

|        |                       |              |                  |
|--------|-----------------------|--------------|------------------|
| 2136 = | Liste de Paie No-4    | Rue St-Henri | 23 <sup>50</sup> |
| 2137 = | ✓                     | ✓            | 17 <sup>04</sup> |
| 2138 = | D. J. Mors H&E Ltd    | Chômage      | 1 <sup>10</sup>  |
| 2139 = | Aboumellard           | Machineries  | 24 <sup>93</sup> |
| 2140 = | J. Donat Beaumier     | Assurances   | 22 <sup>50</sup> |
| 2141 = | B. Barbeau et laquien | Salaires     | 12 <sup>00</sup> |
| 2142 = | Leo Momyplaisir       | Rôle         | 5 <sup>70</sup>  |
|        |                       |              | <u>106.29</u>    |

|                   |                  |                     |
|-------------------|------------------|---------------------|
| 2143 = J. Lamette | Montant rapporté | 106 <sup>89</sup>   |
|                   | Citty-Cash       | 35 <sup>95</sup> ✓  |
|                   | Total.           | 142 <sup>84</sup> = |

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
 Appuyé par l'échevin Alb Boussonnaud  
 Et résolu que les comptes tels que  
 plus haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adopté.

658b

Proposé par l'échevin Alp. Caron  
 Appuyé par l'échevin Henri Toinignant  
 Et résolu que ce conseil, ayant appris  
 avec regrets le mort de M. Henri Thiffault ex-échevin  
 du conseil de cette cité, prie la famille d'accepter ses  
 plus sincères sympathies.

Comme marque de gratitude pour ser-  
 vices rendus à la cité, ce conseil autorise la  
 Fabrique St Lazare à faire chanter une grande messe  
 pour le repos de son âme.

Une copie de la présente soit transmise  
 immédiatement à la famille et à la Fabrique  
 St Lazare.

Adopté.

Et Son Honneur le Maire lève la séance

René Rochelleau  
 Maire  
 Beaumier  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellaine

A une assemblée régulière générale du  
 conseil de la cité du Cap-de-la-Madellaine laquelle  
 assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des  
 sessions Lundi le 20 ième jour du mois de septembre  
 1937 à laquelle étaient présent Son Honneur le Maire  
 René Rochelleau M.M. Lo Ramy Geo Buffard, Albert  
 Boussonnaud, H. Toinignant et Alp Caron tous échevins

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6587

Proposé par l'échevin La Ramy

Approuvé par l'échevin Les Buffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 16 août 1937, ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 30 août 1937, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6588

|                                    |               |   |                   |
|------------------------------------|---------------|---|-------------------|
| 2144 - Arthur Marchand             | Aqueduc       | ✓ | 45 <sup>40</sup>  |
| 2145 - <sup>me</sup> Edm. Bergeron | Huile         | ✓ | 3 <sup>00</sup>   |
| 2146 - J. L. Évelin Lhé            | Moteur        | ✓ | 8 <sup>00</sup>   |
| 2147 - Ray. Bernier                | Alarme        | ✓ | 2 <sup>60</sup>   |
| 2148 - Bureau d'Ensq               | Mutations élé | ✓ | 7 <sup>90</sup>   |
| 2149 - Canada Iron & Steel         | St Henri      | ✓ | 8 <sup>10</sup>   |
| 2150 - Shawinigan W. C.            | Télex Nouveau | ✓ | 475 <sup>18</sup> |
| 2151 - D. A. Gilbert               | Secur         | ✓ | 20 <sup>00</sup>  |
| 2152 - La Cité du Cap              | Petty-Cash    | ✓ | 6 <sup>00</sup>   |
| 2153 - Jhs Vucis                   | Cont          | ✓ | 6 <sup>00</sup>   |
| 2154 - Carrière & Maurice          | Presse        | ✓ | 21 <sup>34</sup>  |
| 2155 - Imprimerie St Patrice       | Capetere      | ✓ | 15 <sup>93</sup>  |
| 2156 - ✓ ✓                         | ✓             | ✓ | 37 <sup>86</sup>  |
| 2157 - René de Collet & Jean Hélie | Audition      | ✓ | 20 <sup>00</sup>  |
| 2158 - Alcide Desnoes              | Chevaux       | ✓ | 69 <sup>60</sup>  |
| 2159 - Bell Telep Coy of Canada    | Tel Mess.     | ✓ | 25 <sup>02</sup>  |
| 2160 - Adélard Marché              | Bous          | ✓ | 2 <sup>25</sup>   |
| 2161 - Amedée Coulombe             | Enlèchem      | ✓ | 2 <sup>00</sup>   |
| 2162 - J. Lannette "Prie"          | Petty-Cash    | ✓ | 40 <sup>55</sup>  |
| 2163 - Abrouillard                 | Saz Huile     | ✓ | 17 <sup>88</sup>  |
| 2164 - Aep. Roy                    | ✓             | ✓ | 29 <sup>60</sup>  |
| 2165 - Delisle Auto Acc Lhé        | Camion        | ✓ | 8 <sup>97</sup>   |
| 2166 - Paul & Bergeron             | appareils     | ✓ | 48 <sup>90</sup>  |
| 2167 - Pres de la Province         | Reg 198       | ✓ | 25 <sup>00</sup>  |
| 2168 - L. Langis tal               | Chômage       | ✓ | 39 <sup>00</sup>  |
| 2169 - P. J. Monk Roy Ltd          | Capetere      | ✓ | 16 <sup>80</sup>  |
| 2170 - M. J. B. Baneau             | Secur         | ✓ | 20 <sup>00</sup>  |
| 2171 - David Moussette             | Extincteurs   | ✓ | 11 <sup>50</sup>  |

\* 1018.98

|                           |                 |                            |
|---------------------------|-----------------|----------------------------|
|                           | Montant rapp =  | 1018. <sup>98</sup>        |
| 2172 - Josephat Hardy     | Ergerm ✓        | 11. <sup>75</sup>          |
| 2173 - La Cité du Cop     | Betty-Cash ✓    | 6. <sup>63</sup>           |
| 2174 - Napoleon Lorange   | Mareiaux ✓      | 30. <sup>50</sup>          |
| 2175 - J. G. Nadeau       | Bois ✓          | 127. <sup>22</sup>         |
| 2176 - L. Berthelot val   | Cont. ✓         | 25. <sup>50</sup>          |
| 2177 - Lep Mailhot        | St-Henri Cop. ✓ | 2. <sup>88</sup>           |
| 2178 - Dr Jm Bourgeois md | Securo ✓        | 13. <sup>00</sup>          |
| 2179 - J. Capillon        | Cont ✓          | 16. <sup>00</sup>          |
|                           | Total.          | <u>1,252.<sup>46</sup></u> |

Propose par l'échevin Geo Buффard  
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy  
 Et résolu que les comptes tels que  
 plus haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adopté.

6589

Propose par l'échevin Henri Pousignant  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy  
 Et résolu que le Breffet soit autorisé  
 à acheter 300 ps de tuyaux à incendie au prix  
 de la soumission déjà faite par M. Roy. Lorange.  
 Le Breffet est aussi autorisé à acheter une turbine  
 pour le nettoyage des tuyaux d'équité.  
 Adopté.

6590

Propose par l'échevin Geo Buффard  
 Appuyé par l'échevin Ls Lamy  
 Et résolu que l'offre de la Maison de  
 Laqueux Darveau, Curstiers, en date du 18 sep-  
 tembre 1937 au sujet de l'émission de \$17000.<sup>00</sup> soit  
 acceptée, aux conditions mentionnées dans ladite  
 lettre, le tout cependant sujet à acceptation du  
 Règlement No-198 par la Commission municipale  
 de Québec et du Ministère de Affaires municipales de l'Indus-  
 trie et du Commerce.

Adopté

6591

Propose par l'échevin dep. Caron  
 Appuyé par l'échevin Geo Buффard

6591 (suite)

Et résolu que le Siffert soit autorisé à aviser la Commission Scolaire que la question de la Rue Grandmont n'est pas définitivement réglée, et que ladite question est actuellement pendante jusqu'à ce que ce conseil ait obtenu de plus amples renseignements.

Adopté

6592

Proposé par l'échevin Les Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Buflard

Et résolu que le Maire et le Siffert soient autorisés à signer l'acte de vente tel que préparé par le Notaire Paul Bouché et lu en conseil ce jour.

Ladite vente est faite pour et en considération du prix de \$25<sup>00</sup> comptant. Ladite partie de lot vendu est à prendre et à détacher du lot 122-146 appartenant actuellement à la Cité et présentement vendu à Monsieur Alphonse Denis.

Adopté.

6593

Proposé par l'échevin Geo Buflard

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de leur accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$10888.<sup>65</sup> comme suit:

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Cost municipale | \$ 6805 <sup>00</sup> |
| ✓ vêtements     | \$ 998.               |
| ✓ chauffage     | \$ 990. <sup>50</sup> |
| ✓ eau           | \$ 94 <sup>75</sup>   |
| ✓ lumière       | \$ 200 <sup>40</sup>  |
| ✓ abus          | \$ 1800.              |

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois d'octobre aux 370 chefs de famille et leurs 1440 dépendants ainsi qu'à 37 personnes vivant seule formant un total de 1797 nécessiteux hors de cette municipalité.

Adopté.



6594

Propose par l'échevin Alb Boissonnault  
Appuyé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 14 septembre 1937 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

Monsieur T. Boudreau Contre-Maître a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.  
Adopté.

6595

Propose par l'échevin Geo. Buffard  
Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Département du Ministère du Travail de revenus sur la décision prise lors du classement et des coupures faites sur la réclamation de juillet 1937, attendu que la cite n'a jamais été avisée et qu'aucune ordonnance n'a été donnée à la cite concernant le classement actuellement fait. Que M. U. W. Rousseau Député, soit prié d'user de son influence pour obtenir ce dont la cite désire.

Adopté.

6596

Propose par l'échevin Geo. Buffard  
Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que toutes résolutions antérieures autorisant le Brephe à acheter les matériaux nécessaires pour faire de conduites de service d'aqueduc et d'égoûts sont, par la présentes, révoqués et annulés à toutes fins que de droit, ainsi que toutes résolutions autorisant à faire faire des entrées d'eau et d'égoûts.

Adopté.

6597

Propose par l'échevin Alp. Caron  
Appuyé par l'échevin Alb Boissonnault

Et résolu que la Banque Canadienne

Nationale soit priée de payer pour et à l'aquies de la Cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 1<sup>er</sup> octobre 1937 lesquels se répartissent comme suit:

|              |                            |                            |                            |
|--------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Req No-123 = | 742 <sup>50</sup>          | 400.                       | 1,142 <sup>50</sup>        |
| ✓ 124 =      | 1530. <sup>00</sup>        | 1500.                      | 3,030. <sup>00</sup>       |
| ✓ 125 =      | 657 <sup>50</sup>          | 600.                       | 1,257 <sup>50</sup>        |
| ✓ 144 =      | 2508 <sup>00</sup>         | -                          | 2508 <sup>00</sup>         |
| ✓ 159 =      | 132 <sup>00</sup>          | -                          | 132 <sup>00</sup>          |
|              | <u>\$5570<sup>00</sup></u> | <u>\$2500<sup>00</sup></u> | <u>\$8070<sup>00</sup></u> |

Que ladite Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et les obligations avec tous les pouvoirs qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné, au taux de 4 1/2% l'an.

Que ces billets ne devrnt en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

6598

Proposé par l'échevin aep. Cason

Appuyé par l'échevin Geo Buiffard

Et résolu que le buffet soit autorisé à demander des permissions pour du charbon Buckwheat Welsh No-122 pour le chauffage de l'Hôtel de Ville, ainsi que charbon stive et chesnut pour le chauffage de la bâtisse des pompes et ce par la prochaine séance régulière du conseil du 4 octobre 1937. Il devra spécifier que le charbon ainsi vendu devra être pesé sur la balance de la corporation.

Adopté.

6599

Proposé par l'échevin aep Cason

Appuyé par l'échevin Geo Buiffard

Et résolu que les Commissions du conseil soient composées comme suit :-

Finances = M.M. Geo Buiffard, P. Lamy et G. Boussemme

Président = M. Geo Buiffard

Voirie et = m.m. alp Caron, alb Boussinaut H. Ponsignant  
Eclairage = President = m. alp. Caron  
 Aqueduc et m.m. alb Boussinaut H. Ponsignant + Lo Lamy  
Equité = President = m. Louis Lamy  
 Feu et = m.m. u. Devost, H. Ponsignant et Lo Lamy  
Police = President = m. alp. Devost  
 Sept Lou = m.m. Geo Buffard alb Boussinaut et a. Devost  
Hygiene = President = m. alb Boussinaut  
 Marche et = m.m. H. Ponsignant u. Devost Geo Buffard  
Rog Ouv. = President = m. H. Ponsignant

Adopté

6600

## Avis de motion

Je, sous-signé échoué de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé: "Règlement pour autoriser le conseil de cette cité à emprunter les argentés nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés dans une ordonnance du conseil du Bureau d'Hygiene de la Province de Québec

Le 20 septembre 1937

(signé) Lo Lamy  
Échoué de la Cité

Lecture de divers correspondance

Et Son Honneur le Maire levé la séance

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 4 octobre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire

René Rochelleau M. Le Lamy, Les Briffard, arp. Devost, Alb. Boussinauet, Henri Pousignant et arp. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6601

Proposé par l'échevin arp Caron  
Appuyé par l'échevin Alb Boussinauet  
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 20 septembre 1937 soit adopté tel que lu.  
Adopté

6602

Proposé par l'échevin Les Briffard  
Appuyé par l'échevin arp Caron  
Et résolu que le compte de l'Hôtel Val-des au montant de \$ 40<sup>00</sup>, lequel montant a été autorisé par le Maire, pour les préparatifs faits à l'occasion de la délégation de la Louisiane au Cap-de-la-Madeleine, soit accepté.  
Adopté.

6603

Proposé par l'échevin Henri Pousignant  
Appuyé par l'échevin Georges Briffard  
Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Monsieur J. Denée Rochefort ancien Conseiller, ancien secrétaire-trésorier et ancien Maire du Cap-de-la-Madeleine.  
Les Membres de ce conseil prient la famille d'accepter leurs sincères sympathies  
Comme marque de reconnaissance pour services rendus, ce conseil autorise une grande messe à l'intention de M. J. Denée Rochefort  
Adopté à l'unanimité

6604

|        |                           |                   |                     |
|--------|---------------------------|-------------------|---------------------|
| 2180 = | M. Massicotte & Fils Ltee | Matériaux         | ✓ 130 <sup>09</sup> |
| 2181 = | Banque Can. Nationale     | Sal. & Commission | ✓ 224 <sup>45</sup> |
| 2182 = | Maison J. B. Arneau       | Séjour            | ✓ 18 <sup>00</sup>  |
| 2183 = | Carrosse St Madeleine     | Messe             | ✓ 4 <sup>00</sup>   |
| 2184 = | Ernest Bousset            | Banque Moncton    | ✓ 13 <sup>50</sup>  |
|        |                           |                   | <u>\$ 390.04</u>    |

Montant rapp.

6604 (suite)

|        |                          |                  |                      |
|--------|--------------------------|------------------|----------------------|
| 2185 = | Josephat Hardy           | Dorgeron         | 17 <sup>00</sup> ✓   |
| 2186 = | Aep Roy                  | Buz              | 5 <sup>13</sup> ✓    |
| 2187 = | R. Kichelaw Morse        | Délegation       | 24 <sup>00</sup> ✓   |
| 2188 = | Banque Can Nat.          | Int obliq chéch. | 6343 <sup>95</sup> ✓ |
| 2189 = | C. Barbeau tal           | Loyers Secours   | 460 <sup>50</sup> ✓  |
| 2190 = | J. Lanquette "Tris"      | Secours          | 2500 <sup>00</sup> ✓ |
| 2191 = | ✓ tal                    | Salaires 4/9/37  | 578 <sup>00</sup> ✓  |
| 2192 = | A Marchand tal           | ✓ ✓              | 238 <sup>00</sup> ✓  |
| 2193 = | J. Lanquette Tris        | Secours 8/9/37   | 2000 <sup>00</sup> ✓ |
| 2194 = | La Cité du Cap           | Care liste       | 3 <sup>36</sup> ✓    |
| 2195 = | J. Lanquette "Tris"      | Secours 15/9/37  | 2000 <sup>00</sup> ✓ |
| 2196 = | ✓ ✓                      | ✓ 27/9/37        | 2000 <sup>00</sup> ✓ |
| 2197 = | ✓ ✓                      | ✓ 29/9/37        | 2500 <sup>00</sup> ✓ |
| 2198 = | ✓ ✓                      | ✓ ✓              | 2500 <sup>00</sup> ✓ |
| 2199 = | ✓ tal                    | Salaires 18/9/37 | 578 <sup>00</sup> ✓  |
| 2200 = | A Marchand tal           | ✓ ✓              | 238 <sup>00</sup> ✓  |
| 2201 = | La Mun. Scolaire         | taxes            | 24 <sup>44</sup> ✓   |
| 2202 = | J. Lanquette             | Betty - Cash     | 22 <sup>30</sup> ✓   |
| 2203 = | J. Lanquette tal         | Salaires 2/10/37 | 552 <sup>00</sup> ✓  |
| 2204 = | A Marchand tal           | ✓ ✓              | 238 <sup>00</sup> ✓  |
| 2205 = | C. H. Barbeau tal        | Secours Loyers   | 482 <sup>12</sup> ✓  |
| 2206 = | Rev. Abramelle           | Messe            | 4 <sup>00</sup> ✓    |
| 2207 = | Imp. Commercial Eng      | Imp. Chôm        | 29 <sup>43</sup> ✓   |
| 2208 = | Adelaide Martel          | Buis             | 0 <sup>75</sup> ✓    |
| 2209 = | Nap. Loranger            | Matériaux        | 13 <sup>05</sup> ✓   |
| 2210 = | G. A. Gilbert            | Secours          | 17 <sup>50</sup> ✓   |
| 2211 = | Bureau d'eng.            | Mutations        | 9 <sup>80</sup> ✓    |
| 2212 = | Bell Tele Coy of Canada  | Tel & Mess       | 23 <sup>60</sup> ✓   |
| 2213 = | J. B. Martel             | Marché           | 12 <sup>60</sup> ✓   |
| 2214 = | C. J. Holland fils       | Papeterie        | 10 <sup>45</sup> ✓   |
| 2215 = | Emmy C. Anneton          | Machinage        | 4 <sup>25</sup> ✓    |
| 2216 = | Shaw. W. H. Coy          | Ed. Energie      | 474 <sup>78</sup> ✓  |
| 2217 = | Jules Roy                | Suzoline         | 5 <sup>33</sup> ✓    |
| 2218 = | A. Brumellard            | ✓ Huile          | 14 <sup>56</sup> ✓   |
| 2219 = | La Revue municipale      | journaux         | 10 <sup>00</sup> ✓   |
| 2220 = | M. Massicotte & Tris Inc | Matériaux        | 86 <sup>15</sup> ✓   |
|        |                          | Total            | 410 <sup>72</sup>    |

6604 (suite)

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Ls Lamy  
 Et résolu que les comptes tels que plus  
 haut décrits soient acceptés et payés.  
 Adopté.

6605

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron  
 Et résolu que la liste électorale  
 provinciale telle que préparée par le Secrétaire soit  
 homologuée après que la demande en inscription  
 a été acceptée et que l'addition d'un nom sur  
 l'arrondissement No. 9 a été passée par le Président  
 du Conseil.  
 Adopté.

6606

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron  
 Et résolu<sup>1°</sup> qu'en considération du mau-  
 vais état des bâtisses de la Consolidated Paper  
 Corporation Ltd, lesdites bâtisses industrielles sont  
 portés au rôle pour le montant de \$ 1,368,921 au  
 lieu de \$ 1,555,592.  
 2° En considération du mauvais état  
 des machines de la Consolidated Paper Corporation  
 Ltd les dites machines, pour fins industrielles sont  
 portés au rôle pour le montant de \$ 1,582,619 au lieu  
 de \$ 1,798,431.  
 Adopté.

6607

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron  
 Et résolu que l'évaluation de la ma-  
 chines de l'International Paper Co (moulin à papier)  
 soit portée à \$ 7335<sup>00</sup> au lieu de \$ 35050<sup>00</sup>  
 Adopté.

6608

Proposé par l'échevin Geo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que l'évaluation des 66 jettes sous de la Shawinigan Water Pipe Coy soit portée au rôle @ \$ 150.<sup>00</sup> chacune au lieu de \$ 250. chacune.

Adopté.

6609

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Geo Lamy

Et résolu que l'évaluation des batis-  
ses de la Sterling Sheet and Metals Ltd soit  
portée au rôle pour 1938 @ \$ 8350<sup>00</sup> au lieu de  
\$ 30720<sup>00</sup>

Adopté.

6610

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Alf Caron

Et résolu que la considération des  
plaintes au rôle soit ajournée à une prochaine  
séance.

Adopté.

6611

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin H. Proulx

Et résolu que le Greffier soit autori-  
sé à faire faire les entrées d'aqueduc et d'égoûts  
sur demandes écrites, et à acheter le matériel  
nécessaire concernant ces dites entrées.

Adopté.

6612

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Geo Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé  
à faire imprimer les obligations émises en vertu du  
Règlement No-198 au montant de \$ 17000, par papier lithographique,  
pour la somme de \$ 75<sup>00</sup>, telle somme ayant été fournie  
par l'Imprimerie Commerciale de cette cité.

Adopté.

Ligne nulle B<sub>3</sub>

6613

Propose par l'échevin alp. Caron  
Appuyé par l'échevin alb. Boissonnaud

Et résolu que ce conseil, au nom de la grande majorité des contribuables de cette cité s'oppose à la fermeture d'une partie de la Rue Grandmont, située entre les rues Loranger et Ste Madeleine.  
Une copie de la présente soit transmise à la Commission scolaire de cette cité.

Adopté

6614

Propose par l'échevin Geo. Buffard  
Appuyé par l'échevin alp. Devost

Et résolu que le Maire et le Breffier soient autorisés à faire exécuter les travaux prévus par le règlement No-198 et faire tous actes prévus dans ledit règlement. Le prix fixe par les journaliers pour les travaux d'aqueduc et d'égrés sera de \$0.40 de l'heure.

Adopté.

6615

Propose par l'échevin Alphonse Devost  
Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que si la Banque Provinciale du Canada veut ouvrir un bureau dans la cité du Cap-de-la-Madeleine, que toutes les affaires de ladite cité soient transportées à cette Banque.

L'échevin H. Pousignant demande le vote

Votent pour = Les échevins A. Devost, Geo. Buffard, alb. Boissonnaud & alp. Caron

Votent contre = Les échevins Le Lamy & Henri Pousignant

~~Motion adoptée sur division sur le champ~~

En l'honneur le Maire ne signe pas la résolution

H. M. B. ruy. m. l. B.

6616

Propose par l'échevin Geo. Buffard  
Appuyé par l'échevin alp. Caron

Et résolu que la permission de M. Alcide Demers pour de l'avoir de l'usé crebillé No 2 au prix de \$195 le sac de 98 lb soit accepté.

Adopté

Les échevins Geo. Buffard & alp. Caron quittent leur siège



6617

Propose par l'échevin Alb Boissonnault  
Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que la soumission de M. Arthur Therseault pour du charbon Buckwheat Welsh No-142 au prix de \$8.45 la tonne et du stou et chesnut Welsh @ \$13<sup>10</sup> et 13<sup>00</sup> respectivement soit acceptée.

Quantité: 50 Tonnes Buckwheat Welsh  
✓            6            ✓            Stou & chesnut Welsh.

Adopté

6618

Propose par l'échevin Ls Lamy  
Appuyé par l'échevin H Pousignant

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du travail de bien accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$10794<sup>35</sup> comme suit:-

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Crus nourriture | \$6,55 <sup>15</sup> |
| ✓ vêtements     | 805 <sup>00</sup>    |
| ✓ chauffage     | 1300 <sup>00</sup>   |
| ✓ Eau           | 76 <sup>00</sup>     |
| ✓ lumière       | 158 <sup>20</sup>    |
| ✓ abri          | 2300 <sup>00</sup>   |

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de novembre 1937 aux 318 chefs de famille et leurs 1350 dépendants ainsi qu'à 41 personnes vivant seules, formant un total de 1709 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

L'échevin H Pousignant quitte son siège.

6619

Propose par l'échevin Alp Devost  
Appuyé par l'échevin Alb Boissonnault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour les numéros de licences pour 1938 ainsi que pour des fardessus pour chef et constables.

Adopté.

6620.

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
Appuyé par l'échevin alb Devost

Et résolu que la présente séance soit ajournée sur les plaintes au rôle et sur les cas d'assistance municipale à être transmis par la Commission de chômage tel que mentionné dans une lettre de M. M<sup>r</sup> Beaumont en date du 30 septembre 1937 à mardi le 12 octobre 1937 @ 7 hrs P.M. et aussi concernant les travaux à exécuter en vertu de l'ordonnance du Bureau d'Hygiène daté du 2<sup>e</sup> février, 1937

Adopté

Et la séance est ajournée

Raoul Richelieu  
Maire  
J. Beaumont  
Secrétaire

---

Cronnee de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du 4 octobre 1937 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 12<sup>e</sup> jour d'octobre 1937 à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Richelieu M. M. Ls Lamy, Geo Buffard, alb. Buissonneau, H. P. Insignant et alb. Carson tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6621

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que l'évaluation de la Canada Steamship Lines Ltd (Admiral Shipbuilders Ltd) de cette cité soit amendée en y retranchant les items suivants:

|                  |                          |
|------------------|--------------------------|
| Camp House       | \$ 270 <sup>00</sup>     |
| Appelux          | 1475 <sup>00</sup>       |
| Bornes fontaines | 300 <sup>00</sup>        |
| 11 Poteaux       | 132 <sup>00</sup>        |
| No-46 Ponce      | 1500 <sup>00</sup>       |
|                  | <u>3627<sup>00</sup></u> |

|                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| Montant rapp.     | \$3627 <sup>00</sup>         |
| No-8 Turret Lathu | 800 <sup>00</sup>            |
| No-14 Drill       | 610 <sup>00</sup>            |
| No-78 Crane       | 9360 <sup>00</sup>           |
| 8 Amp @ #125.     | 1000 <sup>00</sup>           |
|                   | <u>\$15,397<sup>00</sup></u> |

Adopté

6622

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que le terrain non bâti sur une profondeur de 100 ps en front sur la rue St Laurent et appartenant à M. J. Roy soit évalué à 5 centiers du pied carré.

Adopté

6623

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que l'évaluation des bâtisses de M. Jos. Lannette situées au no-551 Notre-Dame soit portée au même montant que l'an dernier soit \$1900<sup>00</sup>

Adopté

6624

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu qu'une déduction de \$300. soit faite sur l'évaluation des bâtisses de M. Edmond Cosmeau, situées au no-453 Notre-Dame

Adopté

6625

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que le rôle d'évaluation pour 1938, tel que préparé par les évaluateurs de cette cité soit homologué en y insérant les corrections apportées par les résolutions nos- 6606-6607-6608-6609-6621-6622-6623 et 6624.

Adopté.

662A

Proposé par l'échevin La Ramy

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette municipalité sur billets à demande au taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an une somme jusqu'à concurrence de \$5000<sup>00</sup>

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande, au taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an et au montant total ne dépassant pas la somme de \$5000<sup>00</sup>

Adopté

662B

Attendu que le Ministère de la Santé par une ordonnance en date du 2 février 1937 a ordonné à cette municipalité de faire certains travaux d'équipement à la conduite principale et à la conduite de service des Révérends Pères Oblats;

Attendu que Ministère du Travail par une lettre signée par l'Honorable Ministre du Travail M. Wm Tremblay, offre à la cité de payer 50% du coût des matériaux, en plus la main d'œuvre à prendre des nécessités pour le coup-d'essai;

Attendu que pour commencer l'exécution de ces dits travaux de chômage il est nécessaire d'emprunter un montant jusqu'à concurrence du montant de \$5000. tant pour payer la part de la cité que celle du Gouvernement en partie; En conséquence par

Proposition de l'échevin La Ramy

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette municipalité à emprunter directement de la Banque Canadienne Nationale un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$5000. par billets à demande au taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an et remboursable par <sup>réglement</sup> l'emprunt sur vant la loi et particulièrement en conformité de l'article 112 des Statuts Révisés de Québec 1925.

Adopté

6678

Proposé par l'échevin R. Lamy

Appuyé par l'échevin M. Carm

Et résolu que ce conseil accepte l'offre faite par le Ministère du Travail par une lettre signée par l'Honorable Ministre M. Tremblay en date de 13 août 1937.

Le Maire et le Breffier <sup>port</sup> autorisés à faire exécuter les dits travaux.

Que ce conseil demande au Ministère du Travail les directives à suivre au sujet de l'exécution des dits travaux et ce conseil prie le Ministère d'accepter des remerciements pour cet octroi.

Adopté

6679

Proposé par l'échevin H. Proulx

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnault

Et résolu que ce conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre du Travail de sa décision d'autoriser le paiement des sommes nécessaires à la subsistance de certaines personnes plus ou moins incapables au travail et demande respectueusement si, dans les circonstances particulières semblées ici, la même faveur ne pourrait lui être continuée.

Adopté

---

Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau  
Maire  
J. Beaumier  
Breffier.

---



---

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 18<sup>ème</sup> jour d'octobre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire

Raoul Rochelleau M.M. Ls. Lamy, Geo Bouffard,  
 Alb. Boissonnaux, Henri Pousignant & Alphonse  
 Caron, tous echevins formant quorum sous la  
 présidence du maire au faubourg.

6630

Propose par l'échevin Alp. Caron  
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la  
 dernière assemblée régulière générale en date du 4  
 octobre 1937, ainsi que celui de l'ajournement en  
 date du 14 octobre 1937 soient adoptés tels que lus.  
 Adopté.

6631

|        |                              |              |                      |
|--------|------------------------------|--------------|----------------------|
| 2221 = | Municipalité Scolaire        | Taxes        | 24 <sup>90</sup> ✓   |
| 2222 = | Trésorerie Provinciale       | Reg # 198    | 10 <sup>00</sup> ✓   |
| 2223 = | J. Lannette "Trés."          | J.D 17/10/37 | 7000 <sup>00</sup> ✓ |
| 2224 = | Mun Scolaire.                | Taxes (3.50) | 3 <sup>00</sup> ✓    |
| 2225 = | J. Lannette tal              | Salaires     | 552 <sup>00</sup> ✓  |
| 2226 = | A Marchand tal               | ✓            | 238 <sup>00</sup> ✓  |
| 2227 = | J. Beaumier tal              | Rôle d'impôt | 29 <sup>50</sup> ✓   |
| 2228 = | D. A. Gilbert                | Timbres      | 30 <sup>00</sup> ✓   |
| 2229 = | La Cité du Cap               | Reg - 198    | 10 <sup>00</sup> ✓   |
| 2230 = | Gustave Cabellier            | Assurances   | 5 <sup>00</sup> ✓    |
| 2231 = | Garage Royer & Frère         | Gazoline     | 2 <sup>70</sup> ✓    |
| 2232 = | J. L. Rousseau               | ✓            | 15 <sup>76</sup> ✓   |
| 2233 = | Ray Bernier                  | Alarme       | 2 <sup>20</sup> ✓    |
| 2234 = | Le Nouvelliste Ltee          | Reg # 198    | 6 <sup>72</sup> ✓    |
| 2235 = | René de Colbel Teron Hoie    | Audition     | 20 <sup>00</sup> ✓   |
| 2236 = | Ministère de Terres & Forêts | Plans        | 6 <sup>50</sup> ✓    |
| 2237 = | Rochelleau & Frère           | appareils    | 63 <sup>08</sup> ✓   |
| 2238 = | La Cie J. B. Holland & Fil   | Opérette     | 2 <sup>80</sup> ✓    |
| 2239 = | Francis Hankin Hoie          | C.S. Mat     | 132 <sup>82</sup> ✓  |
| 2240 = | J. L. Murin                  | Cont         | 600 <sup>00</sup> ✓  |
| 2241 = | Canadian Ludlow Value        | B Fontaines  | 152 <sup>00</sup> ✓  |
| 2242 = | Shivers Tracteur             | Rue Royer)   | 8 <sup>00</sup> ✓    |
| 2243 = | M <sup>re</sup> Léon Meshak  | Tras Judic.  | 253 <sup>15</sup> ✓  |
| 2244 = | Carrière S. Maurice Ltee     | C.S. Mat     | 5 <sup>84</sup> ✓    |
| 2245 = | Francis Hankin Hoie          | ✓            | 2 <sup>80</sup> ✓    |
| 2246 = | Imprimerie Commerciale       | Reg 198      | 81 <sup>00</sup> ✓   |

257.27

|                             | Montant rapporté |                      |                 |   |
|-----------------------------|------------------|----------------------|-----------------|---|
| 2247 = I. J. Moore Rue Rée  | Opérateur        | 4257 <sup>27</sup>   | 4 <sup>70</sup> | ✓ |
| 2248 = Bureau d'eng.        | Cont             | 185                  |                 | ✓ |
| 2249 = Therneauet & Fil     | Charbon          | 157 <sup>98</sup>    |                 | ✓ |
| 2250 = Alfred Grenier       | Regards          | 360                  |                 | ✓ |
| 2251 = Alcide Demers        | Chevaux          | 30 <sup>65</sup>     |                 | ✓ |
| 2252 = Ed Boissonneau       | Fergeron         | 380                  |                 | ✓ |
| 2253 = J. Telesphire Nadeau | Puisais          | 67 <sup>94</sup>     |                 | ✓ |
| 2254 = J. B. Loranger       | Cont             | 50                   |                 | ✓ |
|                             | Total.           | 44,523 <sup>29</sup> |                 |   |

Propose par l'échevin Leo Buffard  
 Appuyé par l'échevin Alf Carson  
 Et résolu que les comptes tels que  
 plus haut décrits soient acceptés et payés  
 Adopté.

6632

## Avis de motion

Je soussigné, échevin de la cité, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant la fermeture de certaines parties de rues, l'exécution de certains travaux d'aqueducs et certains autres privilèges pour favoriser l'établissement d'usines de la Canadian Industries Ltd dans les limites de cette cité"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce dix-huitième jour du mois d'octobre 1937

(signé) Louis Lamy  
 Echevin de la Cité

L'échevin Alf Carson quitte son siège.

6633

Propose par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une lettre datée du 18 octobre 1937 et signée par M.M. J. Carignan & L. Naudet, donne option sur le lot No 417 du cadastre pour le prix mentionné et pour toutes taxes dues et exigibles avant ou lors de l'expiration du délai

d'option; ladite vente étant sujette aux servitudes actives et passives; ladite option est donnée aux conditions stipulées dans ladite lettre.

Adopté

6634

Proposé par l'échevin Geo. Buffard  
appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$10495<sup>00</sup> comme suit:

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Com. Municipale | \$ 6300.        |
| " Chauffage     | 600.            |
| " vêtements     | 850.            |
| " Eau           | 80              |
| " lumière       | 165.            |
| " abri          | <u>\$ 2500.</u> |

pour être distribuée en secours directs par cette municipalité au cours du mois de novembre 1937 aux 318 chefs de famille et leurs 1350 dépendants ainsi qu'à 40 personnes vivant seules formant un total de 1708 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté

6635

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que le trésorier soit autorisé d'aviser tous les contribuables qui doivent trois années de taxes ou plus qu'une vente prochaine, pour taxes dues, aura lieu

Adopté

Immédiatement après la lecture des procès-verbaux Son Honneur le Maire a donné, dans une lettre datée du 8 octobre 1937, les raisons qui avait motivé son refus de signer la résolution No-6615 de La Banque Provinciale du Canada. Le greffier en a fait la lecture et aucun vote n'a été demandé.



AVIS DE CONVOCATION.

A Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine. P.Q.

Avis, vous est par les présentes donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le MARDI le vingt-sixième jour du mois d'octobre, 1937. à sept heures de l'après-midi.

Cet avis est à l'effet:

- 1<sup>o</sup>- Prendre connaissance et passer et adopter une ou des résolutions, relativement à l'avis d'appel du rôle d'évaluation 1938. et relativement à l'avis d'action en dommages, Re: Accident côte à Rocheleau.
- 2<sup>o</sup>- De passer et adopter une ou des résolutions pour réaliser dans un bref délai, l'exécution des travaux projetés d'égoûts tel que mentionnés dans une ordonnance du Service Provincial d'Hygiène.
- 3<sup>o</sup>- De demander au Gouvernement Provincial de nous continuer la faveur de bénéficier du paiement de la subsistance des personnes plus ou moins inaptes au travail.

Donné sous mon seing, et le sceau de cette Cité  
ce vingt-troisième jour du mois d'octobre, 1937.

*J. Beaumier*  
Greffier de la Cité.

Le 21 octobre 1937 par le Bureau y mentionnés  
travaux de chômage découlant d'une ordonnance  
du Service Provincial d'Hygiène, mentionnés les  
dits travaux dans une lettre du Maire datée du  
21 octobre 1937 par le Bureau y mentionnés

d'option. Ladite vente est...  
actives et passives; ladite option est donnée aux con-  
ditions stipulées dans ladite lettre.

6634

Proposé par l'échevin Geo Burford  
appuyé par l'échevin Henri Poirignand

par les...  
Municipalité de...  
pour:

Com Nouvelles 6300

Chauffage

pour être distribué...  
Municipalité...  
318 chefs de famille...  
qu'à 40...  
de 1908...

6635

Proposé par l'échevin...  
appuyé par l'échevin Henri Poirignand

Il résulte que le...  
années de...  
pour...

Adopté

Motion de la séance

Immédiatement après la lecture des procès-  
verbaux son Honneur le Maire a donné, dans sa  
lettre datée du 8 octobre 1937, les raisons qui avait  
motivé son refus de signer la résolution No-6615 Re-  
La Banque Provinciale du Canada. Le Greffier en a fait  
la lecture et aucun vote n'a été demandé.

Lectures de diverses correspondances  
Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Breffier

Croûnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

À une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, Mardi le 7<sup>ème</sup> du mois d'octobre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Hamy, Georges Buffard, Alb. Boissonneau, Henri Pousignant et Alphonse Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6636

Propose par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que Me Léon Méthot C.É. soit, et est par la présente, nommé procureur à toutes fins que de droit dans les causes découlant ou pouvant découler des avis d'appel significatifs, un le 20 octobre 1937 et les trente-cinq autres formant deux groupes significatifs le 23 octobre 1937

Adoptés

6637

Propose par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que le député fédéral du Comté de Champlain M. H.C. Brunelle soit prié de nous obtenir du Gouvernement fédéral qu'il contribue aux travaux de chômage découlant d'une ordonnance du Service Provincial d'Hygiène, mentionnés les dits travaux dans une lettre du Maire datée du 21 octobre 1937 par le surplus y mentionnés

Ce conseil demande respectueusement à Monsieur le Député une réponse dans un bref délai étant donné la saison avancée et pour exécuter ces travaux le plus tôt possible.

Adopté.

6638

Proposé par l'échevin Henri Pousignant  
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnaux

Et résolu que ce conseil remercie l'Honorable Ministre du Travail de Québec de la faveur accordée quant au paiement, jusqu'au 31 octobre 1937, des dépenses encourues pour secourir les personnes plus ou moins incapables au travail, et demande respectueusement à l'Honorable Ministre que la même faveur lui soit continuée jusqu'au 31 décembre 1937.

Adopté

Et la séance est levée

Raoul Rochelleau  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Croûnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 2<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 1937, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Geo. Buffard, dep. Devst, Alb. Boissonnaux, Henri Pousignant et Alphonse Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

6639

Proposé par l'échevin dep. Caron  
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnaux

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 18 octobre 1937 ainsi que celui de la séance spéciale en date du 26 octobre 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

Les Comptes

6640

10 chiffres et H  
autres rayés sont  
nuls

|                 |   |  |                     |              |                              |
|-----------------|---|--|---------------------|--------------|------------------------------|
| 2255            | = | Liste de Paie au 16/10/37                  | Travaux Capital     | ✓            | 513 <sup>95</sup>            |
| 2256            | - | Joseph Lannette Presmes                    | S.D. 20/10/37       | ✓            | 2000 <sup>00</sup>           |
| 2257            | - | Municipalité Scolaire                      | Cl. Pay & Cont.     | ✓            | 86 <sup>00</sup>             |
| 2258            | - | "  | "                   | ✓            | 18 <sup>00</sup>             |
| 2259            | - | "  | "                   | ✓            | 35 <sup>56</sup>             |
| 2260            | - | Claude Despins                             | Cl. Mat. Remb.      | ✓            | 2 <sup>30</sup>              |
| 2261            | - | Aleide Demers                              | "                   | ✓            | 12 <sup>30</sup>             |
| 2262            | - | Joseph Lannette                            | Cetty - Cash        | ✓            | 70 <sup>25</sup>             |
| 2263            | - | Liste de Paie au 23/10/37                  | Travaux Capital     | ✓            | 679 <sup>70</sup>            |
| 2264            | - | Jos Lannette tal                           | Salaire au 30/10/37 | ✓            | 552 <sup>00</sup>            |
| 2265            | - | A Marchand tal                             | "                   | ✓            | 238 <sup>00</sup>            |
| 2266            | - | Jos Lannette Presmes                       | S.D. 27/10/37       | ✓            | 2000 <sup>00</sup>           |
| <del>2267</del> | - | <del>"</del>                               | <del>"</del>        | <del>✓</del> | <del>2000<sup>00</sup></del> |
| 2268            | - | "  | "                   | ✓            | 2000 <sup>00</sup>           |
| 2269            | - | Liste de Paie au 30/10/37                  | Travaux Capital     | ✓            | 552 <sup>75</sup>            |
| 2270            | - | Francis Hankin Hoy                         | Cl. Mat. Cap        | ✓            | 331 <sup>33</sup>            |
| 2271            | - | Napoleon Loranger                          | Cl. Mat. main       | ✓            | 349 <sup>50</sup>            |
| 2272            | - | Bureau d'entg                              | Mutatis             | ✓            | 10 <sup>00</sup>             |
| 2273            | - | J Ble Loranger                             | Aqueduc Cl. Mat     | ✓            | 599                          |
| 2274            | - | Ch. Grandmont M. de Blais H. de L. Caspary | Constitue           | ✓            | 6 <sup>00</sup>              |
| 2275            | - | Canada Iron & Steel Ltd                    | Aqueduc Cl. Mat     | ✓            | 1498 <sup>72</sup>           |
| 2276            | - | Shawinigan W & P Co. Ltd                   | Ecl. & Energie      | ✓            | 479 <sup>87</sup>            |
| 2277            | - | Carriere Sr Maurice Ltee                   | C. terre            | ✓            | 598                          |
| 2278            | - | Bell Telephone Coy of Canada               | Loys & Mess.        | ✓            | 24 <sup>92</sup>             |
| 2279            | - | Delisle Auto Acces Ltee                    | Camion              | ✓            | 3 <sup>50</sup>              |
| 2280            | - | Therrien & Fil                             | Chauffage aqueduc   | ✓            | 70 <sup>23</sup>             |
| 2281            | - | Edm. Bergeron                              | Huile de Charbon    | ✓            | 420                          |
| 2282            | - | Massonette & Fils Ltee                     | Mat. Capital        | ✓            | 349 <sup>81</sup>            |
| 2283            | - | Nap Loranger                               | Matériaux           | ✓            | 350 <sup>05</sup>            |
| 2284            | - | Impremere Sr Patrice                       | Coperture chômage   | ✓            | 97 <sup>2</sup>              |
| 2285            | - | Alfred Simeon                              | Regards             | ✓            | 145                          |
| 2286            | - | J E Bulay                                  | Chevaux ent         | ✓            | 22 <sup>40</sup>             |

|         |       |                      |                  |                       |
|---------|-------|----------------------|------------------|-----------------------|
| 6640-   | 2287- | Adolphe Biron        | Nouveaux Capital | ✓ 405 <sup>00</sup>   |
| (suite) | 2288- | François Courteau    | " "              | ✓ 469 <sup>80</sup>   |
|         | 2289- | Garage Royer & Frère | Gazoline         | ✓ 9 <sup>99</sup>     |
|         | 2290- | Jos Lannette         | Betty - Cash     | ✓ 24 <sup>33</sup>    |
|         | 2291- | Municipalité Secl.   | Clay & Cont.     | ✓ 87 <sup>12</sup>    |
|         | 2292- | Banque Can Nat.      | Int Com.         | 14027 <sup>91</sup>   |
|         | 2293  | " " "                | Remb. d'emp.     | ✓ 30896 <sup>55</sup> |
|         |       |                      | Montant rapp     | 11968 <sup>98</sup>   |
|         |       |                      | Total            | 47,889 <sup>68</sup>  |

Propose par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauel

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6641

Propose par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le Breffré soit autorisé à acheter une couronne de fleurs à l'occasion de la fête de l'Armistice qui doit avoir lieu le 11 novembre prochain.

Adopté

6642

Propose par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 11015<sup>00</sup> comme suit:

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Cost nourriture | \$ 6400 <sup>00</sup> |
| ✓ vêtements     | 900 <sup>00</sup>     |
| ✓ chauffage     | 850 <sup>00</sup>     |
| ✓ eau           | 85 <sup>00</sup>      |
| ✓ lumière       | 180 <sup>00</sup>     |
| ✓ abri          | 2600 <sup>00</sup>    |

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de décembre 1937 aux 286 chefs de famille et

leurs 1731 dépendants ainsi qu'à 30 personnes vivant seules, formant un total de 1547 nécessiteux hors de cette municipalité.

Adopté

6643-

Proposé par l'échevin Alb Boissonnault  
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le tableau à l'article 9 du règlement No-198 soit amendé en y remplaçant les No- d'obligation actuellement insérés par les suivants:

| <u>Année</u> | <u>Série "A"</u> | <u>Série "B"</u> |
|--------------|------------------|------------------|
| 1938         |                  | 1 - 2            |
| 1939         |                  | 3 - 4            |
| 1940         |                  | 5 - 6            |
| 1941         |                  | 7 - 8            |
| 1942         | 1                | 9 - 10           |
| 1943         | 2                | 11 - 12          |
| 1944         | 3                | 13 - 14          |
| 1945         | 4                | 15 - 16          |
| 1946         | 5 - 6            | 17 - 18          |
| 1947         | 7 - 8            | 19 - 20          |
| 1948         | 9 - 10           | 21 - 22          |
| 1949         | 11 - 12          | 23 - 24          |
| 1950         | 13 - 14          | 25 - 26          |
| 1951         | 15 - 16 - 17     | 27 - 28          |
| 1952         | 18 - 19 - 20.    | 29 - 30.         |

Adopté

6644.

Proposé par l'échevin Alf. Caron  
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que Monsieur Alphonse Devost soit élu pro-maire pour le terme finissant le 31 Décembre 1937.

Adopté

6645

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que ce conseil, faisant suite à une lettre signée par le greffier et son

assistant, exposant le surcoût d'usage depuis le 15 septembre 1937 dernier, fixé les salaires à \$35<sup>00</sup> et \$28<sup>00</sup> par semaine respectivement et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1937.

Toutes résolutions antérieures concernant la fixation des salaires du Breffier et de son assistant soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit.

L'échevin H. Pousignant demande le vote  
 Pour : Les échevins A. Devost, Geo. Buffard, Albert  
 Boissennauet et Aep. Caron

Vote contre : L'échevin Henry Pousignant

Adopté sur division

6646

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le Breffier soit autorisé à demander des soumissions par écrit, pour l'achat d'une charue en "V" devant être adaptée à notre camion Graham 3 tonnes

Le prix devra mentionner l'usure, insurable et garanti.

Adopté.

6647

Attendu que le conseil de cette cité par une résolution a demandé à la Banque Canadienne Nationale de cette cité de réduire le taux sur les avances, de 5% @ 4%

Attendu que la Banque Canadienne Nationale a répondu par l'entremise de son branch local que les comptes et les entrées aux livres ne leur permettait pas de réduire le taux d'intérêt actuellement chargé et qu'il ne pourrait faire mieux que 5% tel qu'actuellement;

Attendu que ce conseil par l'entremise de quelques échevins ont approché le branch de la Banque Provinciale des Trois-Rivières et a formulé la même demande que celle qui avait déjà été formulée par résolution à la Banque Canadienne Nationale et que le Directeur-chef de ladite Banque Provinciale



du Canada a répondu par l'entremise de son Secant  
que ladite Banque Provinciale ne pourrait pas avan-  
cer au taux de 4% mais qu'ils seraient disposés à faire  
les avances à la Cite au taux de 4 1/2% l'an;

Attendu qu'à la suite d'une résolution  
proposée en séance régulière à l'effet de donner les  
affaires de la cite à la Banque Provinciale, la Banque  
Canadienne Nationale a accédé à la cite la reduc-  
tion de 5% @ 4 1/2% sans que la cite en fasse la  
demande et ce au détriment de la Banque Pro-  
vinciale du Canada en conséquence

Sur proposition de l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Aep. Caton

Il est résolu que ce conseil en raison  
de tous les attendus mentionnés plus haut, trans-  
fère à la Banque Provinciale du Canada les af-  
faires de la Cite en ce qui concerne les avances à  
la cite et le ou les comptes d'épargne.

Le vote est demandé par l'échevin H. Pousignant  
Vote pour = Les échevins A. Devost, Geo. Buffard, Alb.

Boissonault Aep. Caton

Vote contre = L'échevin Henri Pousignant

Le maire ne signe pas maintenant

6648

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que des soumissions soient  
demandées à la Omega Cie et à la Fairbank Morse  
pour connaître le coût d'un moteur à l'huile  
cristalle lequel servirait à pomper l'eau en rempla-  
çant les moteurs à l'électricité actuellement en usage.

Attendu que le changement fait il  
épargnerait aux contribuables aux moins \$ 800. @  
\$ 900. annuellement.

Adopté

Lecture faite de diverses correspondances

Et son Honneur le Maire leve la séance

Ruon Rochelleau

Maire  
Beauchamp  
Bellier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 8 ième jour du mois de novembre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Georges Bouchard, Mep. Devost Henri Pousignant et Mep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6649

Proposé par l'échevin Mep. Caron.

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que la résolution No-6649 faite et passée le 2 novembre 1937 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

6650

Proposé par l'échevin Mep. Devost

Appuyé par l'échevin Mep. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$14570<sup>00</sup> comme suit :-

Cost nourriture \$8300.

" chauffage 2500.

" vêtements 1100.

" eau 85.

" lumière 185.

" abri 2400.

pour être distribué en secours direct par cette municipalité durant le cours du mois de décembre 1937 aux 286 chefs de famille et leurs 1231 dépendants ainsi qu'à 30 personnes vivant seules formant un total de 1547 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6651

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Approuvé par l'échevin Aep. Carson

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 5 novembre, 1927.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

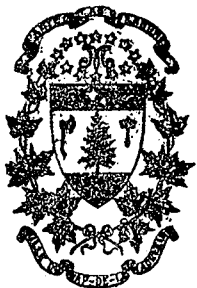
CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET :  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le lundi, le cinquième jour du mois de novembre, de l'année mil neuf cent vingt huit, à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième jour de novembre, mil neuf cent vingt huit.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.

Cette séance est convoquée par son honneur le Maire pour les raisons suivantes:

- 1<sup>o</sup>- Passer et adopter une résolution Re-demande d'octroi pour décembre 1927
- 2<sup>o</sup>- Passer et adopter une résolution pour adopter l'échelle d'hiver telle que soumise par LA COMMISSION DU CHOMAGE par sa lettre en date du 4 novembre, 1927.

\*\*\*\*\*

6653

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Approuvé par l'échevin Aep. Carson  
Et résolu que ce conseil autorise son honneur le Maire et M. l'échevin Aep. Devost à aller à Québec

Province de Québec

Cité de la Cap-de-la-Madeleine

Assemblée spéciale du conseil de la  
Cité de la Cap-de-la-Madeleine laquelle a  
régulièrement convoquée par son conseil le  
fut pour discuter et statuer sur les  
affaires de la ville le mardi 12 novembre 1931 à

1931  
CAP-DE-LA-MADELEINE

Le Maire Louis Robitaille M. M. Louis Robitaille  
M. M. Louis Robitaille M. M. Louis Robitaille  
A son honneur le Maire  
Messieurs les échevins  
Cité de la Cap-de-la-Madeleine.

6649

AVIS

Avis vous est par les présentes donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité  
de la Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
l'Hotel-de-Ville, le ... de l'année mil neuf

6650

Donné sous mon seing en la cité de la Cap-de-la-Madeleine, ce ...  
jour de ... mil neuf cent vingt

LE GREFFIER

|   |          |       |
|---|----------|-------|
| " | Chapelle | 2500. |
| " | Éléments | 1100. |
| " | École    | 65.   |
| " | Église   | 185.  |
| " | Autre    | 2400. |

pour les habitants en vertu d'un décret de la  
municipalité durant le cours du mois de décembre 1931  
aux 286 chefs de famille et leurs 1231 dépendants  
ainsi qu'à 30 personnes vivant seules formant  
un total de 1547 personnes hors de cette mu-  
nicipalité.

Adopté.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITE DE  
LA-MADELEINE  
No. C-323  
Sujet:  
ORDRE DU CONSEIL



6651

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Approuvé par l'échevin Geo Carson

ANNEXE DE L'AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLEE SPECIALE

30- Passer et adopter une ou des résolutions faisant suite aux suggestions faites par l'Honorable Ministre du Travail de Québec, relativement aux personnes plus ou moins incapables au travail. Ladite lettre est datée du 29 octobre, 1937.

Cette partie de l'avis fait partie intégrale de l'avis auquel il est attaché.

Daté à Cap-de-la-Madeleine, ce cinquiesme jour du mois de novembre, 1937.

*J. Beaumier*  
Greffier de la Cité.

6653

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Approuvé par l'échevin Geo Carson  
Et résolu que ce conseil autorise son honneur le Maire et M. l'échevin Geo. Devost à aller à Québec

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

ARRÊTÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION PARLEMENTAIRE

Le Parlement du Canada se réunira le mardi 22 octobre 1951 à 10 heures précises de l'après-midi à la Chambre des Communes, Ottawa, en vertu de l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le Parlement du Canada se réunira le mardi 22 octobre 1951 à 10 heures précises de l'après-midi à la Chambre des Communes, Ottawa, en vertu de l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le Parlement du Canada se réunira le mardi 22 octobre 1951 à 10 heures précises de l'après-midi à la Chambre des Communes, Ottawa, en vertu de l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada.

*[Signature]*  
Le Secrétaire



Municipalité durant le cours du mois de décembre  
aux 286 chefs de famille et leurs 1231 dépendants  
ainsi qu'à 30 personnes vivant seules formant  
un total de 1547 personnes sous de cette mu-  
nicipalité.

adopté.

6651

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Casin

Et résolu que l'échelle d'heures telle que soumise par la Commission du chômage de cette cité, et dont copie restera annexée à la présente résolution pour en faire partie, soit adoptée et soumise au département du Ministère du Travail pour y être approuvée d'une manière définitive.

Le conseil, par la présente résolution, demande à ce que cette échelle soit en vigueur aussitôt que possible, sur la session prochaine.  
Adoptée.

6652

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1937 suivant communication du Ministère du Travail un grand nombre de famille et de personnes seules se trouveraient assistées uniquement par la Cité et que ces cas constitue, pour une bonne partie, des mères nécessiteuses au sens de la loi;

Il est proposé par l'échevin Henri Pousignant  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministère du Travail de qui relève l'application de la loi de secours aux mères nécessiteuses de lui accorder mensuellement les octrois nécessaires de secours à ces mères et à leurs dépendants en attendant que soit en opération cette dite loi;

Que ce conseil prie également le Secrétaire Provincial de lui accorder une aide substantielle pour secourir les vieillards et malades et leurs dépendants qui constitue le reste des personnes à secourir suivant ladite lettre.

Adopté

6653

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Casin

Et résolu que ce conseil autorise Son Honneur le Maire et M. l'échevin Aep. Devost à aller à Québec

sous rencontre de l'Honorable Ministère du Travail et de l'Honorable Secrétaire Provincial pour les fins mentionnées dans la résolution 6652. Que le Député M. U. W. Rousseau soit prié d'accompagner cette délégation afin d'appuyer cette requête.

Adopté

Et Son Honneur le Maire lève la séance.

Raoul Rochelieu

Maire

J. Beaumier

Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le quinzième jour du mois de novembre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelieu M.M. Louis Lamy, Geo. Bouffard, aep. Devost, alb. Boissonneau, H. Pausignant aep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6654

Proposé par l'échevin aep. Devost  
appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le vote soit demandé de nouveau sur la résolution 6647 relativement au transport à la Banque Provinciale du Canada des comptes d'épargne et des avances,

Votent pour = Les échevins a. Devost Geo. Bouffard alb. Boissonneau et aep. Caron.

Votent contre = Les échevins L. Lamy + H. Pausignant

Adopté sur division

Son Honneur le Maire signe la résolution 6647 en date du 2 novembre 1937



6655

Proposé par l'échevin Geo Bruffard  
 Approuvé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil en date du 2 novembre 1937, ainsi que celui de la séance spéciale en date du 8 novembre 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6656

|        |                              |                 | 8 <sup>11</sup> 9 <sup>6</sup> |
|--------|------------------------------|-----------------|--------------------------------|
| 2294 = | J. Lannette val              | Salaires        | ✓ 552 <sup>00</sup>            |
| 2295 = | ✓ ✓                          | ✓               | ✓ 552 <sup>00</sup>            |
| 2296 = | A Marchand val               | ✓               | ✓ 238 <sup>00</sup>            |
| 2297 = | ✓ ✓                          | ✓               | ✓ 238 <sup>00</sup>            |
| 2298 = | J. Lannette Tres             | St. 3/11/37     | 17000 -                        |
| 2299 = | ✓ ✓                          | ✓ 9/11/37       | ✓ 2000 -                       |
| 2300 = | J. Beshro val                | S-D Loyer       | ✓ 418 <sup>75</sup>            |
| 2301 = | Liste de Que No-10           | Travaux @       | ✓ 268 <sup>08</sup>            |
| 2302 = | ✓ ✓ No-11                    | ✓ ✓             | ✓ 151 <sup>30</sup>            |
| 2303 = | J. Lannette                  | Cetty. Cash     | ✓ 45 <sup>40</sup>             |
| 2304 = | Une rue Aep. Caron           | Travaux @       | ✓ 10 <sup>00</sup>             |
| 2305 = | Adolphe Brin                 | ✓ @             | ✓ 59 <sup>40</sup>             |
| 2306 = | Alfred Grenier               | ✓ @             | ✓ 1 <sup>60</sup>              |
| 2307 = | J. Be. Lorange               | ✓ @             | ✓ 17 <sup>63</sup>             |
| 2308 = | Canada Iron & Steel          | ✓ @             | ✓ 357 <sup>89</sup>            |
| 2309 = | Carrière St Maurice          | ✓ @             | ✓ 24 <sup>93</sup>             |
| 2310 = | Armand Brumillard            | ✓ @             | ✓ 6 <sup>44</sup>              |
| 2311 = | H. Massicotte & F. Deser Rue | ✓ R+C           | ✓ 594 <sup>30</sup>            |
| 2312 = | Aephonso Roy                 | Suz             | ✓ 12 <sup>67</sup>             |
| 2313 = | T. J. Moore & Co Ltd         | Opetere         | ✓ 8 <sup>40</sup>              |
| 2314 = | J. Redon "Lettier"           | Sellerie        | ✓ 11 <sup>00</sup>             |
| 2315 = | Raymond Bernier              | Alarme          | ✓ 2 <sup>60</sup>              |
| 2316 = | Le Nouvelliste Ltee          | Com             | ✓ 10 <sup>08</sup>             |
| 2317 = | Kerr & Llamas off app Ltd    | Opetere         | ✓ 27 <sup>00</sup>             |
| 2318 = | Imprimerie St Patrice        | ✓               | ✓ 11 <sup>50</sup>             |
| 2319 = | Delisle auto Acc.            | appareils       | ✓ 7 <sup>06</sup>              |
| 2320 = | Pharmacie Carreault          | Cahier de de de | ✓ 28 <sup>30</sup>             |
| 2321 = | Hôpital St Joseph            | ✓               | ✓ 5 <sup>00</sup>              |
| 2322 = | J. E. Cratte                 | accrément       | ✓ 121 <sup>36</sup>            |
| 2323 = | Rocheleau & F. Deser         | appareils       | ✓ 85 <sup>75</sup>             |

1.856.44

|              |                             | Montant Rapporté | 1856. <sup>44</sup>  |
|--------------|-----------------------------|------------------|----------------------|
| 6656 (suite) | 2324 = Edmond Bodin         | Aliénés          | √ 12 <sup>00</sup>   |
|              | 2325 = Mun. Scolaire du Cof | Clay + Log bow   | √ 67 <sup>52</sup>   |
|              | 2326 = Jules Roy            | Bazoline         | √ 16 <sup>21</sup>   |
|              | 2327 = Alcide Demers        | Chevaux          | √ 40 <sup>85</sup>   |
|              | 2328 = Amédée Coulombe      | Hôtel de Ville   | √ .75                |
|              | Total                       |                  | √ 1993 <sup>11</sup> |

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin alp. Caron.

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6657

Proposé par l'échevin alp. Caron

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que la permission de M. J. B. Loranger pour les numéros de licences pour 1938, au prix de \$ 74<sup>56</sup> pour les quantités demandées, soit accordée.

Adopté

6658

Proposé par l'échevin Aphonse Caron

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que Monsieur Henri Charlier soit réinstallé dans ses fonctions.

Adopté.

6659

Proposé par l'échevin alp. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que ce conseil, par la présente, une demande à la Compagnie Consolidated Paper Corporation Ltd de céder une licencie de terrain de 10-pieds de largeur, dans le but d'élargir la rue Notre-Dame pour la partie qui se trouve entre la propriété de Monsieur J. B. Loranger à aller jusqu'aux limites de la cité.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise aux autorités de la Ci. Consolidated Paper Corp.

Adopté.

6660

Proposé par l'échevin Aep Devost

Appuyé par l'échevin Henri Trousignant

Et résolu que le conseil de la Cité du Cap demande à la Three Rivers Traction d'améliorer le service dans ladite cité en y <sup>ajoutant</sup> un autre autobus à ceux déjà en usage.

Attendu qu'environ le tiers de la population voyage debout;

Attendu que la Compagnie rendrait un grand service à la population tout en se protégeant elle-même;

Attendu qu'il est aussi demandé à ladite compagnie de mettre des indications aux arrêts afin d'orienter la population.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Gerant de ladite compagnie afin qu'il puisse prendre cette résolution en sérieuse considération.

Adopté.

6661

Attendu qu'une requête a été transmise à ce conseil et lue de 2 novembre 1937, relativement à une demande de permis pour se former en club ou association dans un but de récréation et de distraction pour l'esprit et de délassement pour le corps sous le nom de "Club St-Jacques" et devant <sup>avoir</sup> son siège d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Il est proposé par l'échevin Henri Trousignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde la permission que soit octroyé un permis aux requérants.

Le vote est demandé par l'échevin Aep Caron  
 Volent pour: Les échevins L. Lamy et B. Bousmanes  
 et H. Trousignant.

Volent ~~contre~~: Les échevins A. Devost, B. Bouffard,  
 Aep Caron.

Son Honneur le Maire vote en faveur de la motion principale adoptée.

6662

Proposé par l'échevin H. Pousignant,  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la présente séance  
soit ajournée à Lundi le 22 novembre courant  
pour toutes les choses inachevées et pour consi-  
dérer tout ce qui n'a pu l'être en séance régu-  
lière.

Adopté

Et la séance est levée.

Rueul Rocheleau

Maire

J. Beaumier

Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un ajournement de la séance régulière du  
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date  
du 15 novembre 1937 lequel ajournement fut tenu au  
lieu et place ordinaires des sessions lundi le 22ième  
jour du mois de novembre 1937 à lequel ajournement  
étaient présents Son Honneur le Maire Rueul Rocheleau  
M.M. Ls. Lamy, Geo Buffard, Aep Devost, Alb Boisson-  
nauet et Aep Caron tous échevins formant quorum  
sous la présidence du maire au fauteuil.

6663-

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnauet

Et résolu que le compte de la Casserie  
Dr Louis au montant de \$ 64<sup>00</sup> soit accepté pour paiement

Adopté

6664

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que ce conseil accepte de  
payer les comptes de médecins avec une réduction de  
50%, au cas de refus de la part de médecins le brief  
est autorisé à renvoyer les dits comptes.

Adopté

6665

Proposé par l'échevin Aep Devist

Appuyé par l'échevin Aep Caron

Et résolu que ce conseil avise les medecins qui au lieu d'un compte pour soins medecaux ne sera reconnu pour paiement à moins que ces dits comptes ne soient munis d'une autorisation mentionnant le montant autorisé et ces dites autorisations devant, de préférence, être signées par l'échevin du quartier

Adopté

6666

Proposé par l'échevin Aep Caron

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnaud

Et résolu que la soumission de M.M. Richeleau & Frie pour une charrue à neige Type V marque Baker Model 161 avec attachement et levée hydraulique, installée sur camion et garantie pour 17 mois, au prix de \$600. net soit accepté.

Adopté

6667

Attendu que la Cie Bates Valve Bag Coy a payé un montant substantiel en plus du montant tel qu'homologué et prévu au budget;

Attendu qu'il est nécessaire d'attribuer comme dépense le dit montant ou partie du dit montant;

Il est proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep Caron

Et résolu que ladite somme ou partie de ladite somme soit employée comme dépenses prévues à la résolution précédente pour l'achat d'une charrue à neige en remplacement de la pelle et pour l'amélioration et l'enlèvement de la neige pour la saison d'hiver 1937-1938

Adopté

6668

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la Cite, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cite je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement

intitulé "Règlement pour amender le règlement No-61 et ses amendements relativement à la fixation des tarifs à être payés pour service de l'eau et à l'installation d'appareils enregistreurs à ces fins"

Fait et signé au Cop-de-la-Madeline ce 22 novembre 1937.

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité.

6669

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau  
Appuyé par l'échevin Alf. Caron

Est résolu que le salaire de M.M. Noël Vaugeois, Henri Cleard et Jude Poupin soit fixé à \$21. par semaine chacun et ce à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 1937

Toutes résolutions antérieures concernant la fixation des salaires des employés sus-mentionnés sont abrogées.

Adopté

6670.

Proposé par l'échevin Leo Bouffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que ce conseil, faisant suite à une lettre signée par le Trésorier, fixe le salaire de ce dernier à \$35<sup>00</sup> par semaine et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1937.

Toutes résolutions antérieures concernant la fixation du salaire du Trésorier sont révoquées et annulées à toutes fins que de droit

Adopté

6671

Proposé par l'échevin Leo Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alf. Caron

Est résolu que le salaire de M.M. Un Normandin, H. Rousseau, S. Barbeau, Ed. Pagnon, Le Chr. Maillet de la Vallée, H. Charlier, P. L. Heuzeux, A. Marchand, L. Lorange, L. Langis et A. Béaudin soit augmenté de \$2<sup>00</sup> par semaine chacun et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1937

Adopté

6672x

Propose par l'échevin Aep. Caron  
 appuyé par l'échevin Alb. Boissonnauet  
 Et résolu que le salaire de M. Willie Dargis soit porté à \$20<sup>00</sup> par semaine et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1937.

Adopté

6673x

Propose par l'échevin Leo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Devost  
 Et résolu que ce conseil ne se considère pas tenu de payer les taxes municipales et scolaires tel que le mentionne le contrat passé le 27 octobre 1933 entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine et M. Leo Lushood et qu'en conséquence ledit Leo Lushood soit avisé par lettre recommandée de payer dans un court délai les taxes municipales et scolaires dues et exigibles depuis ladite date du 27 octobre 1933 jusqu'à ce jour et pour l'avenir; ce conseil considère cette partie dudit contrat comme illégale et prie ledit Leo Lushood d'agir en conséquence.

Adopté.

6674x

Résolution transmise à la famille le 6 novembre 1937.

Propose par l'échevin Leo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Henri Tasseignant  
 Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Madame Noël Vaugois, épouse d'un de nos mieux employés permanents de cette cité.

Le conseil se joint à la population pour transmettre à la famille éplorée leurs plus sincères sympathies.

Adopté à l'unanimité

6675x

Propose par l'échevin Leo Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron  
 Et résolu que le greffier soit autorisé à retourner la correspondance de la Chambre de Commerce

en signe de protestation ~~contre~~ le président actuel de  
ladite chambre

Adopté

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Rouel Rochelleau,

Maire

J. Beaumier

Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée spéciale du conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée régu-  
lièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut  
tenue aux lieu et place ordinaires des sessions  
vendredi le 2<sup>e</sup>ème jour de novembre 1937 à laquelle  
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire  
Rouel Rochelleau M.M. Louis Lamy, Geo Buffard,  
Aep Devost, Alb. Boissonneau, Henri Poirignont  
et Aep. Caron tous échevins formant quorum sous  
la présidence du Maire au fauteuil.

Le Breffier donne lecture de l'avis de convo-  
cation, Son Honneur le <sup>Maire</sup> après avoir exposé les travaux  
que le Gouvernement Provincial est disposé à entre-  
prendre et les conditions à être remplies pour l'exé-  
cution de ces dits travaux le conseil passe et adop-  
te la résolution suivante

6676

Proposé par l'échevin Aep Caron

Approuvé par l'échevin H. Poirignont

Et résolu que la séance soit ajournée  
en comité par jusqu'à 9<sup>h</sup> 45<sup>h</sup> P.M.

Adopté

Après le comité de conseil continue la séance  
avec tous les membres présents à l'exception de l'éche-  
vin Aep Caron

6677

Proposé par l'échevin Aep Devost



Approuvé par l'échevin H. Gosselin  
Et résolu que la présente séance soit ajournée

CAP-DE-LA-MADELEINE, 23 novembre, 1957 192.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

**A V I S**

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le **V E N D R E D I** le **vingt-sixième** **novembre,** jour du mois de ..... de l'année mil neuf **trante-sept** cent vingt....., à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **23 ième** **novembre** jour de ..... mil neuf cent **vingt-trente-sept.**

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:  
Passer et adopter une ou des résolutions acceptant les conditions posées pour effectuer des travaux de chômage et pour hâter l'exécution des procédures à suivre en conséquence.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.

au même camp dans les bornes suivantes:  
Toute cette partie de terrain appartenant à MM. Ch. DeBlais, Ch. Perreault, Francais, Lorange, Donald Milot et les filles de Jésus borne à la rue Ste Madeleine

en signe de protestation contre le président actuel de  
ladite chambre

Adopté

Le conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolu par le conseil

M. J. J. J.

M. J. J. J.

M. J. J. J.

1921 CAP-DE-LA-MADELINE

A son honneur le Maire  
Messieurs les échevins  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

AVIS

Avis vous est par les présentes donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à  
l'Hotel-de-Ville le ..... jour du mois de ..... de l'année mil neuf  
cent vingt ..... à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... jour de ..... mil neuf cent vingt .....

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELINE  
ÉRIÈRE N<sup>o</sup> C3-2A



*[Signature]*  
LE GREFFIER

6676

Après le comité le conseil continue la séance  
avec tous les membres présents à l'exception de l'abbé  
vin des curés

6677

Proposé par l'échevin des Devost

Appuyé par l'échevin H. Proulx  
 Et résolu que la présente séance soit ajournée  
 à demain, samedi, le 27 novembre 1937 @ 7h30 P.M.  
 pour les mêmes sujets que prévus à l'avis de convocation  
 Adopté

Et la séance est ajournée.

Raoul Rochelleau  
 Maire  
 J. Beaumier  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A un ajournement de la séance spéciale du  
 26<sup>ème</sup> jour de novembre 1937 lequel ajournement fut  
 tenu au lieu et place ordinaires des sessions samedi  
 le 27<sup>ème</sup> jour de novembre 1937 à laquelle assemblée  
 étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau  
 M.M. Louis Lamy, Geo. Buffard, dep. Devost, Alb. Bois-  
 sonneau, H. Proulx et dep. Carm. tous échevins  
 formant quorum sous la présidence du maire au fau-  
 teuil.

Après la lecture de la résolution d'ajournement  
 le conseil passe et adopte la résolution suivante.

6678

Proposé par l'échevin Geo. Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil remercie l'Honorable  
 Ministre Provincial du Travail de sa décision de rem-  
 placer les secours directs dans cette cité par des travaux  
 publics.

Ce conseil accepte de fournir les terrains  
 nécessaires aux travaux de chômage convenus; savoir  
 les travaux des deux parcelles publiques dont l'une à l'étang  
 au moulin compris dans les bornes suivantes:

Toute cette partie de terrain appartenant à M.M. Ch.  
 DeBlais, J. P. Lavoie, François Lorange, Donat Milot  
 et les Filles de Jésus borné à la rue Ste Madeline

à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine  
 à CN DeBlais du côté nord-est longeant la partie indiquée  
 au rôle d'évaluation par le numéro du cadastre Pta-126  
 ayant une superficie de 33170., à la rue Brandmont, à  
 Jos Lannette à CN DeBlais longeant le terrain de la pa-  
 rade, à Dame CN Perreault, au Dr J N Perreault, à Isaac  
 Préjames à la ligne nord-est du No-125 du cadastre, à  
 la ligne est des numéros de subdivision 2-8 et 2-9 du  
 cadastre officiel du lot primitif No-125 appartenant à  
 CN DeBlais, à la rue St Philippe plus la partie de  
 terrain prolongeant la rue Loranger, vers l'étang sur  
 toute sa largeur de 66 pieds entre la Commission Sco-  
 laire de cette cité, la rue de Brandmont, CN DeBlais et l'étang  
 plus la partie de terrain prolongeant ladite rue Loranger  
 sur toute sa largeur de 66 pieds vers la rue St Philippe  
 entre la ligne nord-est du No-134 du cadastre et la rue  
 St Philippe;

Et l'autre parc public sur la rue Zusey compris  
 dans les limites suivantes, la ligne nord-est de la rue  
 St-Jacques, la rue Zusey, la ligne sud-ouest du No-171 du  
 cadastre et la voie du chemin du fer du C.P.R.

Et les travaux d'ouverture de terrassement et  
 de nivellement du prolongement de la rue Montplaisir  
 à sa largeur actuelle entre la rue St-Pierre et la rue  
 St-Haurent.

Adopté.

6679

### Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la cité du Cap-de-  
 la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps  
 et en la manière voulus par la loi et les régle-  
 ments de la cité, je proposerai et soumettrai à  
 le conseil un règlement intitulé "Règlement au-  
 torisant le conseil de cette cité à emprunter des ar-  
 gents nécessaires pour l'achat des terrains à l'exécution  
 des travaux de chômage, pour l'erection de deux  
 parcs publics et pour le prolongement de la rue  
 Montplaisir entre les rues St-Pierre et St-Haurent

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 27

novembre 1937

(signé) George Buffard  
Échevin de la Cité

6680

Proposé par l'échevin Aep Devost  
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer le poteau situé en face de la propriété située au no civique 546<sup>e</sup> Notre-Dame et ce au jour de stipulé dans une lettre en date du 27 novembre 1937 de la Cie sus-mentionnée.

Adopté

6681

Proposé par l'échevin H. Pousignant  
Appuyé par l'échevin G. Buffard

Et résolu que la présente séance soit ajournée @ 10<sup>h</sup> P.M. ce soir pour les mêmes sujets tels que prévus à l'avis de convocation.

Adopté.

6682

L'échevin Aep Carmi n'est pas présent lors de la passation des résolutions suivantes

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains et bâtisses appartenant à M. C. N. DeBlais et que ce conseil a accepté de fournir, par la résolution no 6678 comme terrains nécessaires aux travaux publics de chômage, pour la somme de \$5755<sup>00</sup> et sujet à certaines conditions mentionnées dans un contrat à être signé ce jour, par M. C. N. DeBlais en présence de M. Gilles Baribeau.

Adopté

6683

L'échevin Buffard quitte son siège.  
Proposé par l'échevin H. Pousignant  
Appuyé par l'échevin Aep Devost

Et résolu que la présente séance soit ajournée à mardi le 30 novembre 1937 @ 7<sup>h</sup> P.M.

Adopté

Et la séance est levée

Rasoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelene

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelene, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le sixième jour du mois de décembre 1937 @ 7h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Rasoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Geo. Buffard, Alf. Dewst, Alb. Boissonneau, H. Pansignant et Alf. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6684

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière en date du 15 novembre 1937, celui de l'ajournement en date du 27 novembre 1937, celui de l'assemblée spéciale du 7<sup>e</sup> novembre 1937 ainsi que celui de l'ajournement en date du 27 novembre 1937 soient adoptés tels que lus.  
Adopté

6685

9<sup>00</sup> P.M.

|        |                      |                |                      |
|--------|----------------------|----------------|----------------------|
| 2329 - | J. Lannette Trés.    | LD 17/11/37    | √ 7000 <sup>00</sup> |
| 2330 - | ✓ ✓                  | C. Cash        | √ 37 <sup>15</sup>   |
| 2331 - | ✓ ✓                  | LD. 24/11/37   | √ 7000 <sup>00</sup> |
| 2332 - | ✓ ✓                  | ✓ 26/11/37     | √ 7000 <sup>00</sup> |
| 2333 - | Mme Leclaire du Cap. | Opte Pay.      | √ 48 <sup>72</sup>   |
| 2334 - | J. Lannette          | C. Cash        | √ 16 <sup>07</sup>   |
| 2335 - | J. A. Gilbert        | Chimage        | √ 3 <sup>00</sup>    |
| 2336 - | Banque Can Nationale | Int Oblig      | √ 198 <sup>420</sup> |
| 2337 - | ✓ ✓ ✓                | Com & Int Imp. | √ 219 <sup>66</sup>  |
| 2338 - | J. Carufet val       | LD Loyers      | √ 197 <sup>00</sup>  |
| 2339 - | J. Lannette Trés     | ✓ 1/11/37      | √ 7000 <sup>00</sup> |
|        |                      |                | <u>18.380.60</u>     |

|              |  | Montant rapporté  | 18380 <sup>80</sup>  |
|--------------|--|-------------------|----------------------|
| 6685 (suite) | 2340 - Canadian Fairbanks Mose                   | Cont U.           | 16 <sup>83</sup> ✓   |
|              | 2341 - A Coulombe val                            | Sec Contrôleur    | 9 <sup>56</sup> ✓    |
|              | 2342 - La Cité du Cap                            | surplus.          | 68 <sup>49</sup> ✓   |
|              | 2343 - ✓ ✓                                       | Délégation        | 17 <sup>00</sup> ✓   |
|              | 2344 - J. Lannette Trés                          | C. Cash           | 31 <sup>41</sup> ✓   |
|              | 2345 - Emery Ganneton                            | Malax & Tract     | 81 <sup>06</sup> ✓   |
|              | 2346 - Shawinigan W.P.                           | Eclairage         | 378 <sup>49</sup> ✓  |
|              | 2347 - ✓ ✓ ✓                                     | Energie           | 167 <sup>59</sup> ✓  |
|              | 2348 - Donat Turmel                              | Secours           | 7 <sup>03</sup> ✓    |
|              | 2349 - René de Costet Secom Hbe                  | Audition          | 20 <sup>00</sup> ✓   |
|              | 2350 - Delisle Auto Acc                          | appareils         | 48 <sup>33</sup> ✓   |
|              | 2351 - ✓ ✓ ✓                                     | ✓                 | 7 <sup>6</sup> ✓     |
|              | 2352 - J. Ste Koranger                           | a. et mat Cap     | 2 <sup>35</sup> ✓    |
|              | 2353 - Edm Boissinvalet                          | Engerem           | 3 <sup>75</sup> ✓    |
|              | 2354 - Alcide Demers                             | Chevaux           | 32 <sup>20</sup> ✓   |
|              | 2355 - C. Abouin Eng                             | a et mat C.       | 20 <sup>00</sup> ✓   |
|              | 2356 - P. X. P. Hs Berlinguet                    | Arpenteur         | 47 <sup>50</sup> ✓   |
|              | 2357 - Alphonse Roy                              | Sazoline          | 8 <sup>37</sup> ✓    |
|              | 2359 <sup>8</sup> - Ruyer & Frere                | ✓                 | 40 <sup>05</sup> ✓   |
|              | 2360 <sup>59</sup> - Joseph Hardy                | Engerem           | 15 <sup>75</sup> ✓   |
|              | 2361 <sup>0</sup> - J. A. Nadeau                 | Sols              | 11 <sup>10</sup> ✓   |
|              | 2362 <sup>1</sup> - J. L. Vallée                 | pellerie          | 7 <sup>5</sup> ✓     |
|              | 2363 <sup>v</sup> - Emile Julien                 | Eclairage         | 24 <sup>80</sup> ✓   |
|              | 2364 <sup>4</sup> - P. A. Gilbert                | Alarme            | 2 <sup>00</sup> ✓    |
|              | 2365 <sup>5</sup> - Bell Telephone Coy           | Bel Mess          | 25 <sup>22</sup> ✓   |
|              | 2366 <sup>6</sup> - Alfred Brienès               | Engerem           | 3 <sup>00</sup> ✓    |
|              | 2367 <sup>7</sup> - A. Bonmillard                | Saz Huile         | 15 <sup>78</sup> ✓   |
|              | 2368 <sup>8</sup> - P. J. Mars Hie               | papeterie         | 17 <sup>5</sup> ✓    |
|              | 2369 <sup>9</sup> - L. L. L. L.                  | 50 de Secours     | 3 <sup>00</sup> ✓    |
|              | 2370 <sup>0</sup> - D <sup>me</sup> Edm Bergeron | Huile de Charbon  | 5 <sup>40</sup> ✓    |
|              | 2371 <sup>1</sup> - J. Beaumier val              | Rôle d'évaluation | 5 <sup>50</sup> ✓    |
|              | 2372 <sup>2</sup> - Raymond Bernier              | Alarme            | 5 <sup>60</sup> ✓    |
|              | 2373 <sup>3</sup> - Adolphe Beaumier             | Sazoline          | 14 <sup>85</sup> ✓   |
|              |  | Total             | 19376. <sup>57</sup> |

Croquis par l'échevin M. G. Buffard  
 Approuvé par l'échevin des Caron  
 Et résolu que les comptes tels que plus  
 Haut décrits soient acceptés et payés.  
 adopté.

6686

Propose par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le compte de M. Paul L. Auger au montant de \$300<sup>00</sup> soit accepté.L'échevin S. Bouffard demande le vote  
Volent pour = M. M. L. Lamy, Alb. Boussonnauet et H. Pousignant

Volent contre = M. M. A. Devost, S. Bouffard et A. Caron

En l'honneur le maire donne son vote personnel devant en faveur de la résolution.

Adopté par division.

6687

Propose par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que la résolution no-6664 faite et passée le 22 novembre 1937 soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

6688

Propose par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que tous les comptes de médecins autorisés par un membre du conseil soient acceptés sans paiement sauf les comptes produits pour accouchement au prix \$8<sup>00</sup> chacune qui sont aussi acceptés.

Adopté.

6689.

Propose par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que le trésorier soit autorisé à envoyer les comptes d'assistance publique payés ou à être payés par la cité, aux intéressés qui peuvent les acquitter et ce pour la période non prescrite; les intéressés devront prendre un arrangement avant le 18 décembre 1937.

Adopté

Ligne mille \$



6690

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Alb. Boissennault

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement et la fixation de salaires de Monsieur Théophile Ricard, soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6691

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Albert Boissennault

Et résolu que Monsieur Romeo Croteau soit engagé mécanicien de la corporation au prix de \$ 18<sup>00</sup> par semaine et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1937.

Adopté.

6692

Proposé par l'échevin Alb. Boissennault

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que M. Fancside Brodeur soit avisé de reprendre l'ouvrage comme contre-maître avec toute l'autorité que comporte le titre de Contre-maître.

Adopté.

6693

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que ce conseil prie la Cie International Paper Coy Saw mill de céder à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une lisière de terrain de 10 pieds de largeur en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Adopté.

6694.

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que ce conseil prie la Cie P. & W. Shipbuilders Ltd de céder à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une lisière de terrain de 10 pieds de largeur en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Adopté.

6695

Proposé par l'échevin Geo Buffard.

Appuyé par l'échevin Aep Devost

Et résolu que M. F. X. Jhus Berlinguette a. s. soit autorisé à faire le bonnage de tous les terrains compris ou visés par la résolution No. 6678.

Adopté.

6696

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alb. Buissonnaud

Et résolu que le Siffier soit autorisé à vendre au plus bas enchérisseur les routes d'hiver et ce à l'issue de la prochaine séance régulière

Ces dites adjudications ne seront valides que lorsqu'elles auront reçu l'approbation du conseil par résolutions.

Adopté.

—————  
 Lectures faite de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rocheleau

Maire

J. Beaumier

Siffier

—————  
 Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 20<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1937 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rocheleau M.M. Louis Hamy, Georges Buffard, Alb. Buissonnaud, Henri Pausignant et Aep Caton tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6697

Proposé par l'échevin Aep. Caton

Appuyé par l'échevin Alb. Buissonnaud

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelune en date du 6 décembre 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6697<sup>a</sup>

En vertu de la résolution no-6696 le greffier procède à la vente, par enchère, des routes d'huvi pour leur entretien, sujet à acceptation finale par le conseil par résolution.

Les dites routes ont été adjugées, par le greffier aux adjudicataires suivants avec la réserve mentionnée plus haut.

Route St Maurice, chemin St Malo pour la partie située dans les limites de la cité et le chemin conduisant à l'usine de pompage à M. Benoit Durois pour le prix de \$500.<sup>00</sup>

Route de Charvignan et le chemin Young pour la partie située dans les limites de la Cité, à Monsieur J. Binello pour le prix de \$300.<sup>00</sup>

Route du passage à M. Alphonse Thibault pour le prix de \$150.<sup>00</sup>

Les routes ainsi vendus n'ont pas été adoptés définitivement par le conseil, qui a remis l'acceptation finale pour la prochaine séance régulière.

6698

Proposé par l'échevin Louis Remy  
Approuvé par l'échevin H. Goussin

Et résolu que la résolution no-6688 faite et passée le 6 décembre 1937 relativement aux comptes des médecins soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

6699

Les comptes

|       |                      |          |
|-------|----------------------|----------|
| 2374- | Joseph Lannette Trés | 2300. ✓  |
| 2375- | ✓ ; ✓                | 2400. ✓  |
| 2376- | ✓ ; ✓                | 2000 ✓   |
|       |                      | \$ 6700. |

6699 (suite)

|      | Montant rapporté             | 6700 <sup>00</sup>     |   |
|------|------------------------------|------------------------|---|
| 2377 | Joseph Lannette Iris         | 2000 <sup>00</sup>     | ✓ |
| 2378 | ✓ ✓ val                      | 676 <sup>00</sup>      | ✓ |
| 2379 | L. Hermin                    | 2 <sup>10</sup>        | ✓ |
| 2380 | Jos Lannette                 | 34 <sup>52</sup>       | ✓ |
| 2381 | Imp Commerciale              | 14 <sup>04</sup>       | ✓ |
| 2382 | Garage Milot                 | 19 <sup>17</sup>       | ✓ |
| 2383 | Herve Muscault               | 6 <sup>25</sup>        | ✓ |
| 2384 | H Massucatte & Freres Ltee   | 173 <sup>28</sup>      | ✓ |
| 2385 | & marchand                   | 1 <sup>20</sup>        | ✓ |
| 2386 | L.B. Therreault              | 1 <sup>40</sup>        | ✓ |
| 2387 | J. E. Pratte                 | 70 <sup>17</sup>       | ✓ |
| 2388 | Gustave Castellier           | 48 <sup>00</sup>       | ✓ |
| 2389 | Imp. St. Patrice Entg        | 134 <sup>73</sup>      | ✓ |
| 2390 | Bureau d'enseignement        | 18 <sup>55</sup>       | ✓ |
| 2391 | Alfred Grenier               | 358                    | ✓ |
| 2392 | J. A. Nadeau                 | 392                    | ✓ |
| 2393 | G. A. Brun Entg              | 57 <sup>96</sup>       | ✓ |
| 2394 | Alphonse Hebert              | 19 <sup>57</sup>       | ✓ |
| 2395 | G. J. Moore                  | 9 <sup>40</sup>        | ✓ |
| 2396 | Dilisle auto acc.            | 30 <sup>55</sup>       | ✓ |
| 2397 | Alexis Demers                | 32 <sup>06</sup>       | ✓ |
| 2398 | Alphonse Roy                 | 189                    | ✓ |
| 2399 | Jules ✓                      | 6 <sup>25</sup>        | ✓ |
| 2400 | Jean R. Rousseau             | 187 <sup>6</sup>       | ✓ |
| 2401 | Henri Beliveau               | 17.91 17 <sup>21</sup> | ✓ |
| 2402 | J.B. Lavange                 | 190                    | ✓ |
| 2403 | Massucatte & Freres          | 41 <sup>52</sup>       | ✓ |
| 2404 | René de Cotter & Freres Ltee | 20 <sup>00</sup>       | ✓ |
| 2405 | Roland Rochefort             | 7 <sup>00</sup>        | ✓ |
| 2406 | Charmace Normand             | 7 <sup>00</sup>        | ✓ |
| 2407 | Houl & Freres Entg.          | 31 <sup>5</sup>        | ✓ |
| 2408 | Edmond Bodin                 | 31.5 32 <sup>00</sup>  | ✓ |
| 2409 | Le Nouvelliste               | 840                    | ✓ |
| 2410 | H Massucatte & Freres Ltee   | 100 <sup>00</sup>      | ✓ |
| 2411 | Moy. Lavange                 | 32 <sup>20</sup>       | ✓ |
| 2412 | Cite des 3 Rivières          | 90 <sup>86</sup>       | ✓ |
| 2413 | Dr. J.M. Bourgeois           | 56 <sup>25</sup>       | ✓ |
| 2414 | ✓ ✓                          | 35 <sup>25</sup>       | ✓ |

10691.60

6699 (suite)

|                             | Montant rapporté |   |
|-----------------------------|------------------|---|
| 2415 - Dr Louis Rochefort   | 10,671.68        |   |
| 2416 - Dr Chas Bernes inst  | 232.00           | ✓ |
| 2417 - ✓ ✓ ✓                | 217.75           | ✓ |
| 2418 - ✓ ✓ ✓                | 261.54           | ✓ |
| 2419 - ✓ ✓ ✓                | 244.35           | ✓ |
| 2420 - Le Presme Provincial | 175.75           | ✓ |
| 2421 - ✓ ✓                  | 2881.79          |   |
|                             | 4885.58          |   |
|                             | <u>#19570.44</u> |   |

Propose par l'échevin des Caron  
 appuie par l'échevin Louis Lamy  
 Et résolu que les comptes tels que plus  
 haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6700.

Propose par l'échevin Georges Buffard  
 appuie par l'échevin Louis Lamy  
 Et résolu que ce conseil apprend avec  
 regrets la mort de Monsieur R. J. Brant des Trois-  
 Rivières un des pumiers de l'industrie forestière  
 de la région et en particulier dans la cité du Cap-  
 de-la-Madeleine.

Ce conseil se joint à la population pour trans-  
 mettre à la famille ses plus sincères sympathies.

Adopté

Cette résolution fut transmise à la famille de  
 M. R. J. Brant le 14 décembre 1937.

6701

Propose par l'échevin Geo Buffard  
 Appuie par l'échevin des Caron  
 Et résolu, que ce conseil, à la demande  
 expresse des autorités religieuses des trois paroisses,  
 rennie tous les permis de danse concédés depuis l'été  
 dernier.

Adopté

6702

Propose par l'échevin Geo Buffard  
 Appuie par l'échevin Alb Boissonneau  
 Et résolu que demande soit faite et

est par les présentes faite auprès des autorités du département du ministère du Travail de leur vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$14565<sup>00</sup> comme suit:

Gratuit nourriture \$8300.

✓ chauffage 2500.

✓ vêtements 1100.

✓ eau 75.

✓ lumière 190.

✓ abri 2400.

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de janvier 1938 aux 345 chefs de famille et leurs 1495 dépendants ainsi qu'à 33 personnes seules formant un total de 1873 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté

6703

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Approuvé par l'échevin Alp Caron

Et résolu que le conseil soit autorisé à émettre un permis de construction pour reconstruire la glacière de M. Philippe Milette en le traitant de la même manière que M. Druel a été traité.

Adopté

6704

Proposé par l'échevin Georges Buffard

Approuvé par l'échevin Alp Caron

Et résolu que ce conseil, sans admettre sa responsabilité offre de payer un montant de \$200.<sup>00</sup> à Madame Arthur Arcand pour l'accident de trottoirs qui lui aurait été occasionné le 6 janvier 1937.

Si accepté par M. + Mde Arthur Arcand ces derniers devront nous signer une quittance complète et finale de toutes réclamations et fournir des preuves des détails donnés dans la lettre de Mde A. Arcand en date du 26 novembre 1937.

Adopté.

6705

Proposé par l'échevin H. Goussignat  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil en vertu du cha-  
pitre 257 S.R.O 1925 accorde, aux signataires, un per-  
mis pour la formation d'un club sous le nom de "Club  
"du Pont St Maurice"

Adopté.

6706

Proposé par l'échevin H. Goussignat  
Appuyé par l'échevin Aep Caton

Et résolu que ce conseil en vertu du cha-  
pitre 257 S.R.O 1925 accorde, aux signataires, un per-  
mis pour la formation d'un club sous le nom de  
"Club de la victoire"

Adopté.

6708

## Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps  
et en la manière voulus par la Loi et les règlements  
de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un  
règlement intitulé "Règlement pour amender le  
règlement 61 et ses amendements relativement à  
la fixation des tarifs à être payés pour service de  
l'eau et à l'installation d'appareils enregistreurs  
à ces fins"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 20  
décembre 1937

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la cité

6708

## Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps  
et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de la cité je proposerai et soumettrai à ce  
conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant  
l'octroi de certaines licences pour la vente de la bière  
dans des épiceries dérivées."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline ce 20 décembre  
1937

(signé) Aelphonse Caron  
Échevin de la Cité

6709

## Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière vaudus par la loi et les réglemens de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un réglemant intitulé "Réglemant autorisant le conseil de cette Cité à emprunter les argents nécessaires pour l'achat des terrains nécessaires à l'exécution des travaux de chômage par l'exécution de deux parcs publics et pour le prolongement de la rue Montplaisir entre les rues St-Pierre et St-Laurent"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline ce 20 décembre 1937

(signé) Georges Buffard  
Échevin de la Cité

6710

## Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière vaudus par la loi et les réglemens de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un réglemant intitulé "Réglemant autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline à prélever les fonds nécessaires par l'administration de la Cité pour l'année 1938"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeline ce 20 décembre 1937.

(signé) Georges Buffard  
Échevin de la Cité

6711

Proposé par l'échevin Georges Buffard  
Approuvé par l'échevin Aelphonse Caron

Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec M. Maurice



Duplessis, de nommer Conseiller Législatif Monsieur Jean Louis Barbeau, Maire de St Genevieve et Prefet du Comté de Champlain.

Le conseil prie l'Honorable Premier Ministre de remarquer les qualifications particulieres de Monsieur Barbeau, ancien député, et d'honorer par ce geste, le Comté de Champlain.

Tue copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Premier Ministre et aux journaux, ainsi qu'à M. W. Rousseau, député, avec priere de l'appuyer.

Adopté

6712

Proposi par l'échevin asp. Caron

Appuye par l'échevin Alb Boissonnault

Et résolu que conseil soumet respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail M. William Tremblay, que vu l'urgence d'exécuter des travaux d'égoûts dès cet hiver sur le boulevard Pompier pour prévenir des dommages au printemps, et vu la décision de l'Honorable Ministre de remplacer les services directs par des travaux publics, des travaux de chômage soient exécutés par la construction d'une ligne d'égoûts d'environ 20 pouces de diamètre sur une longueur d'environ 1150 sur la rue Pompier de la rue Royale à la rue Roche, pour décongestionner l'égoût de la rue Royale.

Les dépenses de matériaux sont estimées à \$2500.

Si l'Honorable Ministre avait des objections à l'exécution, dans un court délai, de ces travaux ou à fournir une contribution de cent pour cent pour ces travaux, ce conseil serait anxieux de connaître les propositions que l'Honorable Ministre voudrait lui soumettre.

Le conseil prie le dévoué député du Comté de Champlain M. W. Rousseau d'appuyer la présente résolution.

Adopté

6713

Attendu qu'il apparaît aux rapports financiers de la cité pour les années 1935 + 1936 un montant de \$12289<sup>90</sup> entré comme "Secours-décès à consolider"

Attendu que lors de la préparation du bilan pour l'année 1935 le crédit au compte "Surplus" n'était que de \$7457<sup>16</sup>

Attendu que le crédit au compte "Surplus" lors du dernier rapport financier est de \$50104<sup>87</sup> en conséquence sur proposition de l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Il est résolu que le montant de \$12289<sup>90</sup> apparaissant à l'"actif" comme "secours-décès à consolider" soit enlevé par une charge à être faite au compte de "Surplus"

Et que copie de la présente soit transmise à l'Auditeur de la Cité.

Adopté.

6714

Proposé par l'échevin H. Pausignant

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que la présente séance soit ajournée en comité pour jusqu'à 11<sup>40</sup> PM pour l'étude de l'achat des terrains pour l'ouverture de la rue Montplaisir et pour les parcs publics.

Adopté.

Au retour les échevins S. Buffard + Aep. Caron sont absents.

6715

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin H. Pausignant

Il est résolu que ce conseil offre de payer à la succession de D<sup>me</sup> Paul Martel et ses enfants le prix de \$0.07 au pied carré pour les deux lots situés dans le morceau de terrain faisant partie du prolongement de la rue Montplaisir et portant les Nos. 2204 + 2205 du 387 et 163 - 164 du 171

La dite offre ne comprendra, cependant, le montant requis, en pareil cas, par la succession, pour obtenir

de la commission d'autorisation de vendre ces dits lots.

Si accepté le maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette offre d'achat.

Adopté

6716

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin H. Maignant

Et résolu que les offres suivantes soient faites pour l'achat des terrains nécessaires au prolongement de la rue Montplaisir.

a) à René Rochefort #0.03 1/2 du pied carré pour la partie du lot No-171 sur toute sa largeur qui est de 463' le tout suivant plan annexé à la présente résolution.

b) à A. M. J. Roy #0.03 du pied carré pour le lot No-208 du cadastre 168, cette partie de terrain n'ayant pas été imposée depuis plusieurs années.

c) à A. Maurice Desilets #0.03 du pied carré pour le lot No-1071<sup>a</sup> du cadastre 387, cette partie de terrain n'ayant pas été imposée depuis plusieurs années.

Adopté

6717

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin H. Maignant

Et résolu que les offres suivantes soient faites pour l'achat des terrains nécessaires à l'exécution d'un parc sur la rue Fussey

a) à A. M. Maurice Desilets #0.03 1/2 du pied carré pour la partie de la rue St-Henri située sur la rue Fussey d'une profondeur de 40' x 50' le long de la dite rue, et #0.01 1/2 du pied carré pour 66343 pds carrés étant la balance la balance du terrain lui appartenant et <sup>tel</sup> que décrit au plan y annexé.

b) à A. M. Ernest Apenauet #0.03 1/2 du pied carré pour le lot No-1322 du cadastre 387 située le long de la rue Fussey

c) à A. M. J. Tanquay #0.03 1/2 du pied carré pour l'un des lots, Nos 2270-2271-2272 du cadastre-387 sur une profondeur de 40' par la largeur qu'il possède du côté

62371

(6717)

de la rue Dussay; le tout tel qu'indiqué sur le plan et #0.01% du pied carré pour la balancé du terrain lui appartenant et tel que montre audit plan.

e) à M. Henri Beaumier #0.01% du pied carré pour les lots Nos - 1248<sup>a</sup> - 1248<sup>b</sup> et 1325<sup>a</sup> du cadastre 387.

e) à M. Joseph Duchesne #0.01% du pied carré pour les lots Nos - 1250 - 1271 et 1272 du cadastre 387.

f) à Mme Olive Paquin #0.01% du pied carré pour les lots Nos - 1320 + 1321 du cadastre 387.

g) à M. Auguste Bousvin #0.01% du pied carré pour le lot No - 1325<sup>b</sup> du cadastre 387.

h) à M. Shaviningan W + P Coij #0.01% du pied carré pour les lots Nos 1248<sup>a</sup> - 1269<sup>a</sup> - 1270 - 1291<sup>a</sup> - 1291<sup>b</sup> et 1310<sup>a</sup> du cadastre 387.

i) à la succession W. J. Redue #0.03% du pied carré pour partie du lot No - 1334 et #0.01% du pied carré pour le lot No - 1333 du cadastre 387.

j) au Canadien Pacific Railway #0.03% du pied carré pour partie du lot No - 1334 du cadastre 387.

Adopté

Relecture de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire lève la séance

René Rochelleau

Maire

Beaumier

Breffier

# 1938

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 3<sup>ème</sup> jour de janvier 1938 @ 7<sup>h</sup> P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire René Rochelleau M.M. Geo. Buffard, exp. David Alb. Boissonneau, H. Magnan et exp. Camille Lussier.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

6718

Proposé par l'échevin alp. Caron

appuyé par l'échevin des Buflard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil en date du 20 décembre 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6719

|        |                           |           |   |
|--------|---------------------------|-----------|---|
| 2422 - | Liste de Case No-1        | # 16.78   | ✓ |
| 2423 - | Banque Can Nationale      | 208.65    | ✓ |
| 2424 - | Alfred Grenier            | 1.80      | ✓ |
| 2425 - | J. Ble. Loranger          | 74.56     | ✓ |
| 2426 - | L'Anse Valley Chronicle   | 336       | ✓ |
| 2427 - | Imprimerie Commerciale    | 1.50      | ✓ |
| 2428 - | E. J. B. Berlinguette ab. | 57.10     | ✓ |
| 2429 - | Presse de la Province     | 725.00    | ✓ |
| 2430 - | Northern Electric Coy     | 6.35      | ✓ |
| 2431 - | Amand Brumillard          | 40.82     | ✓ |
| 2432 - | Maison J. B. Sarnau       | 15.00     | ✓ |
|        | Total                     | # 1150.47 |   |

Proposé par l'échevin des Buflard

appuyé par l'échevin alp. Caron

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés

Adopté

6720

Proposé par l'échevin Georges Buflard

appuyé par l'échevin Albert Boussinaud

Et résolu que M. l'échevin Alphonse Caron élu pro-maire pour le terme finissant le 31 mars 1938.

Adopté.

6721

Proposé par l'échevin des Buflard

appuyé par l'échevin Alb. Boussinaud

Et résolu que ce conseil pour faire suite à une lettre de la Commission de chômage de cette cité en date du 3 janvier 1938 ratifie les distributions

faites depuis le 11 novembre dernier à date.

Ce conseil accepte de même l'échelle de distribution telle que présentée par ladite Commission et qui se lit comme suit :-

| Commune | Gas semaine |       |      |       | Gas mois |       |       |
|---------|-------------|-------|------|-------|----------|-------|-------|
|         | Four        | Chauf | Uetm | Total | Abri     | lumes | Total |
| 1       | 1.50        | —     | .15  | 1.65  | 6.00     | —     | 12.60 |
| 2       | 2.20        | .45   | 30   | 2.95  | 6.75     | .60   | 19.15 |
| 3       | 2.70        | .55   | 45   | 3.70  | 7.25     | .60   | 22.65 |
| 4       | 3.15        | .55   | 60   | 4.30  | 7.75     | .60   | 27.15 |
| 5       | 4.30        | .60   | 75   | 5.65  | 8.25     | .60   | 31.45 |
| 6       | 4.90        | .60   | 90   | 6.40  | 8.75     | .60   | 34.35 |
| 7       | 5.55        | .60   | 1.05 | 7.20  | 9.25     | .60   | 38.65 |
| 8       | 6.15        | .65   | 1.20 | 8.00  | 9.75     | .60   | 42.35 |
| 9       | 6.65        | .65   | 1.35 | 8.65  | 10.25    | .60   | 45.95 |
| 10      | 7.15        | .65   | 1.50 | 9.30  | 11.50    | .60   | 49.30 |
| 11      | 7.60        | .70   | 1.65 | 9.95  | 11.50    | .60   | 51.90 |
| 12      | 8.05        | .70   | 1.80 | 10.55 | 11.50    | .60   | 54.40 |
| 13      | 8.50        | .70   | 1.95 | 11.15 | 11.50    | .60   | 56.70 |
| 14      | 8.95        | .70   | 2.10 | 11.75 | 11.50    | .60   | 59.10 |
| 15      | 9.40        | .70   | 2.25 | 12.35 | 11.50    | .60   | 61.50 |

Adopté

6722

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnaux

Et résolu que ce conseil s'engage, si le Gouvernement consent à faire l'égoût mentionné dans une lettre de l'Honorable M<sup>re</sup> Tremblay en date du 23 décembre 1937, à payer le matériel nécessaire; mais par ailleurs le maire et le greffier sont autorisés de faire les démarches nécessaires par entremise de M. DeBlasi, si le prix de la partie de terrain mentionné à ladite lettre, convient au conseil; auquel cas, le conseil se rendrait à la condition mentionnée dans ladite lettre.

Adopté

6723

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Gép. Curon

Est résolu que le budget, tel que préparé et présenté à ce conseil, et tel que décrit ci-après soit adopté.

Budget de 1938

6773 (cont)

Intérêts

Obligations

45290.<sup>75</sup>

Commission

Coupons

113.<sup>05</sup>

Obligations

35.<sup>87</sup>

149.<sup>12</sup>

Rachat d'obligations

Règlement #

54

3000.

78

1700.

99

3700.

100

1800.

103

200.

115

300.

120

300.

123

400.

124

1600.

125

700.

130

900.

130

133

800.

136

1100.

144

200

146

1500.

159

800

163

700

163

3000.

186

5500.

198

1000

28700.<sup>00</sup>

Administration

Aliénés

2881.<sup>79</sup>

Indigents publics

7771.<sup>16</sup>

Deals d'industrie

656.<sup>08</sup>

Aux règlements

150.-

Assurance Val

110.-

Audition

400.-

Contingents

1000.-

Délégation

150.-

Change Adm

3731.<sup>71</sup>

6723 (suite)

Administration (suite)

|                     |                    |           |
|---------------------|--------------------|-----------|
| Balusses + Jures    | 17 <sup>00</sup>   |           |
| Eds de secours      | 3000.-             |           |
| Telephone Loyers    | 163. <sup>80</sup> |           |
| " Messages          | 100.-              |           |
| Us de Licences      | 74 <sup>50</sup>   |           |
| Delroi              | 300.-              |           |
| Capetene Imp Remb   | 400.-              |           |
| Revue Municipale    | 10.-               |           |
| Election Municipale | 150.-              |           |
| Salaires            | 5096.-             |           |
| Rôle d'évaluation   | 300.-              |           |
| Mutualité           | 100.-              |           |
|                     | <u>26056</u>       | <u>66</u> |

Voie :-

|                     |                   |           |
|---------------------|-------------------|-----------|
| Assurance Bat rapp. | 109 <sup>88</sup> |           |
| Chevaux tout ent    | 200.-             |           |
| ✓ Ferrage selle     | 100.-             |           |
| Appareils Bailises  | 500.-             |           |
| Balusses ent rép    | 25.-              |           |
| Contingents         | 208 <sup>12</sup> |           |
| Bâtisses éclairage  | 28 <sup>00</sup>  |           |
| ✓ chauffage         | 175 <sup>00</sup> |           |
| Neige Notre-Dame    | 900.-             |           |
| ✓ Traités           | 100.-             |           |
| ✓ Dr Rues           | 50.-              |           |
| Rigoles             | 15.-              |           |
| Salaires            | 1736.-            |           |
| Us Vell Ind de rues | 50.-              |           |
| Routes d'hiver      | 200.-             |           |
|                     | <u>4397</u>       | <u>00</u> |

Aqueduc :-

|                     |                  |  |
|---------------------|------------------|--|
| Appareils           | 10 <sup>00</sup> |  |
| B. Fontaine Sages   | 15 <sup>00</sup> |  |
| ✓ " Mat.            | 85 <sup>00</sup> |  |
| Coul Brine Mat      | 25.-             |  |
| ✓ Service ✓         | 100.-            |  |
| Remb de taxes d'eau | 500.-            |  |
| Contingents         | 400.-            |  |
| Campage Energie     | 1970.            |  |
| ✓ reservoir         | 100.-            |  |



673 (suite) Aqueduc (suite)

|                     |                         |                   |
|---------------------|-------------------------|-------------------|
| Compagnie Machineux | 25 <sup>00</sup>        |                   |
| ✓ Bat Ent           | 10 <sup>00</sup>        |                   |
| ✓ ✓ chauffage       | 60 <sup>00</sup>        |                   |
| ✓ ✓ éclairage       | 20.-                    |                   |
| Salaires            | <u>507<sup>00</sup></u> | 839 <sup>00</sup> |

Dépenses :-

|                   |               |                    |
|-------------------|---------------|--------------------|
| Com. Princ. Matér | 100.-         |                    |
| ✓ Service ✓       | 100.-         |                    |
| ✓ ✓ Sages         | 15.-          |                    |
| Pousars & Regards | 50.-          |                    |
| Contingents       | 90.-          |                    |
| Salaires          | <u>1300.-</u> | 1655 <sup>00</sup> |

Police & Incendie

|                       |                          |                    |
|-----------------------|--------------------------|--------------------|
| Auto - Chef           | 300.                     |                    |
| Bâtisses ent.rip      | 5.                       |                    |
| ✓ chauffage           | 100.                     |                    |
| ✓ éclairage           | 110.                     |                    |
| Assurances Voitures   | 148.                     |                    |
| Contingents           | 390 <sup>30</sup>        |                    |
| Telephone & Messages  | 71 <sup>00</sup>         |                    |
| Uniformes             | 210 <sup>00</sup>        |                    |
| Système d'alarme      | 10 <sup>00</sup>         |                    |
| Salaires              | <u>6057<sup>00</sup></u> |                    |
| Extincteurs chimiques | 50.                      |                    |
| Auto échelle          | 100.                     |                    |
| ✓ Trucks              | <u>50.</u>               | 7596 <sup>30</sup> |

Éclairage des rues

3645<sup>00</sup>

Hotel de Ville :-

|                  |           |      |
|------------------|-----------|------|
| Assurance        | 30.       |      |
| chauffage        | 75.       |      |
| Éclairage        | 80.       |      |
| Bâtisses ent.rip | 100.      |      |
| ameublement      | 50.       |      |
| Contingents      | <u>20</u> | 355. |

Dept en loi :-

|             |      |      |
|-------------|------|------|
| Contingents | 500. | 500. |
|-------------|------|------|

6773 (suite)

Marché :-

|               |                  |                  |
|---------------|------------------|------------------|
| Assurance     | 19 <sup>20</sup> |                  |
| Chauffage     | 10 <sup>00</sup> |                  |
| Éclairage     | 15 <sup>00</sup> |                  |
| Bat ent + rep | 10 <sup>00</sup> |                  |
| Contingents   | 25 <sup>00</sup> | 79 <sup>20</sup> |

Hygiène :-

|                 |                     |                    |
|-----------------|---------------------|--------------------|
| Insp + Désinf   | 38 <sup>00</sup>    |                    |
| Unité Sanitaire | 1147. <sup>37</sup> | 1185 <sup>37</sup> |

Logements Ouvriers :-

|               |                     |                    |
|---------------|---------------------|--------------------|
| Intérêts      | 1450. <sup>00</sup> |                    |
| Amortissement | 891. <sup>76</sup>  |                    |
| Contingents   | 25 <sup>00</sup>    | 2366 <sup>76</sup> |

RécapitulationDépenses :-

|                      |                      |                        |
|----------------------|----------------------|------------------------|
| Intérêts             | 45290. <sup>75</sup> |                        |
| Commission           | 149. <sup>12</sup>   |                        |
| Rachat d'obligations | 28700. <sup>00</sup> |                        |
| Finances             | 26056. <sup>66</sup> |                        |
| Varice               | 4397. <sup>00</sup>  |                        |
| Aqueduc              | 8392. <sup>00</sup>  |                        |
| Equits               | 1655. <sup>00</sup>  |                        |
| Police & Incendie    | 7596. <sup>30</sup>  |                        |
| Éclairage            | 3645. <sup>00</sup>  |                        |
| Dept en loi          | 500. <sup>00</sup>   |                        |
| Hôtel de Ville       | 355. <sup>00</sup>   |                        |
| Marché               | 79. <sup>20</sup>    |                        |
| Hygiène              | 1185. <sup>37</sup>  |                        |
| Log Ouvriers         | 2366. <sup>76</sup>  | 130,367. <sup>66</sup> |

Revenus :-

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Licence               | 6000. |
| Hôtel de Ville Loyers | 240.  |
| Marché                | 205.  |
| Logements Ouvriers    | 1700. |
| Boutoirs Taxes        | 2300. |
| Neige & traction      | 1000. |
| Intérêts par Cars Min | 1400. |
| Taxe d'eau et d'ég.   | 28100 |
| Revenus divers        | 200.  |

6723 (suite)

Taux Municipals au taux  
de #160 pour #100. 88,868.<sup>87</sup>

Taux Municipals au taux  
#100 pour #100. 854<sup>39</sup> 130,367.<sup>66</sup>

L'échevin Aep. Devost demande le vote.

Votent pour M.M. Les Buffard, abb Boursomnaul

H. Insignant et aep. Caron.

Vote contre M. Aep. Devost

Adopté sur division

6724

Propose par l'échevin Les Buffard

appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que le règlement No-200.  
intituli "Règlement autorisant le conseil de  
la Cité du Cap-de-la-Madelene a prelevé les  
fonds nécessaires pour l'administration de la cité  
pour l'année 1938" soit adopté en (1<sup>ère</sup>) première  
lecture.

Adopté

6725

Propose par l'échevin Les Buffard

appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que le règlement No-200.  
intituli "Règlement autorisant le conseil de  
la Cité du Cap-de-la-Madelene a prelevé les  
fonds nécessaires pour l'administration de la cité  
pour l'année 1938" soit adopté en (2<sup>ème</sup>) deuxième  
et dernière lecture.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelle

Mari

J. Beaumier

Greffier

Lignes nulles J. Beaumier Greffier

Croovnee de Zuebee  
Cite du Cap-de-la-Madelaine

Une assemblee reguliere generale du conseil de la cite du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le dix septieme jour de janvier 1938 @ 7 h P.M. a laquelle assemblee etant presents Son Honneur le Maire Renee Rocheleau M.M. Louis Lamy, Georges Buffard, Aephonse Devost, Henri Pousignant et Aephonse Casin tous echevins formant quorum sous la presidence du maire au fauteuil

6726

Croovnee: pas d'echevin Aep. Casin  
Appuye: pas d'echevin Geo Buffard

Et resolu que le proces-verbal de la derniere assemblee reguliere generale du conseil de la cite en date du 3 janvier 1938 soit adopte tel qu'il est  
Adopte

6727

Croovnee: pas d'echevin Henri Pousignant  
Appuye: pas d'echevin Louis Lamy

Et resolu que la presente seance soit ajournee pour jusqu'a 8<sup>45</sup> h P.M.  
Adopte

A 8<sup>45</sup> h P.M. la seance continue

6728

Les comptes

|                              |                      |   |
|------------------------------|----------------------|---|
| Banque Can Nationale         | 24940. <sup>40</sup> | ✓ |
| Julienne Corbin tal          | 320 <sup>00</sup>    | ✓ |
| Bell Telephone Coy of Canada | 26 <sup>75</sup>     | ✓ |
| Shawinigan W ofmer Coy       | 489. <sup>80</sup>   | ✓ |
| Jos Barbeau & Fils           | 1 <sup>00</sup>      | ✓ |
| Henri Lagamie                | 3. <sup>50</sup>     | ✓ |
| Delisle Auto Acc.            | 170                  | ✓ |
| Rocheleau & Fiere            | 750                  | ✓ |
| La Cite du Cap               | 26 <sup>49</sup>     | ✓ |
| Jos Heppin                   | 45 <sup>00</sup>     | ✓ |
| J J Pratte                   | 19 <sup>37</sup>     | ✓ |
|                              | <u>75880.91</u>      |   |



6728 (suite) ✓

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés

Adopté.

6729.

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Approuvé par l'échevin Aeg. Devost

✓ Et résolu que le nom des 36 appelants dans l'appel desquels, jugement a été rendu le 12 janvier 1938 soit porté au rôle d'évaluation mentionnés aux dits appels comme locataires ainsi que le loyer annuel payé par chacun d'eux et que ledit rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence en indiquant que chacune des entrées est ajoutée en vertu des dits jugements.

Adopté.

6730.

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Approuvé par l'échevin Aeg. Devost

✓ Et résolu que le greffier soit autorisé à donner des avis publics invitant les locataires ou occupants qui désirent être portés au rôle d'évaluation de s'adresser, durant les heures de bureau au bureau greffier jusqu'au 7 février 1938 Oralement pour y donner leurs noms, leurs adresses et le loyer annuel payés par chacun d'eux.

Adopté'

6731

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Approuvé par l'échevin Aeg. Devost

✓ Et résolu que le greffier soit autorisé de fournir à chacun des membres du conseil une liste certifiée des noms de ceux contre qui jugement a été rendu pour non paiement de taxe de locataire.

Adopté'

6732

Proposé par l'échevin Henri Tarnegant

Approuvé par l'échevin Alphonse Caron

Et résolu que ce conseil approuve avec

✓ regret la mort d'un de nos vieux citoyens de Cap-de-la-Madeline en la personne de M. Cyprien Beaumier.

Le conseil prie la famille éplorée d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté.

6733

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Poinignant

Et résolu que ce conseil accorde la permis aux souscripteurs de se former en club sous le nom de "Cap-de-la-Madeline Ski, Tennis et Croquet Club"

Adopté.

6734

Proposé par l'échevin Aphonse Cason

Appuyé par l'échevin Henri Poinignant

Et résolu que ce conseil a approuvé avec regret la mort de M. Wildy Sr Cyp et M Julien Sr Cyp son fils tués d'une manière aussi déplorable. M Wildy Sr Cyp était un ancien échevin de la cité du Cap.

La Paroisse Sr Lazare est autorisée à célébrer une grande messe à l'intention de M. Sr Cyp et de son fils Julien.

Adopté.

6735

Proposé par l'échevin Aep Devost

Appuyé par l'échevin Aep Cason

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour de l'avoine de l'Institut No. 1 pour une période de trois mois et ce pour la prochaine séance régulière du conseil.

Adopté.

6736

Proposé par l'échevin Aep Devost

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que ce conseil offre à la municipalité de la Paroisse de Ste Marie du Cap-de-la-Madeline d'ouvrir le chemin public jusqu'au cimetière des deux paroisses, Ste-Madeline et Sr Lazare.

Adopté.

6737

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

✓ Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre du Travail M. William Tremblay de bien vouloir inclure dans les travaux de chômage à être exécutés dans la cité, la réparation du réservoir à pression par gravité que nous avons actuellement en la construction d'un nouveau réservoir.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail de la Province ainsi qu'à notre dévoué député M. W. Rousseau avec prière de l'appuyer.

Adopté.

6738.

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

✓ Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre du Travail M. William Tremblay de bien vouloir inclure dans les travaux de chômage à être exécutés dans les limites de cette cité la construction d'un bain public lequel serait situé sur le côté Nord-Est de la rue Richelieu à proximité du parc public actuellement en voie d'aménagement et situé sur des terrains appartenant à la cité; et un autre bain situé sur des terrains appartenant aussi à la cité sur la rue Notre-Dame Côte Nord-Ouest entre celle-ci et la rue Napoléon.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail de la Province ainsi qu'à notre dévoué député M. W. Rousseau avec prière d'appuyer la présente résolution.

Adopté.

6739

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

✓ Et résolu que le règlement No 201 intitulé "Règlement autorisant l'obtention de certaines licences pour la vente de la bière dans des épiceries licenciées" soit adopté en 1<sup>ère</sup> lecture.

Le maire ne signe pas maintenant la résolution.



6740.

✓

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Henri Tanguant

Et résolu que le règlement n<sup>o</sup>-201 intitulé "Règlement autorisant l'octroi de certaines licences pour la vente de la bière dans des épiceries licencées" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Le maire ne signe pas maintenant la résolution

6741

✓

Proposé par l'échevin H. Tanguant

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que ce conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Premier Ministre M<sup>r</sup> Maurice Duplessis d'avoir honoré le Comté de Champlain en nommant M. J. Louis Barbeau, Conseiller Législatif.

Ce conseil prie également l'Honorable J. Louis Barbeau d'accepter ses sincères félicitations pour l'honneur d'avoir été choisi Conseiller Législatif de la Province.

Adopté

6742

✓

Proposé par l'échevin Louis Ramy

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une lettre des Chevaliers de Colomb en date du 17 janvier 1938 relativement à la Revue Colombienne spécialement dédiée à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour le mois de janvier 1938, accorde un montant de \$ 100, comme contribution à la publication qui en sera faite dans cette dite Revue.

Adopté

6743

✓

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de la Province de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 8145<sup>00</sup> comme suit :-

6743 (suite)

Cours mensuelle \$ 4350.

- ✓ chauffage 1160.
- ✓ vêtements 630.
- ✓ eau 65.
- ✓ lumière 140.
- ✓ abri 1800.

pour être distribuée en secours - directs par cette municipalité durant le cours du mois de février 1938 aux 210 chefs de famille et leurs 1053 dépendants ainsi qu'à 15 personnes vivant seules formant un total de 1279 nécessiteux hors de cette municipalité.

Adopté

6744

Proposé par l'échevin H. Maignant

Approuvé par l'échevin A. G. Carr.

Et résolu que la présente séance soit ajournée jusqu'à 11<sup>h</sup> P.M.

adopté

✓ Lecture de diverses correspondances

Et son Honneur le Maire ajourne la séance.

✓ Le conseil ayant siégé en comité au-delà du temps <sup>spécifié</sup> dans la résolution 6744 et vu l'absence d'échevins, la séance ne se continue pas.

Raoul Rochelleau

Maurice  
J. Beaumier  
Breffier